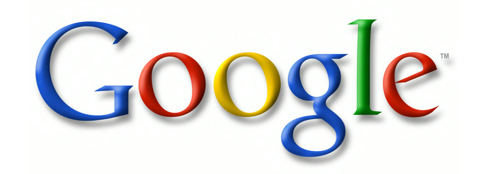
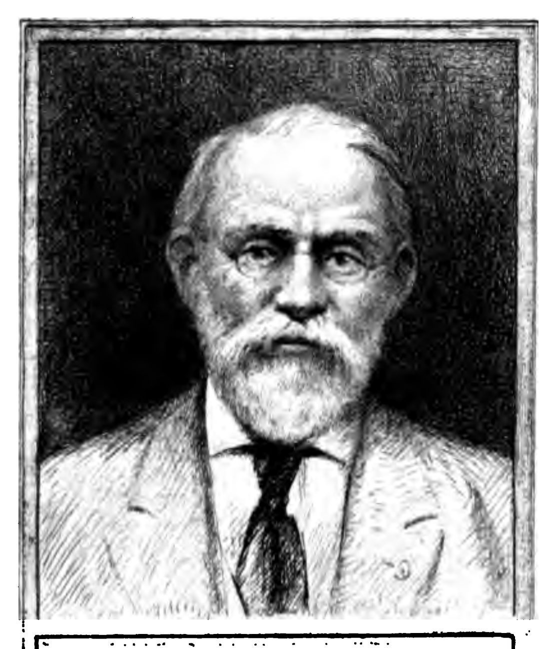

Google


3



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1891

CXLII^e^ ANNÉE

5e SÉRIE. — TOME IX



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

1892

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1891

CXLII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME IX



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1892

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 1892

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. JULES LEJEUNE

Messieurs,

Vous auriez aimé à garder secret, de longues années encore, le nom du fondateur de vos prix de vertu, parce que vous saviez qu'il ne vous serait pas permis de le révéler tant que vivrait le bienfaiteur anonyme.

Aujourd'hui, depuis que la mort, en vous ravissant un confrère que vous entouriez de la plus affectueuse vénération, vous a déliés de cette obligation d'une discrétion absolue, vous pouvez donner le nom de M. Jules Gouÿ à une fondation qui est un grand honneur pour l'Académie.

Vous tenez à le proclamer, non pas seulement pour obéir à un sentiment de reconnaissance envers votre regretté confrère, mais encore pour vous rappeler la part qu'il prenait, chaque année dans notre commission, à l'examen des titres des candidats.

En donnant ces prix pour la première fois en 1876, M. Gouÿ avait pris soin de déterminer les conditions dans lesquelles vous deviez chercher les lauréats : mères de famille restées veuves ou abandonnées par leur mari « luttant courageusement, pour élever leurs enfants, contre l'adversité par le travail et par une bonne conduite » ; — enfants qui auront « soutenu du produit de leur travail leurs vieux parents malheureux et leur auront prodigué les soins les plus tendres et les plus dévoués ». Il ajoutait l'obligation du domicile à Nancy depuis douze années, pour que ces vertus se soient exercées en quelque sorte sous vos regards. Les mêmes dispositions ont été consignées dans son testament.

Sa généreuse volonté ainsi fixée, il pouvait d'autant plus se dispenser d'en suivre l'application, qu'il tenait à ce que son nom fût ignoré même de vous, et que, privé de la vue, il lui était plus difficile de diriger lui-même ses pas. Cependant, il fut toujours le membre le plus exact et le plus attentif de votre commission. Il voulait se rendre compte des titres des candidats, et, s'il en avait présenté lui-même, il ne les appuyait qu'autant qu'ils ne soulevaient pas d'objections sérieuses. C'était la manière dont s'exerçait toujours sa grande générosité, avec modestie, sans prétendre ne pas se tromper, mais après enquête, en connaissance de cause aussi complète que possible. Il avait d'ailleurs, — l'homme excellent, — parmi ces candidats, bien des clients de sa charité, et il est certain qu'il venait aux réunions de votre commission aussi pour apprendre à en connaître d'autres. La façon dont il interrogeait vos rapporteurs, la manière dont il discutait ensuite prouvaient le grand intérêt qu'il

portait à ces braves gens, et on pouvait se dire que, avant de recevoir le prix qu'on leur destinait, s'ils eussent été présents, ils auraient déjà trouvé une récompense dans cette affectueuse sympathie.

Maintes fois, quand un mérite sérieux n'avait pu trouver sa place dans la répartition faite par votre commission, un avis discret, aussi anonyme qu'il était possible, vous apprenait qu'un accessit, dont la valeur égalait celle d'un prix, vous permettait d'augmenter le nombre des lauréats. Ce qui n'avait été d'abord qu'exceptionnel finit par devenir habituel, et, en vous délivrant le legs destiné à assurer la permanence de ces prix de vertu, la famille de M. Gouÿ y a généreusement ajouté ce qui est nécessaire pour que vous ayez à perpétuité à votre disposition toute la somme que votre regretté confrère vous remettait chaque année.

L'exemple donné par M. Gouÿ devait avoir plusieurs imitateurs. Déjà en 1893, vous pourrez disposer d'un nouveau prix de piété filiale, grâce à une libéralité de Mlle Mangeon, qui l'a fondé en mémoire de son père, Conservateur des hypothèques en retraite, décédé à Nancy au mois de mai 1891.

Ceux même d'entre vous, Messieurs, qui ne connaissaient pas M. Mangeon, se rappellent avoir rencontré, ces dernières années, un promeneur qui, sans être très âgé, marchait assez difficilement, accompagné par une jeune fille. Il devait souffrir, mais rien n'en paraissait sur son visage calme et bon. L'impression que vous a laissée cette douce image sera votre meilleur guide pour l'attribution de ce nouveau prix.

I.

Il y a, Messieurs, dans toutes ces existences qui retiennent votre attention, pour exciter bientôt votre admiration, des traits communs, desquels leur élévation écarte la banalité, et qui, se diversifiant suivant les caractères et suivant les positions, constituent des qualités excellentes.

Dans toutes ces familles, vous trouvez vivante la pensée de Dieu, et constante la pratique d'une religion qu'on a reçue avec la vie.

La permanence des engagements est aussi une règle généralement observée. Jamais un emploi ou un atelier n'aura été quitté sans des raisons majeures ; et l'ancien patron comprendra lui-même ces motifs. Aussi, peut-on, sans appréhension, s'adresser à lui pour obtenir des renseignements : il les donnera toujours avec des détails prouvant l'intérêt qu'il continue de porter à son ancien ouvrier, à son ancienne apprentie. On n'entendra pas non plus, chez ces derniers, de parole de dénigrement à l'égard du patron.

La même observation peut être faite relativement au logis. On en change bien rarement. Il y a six ans, dix ans, plus encore, qu'on occupe le même petit logement ; et, auparavant, on habitait, dans la même rue, une maison voisine. Avant de quitter cette dernière, on a hésité longtemps, on ne s'y est décidé qu'à grand'peine, parce que, la famille étant moins nombreuse, les ressources ayant diminué, la charge du loyer était devenue trop

lourde. C'est dans ces circonstances qu'on entend cette parole : « Je ne sais ce que je deviendrais, si je n'avais un bon propriétaire. »

Cette assistance, on la trouve aussi dans les sociétés de secours mutuels ; et il faut que vos lauréats aient été bien malheureux pour ne pas faire partie d'une de celles que renferme notre ville ; les meilleures des associations, parce qu'elles sont *amicales*, suivant le nom adopté par une de nos vieilles sociétés messines, parce qu'elles ont un but et un règlement précis, parce qu'on y entre et qu'on en sort librement, et que, tout le temps qu'on en fait partie, la famille entière y jouit des mêmes avantages.

Tant que la santé ne fait pas défaut, on compte sur soi-même. On veut, suivant une expression très juste, « faire honneur à ses affaires », et, quand on ne pourra payer comptant, on se privera. La mère s'imposera des heures de travail supplémentaires, — et je défie aucune volonté tyrannique, aucune loi même de le lui interdire, c'est pour élever ses enfants.

S'il faut qu'elle se sépare de l'un d'eux, elle ne veut pas s'en débarrasser, et l'éloignement ne saurait durer en aucun cas ; elle l'a jugé nécessaire, à cause de certaines dispositions mauvaises qui réclament une discipline plus sévère que celle de la famille. Elle ne perdra pas de vue son enfant, elle étudiera les modifications produites dans son caractère par le milieu nouveau ; si elles ne sont pas telles qu'elle les attendait, elle opérera des changements de maison, plusieurs fois même, jusqu'à ce qu'elle ait atteint, en partie au moins, le résultat cherché. Elle n'a pas couru après la gratuité ; la

brave femme a toujours payé la pension de son enfant. Les dispositions modifiées d'une façon notable, elle saura faire le reste par sa vigilance et par sa fermeté.

Ailleurs, la fille s'imposera des veilles prolongées, parce que sa mère ne peut plus travailler, parce qu'il faut élever aussi ses frères. Quand l'occasion se présentera pour elle de fonder une famille, — et elle ne manquera pas, Dieu merci, à cette habile couturière, sage, modeste, aux traits distingués, à l'âme élevée, — elle la repoussera, elle ne croira pas se sacrifier; elle a sa famille qui ne saurait se passer d'elle.

On veut faire durer ces situations. Je dirais qu'on se raidit contre les maladies, contre les infirmités, contre le malheur, si ces dévouements n'excluaient l'idée de contrainte. On se donne de tout cœur avec toutes ses forces. Il arrive pourtant un jour où l'on ne peut plus. Une maladie cruelle qui s'est prolongée a brisé les forces de la mère de famille : il lui est impossible de mettre en mouvement la machine à coudre. Le médecin a prescrit un traitement qu'il faut suivre à l'hôpital. Et ses filles, que deviendront-elles? — Voilà aussi que, dans une autre maison, la jeune couturière, qui entourait sa mère des soins les plus tendres, a dû céder devant l'ordre du médecin, qui a déclaré nécessaire une opération, qui doit se faire à l'hôpital, ajoutant qu'en tout cas, il faut absolument un régime spécial, impossible à suivre dans ce très modeste intérieur. Et les séparations douloureuses doivent avoir lieu. Quand on a vu le courage avec lequel sont supportées ces grandes épreuves, on n'oserait dire que le malheur aigrit. Et il ne serait pas plus vrai de soutenir que le bonheur pervertit. C'est dans les jours

heureux, ou dans les jours d'insouciance, qui comptent pour des jours heureux, que le caractère a dû se tremper pour résister aux malheurs qui ont suivi et conserver malgré tout la plus entière sérénité. On n'a pas de défaillance, parce qu'on ne s'est jamais abandonné et qu'on s'est toujours maintenu soi-même sous une sévère discipline.

Ce dernier trait est celui que l'on retrouve chez tous vos lauréats.

II.

Vous en avez, cette année, distingué trois pour le prix de dévouement maternel.

Mme Schmitt a un intérieur qui rappelle l'aisance relative dans laquelle elle a grandi. Elle a deux filles, âgées l'une de 19 ans, l'autre de 16 ans, qui travaillent avec elle. Trois machines à coudre sont rangées en ligne : c'est un atelier de famille. Une seconde chambre meublée avec plus de soin ajouterait à l'illusion et ferait croire que le calme et l'ordre, qui règnent dans le petit appartement de trois pièces, sont le résultat facilement acquis du travail. Cependant le mérite de la mère ne vient pas seulement de sa sollicitude de tous les instants pour la bonne éducation des deux filles qui lui restent. Elle a, de bonne heure, dû être chef de famille à côté d'un mari habile ouvrier; mais d'un caractère instable, fantasque, qui l'abandonna après avoir exercé une mauvaise influence dans la famille et apporté le désordre

dans les affaires. Elle devait travailler bien avant dans la nuit pour faire face aux dépenses du ménage. Elle sentait bien que c'était au détriment de sa santé, et une sage prévoyance la fit entrer dans une société de secours mutuels, la *Société de Saint-François-Xavier*.

Son père, déjà âgé, a épousé la personne qu'il avait à son service. Il en a eu quatre enfants. Un beau jour, ces quatre enfants, dont l'aînée a 13 ans, arrivent chez Mme Schmitt. Elle les accueille sans la moindre objection, mais aussi sans savoir comment elle arrivera à remplir cette augmentation de sa tâche. Il faut bien qu'on lui soit venu en aide, mais, elle-même, que de soucis elle a dû avoir, que de peine elle a dû prendre jusqu'à ce que les nouveaux arrivants fussent convenablement placés. Elle les eut à sa charge durant une année. Il en fut de même pour son père qui, s'ennuyant au village, arriva chez elle et y resta jusqu'à ce qu'il s'ennuyât à la ville. Voilà la vie tourmentée de Mme Schmitt, mère vigilante et ferme, exerçant même en dehors de la famille son dévouement, mais absorbée par une pensée unique, celle de la bonne éducation de ses filles.

Autant peut-on dire de Mme Flament, la pauvre malade, chez qui tout ce qui reste de vie semble s'être concentré dans l'énergie douce du regard. Elle a été bien vaillante quand, pendant quatre années, elle a soigné son mari atteint d'une cruelle maladie, suffisant à tout autour de lui, et surtout lui apprenant, — ce que les hommes savent si peu — comment on doit supporter la douleur. Elle eut du moins la consolation de le voir mourir calme et résigné. Son père mourut aussi chez

elle, après y avoir été longtemps aveugle et incapable de travailler. Elle-même travaillait pour tout le monde. Aujourd'hui, elle ne peut plus faire quoi que ce soit : on ne voit plus, dans le petit logement, de salaire que les gains de la fille aînée, âgée de 15 ans, qui a appris la profession de lingère dans laquelle sa mère était habile. Mais les soins du ménage absorbent la plus grande partie de son temps. La deuxième fille a 13 ans, elle est apprentie à l'école ménagère, rue Clodion, où l'a placée le bureau de bienfaisance. Il y a deux ans, Mme Flament entrait dans la *Société des Familles*. Elle pouvait encore alors espérer faire quelques épargnes, en même temps qu'elle recherchait le patronage de la Société pour ses filles. Oh ! comme on s'est défendu soi-même avant d'être secouru. Il faut ajouter que les secours sont arrivés spontanément ; ils ne sont que trop justifiés.

La vie de Mme Weber est plus paisible : les grandes agitations lui ont été épargnées ; mais les témoignages qui vous l'ont fait connaître prouvent que son mérite est grand. — Est-ce que les enfants s'élèvent tout seuls ? Est-ce que ce n'est pas la mère qui donnera une profession à ses filles, qui, par sa sollicitude de tous les instants, écartera d'elles les mauvaises influences et leur apprendra, par son exemple surtout, à être honnêtes et modestes ? Là où ces vertus se rencontrent, avec l'amour du travail, il faut en faire honneur à la mère. Des deux jeunes filles, la dernière commence à peine à gagner un salaire ; l'aînée, qui a 18 ans, travaille dans un magasin, où elle s'occupe en même temps de la vente. Elles sont placées dans des maisons très honorables, où elles tra-

vaillent avec la famille du patron. Mme Weber a perdu, il y a sept ans, son mari, dont elle ne parle qu'avec respect et affection. Elle a conservé chez elle son père infirme jusqu'au jour où on le lui a, pour ainsi dire, enlevé de force, à l'âge de 80 ans, pour le placer à l'hospice Saint-Julien. Mme Weber devait, par son travail, pourvoir à tout, mais c'est au grand détriment de sa santé. Elle fait partie de la *Société de Saint-François-Xavier.*

III.

Le prix de piété filiale est partagé entre quatre des concurrents.

Mlle Anne-Marie Fix peut difficilement être isolée de la nombreuse famille dont elle est l'âme depuis treize ans. Deux de ses frères sont un peu plus âgés qu'elle ; les deux autres sont plus jeunes. A peine avait-elle 14 ans qu'elle s'occupait d'eux, de leur entretien, remplaçant sa mère, qu'elle soignait en même temps avec la plus grande tendresse. La pauvre femme, atteinte de paralysie en 1879, ne pouvait se mouvoir sans aide. En 1886, le père tomba malade à son tour, réclamant des soins plus difficiles encore.

Toute cette famille est venue à Nancy du canton de Sarralbe, après la dernière guerre. Le père trouva tout de suite du travail à l'usine à gaz où travaillaient déjà ses deux frères. Les jeunes gens ne cherchèrent pas un autre atelier. On avait apporté un petit pécule. L'ambi-

tion de la famille était d'avoir sa maison. Dès qu'on l'eut élevée en planches, on s'y logea : peu à peu la baraque devint une maison en pierres. Mlle Fix avait travaillé à l'édifier, comme son père, comme sa mère, comme ses frères. Ce labeur avait été l'occupation d'une partie des heures de repos. C'était trop pour M. Fix et pour Mme Fix.

Atteints par la maladie à sept ans d'intervalle, tous deux sont morts l'année dernière, après avoir été soignés par leur fille avec le plus grand dévouement. Pour se consacrer exclusivement à ces soins et à la tenue du ménage, elle avait dû renoncer à la profession de tailleuse qu'elle apprenait.

Les parents morts, deux frères entrés au service militaire, un troisième marié, c'est la dispersion de cette famille qu'on a pu justement appeler une famille patriarcale. Il reste Mlle Fix et un de ses frères, étroitement unis ; mais pour combien de temps encore ? — Avant que tous ne soient partis de la maison de la famille, vous avez voulu, Messieurs, qu'un de vos prix, accordé à Mlle Fix en récompense des soins donnés à ses parents, la désignât, en même temps, à la reconnaissance de ses frères et les aidât à conserver le souvenir du temps où tous étaient réunis dans leur maison et où ils ne se séparaient pas même dans le travail.

Mlle Anna Kelsch est aussi, pour ainsi dire, la mère de ses deux frères; et, là encore, on constate l'heureuse influence de la sœur bonne, douce, aimante et ferme. Une vertu ne marche guère seule : il n'y a pas à croire qu'on en pourra dédaigner une pour se parer d'une

autre. C'est parce qu'elle est une fille modèle que Mlle Kelsch est une sœur modèle. Il y a cinq ans que son père, ancien douanier, est mort. Depuis lors, c'est sur elle que tout a reposé dans la famille : gain, soins à la mère malade, tenue du ménage. Quand Mlle Kelsch perdait une demi-heure à l'atelier, on savait que c'était pour courir près de sa mère, dont la santé la réclamait. Quand elle sortait le dimanche, c'était pour aller à l'église avec ses frères et pour se promener avec eux. L'état de Mme Kelsch est devenu si grave, qu'il a fallu l'arracher à l'affection et au dévouement de sa fille qui protestait qu'elle pouvait la soigner. — Il fallait plus que les soins du jour et de la nuit. Et la promenade du dimanche a eu l'hôpital pour but. Le jeudi, on s'est arrangé de façon à trouver le temps d'y aller encore. Il y a bien des années que Mlle Kelsch connaît le secret des heures de travail supplémentaires. On peut craindre qu'à ce régime, ce qui, jusqu'à présent, est seulement une fatigue excessive, ne devienne un état maladif.

Mlle Kelsch trouve heureusement de bons appuis dans la *Société de secours mutuels des jeunes ouvrières,* où, sans le lui laisser voir, on admire son courage, sa modestie et sa simplicité. Elle vient d'avoir une grande joie : elle a repris possession de sa chère malade, rentrée chez elle depuis quelques jours.

Il faudrait une bonne santé à Mlle Aline Favier. Le travail ne l'effraie pas. Si elle veille, c'est pour sa mère, frappée de cécité le jour même de la mort de son mari, le 9 juin 1887. Il y a 20 ans qu'on est dans le même logement : le prix en est trop élevé, aussi, on le quitte-

rait, quoique la profession de tailleuse oblige à prendre un appartement convenable, mais la mère est accoutumée à ces deux grandes pièces, elle les a vues jadis. On restera donc. Mlle Favier travaillera davantage. — Vous remarquez toujours, Messieurs, cette résolution. Trop souvent elle va se heurter à des obstacles insurmontables. Il en est ainsi pour Mlle Favier, qui souffre de névralgies et, fréquemment, est contrainte de s'arrêter.

N'accusons pas la Providence : elle aurait beau étendre indéfiniment les forces humaines, il y a des bonnes volontés qui chercheraient à aller toujours plus loin. Admirons plutôt les forces morales qu'elle donne à des êtres faibles en apparence, pour se surmonter soi-même, pour passer au milieu de tous les périls sans y rien laisser de leur dignité, pour pratiquer l'oubli de soi-même, pour se sacrifier à tous les moments et s'élever à mesure que le fardeau devient plus lourd.

Mlle Marie-Céleste Masson est dans un autre milieu de travail. Depuis près de vingt ans, elle est occupée à la manufacture des tabacs, où elle se fait remarquer par son assiduité et par sa conduite. Avec son salaire, elle fait vivre sa mère. Il vaut mieux ne pas parler du père, dont le souvenir rappelle l'abandon après les plus mauvais jours. Il est mort en 1888. De deux sœurs qu'a Mlle Masson, l'une est à l'étranger, l'autre a une nombreuse famille. Tous les devoirs de la piété filiale reposent sur elle. Elle ne se plaint pas. Elle s'inquiète seulement pour le bien-être de sa vieille mère malade, quand elle-même est atteinte dans sa santé. Après avoir été retenue dans son lit durant six semaines, elle se demandait quand elle

pourrait retourner à la manufacture et comment elle pourrait reprendre son travail? On comprend que les dignitaires de la *Société de secours mutuels des jeunes ouvrières*, dont elle est une des associées les plus zélées et les meilleures, partagent ses angoisses, sachant qu'elle ne pense qu'à sa mère et aux soins qu'elle veut être en état de lui prodiguer.

Tels sont, Messieurs, les lauréats appelés par vous à recevoir les prix dont voici la répartition :

Dévouement maternel.

Mme Schmitt, née Madeleine Niederlænder	1er prix et 250 fr.
Mme Flament, née Léonie Seitz . .	2e prix et 200 fr.
Mme Weber, née Stéphanie Ancelle.	3e prix et 150 fr.

Piété filiale.

Mlle Anne-Marie Fix	1er prix et 200 fr.
Mlle Anna Kelsch	1er prix et 200 fr.
Mlle Aline Favier	2e prix et 100 fr.
Mlle Marie-Céleste Masson.	2e prix et 100 fr.

Vous devez, Messieurs, vous rendre le témoignage que vous avez bien rempli la mission qui vous est confiée, et, cependant, il vous reste un regret : vous n'avez pu atteindre un mérite qui s'est dérobé à une récompense qui eût été justement accordée. La vertu que vous avez rencontrée là est-elle supérieure à celle de vos lauréats, parce qu'elle est rehaussée par une excessive modestie? Non, Messieurs, ni d'un côté, ni de l'autre, il

n'y a d'orgueil. Chez tous, on constate le sentiment ferme, réfléchi qu'on fait son devoir, avec un peu d'étonnement d'être loué ; ici plus d'ouverture, de simplicité, de naturel; là une sorte de fierté, très légitime d'ailleurs. La délicatesse de ces consciences droites a beau se révéler sous des aspects divers, à côté de caractères communs, c'est toujours la même énergie sans défaillance dans l'action, je n'ose dire la lutte, tant apparaît peu l'effort dans ces vies qui semblent se dérouler dans le calme et comme par suite d'un enchaînement naturel des faits. L'ordre a été établi au début et une constante discipline en assure le maintien.

Dans les enquêtes qui précèdent vos délibérations, on n'entend pas de plaintes : ni les mères ne se plaignent de leurs enfants, ni les fils, ni les filles ne se plaignent des parents infirmes; ni les uns, ni les autres ne se plaignent de la dureté de leur sort. La résignation, dans laquelle il reste toujours de l'amertume, n'est pas le propre de ces âmes fortes. Leur force est dans l'acceptation spontanée des décisions de la Providence et dans leur volonté de se conformer à ses lois. C'est vraiment leur force, parce que Dieu les récompense déjà en les soutenant.

Dans un temps où règnent à la fois un amour déréglé de l'égalité et une avidité dominante de classement entre les hommes, serait-il permis de proposer une classification, — dont on ne se souciera peut-être guère, parce qu'elle est de celles qui ne rapportent de privilège dans l'État ni aux individus, ni aux associations, — mais qui repose sur la vérité, tout en étant profondément chrétienne, ce serait simplement le départ entre les braves

gens et ceux qui ne sont pas dignes de ce nom. Vos lauréats seraient des premiers et, parmi eux, des meilleurs. Ils accepteraient avec joie cette qualification, que le généreux fondateur de vos prix aurait ratifiée avec empressement.

L'ÉCOLE MILITAIRE

M. le Général HANRION

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

Parmi les marques d'affectueux souvenir qui m'ont été données, depuis mon retour dans votre ville, et qui, pour moi, font de *Nancy* une *patrie d'élection,* nulle ne m'a été plus sensible que le vote par lequel vous m'avez agrégé à votre éminente compagnie.

Ce témoignage d'estime de votre part est si flatteur que je me sens comme embarrassé du grand honneur que vous me faites.

J'ai besoin, comparant tout ce qui me manque aux qualités charmantes qu'apporte ici chacun de vous, de rechercher ailleurs que dans mon propre mérite la cause déterminante de votre choix.

Peut-être ma qualité de *soldat* a-t-elle décidé de vos suffrages ; peut-être, en me nommant, avez-vous songé à honorer l'armée que j'ai, si longtemps, et dans des conditions si douces à mon cœur, modestement représentée au milieu de vous.

S'il en était ainsi, je ne saurais trop reconnaître cette inspiration patriotique et gracieuse et je m'en sentirais plus à l'aise, au moment d'affronter la redoutable échéance du *discours de réception*.

Laissant de côté une tradition qui vous est chère et qui consiste, d'ordinaire, à rappeler, ce jour-là, à vos esprits quelque personnage célèbre ou quelque fait glorieux de la Lorraine, j'ai résolu de vous parler des choses *de l'armée*.

L'armée est devenue *la chose* de tous, et il m'a paru que, sur ce terrain, j'avais toutes chances de trouver en vous un auditoire bienveillant et favorable.

C'est que j'en ai bien grand besoin, Messieurs; je ne suis *orateur* ni par carrière, ni par habitude; si, parfois, j'ai manifesté mon goût pour les discours, ce ne fut jamais que pour les discours des autres; et pourtant je me sens tout rassuré.

Convaincu de cette vérité que le bon vouloir de ceux qui écoutent entre pour une grosse part dans l'éloquence de celui qui parle, je viens à vous dépouillé de toute appréhension et de toute crainte.

Je voudrais, dans une causerie succincte et rapide, vous dire quelques mots de nos *Institutions d'éducation militaire* et vous signaler les progrès, qu'à mon avis, on pourrait peut-être réaliser pour elles.

Vous ne serez pas surpris, Messieurs, que semblable sujet ait été, par moi, jugé digne de mes préférences.

Au terme de ma carrière, j'ai pu en étudier les détails dans une *mission* toute récente, à laquelle m'avait relativement préparé déjà le commerce éclairé d'un

frère qui, longtemps, a gouverné Saint-Cyr et y a laissé, j'en suis très fier, les plus honorables souvenirs.

La question mérite d'ailleurs qu'on s'y arrête. Elle intéresse, à la fois, l'*Université et l'Armée;* elle se rattache aux problèmes les plus sérieux de notre *enseignement secondaire*, elle met en cause toute notre *instruction nationale*, dont les écoles militaires constituent un facteur d'importance croissante. Enfin l'*école militaire* est le fondement et la base de notre édifice militaire et c'est dans nos *amphithéâtres militaires* qu'il nous faut chercher l'avenir de la France.

J'essaierai, dans un tableau sommaire, d'exposer à vos yeux, dans ses grandes lignes, aux périodes marquantes de l'histoire, la marche logique qu'a suivie l'*enseignement militaire*, variable, à travers les temps, avec les progrès de l'art, avec le degré d'organisation de l'armée, avec son rôle social.

Peut-être, s'il est exact que la compréhension du passé soit la condition première d'une saine intuition de l'avenir, ce retour en arrière nous aidera-t-il à discerner les nécessités de demain; peut-être nous autorisera-t-il à poser, sinon à résoudre complètement cet important problème: *Que doivent être, dans la nation armée, le recrutement et les procédés d'éducation du cadre des officiers? Que doivent être nos institutions d'éducation militaire?*

Cette question, Messieurs, qui n'est indifférente à personne, ne saurait, je crois, déplaire à une *Académie*.

Certes, je ne voudrais pas exagérer ici le rôle que peut jouer une assemblée comme la vôtre, dans le grand mouvement de faits et d'idées qui se produit autour de

nous. Je sais que c'est ailleurs que dans votre milieu paisible que s'agitent et se résolvent d'ordinaire les grands intérêts du pays; mais je sais aussi qu'une part très large peut vous être réservée dans *la grande œuvre du bien public. La morale, l'histoire, la philosophie, l'économie politique* constituent votre domaine. Ce sont autant de sciences appelées à servir les intérêts généraux de la nation. Habitués aux spéculations philosophiques, vous savez faire porter de préférence vos méditations sur toutes les questions qui semblent préoccuper les esprits; toujours en possession de vous-mêmes, vous vous maintenez dans une sphère supérieure aux orages et vous savez vivre de cette vie sereine, ordonnée et régulière qui vous est propre et qui vous assure au dehors une grande autorité. C'est donc une grande joie pour moi, Messieurs, en même temps qu'un grand honneur, de parler aujourd'hui devant une assemblée qui, toute consacrée qu'elle soit aux pacifiques travaux de l'esprit, a sa place si bien marquée dans notre grand *travail de régénération*.

Messieurs,

On raconte que, sollicité un jour par un jeune présomptueux de ses amis qui voulait obtenir une place militaire, *Socrate* lui aurait fait cette réponse que ce serait une honte que *celui qui veut être le chef des autres fût incapable de commander*. Il mériterait d'être châtié à l'égal de l'homme qui entreprendrait de faire une statue sans avoir appris le métier de sculpteur.

Cette parole était sage et juste. *Socrate* avait été soldat; il avait combattu à *Potidée*, à *Délium*, à *Amphipo-*

lis, à côté d'*Alcibiade* et de *Xénophon,* auquel il avait, dit-on, sauvé la vie. Il était l'ami de *Dyonosodore* qui professait alors la tactique avec la plus grande distinction, dans les *écoles d'Athènes*. Lui-même, il se faisait parfois entendre dans les *gymnases* de cette ville. Mieux que personne donc, il savait les obligations que comporte l'état militaire.

S'il y a une carrière dans laquelle les droits de l'intelligence soient sacrés et où cette capacité particulière qui se compose d'heureux instincts développés par une éducation libérale soit un précieux élément de force pour le pays, c'est la *carrière des armes*. Il n'en est pas qui exige plus d'études et plus de travaux de toute espèce. *Les connaissances de l'officier sont universelles. Dès ses débuts,* on a dû l'initier aux sciences mathématiques et physiques, à l'histoire et aux *belles-lettres;* il sait les *manœuvres* et comprend la tactique. Déjà de graves responsabilités lui incombent; que de fois en effet, les combinaisons les plus belles à la guerre n'ont-elles pas échoué par le fait seul d'un subalterne! *Plus tard,* il s'élèvera à son tour et les horizons de la science iront grandissant autour de lui. Elle confine alors à la *politique*, au *gouvernement des États,* à la *teneur et à la confection des traités*, etc., etc.

La *connaissance des hommes* lui sera familière; un officier a le devoir de connaître sa troupe et de se faire aimer d'elle. S'il veut acquérir la confiance de ses soldats, il faut qu'il leur donne le sentiment vigoureux de sa supériorité et pour cela il faut que, lui-même, élève son âme par une forte éducation. Si, partout, *la bonne éducation* est une grâce, elle est encore une grande

force pour ceux qui ont à manier des hommes, car *elle est la moitié de l'autorité.*

L'étude de toutes les parties qui ont trait à la *science militaire* ne saurait se comparer à rien de ce qui se fait dans *les arts de la paix.* Pour ceux-ci, des expériences, certaines, multipliées à loisir, nous révèlent des *principes certains.* Pour l'art de la guerre, au contraire, l'occasion d'expérimenter est rare. C'est la guerre elle-même, qui, seule, nous fournit le moyen de fixer les *principes,* et, si l'on en vient à l'*application* de ces derniers, le travail le plus assidu nous donne à peine les lumières nécessaires pour les réaliser avec succès *tant* les circonstances de *temps,* d'*espace* et de *lieux* se modifient à l'infini. Dans *les arts de la paix,* l'artiste, pour réaliser son idéal, est aux prises avec la seule matière inerte; *le talent lui suffit.* La guerre, au contraire, se fait avec des hommes contre des hommes; l'homme de guerre trouve en face de lui une volonté adverse qui lui oppose ses propres ressources et déroute tous ses calculs. Chez le guerrier, *le talent ne suffit plus;* il faut que le génie se double du *caractère* et c'est là, Messieurs, la caractéristique, la dominante *de l'art militaire.* Cet art, ce grand art existe; il demeure toujours le plus puissant et le premier facteur de la victoire, en dépit des exagérations qu'ont fait naître autour de nous les *conquêtes de la science.* Des esprits éminents, des paroles autorisées, me semblent, de nos jours, avoir, à tort peut-être, exagéré le *côté scientifique de la guerre.* Pour eux, le *soldat* qui se dévoue ne serait plus qu'un *rouage passif; ce chef,* dont la décision en suspens porte en elle l'avenir du pays, ne serait plus que le *simple machiniste*

d'un engin formidable et savamment agencé. Cette théorie, qui traite la guerre en science positive, aurait pour résultat de donner aux facteurs matériels une prépondérance à laquelle l'*art* seul a droit. *Il est essentiel de le proclamer.* Assurément l'art militaire fera toujours et de plus en plus appel à toutes les sciences, mais celles-ci ne peuvent que *le servir sans jamais l'absorber;* avec elles, il pourra modifier ses procédés; mais les principes et l'essence même de son génie demeurent immuables.

L'art ainsi conçu, Messieurs, ne s'acquiert point dans l'*école.* C'est là une loi pour tous les arts et pour toutes les écoles. Le génie ne se donne point et échappe aux formules. Mais, à défaut du génie, et au génie même qui ne peut tout improviser, l'*enseignement de l'école* fournit les procédés matériels; il fait bénéficier de l'expérience du passé; il forme le coup d'œil et le goût par la lecture des maîtres. Si vous ajoutez que, dans la pratique de cet art, les *sciences auxiliaires, la mécanique, la physique, la chimie* tiennent une place *toujours croissante,* vous mesurerez toute l'étendue *du programme de nos écoles, toute l'importance qu'elles acquièrent dans nos institutions militaires.*

Il n'en a pas toujours été ainsi dans notre France. L'art y était nul ou fort simple dans ses manifestations à l'origine. Il n'a affirmé véritablement son existence qu'à une date relativement récente. C'est la même date qui marquera aussi chez nous les *débuts de l'école.*

Les Anciens ont été nos premiers maîtres dans l'art de la guerre : on peut dire que les Grecs ont les premiers donné de cet art une *définition qui en dégageait de façon*

remarquable l'essence philosophique. Xénophon le définissait ainsi : « *L'art de conserver sa liberté.* » Tout se trouve dans ces quelques mots qui veulent dire, à la fois, que *les seules nations sont assurées et dignes d'être libres* qui savent faire la guerre et que les seuls *généraux sont assurés du succès* qui, par leur talent, leurs finesses et leur art, savent demeurer *toujours libres de leurs mouvements,* dans cette lutte de deux volontés hostiles, que, tout à l'heure, je mettais sous vos yeux. On ne saurait mieux rendre et la *fin dernière de la science du général* et le *sens idéal donné à la guerre* que cette définition semble sanctifier.

L'art était arrivé chez les *Grecs et les Romains* à un haut degré de perfection. Ces peuples connurent en effet différents modes de formations *organiques ;* ils établirent une *hiérarchie* de commandement; la *tactique* accuse chez chacun d'eux le génie propre de sa race. La *phalange grecque* reflète le souci des formes, de l'unité, de l'ordre, des propriétés géométriques. *La légion romaine* plus souple, plus maniable, est mieux conçue en vue du bon emploi des forces. *Légion et phalange,* ordre mince, ordre profond, nous retrouverons désormais, dans l'histoire des guerres, ces deux types tour à tour en faveur et parfois en conflit, ainsi qu'il arriva dans les champs d'*Héraclée* et d'*Asculum.*

Convaincus des nécessités d'une théorie, les Grecs avaient des *écoles publiques* où l'on enseignait, par principes et par règles, la science de la guerre. *La tactique* en faisait alors la partie principale, mais on y enseignait aussi la *science de commander les armées* et, loin de soumettre cette science au *calcul,* c'est par des exemples

et des faits savamment étudiés qu'ils arrivaient à formuler ces *maximes*, ces *principes* que leur littérature nous a transmis, et qui sont devenus le germe fécond de notre art moderne.

L'étude des anciens n'est donc pas seulement le fait d'un certain dilettantisme militaire, et je regretterai toujours, pour ma part, qu'on l'ait retranchée de notre enseignement militaire, qu'on ne l'ait pas restaurée du moins dans notre Académie de guerre. Les campagnes d'*Alexandre*, de *Pyrrhus*, de *César*, celles surtout d'*Annibal*, ce titan qui fut le véritable précurseur de *Bonaparte*, y offriraient, ce me semble, de précieux sujets de méditation.

Du Bas-Empire jusqu'à la fin du *moyen âge*, l'*art militaire*, ainsi que tous les arts, subit une éclipse complète. La Barbarie envahit l'occident ; la littérature se réfugie dans les cloîtres. L'homme de guerre ne sait ni lire ni écrire et n'a cure d'aucune science. Il se bat, mais ne combat point.

Les batailles ne sont que des luttes individuelles, que des mêlées sans ordres et des combats sans manœuvres, où les chroniqueurs mêmes vantent moins l'habileté des capitaines que l'étonnante force de leur bras. Ainsi, dans les deux *batailles de Nicée, Godefroy, Tancrède* et les *deux Robert* portent la terreur dans les rangs des *infidèles* et paraissent plus préoccupés de tuer que de commander. A *Crécy,* Philippe et ses officiers ressemblent tous à ce vieux roi de Bohême qui, quoique aveugle, se fit conduire au fort de la mêlée et ne cessa de frapper que lorsqu'il tomba mort.

C'est l'époque de la chevalerie. En même temps que l'art militaire, l'*organisation fait défaut,* ou plutôt l'organisation réside dans la chevalerie elle-même, qui est une institution avec ses lois et ses règles. *L'éducation militaire* est toute dans l'éducation de l'individu : *le château du seigneur est la seule école militaire.* Les jeunes gens qui se destinent au métier des armes sont retirés des mains des femmes à l'âge de sept ans. Ils sont envoyés, quels que soient leur rang et leur fortune, chez quelque suzerain ou chez un compagnon d'armes de leur père. Là, ils prendront successivement les fonctions de *page,* puis d'*écuyer* vers quatorze ans, pour chausser à vingt et un ans les éperons de *chevalier, initiation héroïque, éducation morale,* dont les récits du *Loyal serviteur* nous permettent d'apprécier les beaux côtés. L'enfant courait avec son seigneur les guerres et les chasses ; il veillait aux palefrois et aux armures ; dans les vastes cours, il s'exerçait à manier la lance et l'épée. Le soir, auprès de l'immense cheminée noire, il écoutait les dires du chevalier ; il apprenait la guerre, car toute la guerre était dans les souvenirs et les récits des preux[1].

Il nous faudra atteindre la fin du XVIe *siècle* pour voir se produire, avec l'épopée guerrière de *Henri IV,* les premières manifestations sérieuses de l'art de la guerre. Pendant cette longue période, au contraire, *l'organisation de nos forces nationales s'affirme.* L'édit de 1445, par lequel *Charles VII* crée les *compagnies d'ordonnance,* en marque le début. La création des *francs*

1. Joachim Ambert. *Esquisses.*

archers vient ensuite. Puis, avec Louis XII, les bandes de *fantassins dauphinois,* recrutées par *de Molard,* forment le noyau d'un corps national à la tête duquel se mettent *Bayard* et les plus illustres capitaines.

Notre infanterie régulière était créée : François Ier la groupe en *légions.* La légion est le moule d'où vont sortir nos *régiments,* nos vieux corps de *Picardie* et de *Champagne,* de *Piémont* et de *Navarre,* suivis, en 1563 du régiment des *gardes françaises.*

Nous touchons à la fin du XVIe *siècle.* Une armée permanente et régulièrement organisée a succédé aux levées tumultueuses de la *Féodalité;* l'infanterie a conquis une place honorable sur les champs de bataille ; l'organisation et le rôle social de l'armée ont subi de profondes modifications qui suffisent pour que la nécessité se manifeste *d'imprimer une direction nouvelle à l'éducation militaire. La noblesse* ne représente plus l'armée à elle seule ; elle va, à son tour, être soumise à des règlements impérieux ; on voit les jeunes gentilshommes entrer à l'envi, comme *surnuméraires* dans les corps disciplinés et y combattre, en attendant que des places d'officier se fassent pour eux.

Des châteaux seigneuriaux *l'école* du commandement *s'est transportée dans les corps de troupe. L'archer* ou *l'anspessade* qui sont comme les premiers *cadets* de la cavalerie et de l'infanterie, succèdent au jeune *écuyer;* déjà l'on entrevoit *le cadet, évolution logique qui enrégimente la noblesse dans l'armée du roi et prépare un cadre à celle-ci.*

Cette *école des corps de troupe* était, en somme, appropriée aux nécessités du commandement, ou pouvait

sembler l'être, *aussi longtemps que se prolongerait la lente incubation de l'art militaire.*

Cet art sommeille encore durant les guerres d'Italie. Sa littérature se borne aux récits historiques de *Machiavel,* de *Guichardin,* de *Paul Jove.* Mais les ferments d'une *renaissance militaire,* rapportés d'outre-monts, vont rapidement germer. Le soldat, comme l'artiste, a retrouvé les *Anciens,* et bientôt un maître illustre, *le duc de Rohan,* qui avait profondément médité ces derniers, recommandera à la jeunesse, dans son *Parfait Capitaine,* de se pénétrer de leur tactique. *Gustave* et *Nassau* vont paraître; tous deux ont cherché dans la poussière du passé les vestiges épars de la *tactique* et de la *discipline.* Sous eux, l'art militaire brille d'un vif éclat et l'Europe étonnée crie au miracle quand elle voit les troupes, les camps et les succès de *Gustave.*

Peut-être, Messieurs, ces succès, à mon sens, ont-ils fait la part trop large *au Suédois?* Peut-être une critique impartiale devrait-elle replacer en France, à nos *guerres de religion,* le *berceau de la renaissance militaire.* C'est dans la journée de *Dreux* qu'on peut en discerner les premières manifestations. L'ordre de bataille du Connétable amorce des progrès que Nassau et Gustave n'ont fait que développer. Au lieu de réunir au centre de la ligne toute l'infanterie et de placer sa cavalerie aux ailes, il forme de son *infanterie cinq corps* séparés, appuyés à deux villages, et remplit les intervalles avec la *cavalerie.*

Il est vrai que ces cavaliers formés sur un seul rang ne peuvent résister aux reîtres allemands qui combattaient à *trente* de front sur *quinze* de profondeur, mais c'était le *mélange des armes* tant recommandé par les

auteurs anciens. C'était un passage de l'ordonnance de la phalange à l'ordonnance de la légion, un acheminement des lourdes masses de *Bouvines et de Crécy* à nos *brigades et régiments,* enfin c'était un moyen d'utiliser et de mobiliser l'infanterie.

Après *Dreux,* c'est à *Saint-Denis,* à *Jarnac,* à *Coutras,* à *Arques,* à *Ivry,* dans maints autres combats, qu'on pourrait discerner la même étincelle. Je n'insisterai que sur la bataille d'Arques où le *Béarnais* se révéla homme de guerre. Sa résolution de livrer bataille au lieu de se laisser enfermer dans les murs de Dieppe; son utilisation du terrain, l'ordre de bataille adopté, avec peu de monde dans les tranchées et de *fortes réserves* habilement réparties en arrière, tout est parfait et donne la mesure des destinées que la France eût pu attendre d'un tel soldat doublé du politique que nous révèlent *les économies de Sully. Henri était en avance sur son époque,* et c'est peut-être à tort que l'on fait honneur aux Hollandais et aux Suédois de progrès qui ne sont dus qu'à nous. Mais je ne veux retenir de ce débat qu'un seul point : *l'art militaire prend naissance à la fin du* XVIe *siècle;* cette époque est une époque de crise ; on sent que l'on touche à de nouvelles formes de la guerre, que les vieux moules ne conviennent plus. *L'art restauré va exiger un enseignement conforme à ses développements; il réclame de nouvelles institutions d'éducation militaire,* on sent, suivant l'expression de LA NOUE, « *qu'il faut quelque chose de nouveau* ».

Messieurs, j'ai nommé *La Noue ;* je vous demanderai la permission d'esquisser quelques traits de cette noble et sympathique figure du *Bayard huguenot.*

La Noue est un précurseur en matière d'éducation. Il appartient à cette robuste et philosophique famille des *Montaigne,* des *d'Aubigné* qui s'entendaient si bien à toutes les questions de pédagogie. Devançant d'un siècle ses contemporains, il a conçu, le premier, les *nécessités et le plan des écoles militaires.* A cheval sur deux époques remarquables de notre histoire, marquant le point précis où s'accomplit une vaste évolution de l'art de la guerre, son œuvre prend un relief considérable qu'il me paraît utile d'accentuer davantage encore, en vous disant *ce que fut l'homme.* Je n'essaierai pas d'ailleurs d'analyser cette œuvre par le menu; aussi bien dans *les 25 discours politiques et militaires de La Noue,* un seul, le cinquième, concerne spécialement l'*éducation des jeunes gentilshommes,* c'est-à-dire le sujet qui nous occupe. Mais de l'ensemble, quel parfum d'honnêteté, de sereine sagesse, de bon sens gaulois, de patriotisme éclairé, se dégage et vous captive.

L'homme qui, *dans les cachots espagnols,* écrivit ces pages empreintes d'une si haute philosophie, était un vaillant soldat. L'admiration de ses contemporains, les éloges que lui décernent les partis les plus opposés, *Montaigne à la fois et Montluc;* son nom glorieux de *Bras de fer,* sa mort même au siège de *Lamballe* et le regret qu'en manifeste Henri IV[1], dont il était

1. La Noue fut tué en 1591 au siège du château de Lamballe. « C'é-« tait un grand homme de guerre, dit Henri IV, en apprenant sa mort, « et encore plus un grand homme de bien. On ne peut assez regretter « qu'un petit château ait fait périr un capitaine qui valait mieux « qu'une province. »

Parole qui rappelle celle du cardinal de Lorraine s'opposant à l'é-

l'ami, témoignent de ses vertus guerrières. A lire ses écrits, on reconnaît sans peine que la bravoure s'alliait chez lui avec les qualités du chef, *coup d'œil, érudition* et *science tactique*. Ses *chapitres* intitulés : *Paradoxes*, et notamment le second, donnent aux gens de métier la perception très exacte de ce qu'était alors la *rénovation de l'art militaire. On y constate sur le vif l'influence des traditions grecques*.

En d'autres discours, comme le *13*ᵉ relatif à la *constitution de l'infanterie*, le *14*ᵉ relatif aux *légionnaires*, les *16*ᵉ et *17*ᵉ relatifs aux *punitions et récompenses*, le militaire se montre organisateur perspicace. Parfois même sa clairvoyance porte bien au delà de son temps, alors, par exemple, qu'il préconise pour la *cavalerie* l'usage des *escadrons* au lieu des anciennes formations « *en haye* ou *en file* » et dans ce discours encore qu'il consacre à préconiser les *fortifications en terre,* au lieu de nos murailles coûteuses, « *vraies robes de mariées, dit-il, où se gâte la moitié de la dot* ».

Mais chez *La Noue,* Messieurs, le soldat cède le pas au patriote, qui s'élève à la véritable éloquence pour nous dépeindre les maux de la France, pour flageller les vices qui la rongent et pour discerner avec une rare pénétration les remèdes les meilleurs à y apporter. Être patriote en ces temps troublés des derniers Valois, suivre la droite ligne entre tant de partis furieux, demeurer sujet loyal et réserver sa foi, ce n'était pas chose facile ni commune ; *La Noue y réussit*. Songeant

---

change de La Noue contre Strozzi, sous prétexte qu'il y avait plusieurs Strozzi en France, tandis que les protestants n'avaient qu'un La Noue.

à la France et aux cruelles misères qui l'accablent, « le cœur lui saignait à voir dépérir *ce grand arbre à qui le monde avait demandé si longtemps son salutaire ombrage et ses fruits savoureux* », et il trouvait les accents indignés de l'honnête homme, pour flétrir les *trois vices principaux* qui s'attaquaient à *ses racines, l'impiété, l'injustice et la licence*. Mais, et c'est là le côté le plus touchant de ce cœur vraiment français, les objurgations, les reproches, les satires que de lui-même il adresse à la France coupable, il ne veut pas les accepter venant de l'étranger. C'était déjà la mode à cette époque de dauber en Europe sur notre incurable légèreté et sur la corruption de nos mœurs, de décrier « *un estat où il n'y a ni piété, ni justice, ni concorde, ni ordre, ni discipline* ». Nos malheurs n'étaient que trop visibles, hélas! et notre déclin apparent ne disposait pas, vis-à-vis de nous, les peuples à l'indulgence. Ceux-là mêmes qui avaient le plus largement profité de nos élans généreux et parfois irréfléchis ne se faisaient pas faute de gloser sur nos défaites. « *Ce grand et excellent royaume, s'écrie La Noue*[1], *qui a été par cy devant le refuge des oppressez et une école de toute science et honnêteté, à cette heure est appelé spélongue de dissolution* ». Prenant alors à partie *ces censeurs étrangers*, il affirme bravement qu'il « *n'y a encore estat de la chrétienté où il y ait de meilleures matières que dans le nostre* », il énumère nos richesses, rappelle l'antique splendeur de nos institutions, la vaillance et la courtoisie de notre noblesse, l'industrie économe de la nation. « *Ceux donc, conclut-il, qui disent*

1. 1er Discours.

que le Roy de France est à l'hôpital sont mal informés, car, encore qu'il doive 50 millions de francs, il en sera quitte en dix ans, en gagnant le cœur de ses sujets, car qui a le cœur a aussi les biens[1]. »

Belle et touchante parole, qui peint bien l'âme généreuse de notre pays et résume aussi cet *appel constant à la concorde,* cette *mansuétude,* cette *indulgente* et aimable *philosophie* que j'aime surtout à retrouver presque à chaque pas, chez *La Noue.*

Montaigne, bien fait pour apprécier ces qualités, distingue déjà « *la consolante bonté, douceur de mœurs et facilité consciencieuse* de M. de La Noue, *en une telle injustice des partis armés où toujours il s'est nourri grand homme de guerre et très expérimenté.* »

Ce soldat qui déplore en termes énergiques et émus les excès de la guerre, les horreurs de la guerre civile[2]; ce huguenot qui ne va chercher dans l'évangile que des leçons *d'amour et d'indulgence*[3], qui cite *saint Augustin* pour nous rappeler « *que celui qui est persécuté est de Dieu*[4] »; ce politique qui prêche la *loi d'oubliance et de tolérance,* compose, je l'avoue, une physionomie qui m'est singulièrement sympathique, un type de philosophe éclairé et libéral en pleine tourmente du XVIe siècle.

Mais je reviens au *discours sur l'éducation militaire de la jeunesse.* Divination du patriotisme, qualités de

1. 20e Discours.
2. 4e Discours.
3. 3e Discours.
4. 2e Discours.

l'organisateur et du soldat, sagesse du philosophe, tout s'y rencontre à la fois et tend à faire de ce *petit traité* un véritable monument.

Tout d'abord *La Noue* y critique cette *éducation des pages* donnée chez les seigneurs, qui n'offre plus, dit-il, de garanties sérieuses. Cette vieille, cette vénérable coutume féodale s'est presque entièrement pervertie ; on ne trouve plus de grands seigneurs qui s'acquittent comme il convient de cette tâche confiée à leur honneur, de ce *devoir d'amitié*. Abandonnés à eux-mêmes, jouant « avec les laquais et les garçons d'étable, les pages *contractent des habitudes d'oisiveté et toutes sortes de vices* ».

Même note pour les jeunes gens que leurs familles envoyaient plus ou moins longtemps servir dans une armée étrangère. « *Ces voyages aux pays estranges,* dit La Noue, *sont pratiqués par quelques-uns dans l'opinion qu'ils ont que les drogues d'autrui sont meilleures que celles de leur pays.* » Il n'approuve pas cette méthode. Ceux qu'on envoie en *Allemagne* en reviennent grossiers ; en *Italie,* ils se raffinent en toute espèce de débauches.

Restent *les cadets ou apprentifs aux armes dans les régiments d'infanterie,* qui composaient la grosse majorité de la jeune noblesse. Le vieux soldat démontre que pour toute cette jeunesse, les corps de troupes sont généralement une école de mauvaises mœurs. La discipline est renversée et ne se rencontre plus guère que dans quelques rares régiments. Et puis, « *est-ce donc tout,* dit-il, *que d'apprendre à tirer une arquebusade, savoir ce que c'est que gardes, sentinelles et escarmouches, voire montrer une brave contenance de soldat ?* » *La Noue*

conçoit d'autres nécessités dans l'instruction. Lecteur assidu de *Plutarque*, guerrier relativement érudit, il rêve une sorte de *prud'homie pour l'homme de guerre*.

« *Certes, ce n'est pas peu*, dit-il, *d'être estimé soldat, mais c'est beaucoup plus quand la prud'homie y est adjointe*[1]. » Il a, pour l'officier, l'instinct juste d'un ENSEIGNEMENT SPÉCIAL, *venant après l'éducation des Universités, et distribué dans de véritables écoles militaires*.

« Il suffirait, à son advis, que les enfants y fussent envoyés à l'âge de quinze ans pour ce qu'alors ils commencent à être plus propres aux exercices du corps auxquels il convient de la force. Et auparavant qu'ils eussent atteint cet âge, les pères les feraient entretenir en leurs maisons ou aux universités. »

De ces collèges militaires qu'on appellerait *Académies*, *La Noue* voudrait en mettre un dans la capitale de chaque province, ou, tout au moins, d'abord, si c'était trop, en fonder *quatre seulement*, dans *quatre maisons royales* où les rois vont peu ou point, à *Fontainebleau*, *Moulins*, *Plessis-les-Tours* et *Cognac*.

On y exercerait, à la fois, le *corps* et l'*esprit*, « *on apprendrait à manier chevaux, à courir la bague, en pourpoint et quelquefois armé, à tirer des armes, voltiger et sauter et, si on y adjoustait la nage et le lutter, il ne serait que meilleur.* » Les *exercices de l'esprit* comprendraient des *lectures* faites, en notre langue, des meilleurs *livres de l'antiquité sur la morale, sur la politique* et *sur la guerre*; *l'étude de l'histoire ancienne et moderne*, les *mathématiques*, la *géographie*,

1. *La Noue*, page 200.

l'*art de fortifier* les places et quelques *langues vulgaires, de manière surtout à pouvoir les parler*. Enfin, pour les moments de loisir, quelques arts d'agrément, la *musique* et le *dessin*.

La Noue pense que huit ou dix professeurs suffiraient pour ces divers enseignements. Il les placerait sous la direction d'un *gentilhomme* de valeur éprouvée, à qui maîtres et disciples, dans chaque académie, « *porteraient révérence*. Nul doute que quand un jeune gentilhomme aurait demeuré quatre ou cinq ans en telle école, il ne fût capable de comparaître en telle cour de prince qu'on voudrait. On aurait là d'ailleurs une pépinière d'excellents officiers tels qu'il n'en faudrait pas plus de six, dans une compagnie de gens d'armes, pour y mettre le meilleur ordre ».

Enfin, pour justifier son projet, La Noue émet discrètement une pensée qu'il nous faut retenir, parce que nous la retrouverons plus tard à *la fondation de l'École militaire*. « *La noblesse*, dit-il, *s'est ruinée en partie au service du roi, le souverain doit en toute équité la soulager pour la nourriture et l'éducation de ses enfants*. »

C'est là, Messieurs, le point de vue que les frères *Pâris* reprendront et c'est vraiment là la *note caractéristique des institutions militaires de l'ancien régime*.

II.

Ce que La Noue avait proposé, en somme, c'était *un plan très complet d'écoles spéciales* où seraient élevés gratuitement les jeunes nobles, au sortir de leurs huma-

nités, où ils recevraient *la solide instruction militaire dont la nécessité commençait à se faire sentir.*

Mais les réformes, d'ordinaire, sont lentes à se réaliser. Il faudra encore *cent cinquante ans* avant que les idées du compagnon d'Henri prennent corps et aboutissent, en 1751, à la belle fondation de Louis XV.

Les progrès de l'art militaire et de l'organisation des armées aidant, on va s'y acheminer *par étapes* et *par essais successifs,* avec les *cadets de régiment,* avec le *corps des cadets,* enfin, avec l'*école militaire.*

Il serait intéressant, Messieurs, de dire ici ce que furent *ces cadets* dont l'existence est mêlée à une longue portion de notre histoire militaire. *Les cadets étaient de jeunes nobles, qui venaient, à défaut d'établissement d'éducation,* faire leur noviciat dans les régiments. Appartenant presque tous à la noblesse militaire, ils étaient généralement pauvres, et plus particulièrement ceux du midi, venus de la province natale de Henri IV, qui n'en fournissait guère d'autres[1]. Les *cadets de Gascogne* sont restés célèbres.

Pontis, l'auteur des curieux *mémoires* dont la lecture enchantait Mme de Sévigné, et dont la série interminable d'aventures inspira jadis à A. Dumas son personnage célèbre de *d'Artagnan, Pontis est le type achevé du cadet de Gascogne.* Le récit qu'il nous trace de son séjour au *régiment des gardes* suffit à nous faire connaître l'esprit déplorable qui régnait dans cette jeunesse turbulente, peu disciplinée et tapageuse.

Au temps de Louis XIII, l'*insuffisance de l'institution*

1. Achille Taphanel.

était devenue si manifeste que les idées de *La Noue* reprirent tout à coup faveur. En 1636, Richelieu fonda une *académie royale militaire « pour y être les jeunes gentilshommes instruits aux disciplines convenables à leur sang »*. Cette académie ne dura guère. Sa création était prématurée sans doute. Elle disparut à la mort de son fondateur, après avoir eu comme élève *Louis de Bourbon*[1], duc *d'Enghien,* qui devint le *grand Condé,* et il est à regretter que l'œuvre de Richelieu n'ait pu lui survivre; elle eût rendu à notre armée d'inestimables services.

De nouveau, la France restait avec son institution insuffisante des *cadets de régiment*. Ce n'est que quarante ans après, *en 1682,* que Louvois réunit entre eux les cadets disséminés jusque-là dans toute l'armée et en forme des *compagnies spéciales* dites : *compagnies de cadets*. La nouvelle de cette importante décision publiée par tout le royaume fut accueillie avec un tel empressement que le nombre des postulants s'éleva, dans les trois premiers mois, à plus de 4,000.

L'édit de création était *muet* sur les *preuves de noblesse* à fournir. *Louis XIV et Louvois* n'étaient pas gens

---

1. Louis de Bourbon, auquel, selon l'euphémisme de La Bruyère, « il manquait les moindres vertus », fut le prince le plus lettré de son temps, le plus doté, le plus avide des plaisirs de l'esprit, celui que l'Académie française songeait à se donner pour protecteur, rendant ainsi un hommage signalé à sa capacité, à son goût passionné pour les lettres. Il avait préludé par les couronnes du collège aux lauriers de Rocroy. Dès l'âge de 14 ans, il soutenait une thèse de philosophie avec un éclat sans exemple et ne fut pas indigne d'entrer en lice dans les épreuves de la Sorbonne contre Bossuet lui-même.

à subordonner aux seules nécessités d'une classe, si considérable fût-elle, les besoins de l'État. Ce furent, chez le monarque, les instincts d'un intérêt supérieur et, chez le ministre, quelques secrètes inclinations vers le *Tiers-État,* qui présidèrent à cette réforme. Les instructions de Louvois aux intendants portaient que l'on pourrait y recevoir des jeunes gens *de toutes classes et de bonne famille.*

Les jeunes cadets recevaient, dans la compagnie, l'instruction strictement nécessaire alors aux grades subalternes, dont ils ne pouvaient guère espérer sortir. La démarcation était en effet très nette entre les *enfants de la noblesse pauvre de province* qui faisaient leur éducation dans les cadets, et les *nobles* de la cour, issus de grande famille, qui commençaient leur carrière dans les *mousquetaires.* Les premiers arrivaient au grade de capitaine et obtenaient la croix de Saint-Louis. A moins de circonstances exceptionnelles, ils ne pouvaient porter leurs prétentions plus haut que les emplois *de major* et de *lieutenant-colonel.* Les seconds achetaient une compagnie, après leur noviciat d'un an, puis un régiment qu'ils pouvaient commander à 18 ans, comme *Saint-Simon,* le régiment du prince Paul, et ils attendaient plus ou moins patiemment leur tour pour parvenir au *grade de brigadier,* qui ne se vendait ni ne s'achetait, mais se donnait au choix.

Les compagnies de cadets ne réalisaient donc qu'imparfaitement la pensée éducatrice de La Noue, mais elles constituaient un progrès sur l'ancien ordre de choses et pouvaient devenir l'*embryon de véritables écoles militaires. Louvois* y avait songé, mais sa création avait une

sorte de tare originelle imputable aux complaisances excessives des intendants. S'il faut en croire *Vauban*, des gens de basse naissance et de basses mœurs avaient eu accès dans les compagnies et y avaient développé un mauvais esprit. Elles tombèrent en discrédit et, à la suite de graves mutineries, furent supprimées en 1696.

Reconstituées en *1726* par le cardinal Fleury, elles disparaissent définitivement en *1733* et *ne sont plus remplacées par rien*, de telle sorte que, dans la longue période de 1733 à 1751, pendant les guerres de la succession de Pologne et de la succession d'Autriche, nous avions fait *table rase de toutes nos institutions d'éducation militaire*.

C'était précisément le moment où des peuples moins éclairés reprenaient nos essais antérieurs et réussissaient, là où notre *versatilité* avait abouti à des échecs. *Munich* fondait en Russie une école de 400 cadets. *En Prusse*, les institutions du *Roi-Sergent*, développées et coordonnées par *Frédéric*, prenaient la forme où nous les trouvons presque encore aujourd'hui.

Cette versatilité, Messieurs, nous avait fait oublier ou méconnaître que les temps parcourus avaient été remarquables entre tous, pour *l'histoire de notre art et de notre organisation militaires*.

Louvois nous avait donné une armée admirable et *d'Argenson*, qui fut aussi un grand ministre, marchait sur ses traces et achevait, en ce moment, l'œuvre de son devancier. *L'art s'est affirmé* de plus en plus; *Condé*, avec les illuminations de son génie; *Turenne*,

avec son immense bon sens, ont gagné de grandes victoires avec de *petites armées* ; le génie de *Luxembourg*, les talents de *Berwick*, la sage application de *Catinat*, les dons naturels de *Vendôme*, ont réussi à nous faire employer avec gloire des *armées de 80,000 hommes* sur les frontières de Flandre, du Rhin et de l'Italie. Il leur a fallu manier de *grosses masses ; c'est une ère de difficultés nouvelles qui vient de naître ; Frédéric* occupe déjà l'opinion, et le maréchal de *Saxe*, par ses magnifiques victoires de *Fontenoy*, de *Raucoux* et de *Laufeld*, inaugure en France une sorte de renaissance militaire. Tout, jusqu'aux *écrits* multiples qui paraissent à ce moment, nous affirme l'existence d'une *science nouvelle de la guerre* et, avec cette science, la *nécessité d'un enseignement*. *Turenne, Berwick, Montecuculli*, dans leurs *Mémoires*, nous apprennent un art qu'ils pratiquaient si bien ; puis, quarante ans après, c'est *Feuquières* qui consacre les loisirs d'une disgrâce imméritée à écrire, pour son fils, un *cours complet d'art militaire*. Je ne peux que vous nommer ici, *Puységur, Guichard*, si profond dans la connaissance des anciens, *Folard*, le *maréchal de Saxe*, qui fut comme le précurseur de notre illustre *Bugeaud*.

Le moment était propice. Nous touchions à l'une de ces phases où les réformes longtemps rêvées s'imposent et prennent corps. Déjà à deux reprises, l'initiative privée avait devancé celle du pouvoir. Le *chevalier de Lussan* venait de créer une académie, rue de Tournon, et M. de *Kergus* avait fondé à Rennes l'hôtel des *gentilshommes bretons*.

Ce concert d'opinion n'enlève rien au mérite de

l'homme de bien, du véritable patriote qui, *reprenant* les *idées de La Noue,* fit enfin aboutir, en 1751, la réforme désirée. J'ai nommé *Pâris-Duverney,* le troisième et le plus distingué des *quatre frères Pâris,* qui si longtemps exercèrent, au grand scandale de Saint-Simon, une influence prépondérante dans les conseils de l'État.

III.

Messieurs, la date du 22 janvier 1751 mérite de prendre une grande place dans les annales de notre pays. Ce jour-là, le roi Louis XV signait l'*édit de création d'une école militaire en France.* Ce fut un grand triomphe pour la marquise de *Pompadour,* triomphe sur le monarque dont elle avait vaincu les résistances, triomphe sur le ministre de la guerre, comte d'*Argenson,* qui avait pour elle une haine profonde et qu'elle réussit à gagner à sa cause.

La résistance du roi était tout honorable. Le *principe* d'une école était bien agréé par lui, mais cette école allait coûter fort cher et le trésor était obéré ; des impôts nouveaux, créés tout exprès, ne manqueraient pas de rendre, dès le premier jour, l'œuvre impopulaire..., et puis, le roi voulait que la fondation fût durable, et qu'un trésor spécial lui fût affecté.

Ce problème si délicat fut résolu par *Pâris-Duverney* qui, le premier, avait conçu avec son frère l'*idée de l'école,* et avait présenté à Mme de Pompadour un projet établi de toutes pièces. Une grande affection l'unissait à la favorite et c'est de leur action commune au-

près du roi et auprès du ministre d'Argenson que naquit l'édit de création.

Ce fut un grand événement qui impressionna vivement la cour et la ville... ; la popularité de d'Argenson s'en accrut ; on exalta les mérites de celle qui, déjà, se faisait appeler la *protectrice des arts et des lettres*. Les gens d'esprit parlaient tout bas de *Cupidon*, de *Mars* et de *Minerve*[1]. *Voltaire* disait que ce serait l'œuvre capitale du règne et cette œuvre semblait à *Marmontel* suffisamment importante pour qu'il la célébrât dans un poème.

Les origines de l'école sont intéressantes et méritent qu'on s'y arrête. Les négociations entre Mme de *Pompadour* et *Pâris-Duverney* durèrent près d'un an. La correspondance commence, en avril 1750, par une lettre de la marquise qui avertit « *son cher nigaud*[2] », c'est ainsi qu'elle appelait familièrement *Duverney*, que le roi a grande envie de réaliser le projet, mais qu'il veut, auparavant, savoir ce qu'il faudra de fonds extraordinaires pour le bâtiment.

Duverney, dans sa réponse, datée du 5 avril, promet

1. J. Ambert. *Esquisses*.

2. M. de Maurepas avait pour surnom *Faquinet*, le comte d'Argenson, *la Chèvre*, la belle Mme de Flavacourt, sœur de MMmes de Mailly et de Châteauroux, la *Poule*. On voit par les lettres du chevalier de Boufflers et celles si singulières et si divertissantes de Mme de Graffigny qu'à la cour de Lunéville régnait la même mode. Le surnom de *Pampan* est si bien resté à celui à qui il fut donné qu'on sait à peine qu'il s'appelait *Devaux*, lecteur du roi Stanislas. Les sobriquets s'étendaient quelquefois à une société tout entière. On appelait les personnes de qualité qui composaient celle de la *duchesse du Maine*, les oiseaux de Sceaux et les *bêtes* de Mme de Tessin étaient les gens de lettres qui se réunissaient chez elle. (*Mémoires du marquis d'Argenson*, page 116.)

de satisfaire au désir du roi et ajoute que « *l'idée qu'il s'est faite d'un aussi grand monument* pour la gloire du roi et pour les grands avantages qui en résulteront excite en lui le plus vif désir de la voir accomplir ».

Les négociations se poursuivent en secret, et *Duverney* rédige de longs mémoires dans lesquels il signale l'obligation morale qui s'impose au roi d'élever les fils de sa vaillante noblesse qui s'est si généreusement appauvrie à son service. *La thèse des progrès de l'art et des nécessités de l'instruction y est spécialement soutenue et, citant notre vieux La Noue,* il insiste sur l'utilité d'*écoles spéciales*, où les futurs officiers recevront les éléments de leur éducation technique. Il y déploie toutes les ressources d'une dialectique serrée, d'un sens politique et financier hors de pair, enfin, ce qui ne gâte rien, d'une grande expérience des hommes et *des cours*.

A la suite d'une visite faite à la *maison royale de Saint-Cyr,* avec le roi qu'elle a habilement entraîné avec elle, la favorite écrit au financier, « je ne peux vous dire combien j'ai été attendrie de cet établissement. Ils sont tous venus me dire qu'il faudrait en faire un pareil pour les hommes. Cela m'a donné envie de rire, car ils croiront, quand notre affaire sera sue, que c'est eux qui ont donné l'idée ». Duverney répond que le récit de cette visite à Saint-Cyr a attendri son cœur. « Si on pouvait, ajoute-t-il, comparer en parfaite connaissance de cause tout ce que la marquise a vu, avec les propositions que nous faisons, il n'y a pas à douter que le roi accorderait une protection éclatante à un établissement propre à honorer son règne. »

« J'ai été dans l'enchantement, dit encore la marquise

dans une autre lettre, de voir tantôt le roi entrer dans tous les détails. *Je brûle de voir la chose rendue publique* afin qu'il ne soit plus possible de la rompre. Je compte sur votre obligeance, mon cher nigaud, pour que l'*univers en soit bientôt instruit.* »

Peu de jours après, le roi se faisait relire l'*édit de création des Invalides et de Saint-Cyr* et arrêtait le décret de fondation de l'école royale militaire.

La joie de la marquise déborde et ne peut se contenir. Dès le 3 janvier 1751, elle annonce cette grande nouvelle à son amie la comtesse de Lutzelbourg. « Je vous crois déjà fort contente de l'édit que le roi a donné le 10 novembre, pour anoblir les militaires. Vous le serez bien davantage de celui qui va paraître pour l'établissement de 500 gentilshommes que Sa Majesté fera élever dans l'art militaire. Cette école royale sera bâtie auprès des Invalides. Je vous enverrai l'édit dès qu'il sera imprimé. »

Vous savez tous, Messieurs, quelle grande allure fut donnée à l'école et quel admirable édifice fut créé tout exprès pour elle. *Belle-Isle et Saint-Germain,* tous deux ministres, dotèrent successivement la maison d'admirables *règlements* que ne désavoueraient pas aujourd'hui nos grands éducateurs de la jeunesse.

Il semblait, après les soucis qui avaient présidé à sa première installation, que l'école dût échapper à cette instabilité, à ce besoin de réformes hâtives, qui ont caractérisé la fin du XVIIIᵉ siècle. Pourtant, dès l'année 1777, le ministre *Saint-Germain* modifiait de fond en comble l'œuvre de Duverney. Le grand principe subsis-

tait néanmoins; *c'était toujours l'école militaire,* mais constituée, cette fois, par *dix collèges royaux militaires* établis en province, dans lesquels les élèves du roi recevaient jusqu'à quinze ans les éléments de l'instruction universitaire. A ce moment, ils étaient incorporés dans une *compagnie de cadets gentilshommes,* créée tout exprès, avec *des cours spéciaux,* et installée dans *l'hôtel de l'ancienne école.* On en sortait officier. Cette combinaison, empruntée encore à *La Noue,* semblait devoir être heureuse et féconde. Disparue dans la tourmente révolutionnaire, elle avait, durant sa courte existence, eu le temps de faire ses preuves. C'est sous ce régime que se formèrent *Clarke, Macdonald, Marmont, Davout* et, le plus illustre de tous, *Bonaparte,* élevé à Brienne de 9 à 14 ans, et reçu ensuite aux *cadets gentilshommes de Paris. Duroc,* élève de *l'école royale militaire de Pont-à-Mousson,* suivit la même marche, et, puisque l'occasion s'en offre à moi, j'aime à rappeler ici la haute estime dans laquelle était tenu *notre collège lorrain* que Raynaud, *inspecteur des écoles en 1784,* classait hors de pair; « collège parfait, disait-il, et, sous tous les rapports, le meilleur de tous ».

La Lorraine eut d'ailleurs sa place dans l'histoire de la fondation de Louis XV. Sur la demande de Stanislas, *12 gentilshommes lorrains* étaient, chaque année, admis comme boursiers dans l'école, et l'officier général qui, le premier, eut l'honneur de gouverner l'hôtel, fut un Lorrain, *le chevalier de Croismare,* officier de fortune, qui n'avait dû son avancement qu'à son mérite; homme modeste, faisant petit bruit et grande besogne, et très estimé du roi. « *Les élèves de l'école royale militaire*

sont les enfants de l'État », disait-il un jour au duc de Choiseul.

Le mot était vrai et caractérisait *l'école militaire de 1751 ; il la différencie* de celles qui vinrent après, *Fontainebleau* et *Saint-Cyr*. De nos élèves du *premier Empire* et de la *Restauration,* on eût pu dire qu'ils étaient, eux, *les enfants de leurs œuvres,* nuance qu'il faut retenir et qui s'explique par la différence des *régimes* et des *conditions sociales* dans lesquelles vivait la France. Les droits de l'intelligence et du travail se sont substitués à ceux de la naissance ; *l'examen de capacité* est devenu la loi commune et *obligatoire pour tous,* avec cette remarque toutefois que, *avec l'Empereur,* les droits du souverain militaire absolu ont été réservés à son profit par le fondateur de l'école, *tandis que la Restauration,* plus libérale au contraire, abandonne toute prérogative en faveur du *concours,* qui seul va établir les droits[1].

1. *L'Extrait suivant d'une notice écrite par M. le commandant Paris, retraité chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur, ancien élève de Saint-Cyr en 1813, immatriculé sous le n° 4142 de l'école,* pourra paraître intéressant.

« Les examens d'admission à Saint-Cyr consistaient en un programme « bien moins complet que celui établi depuis. — J'en fus pour mon « compte quitte à bon marché, par l'examinateur *délégué du préfet,* « un savant abbé, un peu philosophe, qui venait souvent à mon collège, « dont j'étais connu, et qui aussi connaissait ma famille. — Aussi, « lorsque je me présentai à lui, accompagné de mon père : « Ah ! vous « voilà, futur guerrier, me dit-il, je vous attendais, sachant votre désir « d'aller rejoindre votre oncle le général. (En effet, le frère cadet de « mon père était alors général de brigade à l'armée du maréchal Suchet, « en Aragon, et c'était assez l'usage, en ce temps-là, comme depuis, du « reste, dans les familles ayant un des leurs dans l'armée qu'un des « fils fût tenté d'aller rejoindre ce parent.) — Je ne vous interrogerai « pas, ajouta l'abbé ; je sais comment vous avez fait vos classes, que « vous êtes ferré sur l'arithmétique, que vous êtes moins fort en géo-

IV

Telle est la règle dernière, Messieurs, *qui, depuis près de quatre-vingts ans,* a régi le recrutement de l'École. Est-ce donc à dire que ce qui a longtemps duré doive durer toujours? et ne peut-on se demander si le *service obligatoire* et la *nation armée,* si le fait si considérable surtout *de la création du cadre auxiliaire,* si les *progrès de la science militaire enfin,* ne sont pas de nature à modifier, une nouvelle fois encore, le mode de recrutement de l'École. En un mot, les vieux moules, qui jusqu'à ce jour ont suffi, en s'élargissant, aux besoins de notre armée, suffiront-ils encore à une armée de *2 millions d'hommes,*

« métrie, faible en dessin, mais que déjà vous avez appris le manie-
« ment du fusil et du fleuret et en voilà bien assez pour vous mesurer
« un jour avec l'ennemi. — *Je vous délivre donc votre exequatur,*
« *pour être joint à l'appui de votre demande.* » Ce qui fut fait le
« jour même, et, sans plus tarder, mon père et moi partîmes pour
« Paris, où nous ne doutions pas que l'avis de mon admission nous
« serait bientôt adressé. — Effectivement, nous le reçûmes presque im-
« médiatement et meilleur même que nous ne l'avions prévu, car mon
« oncle avait fait de son côté ce à quoi mon père n'avait pas songé;
« il avait sollicité et obtenu en ma faveur d'être admis comme *élève*
« *du Gouvernement.*

« Point n'est besoin d'ajouter qu'à cette époque de guerres conti-
« nuelles il n'y avait pas de *concours*, et que *chaque postulant admis*
« *se présentait individuellement.*

« Le 15 février donc, je me présentai, toujours accompagné de mon
« père, au général commandant l'École qui nous accueillit avec
« bonté...., etc. »

La promotion du commandant Paris ne resta que dix mois à l'École. Elle fut de 200, comme les précédentes, et répartie dans tous les dépôts du Nord, jusque même à *Luxembourg* et à *Trèves*. Ceux envoyés à *Mayence* ne purent y atteindre, les alliés ayant déjà passé le Rhin.

encadrée par *80,000 officiers?* ou bien devons-nous, *comme La Noue,* à une autre époque de crise, juger *qu'il faut quelque chose de nouveau?* Très intéressant problème, dont je veux vous montrer l'urgence, et quelques possibilités peut-être, sans prétendre à le résoudre.

Entre le général du XVIII[e] siècle, tenant sa petite armée dans la main, ayant sous ses yeux, à quelques centaines de toises, qui étaient la portée maxima des armes d'alors, une armée ennemie déployée en position, étalée, suivant l'expression de *Clausewitz,* « *comme une toile sur le métier* », et le général des temps modernes dont l'horizon embrasse des lieues, dont le commandement comporte des centaines de mille hommes, *quel abîme!* Vainement, ce dernier interroge l'espace; son œil n'y discerne même plus les indices de la canonnade et de la fusillade que la poudre sans fumée a supprimés. Pour ausculter le champ de bataille, pour imprimer sa pensée directrice aux éléments divers qui y gravitent hors de sa portée, il lui faut des *auxiliaires, des officiers d'un mérite croissant* et éprouvé. Ces difficultés du commandement ont agrandi *le rôle de l'état-major.* Et ce n'est là qu'une des fonctions multiples de cette *élite d'officiers;* il faut y ajouter encore *la mise en mouvement des masses, les questions* de *cantonnements* et d'*étapes, la marche des pions* sur l'échiquier stratégique rendue difficile par le *grossissement démesuré des effectifs,* les calculs compliqués de la *mobilisation* et des *transports de concentration,* le maniement délicat des *chemins de fer,* etc., etc. Comment encore mesurer l'étendue du *champ ouvert* à l'activité des *officiers d'armes savantes,* par les

merveilleux progrès de la *science :* les *cuirassements,* les *tourelles,* les *poudres perfectionnées,* les *petits calibres,* etc., etc. *L'officier de troupe,* enfin, a vu, lui aussi, s'étendre rapidement le cycle de ses connaissances. Son instruction générale et professionnelle a des exigences qui se sont démesurément accrues et ne sauraient se comparer à rien de ce qui se fit en aucun temps.

Ne peut-on dès lors se demander si des réformes ne seraient pas à introduire dans notre enseignement militaire? N'y aurait-il pas lieu, pour rendre cet enseignement plus fécond et mieux approprié aux exigences nouvelles, de le coordonner, de le hiérarchiser en quelque sorte, avec des *écoles d'importance variable et ascendante,* ainsi que cela se pratique dans les *études universitaires,* c'est-à-dire, à *l'échelon inférieur* des *écoles normales militaires de 1er degré,* en nombre suffisant, où *l'aspirant officier* recevrait une solide instruction professionnelle, telle qu'elle convient à l'officier subalterne, et où se formerait, en quelque sorte, le *bachelier ès art militaire; au degré suivant,* des *écoles d'application d'armes,* jouant dans l'enseignement militaire le rôle que jouent les cours de licence dans les carrières libérales. L'*école supérieure de guerre* enfin, couronnant le tout, soit le baccalauréat, la licence et le doctorat.

Un des faits les plus importants peut-être de notre évolution militaire, Messieurs, c'est l'apparition de *l'officier de réserve.*

Si riches que soient les nations, elles ne sont plus à même d'entretenir constamment l'effectif d'officiers qui est indispensable pour les encadrer tout entières au jour

de la *levée en masse,* et pour *réparer* les pertes, énormes peut-être, des premiers contingents livrés au sort des batailles. On a donc dû, à côté du *cadre permanent,* créer un *cadre de réserve,* destiné à compléter le cadre de première ligne, et à l'alimenter pendant toute la campagne ; destiné aussi à prendre le commandement direct des troupes de seconde ligne. Ce *cadre auxiliaire,* vous le voyez, Messieurs, *est un véritable cadre de guerre.* Le succès dépendra, dans une large mesure, de ses qualités techniques et morales. D'autre part, vous le savez aussi, mêlé directement à la société civile, *l'officier de réserve* donne à celle-ci, par le rang qu'il y occupe, la mesure de la considération à accorder au grade.

Ne peut-on se demander dès lors si le recrutement de ce cadre est convenablement assuré ; s'il ne serait pas à la fois avantageux et pratique de lui donner, avec le cadre permanent, une *origine commune,* l'*École.* Profitant de la mainmise par le service obligatoire sur toute la jeunesse instruite du pays, on pousserait cette jeunesse vers les écoles militaires du premier degré, organisées par *régions,* comme le voulait *La Noue.* L'accès de ces écoles lui serait largement ouvert et serait rendu à la fois équitable et facile par la *suppression du concours* auquel on substituerait la simple *présentation de diplômes* universitaires.

Le concours est aléatoire et parfois aveugle ; il ne laisse pas deviner la vocation. *La sélection à la sortie de l'école* donnerait, après deux années de travail et d'épreuves sérieuses, une *liste de mérite* exacte qui établirait le droit de chacun à devenir, à son choix, soit *officier de carrière,* soit *officier de réserve,* ou déciderait de

l'envoi dans la troupe des derniers classés pour y achever le temps de service auquel *la loi les oblige.*

Mais quel devrait être ce *diplôme universitaire* à fournir par nos aspirants officiers pour avoir le droit d'aller ainsi dans nos écoles normales y puiser les premiers principes de l'enseignement militaire ?

Toutes nos carrières libérales, Messieurs, celles qui donnent au pays ses chefs dans l'ordre social et politique, celles qui forment l'ingénieur, le médecin, le magistrat, le législateur, ont un point de départ commun, l'*enseignement secondaire* avec sa sanction, le *baccalauréat.*

Cette sanction ne saurait-elle donc suffire aussi pour la carrière des armes ? et pourquoi la production du *diplôme de bachelier ne deviendrait-elle pas la condition nécessaire et suffisante aux débuts de nos officiers ?* Assignant ainsi aux carrières libérales et à la carrière militaire *le même point initial,* on y gagnerait de les ranger toutes au même niveau dans le pays et l'on réaliserait ce résultat fécond de donner, *comme cadre à la nation armée,* l'élite instruite et éclairée tout entière qui, dans la vie ordinaire, dirige son activité pacifique.

Ainsi s'étendrait *à tous* ce jugement de *La Noue,* dont vous m'avez, en m'appelant au milieu de vous, fait peut-être, je le crains, Messieurs, une trop flatteuse application. « *Ce n'est pas tout d'être estimé soldat ; mais c'est beaucoup plus quand la preud'homie y est adjointe.* »

Messieurs, au moment d'achever cette trop longue étude et de vous remercier de la si grande bienveillance que vous avez mise à m'écouter, j'aime à retrouver une dernière fois, sous ma plume, ce nom de *La Noue.* J'ai

eu raison de vous dire qu'il fut un précurseur. Vous avez vu comment, à chaque étape que parcourt notre enseignement militaire, son nom revient à l'esprit de tous ; qui sait si son grand bon sens, ses instincts d'éducateur, ne seront pas invoqués un jour encore, dans *notre œuvre de l'avenir?*

Lorsque M[me] de Pompadour obtint du roi *l'édit de création,* je vous ai dit combien fut grande sa joie enthousiaste. Cette joie lui avait fait oublier ses plus vives rancunes. Réconciliée avec *d'Argenson*, elle songea à lui offrir, *en souvenir du grand événement,* un *cachet symbolique* gravé de sa propre main d'après un dessin de Boucher et représentant le *génie militaire.* N'oubliez pas que d'*Argenson* était, *comme Louvois,* un ministre civil ; la flatterie était délicate. C'était un *Amour* appuyé au fût d'une colonne, ayant à ses pieds des attributs militaires, canons et étendards, et en exergue ces mots qu'elle eût bien voulu, dit-on, inscrire au fronton de la nouvelle école : *Pompadour fecit*[1].

Si, quelque jour, devait paraître quelque dessin allégorique propre à nous retracer les *bienfaits et la marche de l'enseignement militaire*, la belle et noble figure de *La Noue* devrait y apparaître en relief, couronnée par un génie qui dirait : *La Noue fecit.*

1. Achille Taphanel.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. AUDIAT

AU RÉCIPIENDAIRE

MONSIEUR,

L'Académie de Stanislas, fidèle à l'esprit de sa fondation, soucieuse d'accueillir tous les genres de mérite, pour les réunir dans une heureuse harmonie, a été frappée à la fois, quand elle vous a donné ses suffrages, de vos glorieux services militaires et du culte éclairé que vous avez toujours professé pour les lettres et les arts. Vous venez de nous montrer une fois de plus qu'il n'existe aucune incompatibilité entre les hautes dignités de l'armée et l'éloquence, non pas seulement cette éloquence véhémente par laquelle certains grands capitaines ont entraîné leurs soldats à la victoire, mais même notre paisible éloquence académique. D'ailleurs, si l'histoire générale ne nous en fournissait déjà tant d'exemples célèbres, le passé de notre Compagnie lorraine suffirait à rappeler à nos souvenirs plus d'une alliance entre les armes et les lettres.

Elle s'honore d'avoir compté dans ses rangs les trois

maréchaux de Belle-Isle[1], de Choiseul-Stainville[2] et de Contades[3], quatre lieutenants-généraux ou généraux de division, le comte de Tressan[4] qui fut l'un de ses fondateurs et de ses membres les plus laborieux, le comte[5] et le marquis de Caraman[6], l'illustre général Drouot[7], enfin trois autres officiers généraux, l'aimable et brillant chevalier de Boufflers[8], maréchal de camp sous Louis XVI, le général marquis de Pange[9], commandant la subdivision de Nancy sous la Restauration, et le savant général Didion[10]. Le duc de Belle-Isle, fondateur de l'Académie de Metz, le comte de Tressan et le chevalier de Boufflers furent de l'Académie française[11].

Vous n'occuperez pas l'une des moindres places, Monsieur, parmi ces nobles soldats qui voulurent se remettre des fatigues et des dangers de la guerre, des soucis du commandement, en s'associant à nos pacifiques labeurs. Vous avez en effet parcouru une brillante carrière militaire, et votre modestie me pardon-

1. 1751. — 2. 1783. — 3. 1789. — 4. 1751. — 5 et 6. 1751. — 7. 1817. — 8. 1757. — 9. 1823. — 10. 1872.

11. D'autres membres de l'Académie de Stanislas appartinrent à l'armée, mais sans devenir officiers généraux. Citons, entre autres :

1751. Le marquis de Saint-Lambert, mestre de camp de cavalerie, auteur du poème des *Saisons*, membre de l'Académie française;

1751. M. de Beauchamp, colonel d'infanterie, lieutenant du Roi à Nancy, auteur d'une étude sur *la Tactique*;

1752. Le comte de Bressey, mestre de camp, commandant des gardes du corps de Stanislas;

1826. Le baron Guerrier de Dumast, ancien sous-intendant militaire, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à qui ses nombreux et importants travaux linguistiques, lotharingistes, littéraires, ainsi que les services éclatants par lui rendus à la Lorraine et à Nancy, ont mérité le titre exceptionnel de *Président d'honneur à vie* de l'Académie de Stanislas.

nera de la rappeler, puisque, méconnaissant les exemples parfois donnés dans des assemblées qui ont à l'immortalité plus de titres que nous, vous n'avez pas parlé de vous-même.

Originaire d'une cité guerrière, de l'infortunée ville de Metz, classé dans les premiers rangs au lycée Saint-Louis et à Saint-Cyr, vous n'avez fait usage du droit que vous donnait votre numéro de sortie que pour choisir un régiment appelé à faire immédiatement campagne, et vous êtes allé rejoindre au 19e léger, à Sétif, votre frère, depuis général et commandant distingué de l'École spéciale militaire. C'était encore l'époque héroïque de la conquête de l'Algérie. Chaque jour était marqué par de nouveaux combats. Vous fîtes là un rude apprentissage de la guerre, pendant cinq années de campagnes, de 1844 à 1848. Le 19e léger, qui s'était couvert de gloire en Afrique [1], fut rappelé en France pour prendre part aux sanglantes journées de juin. Quelques années après, vous faites avec lui, comme capitaine, la campagne de Crimée. Proposé en Orient pour le grade de chef de bataillon, vous l'obtenez en 1858, au 21e de ligne, à l'âge de trente-quatre ans. C'est avec le 21e que vous combattez à Marignan et à Solférino, où vous êtes blessé d'un coup de feu à la tête. Le lendemain, vous receviez la croix de chevalier de la Légion d'honneur, première décoration, gagnée sur le champ de bataille, la mieux accueillie sans doute de toutes celles que

1. C'est ce même régiment qui, devenu le 94e de ligne, sous la conduite du colonel de Geslin, défendit vaillamment, contre des forces écrasantes, dans la terrible journée du 18 août 1870, le village de Sainte-Marie-aux-Chênes.

vous ont values vos éclatants services. Bientôt vous passiez avec votre grade au 2ᵉ régiment de voltigeurs de la garde, puis vous deveniez lieutenant-colonel du 3ᵉ d'infanterie ; enfin, le 15 juillet 1870, jour de la déclaration de guerre à la Prusse, vous étiez nommé colonel du 26ᵉ.

Vous commandiez, à l'armée du Rhin, ce brave régiment, qui avait inscrit sur son drapeau, entre autres noms glorieux, celui de Beni-Mered. Le corps du maréchal Canrobert, dont vous faisiez partie, prit une grande part aux batailles de Rezonville et de Saint-Privat. Dans cette dernière journée, il forma l'extrême droite de l'armée française et défendit héroïquement les hauteurs de Saint-Privat contre les attaques furieuses de l'armée allemande, qui avait dirigé sur cette position son principal effort. Que serait-il arrivé si, après de longues heures d'une résistance désespérée, quand ses forces et ses munitions étaient épuisées, le maréchal Canrobert eût été secouru par la garde, tenue, bien malgré elle, inactive, ou si déjà la veille, l'armée française n'eût pas reçu l'ordre d'abandonner les positions conquises ? L'issue de la guerre et les destinées de notre patrie n'eussent-elles pas été changées ? C'est ce qu'il vous appartient, bien mieux qu'à moi, de décider.

Je me borne à rappeler que le 26ᵉ perdit, dans les deux journées des 16 et 18 août 1870, plus de 900 hommes, et que vous-même, la main droite brisée par une balle, ne pouvant plus tenir votre épée, vous fûtes transporté dans l'église de Saint-Privat, transformée en ambulance. Les obus pleuvaient sur le village en flammes, et la toiture de l'église, à demi-consumée, menaçait de

s'écrouler sur les blessés, quand l'ennemi, maître enfin du terrain, les fit enlever et transférer en arrière. Quelques jours après, vous étiez échangé contre un officier supérieur allemand et reconduit aux avant-postes français. Vous ne deviez malheureusement pas tarder à être associé à l'infortune de cette vaillante armée de Metz, si digne d'un meilleur sort.

La douloureuse paix qui termina la guerre étrangère ne vous assura même pas le repos. La guerre civile, suscitée sous les yeux de l'ennemi victorieux dont elle aggravait les exigences, vous attendait au retour des forteresses allemandes. Il fallut reprendre Paris à cette Commune qui épouvanta la France et le monde par ses haines sauvages et ses destructions insensées, dont on voudrait croire le retour à jamais impossible! A la tête des débris de votre régiment, promptement réorganisé, vous prenez une part active à la répression de l'insurrection qui faillit porter le dernier coup à la patrie mutilée.

Le 26e, après tant d'épreuves, méritait un poste de choix. Vous fûtes chargé de l'amener à Nancy, encore à l'avant-garde. C'est votre beau régiment qui, après toutes les humiliations d'une occupation étrangère de trois ans, donna à notre patriotique population la joie tant désirée de revoir enfin l'uniforme français. Quand vous en avez quitté le commandement, nous avons été assez heureux pour vous conserver comme général de brigade, puis de division, jusqu'au jour où, appelé au commandement du 17e, puis du 10e corps d'armée, à Toulouse et à Rennes, vous avez obtenu la plume blanche, insigne des plus hautes dignités auxquelles puisse aspirer un soldat.

Ce que vous avez été comme militaire, il n'appartient pas à l'Académie de l'apprécier. Ce qu'elle sait, c'est qu'aux jours des victoires comme à ceux des revers, vous avez toujours donné les plus nobles exemples. Elle a été témoin, sur cette frontière de l'Est, de vos efforts pour aider à la réorganisation de nos forces, pour former cette 11e division, la *Division de Nancy,* que nulle autre ne surpasse dans l'estime publique. Nous ne craignons pas de nous tromper, en attribuant une grande part des résultats obtenus à votre ardent patriotisme, à votre préoccupation constante de tous les perfectionnements de l'art de la guerre, enfin à cette fermeté de caractère qui seule assure la bonne exécution des ordres et l'accomplissement des longs desseins, sans exclure la bienveillance native qui, en gagnant les cœurs, rend toutes les tâches plus faciles.

Le commandement tempéré par la bonté, telle a toujours été votre devise, et vous la développiez en termes excellents, quand vous disiez aux élèves du Prytanée militaire de la Flèche : « Obéir et commander, cela s'appelle *la Discipline,* expression sublime, qui ne s'applique pas aux seules armées, et qui contient en elle le secret de la grandeur et de la décadence des peuples.... Les violents et les révoltés se ramènent souvent par la raison, et vous donnerez toujours vos préférences à cette autorité bienveillante et juste, qui s'exerce sans dureté ni orgueil. » Aux funérailles du général de Contamines, le souvenir des vertus militaires du défunt vous inspirait encore ces paroles : « La bonté, chez celui qui commande, est la meilleure conseillère. Je ne parle pas de cette bonté facile et vulgaire qui procède de l'inertie

« et de la faiblesse, mais bien de cette bonté charmante « et quasi divine qui procède du cœur, et sans laquelle « souvent les autres qualités ne sont rien. N'hésitons « pas... dans la conduite et le maniement des hommes, « à faire aussi large que possible la part du cœur ». Il vous a suffi, Monsieur, de suivre les inspirations du vôtre pour vous conformer aux préceptes, à la fois chevaleresques et chrétiens, que vous avez si bien formulés.

La spontanéité de votre bienveillance explique le charme que vous avez su répandre autour de vous, dans cette ville de Nancy, que vous appelez justement « votre patrie d'élection ». Nous avons eu en effet la bonne fortune de vous voir choisir notre ville, où vous vous saviez entouré de tant de sympathies, pour vous y reposer d'une grande carrière militaire dignement parcourue.

Mais pourquoi parler de repos? Vous ne pouvez vous décider à en prendre. Votre esprit toujours attentif à tout ce qui peut contribuer à restaurer la grandeur de la France et la puissance de son armée, a voulu s'associer aux principales institutions qui favorisent à Nancy le développement intellectuel et moral. Tel est le sentiment qui vous a dirigé dans l'emploi de vos laborieux loisirs, et dont nous retrouvons l'expression dans tous vos actes et dans tous vos écrits. Vous vous êtes demandé s'il n'y avait rien de fondé dans le reproche qu'on nous a fait d'ignorer la géographie : vous avez été porté à la tête de la *Société de géographie de l'Est,* et vous en dirigez les travaux avec une remarquable compétence.

Une autre association s'est fondée pour préparer à Nancy l'établissement d'un grand corps enseignant, doté

de ressources croissantes, mieux organisé que nos facultés isolées pour retenir parmi nous les élèves et les maîtres. N'est-il pas à désirer que les jeunes gens s'entassent moins à Paris, où leur nombre produit l'encombrement et rend l'accès de l'enseignement pratique plus difficile ? Ne feraient-ils pas souvent des études plus complètes, moins superficielles, près de professeurs qui les connaissent, qui s'intéressent à leur conduite, à leurs progrès et veillent à ce que les moyens d'instruction soient toujours à leur portée ? Est-il à souhaiter, pour l'équilibre des forces nationales, qu'une centralisation excessive éteigne de plus en plus la vie intellectuelle en province ? Une révolution si complète ne saurait s'accomplir en un jour ; mais tout effort tenté pour créer, dans les diverses régions, de grands foyers d'activité scientifique et littéraire, semblables à ceux qui ont fait leurs preuves dans notre ancienne France, ou que nous voyons prospérer dans les pays voisins, ne mérite-t-il pas d'être encouragé par le législateur ? Vous êtes, Monsieur, de ceux qui ont foi dans cette idée, analogue à celle qui vous a fait le partisan d'écoles militaires régionales, et vous avez accepté la présidence de la *Société des amis de l'Université de Nancy.*

L'Académie de Stanislas, à son tour, s'est empressée de vous ouvrir ses portes, et je me félicite de l'honneur qui m'est échu de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue en son nom. Chacun de nous, comme l'ouvrier d'autrefois, tenu de produire son chef-d'œuvre pour être admis dans la corporation, a dû présenter au jugement de la Compagnie ses écrits littéraires ou scientifiques. Vous vous êtes conformé à cette règle. Je n'entrepren-

drai pas d'apprécier la partie technique et spécialement militaire de vos œuvres[1]; vous me taxeriez à bon droit d'incompétence. Je me borne à prendre note de la remarque que j'ai entendu faire par des confrères plus versés que moi dans les choses de l'armée, c'est que vous n'avez pas craint de vous dégager de traditions peut-être surannées, en grandissant le rôle des capitaines trop amoindris par les envahissements progressifs des officiers supérieurs, c'est que vous avez cherché à développer ainsi l'initiative des chefs de compagnie, et à introduire dans le commandement cette sage décentralisation que nous voudrions voir se réaliser dans l'enseignement universitaire. Le capitaine, aux termes de vos prescriptions, « doit connaître tous ses hommes par « leurs noms, et s'assurer, par un examen individuel « fréquemment renouvelé, de la valeur de chacun. Il « doit développer en eux l'esprit d'émulation, le respect « de l'uniforme, le sentiment de la dignité personnelle, « de l'honneur de la compagnie, l'amour du pays, « l'amour du numéro ». J'ai entendu dire aussi que vos instructions sur la tactique avaient reçu les approbations les plus autorisées, qu'elles avaient été, succès rare et significatif, spontanément adoptées dans d'autres corps d'armée. Je dois ajouter que vous ne tracez les règles de l'art de la guerre qu'avec une extrême prudence. « Elles « ne sont données, dites-vous, que comme des conseils, et

---

1. *Résumé des prescriptions adressées à la* 11e *division d'infanterie sur l'instruction des recrues et des cadres; Observations critiques sur les manœuvres de brigade et de division au* 17e *et au* 10e *corps d'armée; Ordre d'inspection générale laissé aux troupes du* 10e *corps en* 1889.

« avec cette restriction encore, qu'en matière d'art mi-« litaire, les conseils les meilleurs peuvent parfois deve-« nir funestes, s'ils ne sont accompagnés de certaines « réserves. Il n'y a pas de règles absolues. » Ne venez-vous pas de nous dire que « le génie ne se donne pas et « échappe aux formules » ?

Les qualités littéraires de votre esprit ont pu se donner plus librement carrière dans les discours ou allocutions que vous avez eu l'occasion de prononcer, soit en présidant à des distributions de prix, soit en rendant les derniers devoirs à des compagnons d'armes. Quand vous adressez les adieux de l'armée aux généraux Abbatucci, Pourcet, de Contamines, Loysel, vous évoquez la grande image de la Patrie, dont ils ont été les serviteurs vaillants et fidèles, et vous élevez les cœurs de la jeune génération en l'encourageant à imiter leurs glorieux exemples. Quand vous parlez aux élèves, le constant intérêt que vous portez à la jeunesse vous dicte le langage le plus propre à gagner leur confiance. Vous vous entretenez familièrement avec eux du travail, du devoir, de la France, et l'émotion communicative de vos paroles, la grande autorité dont vous êtes revêtu, aident à fixer vos conseils dans leur mémoire. Aux élèves du lycée de Nancy[1], vous recommandez surtout les *humanités*, les grands enseignements de l'histoire ancienne et de notre histoire : « Si utiles que soient les sciences à l'art militaire, « leur dites-vous, elles n'en sont que les auxiliaires... « C'est dans l'étude des lettres que le militaire doit cher-« cher cette partie morale et élevée de l'art, qui en est

1. 5 août 1884.

« l'essence même... Dans l'art militaire, le caractère « domine la science. » Aux élèves du lycée de Rennes[1], vous donnez de précieux avis sur l'emploi de leurs vacances, qu'ils doivent passer à développer leur esprit et leur corps, à courir les champs, à faire des lectures dont vous leur tracez le programme. Vos conseils s'adressent aussi à leurs pères, qui devront, selon l'expression de Montaigne, que vous aimez à citer, « les faire trotter « devant eux pour juger du train de leur esprit ». Aux élèves du Prytanée militaire[2], vous tracez les devoirs du soldat et de l'officier; mais ici encore, après avoir entretenu ces pupilles de l'armée de la mort héroïque du maréchal de Guébriant et de la Tour-d'Auvergne, vous n'omettez pas de leur rappeler que ces deux guerriers cultivèrent les lettres. « Vous n'ignorez pas, ajou- « tez-vous, la féconde influence que l'étude des lettres « exerce sur les caractères. C'est par les hautes pensées « qu'elles nous suggèrent et par les exemples qu'elles « livrent à nos méditations, que les lettres développent « en nous la volonté, la fermeté, l'énergie, la douceur, « toutes les qualités enfin qui doivent être l'attribut du « commandement. »

C'est à cette pensée féconde de l'union des vertus militaires et de la culture intellectuelle que nous devons le remarquable discours que vous venez de nous faire entendre, étude complète où la recherche de la meilleure éducation des jeunes officiers s'éclaire des lumières de la philosophie et de l'histoire. « Il n'est point, dit

1. 1er août 1887.
2. 22 juillet 1888.

« Montaigne, d'utilité ny plus juste ny plus universelle « que la protection du repos et grandeur de son païs[1]. » Pour préserver de toute atteinte ces biens inestimables, menacés par les États qui ont fait de la guerre une industrie lucrative, le service militaire universel, destiné à viriliser toutes les classes de la nation, nous fournit des troupes nombreuses de première et de seconde ligne, douées des qualités guerrières héréditaires dans la race française. Mais ces masses de combattants ne seront qu'une cohue, si elles ne sont encadrées, instruites et dirigées. On ne croit plus aux armées torrentielles. Vous nous le rappeliez à l'instant: la guerre n'est plus le choc aveugle de deux peuplades brandissant des armes primitives. Nous sommes loin du siège de Troie et des croisades, où le mérite des héros et des chefs les plus renommés consistait à porter d'estoc et de taille les plus rudes coups. L'invention de la poudre à canon, les progrès constants de la science ont bouleversé les règles de la stratégie, ou plutôt elles en ont fait renaître l'art, perdu dans l'oubli du moyen âge avec les traditions d'Alexandre, d'Annibal et de César, avec les savantes formations de la phalange macédonienne et de la légion romaine. Gustave-Adolphe, Condé, Turenne, Maurice de Saxe, Frédéric II, Napoléon Ier ont semblé réaliser l'idéal du génie militaire. Mais aujourd'hui les découvertes scientifiques se succèdent si vite que la guerre se transforme chaque jour. La portée des armes à feu est devenue si longue, leur tir si rapide, que l'on ne combat plus que de très loin et qu'il devient très difficile de s'abor-

1. *Essais,* livre III, chap. XIII.

der. Où s'arrêtera la lutte entre l'artillerie d'une part, les forteresses ou les vaisseaux cuirassés de l'autre, chaque nouvelle défense faisant naître un explosif plus puissant, un projectile plus destructeur? L'appel aux armes de nations entières concentre des masses tellement innombrables qu'elles couvrent toute une contrée. En face des mille préoccupations résultant de la nécessité de les faire vivre, de les diriger en temps utile vers le point opportun, de pressentir et de déjouer les mouvements de l'ennemi, de profiter sans hésitation des incidents de la bataille, de frapper les grands coups au moment décisif, pour suffire à une si lourde tâche, pour ne pas succomber sous le poids de si diverses et si redoutables responsabilités, le chef doit réunir aux aptitudes les plus variées, le caractère le plus fortement trempé. Il lui faut, suivant la belle expression de Bossuet « une âme guerrière, maîtresse du corps qu'elle anime [1] ».

L'expérience du passé paraît établir que les revers éprouvés à diverses époques par les armées françaises doivent être moins attribués aux défaillances des soldats qu'à des défauts d'organisation ou d'ensemble, à la routine qui s'est refusée à adopter certains perfectionnements, à l'impéritie ou à la frivolité de certains chefs, souvent à des fautes politiques. C'est ainsi que nos désastres de la guerre de Cent ans sont dus à l'entraînement irréfléchi qui précipitait notre valeureuse chevalerie, alourdie par ses armures de fer, sous les coups des archers des communes anglaises qui, solidement embusqués, l'atteignaient sûrement. Son courage était

1. Oraison funèbre du prince de Condé.

aussi aveugle que les yeux de ce brave roi de Bohême, qui se fit tuer dans ses rangs avec notre duc Raoul de Lorraine. Ce n'est pas la bravoure mais une direction intelligente qui fit défaut dans cette guerre de Sept ans, œuvre d'une favorite dont l'influence, si souvent néfaste, ne servit les intérêts de l'armée que le jour où elle aida Pâris-Duverney à fonder l'École militaire. Quand, au contraire, le soldat français se sent bien conduit, quand ses chefs ont su lui inspirer de la confiance, ils peuvent l'entraîner au bout du monde. C'est ainsi qu'ils l'ont mené à Rocroi, à Fontenoy, à Hohenlinden, à Austerlitz, à Iéna.

Votre expérience de la guerre et votre connaissance approfondie de notre histoire militaire, Monsieur, vous ont convaincu que, pour parer aux nécessités nouvelles, il faut des hommes nouveaux, que le courage individuel ne suffit pas, et que nous avons plus que jamais besoin d'une abondante pépinière d'officiers instruits, dévoués, capables d'inspirer à leurs hommes le sentiment de leur supériorité intellectuelle et morale, assez nombreux pour fournir des cadres solides à nos réserves comme à nos troupes actives. Vous voulez un corps d'officiers propre à produire les grands conducteurs d'hommes que suivront les armées de l'avenir. Ces officiers, vous entendez les demander à un système gradué d'écoles militaires, qui forment à la fois l'esprit et le caractère des jeunes gens, et qui garantissent aussi, par des épreuves réitérées, non seulement les connaissances acquises, mais aussi la vocation. Un concours à l'entrée vous paraît inutile ; il ne révèle que le bon élève, sans faire la preuve de la valeur de l'homme. Vous le remplacez,

afin de pourvoir aux vastes besoins que vous prévoyez, par le simple diplôme de bachelier, et vous fondez, pour recevoir cette jeunesse studieuse, à qui les grades universitaires tiendraient lieu des quartiers de noblesse autrefois exigés des cadets, un certain nombre d'*Écoles militaires régionales*. Ce système, emprunté au brave La Noue, votre héros et votre précurseur, a été appliqué en France dans les dernières années de l'ancienne monarchie et fonctionne avec avantage chez des nations voisines. Il constituerait une sorte de volontariat, mais dans le bon sens du mot, un volontariat qui ne serait plus un privilège, puisqu'il ne s'achèterait pas à prix d'argent et n'abrégerait pas la durée du service obligatoire. Après deux ans d'études et d'exercices, auxquels pourrait encore s'appliquer, presque sans y rien changer, le programme de La Noue, une liste par ordre de mérite, dressée d'après l'ensemble des notes des deux années d'école, éliminerait les élèves décidément insuffisants, sans autre consolation que celle d'avoir accompli les deux tiers de leur temps de service. Elle permettrait aux élèves maintenus de choisir, en raison composée de leur rang et de leurs préférences, entre la position d'*officier de carrière*, appelé à passer encore un an dans une *école d'application*, probablement à Saint-Cyr ou à Saumur, et celle d'*officier de réserve*, dont une année de stage dans un régiment compléterait le temps de service réglementaire. L'*École supérieure de guerre*, réservée à une élite d'officiers déjà éprouvés par quelques années de services distingués, couronnerait, comme aujourd'hui, l'édifice de l'éducation militaire.

Ici encore, Monsieur, je suis obligé de reconnaître

mon incompétence. Je ne hasarderai qu'une objection : les notes données dans les diverses écoles régionales seront-elles toutes pesées dans la même balance? Les erreurs du concours actuel ne sont dues qu'au hasard, surtout celles du concours écrit, où les noms des candidats restent secrets. Les inégalités d'humeur ou de tempérament entre les commandants ou professeurs des diverses écoles régionales ne pourraient-elles pas conduire à de véritables injustices, si elles n'étaient corrigées par l'institution d'épreuves communes, appréciées pour toute la France par les mêmes examinateurs? A part ces détails, qu'il serait facile de régler, les avantages de l'organisation que vous projetez me paraissent devoir frapper les yeux les plus profanes. Elle permet aux vocations sérieuses de s'affirmer, aux vocations hésitantes de rentrer dans la vie civile avec un titre honorable. Elle assure un excellent recrutement des officiers de seconde ligne, trop souvent choisis, soit parmi des jeunes gens inexpérimentés, soit parmi d'anciens officiers qui ont pu rendre de bons services, mais dont les forces physiques secondent mal le dévouement. Enfin par la prédominance accordée aux études littéraires et historiques, par l'émulation toujours entretenue en vue du classement final, par la sélection que détermineront non seulement le résultat des interrogations, mais les premiers débuts des élèves dans le métier des armes, l'élévation et l'énergie des sentiments dont ils auront fait preuve, vos écoles régionales sont appelées à fortifier les caractères, et vous venez de le dire excellemment : « Le caractère sera toujours le premier facteur de la victoire. »

Puissiez-vous, Monsieur, faire prévaloir ces saines idées dans les conseils où la confiance du Gouvernement, préoccupé du perfectionnement de nos écoles militaires, vous a récemment appelé ! Votre cause serait déjà gagnée, s'il suffisait, pour la faire triompher, des sympathies de notre Académie lorraine. Prenez place au milieu de nous, et dans cet échange courtois d'idées et d'égards qui fait le charme de nos réunions, vous trouverez toujours la déférence qui vous est due. Notre Compagnie fait appel à toutes les manifestations de l'intelligence, aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts, à la jurisprudence, à l'art militaire. Vous serez parmi nous l'un des représentants de l'Armée : elle ne pouvait nous en déléguer un plus digne. Vous savez que nous aimons l'Armée, cette école de toutes les mâles vertus, cette sauvegarde de tout ce que nous avons de plus cher. L'Armée, c'étaient nos pères, ce sont nos enfants. L'Armée, c'est la Discipline, à laquelle il importe de plier les jeunes générations, quand le sentiment du respect s'efface. L'Armée c'est l'Honneur dont la passion survit dans les cœurs, quand tant de croyances se sont affaiblies. Ce sera la Sécurité, tant que le rêve décevant de la paix universelle ne se sera pas réalisé. Enfin, dernier don du Ciel qui nous sourit encore après tous ceux que la fortune des armes nous a ravis, l'Armée, c'est l'Espérance !

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1891-1892

PAR

M. L'ABBÉ VACANT

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez choisi pour votre secrétaire annuel, vous m'avez fait un honneur auquel j'attache un grand prix et dont je tiens à vous témoigner ma reconnaissance. Il m'a été agréable de rédiger le procès-verbal de ces séances intéressantes et cordiales qui nous réunissaient chaque quinze jours. En finissant l'année, je suis heureux aussi de vous rappeler, dans ce compte rendu, les confrères que nous avons eu la douleur de perdre et ceux auxquels nous avons eu la joie d'ouvrir les portes de l'Académie.

I.

De membres titulaires, M. *Liégeois* et M. *Viansson* sont devenus vos associés correspondants. Tous deux

vous appartenaient de longue date : ils ont présidé votre Compagnie, le premier en 1881, le second en 1885, et ont toujours pris à vos travaux une part des plus actives[1]. Aussi n'est-ce pas sans une peine sensible que vous avez accepté la démission de M. Liégeois, et que vous avez vu le départ de M. Viansson, qui allait jouir à Fillières d'un repos bien mérité.

C'est la mort qui nous a pris un autre membre titulaire, M. *Jules Gouy,* le fondateur de nos prix de vertu. En lui adressant notre dernier adieu, votre président a retracé avec éloquence la vie et les travaux de cet homme de bien dont le nom est désormais inséparable de celui de notre Académie. A la mission qu'elle tient du roi Stanislas, il en a ajouté en effet une autre plus noble encore.

Ce fut en 1877 que M. Gouy s'ouvrit à vous de son projet. Votre Compagnie s'empressa de répondre à des propositions qui l'associaient à une excellente œuvre et lui donnaient un nouveau trait de ressemblance avec l'Académie française. Le Montyon lorrain constitua d'abord le prix des mères de famille ; deux ans après, en 1879, il établit celui de piété filiale. Ces deux prix furent constamment décernés depuis lors ; mais, dans sa modestie, le généreux fondateur ne permit point que son nom fût prononcé de son vivant à nos séances publiques. Ce silence ne nous est plus imposé ; vous avez décidé à l'unanimité que ces deux prix seraient appelés à l'avenir *prix Jules Gouy.*

C'est par testament que notre regretté confrère assura

1. M. Viansson a même rédigé les Annales de l'Académie depuis sa fondation et dressé une liste complète de ses membres, travail considérable, entièrement distinct d'un travail semblable de M. Panigot.

la perpétuité de sa fondation. Il a légué à l'Académie une rente annuelle de 500 fr. pour récompenser la piété filiale et une autre rente de 600 fr. destinée aux mères de famille les plus méritantes. La fille de M. Gouy, Mme la vicomtesse de Chambrun, et son fils, M. Gouy de Bellocq, ont voulu faire, en outre, donation à l'Académie d'une rente annuelle de 100 fr. qui s'ajoute au prix de piété filiale fondé par leur père.

Un si bel exemple a déjà trouvé des imitateurs, auxquels nous devons aussi témoigner notre reconnaissance.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé le 12 décembre 1887, vous a légué, en souvenir de sa fille Jeanne Bourgon, un capital de 10,000 fr., avec la mission d'en consacrer tous les cinq ans le revenu à doter une jeune personne pauvre de la ville de Nancy qui l'aura mérité par sa conduite et sa piété filiale [1].

A votre séance du 5 juin 1891, vous avez encore reçu de Mlle Mangeon, en mémoire de son père, M. Mangeon, ancien conservateur des hypothèques à Toul, un don de 3,400 fr. Conformément au désir de la donatrice, vous avez résolu d'en affecter les arrérages à un prix annuel de piété filiale qui portera le nom de M. Mangeon.

Je n'ôterai rien au mérite de M. Bourgon et de Mlle Mangeon en reportant sur M. Jules Gouy l'honneur de leur avoir ouvert la voie à eux et à ceux qui les imiteront. Aussi, lorsque votre président vous eut fait part de sa mort en termes émus, avez-vous tenu à manifester

1. M. Bourgon a laissé l'usufruit de cette somme à sa veuve, Mme Bourgon.

votre douleur en levant immédiatement la séance en signe de deuil.

Vous avez perdu, en outre, Messieurs, quatre associés correspondants, M. le baron Misson, M. Bretagne, M. Chapellier et M. Clesse, qui tous avaient mérité vos suffrages par des recherches historiques.

M. le baron *Misson* a reconstitué l'histoire de la noblesse du pays de Liège et de Namur.

M. *Bretagne* était surtout archéologue et numismate. Les trésors de nos églises, les médailles et les monnaies de nos musées lui ont fourni la plupart de ses sujets d'étude. Ces travaux ne l'empêchaient point de remplir avec zèle et distinction les fonctions de directeur des contributions directes, ainsi qu'en témoigne un remarquable ouvrage sur *le Cadastre et les abornements,* qu'il donna au public en 1870 et dont votre Académie avait eu les primeurs en 1869.

C'est aux chartes poudreuses de nos archives que M. *Chapellier* demandait les secrets du passé. Une monographie sur Beaufremont, son village natal, lui ouvrit en 1861 les portes de l'Académie de Stanislas. Il y fut accueilli avec une faveur d'autant plus marquée qu'il appartenait au corps estimé de ces maîtres modestes qui se dévouent à l'instruction primaire des enfants du peuple. Ce fut pour ce travailleur infatigable un encouragement précieux. Pendant trente ans, il explora avec persévérance le vaste champ des détails de notre histoire locale. Il eut le bonheur de découvrir des documents inédits sur Domrémy et la famille de Jeanne d'Arc. Ils lui servirent à montrer par de nouvelles preuves que la libératrice de la France était barrisienne et lorraine.

M. *Clesse* était né à Fillières, dans le canton de Longwy. Son premier maître de latin fut le curé de son village, prêtre zélé et instruit qui avait transformé son presbytère en une sorte de séminaire où il réunit de 30 à 40 élèves. Pendant qu'il étudiait les éléments des langues classiques dans cette modeste école, M. Clesse continua à parler le patois, dont l'usage était encore universel dans nos campagnes. Son attention s'éveilla-t-elle dès lors sur les formes grammaticales de cet idiome populaire? Je ne sais; mais lorsqu'en 1877 l'Académie de Stanislas ouvrit une vaste enquête sur nos patois du Nord-Est, M. Clesse s'empressa de répondre à votre appel. Sa grammaire du patois de Fillières fut remarquée: de 268 travaux qui vous avaient été adressés, elle eut seule l'honneur d'être imprimée dans vos mémoires. Après avoir terminé ses humanités et fait son droit, M. Clesse choisit la carrière du notariat et se fixa à Conflans. Ce fut une bonne fortune pour ce bourg et ses environs. Notre confrère écrivit une excellente histoire de l'ancienne châtellenie de Conflans; il pensa ensuite aux autres villages du canton et leur consacra un second ouvrage en deux volumes. Il publia encore un résumé intéressant de l'histoire générale des duchés de Lorraine et de Bar; car il aurait voulu que personne n'ignorât le passé de son pays.

II.

Les candidats que vous avez élus associés correspondants, M. de Lannoy de Bissy, M. Brunot, M. Riston,

M. le baron d'Hamonville, M. Thoulet, vous avaient présenté à l'appui de leur demande des titres et des travaux fort divers.

Officier distingué du génie, M. *de Lannoy de Bissy* est le petit-fils par alliance de M. le baron de Saint-Vincent, que nous avions la douleur de perdre l'an dernier. En 1874, au lendemain de la mort de Livingstone, M. de Lannoy se mit à réunir méthodiquement les résultats de toutes les explorations entreprises en Afrique. Il fut peu après attaché au service géographique de l'armée, et continua par devoir le travail qu'il avait commencé par goût. Au bout de quatorze ans, notre laborieux confrère avait terminé, en soixante-trois feuilles, une carte de toute l'Afrique, dont les diverses parties juxtaposées couvriraient une surface de plus de douze mètres carrés. Cette carte, publiée aux frais du ministère de la guerre, est fort appréciée des géographes et c'est le premier monument cartographique de cette envergure qui ait paru non seulement sur l'Afrique, mais encore sur aucune partie du monde.

L'Académie a été heureuse d'ouvrir aussi ses rangs à un jeune professeur plein d'avenir, qui n'était pas non plus un étranger pour elle, M. *Brunot,* maître de conférences à la Sorbonne. Parmi ses nombreuses publications, trois ouvrages importants vous ont été signalés par votre savant rapporteur : une étude neuve qui tend à démontrer que le *de Moribus Germanorum* faisait primitivement partie des *Historiæ* de Tacite, une grammaire historique de la langue française, qui comble une lacune regrettable et qui a été couronnée par l'Académie française, enfin une brillante thèse de doctorat ès lettres

sur la doctrine de Malherbe. Le célèbre réformateur du goût ne nous a point laissé d'art poétique, ni de cours de littérature ; mais il a annoté un exemplaire des œuvres du poète Desportes, le rival des mains duquel il arracha le sceptre du Parnasse. C'est à l'aide de ces annotations que M. Brunot, érudit aussi patient que critique sagace, a su reconstituer les doctrines grammaticales et littéraires de Malherbe.

M. *Victor Riston* est un esprit sans cesse en éveil, qui butine partout et toujours. Sa thèse de doctorat sur le *droit coutumier lorrain* révélait déjà ces qualités et ouvrait, suivant le témoignage autorisé de M. le doyen Lederlin, une voie nouvelle et féconde. M. Riston a traité depuis lors avec compétence plusieurs problèmes de droit et prêté sa collaboration au supplément de la *Jurisprudence générale de Dalloz*. Ces sujets n'ont pas suffi à son activité. De nombreuses notes d'une allure plus vive, qu'il a consacrées à l'Algérie, aux grottes de Sainte-Reine et à des matières diverses, témoignent de la souplesse de son talent et de la facilité de son style.

M. le baron d'*Hamonville* ne semble connaître que les oiseaux, tant il les a étudiés. Il a parcouru l'Europe et pénétré jusqu'à l'Atlas et au Sahara, pour les mieux observer dans l'infinie variété de leurs instincts. Des trésors recueillis dans ces pérégrinations lointaines, il a formé une des plus riches collections ornithologiques qui soient possédées par un particulier. Les observations sans nombre consignées sur son carnet de voyage se sont transformées en articles qui alimentent les revues savantes. Elles l'ont aidé à dresser un catalogue de tous les oiseaux de l'Europe. Elles lui ont fourni enfin les

éléments d'un ouvrage de vulgarisation sur la vie des oiseaux, ouvrage qui lui a assuré devant le grand public une légitime renommée. Ses travaux sont plus estimés encore dans le monde des spécialistes. Notre confrère a représenté notre pays avec distinction au second congrès ornithologique tenu l'an passé à Buda-Pesth, et cette assemblée lui a donné place dans le bureau du comité qui agit en son nom entre les sessions.

M. *Thoulet* est l'un des membres les plus distingués de ce groupe brillant de facultés qui aspire si légitimement à devenir l'Université de Nancy. Vous connaissez depuis longtemps le savant professeur de minéralogie, l'ardent promoteur des études océanographiques, qui, jeune encore, a visité le Far-West à peine entr'ouvert à la civilisation, qui a parcouru Terre-Neuve et l'Espagne, qui a été chargé de missions en Suisse, en Norvège, en Écosse, et qui partout a fait honneur à la science française. Élève d'Élie de Beaumont et de Henri de Sainte-Claire Deville, M. Thoulet tient de ces maîtres la passion des recherches, le scrupule de l'exactitude et l'horreur de l'à-peu-près. Cependant rien d'aride dans son style : l'austère poésie de la nature déborde dans ses écrits et trahit son enthousiasme. Aussi, lorsque le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est* publia son *voyage à Terre-Neuve,* eut-on vite reconnu dans ce savant de marque un fin littérateur et un conteur charmant.

III.

Vous avez eu à élire deux membres titulaires, et votre choix s'est porté sur deux de vos associés correspon-

dants, M. le commandant Maurice de Vienne et M. Émile Gallé.

En donnant vos suffrages à M. *de Vienne,* il vous a été agréable de témoigner une fois de plus votre sympathie à notre belle armée; mais vous avez voulu aussi manifester votre estime pour les travaux dont notre confrère enrichit les mémoires de l'Académie, depuis qu'il nous appartient. Ces travaux sont d'un mathématicien, d'un économiste et d'un érudit. D'ingénieuses recherches sur l'*antiquité de la connaissance de la mesure exacte de la terre* nous ont montré que la coudée des Babyloniens, des Égyptiens et des Grecs se rapportait, comme notre mètre, à la minute géographique, que l'idée mère de notre système décimal avait, par conséquent, présidé à la détermination des mesures, dès la plus haute antiquité, et que dès lors aussi l'on connaissait les véritables dimensions de notre globe terrestre. Il est bien difficile de ne pas éprouver quelque incrédulité en présence de conclusions aussi inattendues; et cependant notre savant mathématicien les établit chiffres en main.

Dans plusieurs autres mémoires il nous a fait pénétrer le mécanisme des anciens procédés monétaires et signalé les erreurs qui règnent sur ces matières. Il donnait en même temps aux revues de numismatique des articles consacrés à des questions analogues, à l'*établissement et à l'affaiblissement de la livre de compte,* aux *transformations successives du sou* et au *rapport de l'or à l'argent.* Un principe fécond préside à ces études sur les anciennes monnaies : c'est, si je ne me trompe, que la valeur réelle de ces monnaies ne s'est jamais pliée

aux réglementations variables des princes qui les émettaient ou en fixaient le cours.

« Voici enfin dans notre morne république de la division du travail, un homme qui nous fait comprendre la folie de l'art, telle que Vasari la décrit chez les maîtres florentins, alors que, tourmentés par des formes trop nombreuses, ils en délivraient leur imagination avec tous les instruments, sur toutes les matières, dans un besoin de création universelle et continue. »

C'est en ces termes que M. le vicomte Melchior de Vogué présentait aux lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* (1er septembre 1889, p. 208), M. *Émile Gallé,* le candidat qui, le 20 novembre dernier, prenait le titre d'artisan pour solliciter vos suffrages. Artisan, il l'est, en effet, puisqu'il a un atelier d'ébéniste, de verrier et de céramiste ; mais quel artisan ! ou plutôt quel ouvrier ! Il ne laisse à la nature aucun secret, et on croirait qu'il veut égaler son art à celui du Créateur.

Il a appris de la chimie moderne à fixer dans les diverses couches de ses émaux les teintes, les nuances et les reflets des pierres précieuses les plus riches. Il s'est fait botaniste et paléontologiste, pour mieux comprendre les formes élégantes et majestueuses de la végétation contemporaine et des flores fossiles. Il emprunte tour à tour des motifs d'ornementation à toutes les plantes de nos divers climats et jusqu'aux cycadées du terrain jurassique et aux gigantesques fougères de la période houillère ; mais ses préférences sont pour nos fleurs de France, pour nos fleurs de Lorraine et pour les ravissantes chimères qui hantent jour et nuit son imagination et le supplient de leur donner la vie.

Le plus souvent, c'est une élaboration lente et progressive qui prépare la pâte siliceuse du verre à incarner ses visions ; d'autres fois, une taille savante les fait jaillir du chaos informe des teintes mêlées et bizarres qu'amène le hasard de la fusion.

« Je fais, dit-il (*Notice remise au jury de l'Exposition de 1889,* groupe III, classe 19, p. 22), des semailles brûlantes; je vais cueillir ensuite à la molette mes floraisons paradoxales, tout au fond des couches obscures, où je sais qu'elles sont disposées et m'attendent. N'est-ce pas pour nous que le poète a dit :

Je récolte en secret des fleurs mystérieuses ! »

De ces semailles germent ou bien une couronne de pensées sauvages et des larmes d'argent, triste parure de la Seille éplorée, ou bien « le tourbillon nocturne des phalènes qu'attire la couleur éclatante du feu », ou bien Eurydice qui s'évanouit dans des vapeurs infernales, ou bien vingt autres tableaux non moins vivants qui fascinent les yeux en éveillant des sentiments indéfinissables au fond des âmes.

Notre enchanteur du cristal et de l'argile éprouve donc la joie de contempler ses rêves gracieux ou terribles dans la matière où il les emprisonne ; il a un autre bonheur moins profond peut-être, mais ordinairement plus convoité, celui de les voir admirer avec enthousiasme.

Pour me servir d'une expression du vicomte de Vogüé, M. Gallé a été le triomphateur de l'industrie mobilière à notre grande Exposition de 1889.

Les barrières séculaires qui séparaient la production industrielle des créations purement artistiques se sont abaissées devant lui. Le salon du Champ de Mars lui a été ouvert en 1891 et aujourd'hui il y a droit de cité. Ses camées, achetés en 1892 par le gouvernement français, vont prendre place à notre musée national du Luxembourg, ce sanctuaire fermé jusqu'ici avec un soin jaloux aux chefs-d'œuvre eux-mêmes, lorsqu'ils avaient la moindre destination utilitaire.

Il semble qu'une révolution s'opère. L'art tend la main à l'industrie et l'industrie se transforme en art. On abandonne les principes reçus depuis quatre siècles, pour revenir, si je ne m'abuse, à cette croyance chère à nos yeux du moyen âge, qu'il n'y a point d'arts supérieurs, ni d'industries inférieures par nature, mais que sous l'action du génie de l'homme, tout objet fait de matière peut recevoir la vie, prendre une voix et chanter des hymnes ravissants.

IV.

Si les travaux de vos élus de cette année honorent l'Académie, elle est aussi en droit de se glorifier des distinctions accordées à plusieurs de ses membres par d'autres sociétés savantes. M. Edmond Marchal a été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique ; M. Léon Germain a été choisi par la Société d'archéologie lorraine pour remplacer M. Bretagne dans les mêmes fonctions ; M. Émile Michel a été élu membre

libre de l'Académie des Beaux-Arts ; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé un de ses prix à M. Lucien Adam pour l'ensemble de son œuvre linguistique, à laquelle vous vous êtes jadis si vivement intéressés; enfin le grand prix Gobert a été décerné à M. Paul Fournier pour son remarquable ouvrage sur le *Royaume d'Arles et de Vienne*. Nous avons adressé à nos confrères nos cordiales félicitations.

Le cercle considérable des Sociétés savantes avec lesquelles vous échangez vos publications vous honore également. Il s'est encore étendu depuis un an. A la liste des 191 recueils qui, par votre intermédiaire, viennent enrichir périodiquement notre belle bibliothèque de Nancy, se sont ajoutés ceux de la *Société botanique de Bavière*, ceux de la *Société archéologique de Bruxelles* et ceux de la *Société des sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire*.

Les mémoires que vous échangez contre les productions parfois volumineuses de tant de centres intellectuels ne renferment pourtant qu'une partie des études qui font le charme de vos séances.

M. Guyot a réservé au *Journal de la Société d'archéologie lorraine* l'intéressante notice qu'il nous a lue sur M. Bretagne; l'émouvante étude de M. le doyen Benoît sur les origines historiques du roman de *Paul et Virginie* était destinée aux *Annales de l'Est*, ainsi que le beau travail de M. Grucker sur le *Laocoon* de Lessing, et M. l'abbé Demange fait paraître en un volume ses patientes recherches sur les écoles du village de Trondes.

Du reste, alors même que notre recueil imprimé reproduirait toutes les lectures que nous avons enten-

dues à nos séances, il ne donnerait qu'une idée incomplète de l'activité que vous déployez. Cette activité apparaît mieux dans cette longue liste d'ouvrages offerts à la Compagnie par ses membres, qui, cette année encore, remplira plusieurs pages de vos *Mémoires*. Si éloquente qu'elle soit déjà, cette liste est cependant muette sur les doctes recherches que vos obligations professionnelles vous imposent, aussi bien que sur les articles importants que vous publiez dans les recueils périodiques de Paris et de la province.

L'Académie de Stanislas est vraiment un foyer puissant d'où rayonnent au loin la chaleur et la lumière.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 12 février 1892

AUX OBSÈQUES DE M. JULES GOUY

PAR M. AUDIAT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Le confrère vénéré à qui je viens adresser ici, au nom de l'Académie de Stanislas, un dernier adieu, n'a passé parmi nous que la fin de sa longue carrière, nous laissant le regret de n'avoir pas su plus tôt en quelle estime devaient être tenues l'élévation de ses sentiments, l'étendue de son esprit, la sûreté et l'aménité de son caractère. Son extrême modestie, en dérobant, autant que possible, ses travaux à la publicité, et en le détournant de solliciter les suffrages de notre Compagnie, a été l'unique cause de ce retard, dont nous avons été les premiers à souffrir. M. Gouy, imperfection rare à notre époque, avait trop peu de confiance dans son propre mérite, attesté cependant par les titres les plus sérieux et les plus divers.

Né en 1805, fils d'un ancien avocat au Parlement de

Nancy, il avait fait ses humanités au collège de notre ville et ses études de droit à la Faculté de Paris. Il s'était destiné d'abord à la magistrature et avait obtenu successivement, vers la fin de la Restauration, les fonctions de juge auditeur à Épinal et de juge suppléant au tribunal de Nancy. Il fit même paraître à cette époque, dans la *Revue d'Austrasie,* publiée à Metz, une *Étude de législation comparée sur le Code français et le Code napolitain.* Toutefois, il ne tarda pas à se démettre de ses fonctions judiciaires, emportant dans la vie privée les regrets de ses collègues et de ses chefs. Il acquérait ainsi plus de loisirs pour se consacrer à la gestion d'un patrimoine immobilier considérable, sans doute aussi pour approfondir les grandes questions vers lesquelles son esprit se sentait attiré.

Son expérience personnelle lui acquit bientôt une compétence spéciale pour toutes les affaires agricoles, surtout pour la sylviculture, et lui inspira divers rapports très remarqués, soit à la *Société centrale d'agriculture de Nancy,* soit au *Congrès central d'agriculture,* sur l'*Aménagement des forêts,* sur les *Dangers des défrichements,* sur les *Moyens de favoriser les reboisements,* sur les *Encouragements à donner à la propriété forestière privée.*

L'intérêt qu'il portait à la terre, cette mère nourricière des populations saines et des armées solides, ne le détournait pas du goût éclairé des arts, et avant tout de notre archéologie lorraine. Propriétaire de l'ancien bois de Jarville, à l'abri duquel le duc René II, dans la mémorable journée du 5 janvier 1477, avait massé son armée avant de se jeter sur les Bourguignons, M. Gouy

voulut à la fois rendre hommage au nom glorieux du vainqueur de Charles le Téméraire, et conserver à la Lorraine un monument remarquable de l'art lorrain. La façade de l'hôtel du marquis de Lunati Visconti, capitaine des gardes du duc Léopold, œuvre de l'architecte et sculpteur Florent Drouin, allait être démontée et transportée à Paris, quand notre confrère en fit l'acquisition et l'éleva de nouveau, habilement restaurée, sur l'une des faces de son château de Jarville, auquel il donna le nom de Renémont. A l'intérieur est une galerie, convertie en un musée consacré aux tableaux et autres œuvres émanant d'artistes lorrains. Ce n'est donc pas sans raison qu'il a pu dire, avec une patriotique fierté : « *In patriæ artis memoriam monumentum exegi.* »

Il est une autre patrie, plus illimitée, plus mystérieuse que la Lorraine et que la grande patrie française. Le secret de cette région inconnue, M. Gouy le possède aujourd'hui, après l'avoir laborieusement cherché pendant toute sa vie. « Mon étude favorite et à peu près continue pen- « dant un demi-siècle, nous dit-il dans son discours de « réception, a été celle de la philosophie scientifique. » Il ne m'appartient pas d'apprécier les opinions politiques ou religieuses de notre confrère. Ses œuvres philosophiques, connues seulement de quelques amis, furent-elles toujours d'une irréprochable orthodoxie ? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider. Quelles qu'aient été, à telle ou telle époque, ses opinions sur les redoutables mystères de Dieu et du monde, de la vie et de la mort, de la nature de l'âme, de la destinée humaine, des limites de la foi et de la raison, ces opinions furent sincères, et dès lors elles doivent être respectées. Ce

qui est certain, c'est que M. Gouy resta fidèle au principe de la monarchie traditionnelle, à laquelle il s'était attaché dès sa jeunesse ; c'est qu'il la tempérait par un libéralisme persévérant qui le déterminait, en 1840, à coopérer avec MM. de Foblant et Vagner à la fondation du journal *l'Espérance,* sous le drapeau de la liberté d'enseignement ; c'est que sa philosophie fut toujours spiritualiste, quand, par exemple, il proclamait, avec l'illustre Dumas, de l'Institut, « qu'au-dessus des phé« nomènes que nous étudions, il y a une sphère supé« rieure que nos méthodes ne peuvent atteindre ». Jamais il ne cessa de rendre hommage, par un culte public, à la religion dans laquelle il était né, et si sa loyauté a pu se refuser parfois à des pratiques peu en harmonie avec des convictions qu'il jugeait encore insuffisantes, ce scrupule ne lui fait-il pas honneur? Cette conviction complète qui lui manquait, on peut dire qu'il passa sa vie à la poursuivre, d'abord peut-être inconsciemment, comme Colomb voguant vers le Nouveau-Monde en cherchant la route des Indes. Toujours est-il qu'à force de demander à sa raison la solution du problème des fins dernières, il rencontra la Foi qui la lui donna, en même temps que le calme et la sécurité de ses derniers jours. Comme son héros René II, il avait un héritage à reconquérir, héritage précieux entre tous, celui des croyances de ses pères et de son enfance. Pour lui aussi, la lutte s'est terminée par la victoire, victoire d'autant plus sûre qu'il ne la dut pas à une surprise, mais à de longs efforts et à la libre décision de sa volonté.

Si la philosophie, cette synthèse des autres sciences,

fut l'étude préférée de sa maturité, le culte des lettres lui était également familier et fit le charme de sa vieillesse. Il lisait et relisait les grands écrivains anciens et modernes. Devenu à peu près aveugle, il se faisait encore relire, tous les jours, pendant de longues heures, ses auteurs favoris ; il s'en récitait à lui-même, pendant les insomnies qu'amène l'âge, les fragments les plus remarquables.

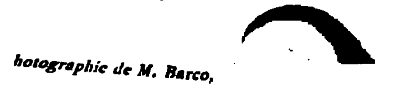
Ainsi cette belle intelligence s'était appliquée aux branches les plus variées des connaissances humaines, et il est d'autant plus juste de dire que rien d'humain ne lui est resté étranger, qu'à cet esprit si ouvert, si cultivé, s'unissait un cœur accessible à tous les sentiments élevés, compatissant à toutes les disgrâces. Possesseur d'une grande fortune, notre confrère en faisait le plus noble usage, cherchant constamment quelque œuvre utile à assister quelque misère, intéressante à secourir, tandis que personnellement il vivait avec la plus austère simplicité. Je ne tenterai pas de rien divulguer de ses innombrables libéralités, certain que j'agirais contrairement aux intentions du donateur. C'est bien chez lui que la main gauche ignorait ce que donnait la main droite. Cependant, il est un voile dont ses œuvres ne peuvent plus se couvrir. Déjà soulevé discrètement plus d'une fois par la reconnaissance, il vient de tomber de lui-même. Le testament de notre généreux confrère assure à l'Académie, ou plutôt au dévouement des mères de famille, à la piété filiale, la perpétuité des prix de vertu qu'un bienfaiteur anonyme mettait tous les ans notre Compagnie à même de décerner. Exemple précieux, bien fait pour inspirer des imitateurs ! Association fé-

conde de la bienfaisance éclairée du riche et des efforts courageux du pauvre !

Recommandé à nos suffrages par des mérites aussi nombreux et aussi incontestables, notre confrère prit au sérieux sa qualité d'académicien et porta le plus grand intérêt à nos travaux. Il assista régulièrement à nos séances, malgré son âge, malgré sa cécité, et nous prêta un concours efficace par plusieurs études insérées dans nos Mémoires. En 1882, il nous donna un *Examen critique des Esquisses d'une philosophie* de Lamennais ; en 1884, une *Appréciation de l'œuvre de Le Play,* dont il critique le système de liberté testamentaire, en objectant que « le respect des enfants doit s'obtenir d'une éducation « morale et religieuse, et non par la crainte d'une exhé- « rédation » ; enfin, en 1887, une *Notice sur les anciens fiefs de Villers-le-Prud'homme et des Francs,* aujourd'hui propriété de la famille Gouy, dernier asile où doivent reposer les restes mortels de notre regretté confrère. Tous ces écrits, d'un style clair et précis, d'un intérêt constant, démontrent que l'intelligence du philosophe, de l'économiste, de l'archéologue, ne s'était pas affaiblie, qu'elle avait même conservé une étonnante verdeur.

Mais les années, en s'accumulant, aggravaient ses infirmités physiques. Nous eûmes la tristesse de constater, dans les derniers temps, que la place de M. Gouy à l'Académie demeurait souvent vide. Il était parvenu à un grand âge ; il avait subi de douloureuses épreuves ; il avait perdu deux enfants, souvenirs cruels, dont l'affection même de ceux qui restent ne suffit pas à dissiper l'amertume ; il y a deux ans, la compagne dévouée de

sa vie lui fut enlevée. Il ne devait pas tarder à la suivre. Il s'est éteint, en pleine possession de lui-même, laissant à ses enfants et petits-enfants éplorés le meilleur adoucissement aux déchirements de la séparation, le double souvenir d'une vie consacrée au bien et d'une fin chrétienne.


hotographie de M. Barco,

NOTICE

SUR

AUGUSTE MATHIEU

SA VIE ET SES TRAVAUX

PAR M. FLICHE

Cette notice était primitivement destinée à l'organe habituel du corps forestier français, mais elle n'a pas tardé à dépasser par son étendue le nombre de pages que cette publication peut allouer à ses collaborateurs. Comme le sujet avait assez d'intérêt, m'a-t-il semblé, pour n'être pas traité d'une façon écourtée, puisqu'il s'agit non seulement d'une étude biographique, mais d'un chapitre important de l'histoire de l'École forestière de Nancy, j'ai dû songer à demander une plus large hospitalité à une compagnie heureuse de compter M. Mathieu parmi ses correspondants ; ses Mémoires renferment déjà une excellente notice sur un autre maître qui a enseigné à côté de lui, et dont l'œuvre est aussi de celles qui honorent une École[1].

Les pages qui vont suivre empruntent à ma position le caractère d'un hommage de l'École au maître qui l'a

1. *M. Meaume, sa vie et ses œuvres*, par M. Guyot, professeur à l'École forestière. (*Mém. Acad. Stan.*, 1886.)

si grandement servie et honorée, mais il est à peine besoin de dire qu'elles ne constituent à aucun titre une œuvre officielle ; que seul je les ai rédigées ; que seul je demeure responsable des appréciations qu'elles renferment.

Antoine-Auguste Mathieu naquit à Nancy, le 14 mars 1814, d'une honorable famille ; il était Lorrain par son père et par sa mère. Celle-ci était la fille d'un avocat mort à 42 ans, dans tout l'éclat d'un talent qui lui assurait une des premières places au barreau de la ville natale. Il avait tenu à ne pas la quitter, alors que certains de ses contemporains, restés avec lui dans les termes de la plus intime amitié, avaient été chercher à Paris la renommée et parfois de hautes positions. Tels étaient le naturaliste Sonnini et le grand juge Régnier. Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à l'influence de l'hérédité, quand il s'agit des facultés intellectuelles, il est permis de voir dans le remarquable don de parole d'A. Mathieu, dans son exposition si parfaitement limpide, un héritage des qualités qui avaient valu à son grand-père ses succès à la barre ; c'est ce qui m'engage à en rappeler le souvenir.

Le petit-fils ne parut pas appelé d'abord à faire usage de son talent de parole. Dans ces années où la pensée de l'adolescent flotte bien souvent incertaine de ce que sera l'avenir, il parut se diriger du côté de l'industrie. Le 2 octobre 1827, ses humanités faites au collège royal de Nancy, il entrait à l'École des Arts et Métiers de Châlons, poussé par le désir de se faire plus tôt une existence indépendante, sans doute aussi par les inci-

tations de ses parents qui pouvaient légitimement entrevoir pour leur fils, dans une carrière industrielle, une position convenablement rémunérée.

A Châlons, Mathieu fut ce que nous le retrouvons dans toute sa carrière : possédé du culte du devoir, du désir de l'instruction, attirant par suite l'attention de ses égaux et de ses chefs. J'ai eu entre les mains ses bulletins qui témoignent de l'estime dans laquelle le tenait le directeur de l'École. Si j'ai rappelé son séjour à Châlons, c'est non seulement parce que je tiens à être un historien complet et fidèle de la vie de mon maître, c'est aussi parce qu'il a exercé sur lui une action dont nous retrouverons la trace lorsqu'il sera question des magnifiques collections qu'il a créées. Il était doué naturellement d'une très grande habileté de doigts; celle-ci s'accrut pendant son passage par les ateliers de l'École des Arts et Métiers en même temps qu'il acquérait, sur les différentes formes du travail manuel, des notions qui lui donnaient une autorité toute particulière, lorsqu'il s'agissait de commander à des ouvriers et de les diriger.

Le 2 août 1832, il sortait de l'École, mais ce n'était pas pour entrer dans l'industrie ; les forêts exerçaient sur lui cette attraction invincible sous laquelle il devait rester toute sa vie ; alors que d'autres auraient été heureux de se sentir débarrassés pour toujours du labeur des écoles et des examens, lui se remettait courageusement au travail et le 4 novembre 1833, après un an de préparation, il était admis à l'École forestière, où il commençait ses études le 15 novembre suivant.

L'École n'était point encore sortie de la période d'incertitudes qui caractérise presque toutes les créations

nouvelles. Malgré la bonne volonté de tous les professeurs, la valeur de certains d'entre eux, un seul cours pouvait être considéré comme réellement fondé, c'était celui de sylviculture.

Professé avec un incomparable talent par l'homme supérieur qui ne devait pas tarder à prendre la direction de l'École, il séduisait et passionnait les jeunes auditeurs qui le suivaient. Les défauts mêmes de cet enseignement, les généralisations excessives, l'exposition trop théorique ne serrant pas toujours d'assez près les faits d'observation, le ton trop dogmatique, n'étaient pas de nature à lui nuire. Ils nous apparaissent clairement aujourd'hui à nous qu'une expérience, parfois chèrement achetée, a déshabitués de croire à la puissance des formules, qui avons été davantage aussi à l'école des sciences d'observation; non seulement l'ardente jeunesse qui vivait aux environs de 1831 ne les apercevait pas, mais c'étaient pour elle des qualités. Elle retrouvait dans la sylviculture ainsi entendue ce qu'elle recherchait dans toutes les branches de l'activité humaine. Mathieu fut sous le charme comme tous ses camarades; dès le premier bulletin envoyé par le directeur de l'École à son père, il était signalé comme un des plus brillants élèves de Parade, en même temps qu'on rendait pleine justice à son travail dans les autres cours.

Parmi ces derniers, il en était un qui, à raison de ses goûts, de la tournure particulière de son esprit, ne tardait pas à attirer son attention; c'était celui d'histoire naturelle. Aussi dans son second bulletin, je relève cette mention : « Le zèle tout particulier qu'il apporte à l'étude des sciences naturelles, l'a porté au premier rang

dans le cours. » Il fallait une réelle vocation pour devenir naturaliste, en entendant ces leçons restées longtemps légendaires dans le corps forestier ; les hommes de ma génération, qui ont été élevés dans ce milieu peuvent se le rappeler. Le professeur qui les donnait n'était pas sans valeur, mais il était de ces hommes, devenus rares, qu'on rencontrait assez fréquemment autrefois, qui non seulement ne se spécialisaient pas, mais dispersaient leur activité dans une foule de directions sans devenir vraiment maître dans aucune. Au cas particulier, le professeur était même plutôt un médecin et un helléniste qu'un naturaliste. En outre, il ne savait pas prendre de l'autorité sur ses élèves, qui l'aimaient à cause de sa bonté, mais le respectaient fort peu. Il n'était pas jusqu'à ses vêtements d'un autre âge qui ne fussent un objet d'étonnement d'abord, bientôt d'amusement pour la jeunesse, toujours disposée à sourire, sans y mettre d'ailleurs beaucoup de malice. Les leçons tournaient bien souvent à une conversation qui n'était pas sans argument, mais dont le profit, au point de vue de l'instruction, était fort problématique.

Le professeur avait toutefois un grand mérite ; s'il n'était pas doué d'une science profonde en zoologie, en botanique ou en géologie, c'était un esprit curieux qui aimait l'histoire naturelle, et c'est par là que Mathieu se sentit attiré vers lui. Ses relations personnelles avec lui, les entretiens qu'ils avaient, remédiaient en partie à ce que le cours avait de défectueux, et puis surtout, l'élève avait une telle valeur qu'il se donnait à soi-même des leçons supérieures à celles qu'il recevait. Il n'est pas étonnant, dès lors, que non seulement le Directeur de

l'École lui attribuât des notes comme celles que l'on a lues plus haut, mais que Mathieu devînt le répétiteur attitré de ses camarades, leur providence même, dit-on, à la veille d'un examen insuffisamment préparé. Quant au professeur, il était dans l'admiration : « C'est un Mathieu », disait volontiers le bon docteur Lamoureux, lorsqu'il voulait parler d'un jeune homme distingué, laborieux, chez lequel il croyait découvrir un penchant vers les sciences naturelles.

Ses études brillamment poursuivies et terminées, Mathieu sortait de l'École en 1835, avec le n° 1 de la liste de classement et le grade de garde général, mais, suivant le règlement, il était envoyé en application à Colmar, où il était attaché au service de M. de Thoury, sous-inspecteur. Jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à rappeler cette initiation à la vie pratique du forestier qui a toujours exercé sur lui une si grande séduction, à rappeler aussi les excellentes relations qui existaient entre lui et M. de Thoury, en qui il avait rencontré un de ces chefs dont l'heureuse influence s'étend à toute la carrière du jeune fonctionnaire qui débute sous leurs ordres.

Le 5 mai 1836, il était chargé de l'intérim du cantonnement de Guebwiller, et le 28 mai suivant, un arrêté l'appelait à diriger un des cantonnements de la forêt de Haguenau. Là, il trouvait un chef et un collègue, MM. Zœppfel et de Larminat, appartenant à des familles forestières encore représentées honorablement dans nos rangs. Les relations les plus cordiales s'établirent entre eux, et Mathieu put jouir de la façon la plus agréable de cette existence de la forêt qui avait été le rêve de toute sa vie.

Il n'oubliait pas toutefois les sciences naturelles. La

flore et la faune entomologique si riches de l'Alsace, sa géologie, qui offre au chercheur tant de problèmes à élucider, une si grande variété de terrains à étudier, attirèrent vivement l'attention de ce jeune naturaliste qui jusque-là n'avait exploré que les environs de Nancy. Les insectes en particulier, pour l'étude desquels il a eu toute sa vie une prédilection spéciale, lui ménageaient constamment des surprises et des admirations dans ce grand massif de Haguenau où ils sont si nombreux et si variés, si différents, surtout alors où les plantations de pins commençaient à peine en Lorraine, de tout ce qu'il avait récolté jusqu'alors. Dans son ardeur il cherchait même à faire de ses gardes les associés de ses chasses entomologiques. Mais à la suite d'un premier essai dans lequel les hannetons et quelques autres espèces de grande taille jouaient un rôle d'une importance désespérante pour un entomologiste, il reconnut, comme il est arrivé à d'autres naturalistes, que la bonne volonté ne suffit pas pour constituer un collaborateur, et qu'on ne peut attendre d'utiles récoltes, en général, que de confrères, ou de ceux qui sont destinés à le devenir. Ses propres chasses suffisaient d'ailleurs à fournir d'amples matériaux à ses études, la riche collection qu'il a laissée suffit à le prouver.

Il avait trouvé à Haguenau un naturaliste qui n'était pas sans présenter avec lui de grandes analogies soit intellectuelles, soit morales, Billot, alors modeste professeur au collège communal, à peu près inconnu dans le monde botanique, auquel il devait laisser une excellente collection d'*exsiccata* devenue classique et destinée à lui assurer une place parmi les botanistes connus de ce siècle.

Il s'établit entre le jeune garde général et le professeur d'affectueuses relations qui ne devaient jamais cesser et furent profitables à la science, car le premier devint un des meilleurs collaborateurs de l'œuvre scientifique dont je viens de rappeler l'existence.

Mathieu, d'ailleurs, tout en goûtant la satisfaction d'observations et de récoltes faites dans un pays nouveau pour lui, tout en entrant, grâce à Billot, en relations avec les naturalistes alsaciens, n'oubliait pas son vieux maître de Nancy; il songeait toujours aussi aux insectes et aux plantes de Lorraine qu'il n'avait pu encore recueillir et étudier. Sa correspondance avec son père nous montre ses préoccupations à cet égard; elle nous fait voir comment un système d'échanges s'établissait, auquel tenaient à prendre part même des naturalistes nancéiens que Mathieu ne connaissait pas encore, mais qui, sachant sa haute valeur, désiraient entrer en relations avec lui.

Aimé de ses chefs et de ses collègues, trouvant à Haguenau, avec la pleine satisfaction de ses instincts de forestier et de naturaliste, d'agréables relations mondaines, Mathieu aurait volontiers gardé cette résidence jusqu'au jour où l'avancement l'aurait conduit à un autre poste. Il ne devait cependant pas y rester bien longtemps. Malgré une assez forte résistance de sa part, il allait occuper la place pour laquelle tout le désignait, son caractère, sa science, son talent d'exposition.

Ses examens n'avaient pas fait seulement le bonheur de son professeur d'histoire naturelle, ils avaient été remarqués par deux grands connaisseurs d'hommes, habiles à découvrir les aptitudes de chacun, à les employer au mieux des intérêts du service de l'État, M. Legrand,

alors directeur de l'administration des forêts, et M. Parade, sous-directeur de l'École.

Un homme considérable du département de la Meurthe[1] écrivait au père de Mathieu, après une visite au Directeur de l'administration, qu'il qualifie d'homme froid et sévère, ce qui ne sera contesté, non plus que l'expression d'habile administrateur, par aucun de ceux qui ont connu celui-ci : « Il s'est parfaitement rappelé votre fils, son instruction, son sang-froid et son calme, qualités, m'a-t-il dit, qui lui ont donné la pensée de l'attacher un jour à l'École forestière. »

Parade avait éprouvé la même impression ; sous-directeur alors, il prévoyait l'époque prochaine à laquelle il serait appelé à diriger l'École et il songeait à s'assurer une collaboration dont il appréciait la haute valeur. Aussi faisait-il faire des ouvertures dans ce sens à Mathieu par l'intermédiaire de son père dès la fin du printemps de 1838. Non seulement elles furent accueillies avec peu d'enthousiasme par le jeune garde général, mais il les déclinait et il allait jusqu'à indiquer, pour remplir les fonctions qui lui étaient proposées, son ami Billot. Je crois utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet, parce qu'il s'agit d'un fait peu connu, intéressant non seulement pour l'histoire de Mathieu, mais aussi pour celle de l'École ; singulier au premier abord, mais qui, on va le voir, est fort à l'honneur de celui qui refusait une proposition, laquelle ne semblait comporter que des avantages pour lui, en même temps qu'elle lui faisait

1. M. Moreau, alors député et premier président de la Cour royale, depuis conseiller à la Cour de cassation.

entrevoir des occupations en rapport avec sa passion pour les sciences naturelles.

Les objections que Mathieu mettait surtout en avant étaient : son goût pour la vie de la forêt, les incertitudes de l'avenir ; l'École forestière déjà battue en brèche était alors menacée d'un transfert à Saverne, ce qui lui aurait enlevé un des avantages de la position que ses parents appréciaient par-dessus tout, on le comprend, celui de la résidence de Nancy. En réalité, ces objections, qu'il plaçait en première ligne lorsqu'il écrivait à son père, n'avaient pour lui qu'une importance secondaire ; les vraies, celles dont il fut quelque peu difficile à Parade de triompher, étaient les suivantes. J'ai dit que toute sa vie il eut une prédilection marquée pour l'entomologie ; jeune homme, c'est à cette branche de la science qu'il avait presque entièrement consacré son activité ; la botanique avait été constamment au second plan dans ses préoccupations. Avec son esprit si juste, il comprenait que dans l'enseignement dont on voulait le charger, les rôles seraient complètement intervertis ; que la science des végétaux devait occuper une place absolument prépondérante. Avec une conscience délicate à l'excès, il se croyait insuffisamment préparé, — lui seul ayant une semblable opinion de lui-même ; c'est pour cela qu'il proposait aux suffrages de l'École et de l'administration supérieure le botaniste Billot. Cette objection, si singulière puisse-t-elle paraître à ceux qui ont suivi son cours de botanique à l'École forestière, à ceux qui ont fait usage de son admirable *Flore forestière*, Mathieu la considérait comme très sérieuse. Ce ne fut pas cependant celle dont il fut le plus difficile d'avoir raison : celle

derrière laquelle il se retranchait le plus solidement était la peine qu'il éprouvait à remplacer son maître, à paraître avoir sacrifié l'intérêt de Lamoureux au sien propre.

Parade ne se tenait pas facilement pour battu; il voulait voir son ancien élève occuper la chaire des sciences naturelles à l'École; il profita d'une tournée d'instruction des élèves qui le conduisit à Haguenau, pour triompher des résistances qu'il rencontrait. Avec son expérience plus grande des choses de la vie, le talent qu'il possédait pour traiter les questions difficiles, et, il faut s'empresser de l'ajouter, la remarquable séduction personnelle qu'il exerçait, il n'eut pas de peine à renverser les objections ostensibles, à démontrer que les autres, si honorables qu'en fussent les motifs, n'avaient pas de base sérieuse, et il revint à Nancy avec le consentement qui lui était nécessaire pour réaliser le but poursuivi. A son retour, il voyait M. Mathieu père et il avait avec lui une conversation dont je trouve, dans une lettre[1], un résumé qu'il me paraît intéressant de reproduire textuellement, parce qu'en confirmant tout ce que je viens de dire, il montre le rare discernement des hommes que possédait Parade, et la haute estime dans laquelle il tenait le futur professeur : « Votre fils est capable de remplir l'emploi que je lui ai proposé ; il est d'ailleurs riche d'avenir, en continuant à travailler comme il l'a fait jusqu'à présent, et si je ne l'avais pas jugé ainsi, malgré l'intérêt que je lui porte, je ne lui aurais pas fait de proposition.

« Quant à son avantage, je l'aime trop pour lui pro-

1. Lettre de M. Mathieu père, en date du 25 juillet 1838.

poser une chose qui lui serait contraire. Je suis convaincu que, professeur, sa position sera plus convenable, et il sera susceptible d'un avancement plus rapide même qu'en restant dans le service actif. Sa conduite et ses travaux le feront connaître plus particulièrement de l'administration, et si un jour la partie de l'instruction lui était moins agréable, il pourrait rentrer dans le service actif avec le grade qu'il aurait acquis à l'École. Relativement au siège de l'École, il sera transféré à Saverne ou restera à Nancy; l'un ou l'autre cas ne peut être un obstacle sérieux, qui puisse avoir de l'influence sur sa détermination, et la considération que le titulaire actuel serait *chassé par son élève* ne peut être d'un grand poids; il est bien certain que (celui-ci) ne peut être cause de sa mise à la retraite, et que si cela doit être, peu lui importe quel sera son successeur. »

Fort du consentement de Mathieu, Parade le proposait comme successeur de Lamoureux dont la mise à la retraite était en effet chose décidée. D'après ce qui a été dit des sentiments de M. Legrand, on peut prévoir que la proposition ne devait soulever aucune difficulté, et le 29 octobre 1838, un arrêté du ministre des finances Lacave-Laplagne appelait Mathieu à la chaire d'histoire naturelle de l'École forestière.

Dès le début de ses leçons, il conquérait pleinement le premier des suffrages pour un professeur vraiment digne de ce nom, celui de ses élèves, non pas une popularité misérable achetée par des complaisances ou des flatteries, mais l'estime accordée à la science, au talent et au caractère. Ses jeunes auditeurs pouvaient bien trouver que le cours tel qu'il l'inaugurait exigeait des efforts

inconnus jusqu'alors à l'École, dans cette branche de l'enseignement. Mais tous rendaient justice dès lors, et les nombreuses générations qui se sont succédé autour de cette chaire ont rendu le même témoignage, à la science déployée par le professeur, à son élocution facile, à son exposition tout à la fois serrée et parfaitement limpide, à sa parfaite justice dans ses examens, justice faite non seulement d'impartialité, ce dont il y aurait à peine lieu de le louer, mais encore d'un rare discernement dans l'appréciation des réponses qui lui étaient faites. Au début, le jeune professeur avait fait entrer dans le cadre de ses leçons quelques notions qui ne rentraient pas rigoureusement dans le domaine des sciences naturelles appliquées à la gestion des forêts. L'expérience venait bientôt corriger ces légers défauts, et rapidement le cours devenait un modèle achevé de ce que doit être un semblable enseignement, basé sur la science la plus élevée, mais donné en vue d'une application déterminée. Il aimait à rappeler que c'étaient des gérants d'un grand domaine forestier qu'il formait, des serviteurs de l'État et c'est ici le cas de dire qu'à l'enseignement de la science il ajoutait pour ses élèves l'incitation à l'accomplissement du devoir, au sentiment très élevé de l'honneur professionnel.

La tâche assumée par le maître était énorme; je ne crains pas d'être démenti par aucun professeur de l'enseignement supérieur en disant que bien peu d'hommes auraient été capables de l'accomplir même dans les bornes assignées par le but à poursuivre. La minéralogie et la géologie, la botanique et la zoologie exigent des aptitudes si variées, une telle dépense de temps pour se

tenir au courant des progrès accomplis, qu'elles dépassent ce qu'on peut attendre des forces physiques et intellectuelles d'un seul homme. En fait, dans toutes les grandes écoles allemandes, elles sont confiées à des spécialistes. Nous n'en sommes pas encore là en France, mais un progrès a été accompli depuis le moment où Mathieu acceptait la chaire d'histoire naturelle à Nancy; pendant 29 ans, seul il suffisait à ce triple enseignement, moins lourd, il est vrai, alors qu'il ne le serait aujourd'hui, mais déjà écrasant. Non seulement il le donnait, mais à entendre des leçons si parfaites, si pleines de choses, toujours au courant de l'état actuel de la science, on aurait pu croire que chacune des trois branches formait l'objet exclusif de ses études.

Ce n'était pas là cependant toute la tâche du professeur; non seulement il avait à diriger des excursions d'enseignement beaucoup plus longues alors, à cause de la difficulté des communications, qu'elles ne le sont aujourd'hui, pour le même cours, mais encore, avec l'aide d'un jardinier, il devait tenir en état le jardin de l'École; avec de très modiques crédits pour l'acquisition d'échantillons, la préparation au dehors des pièces de zoologie et des morceaux constituant la collection de bois, il devait, aidé surtout de ses doigts, avec l'assistance éventuelle d'un domestique, enlevé pour quelques instants au service des salles ou des chambres des élèves, constituer et entretenir des collections qui, pour être moins considérables que celles dont plus tard il a doté l'École, n'en eurent pas moins rapidement une réelle importance. En même temps, il était parfois chargé par l'administration de certaines études spéciales, il publiait

quelques articles dans les *Annales forestières,* et il donnait à ses élèves et au public deux ouvrages importants, sa *Zoologie* et sa *Flore forestière*. On voit si l'administration avait eu une heureuse chance, en mettant la main, pour lui confier une pareille tâche, sur un des hommes les plus vigoureux qui se pussent voir physiquement et intellectuellement. Comment Mathieu pouvait-il suffire à ce qui lui était demandé et à ce qu'il s'imposait volontairement? Cette habileté des doigts dont j'ai déjà parlé lui faisait un jeu de la partie matérielle de ses travaux. Quant au labeur intellectuel, il pouvait le supporter pendant une durée quotidienne qui aurait vite fatigué la plupart des hommes; en même temps il avait pour l'accomplir une facilité singulière. Ses familiers se rappellent encore que dans les premières années qui suivirent son mariage, son cabinet de travail pouvait servir de lieu de réunion à sa famille, à quelques intimes, sans qu'il fût pour cela empêché de prendre des notes pour la préparation de ses leçons.

J'ai dit que, pendant la période qui nous occupe, Mathieu avait fait différentes publications, qu'il avait été chargé par la confiance de l'administration de quelques études ou missions spéciales. Des publications, je ne dirai rien quant à présent, me réservant d'y revenir lorsque je chercherai à faire ressortir ce que la science doit à leur auteur. Quant aux études ou missions, je m'arrêterai sur deux d'entre elles, à raison de l'importance qu'elles eurent non seulement dans la vie de Mathieu, mais aussi dans celle de l'École : l'exposition forestière de 1860 et la mission relative au reboisement en 1864.

Le Gouvernement avait décidé qu'une exposition agricole s'ouvrirait à Paris en 1860 : le directeur général de l'administration forestière, M. Vicaire, toujours jaloux de l'honneur du corps auquel il appartenait déjà avant d'être appelé à l'honneur de le diriger, décida que les forêts y seraient représentées et il chargea Mathieu, dont il connaissait et appréciait hautement la valeur, de préparer une exposition forestière. La tâche était nouvelle alors; le professeur d'histoire naturelle de Nancy avait tout ce qu'il fallait pour la remplir, science et don de la mise en œuvre; il s'y donna avec d'autant plus d'ardeur qu'il y vit l'occasion, grâce aux crédits mis largement à sa disposition, d'augmenter d'une façon notable les collections d'enseignement et d'études de l'École forestière. Le succès fut très grand. Dans les galeries de l'exposition, les hommes compétents furent frappés des résultats scientifiques qui se dégagaient de l'examen des objets soumis à leurs études; en même temps, le grand public admirait le goût parfait avec lequel tout était disposé. L'exposition finie, la collection formée par Mathieu revenait à Nancy, où elle constituait le premier accroissement important de ces musées au développement desquels il ne devait cesser de travailler et que l'École peut montrer avec une légitime fierté à ses visiteurs.

M. Vicaire fut heureux de saisir cette occasion pour faire décerner à l'auteur de l'exposition la croix de la Légion d'honneur. Si je parle de cette récompense, c'est que celui qui en fut l'objet y attacha toujours un très grand prix; il l'a montré par l'expression de ses dernières volontés. C'est aussi parce que le corps forestier accueillit cette mesure d'une façon qui prouvait l'estime

profonde en laquelle il tenait le professeur de Nancy; je me rappelle encore les éloges dont elle fut l'objet dans le centre forestier si important où je me trouvais alors : une liasse de lettres qu'il m'a été donné de parcourir m'a montré que l'impression avait été la même dans toute la France, et ce n'était pas d'une façon banale qu'on parlait de cet « acte de justice ».

L'exposition de 1860 avait donné à l'École des collections qu'elle n'avait pu constituer jusqu'alors : la mission confiée à Mathieu l'année suivante devait, dans la pensée de M. Vicaire, lui assurer un autre avantage de non moins grande importance. Jusque-là, en effet, l'École de Nancy avait un peu trop concentré son attention sur les forêts du nord-est de la France. Ce fait regrettable s'était produit d'une façon inconsciente, presque fatale, sans qu'on puisse le reprocher à personne. Pendant longtemps en effet, pour des raisons diverses que ce n'est point ici le lieu d'exposer et de discuter, les forestiers, pleins d'admiration pour les grands massifs du nord et du centre de la France, n'avaient pas, dans leur généralité au moins, senti tout l'intérêt que présentent les forêts du Midi qui, pour être autrement constituées, n'en ont pas moins une très grande importance. Parmi ces forêts du Nord et du Centre, celles du Nord-Est, en particulier celles de la Lorraine et de l'Alsace, avaient toujours eu le don d'attirer sur elles l'attention, à raison de l'étendue de la surface boisée dans ces deux provinces, à raison aussi de l'intérêt que les populations y portent aux questions forestières. Il n'est pas étonnant que l'École, établie précisément au centre de cette région privilégiée, ait partagé le sentiment général, auquel elle était ame-

née encore par d'autres raisons: les directeurs et les professeurs de ses cours les plus importants au point de vue de la culture forestière avaient tous servi dans les Vosges et en Alsace avant d'entrer dans l'enseignement. Il n'était point venu jusqu'alors à l'administration supérieure la pensée de leur confier des missions pour leur permettre de connaître dans son ensemble la France forestière. Enfin, l'influence incontestable exercée, à l'origine, par les écrivains allemands sur notre enseignement forestier, contribua encore à y faire régner la préoccupation presque exclusive des essences et des forêts du Nord-Est, puisqu'elles retrouvaient leurs analogues, ou même leurs similaires de l'autre côté du Rhin.

L'homme aux idées larges, à l'esprit progressiste, qui dirigeait l'administration forestière en 1864, était frappé des inconvénients que présentait un semblable état de choses, au moment surtout où l'application des lois sur le reboisement amenait l'attention publique à se fixer sur les forêts du Midi, et sur celles à reconstituer dans ses montagnes, où, par suite aussi de la pacification complète de l'Algérie, des forêts de même nature que celles de la région méditerranéenne dans la mère patrie prenaient pour nous une très grande importance. Déjà M. Vicaire avait confié une mission dans les Alpes à Parade; en 1864, il résolut de continuer son œuvre en en donnant une semblable à Mathieu, et dans son esprit, il s'agissait de premiers pas faits dans une voie qu'il comptait poursuivre. Que telles fussent bien ses idées, j'en trouve la preuve dans deux documents officiels. En notifiant à son collaborateur la mission dont il était chargé par la confiance de l'administration, le

directeur de l'École lui disait : « En me faisant part de la décision ministérielle qui vous concerne, M. le Directeur général s'exprime ainsi : « Indépendamment des lu-
« mières que ce savant et consciencieux professeur ne
« manquera pas d'apporter dans la question spéciale du
« gazonnement des montagnes, ses études dans les Alpes
« ne pourront que tourner au profit de l'enseignement des
« élèves. » Je suis heureux, Monsieur l'Inspecteur, de vous dire que je partage pleinement la confiance honorable que M. le Directeur général vous témoigne en cette occasion. »

Nul n'était mieux préparé que le professeur de Nancy pour étudier sous toutes ses faces, mais spécialement au point de vue de l'aide que devaient lui donner les sciences naturelles, la question du regazonnement et du reboisement des Alpes; nul ne pouvait mieux rendre compte des causes qui avaient amené les dégradations, des végétaux qui devaient servir à rétablir le sol en bon état, des procédés susceptibles d'assurer le mieux la réussite des travaux. Naturaliste consommé, il était le seul dans l'administration forestière qui pût donner un avis entièrement compétent sur toute la partie de la question qui rentrait entièrement dans le domaine des sciences naturelles, en même temps qu'esprit pratique, éminemment sensé, homme habitué aux travaux, il était complètement à même d'apprécier et de juger les efforts déjà considérables faits en vue de passer de l'étude à l'application.

A son retour, il rédigeait un rapport considérable qui, après avoir reçu l'approbation de l'administration supérieure, était publié sur son initiative, et devenait l'important mémoire sur le reboisement et le regazonnement des Alpes que connaissent tous les forestiers.

Les travaux de plantation et de semis n'étaient pas restés confinés dans les hautes régions, ils s'étaient étendus jusqu'au bord de la Méditerranée, où le reboisement du mont Boron, auprès de Nice, poursuivi avec un plein succès par l'homme qui était destiné à devenir en France la plus haute autorité en fait de semblables travaux, devait attirer l'attention de Mathieu: ce fut donc non seulement sur les Alpes, mais encore sur la région méditerranéenne qu'il put faire porter les études recommandées dans la lettre du Directeur général. Avec les résultats de copieuses herborisations, il rapporta de cette utile, quoique trop rapide, excursion, de nombreuses notes, des souvenirs; il en profita pour ses leçons et on en retrouve la trace très évidente dans la dernière édition de la *Flore forestière*.

En le remerciant, avec des éloges bien mérités, de son rapport et de la façon dont il s'était acquitté de sa mission, le Directeur général, fidèle à la pensée qui l'avait dirigé, lui annonçait qu'il lui en confierait de semblables, dès l'année suivante, dans les Pyrénées et dans les montagnes du centre de la France. Ces projets ne devaient pas avoir de suite. Quelques mois après, M. Vicaire mourait presque subitement, en même temps qu'une autre mort, survenue peu de temps auparavant, venait modifier considérablement la position de Mathieu à l'École. Un arrêté ministériel le chargeait de la sous-direction en remplacement de M. Nanquette, appelé lui-même à la direction, rendue vacante par la mort de Parade.

Au premier abord, la situation qui était ainsi créée pouvait sembler singulièrement délicate. Les deux hom-

mes qui se trouvaient chargés des deux fonctions les plus élevées de l'École étaient à peu près de même âge et c'était le plus jeune qui devenait le chef; des mérites considérables, quoique divers, avaient appelé depuis longtemps l'attention sur eux, leurs noms avaient souvent fait l'objet des conversations des forestiers, lorsqu'on songeait à la succession que l'état de santé de Parade faisait, depuis quelque temps déjà, entrevoir comme prochaine : chacun avait ses partisans; tout se réunissait donc, semblait-il, pour que, étant données les petites misères de la nature humaine, les difficultés vinssent à surgir et le service eût à souffrir. Ce fut exactement le résultat contraire qui se produisit. Les deux hommes appelés à une étroite collaboration avaient l'âme haute, profondément pénétrée du sentiment du devoir; le sous-directeur avait en outre le plus grand respect de la hiérarchie, en même temps que le directeur comprenait qu'il trouvait dans l'homme qui lui était adjoint, non pas un subordonné, mais un collaborateur méritant tous les égards et digne de sa plus absolue confiance. Aussi leur amitié, qui datait du jour où Mathieu avait, pour la première fois, accompagné une promotion dans la forêt de Haguenau, loin de souffrir de la nouvelle situation qui leur était faite, ne tardait pas à devenir, au contraire, de plus en plus intime, et l'École vit commencer cette période de quinze années qui fut pour elle un temps de parfaite sécurité et de grande prospérité. Alors qu'elle se vit pour la première fois dotée de champs d'étude bien complets, de bâtiments convenables, au lieu de ceux que Parade avait édifiés ou conservés au milieu de difficultés parfois considérables, d'un laboratoire de

chimie, de collections considérables, alors aussi que les élèves étrangers lui vinrent plus nombreux que jamais : l'Angleterre, en particulier, lui confiant la moitié d'abord, la totalité ensuite des jeunes gens qu'elle destinait à son service forestier des Indes.

Cette œuvre féconde ne pouvait s'accomplir sans l'assistance de l'autorité supérieure, dont le directeur et le sous-directeur surent immédiatement obtenir l'entière confiance. Il n'est que juste de le rappeler ici, bientôt ils virent arriver à la direction générale un homme d'initiative ; avant même le revirement qui, à la suite des désastres de 1870, s'est fait dans l'opinion publique française en faveur de l'enseignement supérieur, il avait compris le rôle que doivent jouer, dans la vie d'une nation, les écoles où, soit dans le domaine de la pure spéculation, soit dans celui de l'application, la science est étudiée et enseignée d'une manière approfondie. Dès le début de son entrée en fonctions, il tint à ce que l'École, où se recrutait le personnel qu'il était appelé à diriger, fût pourvue de tout ce qui devait lui assurer un bon fonctionnement et un niveau scientifique élevé. De bonne heure aussi, il comprit la valeur des deux hommes qui en constituaient la plus haute représentation ; il en fit ses amis, et dans les limites permises par les crédits mis à sa disposition, il était toujours disposé à faire droit à des demandes qu'il savait mûrement étudiées et dignes de la plus grande considération.

La première conséquence pour le nouveau sous-directeur du changement de titre qui lui était conféré était une augmentation de travail ; il se trouvait en effet appelé à diriger, comme inspecteur, le service forestier,

heureusement attaché alors à l'École. Il ne s'en effrayait pas et même, d'après ce qui a été dit plus haut, ces nouvelles fonctions n'étaient pas faites, il s'en faut, pour lui déplaire. Il y était si bien préparé d'ailleurs par les observations auxquelles il s'était livré, qu'immédiatement il s'en acquitta en montrant toute l'expérience d'un praticien consommé. Bientôt il était chargé d'autres attributions qu'il voyait arriver avec moins de plaisir. Lors des très vives discussions provoquées par le projet de grandes aliénations de forêts domaniales soumis aux Chambres par le Gouvernement, on avait vu se produire des idées fort contraires à celles qui jusqu'alors avaient eu cours sur le rôle météorologique des forêts. Il devint rapidement visible qu'amis et adversaires des forêts partaient de conceptions *à priori,* qui ne pouvaient s'appuyer que sur des observations fort incomplètes et fort imparfaites. L'administration des forêts conclut de ces discussions sans issue qu'il y avait lieu de recourir au seul procédé qui permette, dans les sciences d'observation, de former un jugement sérieux, et le Directeur général décida que des observations comparatives seraient faites en forêt et hors forêt; il lui parut que le soin de les conduire, dans un premier observatoire, devait être confié à l'École forestière et spécialement au professeur qui, par la nature de son enseignement, se trouvait le plus naturellement amené à s'occuper de semblables questions. C'est ainsi que Mathieu devint météorologiste, un peu malgré lui, mais on pouvait s'en rapporter à ce maître du soin de mener à bien une tâche dont il était chargé, alors même qu'elle lui agréerait peu, et nous verrons plus tard, lorsque j'examinerai, dans son en-

semble l'œuvre scientifique de Mathieu, ce qu'il produisit sur ce terrain nouveau pour lui.

Bientôt, comme si les charges n'étaient pas assez fortes sur ses épaules, on lui donnait mission de préparer les collections destinées à représenter l'administration forestière à l'Exposition universelle de 1867. Si grande fût sa capacité de travail, si grande aussi sa faculté d'assimilation, le fardeau, qui avait toujours été trop lourd, devenait excessif, et il ne pouvait songer sans sourire à la boutade humoristique dont son prédécesseur avait été l'objet[1].

Un arrêté en date du 25 octobre 1866 vint le décharger quelque peu en lui donnant un adjoint avec le titre de répétiteur. Mathieu n'en travailla pas une heure de moins par jour, mais il eut plus de temps pour accomplir certaines parties de la lourde tâche qui lui incombait. En dehors de ses cours qu'il maintenait rigoureusement au courant des progrès de la science, de la direction du service forestier annexé à l'École et de ses observations météorologiques, il devait successivement diriger la préparation de deux grandes expositions, reprendre cette exploration de la France forestière qu'il avait commencée lors de son voyage dans les Alpes, remplir diverses

1. Il y a encore une chaire de botanique à l'École forestière, ou plutôt une chaire *de omnibus rebus et quibusdam aliis*. L'infortuné attaché au boulet de cette chaire doit apprendre et enseigner : 1° la chimie minérale, végétale et animale, expérimentale, atomistique et moléculaire; 2° la physique générale, particulière et météorologique; 3° la géologie, géognosie, paléontologie et oryctologie; 4° la minéralogie et cristallographie; 5° la géologie, physiologie........, l'agriculture, l'horticulture, le jardinage et l'hippiatrique, mais cela mènerait trop loin. (Hussenot, *Chardons nancéiens*, p. 131.)

missions spéciales qui lui étaient confiées par l'administration supérieure, enfin donner quelques publications nouvelles et procéder à la troisième édition de sa *Flore forestière*. Je reviendrai sur cette question des publications lorsque j'examinerai l'ensemble de l'œuvre scientifique de Mathieu, mais dès à présent il convient d'entrer dans le détail de ce que furent pour lui les expositions, les voyages et les missions spéciales.

On a vu que sa participation à l'exposition agricole de 1863 avait fortement attiré l'attention sur lui; il n'est donc pas étonnant qu'en 1867 et en 1878 l'administration supérieure ait songé à lui pour la préparation des collections qui devaient figurer dans de grandes exhibitions universelles, pour la rédaction des catalogues et d'une œuvre considérable qui devait accompagner celle de 1878, la statistique forestière. C'était d'ailleurs un travail qui lui plaisait, en même temps qu'il ne pouvait être exécuté par personne mieux que par lui. Ce n'était pas seulement une satisfaction personnelle qu'il recherchait en l'accomplissant, il y voyait un moyen d'accroître les collections de l'École, de les mettre à la hauteur de ce qu'elles devaient être pour satisfaire aux exigences de l'enseignement, aux travaux aussi des professeurs. C'est ainsi qu'il a formé notamment une admirable collection de nos bois indigènes, dans laquelle chaque espèce étant représentée par de nombreux échantillons convenablement choisis quant à leur provenance, peut être étudiée d'une façon très complète dans toutes les modifications que son bois subit suivant les différentes conditions de climat, de sol, d'altitude, d'exposition, de peuplement dans lesquelles elle se trouve. Ce ne sont pas seulement

les essences indigènes ou naturalisées qui sont ainsi largement représentées dans les collections de l'École, elle possède aussi de fort belles séries de bois exotiques; Mathieu ne fut pas étranger à l'entrée de plusieurs d'entre elles dans ses galeries. Citons en particulier le magnifique ensemble formé par les forestiers de l'Inde anglaise. En le donnant, le ministère des Indes a ajouté un témoignage à beaucoup d'autres, de l'estime dans laquelle il tenait l'établissement où un si grand nombre de ses élèves avaient reçu leur éducation forestière; mais on ne saurait oublier que les forestiers anglais dans leur travail avaient songé à l'ami ou au maître, dont ils avaient même sollicité l'avis pour lui constituer une collection répondant entièrement à ses vues d'études. Il n'est pas étonnant dès lors que les catalogues de semblables richesses soient autre chose qu'un sec inventaire, que le professeur y ait consigné quantité d'observations intéressantes, fruit de ses études et de sa longue expérience. De celle-ci on retrouve également la trace, comme je le montrerai, dans la statistique forestière, où, quel que soit le mérite de ses collaborateurs, sa part n'en est pas moins considérable.

Cette étude de nos essences, il eut l'occasion de la faire sur le terrain en parcourant quelques-unes de nos grandes régions forestières. M. Faré, en effet, avait, sur ce point comme sur d'autres, repris les traditions de M. Vicaire. Il chercha même à faire connaître, non seulement aux professeurs, mais aux élèves, la France forestière. Adoptant les propositions qui lui avaient été faites par le directeur de l'École, il avait décidé que ceux-ci passeraient à Nancy un cinquième semestre pendant

lequel, tout en recevant des compléments à une instruction théorique pour laquelle deux années étaient devenues bien courtes, ils s'initieraient plus spécialement à la pratique des opérations forestières. Un sixième semestre était consacré à l'étude sur place d'un service dans les forêts résineuses, dans les futaies feuillues et dans les reboisements. Cette organisation était calquée sur celle d'autres écoles, celles des mines et des ponts et chaussées en particulier, où elle a donné et continue à donner les meilleurs résultats. Elle a eu à peine le temps de faire ses preuves : attaquée presque dès le début, elle a disparu avec ceux qui en furent les auteurs. Pourquoi? Ce n'est point ici le lieu de le rechercher. Constatons cependant que ce n'est pas la première fois que notre tempérament national a fait échec à de sérieuses réformes, parce qu'elles contrariaient des habitudes prises, parce que aussi, en dépit de leurs heureux résultats, elles ne produisaient pas immédiatement et en tout ce qu'on leur demandait. Quoi qu'il en soit de ce point de l'histoire de l'École, comme je viens de le dire, M. Faré profita de cette occasion, comme de quelques autres, pour faire faire plus ample connaissance des grandes régions naturelles de France au corps enseignant. C'est ainsi que Mathieu fut délégué trois fois pour inspecter les élèves dans les services où ils se trouvaient, qu'il revit les Alpes, qu'il parcourut tout le Jura central et septentrional, qu'il visita les belles forêts du Centre et de l'Ouest, de la conservation de Moulins à celle d'Alençon, en passant par les célèbres futaies du Blésois et de la Touraine. Avec quel soin il préparait ces voyages, de quelles nombreuses observations, au point de vue de la culture et de l'éco-

nomie forestière, aussi bien qu'en matière de sciences naturelles, ils étaient pour lui l'occasion, ses carnets sont encore là pour en témoigner ; ce qu'ils montrent aussi, c'est le soin avec lequel il recueillait les fruits de l'expérience des forestiers qu'il aimait à rencontrer sur sa route. Des pages, par exemple, sont consacrées à noter ce qui lui était communiqué par un d'eux, auquel une carrière presque entière passée dans le Jura donnait une compétence particulière pour le traitement des futaies résineuses de ces montagnes.

L'administration supérieure ne lui confiait pas seulement les missions qui se rattachaient très directement à son enseignement, elle fit appel à plusieurs reprises à ses lumières, lorsqu'il s'agit d'examiner des projets de modification, soit dans l'organisation et l'enseignement de l'École, soit dans le corps forestier tout entier : ce fut enfin à lui qu'elle s'adressa dans une occasion où il s'agissait de représenter la France à de grandes assises forestières tenues à l'étranger.

Dans les commissions réunies pour examiner les projets que je viens de rappeler, Mathieu se montra peu porté aux changements radicaux. Conservateur dans le sens grammatical du mot, bien plus encore que dans sa signification politique, s'il était disposé à faire bon accueil aux réformes partielles bien étudiées, il répugnait singulièrement aux mesures qui devaient subitement modifier d'une façon complète le fonctionnement d'une administration. En même temps, son esprit très juste, habitué par la nature de ses études et la manière dont il les avait conduites, à se tenir rigoureusement sur le terrain des faits, le rendait peu accessible aux avantages

problématiques d'une proposition basée uniquement sur des idées générales, très sensible au contraire aux inconvénients immédiats que son adoption était susceptible de produire. Combien même parmi ceux qui ont pu alors le taxer d'une prudence exagérée en est-il pour le blâmer aujourd'hui?

En 1873, une exposition universelle avait lieu à Vienne; comme cela s'est reproduit l'année dernière, un congrès agricole et forestier international s'organisa, à cette occasion, sous le patronage du gouvernement austro-hongrois. La Direction générale des forêts jugea, avec raison, qu'elle devait y être officiellement représentée et son choix se porta sur Mathieu. Son intention était même de lui faire attribuer une des vice-présidences du congrès; mais après quelques négociations, elle dut s'incliner devant les prétentions du ministre de l'agriculture qui, jaloux de réserver cet honneur à son administration, avait choisi pour le représenter un inspecteur général plus ancien même de services que le délégué des forêts. Mathieu n'en joua pas moins un rôle considérable au congrès.

Nul choix, en effet, ne pouvait être meilleur en vue d'une semblable mission. Par sa *Flore forestière*, par ses observations météorologiques, par la part même qu'il avait prise aux expositions universelles de Paris, aussi bien que par sa haute situation dans l'enseignement forestier, le sous-directeur de l'École de Nancy était fort connu et apprécié au delà des Vosges et du Rhin; j'ai pu encore le constater récemment à Vienne même. Il n'est pas étonnant dès lors que le ministre de l'agriculture austro-hongrois, le comte Chlumecki, lui ait, dans une

lettre très flatteuse, proposé de remplir auprès d'une section du congrès les fonctions de rapporteur, si importantes dans ces sortes de réunions, en Autriche-Hongrie et en Allemagne, pour fixer les points de la discussion. A tous égards, d'ailleurs, Mathieu eut à Vienne la place que lui méritaient sa position de représentant de l'administration forestière française et sa notoriété personnelle. Il en rapporta, ainsi que de ses visites à l'exposition, des observations nombreuses dont il fit profiter le public forestier français par la publication d'une forte brochure. Il en rapporta aussi, pour lui personnellement, d'agréables souvenirs. Jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à rappeler l'accueil qu'il avait reçu à Vienne, la courtoisie et l'affabilité qui sont de tradition dans la capitale de l'Autriche, les relations qu'il avait nouées avec plusieurs des forestiers les plus éminents dans l'enseignement et dans la pratique de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne.

L'administration supérieure savait, on le voit, utiliser la capacité de son fonctionnaire ; elle savait aussi reconnaître ses mérites, par des élévations de grade, par des distinctions honorifiques, par des lettres de félicitations, et M. Girerd, sous-secrétaire d'État au ministère de l'agriculture, suivait les traditions de ses prédécesseurs les Directeurs généraux, lorsqu'il annonçait à Mathieu son admission à la retraite ; il le faisait dans une lettre des plus élogieuses, contenant notamment le passage suivant : « Au moment où vous allez prendre un repos bien mérité après une longue et laborieuse carrière, je viens vous remercier, au nom de l'administration, des services très distingués que vous lui avez rendus. »

Peu après la lettre officielle, le sous-directeur en recevait une autre dans laquelle M. Faré, lui rappelant leurs années de collaboration, leur amitié, apprécie d'une façon aussi juste que précise les mérites de Mathieu à l'École forestière, en disant que son nom méritait de figurer à côté de ceux des fondateurs de l'établissement : fondateur, ne l'était-il pas au sens le plus rigoureux du mot, puisqu'il avait créé l'enseignement d'une des chaires les plus importantes et rassemblé des collections de la plus grande valeur ?

Cette cessation de fonctions qu'il aimait[1], alors que, grâce à sa robuste constitution physique et morale, il était encore en possession de toutes ses forces, lui fut d'abord quelque peu pénible à supporter ; mais bientôt il se faisait une vie nouvelle : il reprenait avec plus d'ardeur que jamais cette étude des insectes qu'il avait toujours préférée et qui, pendant plusieurs années, avait dû céder le pas à d'autres travaux. Il entretenait de plus fréquentes relations épistolaires avec plusieurs des entomologistes les plus distingués de France, et il faisait profiter de sa science tous ceux qui avaient recours à son inépuisable obligeance, notamment quelques-uns de ses élèves anglais séduits par la riche faune de l'Inde, et un Français qui réunissait les éléments de celle du Cap de Bonne-Espérance.

En été, il donnait un aliment à ce goût du travail manuel et de la mise en ordre qui l'avait toujours caracté-

---

1. Au moment de sa mise à la retraite, le corps enseignant de l'École lui offrit une médaille d'or en témoignage de son affectueux souvenir et de la haute estime en laquelle il le tenait.

risé, en transformant sa propriété de Liverdun; il aimait à y recevoir, comme dans sa maison de Nancy, avec sa famille, ses anciens collègues, les forestiers de passage, ainsi que les gardes et les brigadiers de la forêt de Haye, notamment son fidèle Noirtin, son modeste et dévoué collaborateur à la pépinière de Bellefontaine.

Les années s'écoulaient ainsi et sa verte vieillesse semblait les défier; deux événements survinrent à peu d'intervalle, qui lui portèrent des coups rapidement mortels. Il avait suivi d'un œil attentif, inquiet et attristé certaines modifications qui s'étaient produites dans l'École et l'administration forestière; le décret qui, le 9 janvier 1888, changeait le mode de recrutement de l'École l'émut bien davantage. Il avait toujours combattu la mesure adoptée, dans les commissions dont j'ai parlé; il lui sembla qu'à raison des conditions dans lesquelles cette modification se produisait, avec les commentaires dont elle était accompagnée dans une publication forestière, il y avait là une menace à la fois pour l'autonomie de l'École à laquelle il était si profondément attaché et pour les intérêts de sa ville natale dont il avait toujours été le fils dévoué. A ces raisons d'ordre général qui suffisaient à le toucher profondément, s'en joignait une d'ordre privé qui l'atteignait dans un sentiment profondément respectable: le décret entraînait à un changement dans ses projets d'avenir un petit-fils qui lui donnait l'espoir légitime et depuis longtemps caressé d'avoir un forestier dans sa descendance.

Des émotions qui le troublaient alors datent les premières atteintes du mal qui devait lui être mortel; deux ans après, la mort presque subite de Mme Mathieu

mettait fin à une longue et heureuse union. A partir de ce moment, parents et amis du maître eurent le chagrin de constater, avec sa profonde douleur, les progrès rapides du mal qui le minait. Cela ne devenait que trop visible, la fin de sa vie approchait. En vain il était l'objet des soins affectueux de ses enfants, en vain il cherchait à reprendre ses anciennes études, ou à s'occuper de sa chère propriété de Liverdun ; il était toujours bon et obligeant, mais on sentait que l'objet de sa pensée n'était plus sur cette terre. Le 13 novembre dernier, il s'éteignait subitement. A son convoi, très simple, suivant ses dernières volontés, le corps forestier et la ville de Nancy montrèrent qu'ils avaient conscience de la perte qu'ils faisaient, alors que disparaissait ce bon citoyen, cet excellent naturaliste, ce forestier passionné et éminent.

La ville de Nancy et le département de Meurthe-et-Moselle lui avaient des motifs spéciaux de reconnaissance : jamais ils n'avaient fait en vain appel à sa bonne volonté, lorsqu'il s'était agi de disposer de son temps ou de profiter de sa compétence spéciale. C'est ainsi qu'il donna ses soins à un établissement hospitalier, qu'il fut membre et rapporteur de commissions importantes, nommées par l'administration préfectorale pour étudier des questions d'eau soulevées par le grand développement pris récemment en Lorraine par l'industrie minière.

Mathieu a donné aussi une part de son activité aux sociétés fondées en vue de l'étude des sciences et de leurs applications ; il avait tenu à honneur d'être attaché par le titre de correspondant à la plus ancienne de celles qui existent à Nancy : il était sensible à l'estime que lui avaient témoignée plusieurs autres, la Société d'agricul-

ture de France tout particulièrement, en le choisissant comme membre titulaire ou associé ; mais il prenait peu de part à leurs réunions, à leurs travaux. Se faisant une idée quelque peu exagérée des obligations créées par leurs règlements, très sensible, avec la charge énorme qui avait de bonne heure pesé sur ses épaules, à tout ce qui pouvait lui enlever quelque chose de la libre disposition de son temps, il ne se rendait peut-être pas suffisamment compte de la puissance de l'association, quand il s'agit de science, comme dans toute autre direction de l'activité humaine.

C'est pour la même raison qu'il ne prenait point part à ces réunions de botanistes chez Soyer Willemet dont j'ai parlé dans un autre travail. Il n'en avait pas moins les meilleures relations avec tous les naturalistes qui habitaient Nancy : il était lié en particulier avec Godron qui, très différent de lui sous plus d'un rapport, avait une physionomie scientifique qui n'était pas sans analogie avec la sienne. L'un et l'autre étaient beaucoup plus préoccupés de constater des faits que soucieux de théories sujettes à objection.

Mais avant d'examiner la façon dont Mathieu envisageait la science, ce qui viendra à sa place naturelle lorsque j'examinerai ses œuvres, je ne saurais passer sous silence les traits de sa physionomie morale. Tous ceux qui l'ont approché se rappellent ce qu'il était physiquement, ils voient cet homme vigoureux dans sa taille moyenne, d'une singulière résistance à la fatigue, dont le pas régulier et soutenu pendant de longues heures était susceptible de lasser même de robustes marcheurs ; ils voient encore ce regard serein, franc et bienveillant.

Le moral, chez lui, tenait les promesses du physique. C'était par un travail régulier, parfois d'une effrayante continuité, qu'il menait à bien les tâches les plus difficiles et les plus lourdes ; dans la vie, il voyait avant tout le devoir entendu dans le sens le plus strict ; sa franchise l'éloignait de toute intrigue et il éprouvait une répulsion instinctive d'une rare intensité, pour tout ce qui lui semblait tortueux et louche ; il portait le culte de l'honneur jusqu'au scrupule. Quant à sa bienveillance, elle était extrême, sans provenir d'une faiblesse de nature qu'il ne connut jamais ; elle s'étendait tout particulièrement à sa famille, au corps forestier et dans celui-ci, aux plus humbles serviteurs de l'État comme aux plus élevés en dignité, à ses amis qui savaient pouvoir compter sur sa fidélité et qui le voyaient s'échauffer parfois pour leurs intérêts beaucoup plus qu'ils ne faisaient eux-mêmes. C'était le même sentiment qui lui dictait une obligeance dont tous ceux qui l'ont approché ont gardé le reconnaissant souvenir. Qu'on fût un débutant dont il fallait diriger les premiers pas dans la voie des sciences naturelles, ou bien un naturaliste désireux de profiter de sa vaste érudition, de ses riches collections, de sa profonde connaissance des insectes en particulier, on pouvait aller à lui sans crainte. Jamais un geste, un mot ne venait trahir l'ennui, la crainte de perdre quelque chose de ce temps dont il était si avare quand il s'agissait de le consacrer à des choses inutiles.

Un des traits de sa nature morale, qu'on ne saurait passer sous silence sans faire de sa physionomie un portrait incomplet, c'était l'amour de l'ordre en toute chose, aussi bien dans la disposition des objets qui l'entouraient

que dans la conduite de la vie, des individus comme des nations. Cette manière de voir, dans le domaine des choses temporelles, le rendait peu sympathique aux mouvements brusques, de quelque côté qu'ils vinssent; dans ce qui touche à l'âme, elle commença à lui faire entrevoir la religion, vis-à-vis laquelle il s'était toujours montré respectueux, sous une face un peu différente de ce qu'elle avait été d'abord pour lui, comme pour la plupart des hommes de sa génération. Plus tard, le chagrin lui en fit mieux sentir le sens profond et les divines consolations.

De tout homme qui a occupé une chaire dans une grande école, on a le droit de demander ce qu'il laisse après lui. C'est ce qui me reste à examiner au sujet de Mathieu. Sa première, sa principale œuvre, mais nous verrons que ce n'est pas la seule, il s'en faut, a été de fonder d'une façon définitive l'enseignement des sciences naturelles à l'École forestière. Non seulement il était, comme je l'ai dit plus haut, un incomparable professeur, par la facilité de l'élocution, l'exposition limpide des faits, mais rapidement il sut comprendre parfaitement ce que doit être l'enseignement dans un cours tel que celui dont il était chargé.

En se tenant sur le terrain de la science la plus rigoureuse et la plus élevée, il sut ne jamais oublier que si les goûts ou les aptitudes de quelques-uns de ses élèves devaient les conduire à être des géologues, des botanistes ou des zoologistes, tous devaient avant tout envisager les sciences naturelles au point de vue des applications dont elles sont susceptibles en culture forestière, qu'ils devaient y voir la base de tout enseignement sé-

rieux de la sylviculture. Tout dans le cours était dirigé vers ce but; c'est ce sentiment de son devoir, vis-à-vis de ses élèves, qui l'avait porté à faire rentrer dans la botanique plusieurs questions qui sont en réalité du domaine de la technologie forestière, qui n'a été qu'à une date relativement récente l'objet d'un enseignement spécial à l'École de Nancy. D'une extrême prudence en matière scientifique, il était difficile dans l'admission des faits nouveaux, mais il se tenait très exactement au courant de tout ce qui paraissait, aussi bien en Allemagne qu'en France, et dès qu'une observation, une théorie lui semblaient suffisamment justifiées, il les introduisait dans son enseignement qu'il n'a cessé de remanier jusqu'à la dernière heure de son activité professorale, si bien que son successeur n'a eu qu'à faire subir des modifications de même ordre à ce cours si bien étudié, si parfaitement tenu au courant des progrès de la science.

C'est à son enseignement qu'il faut rattacher une autre œuvre considérable du professeur, la création et le développement des belles collections qu'il a formées, qui fournissent à la fois des objets de démonstration pour l'instruction des élèves et de précieux matériaux de travail pour les maîtres. Les collections de bois sont tout particulièrement remarquables à ce double point de vue. Je n'insiste pas sur ce sujet, parce que j'ai déjà eu occasion d'en parler précédemment, à propos de la part prise par Mathieu à la préparation des expositions universelles.

C'est aussi à l'enseignement que se rattachent, avec une brochure destinée à exposer les caractères que présentent à l'œil ou à la loupe les bois de nos essences in-

digènes, les deux ouvrages les plus considérables de Mathieu, son *Cours de zoologie forestière* et sa *Flore forestière de France.*

Le premier fut d'abord simplement autographié; la première édition imprimée comprenait des notions sommaires d'anatomie et de physiologie; elle était, en ce qui concernait les vertébrés, un essai de faune de France, tandis que pour les insectes, la seule classe qui y fût traitée en dehors de celles des vertébrés, elle répondait presque rigoureusement au titre de l'ouvrage. La seconde est allégée des notions préliminaires, de tout ce qui, pour les vertébrés, n'était pas nécessaire à des forestiers: quant aux insectes, ils offrent le retranchement de quelques genres ou espèces, mais surtout on sent, dans les considérations relatives au moyen de prévenir les invasions d'insectes, de les combattre ou d'y remédier, une expérience personnelle beaucoup plus étendue que chez l'auteur de la première édition. L'ouvrage est clair, méthodique, comme tout ce qui sortait de la plume du maître, il a rendu de grands services et reste notre seul manuel de zoologie forestière. Malgré cela, si Mathieu s'était décidé à en donner une nouvelle édition, il aurait eu des remaniements, des compléments à y apporter et il aurait pu y introduire quelques curieuses observations personnelles dont la trace est restée seulement dans les collections qu'il a formées. Ajoutons, pour être un historien complètement véridique, qu'il regrettait de n'avoir pas eu la possibilité d'en faire un plus grand nombre, de n'en pas trouver davantage non plus dans les publications forestières en France.

La *Flore forestière* est une œuvre de beaucoup plus

grande importance, conçue sur un plan différent de celui de tous les ouvrages similaires publiés auparavant, soit en France, soit en Allemagne ; elle renferme une telle abondance de renseignements puisés aux meilleures sources, d'observations, fruits d'une longue expérience personnelle, qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait été très appréciée à l'étranger aussi bien qu'en France, qu'elle ait été citée par de bons juges comme un modèle. On peut dire que tout ce qui concerne la végétation forestière du centre et du nord de la France est aussi définitif que peut l'être un ouvrage de ce genre. Les seules additions ou corrections de quelque importance dont la *Flore forestière* soit susceptible, en ce moment, concernent les régions méridionales et occidentales de la France. Comme je l'ai dit plus haut, la troisième édition du livre porte la trace heureuse des voyages que l'auteur avait faits dans les Alpes et dans la région méditerranéenne. Mais ces excursions avaient été trop peu nombreuses et trop rapides pour permettre à l'auteur d'étudier la végétation ligneuse, si riche et si curieuse, si mal connue alors, de ces contrées. On peut dire que cette œuvre, dans son ensemble, est de celles dont le corps forestier de France a le droit d'être fier.

En dehors de ces deux travaux de longue haleine, Mathieu a encore pris une part importante à la rédaction d'un ouvrage considérable, la *Statistique forestière*, publiée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. Dans la préface de ce livre, il a rendu justice à ses collaborateurs, parmi lesquels le Directeur actuel de l'École forestière mérite une mention spéciale pour la part prépondérante qu'il a prise à l'établissement du plan

d'ensemble. Mais on ne saurait oublier qu'indépendamment de la direction générale donnée à l'œuvre par Mathieu et d'une quantité d'observations introduites çà et là par lui dans une révision générale du texte, des chapitres entiers sont de sa main, ainsi l'Introduction, tout ce qui est relatif aux sols, aux essences forestières, à l'histoire de l'École. On ne peut donc lui refuser l'honneur d'être l'auteur principal d'une œuvre qui, malgré des imperfections, inséparables d'une première tentative de ce genre, fournissait, pour la première fois réunis sous une forme commode, une foule de renseignements indispensables à tous ceux que les questions forestières intéressent.

Quant aux travaux imprimés de moindre étendue, ils se divisent en deux groupes : les articles publiés dans les périodiques ou les recueils des sociétés savantes et les brochures rédigées pour répondre à une initiative officielle.

En dehors d'une note destinée à signaler un fait intéressant relativement à la flore forestière de la France, la présence jusqu'alors méconnue du pin de montagne (*Pinus montana Mill.*) dans la chaîne des Vosges, les articles du premier groupe sont exclusivement des œuvres d'enseignement et de vulgarisation, dans le sens le plus élevé du mot, des œuvres de discussion aussi, pour défendre, sur des questions controversées, ce que l'auteur jugeait être la vérité. Notons que le style, toujours clair, précis, rigoureusement adapté à des sujets d'ordre scientifique, prend dans ces dernières une allure qui rappelle les meilleures traditions de la polémique française et prouve quel redoutable adversaire eut été Mathieu sur

un terrain qui l'aurait entraîné à de fréquentes discussions.

Les œuvres qu'on pourrait qualifier d'administratives, à raison des conditions dans lesquelles elles ont vu le jour, comprennent deux rapports de missions; celles qu'il remplit dans les Alpes et au congrès de Vienne, la statistique forestière dont il a déjà été question, les catalogues des expositions auxquelles il a pris part, enfin les divers rapports relatifs à la météorologie forestière.

Le rapport sur le reboisement et le regazonnement des Alpes présente le meilleur et le plus complet exposé de la question, au moment où il a été rédigé, en même temps qu'il renferme les plus sages avis au sujet des moyens préférables pour mener à bonne fin l'œuvre de restauration entreprise. Avec son esprit éminemment juste, l'auteur avait très bien saisi ce qui, dans les essais déjà tentés, méritait d'être développé, ce qu'il convenait, au contraire, de rejeter définitivement : en même temps ses connaissances spéciales lui permettaient d'éclairer les parties encore obscures de la voie à parcourir.

Dans le rapport sur l'exposition et le congrès de Vienne on trouve avec l'indication de ce qui était offert à l'admiration des visiteurs du Prater, de ce qui s'est passé dans les réunions de la section forestière du congrès, les études les plus complètes et les plus exactes sur la production et l'administration des forêts, sur les écoles et les stations de recherches, chez les divers états représentés à l'exposition. Sans cesse, en lisant ces pages, on voit que l'auteur ne perd pas de vue un instant la France, qu'il songe toujours à elle, qu'il la trouve

supérieure sur certains points ou qu'il soit d'avis que, sur d'autres, elle aurait à s'inspirer de ce qui se fait à l'étranger.

Quant aux catalogues dont je viens de rappeler l'existence, ce n'étaient pas de simples énumérations des objets soumis au public, celui-ci y trouvait quantité de renseignements intéressants, tout spécialement dans celui de 1867. C'est là notamment que Mathieu a consigné le plus complètement les résultats de ses études personnelles sur les bois de nos espèces indigènes, sur l'influence qu'exercent en particulier sur leur densité, leurs propriétés mécaniques, les conditions de climat, de sol, de traitement, etc., dans lesquelles les arbres ont vécu et aussi des considérations sur les régions forestières de notre pays.

Si, dans une partie des travaux qu'il a publiés, Mathieu a laissé la trace de son expérience, de ses observations personnelles, les rapports dans lesquels il a consigné ses recherches relatives à la météorologie comparée des forêts et des champs, n'en constituent pas moins sa production la plus complètement originale. On a vu que c'était un peu malgré lui, pour obéir à un ordre administratif, qu'il avait abordé ce genre d'études. Là encore, son amour du devoir lui porta bonheur; il avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour réussir, un esprit net, sachant préciser le but à atteindre, la passion de l'exactitude et jusqu'à l'habileté manuelle pour l'installation des observatoires. Aussi le résultat fut des plus honorables pour l'administration forestière et pour lui. C'est avec une légitime fierté que, dans son rapport sur l'exposition de Vienne, il pouvait constater que les recherches

poursuivies à Nancy avaient été les premières entreprises dans cet ordre d'idées, et qu'elles avaient reçu une complète confirmation de celles qu'avait faites ensuite, en Bavière, un observateur éminent, M. le professeur Ebermayer.

On le voit, si Mathieu a eu le mérite, qui suffirait à honorer une vie d'homme, de fonder définitivement un ordre d'enseignement important dans une grande école, s'il a publié des livres qui se rattachent étroitement à l'accomplissement de son devoir professionnel, il a eu la satisfaction, toujours si grande pour un naturaliste, d'ajouter quelque chose au trésor des connaissances humaines. Si notable soit sa part de ce chef, au moins, en ce qui concerne la météorologie, aurait-elle pu être plus considérable, j'en suis persuadé. Il avait un sens remarquable des formes de la vie soit animale soit végétale. On ne pouvait trouver un guide et un conseiller plus sûr dans les études d'ordre descriptif. Je me souviens encore en particulier de l'admiration qu'excitaient chez un de ses plus distingués confrères en entomologie, à raison de l'extrême difficulté et de l'exactitude du travail, des déterminations de débris d'insectes qu'il avait bien voulu me faire lorsque j'ai étudié les lignites quaternaires de Lorraine. Pourquoi donc n'a-t-il pas fait profiter directement le public de cette science qu'il mettait si libéralement à la disposition de ses amis? Il faut chercher, je crois, la cause de cette abstention dans le labeur professionnel excessif dont il ne cessa d'être chargé depuis son entrée dans le corps enseignant de l'École jusqu'à la fin de sa carrière et aussi dans un désir quelque peu exagéré de la perfection. Il avait une telle hor-

reur de l'inexactitude, des descriptions qui faisaient double emploi avec d'autres que, dans la crainte de livrer à la publicité des résultats dont il ne se sentait jamais assuré, il préférait s'abstenir.

Arrivé au terme de cette étude, que je me suis efforcé de rendre complète et sincère, heureux serai-je si j'ai pu montrer ce qu'a été l'homme aussi bien que le naturaliste, dans le professeur que l'École forestière de Nancy a vu occuper longtemps avec honneur une de ses chaires les plus importantes, qu'elle peut revendiquer à bon droit comme un de ses fondateurs.

APPENDICE

Des relations suivies pendant une période de quarante années, une intime collaboration m'ont permis d'avoir recours bien souvent à des souvenirs personnels pour la rédaction de cette notice; ils ne pouvaient me suffire; les enfants de M. Mathieu ont bien voulu mettre à ma disposition les papiers de leur père, j'y ai trouvé non seulement les dates précises des principaux événements de sa carrière, mais encore de précieuses indications sur des faits non ou mal connus, je les remercie de leur amicale confiance. Je tiens aussi à remercier M. Nanquette, qui a connu si intimement Mathieu, et M. Boppe, sous-directeur de l'École forestière, dont les premiers souvenirs d'enfance, pour ainsi dire, se rattachent à son

regretté maître et qui n'a cessé de vivre avec lui dans la plus affectueuse intimité. L'un et l'autre m'ont fourni des renseignements dont j'ai été heureux de profiter.

Les notes suivantes complètent mon travail ; elles donnent, la première (A), les principales dates de la carrière administrative de Mathieu ; la seconde (B), la liste des sociétés scientifiques dont il a fait partie avec la date de son admission dans chacune d'elles ; la troisième (C), la bibliographie aussi complète que possible de ses œuvres.

A

Élève à l'École forestière, 25 novembre 1833.

Garde général à Colmar, 1er novembre 1835 ; à Haguenau, 28 mai 1836. Garde général de 2e classe à la même résidence, 13 septembre 1837.

Professeur à l'École forestière, 29 octobre 1838.

Inspecteur de 5e classe, 12 février 1851 ; de 4e, 12 février 1856 ; de 3e, 10 août 1860.

Sous-directeur, 14 mars 1865.

Conservateur de 3e classe, 30 juin 1874 ; de 2e, 14 juillet 1876 ; de 1re, 1er janvier 1879.

Admis à la retraite, 27 septembre 1880.

Chevalier de la Légion d'honneur, décret du 1er août 1863.

Officier du même ordre, décret du 20 octobre 1878.

B

Correspondant de l'Académie de Stanislas, 18 mai 1846.

Membre honoraire de la Société des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg, 9 novembre 1854.

Membre de la Société botanique de France, 10 novembre 1854.

Membre de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 22 mai 1857.

Membre et administrateur de la Société d'acclimatation du nord-est, à Nancy, 8 février 1858.

Membre de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie), 18 octobre 1863.

Membre de la Société météorologique de France, 16 novembre 1875.

Membre associé de la Société centrale d'agriculture de France, 22 mai 1877.

C

1. L'hylésine du pin. — Annales forestières, p. 188-195, 1842.
2. Cours de Zoologie de l'École royale forestière. — Autographie de 314 pages, avec figures intercalées dans le texte et six planches coloriées, 1842.
3. Cours de Zoologie, comprenant l'histoire et la description de tous les mammifères, oiseaux, reptiles et poissons d'eau douce indigènes et l'entomologie ou traité des insectes forestiers. 2 vol. in-8°, avec atlas. Nancy, Grimblot et Vve Raybois, 1847.
4. Cours de Zoologie forestière, comprenant l'histoire et la description de tous les mammifères, oiseaux, reptiles et poissons d'eau douce indigènes et l'entomologie ou traité des insectes forestiers. Nancy, Grimblot et Vve Raybois et Cie, 1859, in-8°.
5. Réfutation de la théorie des assolements en sylviculture. — Annales forestières, p. 121-133, 1846.
6. Collections transversales de bois par Nordlinger. — Annales forestières, p. 265-268, 1854.
7. Description des bois des essences forestières les plus importantes. In-8° de 39 pages. Nancy, Grimblot et Vve Raybois, 1855.
8. Flore forestière. Description et histoire des végétaux ligneux qui croissent spontanément en France. In-8° de xv-384 p. Nancy, Grimblot, Vve Raybois et Cie, 1858.

Flore forestière, 2ᵉ édition. In-8ᵉ, Nancy, 1860.

Flore forestière. Description et histoire des végétaux qui croissent spontanément en France et des essences importantes de l'Algérie. 3ᵉ édition, entièrement revue et considérablement augmentée. In-8° de 618 p. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cⁱᵉ, 1877.

9. Notices sur l'exposition de l'École impériale forestière au concours général et national de l'agriculture à Paris, en 1860. In-8° de 63 pages (sans nom d'auteur). Nancy, Grimblot, Vᵛᵉ Raybois et Cⁱᵉ, 1860.

10. Réflexions à propos de l'accroissement des arbres. Réponse à M. Séguinard. — Revue des eaux et forêts, p. 354-362, 1862 ; p. 5-14, 1863.

11. De la teneur en sève des arbres suivant la saison. — Revue des eaux et forêts, p. 193-194, 1863.

12. Note sur le *Pinus uncinata* et ses congénères les plus voisins. — Bulletin de la Société botanique de France, T. X, p. 330-334, 1863.

13. Le reboisement et le regazonnement des Alpes. In-8° de 112 p. Paris, typographie Hennuyer et fils, 1865. — 2ᵉ édition (conforme à la 1ʳᵉ). In-4° de 92 p., Paris, Imprimerie nationale, 1875.

14. Météorologie forestière et agricole comparée. Rapport sur les observations météorologiques faites aux environs de Nancy par l'École forestière, conformément aux ordres de M. le Directeur général des forêts. — 1ʳᵉ année, 1866. In-8° de 11 p. — 2ᵉ année, 1867. In-8° de 12 p. — 3ᵉ année, 1868. In-8° de 13 p., avec une planche de tracés graphiques. — 4ᵉ année, 1869. In-8° de 28 p., avec une planche de tracés graphiques. — 5ᵉ année, 1870. In-8° de 27 p., avec une planche de tracés graphiques. — 6ᵉ année, 1871. In-8° de 24 pages, avec une planche de tracés graphiques. — 7ᵉ année, 1872. In-8° de 29 pages, avec une planche de tracés graphiques.

15. Exposition universelle de 1867. France. Administration des forêts. Catalogue raisonné des collections exposées

par l'administration des forêts. In-8° de 157 pages (sans nom d'auteur). Imprimerie nationale. Mai 1867.

16. Les forêts à l'exposition et au congrès international agricole et forestier de Vienne, en 1873. In-8° de 11-126 p. Paris, typographie A. Hennuyer, 1874. — Revue des eaux et forêts, p. 413-420, 1873.

17. Météorologie comparée agricole et forestière. Rapport à M. le sous-secrétaire d'État. Président du conseil d'administration des forêts (25 février 1878). In-4° de 70 p. Paris, Imprimerie nationale, 1878. (Rapports fournis par les membres du corps forestier pour l'Exposition universelle de 1878.)

18. Statistique forestière (de la France), 2 vol. in-4° avec un atlas in-folio de 27 planches. Paris, Imprimerie nationale, 1878. Fait partie de la collection des travaux fournis par les membres du corps forestier pour l'Exposition universelle de 1878. (En collaboration avec des correspondants des départements indiqués à la page v du T. I. Le travail de centralisation a été effectué sous la direction de M. Mathieu, par MM. Puton, Wéber, Majorelle, Zaepffel, Boppe et Guyot.)

19. Catalogue raisonné des collections exposées par l'administration des forêts. In-8° de 224 p. (sans nom d'auteur). Paris, Imprimerie nationale, 1878.

DES ANCIENS PRIX

ET DES

DIFFICULTÉS INHÉRENTES A LEUR ÉVALUATION ACTUELLE

PAR M. MAURICE DE VIENNE

APERÇU ET DIVISION DE LA QUESTION

Difficultés du sujet et échec des tentatives antérieures. — Évaluer un ancien prix, c'est énoncer en monnaie actuelle la somme autrefois dépensée, de manière à offrir à l'esprit une comparaison facile entre les deux époques.

Sans sortir de France, et en nous renfermant comme limites de durée entre le XIIIe siècle et les temps actuels, il n'y a pas à insister un seul instant, ce nous semble, sur l'existence des difficultés que l'on rencontre dans ces évaluations. Il n'est pas de lecteur faisant partie du public instruit, qui ne soit arrêté désagréablement dans la lecture d'un ancien document par l'énoncé d'une somme quelle qu'elle soit, ou mal satisfait des interprétations des auteurs plus récents qui s'en servent.

Dans certains ouvrages, on a cru pouvoir, pour plus de clarté, remplacer simplement les anciennes sommes

par de nouvelles, calculées à l'aide d'un certain barême sur la foi de quelque savant; et, pour peu que la question nous intéresse, nous nous demandons pourquoi ce barême a été choisi, et comment il peut se justifier. Il n'y a guère de problèmes cependant qui, depuis plus de cent cinquante ans, ait préoccupé davantage les chercheurs de toute sorte, les économistes d'abord, puis les érudits s'appuyant sur eux en toute confiance, enfin les archéologues et même les simples curieux. Il faut avouer malheureusement que le grand nombre des recherches n'a guère diminué les incertitudes du sujet au milieu d'un domaine mal limité, et que la question s'est embrouillée à mesure qu'on pensait l'éclaircir. La voie suivie jusqu'à présent n'a mené les plus persévérants qu'à des demi-résultats qui ne peuvent mutuellement s'accorder, tandis que les meilleurs esprits, découragés après la perte de grandes illusions, commencent à considérer le problème comme actuellement insoluble.

Ce serait une grande présomption de s'engager à la suite de tant d'illustres devanciers avec l'idée de réussir là où ils ont tous échoué. Mais qu'on veuille bien constater tout d'abord que cette vaste question n'a jamais été envisagée dans son ensemble, ni même traitée pour elle-même; qu'on a surtout cherché dans sa solution des points d'appui extérieurs pour des théories économiques, ou des accessoires de précieuse exactitude destinés à enrichir les travaux des antiquaires. Puis n'est-il pas permis de croire qu'en déblayant les abords obstrués de la question, nous pourrons découvrir une autre route meilleure que les dangereux sentiers uniquement fréquentés jusqu'ici? Cet espoir nous servira d'excuse, et,

sans prétendre embrasser dans cette étude un sujet qui participe aux plus difficiles problèmes de plusieurs sciences différentes, de manière à en traiter à fond toutes les parties, nous chercherons cependant à faire entrer en ligne tous les points de vue que nous pourrons aborder. Il faudra préalablement débarrasser notre chemin d'un fouillis de fausses opinions qui l'encombrent; en somme, nous pensons que, si les solutions ont manqué, c'est qu'on a voulu chercher ce qui n'était pas dans la matière, en ne voulant pas y voir ce qui s'y trouve réellement, et que ces fausses opinions proviennent d'une étude incomplète des faits. Ce qui a été le plus négligé dans cet ordre d'idées, c'est la connaissance des monnaies, des conditions de leur fabrication, de leur émission, de la suite de leurs fluctuations et des spéculations auxquelles elles ont donné lieu.

L'inexactitude en cette matière fondamentale a permis de continuer à se payer de théories abstraites appliquées à un sujet qui devrait être tout d'observation; c'est elle qui a empêché de constater le désaccord évident qui existe entre leurs conséquences et la réalité des faits.

Tout le monde sait que la plupart des savants qui se sont occupés des anciens prix ont considéré séparément ce qu'ils ont appelé la valeur intrinsèque de la somme représentée, et ce qu'ils ont défini le pouvoir de l'argent à cette époque.

Mais la valeur intrinsèque ne dépend pas seulement du poids de l'un des métaux précieux nécessaire pour solder la somme, elle dépend aussi du choix de ce métal.

Cette notion assez récente doit s'appliquer évidemment

aux anciens prix, et l'évaluation en monnaie actuelle d'un ancien compte se composera ainsi de trois évaluations partielles.

1° Quel est le métal et quelles sont les espèces à considérer?

2° Quelle est la valeur de la somme comme poids de métal dans ces espèces choisies?

3° Y a-t-il lieu d'affecter cette valeur d'un coefficient relatif au milieu, et, dans le cas de l'affirmative, quel sera ce coefficient et comment variera-t-il?

De ces trois fixations, la première ne dépend que d'une seule appréciation à motiver une fois pour toutes, mais qui touche à l'essence même de la monnaie.

La seconde est le résultat de données presque exclusivement matérielles, qui ont toutefois besoin d'être très définies pour ne donner lieu à aucune équivoque de mots ou de sens.

La troisième comporte surtout une étude comparative aussi exacte que possible d'un grand nombre de prix; mais ces comparaisons ne seront fructueuses que si elles sont faites en pleine connaissance des circonstances environnantes, et que si, grâce à elles, on peut grouper un assez grand nombre de faits mis en contact par leurs points communs.

Malgré tout le désir que nous avons de nous abstenir de toute théorie en restant dans l'exact domaine de l'observation, il nous faudra faire intervenir ici quelque discussion de doctrine que nous chercherons à réduire au plus strict nécessaire.

Du choix du métal commune mesure. — Le choix du

métal unité des prix a une importance matérielle considérable au point de vue des résultats ; il en a peut-être une autre plus grande au point de vue de l'intelligence d'ensemble des phénomènes monétaires, à tel point que si nous croyions devoir développer complètement le sujet, ce serait l'histoire raisonnée de la monnaie tout entière.

Sous le rapport des résultats, les écarts provenant de l'option pour un métal ou pour l'autre peuvent monter à plus du tiers de la valeur intrinsèque. Sans remonter plus haut que la fin du XVIe siècle, une somme de 1,200 livres, payable vers 1580, aurait pu être payée en or au moyen d'écus-sols de 60 sous ou 3 livres, ou bien en argent au moyen de francs de 20 sous ou de quarts d'écu de 15 sous. On pourrait aussi imaginer que le paiement se serait fait partie en or et partie en argent, et le résultat varierait alors, entre les deux limites que nous allons calculer, suivant la proportion adoptée.

Si nous rapportons la somme à l'or, chaque écu pèserait actuellement 11 fr. 17 c. ; les 400 écus nécessaires représenteraient donc aujourd'hui une valeur intrinsèque de 4,468 fr. En nous servant de l'argent, chaque quart d'écu pèserait en notre monnaie 1 fr. 978 m. en argent ; les 1,600 pièces nécessaires feraient 3,164 fr. 80 c., ce qui montre que la première somme est plus grande que les 4/3 de la seconde.

Pour motiver notre choix entre les trois méthodes, il faudra étudier d'abord la manière dont les deux métaux se comportent vis-à-vis l'un de l'autre, et les causes des variations de leurs rapports ; chercher quel est celui qui règle les prix à notre époque et à celle que l'on consi-

dère, et les conséquences à en tirer relativement à la dépense réelle effectuée.

Vu les nombreuses altérations, les fréquentes augmentations successives qu'il faudra signaler dans les espèces, bases de ces prix, nous devrons montrer aussi quels furent la portée et les résultats de ces variations. Nous ne pourrons qu'effleurer un aussi vaste sujet, en bornant un horizon, trop étendu pour être fouillé comme il le mériterait, aux dimensions que comportent nos forces.

Il était utile toutefois de signaler dès le principe à quelles larges conceptions d'ordre général tient de très près la question plus pratique qui nous occupe actuellement.

Fausse opinion de la dépréciation des métaux précieux, à la suite de leur abondance. — L'évaluation du pouvoir de l'argent aux différentes époques a été la grande pierre d'achoppement des érudits dans cette matière. La considération de cette grandeur relative est née pour ainsi dire avec l'économie politique; elle fut une sorte de réaction contre la doctrine monétaire du moyen âge prolongée en plein XVIIe siècle, qui faisait de l'ensemble de la monnaie du royaume une substance à part, principale source de la richesse des peuples, sorte d'héritage national dépendant de la prérogative royale, à charge d'être maintenue par le monarque sans perte et en quantité suffisante dans le pays.

Les économistes survenant virent dans les métaux précieux, non plus une richesse, mais un simple moyen d'échange entre les richesses que tout autre eut pu remplacer.

Cet intermédiaire n'étant lui-même qu'une simple marchandise, quels qu'en fussent les avantages particuliers, devait participer aux effets de toutes les lois qui affectent toutes les denrées, et particulièrement à toutes les fluctuations de valeur résultant du jeu de l'offre et de la demande. L'idée de la dépréciation des métaux en raison de leur affluence s'établit dès lors comme un axiome, et l'on eut immédiatement comme corollaire une variation de valeur de ces métaux, dépendant principalement des masses existantes ou apportées à chaque époque.

Comme toujours la réaction avait dépassé le but.

La science de fraîche date, prenant son essor sous la poussée puissante des grands esprits qui venaient de la créer, était encore toute faite de conceptions abstraites [1].

Elle ne prit pas garde alors aux propriétés véritablement uniques de ces métaux, à l'affection du vieux monde pour l'or et l'argent, affection invétérée dans l'humanité; à la facilité de les épargner, de les capitaliser à l'infini, de satisfaire grâce à eux à tous les anciens besoins, et même d'en faire naître de nouveaux, tout en trouvant toujours à leur rencontre des mains avides et des désirs inassouvis.

---

1. Il faut toujours en revenir à l'étonnante présomption de ces hommes du XVIIIe siècle bâtissant des systèmes entiers sur des tables rases, sans aucune étude des sources ni des origines, et hasardant les affirmations les plus étranges en toute conviction.

Les premiers économistes n'ont pu échapper à ces abus de l'intelligence que favorisait chez eux le manque de traditions de la nouvelle science.

Les faits démentent absolument l'idée d'un pouvoir de la monnaie fondé sur une dépréciation des métaux.

Cette notion de pouvoir pourrait intervenir en passant d'un groupe tranché de civilisation à un autre, soit dans la durée, soit dans l'espace ; mais les causes en seraient alors multiples et très variées, les quantités n'y jouant qu'un rôle discutable, bien loin d'être seules parties en cause.

En nous interdisant cette nouvelle digression, nous espérons montrer tout à l'heure que, dans notre Europe occidentale, et depuis que l'or y a fait sa réapparition dans la monnaie, c'est-à-dire vers le milieu du XIII[e] siècle (époque qui coïncide avec celle où l'on est en mesure de se procurer des documents suffisants comme nombre et comme précision), il n'y a pas eu, dans le sens propre, de dépréciation des métaux précieux, mais bien des changements très importants dans le rôle de la monnaie, tant par suite de l'augmentation incroyable de ses emplois, que par celle des nouveaux besoins des hommes.

La connaissance exacte des monnaies par lesquelles une somme pouvait être payée, et qui sont la base essentielle des prix, comporte des développements assez considérables, et quelque peu spéciaux, d'autant plus qu'il faut nécessairement être familiarisé avec l'unité de compte qui servait à exprimer les prix.

Cette connaissance sera grandement facilitée par l'étude préalable de l'allure de la livre de compte et des relations entre les espèces d'or et d'argent.

Nous nous proposons donc de suivre précisément dans notre exposition la division et l'ordre qui se sont présentés naturellement à notre esprit, quand nous avons

énuméré les évaluations partielles qui devaient concourir à la formation de notre inconnue, c'est-à-dire l'énoncé du prix en monnaies actuelles. Nous traiterons donc successivement :

1° Du choix du métal auquel il faut rapporter les anciens prix, et d'abord de l'interprétation *de la valeur de la livre de compte comme expression des prix ;*

2° Des espèces, bases de ces prix, et de leur valeur en unité de compte ;

3° Du pouvoir de l'argent. Puisqu'il n'existe pas à l'état de coefficient basé sur la dépréciation des métaux, des facteurs qu'on pourrait introduire à côté des prix exactement calculés en valeur intrinsèque, pour tenir compte dans certains cas du rôle de la monnaie à l'époque considérée.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA LIVRE DE COMPTE ET DU CHOIX DU MÉTAL

I. — INTERPRÉTATION DES PRIX ÉNONCÉS EN UNITÉ DE COMPTE

Anciennes habitudes de la livre d'argent. — Quand le problème des prix a commencé à se poser, la question monétaire était encore complètement obscure, au moins dans ce qui concerne les rapports de l'or à l'argent.

Tout notre système monétaire, comme ceux des nations environnantes, était uniquement basé sur l'ancienne livre d'argent; le langage en était imprégné jusque dans ses moindres expressions; si bien que l'introduction violente du système métrique ne put changer des habitudes aussi invétérées, et, dans l'esprit des peuples au moins, la véritable base du système fut le métal argent qui fournissait la pièce fondamentale, unité du système.

Nous verrons plus loin du reste que les temps n'étaient pas encore venus en France pour un changement de métal comme mesure principale de la richesse, et le rapport fixe introduit par le système métrique n'avait pas pu communiquer à l'or un caractère qui est essentiellement unique.

Nous en concluons que ni les auteurs du XVIIIe siècle, ni ceux des cinquante premières années du XIXe n'ont pu

songer, en France du moins, à tenter une évaluation dans un autre métal que l'argent.

Aujourd'hui les rôles sont changés, et si la transformation a été difficile à saisir au moment où elle s'accomplissait, les phénomènes les plus récents ne peuvent plus laisser aucun doute à ce sujet.

La grande hausse de l'or, qui s'est produite au XVII[e] siècle sous la couverture de la même unité de compte, permettant de ne rien changer ni aux habitudes ni au langage, n'a pu avoir d'influence directe sur l'ensemble des prix qu'au moment où l'or est devenu la mesure principale de la richesse.

Ce transport d'importance a eu lieu pour l'Angleterre vers le milieu du dernier siècle. Retardé en France par le grand accident qui fut la Révolution et la ruine universelle de l'industrie, du commerce et de toutes les richesses qui en fut la conséquence, il ne se produisit dans notre pays qu'au moment de la transformation inouïe des moyens de communication et de travail survenue vers le milieu de ce siècle.

Cependant, quelques bons auteurs contemporains ont cru devoir encore s'en tenir à l'argent dans l'estimation comparée des anciens prix avec les prix actuels; le plus grand nombre, à la suite de N. de Wailly, a supposé une moyenne en adoptant l'idée que le paiement ayant pu se faire partie en or et partie en argent, il eût fallu en rapporter l'équivalent poids pour poids, métal à métal, dans notre évaluation; et qu'alors, pour rendre l'opération possible, il fallait simplement les supposer toujours par parties égales.

D'autres enfin ont compris que le seul terme commun

de comparaison était celui qui, existant à l'époque considérée, règle seul encore actuellement les prix, puisque c'est en fonction de ce métal que se sont fixés nos cours actuels, auxquels nous voulons comparer les anciens.

C'est l'équivalence en poids d'or qui détermine la valeur intrinsèque. — C'est donc à l'or qu'il faut maintenant rapporter les anciennes espèces pour nous en donner une valeur intrinsèque comparable avec ce que nous avons journellement sous les yeux; mais quoique la proposition ne soit pas nouvelle, nous ne croyons pas que la démonstration en ait été jamais faite; aussi demandera-t-elle quelques développements.

Nous serons amenés à chercher quelles relations existaient entre les espèces réelles et la livre de compte qui servait à exprimer les prix dans une unité variable, et aussi quels étaient les rapports réciproques de valeur entre l'or et l'argent, et comment ils se modifiaient.

Situation de la monnaie au XIIIe *siècle.*

La monnaie d'argent en France depuis saint Louis. — On sait que la réforme monétaire attribuée à Charlemagne a consacré la disparition de l'or de la monnaie, plutôt à la suite d'une désuétude graduelle que par un acte de la volonté du prince. La préférence marquée donnée à la monnaie d'argent avait déjà amené l'abandon de la frappe de l'or. Bientôt ce métal ne fut plus reçu comme monnaie courante, et les anciennes pièces ne purent plus être prises qu'au poids. La seule monnaie qui semble avoir alors existé, c'est le denier d'argent,

240e partie d'une livre voisine de l'ancienne livre romaine, sur laquelle tout le monde n'est pas d'accord[1].

Les grands désordres qui marquèrent le règne des successeurs de Charlemagne, la décentralisation extraordinaire qui s'ensuivit, et la prise de possession par les grands vassaux des attributs inhérents à la royauté, amenèrent une diminution arbitraire du poids de fin contenu dans le denier, chaque prince recourant à la frappe de monnaies de plus en plus altérées pour se procurer quelques ressources.

Les rois de France eux-mêmes n'échappèrent pas à la contagion, et la Monnaie de Paris, sous Philippe-Auguste, ne frappait plus qu'à $\frac{5}{12}$ de fin.

La grande réforme de saint Louis fut de restaurer la monnaie d'argent, non plus comme denier devenu trop faible, mais comme douzaine de deniers, ou *sou*.

Cette pièce d'argent, frappée très près du fin, c'est-à-dire à $\frac{23}{24}$, s'appela *gros*, et eut à côté d'elle le denier frappé au tiers du fin[2] environ ; il ne semble pas qu'il y ait eu alors de doubles, ni d'autres multiples intermédiaires entre le denier et le gros, mais seulement des *mailles* ou *oboles*, moitiés du denier, et des *pites*, qui en étaient le quart.

La monnaie d'argent en Angleterre. — En Angleterre,

---

1. Voir à l'appendice, la note A sur les livres du moyen âge.

2. Exactement 3^d18^g pour les tournois à 220 au marc (donc 704 pour un marc d'argent fin). C'était donc un poids de fin de $0^{gr},347$, actuellement près de 8 centimes en argent.

Le gros se taillait, croit-on, à 58 au marc, soit 60 $^1/_3$ dans un marc de fin.

C'était un poids d'argent de $4^{gr},045$, presque $0^f.90$ de notre monnaie.

la situation est plus primitive et plus simple. Le pays, qui n'a pas été pénétré comme la Gaule par la civilisation romaine, qui, depuis l'invasion, a continuellement servi de parcours à tous les peuples du Nord et a subi trois conquêtes successives, le pays, disons-nous, ne possède que très peu de monnaies. C'est à peine si l'on a trouvé des types isolés pour toutes les dominations antérieures aux Plantagenets; sous les premiers rois Normands, on sait que toutes les rentes, même les revenus royaux, se payaient exclusivement en nature, bestiaux et grains.

Des monnayeurs étrangers y installent de toutes pièces un système venu de l'Orient et commun aux villes de la Hanse, avec un poids et un titre absolument originaux.

Il n'y a qu'une seule pièce, le denier ou penny, 240e partie d'une livre pesant 12 onces, dont les 8 onces ou le marc font presque exactement ce que nous avons appelé en France le marc de La Rochelle, et précisément les marcs de Cologne, Strasbourg, Bâle, etc. Elle pèse $349^{gr},95$ et prend le nom de livre ou poids de la Tour. Le titre est de 11^{d} 2^{gr} ou $\frac{111}{120}$; il s'est maintenu sans aucun changement jusqu'à nos jours, et, sauf une très courte période de 9 ans pendant laquelle la monnaie anglaise fut complètement malmenée, de 1543 à 1552, aucune pièce d'argent ne fut frappée à un autre titre.

Dans le principe, pour obtenir des moitiés et des quarts de deniers, il fallait couper ceux-ci en suivant les branches de la croix qui en marquait le revers [1].

---

1. On ne trouve de mailles et de farthings qu'à partir de la seconde moitié du xiie siècle.

Le penny représentait alors un poids de fin de $1^{gr},352$, ou actuellement 0 fr. 301 en poids d'argent.

Réapparition de l'or dans la monnaie. — L'or, qui n'existait plus à l'état de monnaie courante en Europe, sauf dans l'empire d'Orient et dans les pays soumis à la domination arabe, jouait le même rôle que les objets précieux, destinés à être amassés dans les trésors, à être mis en gages ou à servir à la confection des vases et ustensiles de haut luxe. Tout le commerce de la Méditerranée continuait cependant à l'employer : le *marabotin* et le *besant,* l'antique sou d'or de Constantin, constituaient la monnaie supérieure dans ces contrées.

Frédéric II semble être le premier souverain de l'Europe occidentale qui ait restauré la monnaie d'or par ses Augustales, vers 1230, à son retour de sa prétendue croisade.

Florence dès 1252, saint Louis et Henri III d'Angleterre vers 1257, frappèrent des florins, des royaux et des pennys d'or.

L'essai ne réussit pas en Angleterre, malgré le très bas prix auquel avaient été émis ces deniers, et il fallut attendre près d'un siècle pour faire réussir le *noble* en 1345, après un second essai infructueux de doubles florins.

L'argent était alors le seul régulateur des prix. — Il est bien évident que la seule et unique base des prix dans les deux royaumes était l'argent, représenté en France par le denier et le gros, sans distinction de l'un à l'autre [1], et en Angleterre seulement par le penny courant officiellement en France pour quatre tournois.

---

1. Nous avons vu que le gros pesait $4^{gr},045$ d'argent fin, et le denier $0^{gr},347$; 12 deniers auraient donc pesé $4^{gr},164$. On voit que, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, le denier était légèrement favorisé.

Tous les paiements, grands et petits, se faisaient uniformément sur ce pied, l'or étant surtout réservé pour les transports à l'étranger, les dots des princesses et les munificences royales.

Quand Philippe le Bel commença à toucher aux monnaies du royaume, le trouble qui en résulta dans toutes les transactions compliqua singulièrement cette question des prix, et nous sommes forcés de nous occuper dès maintenant de la livre de compte qui servait à les exprimer, et à laquelle les nouveaux procédés du monarque imprimèrent en France un cachet particulier en la détachant complètement d'un poids fixe et certain d'argent fin.

De la livre de compte servant à l'expression des prix.

Ce qu'était la livre de compte. — Nous savons que la livre de compte est essentiellement la somme comptée de 240 deniers, dès que le montant de cette somme ne constitue plus une livre pesant d'argent fin. Elle sert alors de commune mesure entre tout ce qui se paie et la monnaie avec laquelle on doit payer, en indiquant à chaque instant pour combien de deniers doit compter chaque pièce de cette monnaie courante, et combien de deniers doit coûter la marchandise ou la dette à solder.

Il y a donc théoriquement deux prix en regard dans chaque transaction, celui des espèces avec lesquelles on paie, et celui du paiement à faire, tous deux exprimés respectivement en livres, sous et deniers, suivant les cas, comme si l'unité variable de compte était une de nos unités actuelles complètement immobiles. Mais, ce

qui est très différent, le poids de métal précieux n'était pas défini par le prix du paiement à faire, il dépendait du nombre de sous et deniers représenté par les espèces employées, et ce nombre dépendait lui-même soit du cours fixé par le roi pour l'émission, soit du cours libre auquel la spéculation avait fait monter cette monnaie au change, soit d'évaluations nouvelles prononcées par le Gouvernement[1].

C'est à cet état d'unité purement abstraite, de commune mesure, que la livre est promptement arrivée en France après les premières altérations. En Angleterre, elle s'est arrêtée longtemps à un état intermédiaire où le poids d'argent représenté par la livre était toujours certain à un moment donné, quoique non permanent pendant une longue période, et subissant des affaiblissements successifs. En étudiant la livre de compte dans un précédent travail, et ayant surtout la France en vue[2], nous avions émis l'opinion que l'existence de cette unité abstraite était un besoin des époques à circulation monétaire réduite, pour lesquelles l'élasticité qu'elle procure aux transactions est une sorte de nécessité. A la suite d'une étude plus complète de la monnaie anglaise, nous croyons devoir modifier quelque peu cette assertion, et nous dirons que la livre ne se détache tout à fait des poids d'argent que lorsqu'on cesse de fabriquer sur

1. De 1324 à 1328 par exemple, le gros tournoi à l'O de Charles le Bel monte de 12 deniers parisis à 20 (voir Leblanc, page 205), de 1348 à 1352, le denier d'or à l'écu monta de 13ˢ,4ᵈ parisis à 36ˢ parisis au change libre, malgré 3 édits successifs de défense (N. de Wailly, *Variations de la livre tournois*, page 202).

2. *Des Malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires*. Nancy, Berger-Levrault et Cⁱᵉ. 1890.

le fin ou très près du fin une partie appréciable de la monnaie, et que l'instabilité d'une pièce fondamentale échappe ainsi aux vérifications immédiates, en se soustrayant à un contrôle aussi simple que celui de la balance.

L'unité de compte devient une unité abstraite quand la pièce fondamentale devient incertaine en perdant le contact du fin. — La livre sterling, dont aucune division n'a jamais été frappée à un autre titre que celui de $\frac{111}{120}$ [1], est restée liée aux poids d'argent qui ont défini successivement le denier jusqu'à ce que la série des affaiblissements fût close en 1601, en arrêtant le poids du denier au tiers environ du poids initial.

En France au contraire, les titres de la menue monnaie ont parcouru toute l'échelle des valeurs possibles, jusqu'à ce qu'on en arrivât au cuivre pur en 1575 pour les deniers et pour les doubles. Non seulement les modifications fréquentes des types et des titres laissaient le public dans l'incertitude et l'ignorance, mais les divers multiples et les espèces supérieures contenaient des quantités de fin qui n'étaient pas en rapport avec la valeur de la pièce fondamentale. Même aux époques où les variations se succèdent moins rapidement, où elles se produisent dans le même sens, et où les proportions entre les diverses espèces d'argent sont à peu près exactement gardées, la concurrence des espèces usées et des espèces étrangères enlève à l'ensemble de la monnaie la régularité générale nécessaire pour définir une unité liée réellement aux poids.

---

1. Sauf pendant le très court espace de temps de 1543 à 1552.

Par défiance d'une confusion trop facile, par crainte de nouveaux changements, le peuple s'attacha naturellement pour le commerce intérieur à certains types bien connus, et à certaines espèces d'or pour les engagements lointains et le commerce international.

Par suite de ces préférences très bien motivées, il fallut ordinairement payer une prime au changeur pour obtenir du haut billon ou de la monnaie blanche contre un billon inférieur incertain et à la merci d'un édit, une prime pour échanger ce haut billon et cette monnaie blanche encore trop mal assurée contre des pièces d'or mieux sauvegardées à cause de leur caractère universel.

De plus, les pièces d'or entières et nationales faisaient également prime sur les pièces de même apparence étrangères et entamées.

Il en est résulté que même si l'équilibre avait pu complètement s'établir pendant une période suffisante pour rattacher la livre officielle à un poids défini d'argent, la variation des cours reparaissait chez le changeur, le banquier et même chez chaque négociant, où, suivant les moments, les besoins et les personnes, la surenchère constante des espèces supérieures ramenait la livre à l'état de véritable abstraction.

De 1447 à 1602, sans aucune mauvaise fabrication, le marc d'argent fin qui donnait en monnaie 8^{l} 15^{s} 4^{d} en 1447, a donné 21^{l} 17^{s} 8^{d} en 1602, uniquement par suite du jeu des espèces les unes sur les autres, amenant des cours de plus en plus surhaussés [1]. Devant cette folle en-

1. Pendant cette même période, la livre-poids anglaise au titre sterling qui produisait 30^{s} en 1447, fournit 58^{s} 1^{d} $^{1}/_{2}$ en 1601. Nous tenons compte ici du changement du poids étalon survenu en 1527, par

chère, le gouvernement croyait devoir de temps à autre sanctionner une partie de l'augmentation par une nouvelle déclaration de valeur et par des refontes portant augmentation, pour pouvoir en profiter lui-même et empêcher les exportations sur une grande échelle.

En fait, la livre de compte vis-à-vis des espèces a toujours servi à exprimer leur valeur au change par rapport aux billons inférieurs.

Ce serait même une des parties délicates de notre travail que de faire entrer dans l'évaluation d'une somme à payer ce qu'il peut y avoir de plus-value pour les espèces dans leur cours libre chez les changeurs, toutes les fois qu'on pourra en avoir une notion suffisante.

Vers la fin du XVII[e] siècle et au commencement du XVIII[e], la livre anglaise n'échappa pas à son tour à cette situation d'unité abstraite, mais dans de beaucoup moindres proportions et sans conséquences durables par suite de la fixité de la monnaie réelle.

Jusque-là le jeu sur les espèces avait été complètement évité, d'abord à cause de la prohibition des espèces étrangères (mais leur introduction brave ordinairement toutes les défenses quand la spéculation y trouve son intérêt), et surtout à cause de l'absence de toute confusion entre les types, et de la permanence d'un seul titre réellement unique dans l'histoire [1].

---

lequel Henri VIII substitua la livre Troy actuelle de 373 grammes à l'ancien poids de la Tour de 349[gr],95. La livre Troy produisait 62[s] en 1601.

1. Le jeu sur les espèces ne pouvait pas avoir lieu davantage par suite des oscillations du rapport des valeurs de l'or et de l'argent. Ici la fixité est aussi absolument remarquable.

Depuis 1345, date véritable de l'introduction de la monnaie d'or en Angleterre, jusqu'en 1603, le rapport a varié de 11,04 : 1 à 10,95 : 1,

A la fin du XVII[e] siècle l'or venait de monter très rapidement par rapport à l'argent, comme nous le verrons plus tard, et l'argent était encore la véritable mesure de la richesse. Mais la monnaie d'argent anglaise était dans un état déplorable, l'usure et le rognage avait tellement diminué les diverses pièces que l'on estime que la perte moyenne montait au moins au tiers du poids.

De ce côté, la livre avait perdu son point de liaison avec la monnaie réelle, en même temps que, par défaut d'habitude d'une part, et, de l'autre, par absence d'équilibre entre les prix de l'or au marché et dans les pièces monnayées, la livre ne pouvait pas encore se rapporter à un poids d'or.

Les conséquences furent aussitôt importantes quoique de peu de durée.

La *guinée* émise pour 20^s en 1663 monta bientôt à 25^s, 26^s et jusqu'à 30^s, et de bons esprits proposèrent de ne plus donner de prix fixe à la monnaie d'or, mais de la prendre seulement au cours journalier du marché [1].

La réforme complète de la monnaie d'argent et plusieurs autres mesures de prudence arrêtèrent à peu près l'excès de ce désordre inconnu jusqu'alors en Angleterre. Mais cette situation d'unité abstraite prise alors par la livre sterling a continué jusqu'à nos jours, même après l'importance prépondérante prise par la monnaie d'or,

---

en passant en 1347 par un plus haut de 11,58 : 1, et en 1414 par un plus bas de 10.33 : 1.

1. La guinée a été fixée à 21^{s}6^d en 1710, puis définitivement à 21^s en 1717.

Ce serait encore exactement sa valeur, car le souverain qui l'a remplacée en 1816 avec la valeur de 20^s ou une livre, a été taillé de manière à peser précisément les $\frac{20}{21}$ de la guinée.

la restauration totale de cette monnaie en 1774, et le passage de l'argent à l'état de monnaie d'appoint. Elle permet encore à l'unité de compte vis-à-vis de l'or les faibles dénivellations dues aux transports et à la proportion des besoins aux quantités disponibles.

En France, après avoir conquis dès 1726 une véritable stabilité, notre livre tournois avait la même signification, et supportait de même les légères oscillations des cours. L'avènement du système métrique, qui a enlevé toute élasticité à l'unité monétaire en la définissant par un poids d'argent fin et par un rapport fixe de l'or à l'argent, nous force actuellement à reporter sur les unités étrangères plus souples, ou de mettre sous le nom de change les plus ou moins-values que subit notre monnaie d'or dans le grand négoce international.

C'est aux espèces courantes qu'il faut rapporter l'évaluation des prix exprimés en livres de compte. — Quel que soit le prix souvent arbitraire auquel les espèces en cours avaient été émises, c'était par elles seulement que pouvaient se solder les sommes énoncées en unité de compte, et ces espèces avaient plein pouvoir libérateur pour ce prix.

On comprend que l'immense généralité des contractants ait cherché de tout son pouvoir à échapper aux pertes qui devaient résulter de l'affaiblissement introduit dans les nouvelles espèces, ou, ce qui revient au même, de l'attribution aux anciennes d'un cours légal supérieur au précédent. Puis il est évident qu'en fait de monnaie le public a pour le moins autant besoin de simplicité que de sécurité, qu'il n'entend rien aux com-

plications ni aux abstractions, produites par des agissements des financiers.

La masse du peuple resta donc étrangère à cette conception de la livre, conception que nous avons été obligés d'imaginer pour expliquer les phénomènes que nous devons analyser.

Elle conserva ses habitudes des espèces réelles dégagées de leur valeur de compte, ne se fiant qu'aux anciennes ou à celles dont elle avait reconnu la bonté, et ce fut la contre-partie nécessaire de l'existence d'une livre abstraite, de telle sorte que le paiement du moindre salaire ou de la moindre acquisition domestique, tout comme le règlement des dépenses générales du royaume, se composa de deux parties distinctes pour nous qui les analysons, quoique confondues dans la pratique : D'une part l'acceptation de la somme à payer en espèces bien définies comme type et fabrication, à l'exclusion des pièces fausses ou similaires, usées ou rognées ; de l'autre l'énoncé de la somme en livres, sous et deniers, quand il faut que l'inscription en soit faite, ou quand elle entre dans un compte d'ensemble, soit dans les engagements, tarifs ou aperçus de dépenses, soit dans les états de paiements, quittances ou récépissés, et dans toutes les pièces de comptabilité particulière ou publique.

Cette opération, qui n'est double que pour nous, offrait souvent quelques équivoques dont le public se débarrassa toutes les fois qu'il le put en adoptant de préférence les types à valeur bien définie représentant le sou, la livre et leurs fractions simples en unité de compte, quoiqu'il leur gardât seulement le nom imaginé à propos d'une particularité.

On disait un *franc* et non une livre, un *gros* et non un sou, un *teston* et non dix sous, etc.

Le besoin de simplification était si grand que, comme nous le verrons plus tard, les noms connus furent conservés avec leur signification, bien après que les coïncidences de valeur eurent effectivement disparu, et que pour les espèces intermédiaires qu'il avait également adoptées, le peuple continua à s'en servir avec la même dénomination, malgré leurs petites modifications successives. Ce fut la revanche effective de la monnaie réelle de devenir le véritable régulateur du marché, en dépit des édits, et en dehors même des périodes où l'on cherchait avant tout à échapper aux conséquences des mauvaises fabrications et du cours forcé. Nous aurons bientôt à le reconnaître, soit dans ces moments de trouble et pendant le régime de ce qu'on a appelé le faux monnayage, soit au milieu des variations moins brusques et plus acceptables qui ont affaibli les espèces sans renforcement ultérieur.

Ce sont les bonnes espèces qui règlent tous les prix, et c'est de leur valeur intrinsèque qu'il faut déduire leur évaluation, en ne tenant compte que de leur cours bien établi, et en négligeant les valeurs arbitraires qui ont pu leur être passagèrement attribuées.

Ne considérons pour l'instant que les périodes de bonne tenue monétaire qui est devenu l'état normal en France depuis l'établissement des impôts réguliers sous Charles VII[1]; les pertes auxquelles le public est alors

---

1. « Depuis qu'ils eurent un autre pré à tondre » a dit Louis XI. Voir la brochure des *Malentendus habituels*, pour l'influence de la hausse volontaire de toutes les espèces sur l'affaiblissement de la livre.

exposé ne sont que de loin et bien indirectement la conséquence du régime légal de la monnaie.

Celui-ci a seulement laissé la porte ouverte à la spéculation et à l'enchère continuelle des espèces supérieures qui résulte surtout de la concurrence des espèces étrangères de moindre bonté.

Pour toutes les transactions journalières, spécialement pour celles qui se traitent de la main à la main, le peuple ne connaît d'autre unité de prix que les blancs, gros, grands-blancs, testons, etc. [1], avec le menu billon comme appoint. Si l'unité de compte intervient, ce ne sera que pour l'inscription des sommes dans les comptabilités particulières, et le passage de la monnaie réelle à la monnaie de compte n'offrira aucune difficulté.

Le seul danger couru dans la transaction, c'est de recevoir des espèces mauvaises ou rognées qu'on ne doit pas prendre pour leur pleine valeur, et c'est sur ce point que s'exerce la sagacité du vendeur qui les contrôle effectivement.

Pour tous les marchés moins rapprochés, les engagements et les contrats, pour les sommes plus importantes où le compte en livre a été maintenu par les banquiers, non seulement les poids d'argent seront à vérifier à l'acceptation même, quand ils ne figurent pas explicite-

---

par suite des sanctionnements successifs par le roi de la hausse plus ou moins spontanée.

1. Le gros ou grand-blanc de Charles V et Charles VI ne contenait que pour $0^f,55$ d'argent et a valu 15, puis 20 deniers.

Celui des rois suivants jusqu'à Louis XII contenait $0^f,75$, et a valu 30, puis 33 deniers.

Le teston de 1513 à 1602 pesait 2^f, puis $1^f,80$ et a commencé par le cours de 10^s pour finir à 15^s6^d.

ment dans une clause, mais il faut se défendre contre la hausse possible des espèces, qui fait l'objet de l'industrie des changeurs et des marchands d'argent.

Puis le souvenir des mauvaises fabrications anciennes subsiste encore dans les habitudes et provoque une méfiance qui aboutit au même résultat comme précaution, c'est-à-dire, l'indication spécifiée du type devant servir au paiement, ou dont on devra recevoir l'équivalent, et souvent aussi celle du prix pour lequel ce type doit être compté.

Nous allons voir dans un instant que les espèces d'or échappaient habituellement au compte en livres quand elles figuraient seules dans les contrats et les paiements.

En définitive *l'énoncé d'un prix en livres ne définit pas généralement la valeur intrinsèque de la somme à payer, il faut y joindre la connaissance des espèces réelles qui ont dû servir au paiement, et du cours auquel elles ont été prises, ce qui a souvent fait l'objet d'une convention ou d'une indication dans les comptes.*

Si ces renseignements manquent, il faut choisir le meilleur type existant qui n'est pas toujours le plus neuf, et lui donner le cours légal initial qui est toujours le plus faible de ceux qu'il a pu prendre.

Ce sont les espèces d'argent dont le cours définit la livre de compte. — Avant d'aborder les points plus difficiles, c'est-à-dire la manière dont se comportaient les prix relativement à la monnaie réelle dans les périodes de trouble, ou dans les moments de transition, montrons encore que c'est toujours à la monnaie d'argent que se

rapporte l'expression d'une somme en livres, pendant les époques qui nous occupent actuellement, jusqu'au commencement du XVII[e] siècle.

L'argent est le fondement même de la livre, comme nous l'avons déjà vu ; il l'a été exclusivement à l'origine, il le reste sans aucun mélange dans tous les affaiblissements de la livre qui ne se basent que sur ce métal, et dont le compte de 20 sous constitue toujours uniquement l'équivalent.

C'est l'argent seul qui intervient dans toutes les transactions journalières, qui fait l'objet de tous les paiements, par lequel sont stipulés les revenus fonciers comme tous les contrats qui règlent les opérations habituelles.

C'est la mesure principale de la richesse et le régulateur de tous les prix.

Quand, au XVI[e] siècle, la progression du luxe, la centralisation des richesses dans les villes et l'extension considérable du commerce eurent créé de nouveaux besoins, c'est en argent que se frappaient les plus fortes espèces nécessaires, même avant l'afflux des métaux d'Amérique.

C'est alors que commencent les testons en France et en Angleterre, les thalers et tallards dans les États impériaux, bientôt après les couronnes anglaises et les grandes pièces espagnoles [1].

---

1. Le teston anglais valait invariablement un shilling, et quoique frappé d'abord sous Henri VII, ne commença à circuler réellement que sous Henri VIII.

La pièce française légèrement plus forte fut émise pour 10 sous

L'Angleterre eut dès lors des couronnes de 5 shillings (près de 43 grammes). Ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XIII que nous eûmes aussi en France une pièce d'argent importante, le louis de 3 livres pesant 27 grammes.

Importance particulière de l'or à cette époque. — L'or jouait un grand rôle dans la richesse publique, mais c'était à peine une monnaie, dans le sens complet du mot, et il n'intéressait pas directement la livre.

Les stipulations en espèces d'or sont très fréquentes, et la frappe en est très considérable dès le XIVe siècle ; mais son rôle est bien tranché et restreint à un certain nombre d'emplois en dehors desquels la recherche de ce métal et sa faveur ne peuvent être attribuées qu'au désir de la sécurité, surtout pour les stipulations qui regardent l'avenir.

On emploie l'or dans tous les paiements qui nécessitent de lointains transports, les conventions internationales, les rançons des seigneurs, les dots et les douaires des princesses et les acquisitions de territoire. L'or devient ainsi le métal international, ce qui procure à sa monnaie une stabilité que ne connaissait pas l'argent d'alors, et qui crée en sa faveur un véritable monopole.

Grâce à cette fixité, l'or devient pour les grandes familles, et pour celles qui tendaient à les imiter, la *réserve mobilière* destinée à parer à tous les grands événements, et qui ne diminue ni ne s'augmente par la pratique journalière, car les revenus, comme les dépenses, ne comportent que la monnaie d'argent. L'or est le seul métal en question dans les héritages et les partages des fortunes territoriales, où il sert de compensation et d'appoint, dans les constitutions d'état des demoiselles de haut parage, dans les défis, les gageures et les emprunts[1].

---

1. On est souvent étonné de la petite somme de florins qui soulève

Les villes et les communautés s'en servent dans leurs traités, soit entre elles, soit avec les rois et les seigneurs du voisinage. C'est encore l'or qui sert aux cadeaux princiers, aux dépenses de grand luxe et à la solde des gens de guerre nationaux ou étrangers.

On comprend facilement pourquoi le cours de l'or en livres n'apparaît pas dans toutes ces stipulations et ne se montre que dans les reçus et les comptes de finances, puisque c'était pour échapper aux variations de ces cours que l'on contractait en espèces d'or bien définies, délivrées des interprétations des changeurs et des banquiers. Du reste ce rôle parfaitement tranché de l'or à ces époques lui a permis de subsister parallèlement à côté de la livre d'argent, sans que le rapport des deux métaux ait sensiblement varié, surtout en considérant la longueur des périodes que nous avons en vue. De 1343 à 1602, le rapport de l'or à l'argent est parti en France de 11,51:1 qui est le maximum pour arriver en 1602 à 11,18:1, en passant en 1430 par un minimum de 10:1[1]. Les varia-

de graves contestations d'États ou de villes. Il faut penser que tous les paiements étaient absolument réels, effectués en poids d'or, sans aucun mélange de titres, papiers, billets. C'était de l'or effectif qui ne pouvait se représenter, et qui ne restait pas dans la circulation. C'est ce qui donne à ces sommes, quelquefois faibles, une importance considérable. Dans les héritages, comme pour les dots, les paiements n'avaient habituellement pas lieu et l'on devait recourir à la rente en nature, ou au partage des terres.

1. Il n'y a pas bien entendu de rapport à tirer des fabrications fiduciaires de bas billon qui n'ont jamais représenté la valeur de l'argent. C'est une des nombreuses erreurs de N. de Wailly. Nous avons laissé de côté les rapports de la période antérieure à 1344, où, depuis le commencement du siècle, l'or avait été monté trop haut dans les émissions par rapport à l'argent. Ces anomalies dont nous ne devons pas plus tenir compte dans notre étude que des mauvaises fabrications d'argent étaient

tions sont, comme on le voit, légèrement plus fortes qu'en Angleterre, à cause des épouvantables désastres qui ont succédé à un grand état de bien-être, elles sont encore très faibles néanmoins et montrent que l'or a fidèlement suivi la marche de la monnaie d'argent dans ses affaiblissements définitifs. Si l'on voulait se servir de l'or au lieu de l'argent comme mesure des prix à ces époques, on ne commettrait qu'une bien faible erreur moyenne en adoptant le rapport uniforme de 11:1. En somme, directement ou indirectement, *c'est toujours aux bonnes espèces courantes d'argent qu'il faut s'en tenir pour évaluer la livre, et par son moyen les prix qu'elle sert à exprimer.*

Du prix du marc.

La livre ne doit pas se déduire du prix du marc non monnayé. — Puisque la livre ne représentait pas à coup sûr un poids certain d'argent, et qu'actuellement elle ne peut que se déduire *à posteriori* du cours légal ou facultatif des espèces au moment précis où l'on désire en connaître la valeur, que pouvons-nous penser des auteurs qui ont voulu en calculer l'équivalence en argent au moyen de ce qu'on appelle le *prix du marc?*

On nommait ainsi autrefois le prix de l'unité de poids

---

facilitées par la grande richesse alors accumulée en France et que la guerre de Cent ans allait faire disparaître.

En 1322 la proportion légale dépassait 15,5 : 1, si l'on s'en rapporte uniquement à l'ordonnance exécutoire. Dans la pratique, le rapport était infiniment plus stable, car l'argent montait rapidement au change libre quand l'or était fixé trop haut.

de l'argent en lingot, ou en espèces et matières à refondre; les hôtels des monnaies en ont conservé la série exacte, et un savant des plus distingués notamment, N. de Wailly, s'en est servi pour calculer en francs avec un soin inouï la valeur représentée à chaque instant par la livre.

Il a fait le même calcul pour le marc d'or, et il a composé du tout des tables très complètes qu'il a publiées à la suite de son excellent mémoire sur les variations de la livre tournois.

Nous comprendrions que les auteurs en question aient négligé dans l'évaluation de la livre l'idée du cours variable des espèces, qui est cependant essentielle pour la précision du calcul; ils étaient en effet habitués de longue date à voir une pièce d'argent à poids exact servir d'unité monétaire.

Quelle a pu être par contre l'idée théorique qui les a conduits à supprimer la plus-value communiquée au métal par le monnayage?

Nous pensons qu'il y a eu malentendu complet de leur part, et qu'ils ont cru trouver dans ce prix du marc un prix marchand donnant le cours du marché libre et débarrassant la monnaie de la valeur arbitraire communiquée par le roi au moyen de la frappe.

Nous avons eu pour but dans le précédent travail que nous avons déjà eu l'occasion de citer[1], de démontrer ce que signifiait ce mot de prix du marc au moment des altérations. Nous prendrons ici la question à un point de vue plus général.

---

1. *Des Malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires.*

Le prix du marc est habituellement fixé par le pouvoir public. — Actuellement, dans un pays *à étalon monétaire unique,* le prix du kilogramme de métal étalon, au même titre que la monnaie, ne diffère du kilogramme d'espèces monnayées que par le montant des frais du monnayage, très faible fraction du prix.

Ce métal sert de principale mesure à la richesse aussitôt qu'il est monnayé; *c'est donc sa monnaie qui mesure son propre prix,* et la différence entre les deux kilogrammes est la retenue du fabricant, c'est-à-dire du gouvernement.

C'est donc le gouvernement qui fixe la valeur qui doit être payée au bureau du change de l'hôtel des monnaies pour chaque kilogramme que l'on y porte, et qui peut réduire les frais ou même les supprimer s'il y trouve son avantage, en faisant supporter la dépense sur d'autres fonds. C'est ce qu'a fait l'Angleterre pour attirer et favoriser largement son commerce extérieur universel en donnant à l'or étranger et aux lingots la même valeur qu'à son or national, à la réserve des frais d'affinage. En France, le bureau du change retient 6 fr. 70 c. par kilogramme à $\frac{900}{1000}$ et c'est ainsi que l'on n'en donne que 3,093 fr. 30 c., tandis que les 155 pièces de 20 francs que l'on en tire valent exactement 3,100 fr.; mais de tout temps comme maintenant ce prix du change a été fixé par le pouvoir, et c'est à ce prix que tous les établissements publics prennent ce métal, puisque c'est la quantité de monnaie qu'on en tirerait[1].

1. Il est évident que s'il n'y avait qu'un métal en jeu, il ne pourrait avoir d'autre prix que celui de la monnaie qu'il produit. C'est ce qui

Autrefois les frais de monnayage s'augmentaient d'un prélèvement, variable pour chaque fabrication différente, qu'on appelait droit de *seigneuriage;* chaque fois que le roi prescrivait la frappe d'un certain type, il fixait en même temps quelle serait la retenue à opérer sur cette frappe *et c'est à ce tarif qu'était calculée la somme inscrite sur le bon de monnaie que recevait le propriétaire des matières.*

Quel était le prix du marc pour cette frappe? En nous restreignant toujours à la considération d'un seul métal, mesure principale de la richesse, le prix fixé par le roi était le seul prix marchand, car quand même le métal en question eût subi un moindre prélèvement dans un autre royaume, il était impossible d'y envoyer des sommes considérables, car il fallait à ces époques reculées braver les plus sévères défenses pour les exporter en courant les plus grands risques.

L'exportation ne pouvait donc porter que sur de trop petites quantités pour influencer les prix.

Si les détenteurs devaient trop perdre à faire monnayer leurs métaux, ils ne pouvaient que les resserrer ou les employer en vaisselles et autres objets précieux [1] et lais-

arrive pour l'or dans le grand commerce international; aussi faut-il comprendre que ce qu'on appelle aujourd'hui la hausse de l'or, c'est la baisse du papier. Cependant dans les pays qui ont encore une unité de compte, on peut arriver par abstraction à considérer l'or comme au-dessus du pair.

Répétons que c'est une abstraction; l'or ne peut pas monter vis-à-vis de lui-même, sauf pour la très petite fraction qui représente les frais de transport et de monnayage.

1. En employant l'or ou l'argent en orfèvrerie, le prix du métal se fond dans celui de la main-d'œuvre qui peut racheter l'infériorité du premier.

ser chômer les hôtels des monnaies jusqu'à ce que le roi renonçât à une prétention qui tarissait la source de son revenu.

Il n'est pas possible de croire que l'on put attribuer alors au poids brut du métal un prix différent de celui qu'il aurait eu à la monnaie. Disons encore qu'autrefois la somme à payer à celui qui portait des matières à frapper n'était payable qu'avec les espèces issues de la fabrication spécifiée, et que ce n'était que par exception prévue et motivée qu'il pouvait en être autrement.

Cas dans lesquels le prix du marc est celui d'un marché libre. — Lorsque l'on considère l'un vis-à-vis de l'autre les deux métaux précieux, si l'État frappe couramment les deux à la fois, et que le marché des métaux soit libre, il pourra résulter de grands inconvénients des fluctuations de leurs valeurs réciproques.

En tous cas, l'un des deux sera évalué non pas relativement à lui-même, mais en fonction de celui qui est alors la principale mesure de la richesse.

Pour peu que le gouvernement n'y ait pas assez porté son attention, ou que les modifications du rapport des valeurs soient trop rapides ou trop fréquentes pour que l'on puisse apporter en temps utile les remèdes convenables, il y aura alors, *mais seulement alors,* un prix de marché pour le second métal, qui peut-être ne sera pas celui du marc, tel que l'a fixé le pouvoir public.

La discordance peut provenir, soit d'un prélèvement trop considérable sur l'un des deux métaux à monnayer, détruisant la juste proportion établie pour les espèces,

soit d'une fixation fautive pour le prix des espèces lui-même.

Dans les deux cas, il y aura tendance à l'exportation du métal monnayé ou non monnayé, dont le prix légal est au-dessous de la valeur marchande, et afflux du métal surhaussé à la monnaie.

La spéculation et l'agiotage s'en mêleront immédiatement, quand bien même le commerce des métaux serait chargé d'entraves et quelque peu menacé par les édits, car ces fluctuations considérables du rapport des métaux n'ont lieu qu'après le développement des relations extérieures, et un trop grand désaccord fera braver les mesures coercitives et prohibitives qui, à ces époques, n'ont plus d'effet que pour les faibles différences de niveau.

Cette situation n'a rien de commun avec ce que nous offre le moyen âge.

Le prix du marc dans le cas de faible traite [1]. — Depuis l'abolition du droit de *seigneuriage* [2], et auparavant tout le temps que le prélèvement royal restait dans de justes limites, c'est-à-dire dans le cas général, le prix du marc suivait une marche à très peu près parallèle au produit du marc monnayé, en restant légèrement au-dessous.

Tout le temps aussi que le rapport des deux métaux conserve une stabilité suffisante, on peut acheter indiffé-

---

1. La traite est l'ensemble de toutes les retenues opérées à propos du monnayage.

2. Charles II, en Angleterre, a renoncé pour toujours au droit de seigneuriage en 1663.

En France il fut aboli à plusieurs reprises, mais ne le fut définitivement qu'au moment de la Révolution.

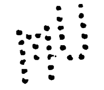
remmment l'un avec l'autre, quoique le prix donné se rapporte seulement à celui des deux qui est alors la principale mesure de la richesse.

Dans ces conditions, l'erreur commise par les auteurs que nous avons en vue n'a que de faibles conséquences matérielles ; le poids d'argent auquel on rapporte la livre est un peu plus faible qu'il ne devrait l'être, puisqu'il y manque celui que l'on ne rend pas au marchand ; mais les variations successives de la livre n'en sont pas affectées, non plus que les rapports entre les deux métaux.

La gravité de l'erreur ne consiste plus que dans la fausseté de la conception théorique qui lui a donné naissance et qui attribue au prix du marc un caractère de marché librement débattu, débarrassant ce prix de l'arbitraire royal, et rendant la livre toujours comparable à elle-même.

Ce caractère n'a jamais existé pour le métal principal qui règle seul la valeur de la livre, et nous avons vu que c'est uniquement du cours des espèces que se déduit à chaque instant la livre ; si l'on parle d'arbitraire, le prix du marc l'est encore davantage que celui des espèces produites, puisque à l'arbitraire du cours fixé pour les pièces frappées, il faut joindre celui du prélèvement opéré par le roi.

Le prix du marc au moment des grands prélèvements. — Au contraire, quand, à bout de ressources, le roi en fut quelquefois réduit à exagérer l'écart entre le rendement en espèces et la somme à inscrire sur le bon de monnaie, tout en forçant l'ancienne monnaie décriée à repasser sous le marteau pour subir le prélèvement,



alors le prix du marc n'a plus aucun rapport avec l'évaluation de la livre.

Nous pensons avoir pleinement démontré ce fait dans une autre étude[1].

Qu'il nous suffise de rappeler que, ce prix du marc étant énoncé au moyen des espèces mêmes qui devaient sortir de la fabrication en cours, il participait à toutes les exagérations de valeur nominale attribuées à ces espèces, et que lorsque plusieurs fabrications étaient ordonnées en même temps pour plusieurs types, le prix du marc variait du simple au double dans la même ordonnance en passant d'une fabrication à une autre.

Répétons aussi que lorsque, malgré l'exagération de valeur attribuée aux espèces issues de la fabrication, les marchands n'y trouvaient pas une compensation à la perte de matière qu'ils subissaient, ils cessaient d'apporter des métaux à monnayer; les hôtels chômaient, et le roi, forcé de renoncer à une partie de la ressource tirée pour en conserver le reste, faisait proclamer *une crue du marc* qui augmentait la quantité des espèces rendues aux marchands, c'est-à-dire le prix du marc, en diminuant le prélèvement prévu dans le bail particulier à cette fabrication.

Il ne peut exister de doute à ce sujet, puisqu'on a encore un grand nombre de mandements, baux, exécutoires et autres titres où le prix du marc se définit ainsi, *sauf dans le cas où la frappe se faisait entre la main du roi.* Dans ce cas qui concerne plus spécialement la monnaie d'or, le roi achetait le métal précieux au mieux de

1. *Des Malentendus habituels.*

ses intérêts, et le prix du marc augmentait ou diminuait dans la même fabrication suivant les chances du marché de l'or[1], ouvert alors pour la circonstance aux places étrangères.

Les textes parlent d'eux-mêmes dans ces nombreux documents dont nous regrettons de ne pouvoir citer quelques extraits; mais quelque instructive que soit cette étude et quelque lumière qu'elle puisse jeter sur toute la question des mutations et des altérations de la monnaie, elle ne peut trouver place ici.

Nous donnerons seulement, dans un appendice, un très court résumé des *bénéfices tirés de la fabrication de la monnaie*[2].

Des altérations de la monnaie.

Des périodes d'altérations. — On appelle plus spécialement altération de la monnaie les expédients violents au moyen desquels le roi augmentait considérablement le prélèvement qu'il s'attribuait sur certaines fabrications nouvelles, et dont le résultat était la rupture de la proportion entre les différents types à la suite du grand affaiblissement de la quantité de fin contenue dans quelques espèces inférieures, avec augmentation de la valeur nominale attribuée à leurs multiples[3].

La première période des altérations commence en

1. On voit qu'ici le prix du marc d'or est exactement celui du marché.
2. Voir à l'appendice la note B sur les bénéfices tirés de la fabrication de la monnaie.
3. Augmenter, diminuer la monnaie, c'est augmenter ou diminuer la valeur nominale des espèces en cours.
Renforcer ou affaiblir la monnaie, c'est augmenter ou diminuer le poids de fin des mêmes espèces.

France sous Philippe le Bel vers 1293 et se continue avec des alternatives fréquentes de fortes monnaies jusqu'à la rentrée de captivité du roi Jean au mois d'avril de 1361.

Une seconde commence au moment des affreux désordres des premières années du xv[e] siècle, après la défaite d'Azincourt et l'envahissement de la Normandie, pour finir vingt ans après, avec la rentrée du roi Charles VII à Paris.

Nous avons montré précédemment, dans notre travail déjà cité des *Malentendus au sujet des anciens procédés monétaires,* comment ce qu'on a appelé le faux-monnayage des rois incriminés provenait de l'exagération que l'on voulait donner au prélèvement royal, exagération qui entraînait celle de la valeur à attribuer aux espèces issues de la fabrication.

Le caractère essentiel des altérations au point de vue qui nous intéresse uniquement ici, c'est-à-dire au point de vue de l'évaluation des prix, c'est *leur peu de durée,* et *l'apparition ultérieure* d'une réaction complète ramenant la monnaie exactement à son état antérieur, quand les causes générales d'affaiblissement progressif n'agissaient pas. Cette nécessité s'explique facilement.

Idées des premières altérations. — Quand Philippe le Bel voulut chercher dans les monnaies les ressources qui lui faisaient défaut d'ailleurs, il crut d'abord que la rigueur du cours forcé serait suffisante pour assurer aux nouvelles espèces inférieures la valeur fiduciaire qu'il avait dû leur communiquer pour effectuer son prélèvement.

Précédemment il prenait environ le seizième pour l'argent et le billon en vertu des droits de *seigneuriage* et de *brassage;* pour doubler la somme, il augmenta d'un quart la valeur des deniers fabriqués en les faisant courir pour des *parisis.*

Il espérait que cette mesure toute temporaire serait suivie d'une restauration à la fin des guerres qu'il avait à soutenir, restauration dont il supporterait complètement la dépense, et il avait même dans ce but publiquement engagé les revenus du domaine et jusqu'aux biens de la reine.

Les marchands qui recevaient plus de valeur nominale, tout en subissant une plus grande retenue au poids de fin, pouvaient espérer écouler sans trop de résistance les nouveaux deniers dans le public, et tirer rapidement un bénéfice du change.

Mais le peuple témoigna de prime abord une répugnance insurmontable pour cette augmentation, car la menue monnaie occupait une trop large place dans la richesse publique pour pouvoir jouer le rôle de monnaie d'appoint, d'autant plus qu'on n'en limitait pas la quantité dans les paiements.

La valeur au change des bonnes espèces supérieures monta immédiatement à tel point qu'il fallut presqu'en même temps agir sur toute la monnaie, et même sur la monnaie d'or.

Ces premiers expédients en nécessitèrent bientôt de nouveaux plus iniques encore, pour décider les détenteurs de métaux à les apporter aux monnaies, en les séduisant par la grandeur du bénéfice apparent, et en leur faisant trouver dans l'énormité de la plus-value une

compensation aux risques de plus en plus étendus qu'ils couraient.

Bien loin donc de pouvoir s'arrêter, il fallut d'abord englober toute la monnaie dans cette désastreuse opération, et l'affaiblir ensuite de plus en plus jusqu'à ne plus donner au denier que le tiers du poids de fin, et par conséquent le tiers de la valeur réelle de l'ancien denier. Malgré tout, les marchands, ne trouvant plus à écouler dans le public les nouvelles émissions, cessèrent peu à peu d'apporter des matières, et il fallut en revenir à la forte monnaie.

Ces tentatives eurent une importance que les suivantes ne purent prendre, d'abord à cause de la première introduction du désordre au milieu d'une grande régularité de transactions, puis parce que les différentes classes du public, non prévenues, en subirent les effets sans avoir pu préalablement prendre aucune mesure pour en éluder les conséquences et en diminuer le dommage.

Les mauvaises fabrications qui suivirent ne purent prendre ce caractère, et ne portèrent plus que sur une beaucoup plus faible quantité de numéraire. La maladie, devenue chronique, n'agit plus que sur un terrain familiarisé avec ses atteintes, qui lui abandonna de moins en moins d'aliments. La plupart des bonnes espèces furent habituellement resserrées, malgré leur décri, et continuèrent à circuler par-dessous main, quelle que fût la rigueur des pénalités édictées contre les contrevenants.

Conséquences générales des altérations. — Nous ne voulons pas développer ici les déplorables consé-

quences produites par de telles mesures et par l'inquiétude répandue dans le public même quand elles avaient cessé.

Elles furent considérables sur l'état de la richesse générale du royaume, en arrêtant aussi bien le commerce intérieur que les relations internationales; ce fut d'abord l'abstention générale des marchands et faiseurs d'affaires sur tous les lieux publics, marchés et foires où l'on pouvait être exposé à recevoir de force une monnaie dépréciée; puis le mécontentement poussé à l'extrême et jusqu'à la rébellion du peuple des villes, irrité de l'injustice du procédé et des dommages causés par la substitution d'un commerce interlope aux relations régulières; les grandes pertes pour toutes les fortunes assises sur des revenus réguliers, par conséquent pour toutes les fortunes territoriales; enfin des profits exagérés pour toute la race des changeurs, lombards et autres usuriers, bénéficiant de tous les désordres et de toutes les ruptures d'équilibre.

Les retours à la forte monnaie causaient ensuite des pertes encore plus criantes d'injustice pour tous les débiteurs, les possesseurs de numéraire, et pour ceux qui avaient contracté, ou succédé à des contrats antérieurs, sous le régime de la faible monnaie.

Dès le principe, le roi décida que les sommes dues ne pourraient être exigées ni payées en une meilleure monnaie que celle qui existait au moment de la conclusion de l'arrangement[1]. *Nous allons voir que quelque grands*

---

1. Ordonnances de Philippe le Bel, Philippe de Valois, Charles VI. (Leblanc, *Prolégomènes*, chapitres IV et.V, pages XXX et XXXI; De Saulcy, *Recueil des documents inédits....*, etc.)

que fussent les inconvénients des altérations, celles-ci ne purent avoir de véritable influence sur l'évaluation des prix.

Conséquences relatives aux différents prix. — Connaissant déjà la force des habitudes et des intérêts sur lesquels s'appuyait la préférence du public pour la monnaie réelle, nous pouvons être assurés que ce n'est pas en présence des mauvaises fabrications que la masse du peuple aura changé d'usages pour obéir aux injonctions royales.

Si malgré les précautions prises, et à son corps défendant, il fallait recevoir du billon déprécié à son cours légal, il est évident que le prix des objets devait monter de manière à racheter largement l'affaiblissement des espèces; puis, que le plus tôt possible ce billon était échangé contre de meilleure monnaie, en sorte que chacun cherchant à s'en débarrasser sans trop y perdre, la plus grande partie de la fabrication rentrait bientôt entre les mains des changeurs, d'où il reparaissait à l'Hôtel des monnaies pour recommencer ensuite, sous une autre forme, son voyage circulaire.

Les bonnes espèces seules ont été émises en grande abondance[1]*, et seules elles ont eu quelque durée.*

On le comprend aisément, puisque le prélèvement opéré pour le monnayage était alors très faible, et que chacun profitait de la bonne fabrication pour écouler

---

1. Leblanc dit au chapitre II de ses *Prolégomènes* que l'on frappa une énorme quantité de bons gros jusqu'au temps de Philippe VI, puis qu'on n'en frappa plus guère jusqu'à Charles V.

ainsi tous les résidus des mauvaises fabrications antérieures.

En somme, toutes les fois que dans une transaction les prix ont pu être débattus, il ne semble pas que la valeur intrinsèque des sommes représentées ait pu varier beaucoup pendant les périodes d'altérations; mais pour ce qui nous intéresse particulièrement, c'est-à-dire pour ce qui en était des livres et comptes à tenir, des pièces à fournir et par conséquent des documents à interpréter par nous, pouvons-nous croire que tous les prix habituellement fixes aient varié dans le langage populaire au gré de toutes les ordonnances?

Peut-on penser, d'autre part, que les comptes inscrits relatifs à ces prix aient pu être habituellement très différents des énoncés en usage? Cependant, non seulement certains paiements étaient probablement faits en mauvaise monnaie, mais pour plusieurs denrées, le blé par exemple, le marché comportait une trop grande publicité pour que les contractants ne fussent pas obligés de se conformer strictement aux édits, et l'élasticité des cours permettait de faire entrer dans le prix la valeur variable de la monnaie, sans bouleverser les habitudes[1].

Comment concevoir une comptabilité où certains articles obéiraient aux fluctuations de la monnaie et d'au-

---

1. De 1361 à 1382, période de stabilité parfaite dans la monnaie, le prix du setier de blé à Longchamps varia de $4^s\ 5^d$, prix minimum en 1376, à $34^s\ 2^d$, prix maximum en 1369.

Le prix moyen de la période est de 15^s, environ 10 fr. de notre temps en poids d'or, pour 120 kil. (*Mémoires de l'Académie des Belles-lettres*, année 1757, tome XXVIII, page 794.)

tres pas? Ou même comment, parmi ceux qui obéissent, apprécier la dépense véritable, si les variations sont assez fréquentes pour affecter la monnaie pendant la durée du compte?

Il faut supposer qu'à côté des écritures il y avait des usages traditionnels pour parer non pas seulement aux courtes périodes d'altérations, mais aussi aux tentatives perpétuelles des financiers de tout état cherchant à faire hausser le prix de leurs espèces.

Nous arrivons à établir comme indispensable l'existence d'une contre-partie essentielle dans la comptabilité réduisant tous les prix successifs à une commune mesure; il suffisait alors d'indiquer sur les livres le changement de monnaie en temps voulu, sauf à calculer ensuite le prix réduit, au moyen de l'indication des pièces reçues dans le paiement.

Quel pouvait être ce prix inscrit, réduit de telle sorte que la livre servît de commune mesure invariable? Nous allons essayer de montrer que ce ne pouvait être que le *prix correspondant à la forte monnaie,* et que les hausses observées ont seulement suivi les affaiblissements définitifs répartis sur une longue durée, que nous étudierons aussitôt après que nous en aurons fini avec les altérations passagères.

On en est toujours revenu à la forte monnaie. — Si l'on considère les salaires des journées, l'évaluation des rentes en terre, les soldes des gens de guerre par exemple, il est à peu près impossible d'admettre que la journée d'un ouvrier fût tantôt de 2 sous et tantôt de

6ˢ ou de 8ˢ; que la livre de rente en terre [1] représentât du jour au lendemain un arpent au lieu de quatre ; que la solde du chevalier passât de 10ˢ à 30ˢ ou 40ˢ.

D'un autre côté, il est interdit de penser que l'ouvrier et surtout le chevalier aient consenti à ne recevoir toujours que le même prix par jour, si la monnaie tombait au quart ou au tiers. Nous possédons un grand nombre de rôles, de monstres et d'états de paiement de gens de guerre pendant les plus mauvaises périodes pour la tenue des monnaies.

Les prix sont toujours sensiblement les mêmes sous Philippe le Hardi, Philippe le Bel et ses fils, et les premières années de Philippe de Valois.

Ils montent quelque peu ensuite et sont plus forts sous Jean II; ils reçoivent une augmentation plus sensible et définitive sous Charles V.

En 1272 et 1284, le banneret reçoit 20ˢ par jour, le bachelier 10ˢ, l'écuyer 5ˢ. En 1294, mêmes prix; en 1326, banneret 30ˢ, bachelier 10ˢ, écuyer 7ˢ; en 1340, banneret 30ˢ, bachelier 15ˢ, *écuyer monté au prix* 7ˢ 6ᵈ, *à moindre prix* 5ˢ; en 1351, banneret 40ˢ, bachelier 20ˢ, écuyer 10ˢ; en 1385, mêmes prix, mais chacun a pour état mensuel un supplément fixe par mois [2]. En 129

1. Il y a à cette époque un très grand nombre de stipulations de rentes en terre exprimées en livres.

Le roi assure mille livres de rentes en terre à Jean de Beaumont. Un père livre 50, 200 livres de rentes à ses enfants. D'où le mot de *livrée de terre,* pour signifier l'étendue de terre qui rapporte une livre.

2. En rapportant ces prix aux poids d'or actuels, on voit que la solde était allouée sur le pied de 27 fr. pour un banneret, 13 fr. 70 c. pour un chevalier, 6 fr. 75 c. pour un écuyer.

Ce sont certainement de gros prix, en pensant qu'ils étaient nécessairement défrayés en outre de bien des choses, mais c'étaient des soldes

déjà, en 1326, 1340 et 1351, la monnaie était plus ou moins faible, et pour les deux dernières époques les variations étaient très fréquentes, cependant les prix en sont absolument indépendants, tandis qu'ils obéissent régulièrement aux affaiblissements définitifs des espèces principales, c'est-à-dire du gros qui s'est fixé d'abord à 15[d] au lieu de 12[d] en 1343, après bien des alternatives depuis 1317, et qui avec cette même valeur a été arrêté en 1370 à un poids de fin notablement inférieur à celui qu'il avait invariablement gardé pendant cent ans. Le marc d'argent fin produisait 60[s] en 1284; il en produisait à peu près exactement 120[s] en 1370; le sou contenait donc à ce moment la moitié du poids de fin qu'il avait contenu initialement.

Comme les soldes ont précisément doublé pendant cette période, on ne peut qu'être étonné d'une permanence et d'une régularité aussi remarquables.

Si l'on objectait que la solde des gens de guerre constituait une exception unique assez naturelle, vu que le roi, forcé de ne pas la diminuer réellement, ne voulait cependant point en augmenter le tarif avec le cours de la monnaie, ce qui aurait créé des précédents, et servi de base à des prétentions ultérieures, il faut cependant que l'on veuille bien reconnaître que les sommes dont il s'agit dans ces comptes montaient chaque fois à plusieurs

---

de guerre. Les prix indiqués plus haut sont tirés : les premiers de Boutaric (*Institutions militaires*) ; ceux de 1326 du rôle des gens d'armes pour aller en Viennois (La Chauvelais) ; ceux de 1340 des comptes de Flandres. (Kérwin de Lettenhove, édition de Froissard, mots historiques.) Ceux de 1351 de la grande ordonnance de cette année ; ceux de 1385 des comptes de l'armée d'Écosse. (*Histoire de Jean de Vienne*, par le marquis de Terrier de Loray.)

milliers de livres, et qu'elles composaient une grande partie des dépenses royales.

Si les comptes généraux avaient été établis en livres du moment, il fallait donc avoir des comptes spéciaux en forte monnaie pour les soldes, et cette nécessité, qui s'est présentée dans tous les cas semblables, montre alors que l'on a dû continuer en tout temps à parler et à écrire dans la forte monnaie, que les périodes d'affaiblissement exagéré n'ont jamais été assez longues pour faire oublier.

Les comptabilités des particuliers ont dû à plus forte raison conserver bien plus exclusivement encore cette tradition, et *si d'autres prix ont été influencés par les altérations,* il y avait certainement à côté une clef, permettant de faire rapidement sur les inscriptions les transformations nécessitées par les changements de monnaie, pour les réduire toutes à la seule base commune acceptée et ardemment souhaitée[1].

Plusieurs des états de paiement que nous avons portent la nature des espèces employées ; ce sont toujours des pièces antérieures à la période de mauvaise fabrication.

En comparant les différents documents, il faut croire que c'est ainsi qu'on doit comprendre les comptes en livres, toutes les fois que l'indication n'a pas été spécifiée, et que telle est la clef véritable de la difficulté dans la généralité des cas.

---

1. Nous avons de nombreux exemples de comptes ainsi tenus pour des époques beaucoup plus rapprochées. D'abord tous les comptes de banquiers qui affectent un cours particulier aux différentes espèces étrangères, puis surtout les comptes en assignats, mandats territoriaux, etc., — où le compte se fait chaque fois à des valeurs différentes.

Pour la première moitié du XIV[e] siècle, la clef était encore simplifiée par la publication du taux momentané de la monnaie. Le marc d'argent le Roi était supposé contenir toujours soixante sous ou anciens gros ; mais chaque sou pouvait compter 12, 15, 18, 36, 48, etc., 240 et jusqu'à 500 deniers comme extrême exagération. Alors la monnaie prenait le nom de monnaie douzième, quinzième, dix-huitième, quarante-huitième, cinq-centième, et la réduction à la forte monnaie se faisait à vue. La monnaie douzième était l'ancienne forte monnaie. La monnaie quinzième avait lieu quand on faisait simplement courir les tournois pour des parisis.

Passage du compte en livres au compte en espèces réelles dans certains pays. — La meilleure preuve de la continuation de l'existence et de la prédominence de la forte monnaie en France, c'est la persistance même du compte en livres, qui eût certainement disparu s'il n'avait pu continuer à s'appuyer sur de bonnes espèces d'argent.

Si la durée des périodes d'altérations violentes eût été plus longue (ce qui est arrivé dans tous les pays où l'absence d'autorité et de responsabilité suffisantes laissa la porte continuellement ouverte aux mauvaises fabrications), nous aurions certainement partagé en France le sort de ces différents pays.

On n'eût pu continuer indéfiniment, sans aucune attache avec la réalité, à tenir plus ou moins ouvertement *et à part,* des comptes dans une forte monnaie oubliée, et on aurait été amené dès lors à abandonner le compte en livres pour se rapporter à certaines bonnes espèces d'or. La livre n'ayant plus aucune liaison avec un poids

fixe, le repère eût été pris dans le type le plus communément répandu et jouissant de la meilleure réputation.

C'est ainsi que dans toute l'Allemagne l'on a dû se mettre à compter en Florins ; en Maravédis d'or, puis en écus en Espagne ; en Roubles en Russie ; en Livres turques, etc. En effet, il faut penser qu'à ces mauvaises époques, c'était au cours du jour qu'il fallait traiter toutes les opérations commerciales, et chacun se trouvait ainsi à la merci des financiers peu scrupuleux, prêts à abuser de l'existence des comptes basés sur une autre monnaie que sur la monnaie présentement légale.

En rapportant toutes les sommes à des pièces réelles, on évitait ces dangers et on satisfaisait immédiatement la masse du public, ne pouvant ni ne voulant entrer dans les complications des différents cours et des différents comptes, et désireux avant tout d'échapper à ce terrain mouvant semé de pièges pour se retrouver en terre ferme.

Il est vrai que dans les pays que nous venons de citer, le choix d'une nouvelle unité n'a rien arrêté pour l'avenir. L'affaiblissement a continué son œuvre, et la pièce choisie d'abord comme unité invariable s'est vu altérer d'époque en époque, à tel point que dans certains d'entre eux, en Espagne par exemple, il a fallu changer plusieurs fois d'unité réelle, et que dans les autres, cette unité abaissée a dû passer de l'or à l'argent, et a fini par se fixer à une faible fraction seulement de sa valeur primitive.

Dans les uns comme dans les autres, on est retombé en fait sur une nouvelle unité de compte, et l'on a recommencé à nouveaux frais, sous un autre nom, l'his-

toire de la livre; mais on reconstituait ainsi de temps à autre la base détruite, en la faisant porter sur une pièce définie, et pouvant servir pendant quelques années de commune mesure[1].

Les changements d'unités effectués en Espagne ont eu chaque fois pour but de chercher un contact plus immédiat avec les espèces réelles, en le prenant sur une pièce d'or ou d'argent frappée sur le fin ou près du fin, après que l'unité précédente en eut été réduite au billon et même au cuivre.

En France, la monnaie réelle a pu continuer jusqu'au bout à se baser sur le souvenir effectif de la livre, grâce à la bonté des espèces d'argent les plus répandues, ce qui n'eût pas eu lieu si les mauvaises fabrications avaient assez duré pour les atteindre plus complètement et les absorber à leur profit. Elles n'ont eu à subir comme atteintes durables que des affaiblissements successifs de poids qui leur ont laissé leur titre à peu près intact. C'est par elles que se réglait uniquement la livre de compte, et à sa suite tous les prix qu'elle servait à exprimer; nous allons le voir d'abord en Angleterre, où les abaissements de la livre ne peuvent se prêter à aucune confusion, à l'opposé de ce que nous venons de reconnaître dans notre pays relativement aux altérations arbitraires et passagères avec cours forcé.

Des affaiblissements de la livre anglaise et de leur action sur les prix. — Nous savons déjà que la tenue de

1. Le mécanisme des affaiblissements est toujours le même dans tous les pays. La pièce type subsiste quelque temps intacte, mais on la fait

la monnaie anglaise se distingue par une netteté et une simplicité que nous n'avons pas connues en France.

En Angleterre, il n'y a qu'un seul titre pour l'argent très près du fin, et jusqu'au XVI[e] siècle, on ne trouve que des pennys, demi-pennys et quarts de penny, des gros de 4 pence et des demi-gros.

Ces 5 pièces sont toujours en exacte proportion de poids, et à chaque affaiblissement de poids que supporte la monnaie, les conditions de la refonte sont assez avantageuses pour que la masse des anciennes espèces disparaisse devant les nouvelles.

A partir du XVI[e] siècle, la création des shillings ou testons, des couronnes et demi-couronnes, ne change rien au bon ordre établi, et l'on voit que le soupçon même d'une confusion quelconque entre les types et les titres semble avoir été absolument écarté.

Il y a eu 9 affaiblissements. Le premier en 1300, puis en 1345, 1347, 1354, 1412, 1465, 1527, 1560, et le dernier eut lieu en 1601[1]. En dehors de ces expédients momentanés et de durée exactement limitée, aucune mutation de types, ni variations de valeur, de telle sorte

valoir un nombre de plus en plus grand de monnaies inférieures que l'on diminue en même temps de bonté. On s'attaque ensuite à l'unité elle-même, et aussitôt qu'elle a perdu le contact du fin, elle tombe avec le billon de plus en plus bas dont elle ne représente plus qu'une certaine quantité.

Le denier et le sou n'ont pas dépassé le XIV[e] siècle en Espagne. Le maravédis est tombé ensuite à l'état de plus basse division. Puis le réal, et l'on en est arrivé à devoir prendre le duro, ou sa moitié l'escudo (2 fr. 60) qui vaut maintenant 10 réaux.

1. Sans parler, bien entendu, de la courte période de mauvaises fabrications de 1543 à 1552.

On voit que les réductions ont été décidées par les princes les plus absolus au milieu des plus grands succès militaires.

que la livre-poids reste la base vraiment réelle du système, quoique au lieu de 20^s elle produise successivement $20^s\,3^d$, $22^s\,2^d$, $22^s\,6^d$, 25^s, 30^s, $37^s\,6^d$ (45^s, 60^s, 62^s) [1].

On voit que le plus fort affaiblissement a été celui de 1560, qui fut de 1/3 en plus ; mais il terminait la restauration des monnaies nécessitée par les erreurs monétaires des dernières années d'Henri VIII et des premières d'Édouard VI. Les 3 mesures successives d'Édouard III donnent ensemble un abaissement du quart ; de même celui d'Édouard IV en 1465. Celui d'Henri IV est du cinquième, et le dernier d'Élisabeth est beaucoup moindre.

Le but de ces affaiblissements a certainement été d'augmenter considérablement les ressources tirées du monnayage au moyen d'une refonte générale, en développant le prélèvement opéré par le roi au moment de l'opération.

C'était une levée extraordinaire d'impôts qui ne dépassait pas les limites de la durée de la refonte, et qui, sans parler du dommage des particuliers, avait le grand inconvénient de diminuer pour l'avenir tous les revenus royaux, et le rendement des autres impôts.

Il est impossible de penser qu'au moment où il a fallu recevoir sous le même nom une pièce amoindrie, les vendeurs n'aient pas refusé de s'en contenter et n'aient pas exigé un appoint.

Si quelques menues dépenses, ne comportant que les moindres monnaies, ont échappé peut-être tout d'abord à cette augmentation de prix, à une époque où l'usage

1. Ces trois derniers nombres se rapportent à la nouvelle livre Troy. Avec l'ancien poids de la Tour c'eût été : $42^s\,2^d\,1/4$, $56^s\,3^d$, $58^s\,1^d\,1/2$.

de la monnaie était encore très peu répandu, on doit croire que la hausse générale des marchandises faite par les négociants a bientôt englobé les moindres salaires.

L'effet produit a été si immédiat que dès l'introduction de la monnaie d'or, il a fallu agir sur les espèces d'or en même temps que sur la monnaie d'argent, et retirer toutes les anciennes pièces.

Et cependant, sous ce rapport, l'Angleterre était encore si arriérée au XIV[e] siècle que les salaires n'étaient que bien rarement évalués en argent, et que les denrées nécessaires à la vie étaient consommées sur place ou concédées en nature par les producteurs eux-mêmes.

Pour ce qui nous concerne, rien n'est plus simple que les conséquences des affaiblissements en Angleterre, sans aucune irrégularité du haut en bas de l'échelle des valeurs; de ce chef, les prix suivent exactement la même progression ascendante que l'augmentation de valeur nominale prise par la livre d'argent.

L'absence de différents types coexistants a empêché toute hésitation et tout retard dans le passage d'un prix à un autre, même pour les prix usuels les mieux établis; nous n'avons ici qu'à prendre à chaque instant le compte en livres, et calculer pour chaque époque le poids d'argent correspondant.

Nous ne pouvons pas agir aussi facilement pour la France.

Même action définitive en France, mais avec moins de netteté aux moments de passage. — C'est qu'une nouvelle fabrication de bonnes espèces n'entraînait pas avec elle tout le reste de la monnaie de ce côté-ci du détroit

Non seulement les types autres que ceux qu'on réformait continuaient à exister, quoique avec une plus grande disproportion que par le passé, mais les anciennes pièces qu'on avait voulu remplacer subsistaient, et souvent encore des pièces étrangères plus ou moins conformes aux nôtres en apparence.

Le passage d'un prix à un autre pouvait donc être assez longtemps tenu en suspens, et d'autant plus prolongé que la confusion continuelle obligeait souvent à recevoir d'autre monnaie que les espèces en faveur, mais sous la réserve d'un appoint en menu billon.

La présence des nouvelles pièces ne pouvait que compliquer pour plusieurs années la situation, jusqu'à ce que l'usage de parler et d'écrire en nouvelle monnaie devînt général, et tout l'ensemble du régime contribuait du reste à prolonger en France ces oscillations et fixations provisoires.

Sans parler des émissions arbitraires, nous savons que le manque habituel de proportion exacte entre les différents types favorisait au plus haut point l'agiotage sur les espèces.

Tantôt c'étaient celles-ci qui prenaient une nouvelle valeur légale, après avoir bénéficié pendant quelque temps d'une prime pour le change libre, tantôt c'étaient de nouvelles fabrications échelonnées, rendant incertaines les évaluations qu'on pouvait en tirer pour la livre.

En fait, tout nous démontre que l'obéissance des prix aux affaiblissements définitifs de la monnaie a été aussi complète en France qu'en Angleterre, mais retardée chez nous et souvent masquée par les procédés mo-

nétaires et les habitudes de spéculation sur les espèces qu'ils ont de tout temps favorisées.

Le peuple, beaucoup plus riche originairement qu'en Angleterre, était bien plus familiarisé avec l'usage de la monnaie, dont le rôle était déjà chez nous très important aux XIV[e] et XV[e] siècles. Les difficultés rencontrées de la part du gouvernement et la longue lutte de méfiance engagée contre les agissements des financiers rendent plus remarquable et plus caractéristique la dépendance parfaite des prix et leur progression en fonction de la valeur intrinsèque définitive de la monnaie. Elles montrent, de l'autre côté, leur indépendance vis-à-vis des cours arbitraires et des expédients temporaires.

Pour nous, nous sommes également assurés que nous pourrons généralement nous servir, pour nos évaluations des prix, de la valeur intrinsèque des bonnes espèces qui avaient cours à ce moment, sans être exposés à commettre d'autres erreurs que les légers écarts qui ont pu se produire aux moments de passage, par suite de la persistance du souvenir de la monnaie précédente.

Résumé de l'interprétation de la livre comme expression des prix. — Nous espérons avoir pleinement montré dans les pages qui précèdent, ce qu'il faut entendre par l'expression d'un prix en livres, et quelles sont les précautions indispensables à prendre pour arriver à des évaluations exactes en partant de cette expression.

Nous pensons avoir convaincu nos lecteurs que la livre de compte était seulement une unité abstraite, qu'elle n'était pas directement liée à un poids d'argent, et qu'on ne peut calculer ce poids au moyen du prix du marc.

Que pour en connaître la valeur à un moment donné, il fallait savoir avec quelles espèces d'argent ces sommes représentées avaient pu être payées, et le cours auquel ces espèces avaient été comptées alors.

Les espèces d'or, malgré l'incontestable importance de leur emploi, avaient un rôle parfaitement tranché et sans influence directe sur le compte de la livre.

A ces époques, le public parlait habituellement, comprenait et traitait en monnaie réelle, en s'attachant à certains types en faveur, mais il écrivait et comptait habituellement aussi en monnaie de compte, et c'est ainsi que les prix sont arrivés jusqu'à nous.

Quand les espèces usuelles ont changé progressivement de valeur légale, l'équilibre s'est fait peu à peu entre la nouvelle monnaie et les habitudes des prix quotidiens; par suite l'évaluation ne présente pas de difficultés de fond toutes les fois que les changements prescrits n'ont pas été violents, arbitraires et immodérés, mais par suite de peu de durée.

Pendant les mauvaises périodes, il faut continuer à se servir des bonnes espèces précédentes, toutes les fois que le document ne spécifie pas qu'il y a emploi de monnaie affaiblie, et le cours de cette monnaie est alors défini par comparaison, soit avec un poids, soit avec une bonne pièce.

Nous sommes amenés à cette certitude, d'une part, par la considération de la fixité nécessaire d'un grand nombre de prix, et de l'autre par l'impossibilité qu'il y aurait eu à tenir des comptes généraux sans l'hypothèse de cette continuité de la monnaie.

II. — DU CHOIX DU MÉTAL QUI DOIT SERVIR DE BASE AUX ANCIENS PRIX

Hausse de l'or à partir du XVII[e] siècle. Proportions obtenues. — En nous arrêtant au commencement du XVII[e] siècle dans nos considérations relatives aux rôles des deux métaux et à la permanence remarquable de leur rapport pendant près de 300 ans, nous avons séparé en réalité les deux sortes de difficultés que nous désirions résoudre avant d'aborder l'examen des valeurs intrinsèques.

Jusque-là, malgré le rôle bien tranché de l'or, il ne peut y avoir aucune hésitation dans la comparaison des sommes entre elles, qu'elles soient payées en or ou en argent.

Nous sommes également certains que c'est l'argent qui était vraiment alors la mesure principale de la richesse et le régulateur de tous les prix, et que par conséquent, dans les limites de durée que nous avons fixées, toute espèce d'énoncé de sommes, qu'il soit exprimé en livres ou en espèces réelles, doit être rapporté au métal argent avec plus ou moins de précautions dans la pratique.

L'or s'achetait à prix d'argent, comme nous en avons quelques exemples dans des baux particuliers de la monnaie, et les pièces d'or faisaient habituellement prime au change, malgré la stabilité du rapport, ce qui est le caractère bien net d'une marchandise recherchée, quoiqu'à cours général fixe.

Mais le terrain sur lequel nous nous engageons est

encore si peu connu que nous croyons nécessaire de mettre d'abord nos lecteurs en garde contre quelques confusions de mots et de sens habituellement rencontrées chez le petit nombre des auteurs qui ont abordé la question.

Pour qu'il y ait rapport entre l'or et l'argent, il faut avant tout que les deux métaux soient également entrés dans la circulation, qu'ils soient également acceptés par tous et en toutes circonstances comme jouissant de toutes les propriétés constitutives de la monnaie, et en particulier du plein pouvoir libératoire, non seulement devant la loi, mais dans l'usage général. Il n'y aura plus rapport, si le pouvoir libératoire d'un des métaux est limité soit comme emploi, soit comme quantité.

En Europe, par exemple, au commencement du XIIIe siècle, les prix du change de l'or chez les banquiers ne peuvent pas plus servir de base à l'établissement d'un rapport que les prix donnés à des diamants ou à d'autres pierres précieuses : tout au plus pourrait-il y avoir un cours momentané par entente mutuelle entre quelques grandes maisons.

Et de même en avançant dans ce siècle, ce n'est qu'avec la plus grande prudence qu'il faut accepter des renseignements de ce genre, car ce n'est guère avant le commencement du XIVe siècle, que l'or a véritablement pris pied en France et en Italie. A plus forte raison chez les peuples dans l'enfance où ni l'un ni l'autre des deux métaux ne sert encore d'intermédiaire obligatoire dans les échanges, et où une bonne partie des transactions se passent encore en nature. Nous aurons, du reste, occasion d'y revenir plus loin.

Quand on veut déduire le rapport qui nous occupe des valeurs fixées pour chacun des deux métaux soit dans des émissions simultanées, soit dans des fabrications assez rapprochées, il faut encore se garder des inexactitudes que causent alors les variations des valeurs nominales des espèces dues à l'élasticité de l'unité de compte.

Sans même parler des mauvaises fabrications de bas billon sur l'importance et la durée desquelles nous sommes actuellement fixés, il faut absolument se rendre compte que toutes les fois que le prix des espèces d'or était fixé trop haut relativement à celui des bonnes espèces d'argent alors courantes, celles-ci montaient au change libre, en même temps qu'elles tendaient à sortir du royaume au prix légal. Ce fut même l'une des causes les plus efficaces à ces époques de la hausse continuelle des valeurs nominales des espèces[1].

De même, toutes les fois qu'une augmentation de prix était ordonnée pour la monnaie d'argent, ou qu'une nouvelle émission se faisait à un cours plus élevé que celui des types analogues, la hausse produite ainsi sur les es-

1. Remarquons en passant la tendance initiale à hausser le rapport de l'or à l'argent dans les ordonnances de fabrication (peut-être à la suite des anciens souvenirs de l'empire romain).

Quoique l'ordonnance de février 1269 soit perdue, il est difficile de ne pas admettre que la proportion douzième y était exactement ordonnée par saint Louis. Philippe le Bel et surtout ses fils haussèrent beaucoup encore la proportion légale, mais probablement à cause du bénéfice immédiat qu'ils voulaient faire. Car tout nous porte à croire que la proportion générale régulière du XIIIe siècle au commencement du XVIIe siècle a oscillé entre la dixième et la onzième sans dépasser beaucoup cette limite supérieure.

pèces supérieures d'argent se répercutait immédiatement sur la monnaie d'or.

Nous avons dit que c'est le commencement du XVII[e] siècle qui, pour la France, l'Angleterre et les pays du Nord, marque les premières variations importantes depuis la réapparition de l'or dans la monnaie du moyen-âge dans le rapport des valeurs des deux métaux.

Philippe II d'Espagne avait, dès 1566, fait monter la proportion à 12,12 : 1, tandis qu'ainsi que nous l'avons exposé plus haut, la refonte de 1601 l'avait fixée à 10,95 : 1 en Angleterre, et que l'édit de 1602 l'avait mise à 11,18 : 1 en France.

Soixante ans plus tard environ, la fabrication des guinées de 1663 la donne en Angleterre comme résultant à 14,5 : 1, et en France les déclarations royales la mettent à 15 : 1 dès 1656, toutefois avec quelques oscillations dans les fixations ultérieures.

Au commencement du siècle suivant, le rapport se fixe définitivement à 15,21 : 1 en 1717 en Angleterre, en France un premier accord l'arrête en 1726 à 14,458 : 1, avant qu'une dernière refonte du louis ne hausse le rapport à 15,42 : 1 en 1785 : c'est là que le système métrique l'a pris et immuablement défini à 15,5 : 1.

Tous les autres pays de l'Europe ont suivi plus ou moins exactement les mêmes variations, mais aucun n'a pu, à l'exception de l'Angleterre, arriver aux taux actuels sans une série de remaniements des monnaies et sans tomber dans des mesures financières plus favorables aux intérêts des traitants de haut parage qu'au bien public et à la richesse nationale. Nous allons voir que la marche régulière observée en Angleterre n'a pas suffi à mettre

la monnaie de cette nation et les sources de sa richesse à l'abri des grands inconvénients produits par la rapidité et l'importance des changements du rapport.

C'est chez elle que nous étudierons d'abord ce remarquable phénomène qui n'y est masqué en rien ni par l'arbitraire royal, ni par l'agiotage immodéré sur les espèces. La fixité complète de la monnaie d'argent facilitera particulièrement notre étude, ainsi que la simplicité des mesures prises pour opérer la progression ascendante de la pièce d'or relativement à cette monnaie d'argent, sans laisser aucune place à la confusion entre les anciennes valeurs et les nouvelles.

C'est la gloire du gouvernement anglais d'avoir su sans faillir sur la pente des refontes et des réformes des espèces, traverser une terrible guerre civile, ainsi que les graves difficultés financières auxquelles il se trouva en prise après la révolution de 1688 et pendant toute la guerre de la succession d'Espagne. Nous n'en comprendrons que mieux ensuite ce qui s'est passé en France à la même époque, en saisissant ici sur le fait la hausse spontanée de l'or à laquelle Jacques Ier, puis Charles II, cherchent à plier leur système monétaire.

Hausse de l'or en Angleterre depuis 1601 jusqu'en 1717. — En 1601, on taillait 33 pièces d'or et demie à la livre Troy au titre de $\frac{22}{24}$; en 1619 on en taille 41 ; les unes comme les autres valaient 20 shillings ou la livre sterling, et pour passer d'une taille à l'autre, on avait eu seulement deux hausses intermédiaires prescrites par les édits de 1604 et de 1611 et 1612.

C'était un saut presque immédiat de la proportion on-

zième à peine, à la treizième et un tiers. Les nombreuses délibérations qui eurent lieu au sujet de ces mesures dans le Conseil privé et au Parlement, et auxquelles prirent part plusieurs grands hommes, entre autres François Bacon, montrent que le mal nouveau auquel on cherchait un remède, et auquel cette hausse devait parer, c'était l'exportation de l'or devenue tout d'un coup assez considérable pour alarmer les financiers anglais.

C'était le moment où le commerce maritime auquel le règne triomphant d'Élisabeth venait de donner un immense essor aux dépens de l'Espagne, réclamait de plus en plus impérieusement la monnaie d'or. Les premières augmentations produisirent un réel soulagement en ramenant dans le pays une certaine quantité du métal plus précieux ; mais il faut que les besoins du négoce extérieur aient rapidement dépassé les nouvelles exigences auxquelles on avait voulu satisfaire, car l'édit de 1611 dit expressément que la pièce d'or appelée *unite* qui passait pour 20 shillings en Angleterre était montée à 22 shillings en Hollande et plus encore dans les ports du midi. C'est pourquoi on ordonnait que les valeurs de toutes les monnaies d'or seraient encore haussées de 10 p. 100.

Les conséquences de cette nouvelle augmentation semblent avoir été complètement inattendues. Pour nous, elles seront très instructives en nous montrant distinctement les deux courants qui ont sollicité contradictoirement la monnaie dans de telles circonstances, et qui donnent, à notre avis, la clef des variations de la proportion de l'or à l'argent.

D'un côté la population agricole et commerçante du royaume, depuis le petit fermier et le teneur d'échoppe

jusqu'au grand propriétaire et le riche banquier, résiste à cette hausse subite de l'or qui déroute les habitudes de plusieurs siècles, et n'admet pas le nouveau rapport. L'argent se resserre pour ne pas s'avilir en proportion ; il tend à être exporté dans les pays où le rapport est resté moindre. En fait, les hôtels des monnaies d'Angleterre n'en reçoivent plus que des quantités insignifiantes vis-à-vis des apports de matières d'or ; tandis que les changeurs amassant l'argent se refusent à donner la monnaie de l'or en argent, et qu'on trouve si peu de ce dernier métal dans l'intérieur du pays, que les fermiers et marchands de bestiaux arrivant au marché de Smithfield en 1628 stipulent à l'avance que les paiements seront faits en argent, et paient plus de deux pence par livre pour le change de leurs pièces d'or[1].

Au même moment, pendant que les écrits du temps sont remplis de doléances sur la pénurie de l'argent et sur les grands inconvénients qui en résultent pour le pays, la monnaie d'or est à nouveau soutirée et tend à disparaître. Pour éviter de nouveaux dommages, c'est-à-dire pour arrêter l'exportation, le roi décide, en 1619, de hausser encore ses *laurels* et autres espèces d'or de plus de 1 p. 100. Ce qui nous fait bien voir que le commerce extérieur de cette époque était sur ce point absolument indépendant de la situation intérieure et que le change sur l'étranger tirait encore, même à ce prix, des bénéfices de l'accaparement de l'or, probablement à cause du véritable monopole de ce métal dans le négoce international.

---

1. *Traité sur les monnaies du royaume,* par lord Liverpool, chapitre XII, *passim*. Londres, 1805.

Les lois les plus sévères furent édictées contre toute personne fondant ou exportant les métaux précieux, même en lingots et en espèces étrangères. On acheta de l'argent à l'Espagne ; enfin l'équilibre se rétablit peu à peu au moment de la grande reprise du commerce sous Cromwel, après la fin de la guerre civile. L'argent recommença à être apporté aux hôtels des monnaies à partir de 1649, tandis que l'or les délaissait à son tour et se raréfiait dans le pays, malgré la continuation des sévérités légales toujours tout aussi impuissantes.

Les motifs de la nouvelle augmentation de 1663 sont encore les mêmes, et au moment de la révolution orangiste, commencement des deux grandes guerres que l'Angleterre soutint presque sans interruption jusqu'en 1713, il est probable qu'il eût fallu hausser encore le rapport, si le déchet sur les espèces d'argent n'avait pas eu alors l'importance énorme qu'il avait prise, et qui affola complètement les cours des espèces d'or vis-à-vis de la monnaie d'argent.

Nous étudierons bientôt plus en détail les fluctuations de la pièce d'or à cette époque ; elle fut mise à 21^s 6^d au lieu de 20^s, après la refonte des espèces d'argent. Comme l'argent restauré s'exportait encore en grande quantité, la guinée fut portée définitivement à 21^s en 1717, après que la question eût été débattue sous toutes ses formes et reprise plusieurs fois par le parlement. C'est le rapport qui est resté définitif et qui a subsisté dans les monnaies anglaises jusqu'en 1816. La seule modification introduite alors est de pure forme, et a consisté à supprimer cette guinée pour frapper à sa place un souverain de 20^s représentant exactement la livre,

et à décharger la frappe de l'or des frais auxquels elle donnait lieu, tandis que l'argent devenu monnaie d'appoint continuait à les supporter. Le rapport introduit par cette modification est descendu à 14,29 : 1. Comme la nouvelle pièce contient précisément les $\frac{20}{21}$ de l'or fin contenu dans la guinée, il n'y a eu en fait rien de changé ni dans les poids, ni dans les rapports.

Observations sur les variations précédentes. — L'auteur anglais qui nous a presque complètement fourni cette exposition, lord Liverpool, est l'un des plus remarquables ministres de la fin du dernier siècle. Il vivait au milieu des théories économiques qui florissaient à cette époque, et se trouvait séparé déjà par de longues années des événements financiers auxquels nous nous attachons actuellement. Aussi explique-t-il exclusivement la raréfaction de l'argent dans le premier quart du XVII[e] siècle par la trop grande valeur donnée à l'or en 1611 et 1612 ; mais il en est réduit alors à une hypothèse difficile à soutenir pour justifier la nouvelle augmentation de 1619. Puis il s'étonne encore que la grande quantité d'argent apportée surtout d'Amérique pendant le XVI[e] siècle, n'ait pas modifié plus tôt le rapport des valeurs des deux métaux.

Il est cependant bien difficile d'assigner comme cause principale à la hausse du rapport les grandes masses d'argent disponible, puisque la moindre dénivellation en faveur de l'or a suffi pour faire disparaître le métal argent de la circulation.

Ces théories du XVIII[e] siècle sont beaucoup trop simples pour être vraies ; elles ne comptent pas avec l'élément humain qui doit entrer en jeu au moins autant que la

matière. En tout cas, elles ne se sont pas vérifiées dans la pratique.

La règle même qui ne considère que le rapport des quantités disponibles d'or et d'argent pour en déduire leurs valeurs relatives, avec leurs hausses et leurs baisses, est habituellement démentie par les faits, pour peu qu'on veuille bien ne pas les déformer pour les besoins de la cause. On poussera bien plus loin l'analyse des phénomènes, en séparant les divers appels auxquels obéissent les deux métaux, au moment où les nouveaux besoins surgissent, et où l'équilibre antérieur se trouve rompu. En examinant les cours sans parti pris, on verra que l'état social et la situation commerciale ont certainement influé sur les rapports de l'or à l'argent, plus que les quantités respectives de ces métaux.

Chez les peuples très jeunes, où la majeure partie de la population est attachée à la terre, et où le commerce extérieur est pour ainsi dire nul, l'or ne s'introduit pas dans la monnaie, mais reste habituellement en quelques mains à l'état de réserve précieuse, et s'amasse dans certains trésors comme des joyaux ou des pierreries [1]. Pour que l'or puisse prendre pied dans la monnaie, il faut d'abord qu'il y en ait déjà beaucoup de répandu dans la nation; il faut ensuite qu'on prenne l'habitude de le voir changer de mains, et que ses emplois primitivement restreints prennent peu à peu une extension de plus en plus grande.

1. On trouve dans l'antiquité classique des exemples d'une situation tout à fait analogue de l'argent vis-à-vis du cuivre. Mais alors, c'est presque immédiatement que ce métal plus commun perd toute valeur propre après l'introduction généralisée de l'argent dans la monnaie.

C'est alors qu'interviennent les nouveaux besoins du commerce extérieur et lointain. On voit naître et monter ce développement d'emplois dans la période qui précède la grande hausse qui nous occupe et ce n'est qu'après cette hausse que l'or franchit encore un degré de plus, en se substituant généralement à l'argent dans tous les usages ; il devient progressivement la mesure principale de la richesse, d'abord chez le peuple dont l'activité et les relations commerciales ont le plus d'extension, et ensuite à de plus ou moins longs intervalles chez les autres nations par voie de contact et de pénétration.

A partir de ce dernier moment, l'or qui sert de principale mesure ne peut plus hausser par rapport à lui-même ; mais généralement alors, l'argent est peu à peu supplanté dans ses anciens emplois. Il baisse plus ou moins rapidement d'après l'ensemble des autres circonstances de richesse et de production ; ce n'est plus qu'une simple marchandise qui ne pourra relever notablement ses cours que si les événements lui permettaient de reprendre dans une certaine mesure sa situation de monnaie nécessaire. Tel est le courant fatal qui, depuis les temps historiques, semble entraîner sans conteste les deux métaux précieux, courant que l'on ne paraît pas pouvoir remonter et dont on n'est autrefois sorti que par les bouleversements dans lesquels les anciens empires ont sombré avec leur civilisation tout entière.

Coup d'œil rétrospectif sur les variations du rapport. — Quand après un certain développement de la richesse publique, ou bien par suite d'un contact plus ou moins

prolongé avec les peuples plus avancés, l'or commence à être communément frappé dans une nation, la valeur initiale de son rapport avec l'argent a été comprise entre les limites de 10 : 1 à 12 : 1 dans notre groupe de civilisation.

Cette règle n'a pas d'exceptions, — à notre connaissance du moins, — malgré les écarts quelquefois très considérables qu'ont voulu y trouver quelques savants. Nous croyons ces écarts basés sur une connaissance incomplète des espèces en jeu, et ne concernant d'ailleurs que des époques antérieures à celles qui nous occupent ici[1]. La discussion relative à la réalité de ces écarts serait des plus intéressantes, car ils ont été mis en avant pour appuyer l'idée d'une excessive instabilité du rapport des deux métaux, passant du simple au triple ou réciproquement, à la merci de quelque fantaisie officielle ou populaire, ou de renchérissements locaux pour l'or ou pour l'argent, comme s'il s'agissait de denrées quelconques de consommation. Cette opinion se rattache aussi à des théories aventurées sur les monnaies barbares en général, et en particulier sur les monnaies franques et arabes.

Nous pensons pour notre part qu'il n'y a pas lieu de

---

1. On a trouvé dans le Coran que la dîme était due à partir de 20 dinars et de 200 dirhems. (Le dinar est une pièce d'or, le dirhem, une pièce d'argent.) Les chercheurs de système y ont voulu voir la fixation d'un rapport entre l'or et l'argent chez les Koraïschites qui ne frappaient du reste aucune monnaie; et vu le poids des deux pièces l'une gréco-romaine et l'autre perse, ce rapport eut été de 7 : 1. A ce moment le rapport était de plus de 14 : 1 dans l'empire grec, et toute la civilisation orientale tombée au pouvoir des Arabes continua à se servir exclusivement, pendant plus de cinquante ans, de la monnaie impériale.

On a cependant écrit des ouvrages basés sur le rapport de 7 : 1, chez les Arabes, rapport créé par Mahomet!

tenir compte de soi-disant systèmes chez des peuples où la monnaie est une sorte d'objet de luxe, et non pas une nécessité de la vie habituelle ; mais que s'il s'agit d'un état de civilisation assez avancé et assez ancien pour que les deux métaux monnayés aient pu s'employer couramment dans la pratique journalière, leur rapport mutuel touche à trop d'habitudes et à des intérêts trop nombreux et trop généraux pour obéir immédiatement aux fluctuations arbitraires ou locales d'un marché qui serait alors sans assiette ni équilibre. Quand elle se produit, la variation est continue et progressive ; elle dépend d'une cause générale et permanente. Mais il nous faut malheureusement renoncer ici à une pareille digression, quelque intéressante qu'elle soit, car elle comporterait à elle seule les dimensions d'un ouvrage.

En 1254, Henri III d'Angleterre émit un double penny d'or de tel poids qu'il en résultait entre l'or et l'argent la proportion de 9 1/3 ; cette pièce ne fut pas acceptée par le public et elle dut être refondue. Un siècle après, en 1345, Édouard III, vainqueur à l'Écluse et enrichi par ses premières expéditions, frappe un double florin d'or, donnant la proportion 12 1/2 ; il est obligé de le retirer et d'émettre à sa place le *noble* qui donne 11,04 : 1.

La quantité de métaux et surtout d'or tiré de France à cette époque par les Anglais, soit comme rançons, soit comme butin sur les tranquilles provinces de la Normandie, de l'Aquitaine et du Languedoc, dépasse toute imagination. Elle montre d'autre part pour la France un incroyable développement de richesse, et toutes les preuves, écrits et documents du temps le confirment. En 1326, le rapport officiel de l'or à l'argent tiré de la monnaie

dépasse en France 15,5 : 1, après avoir été établi sous Saint-Louis, paraît-il, exactement au douzième. Malgré cette riche situation que nous venons de signaler et qui ne semble pas contestée, les efforts persistants de nos rois pour élever le rapport au-dessus des environs du onzième n'aboutirent qu'à la fraude et à l'agiotage, aux transports des métaux malgré toutes les défenses et à la hausse immodérée de l'argent au-dessus de son cours d'émission.

Les termes de l'ordonnance de saint Louis[1] font penser que le rapport antérieur était encore moindre, mais le peu de sûreté des quelques textes que l'on possède de l'époque et la confusion qui peut exister entre les différents poids de marc d'alors, ne nous permettent pas de trancher la question. Nous avons déjà vu plus haut que le gros d'argent dit à l'O de Charles le Bel émis pour douze deniers parisis en 1322 est arrivé en 1326 entre 14 et 16 parisis, et qu'en 1329 il passait pour 20[2], ce qui prouve que le prix fixé pour l'or était beaucoup trop haut.

On trouve dans un avis au roi publié par M. Blancard dans l'annuaire de numismatique de novembre-décembre 1890, et rapporté par lui à l'année 1323, qu'en fixant la valeur du marc d'or à 14 marcs d'argent, il faudrait si bien garder toutes les issues du royaume *qu'il n'en ysse monnaie nulle se elle n'est d'or*. Le même avis espère que chaque marc d'or sorti étant ainsi remplacé dans le royaume par 14 marcs d'argent, « ledit royaume se rem-

1. Citée dans Boizard (*Traité des monnaies*, page 45) comme de février 1269.

2. Leblanc, page 205.

plira d'argent, et se videra d'or, en confondant ceux du dehors qui par leur cautèle, engin et soutivité ont introduit leur or pour 14 marcs d'argent au lieu de 10 comme autrefois[1] ». Notons que dans ces expressions de proportion il faut penser que le marc d'or est de métal fin, tandis que celui d'argent est d'argent le Roi, c'est-à-dire aux $\frac{23}{24}$ seulement.

Bientôt après le roi Jean en 1355, promettant de faire dorénavant de la forte monnaie, ajoute que pour un marc d'or il ne fera plus courir que onze marcs d'argent fin. C'est cette même proportion qui se rétablit sous Charles V; elle retomba aux environs du dixième dans la seconde période de nos malheurs au commencement du règne de Charles VII.

Tout le xv[e] siècle et les premières années du xvi[e] sont une époque de prix excessivement bas; il semble que les besoins nouveaux n'aient pu trouver de satisfaction suffisante dans les quantités de métaux existant alors et qu'augmentaient seules les nouvelles mines d'argent de la Bohême et de l'Europe centrale. C'est aussi l'époque du rapport le plus bas entre l'or et l'argent en France et en Angleterre. Ces deux métaux sont également réclamés. Le rapport oscille autour de 10 : 1.

On comprend que la tentation était forte pour les rois d'augmenter les valeurs nominales des espèces d'or plutôt que celles des espèces d'argent, puisque le bénéfice immédiat dû au prélèvement était beaucoup plus grand pour les mêmes quantités, tout en jetant moins de trouble

---

1. Il ajoute qu'une fois l'échange fait, on pourra bien laisser aller et vider hors du royaume ledit or, car encore y en demeurera-t-il assez.

immédiat dans les transactions communes; mais l'on voit que s'ils ont pu réussir à hausser le rapport, du moins en apparence, dans la France commerçante et riche du commencement du XIVe siècle [1], ils n'ont même pu y songer dans la France appauvrie du siècle suivant, même en s'appuyant sur les prohibitions et le cours forcé.

Pendant le XVIe siècle la fortune publique et le commerce général augmentent dans de larges mesures, les métaux précieux affluent d'Amérique et, malgré les guerres continuelles, l'abondance semble régner en France jusqu'au moment des guerres civiles. Le luxe prend d'incroyables proportions dans toutes les branches de l'industrie, le prix de toutes choses monte encore plus vite que la valeur nominale des espèces; mais il semble que plus les métaux abondent, plus ils sont recherchés; tout cet argent trouve son emploi dans les nouveaux besoins de l'intérieur du pays, tandis que l'or commence à être soutiré peu à peu pour les nécessités du commerce international.

La proportion de l'or à l'argent reste stationnaire aux environs du onzième, car l'un et l'autre s'utilisaient sans se pouvoir remplacer. Ce n'est qu'au commencement du siècle suivant que l'équilibre se rompt en faveur de l'or, d'abord dans les pays les plus maritimes, l'Espagne avec le Portugal et l'Angleterre; puis en France et dans le

---

1. Le haut prix officiel de l'or à cette époque en avait introduit d'énormes quantités en France, en échange de ses marchandises.

Nous avons signalé dans nos « *Malentendus habituels* » qu'en 1339, en 7 mois, Philippe de Valois fait frapper en or le poids de 22 de nos millions.

bassin de la Méditerranée où le rapport a toujours été plus élevé pendant le moyen âge. Toutefois, comme nous l'avons déjà remarqué, les nouvelles quantités d'argent ont été si bien employées que, dès la première exagération trop favorable à l'or, il se produit aussitôt une réaction et que l'argent se raréfie au point de disparaître momentanément du marché anglais.

En 1641, quand Louis XIII fit rechercher avec soin les proportions admises dans les pays voisins entre l'or et l'argent, pour fixer la valeur réciproque de ses nouveaux louis d'or et d'argent, on trouva que l'Empire et le Milanais gardaient la proportion douzième, la Flandre et les Pays-Bas la douzième et demie, l'Angleterre la treizième et un cinquième[1], et l'Espagne la treizième et un tiers. On adopta en France la treizième 3/4 de manière à y provoquer l'apport de l'or, tout en restant très voisin des deux grands pays avec lesquels les relations étaient les plus suivies et les plus importantes.

Remarquons le retard dans la hausse de l'or chez les nations sans commerce maritime; nous n'avons pas ici de renseignements pour la Hollande, qui commençait à succéder au Portugal dans son vaste empire colonial, et qui tenait à ce moment la tête du négoce universel et de la banque internationale. Nous avons déjà vu que dans le change libre avec l'Angleterre, l'agio sur l'or avait pris une importance assez grande pour forcer le roi Jacques Ier et son conseil à hausser outre mesure la valeur de ce métal.

---

1. Leblanc, p. 307. Lord Liverpool donne alors pour l'Angleterre la proportion 13 $\frac{1}{3}$: 1.

Continuation de la hausse de l'or en Angleterre et en France. Raréfaction de l'argent en Angleterre. — Nous savons que le rapport de l'or à l'argent continua à monter, en France et en Angleterre, pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle. Traversons, sans nous y arrêter, la période qui, en France, termine ce siècle et commence le XVIII[e] avec les réformes et les refontes, les augmentations et les diminutions de Louis XIV, les expédients financiers du Régent et les folies du système Law. A ce même moment, l'Angleterre traverse aussi une forte crise monétaire due au mauvais état de sa monnaie d'argent au milieu de ses graves difficultés politiques intérieures et extérieures. Nous pouvons y remarquer en passant l'importance du besoin de régularité de la monnaie en Angleterre, importance qu'il n'a jamais eue en France à ces époques, et qui indique non seulement les habitudes prises, mais aussi surtout l'énorme développement déjà donné au commerce lointain, entraînant par conséquent les paiements indirects et le crédit. L'agio sur l'or avait pris des proportions énormes; il cessa d'abord à la suite de la restauration complète de la monnaie d'argent, terminée en 1697, puis par la fixation définitive du rapport de l'or à l'argent en 1717.

C'est le moment où l'horizon commercial de l'Angleterre s'agrandit encore et où cette nation commence à établir son incontestable suprématie sur les mers qu'elle remplit de ses vaisseaux et qu'elle enferme dans ses monopoles.

L'auteur que nous avons déjà cité[1] estime qu'à la fin

1. Lord Liverpool; *op. cit.* chap. 21, *passim*.

du dernier siècle il ne pouvait plus rester en monnaie d'or circulant dans le royaume qu'une somme notablement inférieure à 30 millions de livres sterling (750 millions de nos francs). A la même époque, d'après lui, il n'y avait certainement pas en Angleterre 3,960,000 livres sterling en espèces d'argent (99 millions de nos francs), c'est-à-dire qu'entre les deux sommes maxima possibles d'or et d'argent, le rapport était de 7 1/2 : 1. Toutes les inductions nous portent à croire que l'argent avait disparu encore plus que l'or à proportion. Dans les dernières années qui précédèrent la Révolution française, Necker estimait, dans son ouvrage sur l'administration des finances, que la somme du numéraire existant alors en France montait au total énorme de 2 milliards 200 millions de livres, dont les deux tiers au moins en argent. On peut croire que l'estimation d'ensemble a été forcée, quoique Calonne, dans sa réponse, la porte encore plus haut; mais même en réduisant le total aux deux tiers seulement, on se trouve en présence de ce double résultat bien caractéristique : 1° que le rapport des quantités existantes d'or à celles d'argent était plus de quinze fois plus fort en Angleterre qu'en France; 2° qu'il y avait alors près de deux fois plus de numéraire en France qu'en Angleterre.

Non seulement cette disproportion entre les deux pays n'a soulevé aucune objection et n'a produit aucun malaise, mais la force des choses n'a fait que l'exagérer et les pouvoirs publics l'ont sanctionné définitivement. Aussi ne pouvons-nous pas nous ranger à l'avis de notre auteur anglais, qui veut attribuer la disparition de l'argent en Angleterre pendant la durée du XVIII[e] siècle, au

mauvais état de la monnaie d'or avant la refonte de 1774, et à la fixation un peu forte, en 1717, du rapport de 15,21 : 1 entre les valeurs de l'or et de l'argent. Après la restauration des espèces d'or, l'argent a été réduit à l'état d'appoint légal, bien loin d'être redemandé par le public et de voir remonter en sa faveur la balance des prix. Et de même en France, personne ne se plaint et surtout ne désire rendre ses plaintes publiques, à un moment où l'on ne pensait qu'à critiquer le présent et à dauber les ministres. Le commerce ne tend pas davantage à réagir contre une trop faible proportion de l'or en quantité et en valeur relative. Si, en 1785, le ministre de Calonne remonte le rapport à 15,42 : 1 en affaiblissant les louis d'or, on ne peut y voir qu'un expédient de trésorerie, procurant quelques ressources accessoires par la refonte, et ajustant mieux le rapport des métaux sur celui qu'avaient adopté les nations voisines, mais jamais une mesure réclamée ni un remède longtemps attendu à une situation fâcheuse.

Les rôles des deux métaux apparaissent bien nettement séparés dans leur répartition en France et en Angleterre. C'est à la France que revient le métal de la circulation intérieure ; à la France, pays essentiellement agricole, et bien plus industriel alors qu'on ne le croit généralement. Mais c'est en Angleterre, dont les principales forces s'étaient tournées vers le commerce du monde entier et dont l'industrie déjà prospère et outillée servait surtout de base d'exportation vers tous les points de l'univers, que s'accumule le métal du grand négoce international, l'or, soutenu non plus déjà par l'argent et la valeur effective de ce métal, mais par une circulation

de papier remarquable pour l'époque et en tout cas alors inconnue en France. C'est la masse de ce papier qui explique l'infériorité relative de la quantité de numéraire existant à cette époque en Angleterre, malgré l'énorme développement de son activité financière. Mais déjà tout ce papier repose sur le stock d'or déposé dans les banques et surtout à la banque d'Angleterre, et ne représente plus d'argent.

En nous rapprochant de l'époque contemporaine, nous savons tous que la disproportion entre les usages des deux métaux n'a fait que s'aggraver et qu'elle est devenue complète en Angleterre. Les importantes quantités d'or qui ont afflué en Europe à partir du milieu de ce siècle, principalement depuis les découvertes des placers de la Californie et ensuite de l'Australie, ont été facilement absorbées par le développement plus étonnant encore de tous les besoins nouveaux venus à la suite de l'énorme augmentation des moyens de transport et des industries de toutes sortes.

Le marché de l'argent, devenu sans intérêt au point de vue du réglage des prix, s'est cependant maintenu en Angleterre tout le temps que l'ensemble des autres nations européennes a continué à utiliser ce métal en le frappant librement. Celles-ci s'en servaient de plus en plus exclusivement à l'intérieur, n'ayant pas encore amassé des quantités d'or suffisantes pour le remplacer, et n'ayant pas à satisfaire à d'aussi grands besoins de commerce extérieur.

Peu à peu il semble que tout ait concouru pour pousser la France dans la même voie, c'est-à-dire vers la préférence pour l'or, et, après la France, les autres pays

qui avaient jusqu'alors soit réagi contre la prédominance de ce métal, soit simplement retardé sur l'Angleterre; de manière que, ouvertement ou non, l'argent fut chassé en fait du grand commerce universel en Europe et en Amérique. Dans quelques contrées même, à la suite de l'Angleterre, l'argent a nouvellement été réduit au rôle de monnaie d'appoint dans le trafic intérieur. A partir du moment où ces faits ont été acquis, le marché de l'argent s'est affaissé dans notre monde, et il reste aujourd'hui à la merci de toutes les circonstances passagères ou durables qui le peuvent influencer, comme une simple denrée d'échange; ce n'est plus une monnaie complète.

Actuellement, sans chercher en aucune façon à analyser ni à expliquer les faits économiques de ces dernières années de manière à ne soulever aucune controverse, — ce qui serait absolument hors de propos dans ce travail, — on peut affirmer qu'en France et dans toutes les nations qui appartiennent à notre groupe de civilisation, l'or est aujourd'hui la mesure principale de la richesse et le seul régulateur des prix. L'argent jouit encore du pouvoir libératoire légal dans certaines circonstances et dans certaines limites, mais il a perdu sa qualité de mesure et, par là même, il est devenu une marchandise estimée en prix d'or et subissant les variations du marché.

Nous nous sommes abstenus avec le plus grand soin de toute théorie dans l'aperçu rapide que nous avons ouvert sur la marche parallèle des deux métaux au moyen âge et dans les temps modernes. Nous avons suivi pas à pas les phénomènes, et nos explications n'ont été que la traduction littérale des circonstances réellement connues au milieu desquelles ils se sont produits. Nous

nous garderons bien d'en déduire des lois absolues, mais avant de revenir au choix de notre métal régulateur dans l'évaluation des anciens prix, nous appellerons encore une fois l'attention sur l'erreur économique qui veut expliquer les variations du rapport des deux métaux par celle de l'importance respective de leurs quantités disponibles. Un homme d'esprit a dit à ce propos que ce n'était pas au moment où il y avait le plus de chemins de fer que haussait le prix des diligences. Nous voyons actuellement des pays très neufs, dénués de tout moyen de transport, demander à tout prix des chemins de fer, et ne vouloir passer en aucune manière par une organisation, même provisoire, de voitures publiques. Ces mêmes pays, pour ainsi dire sans capitaux, préfèrent se passer de numéraire et se servir uniquement d'une circulation de papier précaire et aventurée, plutôt que de chercher, à défaut d'or, à se procurer des ressources au moyen de la monnaie d'argent, même pour leurs besoins intérieurs.

Passage de l'argent à l'or comme mesure de la richesse en Angleterre. — L'Angleterre nous offre, dans toute sa simplicité, le spectacle du passage de l'argent à l'or comme mesure de la richesse, en présentant la filière complète et sans équivoque possible, par suite de la permanence de ses monnaies d'argent. Quand Jacques Ier porte en 1604 le prix de ses souverains de 20s à 22s; en 1611, de 22s à 24s 5d, il n'y a aucun doute, et il ne peut y avoir aucune équivoque : il estime l'or en prix d'argent, et l'or continue à faire prime n'étant pas alors sa propre mesure, comme une marchandise dont le prix

varie. Quand la grande rareté du métale argent, survenu à la suite de cette hausse rapide, oblige à se servir fréquemment d'or à défaut d'argent, chacun se plaint, le commerce souffre, les édits se succèdent pour empêcher de fondre ou d'exporter l'argent; le gouvernement achète même de l'argent à l'étranger et en fait venir de grandes quantités d'Espagne. C'est donc toujours l'argent qui est le métal nécessaire et la monnaie principale. A la fin du XVII[e] siècle la monnaie d'argent est dans un état pitoyable, rognée et usée. On estime que, en moyenne, les pièces ont perdu au moins le tiers de leur poids. L'accroissement de la perte dans la monnaie d'argent se reflète à chaque instant dans la hausse de la guinée et du reste des espèces d'or; la guinée arrive à être cotée 30[s] au lieu de 20[s], ce qui montre bien qu'elle est exclusivement payée en pièces d'argent, et que c'est la valeur de celles-ci qui détermine la sienne propre. Cette situation prédominante de la monnaie d'argent se confirme dans les changes étrangers, et la livre sterling perd au moins 4[s] au change des Pays-Bas, et plus dans les autres places de commerce. C'est une perte d'au moins 20 p. 100. Dès que Guillaume III a refondu et restauré sa monnaie d'argent, la guinée tombe à 20[s] 8[d] sur le marché national, et aussitôt après le change se rétablit à l'étranger et devient même favorable à l'Angleterre.

Au siècle suivant, l'argent disparaît peu à peu du royaume, et il arrive à ne plus constituer que le neuvième au plus de la circulation métallique. Les espèces d'argent sont de nouveau usées et rognées, et de même toutes celles d'or. Mais tandis que le lingot d'or hausse de prix parce que la monnaie d'or est défectueuse, la

situation déplorable de la monnaie d'argent n'a plus aucun effet ni sur le change étranger, ni sur la valeur de l'or, ni même sur la valeur du lingot d'argent. Toutes ces choses s'évaluent exclusivement au taux de la monnaie d'or; et la preuve formelle en est que lorsque Georges III restaure, en 1774, toute sa monnaie d'or à l'état de perfection et laisse complètement défectueuse toute sa monnaie d'argent, tous les prix suivent exactement la hausse des espèces d'or, sans aucune attention pour la situation de l'ensemble de la monnaie d'argent. Le lingot d'or est et reste sensiblement au pair; les changes deviennent favorables et le lingot d'argent diminue immédiatement en proportion exacte du lingot d'or. Le shilling n'est donc plus un poids d'argent, mais un poids d'or; à ce moment la guinée restaurée continue à représenter exactement 21 des shillings d'argent de 1601; mais cette guinée est devenue la principale mesure de la richesse et le régulateur de tous les prix, et le shilling n'a de valeur de compte que comme vingt et unième partie de la valeur de la guinée. Pour le moment cette valeur de compte, sur laquelle se basent tous les prix, est sensiblement celle du poids d'argent du shilling estimé à sa valeur marchande; mais c'est un simple point de passage et certainement la pièce d'argent n'est plus qu'un signe dans l'ensemble de la monnaie, qui n'agit plus par sa valeur intrinsèque, mais seulement comme représentation utile de la vingt et unième partie de la guinée. Or la guinée de 1663, restaurée et continuée en 1774, n'est que les $\frac{33,5}{44,5}$ du souverain de 1601, qui équivalait alors sans aucune contestation à 20 shil-

lings d'argent. Donc le shilling de 1774 n'est que les $\frac{20}{21} \times \frac{33,5}{44,5} = \frac{67}{93,45}$ du shilling de 1601, et une marchandise quelconque dont le prix était de 15 shillings en 1601, doit coûter aujourd'hui $15 \times \frac{93,45}{67} = 20^s\ 11^d$ pour que la valeur marchande n'ait en rien changé ; tandis qu'elle eût continué à être de 15 shillings, si les prix avaient toujours dû être rapportés à l'argent. Comme aux époques antérieures à 1601, les poids d'or qui représentent le shilling sont sensiblement proportionnels aux poids d'argent qui le constituent, il en résulte qu'on peut affirmer avec certitude qu'en Angleterre, pour que la valeur d'un objet n'ait pas changé depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, il faut que les énoncés des prix soient inversement proportionnels aux poids d'or successivement représentés par le Shilling. C'est l'or qui est certainement la commune mesure ; par conséquent, quand la quantité d'espèces d'argent nécessaire pour solder un ancien prix sera connue, il faudra transformer cette quantité en un poids d'or, tel qu'on aurait pu le faire légalement à cette époque, et c'est ce poids d'or qui, rapporté à la monnaie d'or actuelle, constituera la valeur intrinsèque de la somme en question.

Période de transition en Angleterre. — Nous avons alissé volontairement de côté la période tourmentée qui va de 1603 au milieu du XVIIIe siècle. On peut facilement voir que, s'il s'agit de rapporter aux prix de cette époque ceux des époques antérieures, c'est à l'argent qu'il faut avoir recours ; tandis que, entre cette époque et la nôtre,

c'est l'or qui, là encore, est la commune mesure, avec la simple précaution de saisir exactement sa valeur en argent au moment considéré. Une somme de 10ˢ en 1630 se paie indifféremment par 10 shillings d'argent, ou par $\frac{1}{82}$ de livre d'or au titre de $\frac{22}{24}$. Une marchandise qui coûtait 10ˢ en 1601, ne doit pas coûter davantage en 1630, si sa valeur marchande n'a pas changé, puisque c'est toujours l'argent qui règle les prix. Mais ces 10ˢ correspondront à un moindre poids d'or en 1630 qu'en 1601, et si deux siècles plus tard la valeur marchande de l'objet n'a pas varié, ce ne sera pas 10ˢ qu'il faudra le payer, mais $10^s \times \frac{93{,}45}{82} = 11^s\ 4^d$, puisque le shilling actuel ne représente plus le même poids d'or.

Dans la première moitié du XVIIIᵉ siècle, au moment même où les deux métaux jouissent à peu près du même pouvoir libératoire, l'un plus recherché encore à l'intérieur, l'autre exclusivement admis pour l'extérieur, le choix entre les deux métaux pourrait être quelquefois délicat dans les comparaisons avec le passé. Il semble que pendant la plus grande partie de la période en litige, il soit bon de conserver l'argent comme métal fondamental, car dans toute question relative aux usages populaires, il y a toujours beaucoup de retardataires. Comme il n'y a aucune hésitation à avoir dans les comparaisons avec l'époque actuelle, il est difficile d'attacher beaucoup d'importance à cette incertitude momentanée. Nous ferons observer à cette occasion que ces périodes de passage seraient très curieuses à étudier au point de vue de l'augmentation graduelle des prix, et qu'elles mérite-

raient pour cela d'être examinées en détail. Ces augmentations ont eu lieu en France de 1846 à 1870 environ, mais alors elles ont pu se dissimuler sous les effets de trop d'autres causes pour être facilement remises aujourd'hui en lumière.

Période de transition en France, beaucoup plus longue qu'en Angleterre. — Il est heureux pour nous d'avoir pu trouver en Angleterre des démonstrations aussi claires ; elles nous permettront de comprendre facilement les phénomènes différents qui ont eu lieu en France, mais qui ont cependant suivi avec quelque retard une marche sensiblement parallèle. Nous pouvons déjà mettre hors de doute que, si la comparaison des prix des XVII[e] et XVIII[e] siècles, et des 50 premières années du XIX[e] siècle avec ceux des époques antérieures, demande quelque attention dans le choix du métal régulateur, il ne peut y avoir aucune difficulté quand on rapporte les anciens prix, soit ceux des époques antérieures, soit ceux des époques en litige, avec ceux de l'époque actuelle. Dans ce dernier cas, c'est toujours en poids d'or qu'il faut évaluer leur valeur intrinsèque.

La date de 1602, à laquelle nous nous sommes arrêtés comme terme des anciens rapports et pour commencement des nouveaux, a été choisie de manière à avoir un point de départ commun avec l'Angleterre, mais elle n'est pas celle d'une véritable fixation pour le système de nos monnaies. On ne fit cette année qu'une évaluation passagère, abolissant le remarquable système de 1577 trop peu appliqué, et accommodant par à peu près une hausse du franc et du quart d'écu d'argent à celle de

l'écu d'or, sans changer beaucoup la proportion de 1577 qui était presque exactement onzième. Cette date, par contre, est celle du rétablissement officiel du compte en livres, sols et deniers, abolissant le compte en monnaie réelle, écus et quarts d'écus. A partir de ce moment, la hausse des espèces supérieures, or et argent, prit des proportions inquiétantes, et fut livrée à une spéculation effrénée, par suite, dit Leblanc, de l'admission des espèces étrangères. On alléguait pour motif la pénurie des espèces françaises, cause de leur cherté, et c'est pourquoi on ouvrait la porte aux étrangères. Le haut prix de nos écus attirait en France les pièces similaires de moindre titre, et la comparaison de celles-ci avec les nôtres faisait progressivement monter ces dernières. Le gouvernement sanctionnait alors une partie de cette hausse pour empêcher l'exportation, et, pour attirer l'or étranger, Louis XIII en arriva, par sa déclaration du 28 juin 1636, à enjoindre de recevoir toutes les monnaies sans les peser. On conçoit à quel désordre on fut immédiatement en proie, et la prime qui devait être attribuée aux bonnes espèces.

En 1602, l'écu d'or avait été fixé à 65^s, le quart d'écu (d'argent) à 16^s, et le franc à 21^s. L'écu passe, en 1609, par l'évaluation de 72^s, et l'ordonnance du 5 décembre 1614 laisse les espèces d'argent aux prix de 1602 et porte l'écu à 75^s, ce qui établissait une proportion très voisine de la treizième. En 1630, on permet par provision l'écu à 4 livres ; en 1631, $4^l\ 3^s$; en 1633, $4^l\ 6^s$; en 1636, par édit, l'écu est fixé à $4^l\ 14^s$, et quatre mois après, à $5^l\ 4^s$. Le franc d'argent fut alors mis à 27^s et le quart d'écu à $20^s\ 4^d$. C'était le rapport de 14.83 : 1 entre

l'or et l'argent, complètement extraordinaire pour l'époque, et qui montre jusqu'à quel point le besoin de lutter contre le drainage de l'or avait entraîné le gouvernement à la suite de la spéculation. On ne peut pas, devant ces chiffres, s'empêcher d'un sentiment d'humiliation en comparant les tenues des monnaies, en France et en Angleterre.

A la création des louis d'or et d'argent en 1640 et 1641, la proportion à établir entre les deux métaux fut longuement étudiée et discutée, et, comme nous l'avons vu, elle fut définie à 13 3/4 : 1. Mais presque aussitôt le cours des espèces monta encore. Tout porte à croire que, depuis le commencement du siècle, la grande quantité de papier d'État lancé dans la circulation et presque toujours en souffrance, a beaucoup contribué à la hausse des espèces, avec lesquelles on rachetait souvent à bas prix les bons, promesses de paiement, assignations sur les revenus, etc. Cette source d'agiotage ne doit pas être négligée dans l'appréciation de la progression ascendante des cours ; il faut faire cependant remarquer que les finances excessivement engagées des vingt dernières années de Louis XIV et celles d'une grande partie du règne de Louis XV et de Louis XVI n'ont pas eu de répercussion durable sur le cours de la monnaie à partir de 1715. Celui-ci fut complètement bouleversé pendant la durée du *système* et n'a plus varié officiellement depuis 1726.

En 1648, le louis d'or fut pris pour 12^{l} au lieu de 10^{l}, et celui d'argent pour 3^{l} 10^{s} au lieu de 3^{l}, ce qui, en fait, dépassait le rapport 14,14 : 1. Plusieurs fois le roi chercha à réduire les espèces à leur valeur d'émission au

moyen de diminutions progressives, mais il fallut toujours céder, et comme dernier terme de cours régulier avant les exagérations arbitraires des refontes et réformes ultérieures, le louis d'or fut fixé à $12^{l}\,10^{s}$ le 15 décembre 1689, et le louis d'argent qui portait maintenant le nom d'écu d'argent fut mis à $3^{l}\,6^{s}$, ce qui donne la proportion de 15 : 1. Ce rapport a été maintenu à travers les péripéties suivantes de la monnaie que nous venons de rappeler et qui ont été étudiées dans un précédent travail[1], puis après les folies du système de Law, nous savons que l'édit de 1726 a fixé pour 60 ans le rapport de l'or à l'argent à 14,46 : 1. L'or était donc moins cher alors en France qu'en Angleterre ; il y était aussi plus loin de son passage à l'état de mesure principale de la richesse, et l'on peut voir ici encore une corrélation entre la cherté relative de l'or et l'importance de son rôle dans l'ensemble de la monnaie. Ce rôle s'accroissait cependant rapidement en France vers la fin du xviiie siècle, malgré les grandes différences signalées précédemment avec l'Angleterre ; et il est excessivement probable qu'il se serait substitué 50 ans plus tôt à celui que possédait encore l'argent, sans les désastres financiers qui furent le fait de la révolution.

La prime payée pour l'or est une conséquence du rôle de l'argent comme mesure principale de la richesse. — Si l'on suppose une somme de 4 livres en 1630, c'est avant tout en argent qu'elle sera représentée, et elle

1. *Des Malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires.*

pourra se payer avec 4 1/2 quarts d'écus, ceux-ci passant alors pour 17^s 9^d. Si, par exception, le paiement devait se faire en or, alors quoique l'écu ait été fixé officiellement à 4^l, il faudrait certainement le compter à 82 ou 83 sous, en le changeant pour de l'argent. Remarquons cette prime à payer pour l'or qui donne bien le caractère essentiel de la période où l'or s'achète avec l'argent, comme une autre marchandise, où il est recherché pour les dépenses de grand luxe et les lointains transports, et où l'argent est incontestablement la mesure principale de la richesse pour la masse de la nation. Cette prime à payer pour l'or se maintiendra plus ou moins grande et toujours variable, jusqu'à ce que l'or se serve de propre mesure et ne puisse, par conséquent, plus faire l'objet d'une prime. Elle peut donc nous servir de critérium infaillible à défaut d'autres documents ; elle cesse d'exister en France vers le milieu de notre siècle et, dans la période presque contemporaine où s'effectue peu à peu le transport des deux rôles, l'argent qui n'est pas encore complètement dépossédé mais qui est déjà devenu une marchandise a pu être à son tour l'objet d'une prime momentanée jusqu'à ce que sa déchéance soit complète et qu'il n'ait plus aucune action sur l'ensemble de la monnaie du pays. Nous trouverons une autre sorte de constatation matérielle du rôle des deux métaux en France pendant le XIXe siècle, en remarquant que depuis l'année 1800 jusqu'en 1850, il a été frappé en argent *4 milliards 152 millions* contre *1 milliard 243 millions d'or*. Sous le règne de Louis-Philippe encore, nous trouvons 1 milliard 757 millions d'argent contre 216 millions d'or. De 1850 à 1870, au contraire,

il a été frappé *6 milliards 451 millions d'or* contre seulement *603 millions d'argent*. Il faut considérer de plus que l'ancien régime et la révolution avaient légué à notre siècle plus de 100 millions de pièces de 5 francs et une assez forte quantité d'écus de six livres et autres monnaies, et, en regard, un très petit nombre de louis d'or en dehors de ceux qui furent absorbés par la première frappe de pièces de 20 francs.

Passage de l'argent à l'or et difficultés concernant les points de passage. — Admettons que nos quatre livres de 1630 servent à payer un demi-setier de blé (78 litres ou 61 kilogr.); si nous voulons comparer ce prix à celui d'une égale quantité de blé en 1820, il nous semble évident que la comparaison doit être faite au moyen des deux poids d'argent fin aux deux époques, puisque à l'une comme à l'autre, l'argent était la principale mesure de la richesse. La somme à mettre en présence pour 1630 sera donc de 8 fr. 89 c. qui correspond à 4 1/2 quarts d'écus. Si, au contraire, il fallait comparer ces 4 livres au prix de 61 kilogrammes de blé en 1890, il nous paraît également indiscutable que l'or étant actuellement la mesure incontestable de la richesse, nos pièces d'argent ne valent que par le poids d'or contre lequel elles peuvent et doivent être échangées, et que, par conséquent, c'est l'écu d'or passant en 1630 pour 4 livres qui doit intervenir dans la comparaison en monnaie actuelle, soit 11 fr. 17 c. Nous trouvons dans ce simple calcul une constatation que nous ne cherchions pas de la part que le passage d'un métal à l'autre a eue dans la hausse de tous les prix depuis un peu plus de 40 ans, et

aussi de ce que, par ce seul motif, tous les prix ont dû monter insensiblement d'environ 33 p. 100 sur les anciennes fixations.

Nos principes sont évidents, leur application toutefois est souvent assez délicate, car elle présente deux sortes de difficultés, l'une provenant de l'incertitude relative à la période moderne de transition, de 1848 à 1860 environ, où le passage est presque impossible à saisir ; — l'autre causée par les primes dont nous avons déjà parlé qui haussaient autrefois le cours de l'or et qui, pour la période de 1602 à 1656 s'ajoute à l'enchère pour ainsi dire légale de l'or évalué à prix d'argent. Ce manque de stabilité dans le rapport à faire intervenir entre les deux métaux rend douteux le poids d'or qui aurait pu être employé indifféremment pour payer alors une somme estimée en argent.

La première de ces difficultés nous semble à peu près insurmontable, si on voulait lui trouver une solution générale ; il faudra tenir compte essentiellement du genre des denrées, du lieu de leur marché, grande ville ou campagne et des prix similaires des années précédentes. La question de la prime paraît devoir être négligée en ce moment dans nos évaluations comme le seraient toutes celles des agios de la banque et de l'usure dans lesquelles il nous est impossible d'entrer actuellement. Il faudrait toutefois en tenir compte dans les expressions qui concernent les taux de l'intérêt et de l'escompte, des retenues et commissions diverses exigées, des pertes subies à chaque époque sur les effets publics, etc. Quant à la hausse officielle intermittente de l'or pendant la première moitié du XVIIe siècle, il faut retarder sur la hausse de

l'or plutôt que la devancer et se tenir habituellement légèrement en arrière, pour trouver pour cette époque le poids d'or correspondant à la somme d'argent considérée. Ici, encore, il semble impossible de donner des règles générales.

Résumé. — Nous sommes arrivés finalement à des résultats semblables en France et en Angleterre. Le problème à résoudre était plus facile chez nos voisins, non seulement à cause de la permanence de leur monnaie d'argent, et de la netteté des augmentations de la monnaie d'or, mais aussi parce que la prépondérance du rôle de l'or y a succédé de très près au point culminant de la hausse de ce métal. La période délicate d'équivoque y est mieux tranchée, et la méthode générale ne paraît pas devoir y subir d'exceptions, sauf au moment de la pénurie d'argent qui a sévi de 1614 à 1640 environ. En France, la pratique rencontrerait plus de cas particuliers; puis l'argent y a gardé sa situation de mesure principale de la richesse pendant plus d'un siècle encore après l'établissement final du nouveau rapport plus élevé entre les valeurs des métaux. Pendant ce siècle, certains prix semblent s'être plutôt réglés sur l'or que sur l'argent, mais ce n'est là qu'une bien faible minorité. Revenons aux lignes générales.

Depuis le XIIIe siècle, jusqu'au commencement du XVIIe siècle [1], le rapport des deux métaux est assez stable pour que l'un ou l'autre soit indifféremment pris pour

---

1. Nous ne tenons pas compte en France de la plus-value anormale attribuée par les ordonnances à l'or.

unité, quoique l'argent seul soit la véritable base de la livre et le régulateur de tous les prix. Mais avec l'époque actuelle, c'est l'or qui est le seul terme commun de comparaison pendant cette durée de 3 siècles. Pendant la période de transition, la comparaison des prix avec les nôtres doit encore se faire en or, tandis qu'il faudrait prendre l'argent pour commune mesure si la comparaison avec les prix antérieurs se faisait vers le passé. Le point de passage de l'argent à l'or qui termine la période de transition coïncide avec la hausse de tous les prix, hausse qui s'est trouvée en partie masquée par d'autres augmentations provenant de bien des causes différentes, et qui ne s'est pas arrêtée après le complet achèvement du changement de rôle des deux métaux. C'est ce qui explique comment elle a pu passer inaperçue pour bien des yeux, et qu'elle sera probablement niée par une partie des doctrinaires qui, ne voulant voir que les quantités en présence, attribueront uniquement cette hausse à la surproduction de l'or à la même époque. Voilà pourquoi l'exemple de l'Angleterre nous était ici nécessaire : après nous avoir beaucoup aidé dans l'analyse du phénomène, cet exemple nous sert ici de preuve indispensable. Au XVIII[e] siècle, il n'y a eu ni Californie, ni Australie, et cependant la hausse des prix s'y est produite avec le passage de l'argent à l'or. L'argent a perdu dans ce pays son rôle de métal régulateur, quoique le rapport de sa valeur à celle de l'or ait pu se soutenir, à cause de la persistance de son ancienne situation dans les pays voisins.

Nous pensons avoir terminé ici la première partie de l'étude que nous avons entreprise. Nous avons mis en

lumière, autant que nous l'ont permis nos moyens et nos forces, quel doit être le métal à choisir dans les diverses évaluations, et comment il faut comprendre l'énoncé d'un prix en monnaie de compte pour passer aux espèces réelles à chaque époque différente. Il nous reste à montrer quelles seront chaque fois les espèces à choisir, les écueils à éviter et les équivoques à résoudre, et ce sera l'objet d'un travail ultérieur.

Rendons hommage, en finissant, à l'excellente conduite de l'Angleterre en fait de monnaie. Arrivée plus tard que la France à un certain degré de richesse, elle a évité complètement la première période d'altération par introduction d'alliage, au bout de laquelle toutes les autres nations sont arrivées à ne plus avoir qu'un billon plus ou moins bas en fait d'espèces monétaires, en telle sorte que, dans la France de saint Louis, la livre de compte ne représentait plus qu'un poids d'argent fin qui n'atteignait pas le quart de la livre romaine. En 1301, en Angleterre, la Livre Sterling était encore la livre-poids usuelle d'argent très près du fin. La participation de la nation au gouvernement et la possession de ressources relativement régulières ont préservé dans la suite la monnaie, même affaiblie, de la hausse indéfinie des espèces, résultat du désordre et de la confusion. Au moment où les grands apports d'Amérique, et surtout l'extension extraordinaire prise par le commerce maritime et international, amenèrent de graves perturbations dans le rapport habituel entre les valeurs des deux métaux, les mesures nécessaires furent étudiées avec le plus grand soin, et de grands hommes furent appelés à les conseiller et à les diriger. On peut citer Bacon au com-

mencement du XVIIe siècle, Locke et Newton à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. D'autres personnages politiques moins connus, mais très versés dans la matière, ont donné de remarquables travaux sur la question. Tous ensemble ont présenté, reconnu et fait adopter les principes essentiels pour la bonne tenue des monnaies, la fixité absolue des poids et des types, et la conservation permanente en parfait état des espèces d'or et d'argent. Ils ont obtenu comme conclusion l'obéissance des règlements monétaires aux grands courants spontanés que l'on doit endiguer et non faire refluer vers leur source, et par conséquent la reconnaissance opportune à un seul métal des propriétés complètes de la monnaie, la suppression des frais de monnayage pour ce métal, etc., etc.

Nous avons été heureux de pouvoir montrer dans deux pays voisins, liés par d'étroites relations malgré leurs longues querelles, et soumis aux mêmes influences générales, les diverses actions des causes et des milieux aboutissant à des résultats presque diamétralement opposés. Nous ne connaissons pas de meilleur moyen de découverte et de critique que cette méthode de comparaison prolongée.

Nous aurions beaucoup désiré développer en même temps un autre exemple de conduite absolument différente en fait de monnaie, celui de l'Espagne. Ici, le denier primitif semble disparaître dès le XIIIe siècle comme pièce fondamentale, tellement les affaiblissements successifs l'ont réduit à peu de chose ; les princes frappèrent alors différents multiples, qui prenaient aussi le nom de denier accompagné d'un surnom. Le mélange forcé de

civilisation arabe qui avait conservé l'or, lui donne de très bonne heure une pièce d'or, le Maravédi; bientôt la nouvelle pièce d'argent prend aussi le nom de Maravédi et, au bout d'un certain temps, devient elle-même une petite pièce de billon. Un troisième type d'argent, le Real, fut alors créé, dont les valeurs successives s'exprimaient en Maravédis, devenus la base de la monnaie inférieure. Les rois catholiques Ferdinand et Isabelle restaurèrent bien les monnaies du royaume ; Charles-Quint et Philippe II ne leur firent subir que des modifications régulières. Mais, dès les premières années du XVII[e] siècle, la petite monnaie (devenue cuivre pur) subit à chaque instant des soubresauts incroyables. Ce cuivre, non limité dans les paiements, devint l'objet d'une contrefaçon inouïe. Les espèces supérieures disparurent. Le Real, équivalant à un certain compte de billon, se sépara de l'ancien Real d'argent et arriva, dans la première moitié de ce siècle, à ne plus valoir que le tiers du Real de 1598. Malheureusement, nous n'avons pu mettre la main jusqu'ici que sur un trop petit nombre de documents et de renseignements précis, pour pouvoir tenter même une étude sommaire de cette monnaie. L'exactitude des rapports entre les différentes espèces nous manque, ainsi que bon nombre des modifications successives des pièces les plus importantes.

1er APPENDICE

DES MARCS ET DES LIVRES-POIDS DU MOYEN AGE.

L'on sait qu'au moment de la rupture définitive des barrières de l'Empire romain, sous la poussée de plus en plus puissante des contingents barbares d'abord appelés, puis travaillant pour leur propre compte, c'était l'ancienne Livre romaine de 327gr,3 qui servait d'unité officielle de poids pour toutes les provinces, et qui était donc, dans les limites du monde romain, la seule base des poids pour toutes les administrations, pour le clergé et surtout pour la définition des monnaies. Nous savons, d'autre part, qu'un certain nombre d'anciennes unités subsistaient encore dans les provinces, provenant des anciennes habitudes commerciales d'abord des peuples de l'Orient et de la Phénicie, premiers initiateurs de l'Europe, puis du monde grec, qui s'était assimilé les systèmes de la civilisation asiatique, et qui avait supplanté les Phéniciens dans leurs innombrables colonies. Ces unités provinciales avaient même plié parfois jusqu'à elles l'unité officielle en en comprenant un nombre variable de sous-divisions. C'est ainsi que dans les provinces latines de l'Italie et de la Gaule, on se

servait beaucoup d'une mine de 18 onces, dite italique, de près de 490 grammes (la future livre de Paris). C'est aussi de cette manière qu'on se servait beaucoup, dans les provinces grecques du centre de l'Empire, d'une livre de 12 onces 1/2, se rapportant presque exactement à l'ancienne mine phénicienne, et dont se rapprochaient les mines contemporaines de la Syrie et de l'Égypte. Cette livre s'appela Nouvelle mine attique romaine, car elle formait la somme de 100 deniers de Néron, comme la mine attique était la somme de 100 drachmes. Ces deniers de Néron avaient été ramenés à 96 à la livre de 12 onces, ou de 8 à l'once. 100 deniers faisaient donc 12 onces et demie. Cette livre était donc de 341 grammes.

Au XIIIe siècle de notre ère, au moment où nous commençons à distinguer de nouveau avec quelque précision les nouveaux éléments nés de l'ancien état de choses, nous trouvons dans l'Europe occidentale 5 principaux poids, qui seront dits de Marc ou de Livre, suivant que l'usage est dans chaque endroit de prendre 8, 12 ou 16 onces pour unité fondamentale.

1° L'ancienne mine de compte attique romaine, dite quelquefois néo-romaine, servant à toute l'Italie et aux provinces méditerranéennes; c'est une livre de 12 onces, de 339 grammes à 341 grammes. En en prenant 16 onces, elle donne à l'Angleterre et aux pays du Nord la livre « Avoir du poids » de 453gr,5. Les 8 onces donnent le Marc de Limoges de 226gr,5.

2° Le Marc de La Rochelle, intermédiaire entre le précédent et le suivant. Il est de 230 grammes, et sert à l'Espagne et aux grandes îles qui en dépendent jusqu'à

la Sicile[1], à l'Aquitaine maritime et au commerce barbaresque. L'influence arabe est certaine. Les 16 onces de 460gr,1 sont encore la base de l'Arrobe, quart du quintal, de 11kil,500. C'est aussi l'ancienne livre dite de 15 onces. Ce marc devint officiel en France depuis les derniers temps de saint Louis jusqu'au commencement des Valois.

3° La livre de 12 onces anglaise, de 350 grammes, dite Poids de la Tour (Tower pound), officielle en Angleterre jusqu'à Henri VIII, et se confondant dans la pratique avec le poids de La Rochelle. Les 8 onces font les marcs excessivement voisins de Cologne, de Strasbourg et de Bâle de 233gr,5 en moyenne, et les livres modernes de la moyenne et haute Allemagne de 467 grammes, que l'on a par la suite accommodées au poids du 66e de pied cube d'eau du Rhin.

4° Le Marc de Paris ou de Troyes de 244gr,75, dont les 16 onces font la livre de Paris de 489gr,5. Le marc de Paris est exactement les 3/4 de la livre romaine, et semble issu directement de l'ancien poids du palais des rois et des empereurs. Les 12 onces, en passant en Angleterre sous le nom de Livre-Troy, s'y sont accommodées à l'ancienne mine phénicienne de 746 grammes, dont elles donnent exactement la moitié à 373gr,2. Elle est donc ainsi un peu plus forte que les 12 onces du

---

1. Toutefois le marc et la livre de Catalogne étaient légèrement plus forts que le marc et la livre royaux de Castille et se rapportaient exactement au marc de Cologne de 233gr,40, qui est très souvent en jeu dans les plus anciennes archives espagnoles comme terme de comparaison, et qu'on prend habituellement comme équivalent.

marc de Paris qui n'eussent donné que 367gr,2[1]. C'était aussi le marc des Pays-Bas.

5° Le Marc de Tours, le plus faible de tous, de 224 grammes, servant à toute l'ancienne Celtique, entre la Seine et l'Aquitaine, et qui semble une dépendance de la livre néo-romaine légèrement affaiblie. Il n'a d'importance que pour l'origine de nos monnaies tournois, dont il a été originairement le fondement.

1. Le Marc employé au Pays-Bas comme Marc de Troyes fut étalonné en 1529 sur le poids original conservé à Paris par ordre de Charles V. Il se trouvait de 24 grains plus fort que celui de Paris; il était donc de 246 gr., ce qui eût donné 369 gr. pour la correspondance de 12 onces.

2e APPENDICE

APERÇU SUR LES BÉNÉFICES DE LA FABRICATION DE LA MONNAIE DANS L'ANCIENNE FRANCE

1° Les bénéfices à tirer de la fabrication de la monnaie sont de deux sortes.

Les profits à tirer en général de la conversion des lingots en espèces monnayées résultent, soit de l'opération commerciale et industrielle elle-même, soit des droits perçus sur cette fabrication par l'autorité qui a pu se les arroger. Les premiers ont existé de toute antiquité et ont varié presque sans limites, suivant que l'action des magistrats ou préposés chargés de surveiller la production de la monnaie s'exerçait plus ou moins rigoureusement. Dans les périodes de troubles civils, tels que ceux qui ont bouleversé l'empire romain au IIIe siècle de notre ère, on est arrivé au véritable faux monnayage permanent, le pouvoir contrôleur ayant disparu au milieu de l'anarchie. De même dans le monnayage mérovingien, surtout à partir de la fin du VIe siècle. On peut encore en trouver un exemple en France dans le monnayage royal pendant les dernières années du règne de Charles VI, où le

Dauphin régent passa des baux généraux sans forfait qui semblent exclure tout contrôle, pour la partie du royaume qui lui obéissait.

La seconde source de profits est essentiellement féodale; c'est un impôt de consommation du genre de ceux que l'on pratiquait au moyen âge sous la forme de droit *de mesurage,* où l'idée impopulaire d'impôt se réduisait à celle de services réciproques, et où le paiement du droit correspondait à la protection garantissant la sécurité et la sincérité de l'opération. Seulement, vu l'importance et l'universalité de la monnaie, ce droit de frappe n'a pu se départir qu'aux vassaux, aux églises et aux communautés qui dépendaient directement du suzerain.

En laissant de côté toute discussion sur le sou par livre retenu par Pépin, le prélèvement s'opère régulièrement depuis l'établissement de la féodalité entre les mains de celui au nom duquel se frappe la monnaie, et peu à peu au profit du roi tout seul.

Ce droit, dit de *Seigneutriage,* a persisté en France jusqu'en 1789, après une interruption de 10 ans sous Louis XIV, et un certain nombre d'abandons partiels au moment de quelques frappes. Il avait disparu en Angleterre sous Charles II en 1663. Au point de vue de l'élévation, le droit avait été du seizième sous saint Louis, y compris *le Brassage,* c'est-à-dire les frais de fabrication. Après avoir passé par toutes sortes d'exagérations momentanées, il fut du 30e pour l'argent et du 40e pour l'or sous Louis XIV. En 1789, il était devenu bien moindre et Necker estimait, un peu légèrement peut-ère, que le produit annuel de toutes les monnaies ne dépassait pas 25,000 livres.

2° Bénéfices tirés de la frappe même.

Chez tous les peuples arrivés à un certain degré de civilisation, la conversion des métaux en monnaie s'est faite par les mains de particuliers habituellement réunis en corporation. La partie commerciale de l'opération, c'est-à-dire l'apport des matières et la reprise des espèces monnayées, a presque toujours été laissée aux particuliers dans les États civilisés. La partie industrielle y a le plus souvent été confiée à un entrepreneur plus ou moins indépendant ou plus ou moins lié par les clauses du bail, mais toujours exactement surveillé; quelquefois elle a été prise partiellement ou complètement en *régie directe*, c'est ce que les anciennes ordonnances appellent fabriquer *entre les mains du roi*.

Coup d'œil rétrospectif. — Le monde grec et romain ne nous offre aucune exception importante à cet ordre de choses. Des associations de riches orfèvres se procurent les métaux précieux, provenant soit de la production des mines et des lavages, soit du commerce étranger, soit de la banque et du change. Ils emploient de nombreux ouvriers qui exécutent les différents métiers que comporte cette profession, embrassant la mise en œuvre des objets d'art, leur fonte et leur ciselure, aussi bien que la gravure des coins et tout le travail de fusion ou de frappe qui se rapporte à la monnaie. A Rome ils forment un quartier de la ville, véritable ghetto, que soulève un décret d'Aurélien. Dans certaines villes, comme Smyrne, Éphèse et Antioche, ils semblent vérita-

blement faire la loi [1]. Quelquefois le travail de la monnaie se fait dans un bâtiment de l'État, et les magistrats chargés du contrôle y sont aidés par des esclaves publics; la plupart du temps, le travail se fait à domicile, et la surveillance n'apparaît qu'au moment où les espèces frappées reçoivent le poinçon, c'est-à-dire la légende, du ou des magistrats qui en répondent.

Dans la France mérovingienne, rien n'est changé tout d'abord aux institutions romaines. Peu à peu cependant, la scission s'accentue ; dès le temps des petits-fils de Clovis, la barbarie semble reprendre le dessus, et les rois font convertir en or affiné et amasser dans leurs trésors les produits des collectes et des tributs. Cependant le monétaire y est toujours un entrepreneur et un marchand, intendant local des finances royales sous l'autorité du comte ; seulement le magistrat, contrôleur indépendant, a disparu, et c'est le monétaire, officier royal, qui est devenu son propre contrôleur comme fabrication et émission.

Les incroyables abus de la seconde moitié de la période mérovingienne amenèrent une réaction nécessaire qui se fit jour avec la seconde race. C'est alors qu'après Pépin, Charlemagne interdit tout monnayage en dehors du palais. Lorsque par son édit de Pistes (864), Charles

1. On a trouvé à Smyrne des productions signées de la συνεργασια τῶν αργυροκοπων καὶ χρυσοχοων. Polybe parle des mœurs d'Antiochus Épiphane : Μάλιστα δέ πρός τοῖς αργυροκοπειοις ευρισκετο καὶ χρυσοχοειοις, ευρεσιλογων καὶ φιλοτεχνων πρός τοὺς τορευτας καὶ τοὺς ἄλλους τεχνιτας. Émeute des Éphésiens contre saint Paul à propos des statuettes de Diane que la corporation des orfèvres prétend qu'il empêche de vendre. Ces exemples sont tirés *passim* du *Traité de la Monnaie dans l'antiquité* de Fr. Lenormand.

le Chauve rouvre avec précaution un certain nombre d'ateliers permanents dans la partie de la Gaule qui lui obéit, on voit que le monétaire est une sorte de fermier assez important pour mériter la caution de deux riches propriétaires du comté, et qu'il agit sous la surveillance du vicomte. C'est ce même personnage qui prend le nom de *maître de la monnaie, Dominus monetæ,* après l'achèvement de la révolution féodale et les premiers essais de régularisation royale. Le partage des bénéfices suivant une convention définie entre le monétaire et celui qui a le droit de battre la monnaie se transforme en un droit perçu et affermé, comme nous l'avons énoncé en commençant ce résumé.

Transformation d'une partie du bénéfice en droit. — Auparavant, les bénéfices réguliers, de même que les gains illicites, étaient le profit direct du fabricant commerçant. Le droit fut une limitation prescrite des gains possibles, et le roi en afferma la perception au fabricant lui-même.

Organisation des hôtels des monnaies. — Peu à peu l'administration se centralise et se spécifie. Dans chaque hôtel, à côté du maître particulier entrepreneur en vertu d'un bail, il y a des officiers locaux nommés par le roi et presque toujours héréditaires. C'étaient les juges-gardes, le contre-garde, l'essayeur, le tailleur, et jusqu'aux ouvriers monnayeurs, tailleresses et enfants de tailleresses. Au-dessus d'eux d'autres officiers, dits généraux, composent une chambre qui décidait des tournées d'inspection à faire, détaillait et communiquait les ordres du roi, et centralisait à Paris les essais de toutes les fabrications du royaume. Sur chaque fabrication, il était porté

un jugement qui fournissait la base des comptes à établir entre le roi et les maîtres particuliers en précisant la *Traite* à percevoir. Auparavant il appartenait au juge-garde de ne laisser passer aucune *brève* sans son contrôle, et de ne tolérer aucune *délivrance* qui ne fût comprise dans les *remèdes*[1].

Dans les baux particuliers ordinaires à fait-fort et dans tous les baux généraux, le maître particulier se charge de fournir les métaux par lui-même, ou par l'apport direct des marchands ses collègues. Il se charge de toutes les avances concernant la solde des officiers et des ouvriers et les frais de charbon et autres ingrédients nécessaires au monnayage et aux opérations accessoires d'affinage, d'essayage, etc. Quelquefois il fournit le billon, souvent non. C'est donc aussi un bailleur de fonds, ban-

1. Cette organisation est celle de presque toutes les fabrications publiques qui, par suite de leurs conditions d'emploi, nécessitent une précision exceptionnelle, et par conséquent une rigoureuse surveillance à tous les moments et à toutes les phases de la fabrication. Toutes les fois qu'il y a des matières variables à acheter, l'État préfère avec raison laisser à un entrepreneur la partie commerciale de l'opération, sans rien relâcher pour cela de sa surveillance. Ce sont ces dispositions qui aujourd'hui encore régissent les manufactures d'armes en France. Si le métal est moins précieux, la rigueur et la sécurité de la fabrication doit être la même que pour la monnaie. L'entrepreneur qui a obtenu l'adjudication de la fabrication est un bailleur de fonds qui achète les matières premières au mieux de ses intérêts dans des usines approuvées et sous la condition de réception par des officiers d'artillerie. L'État lui loue les bâtiments et les machines dont l'adjudicataire a à sa charge les réparations locatives et l'entretien, les huiles, etc. Il paie les ouvriers reçus par les officiers et pourvus de certains privilèges, suivant les tarifs arrêtés par les mêmes officiers. Le contrôle permanent de tous les instants se matérialise par une réception à la fin de chaque partie de la fabrication. L'adjudicataire reçoit enfin, pour chaque arme entière terminée et reçue, une somme fixe calculée exactement sur le prix fixe de revient, augmentée d'un certain p. 100 dont l'élévation fait l'objet de la soumission pour le bail.

quier, créancier des avances qu'il fait et devant en tirer un escompte et un profit. Sur les sommes fabriquées, il rend aux propriétaires qui ont apporté les métaux une portion définie par le bail qu'il a consenti en connaissance de cause ; il est comptable du reste envers le roi qui déduit alors les avances faites et les intérêts portés, à moins que le *Brassage* ou les frais n'aient été pris à forfait dans le bail.

Dans les pays où la réglementation de la fabrication n'a pas atteint toute sa puissance, les bénéfices directs du monnayage se composent des gains réalisés dans l'acquisition des matières (l'usure et le change doivent jouer ici un jeu énorme) en y faisant entrer les frais d'affinage, de refonte, etc. Puis vient ce qu'on appelle aujourd'hui les Tolérances, et qu'alors on nommait les *Remèdes :* Remède de poids et Remède de titre. Il est évident que la régularité absolue n'est admissible ni dans la taille ni dans l'alliage et qu'il faut être d'autant plus large que les procédés sont plus grossiers et les ouvriers moins habiles. On commença par exiger qu'en dépit des remèdes de poids, il n'y eût qu'un nombre exact et invariable de pièces au Marc ; l'introduction de quelques pièces trop fortes facilitait alors l'introduction dans la pesée d'un assez grand nombre de pièces faibles, et en gardant toujours les mêmes fortes par devers soi, on se procurait ainsi un profit considérable. On limita alors aussi étroitement que possible le nombre et le poids des forts et des faibles[1]. On introduisit ensuite le *recours du*

---

1. Prenons l'exemple de la monnaie de Parisis faite à Rouen en 1308. (Saulcy, 1re partie, page 166). Ils doivent être de 17s 5d au marc, et à 4d et maille de loi ; et doivent être taillés à 8 forts et 8 faibles au marc,

marc à la pièce, en faisant passer chaque pièce sur le trébuchet, pour empêcher *le fort portant le faible.*

Des différentes sortes de baux de la régie. — A mesure que le pouvoir royal pousse plus loin son contrôle, il resserre d'une part les limites des forts et des faibles, et surtout il s'approprie complètement tout ce qui, grâce aux remèdes permis, n'a pas été rendu au public. Comme il ne rembourse jamais rien pour les excédents, on comprend avec quel soin le maître cherchait à se tenir plutôt en dessous ; aussi faut-il toujours tenir compte des remèdes permis pour apprécier la quantité de fin contenue dans n'importe quelle fabrication prescrite par une ordonnance. C'est donc le roi qui hérite alors des plus grands profits de l'opération. Parfois, pour profiter un moment de l'achat des matières mêmes et pour ne plus laisser au maître d'autres bénéfices que ceux qui résultaient de sa situation de fermier, banquier et d'industriel, le roi décide que la monnaie se fera *par achat,* c'est-à-dire que c'est lui-même qui fera acheter les métaux, qu'il paiera avec le produit du monnayage ; c'est ce qui s'est fait surtout pour les matières d'or qui s'achètent alors avec de l'argent, et au moment où la nouvelle émission devait en hausser peu à peu le cours. Quelquefois, comme nous l'avons déjà énoncé, le Gouvernement ne passait aucun bail et fabriquait en régie. Enfin, pour

---

le fort de 15^{s} 4^{d} et le faible de 19^{s} et 4^{d} au marc. Il devait donc y avoir régulièrement 209 pièces au marc ; donc chaque pièce devait peser $1^{gr}.17$. Le marc des forts étant de 184 pièces donnait un maximum de poids de $1^{gr}.33$. Celui des faibles donnait un minimum de $1^{gr}.055$ En faisant le calcul, on ne trouve pas que le profit pût dépasser ici pour le maître $10^{gr}.64$ d'argent fin par marc, ou le 23e.

quelques grands coups de filet qui furent essayés à plusieurs reprises, mais sans succès, on passa des baux généraux. Nous citons en note, *in extenso* [1], celui de 1303, qui ne semble pas avoir reçu une entière exécution, si même il en a reçu un commencement. Nous trouvons en effet pour la même année, d'autres fabrications de l'ordre habituel. Les bénéfices annuels auraient été si étonnants pour l'époque que l'esprit répugne à en admettre la réalité. Ils seraient montés à un minimum de 12 de nos millions environ.

En avançant dans l'histoire, l'administration se régularise de plus en plus, en même temps que l'établissement des impôts permanents permet au roi de ne plus avoir besoin de recourir au *Travail des monnaies*. Le maître particulier, quand il y en a un, n'est plus que le fermier du droit de seigneuriage, qui se fixe longtemps à 10^s par marc d'argent, *l'or portant l'argent* suivant la proportion adoptée. Depuis 1540 surtout, la fabrication des

---

1. Lettres patentes du jeudi après l'Assomption 1303. Philippe — Sachent tous que nous à nos amés Renier le Flament et Guillaume le Flament citoyens de Paris avons baillé toutes nos monnaies à faire et à ouvrer par tout notre royaume, à quelques lieux et en tant de lieux comme ils voudront, et verront que il sera à faire pour notre profit, en la forme et manière qui s'ensuit... royaux d'or du poids accoutumé de 34 et demi, de fin or, et courront pour 50 sols parisis le royal — (ce qui fait que le marc d'or produisait ainsi 107^l 16^s au lieu de 44^l). — Item feront gros tournois d'argent à 9^d de loi à notre argent, du poids accoutumé, et se pourront délivrer à 12 forts et 12 faibles et courront pour 26 petits tournois chacun... (ce qui fait produire au marc d'argent le Roi 8^l 13^s au lieu de 3^l). — Les profits des monnaies seront aux dits maîtres jusqu'à un an, en rendant et payant à nous pour chaque jour ouvrable 8000^l tournois, et si le profit dudit monnayage valait plus de 8000^l chacun jour, le surplus jusqu'à 600^l serait aux dits maîtres et si le profit valait plus de 8000^l et 600^l dessusdits, le surplus serait nôtre. — (Saulcy, 1re partie. page 157.)

monnaies ne donne plus lieu à aucun autre profit que le bénéfice régulier d'une opération industrielle, où les économies de combustible, main-d'œuvre, etc., tiennent la plus grande place. Les baux étaient à fait-fort, si le maître promettait d'atteindre un certain minimum (pour lequel il payait le fermage dans tous les cas), et de payer en plus pour tout l'excédent produit, ou à fort-fait, si la somme fixée était un maximum au delà duquel il ne devait plus rien, quand même il serait dépassé. Dans les cas où les monnaies furent mises en régie, le Directeur était soumis, vis-à-vis du Trésor, à toutes les obligations des maîtres.

3° Bénéfices tirés du droit de seigneuriage.

Nous avons vu que le maître particulier était avant tout le percepteur fermier de ce droit, qui rendait notablement plus sensible l'écart entre le prix d'achat des matières et celui de la monnaie qu'on en tirait. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire, dans le corps de ce travail et ailleurs : le prix d'achat des matières ne pouvait être que celui de la monnaie que l'on en rendait au propriétaire, à moins que ce prix ne fût si petit proportionnellement aux quantités apportées que les marchands en fussent réduits à courir les risques des amendes et contraintes édictées contre le commerce des métaux, plutôt que de subir de telles pertes. L'expression de la valeur de ces matières ne pouvait donc dépendre que de celle que le roi attribuait à la partie qu'il rendait transformée en monnaie, c'est-à-dire du

cours d'émission ordonné pour les pièces frappées, et du nombre que l'on en rendait. C'était du reste à prendre ou à laisser, et l'abstention était la seule forme de réclamation possible. Comme le roi avait tout intérêt à éviter le chômage, il est évident qu'il prenait toutes ses précautions pour que les prix satisfissent les marchands, au moins au commencement de la fabrication.

Dans une période bien réglée, quand l'écart était assez stable et non exagéré, l'équilibre s'établissait facilement, les prix se fixaient en conséquence et passaient dans l'usage et le langage courant, sans que personne s'inquiétât habituellement de savoir s'il y avait un prélèvement royal. Dans ce cas, l'écart, qui correspondait à la somme des frais et du prélèvement, constitue exactement la plus-value communiquée aux matières par le monnayage qui leur donne un cours légal et forcé, avec plein pouvoir libératoire. Le fait suppose aussi une société très fermée dans ses rapports avec l'étranger, et une législation commerciale chargée d'entraves. C'est le cas de l'Angleterre, où la proportion des prix jouit toujours d'une étonnante stabilité, grâce au titre unique très près du fin de la monnaie d'argent. Quand, à plusieurs reprises, les rois anglais voulurent augmenter momentanément leur prélèvement, et firent tailler un plus grand nombre de deniers dans la livre[1], il fallut chaque fois un certain temps pour que l'augmentation de tous les prix, rentes et fermages répondît complètement à celle des espèces. Au moment où l'équilibre était rétabli,

1. La livre primitive anglaise qui fournissait 240 deniers au XIII[e] siècle, en aurait fourni 696 et demi au XVII[e].

il est évident que le prélèvement lui-même avait dû redescendre au même niveau qu'autrefois, puisque les matières avaient dû renchérir avec la monnaie qui en était tirée.

En France, où la question se complique par suite de la présence d'un moyen billon trop variable, les cours nominaux n'ont pu longtemps conserver leur efficacité légale. La défaveur de ce billon amena la hausse des espèces d'argent, aussi bien que celle des espèces d'or, et de plus l'on vit plusieurs fois circuler en même temps plusieurs types différents dont les cours d'émission étaient loin d'être proportionnels aux quantités de fin contenues. La valeur fiduciaire qu'on avait ainsi cherché à communiquer aux types de moindre bonté, se traduisait ici encore par la hausse des meilleures espèces, jusqu'à ce que la véritable proportion fût rétablie dans les échanges libres. L'exagération momentanée du prélèvement ne pouvait donc être que légèrement prolongée par la confusion introduite; mais en France comme en Angleterre, ce genre de mesure n'a jamais pu, comme procédés et comme réussite, que prendre l'allure de véritables coups de main[1].

En Angleterre, ce qu'on appelle le *prix du marc* d'argent peut souvent être confondu avec un prix marchand jusqu'au moment de la prépondérance de l'or, au XVIIIe

1. La seule exception à faire ne concerne peut-être qu'une partie seulement du règne de Philippe le Bel, où la nouveauté et la variété des expédients, ainsi que la gravité des mesures coercitives employées procurèrent une quantité relativement très considérable de matières; mais ces violences ne pouvaient, elles non plus, se répéter, et nous n'avons pas connaissance qu'elles se soient reproduites.

siècle. Car alors il n'a pu différer de celui de la monnaie que le marchand pouvait en tirer, que par la grandeur du prélèvement royal pour la plus grande part, et pour la plus petite, par l'estimation variable des frais d'affinage. Le prix du marc d'or, qui s'achetait à prix d'argent, pouvait prendre quelques légères oscillations de plus, dépendant de l'état du marché. A partir du XVIII[e] siècle, la proposition se renverse de l'argent vers l'or.

En France, pendant tout le temps que les différents types simultanés ne contiennent plus des quantités de fin proportionnelles à leur cours d'émission (ce qui est le propre des époques troublées), le *prix du marc* n'a plus aucune signification marchande. C'est uniquement le montant, variable pour chaque type, de la monnaie rendue au propriétaire, estimée au cours même du type considéré. Nous nous sommes déjà occupé, dans un autre travail, de débrouiller la confusion qui en était résultée pour bien des auteurs. Le mot n'a repris le sens qu'on lui attribue généralement maintenant qu'après que l'équilibre et les proportions eurent été complètement rétablis.

MARIE DE LORRAINE

MÈRE DE MARIE STUART

ET RÉGENTE D'ÉCOSSE

PAR O. H. AAGAARD

AVANT-PROPOS

Les pages qu'on va lire sont un fragment d'un travail de M. Aagaard, correspondant étranger de l'Académie. Danois et professeur d'histoire au collège royal de Frederiksborg, M. Aagaard a un goût très vif pour la France et pour les choses de la France. Il aime particulièrement notre histoire, et plus d'une fois il l'a prise pour objet de ses savantes recherches. Il publiait en 1878, à Copenhague, un livre intitulé : *Principales causes de la chute et du relèvement de la France pendant la guerre de Cent ans*. En 1887, il faisait paraître : *La France et l'Écosse, épisode de l'alliance des deux États (1536-1560)*. Aujourd'hui, c'est une étude sur Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart et régente d'Écosse, dont il donne la primeur à notre Académie. En effet,

son travail est encore manuscrit ; il a été traduit du danois par M. Morillot, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, qui l'a fait précéder d'une courte introduction.

A un savant étranger qui professe un tel culte pour la France et son passé, qui vient à nous avec un épisode si attachant de l'histoire de la Lorraine, la vie de cette Marie de Guise qui, femme, mère et souveraine, a laissé une mémoire digne de tous les respects, l'Académie lorraine de Stanislas aurait voulu pouvoir offrir, dans son recueil annuel, la plus large hospitalité. Mais l'étendue de son travail, qui excède de beaucoup celle d'un simple mémoire et ferait presque un livre, lui impose l'obligation de n'en publier qu'un fragment. Pour le présenter au lecteur, un court préambule est nécessaire.

En 1542, Jacques V, roi d'Écosse, meurt prématurément, au début d'une guerre avec Henri VIII, signalée par des revers. Il ne laissait qu'une fille, âgée de quelques jours seulement : Marie Stuart. Pour se mettre à l'abri des entreprises de l'Angleterre, pour sauvegarder son indépendance, ce prince avait contracté une alliance étroite avec la France. Il avait épousé, en 1536, une fille de François I[er], et quand il l'avait perdue (1537), c'est une fille de Claude de Guise, tout-puissant sur l'esprit du roi, sur l'esprit du dauphin, qu'il avait choisie pour l'élever au trône d'Écosse (1539). A sa mort, deux questions se posent : question de régence, question d'alliance. Qui aura la régence? Sera-ce la reine-mère? ou le premier ministre du dernier roi, le cardinal Beaton ? ou

bien encore le comte d'Arran, Jacques Hamilton, le plus proche parent, l'héritier présomptif de la jeune reine ? En second lieu, l'Écosse continuera-t-elle de s'appuyer sur la France ? ou bien acceptera-t-elle l'alliance que Henri VIII vainqueur lui offre avec la paix, dans le but ostensible de préparer la réunion de ce royaume à l'Angleterre, par le mariage de son fils Édouard avec Marie Stuart ? La question politique se complique d'une question religieuse ; car la Réforme commence à s'introduire en Écosse comme en Angleterre, et le schismatique Henri VIII qui la proscrit dans ses États, la soutient en Écosse, pour ébranler dans ce pays la dynastie nationale, pour y faire pénétrer plus sûrement son influence.

Telle était la situation, lorsque s'ouvre avec les pages que nous publions, le récit de M. Aagaard. Nous avons choisi ce fragment à cause de son importance, non qu'il mette en relief la figure de son héroïne : elle n'y joue en effet qu'un rôle secondaire ; mais l'auteur y soutient une thèse neuve, originale et qui a son intérêt. Les historiens, jusqu'ici, dépeignaient le comte d'Arran comme un homme sans talent et sans caractère, subissant toutes les influences, passant d'un parti à l'autre par faiblesse et par légèreté. M. Aagaard renverse cette tradition. Pour lui, d'Arran a toujours été un patriote dévoué, un catholique sincère. Mais, ambitieux, habile, aspirant à la régence que lui disputent la reine-mère et le cardinal Beaton, pour l'obtenir, il flatte, au commencement, le parti protestant et le parti anglais, c'est-à-dire les hauts barons. Le but atteint, il se dégage de ces alliances d'un

jour, se rapproche peu à peu de Marie de Lorraine, du cardinal, fait échouer la mission de l'ambassadeur anglais, sir Sadler, et resserre l'alliance de l'Écosse avec la France. Cela dit, laissons, il en est temps, la parole à M. Aagaard.

F. D.

A peine le roi Jacques V eut-il fermé les yeux, que la noble princesse résolut de reprendre et de poursuivre les grands projets de son royal époux : d'abord, briser le régime féodal encore subsistant en Écosse, mais depuis longtemps suranné ; ensuite, grâce à un pouvoir fortement centralisé et appuyé sur d'anciennes alliances[1], assurer la complète indépendance de la nation et pousser celle-ci dans les voies de la civilisation moderne. Mais Marie de Lorraine était encore loin de compte, et, pour devenir seulement régente du pays, elle dut jouer un jeu extrêmement serré, parce que la mort imprévue de son époux rendait la situation des plus difficiles. A l'intérieur du royaume, des luttes et des troubles éclatèrent; à l'extérieur on avait à redouter les visées ambitieuses de l'Angleterre, qui trouva un puissant appui dans des seigneurs rapatriés, mais partisans de cette nation, le Jarl d'Angus, son frère G. Douglas[2], Cassilis,

1. L'alliance française.
2. Anciennement exilés par Jacques V.

Glencairn, Maxwell, Sommerville et autres[1]. Ces nobles étaient tous prêts à reprendre les intrigues, dangereuses pour l'État, que le roi Jacques V avait déjouées. Mais avant de suivre la veuve du roi d'Écosse dans ses efforts pour se frayer le chemin au gouvernement du royaume, jetons un coup d'œil sur les personnalités avec lesquelles elle aura le plus à compter.

Nous trouvons tout d'abord près d'elle deux puissants seigneurs qui pouvaient également bien prétendre à la dignité de régent de l'État, l'un sir James Hamilton, comte d'Arran, qui, en qualité de représentant de la maison d'Hamilton, eût été le plus proche héritier du trône, si Marie Stuart était morte sans enfants; l'autre, le cardinal Davis Beaton, archevêque de Saint-André.

Le comte d'Arran a été très mal jugé par la plupart des historiens. Ils le représentent comme un homme faible et sans volonté, parce que sa vie offre en réalité d'étranges variations : il ne changea pas moins de deux fois, aussi bien de religion que de politique. Mais c'est justement en raison de ces variations que, si, d'un côté, on peut le considérer comme un homme sans scrupules et sans loyauté, il faut aussi, d'un autre côté, le tenir pour un personnage doué d'un sens diplomatique étendu et d'une remarquable aptitude à s'emparer, juste au bon moment, des courants qui pouvaient le porter au but devenu l'objet constant de ses pensées, au pouvoir.

En 1542 il débute en se donnant comme ami de l'Angleterre et comme « Réformé », afin qu'avec l'aide de la

1. Pris par les Anglais au combat de Solway-Moss (26 novembre 1542).

nation anglaise, il puisse briser son plus redoutable concurrent, le cardinal Beaton ; mais il n'a pas plus tôt pris les rênes de l'État qu'avec un sang-froid incomparable, il résiste à toutes les séduisantes offres d'Henri VIII ; bien plus, il a l'air de jouer un rôle de dupe jusqu'au moment où la répulsion unanime contre l'Angleterre a atteint sa plus grande expansion. Alors il éclate soudain ; il s'empare de ce mouvement d'irritation, se réconcilie avec ses anciens adversaires, et, pour assurer l'indépendance du pays et suivre une politique honorable, il garde la même opiniâtreté dont il aura encore à faire preuve, quand, grâce aux manœuvres des Guises, la France cherchera à lui enlever son poste. A peine le fait a-t-il lieu qu'il adopte de nouveau la doctrine des Réformateurs et commence à intriguer avec la noblesse mécontente et avec l'Angleterre. Avisé comme toujours, il masque ses projets et ne se déclare ouvertement l'adversaire de la royauté qu'au temps où le courant est devenu assez fort pour le porter au faîte du pouvoir.

Son rival, le cardinal Davis Beaton, qui, en 1539, avait succédé à son oncle comme archevêque de Saint-André, était un personnage éminemment bien doué. Avec l'esprit froid et pénétrant d'un politique habile, il avait les manières souples et fines d'un homme de cour. Encore tout jeune, il fit plusieurs voyages sur le continent. Il y avait acquis l'habileté d'un diplomate accompli, et il était d'ailleurs étroitement lié avec tous les hommes d'État français et italiens. Intime ami du feu roi, il avait été initié à tous ses secrets et employé pour les missions les plus importantes. Une inimitié ancienne régnait entre lui et d'Arran ; mais on aurait pu prévoir qu'elle ne dure-

rait pas toujours. Ambitieux tous deux, tous deux avides de pouvoir et peu scrupuleux sur le choix des moyens, c'étaient des motifs d'intérêt personnel, non une question de principes, qui les tenaient divisés. Leurs idées politiques reposaient sur la même base : maintenir l'ancienne alliance, pour sauvegarder vis-à-vis de l'Angleterre l'indépendance de leur pays. La poursuite du même but devait les porter tôt ou tard à se rapprocher. Mais, entre ces deux personnages remarquables, qui pouvait jouer le rôle de réconciliateur mieux que cette fille de la maison de Guise, cette reine douairière si intelligente, si bien douée, qu'on a considérée comme la plus belle incarnation de l'idée qui admettait l'ancienne alliance ?

La situation était toute différente, à l'égard de ceux que l'on appelait les « partisans de l'Angleterre ». Entre eux et le parti d'Arran et de Beaton, il y avait une opposition de principes que ni le temps, ni aucune circonstance ne pouvait supprimer. Des historiens ont essayé de représenter le parti anglais comme le gardien des intérêts nationaux. Nous déclarons franchement que c'est le contraire qui était vrai. Le parti ne comprenait qu'un petit nombre de nobles que les projets tendant à accroître l'autorité de la couronne commençaient à inquiéter. Si ce parti s'était allié à l'Angleterre, ce n'était pas, on peut le croire, par affection pour cette nation, car Henri VIII eut plus d'une fois à formuler de violents reproches contre ses prétendus amis, qui trahissaient tour à tour les deux causes. En réalité, ceux-ci n'eussent pas supporté l'autorité du gouvernement anglais mieux que celle du gouvernement écossais ; mais la souveraineté s'exerçant à Londres était moins menaçante pour eux

qu'un pouvoir fortement centralisé à Édimbourg, et, pour sauvegarder leur situation, ces seigneurs n'hésitaient pas à livrer le bien et l'honneur de leur patrie à son plus ancien ennemi. C'est précisément le parti de ces nobles qui, dans son propre intérêt, était l'adversaire des droits du peuple. L'appréciation erronée émise par des écrivains aussi distingués que Sismondi et Michelet, vient simplement de ce qu'ils se sont laissé égarer par la question religieuse, qui enveloppe, pour ainsi dire, comme d'un voile, les événements politiques du XVI[e] siècle.

A cette époque, en Écosse, les intérêts politiques n'avaient pour ainsi dire rien à voir avec les intérêts religieux. La Réforme avait, il est vrai, pénétré dans le pays; mais, comme nation, l'Écosse restait encore attachée à ses anciennes croyances. Les masses n'étaient pas encore assez influencées par la nouvelle doctrine pour que les nobles, leurs chefs, pussent, comme cela arriva seize ans plus tard, s'en servir comme d'un levier pour réaliser leurs idées d'indépendance. Le peuple considérait les bûchers réservés aux hérétiques plutôt avec curiosité qu'avec sympathie pour les victimes. Un fait très caractéristique, c'est qu'aucun soulèvement populaire n'eut lieu, comme protestation, durant cette période qu'un écrivain fanatiquement orthodoxe, Rudloff, appelle *l'âge d'or* des persécuteurs.

Peut-on sérieusement prétendre que ces grossiers barons écossais, qui changeaient aussi facilement de convictions politiques que de croyances religieuses, aient été saisis par quelque zèle religieux, ou se soient souciés d'une doctrine autre que celle qui servait à augmenter

leur propre puissance ou leur fortune ? Ils avaient à leur tête un homme d'un mérite accompli, le célèbre Jarl Augus, de l'antique famille des Douglas. De 1524 à 1528, soldé par Henri VIII, il avait gouverné l'Écosse d'une façon qui causa à tous les vrais patriotes le plus profond chagrin, et sa conduite brutale avait poussé au désespoir le roi Jacques V encore mineur. Son mariage avec la reine douairière Marguerite avait été, à lui seul, un grand scandale. Sous le règne de Jacques V, il fut exilé ; mais après la mort de ce prince, grâce à l'appui d'Henri VIII et de ses dignes partisans, Glencairn, Maxwell, Sommerville et G. Douglas, son frère, il était rentré en Écosse, pour y satisfaire, même aux dépens du bien et de l'honneur du pays, son insatiable soif du pouvoir.

Telle était à peu près la situation, lorsque, après la mort de Jacques V, sa veuve allait commencer à jouer un rôle politique.

C'est le comte d'Arran qui devait l'emporter au début.

Afin de lutter avec succès contre la popularité de son rival, il s'allia pour un temps, mais seulement en apparence avec le parti anglais ; et il fut assez heureux, non seulement pour être choisi comme le chef du gouvernement (le 22 décembre 1542), mais encore pour faire jeter le cardinal Beaton en prison, à Dalkeith, le 26 janvier 1543.

Henri VIII voyait avec une vive joie ces événements importants, qui semblaient lui promettre la satisfaction prochaine de son désir de réunir les deux royaumes, au moyen d'un mariage entre Marie Stuart et son fils, qui fut roi sous le nom d'Édouard VI.

Pour l'instant, il lui parut inutile de recourir à la force des armes, puisque tout contribuait à favoriser ses ténébreux projets d'annexion. Voulant mettre l'affaire en bon état, il envoya en Écosse sir Ralph Sadler, esprit brillant et doué de grandes aptitudes.

Arrivé dans le pays, sir Sadler trouva toutefois que la situation n'était pas précisément telle qu'on la lui avait dépeinte à Londres, et il vit que les amis d'Henri VIII n'avaient pas obtenu de bien grands résultats. Dans les conférences que, dès son arrivée à Édimbourg, l'envoyé d'Henri VIII eut (le 18 mars) avec les « braves » amis de son pays, G. Douglas, Sommerville, Glencairn et d'autres, il apprit, en les pressant de questions, que, malgré la chute de Beaton, il n'était pas possible alors de voir s'accomplir le désir d'Henri VIII, d'avoir en son pouvoir l'héritière du trône d'Écosse. Voulait-il acquérir la souveraineté sur ce pays ? il fallait user de prudence et de douceur. Mais s'il obtenait la réalisation du mariage projeté, le roi verrait bientôt l'ancienne alliance se briser et l'Écosse devenir sa vassale obéissante.

Plus fin était le jeu du comte d'Arran, qui, faute d'être soutenu par la France, ne devait pas rompre ouvertement avec l'Angleterre dans un moment où il avait de si nombreux ennemis. Il se donne donc également comme l'homme du roi Henri, et d'un ton pathétique il s'écrie : « Je jure par Dieu que le cardinal ne quittera jamais sa « prison avec mon assentiment. » N'ayant ainsi rien à craindre du régent, sir Sadler songea à aborder un autre personnage qu'il savait bien ne devoir jamais être un simple comparse : nous voulons parler de la reine douairière, tutrice de Marie Stuart. Il fallait de toute nécessité

apprendre à connaître cet adversaire, nous disons adversaire, car comment une fille des Guises aurait-elle pu être autre qu'une ennemie déterminée des projets de son maître ? Le 22 mars, l'envoyé se mit donc en route pour Linlithgow où justement Marie de Lorraine se trouvait ; mais combien ne fut-il pas étonné de l'accueil qu'elle lui fit ! Elle lui témoigna, en termes chaleureux, sa joie au sujet des projets de mariage formés par Henri VIII, projets qui, à son sens, étaient si glorieux pour la nation. Seulement elle devait veiller sur l'enfant jusqu'à sa majorité, car, pour le moment, il n'était pas possible de la confier à d'autres. Elle demandait en outre à Sadler de se défier de l'administrateur du royaume, car elle avait la certitude qu'Arran pensait à faire épouser Marie Stuart par son propre fils. Mais, ajoutait-elle avec une rare habileté, ce projet échouerait, pourvu que Sadler ne se montrât pas trop exigeant dans cette question. Marie de Lorraine n'oublia pas, au contraire, de louer l'ennemi le plus redouté de Sadler, le cardinal, dont l'élargissement eût été la chose la plus propre à ruiner les projets de l'Angleterre. A la question inquiète de l'agent d'Henri VIII, sur les bruits qu'Henri de Guise pourrait venir en Écosse, elle répondit en souriant « que ce bruit ne signifiait absolument rien ». « Vis-à-vis d'Ar-« ran, continua-t-elle, je veux, il est vrai, me poser « comme une adversaire du mariage projeté avec le « prince anglais ; car Arran est seulement un naïf, et « comme je viens de vous le dire, il échouera avec ses « propres projets. »

Cet entretien remarquable, dans lequel nous pouvons distinguer par quelle voie elle voulait atteindre son but,

nous montre en même temps que Sadler, tout fin qu'il était, avait cependant trouvé un adversaire supérieur à lui. Aucun politique n'a jamais joué un rôle plus habile. L'invraisemblable arrivait. Comment ! elle, une fille des Guises, chez laquelle Sadler devait avant tout s'attendre à rencontrer une ennemie, non seulement elle se présentait comme un partisan zélé d'Henri VIII, mais elle était encore assez adroite pour ébranler la confiance de l'envoyé du roi dans cet homme et ce parti, desquels seuls il pouvait espérer l'appui. Il fut si étonné, si troublé, qu'il écrivit aussitôt à son maître : « Si les paroles de la « reine douairière sont sincères, la conduite d'Arran et « celle de son parti ne sont que duplicité et mensonge. »

En réalité Sadler était plus près de la vérité que lui-même ne le supposait. Les historiens ont essayé en vain d'expliquer la trahison dont Arran se serait rendu soudainement coupable envers l'Angleterre. L'entrée du comte dans le triumvirat qui fut, peu après, la même année, formé par le cardinal Beaton, la reine douairière et lui, a été considérée par eux comme la suite d'une pression exercée sur lui par la nation. Cette appréciation peut bien être très vraie, mais, d'après notre ferme conviction, il n'est pas moins vrai que le sentiment national avait été entretenu, et son explosion contre les plans de Sadler, préparée par un secret accord entre les trois maîtres de la situation, Arran, Beaton et Marie de Lorraine. Mille petits détails et les diverses phases de la politique suivie la même année confirment notre manière de voir.

Les paroles qui, dans le discours de la reine, s'appliquent à Arran, ont porté jusqu'ici les historiens à con-

sidérer celui-ci comme un caractère faible, sans énergie; mais on n'a pourtant jamais osé soutenir que l'entretien de Marie de Lorraine avec Sadler ait été l'expression vraie de sa pensée. La ligne politique suivie depuis par elle contraste avec ses promesses à l'agent anglais. La même observation, selon nous, doit être faite à propos du jugement porté par elle sur Arran.

Le désir qu'avait ce seigneur d'être régent du royaume était satisfait. Il voyait parfaitement que le peuple haïssait l'Angleterre, et il n'était pas assez simple pour persister à braver des aspirations qui auraient fini par le renverser. Il ne contraria même pas ces aspirations, il les *favorisa* plutôt, car nous le voyons peu après rendre la liberté au plus puissant prôneur de ce sentiment national, au cardinal Beaton. Comme les paroles de la reine concordent bien avec la conduite d'Arran!

Marie de Lorraine parle de l'impossibilité de laisser partir l'héritière de la couronne: Arran également repousse, sur ce point, les exigences de Sadler. La douairière désire que le cardinal soit libre, le régent lui donne la liberté. Et pourtant, il sait bien que son illustre rival, tel qu'on le connaît, ne consentira jamais à n'être que le spectateur passif des événements, et que sa mise en liberté sera incontestablement utile au parti anti-anglais. La vérité, c'est qu'Arran n'a jamais été ni un partisan déterminé de l'Angleterre, ni un ami d'Henri VIII.

A-t-il en effet accompli un seul des désirs de ce prince? Celui-ci demande que le cardinal soit dans une prison à la limite du territoire; Arran répond à cette demande en faisant reconduire ce même cardinal jusqu'à son propre château de Saint-André, et le 26 mars, Sadler apprend

que son ennemi est bien réellement sorti de sa prison. A toutes les offres dorées[1] de l'envoyé d'Henri VIII, Arran répond toujours par cette phrase insignifiante : « qu'il se sent trop petit pour un honneur aussi grand. »

Peu à peu Sadler en vient presque à désespérer. Des deux côtés, il reçoit les plus chaudes promesses de concours, et des deux côtés aucun engagement n'est tenu. Mais ni Arran ni Marie de Lorraine ne pouvaient alors rompre avec l'Angleterre ; ils n'osaient pas même se rapprocher ouvertement, parce que leur jeu eût été facile à deviner ; et la vengeance de l'Angleterre eût été redoutable dans un temps où la France ne pouvait les appuyer. Tous deux feignaient d'être les amis de l'Angleterre, et en médisant l'un de l'autre, ils réussissaient à gagner du temps et à laisser Sadler dans une incertitude et un embarras qui auraient pu faire obstacle à la réalisation des projets d'Henri VIII.

Telle est, selon nous, la seule explication possible de la manière d'agir si extraordinaire que le Jarl et la reine tinrent soit vis-à-vis de Sadler, soit vis-à-vis l'un de l'autre.

Bientôt la situation de l'envoyé anglais devint encore plus difficile. Le cardinal, récemment sorti de prison, observa la même tactique ; et personne cependant n'a jamais osé affirmer que cet homme célèbre ait été, à un seul moment de sa vie, partisan d'Henri VIII.

Les faits confirment notre appréciation.

Après sa visite à la reine, Sadler s'était rendu à Édimbourg. Les entretiens qu'il y eut avec Arran semblent

---

1. Il proposait de donner la fille du roi, Élisabeth, en mariage au fils aîné du comte.

confirmer d'une façon remarquable les paroles de Marie de Lorraine au sujet des véritables dispositions du régent. Celui-ci garda alors une réserve de plus en plus grande par rapport aux désirs manifestés par l'agent de l'Angleterre ; il parla de la reine douairière absolument comme elle-même s'était exprimée sur son compte. Il proféra contre elle des paroles violentes, et parut s'étonner que Sadler pût croire qu'une femme si française songeât sérieusement au mariage de Marie Stuart avec le prince royal d'Angleterre. Mais comme l'envoyé anglais, pour avoir une preuve de la loyauté du régent, lui demandait la rupture de l'ancienne union, celui-ci répondit qu'avant de renoncer à une alliance aussi ancienne, il fallait longtemps réfléchir, et qu'au reste cette union n'avait absolument aucune signification tant que Beaton serait en prison.

Qu'on remarque bien cette réserve. Arran prévoyait bien ce que deviendrait la situation si Beaton était en liberté ; et cependant ce soi-disant ami de l'Angleterre ne refusera justement pas l'élargissement du cardinal. Mais, pour répondre à toutes les insistances de Sadler, il lui disait que le prisonnier était bien gardé, alors qu'il savait positivement qu'à Saint-André l'archevêque était plutôt seigneur que prisonnier. D'un autre côté, les amis d'Arran déclaraient qu'ils ne pouvaient tenir les promesses faites à l'Angleterre. Il n'est donc pas étonnant qu'Henri VIII ait alors commencé de prendre un ton plus menaçant. Il recommandait en outre à Sadler de manifester au parti anglais son profond mécontentement. Mais aux reproches formulés par l'agent, Arran répondit : « Que n'ai-je « connu plus tôt le désir du roi ! Le cardinal n'aurait

« certainement jamais quitté sa prison », comme s'il n'avait alors et même tout d'abord compris, à cet égard, les désirs de l'Angleterre !

Il importe peu que G. Douglas ait représenté le régent comme un homme d'une mauvaise foi absolue. Un fait positif, c'est que le cardinal n'était plus en prison, et qu'on dissuadait Sadler de s'occuper davantage de cette affaire, puisque Arran ne satisferait certainement pas les désirs de l'agent anglais sur ce point. Ce dernier put bien vite comprendre la justesse de l'avis. Le premier avril, à un diner chez le régent, il essaya précisément de faire connaître ses prétentions au sujet de la mise en liberté de Beaton; mais tout de suite la conversation fut détournée et reportée sur la reine-mère. Celle-ci, assurait le régent, était aussi dévouée à la France que le cardinal, et elle faisait son possible pour l'éloigner, lui Arran, de l'Angleterre, afin de rester seule chargée de la régence.

C'était vraiment un partenaire digne d'elle que la reine avait rencontré. « Je ne saurai bientôt plus auquel « il faut croire, disait Sadler tout troublé. » Lorsque, dans une telle incertitude, il cherchait auprès de la reine quelque motif d'espérance, Marie de Lorraine poursuivait, avec un incomparable aplomb, son rôle d'amie de l'Angleterre. Elle continuait à dire du mal d'Arran, à le représenter comme « un homme préoccupé seulement « de son avenir et préférant mourir plutôt que céder « Marie Stuart à l'Angleterre ». En même temps, elle excitait Sadler à tenir en suspicion les amis peu nombreux qui lui restaient. « Vous verrez, lui disait-elle, que ces « seigneurs (les partisans de l'Angleterre) ne vous livre-

« ront jamais la royale enfant ; si le roi Henri ne prend « pas de bonnes garanties, ils ne toléreront jamais la « réalisation du mariage projeté. Ah ! ajoutait-elle, si « seulement Beaton était libre, s'il gouvernait l'État, il « serait assurément le premier à offrir ses services à « l'Angleterre. » L'envoyé d'Henri eut dans ces paroles une confiance telle qu'elles la lui firent considérer d'un œil tout différent ; mais ce changement nuisit naturellement beaucoup à ses rapports avec Arran et ses autres amis, dont les actes, il le voyait, répondaient si peu aux promesses faites par eux.

Se croyant sûr de l'appui de la reine, il fit connaître, le 8 avril, les prétentions d'Henri VIII : ce prince exigeait que l'héritière de la couronne fût conduite à Édimbourg et y demeurât sous les yeux des membres de chaque parti. Avec son habileté accoutumée, Arran lui affirmait que Marie Stuart n'était pas exposée au moindre danger ; qu'il était impossible de l'éloigner de Stirling ou de Linlithgow, sans que la reine-mère ou lui y ait consenti, et enfin qu'il fallait, avant tout, traiter cette question avec Marie de Lorraine,

Ces paroles sont très caractéristiques ; elles contredisent ses réponses précédentes. Arran ne cache plus, et déjà la marche des événements avait montré, qu'il y avait une certaine entente entre lui et le vrai chef du parti français, la reine-mère.

De nouveau Sadler essaya de gagner le comte, et cette fois, en lui promettant pour son fils la main de la princesse Élisabeth. La promesse était séduisante : comment fut-elle accueillie par le régent ? Il pria Sadler de transmettre au roi ses plus humbles remerciements pour le

grand honneur qu'on voulait lui faire ; mais « il lui fallait « d'abord s'entendre à cet égard avec son frère l'abbé « de Paisley », qui, comme tout l'indique, était l'ennemi juré de l'Angleterre. Comme pour se venger des manœuvres de l'agent, il lui apprit la désagréable nouvelle que « le cardinal était, à ce moment, maître dans sa propre maison ». Dans Beaton devenu libre, Sadler avait donc un nouvel ennemi, et celui-ci avait toute l'habileté d'un homme d'État accompli.

Pleinement d'accord avec ses alliés secrets, la reine-mère et Arran, le cardinal se donna d'abord, lui aussi, pour un ami de l'Angleterre, et il priait Sadler d'intervenir pour le réconcilier avec le régent. La chose parut toutefois trop forte à l'envoyé, qui voulait n'avoir rien à démêler avec le cardinal. Ayant appris, dans le même temps, que le comte de Lennox, revenu de France, commençait, de concert avec le parti français, à rassembler des troupes, il comprit qu'il ne lui restait plus de temps à perdre. Il courut chez le régent lui demander s'il voulait ou non combattre Beaton, au cas où celui-ci marcherait contre la capitale. Arran éclata en reproches violents contre le cardinal, mais il déclara qu'il lui était impossible d'entreprendre une lutte tant soit peu sérieuse, le Parlement ayant seul qualité pour le faire. Il était très touché qu'on lui eût offert pour son fils la main de la princesse ; mais il ne pouvait rien répondre là-dessus, avant que des relations amicales aient été établies entre les deux pays.

C'était trop vague, et Sadler ne pouvait se tenir pour rassuré, même après qu'Arran lui eut déclaré qu'il ne recevrait pas Lennox, qui, précisément en ce moment,

sollicitait une audience. Comment se fier à un homme qui promettait tout et ne faisait rien ? Nouveau mécompte pour le diplomate anglais, l'abbé de Paisley arriva chez son frère ; or sa présence pouvait fortifier l'esprit d'opposition toujours grandissant contre les projets de l'Angleterre. L'agent d'Henri VIII se trouvait donc aussi loin que jamais de voir accueillir ses principales exigences : la rupture de l'ancienne union et la remise de la princesse Marie Stuart. Ses propres amis lui déclaraient qu'il était absolument impossible que la jeune héritière du trône quittât le pays.

Le matin du 20 avril, Sadler apprit avec effroi que, tout à fait en secret, Arran avait engagé les partisans du maintien de l'alliance, Beaton, Lennox, Argyle, Murray et Huntly, à venir à Édimbourg, le plus tôt possible, pour y conférer avec lui sur la conduite à tenir à l'égard de l'Angleterre. Il courut le même jour chez le régent ; mais cette imprudente démarche provoqua une scène extrêmement vive : « La demande de votre roi par rapport à « la princesse, s'écria Arran, est contraire à tout bon « sens ! Que Dieu rappelle à lui le prince Édouard : Le « roi Henri pourrait-il donc complètement disposer de « la main de la princesse ? Votre autre prétention n'est « pas plus raisonnable. Nous ne pouvons pas ainsi et « sans y regarder davantage, perdre nos anciens alliés, « la France et le Danemark. Ne croyez pas que je tienne « à ma charge au point de vouloir la conserver par le « sacrifice de mon devoir à l'égard de ma souveraine et « du peuple. »

Sadler répondit à Arran. Il pensait que le meilleur protecteur de Marie Stuart, c'était Henri VIII. Arran

avait lui-même mal parlé de l'ancienne alliance ; son devoir était d'épargner au pays les malheurs d'une guerre. Son maître n'avait en vue que l'honneur et la sécurité de Marie Stuart, et puisqu'Arran s'opposait à un projet qui pourrait grandir le respect dû à la princesse, on saurait bien l'obliger à y consentir. — « Eh « bien ! oui, hâtez-vous de le faire, répliqua le régent « avec une ironie sans égale ; faites-le vite. Quoi ! vous « dites être soucieux de la puissance, de la gloire de la « princesse, quand vous projetez de nous faire la guerre « et de porter le fer et le feu dans son royaume ! Je n'ai « qu'une chose à vous dire, mais d'une façon bien ac« centuée, c'est que vous nous délivriez au plus tôt de « vos obsessions ; car, pour ma part, je ne veux agir que « conformément aux volontés de la nation. »

Burton a prétendu que l'accentuation de la ligne de conduite d'Arran devait être attribuée à son frère l'abbé de Paisley. Mais, selon nous, le comte n'a alors voulu que ce qu'il avait voulu toujours : la paix avec l'Angleterre à des conditions équitables, ou la guerre à outrance; plutôt que de voir sa patrie devenir vassale de ce pays. Il l'a bien prouvé en refusant les séduisantes offres d'Henri VIII. Chaque jour, il voyait se développer le sentiment national, que lui-même avait puissamment contribué à entretenir ; il voyait s'approcher l'heure où une manière d'agir plus caractérisée s'imposerait, soit pour contraindre l'Angleterre à rabaisser ses prétentions, soit pour mettre fin à une situation qui finirait par être également intolérable pour les deux nations. D'un côté donc, il resserrait les liens qu'il avait, depuis longtemps et en toute sécurité, noués avec les chefs du parti français,

qu'il engageait à venir dans la capitale, afin qu'il pût garder vis-à-vis de Sadler une attitude plus fière ; mais d'un autre côté, il considérait comme imprudent de rompre avec l'Angleterre, avant d'avoir la certitude d'être aidé par le roi François Ier.

Le 28 avril, les partisans de la France étaient réunis en majorité et en grand nombre à Édimbourg ; mais malgré le caractère anti-anglais des résolutions prises, Arran fit donner à Sadler l'assurance que l'Écosse n'aiderait point la France dans sa guerre contre Henri VIII, assurance naturellement insignifiante pour un homme qui désirait obtenir, non la neutralité de l'Écosse, mais bien une véritable souveraineté sur ce pays.

Sadler eut cependant un rayon d'espoir. Ce fut lorsque Arran l'eut informé qu'il venait de se faire un ennemi de Lennox, lequel, fort courroucé, avait quitté Édimbourg, après avoir été déçu dans sa prétention d'obtenir la main de la belle souveraine, et avec elle la dignité de régent.

Henri VIII s'impatientait ; il ordonna à son agent de poser à Arran un ultimatum : il exigeait que Marie Stuart, dès qu'elle aurait 10 ans, lui fût amenée, et aussi que l'Écosse, renonçant à son antique alliance, conclût avec lui une union inviolable. Comme Arran déclara ces conditions inacceptables, Sadler baissa un peu le ton. Dans un entretien du 6 juin, on convint que l'héritière du trône serait fiancée à 12 ans accomplis au prince Édouard. De plus, l'Écosse abandonnerait son amie et alliée, en ce sens que, si la France attaquait un des deux royaumes insulaires, tous deux se considéreraient comme privés du bienfait de la paix, auquel ils avaient droit.

En supposant que ce traité (réellement conclu le 1er juillet) fût exécuté, Henri VIII eût eu un sérieux avantage; mais un prochain avenir montrera que Sadler, quoique charmé, avait agi sagement en ajournant ses louanges par rapport à la « bonne foi d'Arran ». Il était en effet, malgré tout, loin du but.

Le sentiment national prenait chaque jour plus de force. Argyle, Murray, Bothwel et Huntly refusaient de reconnaître le traité avec l'Angleterre; Beaton provoquait, sur ce même sujet, une vive agitation, rassemblait des troupes, tenait, le 6 juillet, à Saint-André un grand concile; et tout cela avait lieu sans qu'Arran, bien que pressé par Sadler, voulût entreprendre la moindre lutte contre des hommes qu'ostensiblement il traitait de rebelles.

On ne peut douter que la reine douairière, d'accord avec le cardinal, n'appuyât en secret toute cette agitation; mais un fait à remarquer, c'est qu'à Londres, Henri VIII voyait beaucoup plus clair dans la question que Sadler à Édimbourg.

Dans une lettre écrite à son agent, abusé par l'habile tactique de Marie de Lorraine, le roi s'exprimait ainsi: « La résistance que nos projets rencontrent ne se produit « pas à l'insu ou sans le consentement de la reine-mère. « Vous devez donc exiger que la jeune princesse soit « séparée de sa mère et conduite à Temptallon. » Tout montre que le roi avait raison.

Le 23 juillet, les chefs du grand parti national se trouvaient réunis à Linlithgow; Arran était dans la capitale avec 7,000 hommes; une correspondance active s'échangeait entre les deux groupes, qui, d'après le bruit

public, devaient s'être mis d'accord au sujet du traité conclu avec l'Angleterre. Malheureusement pour Sadler, c'était faux, et quelques jours après, Arran lui apprenait personnellement que les pourparlers engagés avec le cardinal étaient rompus, parce que le parti de celui-ci avait reçu de François I[er] la promesse d'être aidé.

Pour voir enfin clair dans la manière d'agir du régent, sir Sadler joua son dernier atout : « Puisque le parti op-« posé, lui disait-il, ose rompre un engagement pris « avec l'Angleterre, mon maître vous fera, sans plus tar-« der, roi de tout le pays de ce côté-ci du golfe de Forth; « il vous appuiera de son pouvoir, et il vous donnera sa « fille en mariage. » Comme le régent était, en apparence, indigné du rassemblement des rebelles, Sadler ajoutait : « Mon maître, le roi, vous donnera tous les se-« cours que vous désirerez pour combattre ces révoltés. » Si le régent eût été réellement ce que depuis si longtemps il feignait d'être, un ami de l'Angleterre, il se fût empressé d'accepter une offre qui lui eût procuré un degré de puissance qu'avec ses seules ressources il ne pouvait atteindre. Mais il la repoussa, ainsi que les autres offres de l'agent d'Henri VIII. Faut-il une meilleure preuve pour établir que depuis longtemps il était l'allié déguisé de la reine-mère et du cardinal ? En réalité, il n'avait jamais plus que dans cette circonstance, traité comme un naïf l'infortuné Sadler.

Dans ce même temps, le 25 septembre, jour où le traité avec l'Angleterre fut scellé du sceau de la reine et de celui du cardinal, qui n'était pas à Édimbourg, le régent allait à l'improviste faire une visite à son ancien rival dans son château de Saint-André. La nuit suivante,

il était de retour, et l'agent anglais n'eut pas à attendre bien longtemps les résultats de cette fatale entrevue de l'après-midi, bien que, peu auparavant, Arran lui eût parlé de l'archevêque dans les termes les plus méprisants. Le 27 septembre, Arran reçut par Campbell un message de Beaton, et la nuit du même jour, sous un prétexte insignifiant, il quittait Édimbourg, accompagné seulement de trois ou quatre hommes. Deux jours après, dans sa demeure de Livingstone, entre Stirling et Linlithgow, il se rencontrait avec son ennemi principal d'autrefois, auquel il faisait l'accueil le plus cordial. Ils convinrent de tenir à Édimbourg une grande réunion pour apporter enfin une solution décisive à la question anglaise.

La situation s'était alors soudainement changée, et au fond sir Sadler avait perdu tout le terrain gagné jusque-là. Mais ce résultat était certainement, pour une part prépondérante, dû à la jeune et belle reine douairière. Sa brillante intelligence l'avait assez bien servie pour paralyser l'agent d'Henri VIII et parer les coups qui pouvaient venir d'Angleterre. Elle avait, non sans un égal bonheur, réussi à réconcilier Beaton avec Arran, qui ne s'était montré l'ami de l'Angleterre que par crainte de perdre sa charge de régent. Le temps était enfin venu, où, forts de leur accord, nos trois éminents personnages devaient oser rompre avec Henri VIII. Ils le pouvaient en toute sécurité, parce que le peuple avait salué d'une bruyante acclamation un triumvirat où il voyait comme une incarnation de sa haine toujours croissante contre l'Angleterre et ses partisans en Écosse. D'autre part, après avoir durant l'été réussi à influencer le sentiment national par de petites et secrètes expéditions, la France

commençait à se présenter ouvertement comme la gardienne de l'intégrité de l'Écosse et du maintien de la célèbre union.

Jusqu'ici, c'est d'une façon voilée, en restant au second plan, que Marie de Lorraine avait mis en jeu ses remarquables aptitudes ; maintenant, c'est ouvertement, en son propre nom, qu'elle va apparaître sur la scène de l'histoire et en devenir l'âme pendant un gouvernement de dix-huit ans, où avec Arran d'abord, et plus tard toute seule, elle se montre l'interprète le plus intelligent de l'idéal séculaire de la royauté écossaise : le maintien de l'indépendance nationale de l'Écosse avec une organisation politique répondant aux exigences des temps modernes.

Après avoir assisté aux fêtes du couronnement de la jeune reine à Stirling, les chefs du parti national, alors réconciliés, y tinrent, sous la présidence d'Arran, une nouvelle réunion, où se trouvèrent Marie de Lorraine, Beaton, les évêques de Murray, des Orcades, de Galloway et les comtes d'Argyle et de Huntly. Plusieurs scènes violentes eurent lieu entre Sadler et le *Leader* de l'assemblée, le cardinal Beaton. Le 3 novembre, le diplomate anglais, vaincu, dut quitter Édimbourg et se rendre à Temptallon, d'où son maître le rappela bientôt. Il quittait en désespéré ce pays où il avait eu un succès assez grand, mais où il devait finalement perdre la partie, par suite d'une combinaison politique où une femme avait joué un rôle qui ne fut certainement pas le moindre.

Pendant que Sadler, ainsi battu, se retirait, le parti national récoltait les premiers fruits de sa politique. Pour le soutenir, la France envoyait une petite escadre de



six vaisseaux, commandés par Jean de la Brosse et Jacques Mesnaige. De Dumbarton, les chefs français gagnèrent Stirling, où la reine s'occupait activement de réconcilier Arran et Lennox. Les efforts de Jean de la Brosse pour faire tout d'abord rompre le traité avec l'Angleterre et rétablir l'ancienne alliance furent couronnés d'un plein succès. La promesse faite par lui d'apporter l'argent nécessaire pour payer la solde de 10,000 soldats écossais, excita vivement le sentiment guerrier. Le 11 décembre, eut lieu la rupture avec Henri VIII : quand les deux chefs français eurent fait connaître la promesse de leur royal maître, qui s'engageait à soutenir l'Écosse dans une lutte éventuelle contre l'Angleterre, le régent se leva, et avec l'assentiment général, il décida, au nom de tout le peuple, le renouvellement et même l'extension de l'ancienne alliance.

L'ADIEU

PAR M. A. LOMBARD

(IMITATION DE SCHILLER)

Adieu, mon doux pays, ma tranquille vallée!
Je vous quitte aujourd'hui, par mon maître appelée,
Collines, champs que j'aime et bois silencieux
Où j'écoute en tremblant l'ordre qui vient des cieux !
Sous les branches du chêne, ô saintes que j'implore,
Vos voix me l'ont redit quand j'en doutais encore :
Oui, je dois tout quitter, et chaumière et troupeau ;
C'est l'éternel adieu qu'il faut dire au hameau,
A mes pauvres parents, à l'église où je prie !
Ah ! j'ai cru que le ciel y renfermait ma vie
Et que j'irais toujours, priant avec les miens,
Avec eux partageant et les maux et les biens !
Mais je ne verrai plus ceux à qui je suis chère ;
Car je m'entends nommer par le Dieu de la guerre.

O Dieu ! ce n'est donc pas une terrestre ardeur,
Un rêve téméraire où s'égare mon cœur !
C'est la foi pour la France en la pitié divine
Qui veut finir nos maux et venger sa ruine !
Seigneur, vous m'avez dit : « Je serai devant toi,
« Pars afin de sauver ton pays et ton roi !

« Je fais sentir la peur au soldat intrépide,
« Je donne un cœur guerrier à la vierge timide.
« Quand mon peuple recule à l'aspect d'un géant,
« Je ne veux que la fronde et la main d'un enfant.

« Tu ne connaîtras pas le bonheur de la terre,
« La couronne d'épouse et le doux nom de mère.
« Entre toutes, ma fille, illustre dans la foi,
« Ton seul amour sera d'obéir à ma loi.
« C'est moi qui l'ai voulu : la guerrière chrétienne
« Ne s'appartiendra plus, et sera toute mienne.
« J'ai consacré la vierge à sa patrie en deuil !

« D'un vainqueur insolent tu confondras l'orgueil.
« Quand le brave, étonné de ses propres alarmes,
« Désespère en son cœur du succès de ses armes,
« Voit la France abattue et son bras impuissant,
« La mort qui se rapproche et l'ombre qui descend,
« Ses yeux se lèveront vers ta blanche bannière
« Qui lui rendra soudain la vie et la lumière !
« Quand tu feras briller le signe de la foi,
« Les rangs les plus pressés s'ouvriront devant toi,
« Et sans rougir tes mains ni frapper de la lance,
« Pour vaincre il suffira de ma seule présence.
« Marche ! — Conduite à Reims par un guide immortel,
« Tu verras couronner ton prince à mon autel ! »

Vous avez dit, Seigneur, et docile et sans crainte
J'irai, je remplirai votre volonté sainte.
Soutien de votre peuple, effroi de Pharaon,
Tel vous avez parlé dans le feu du buisson,
Et le pauvre berceau délaissé sur le fleuve
Devint de votre gloire une éternelle preuve.

D'où vient que je frémis? Les cieux brillent d'éclairs,
Une rumeur de guerre a couru dans les airs.
Dieu ! L'épée a relui sous la nue enflammée
Et la terre a tremblé sous les pas d'une armée.
Mais je vois la cité qui défend nos remparts
Déployer à son tour ses loyaux étendards.
Dieu vengeur, on combat !... Et ce sang qui ruisselle,
Français, c'est votre sang qui crie et qui m'appelle !

CORRESPONDANCE

DE

DEUX OFFICIERS DE MARINE

EN 1789

PAR FERDINAND DES ROBERT

Nous avons eu la bonne fortune, en compulsant et en inventoriant une liasse épaisse de vieux papiers de famille, de découvrir la copie de nombreuses lettres datées des années 1789 et 1790.

C'est, sauf quelques lettres, la correspondance inédite et s'arrêtant au mois de décembre 1789 de deux officiers de marine du même grade que les exigences du service ont séparés. L'époque où elles furent écrites, car on était à l'aurore de la Révolution, donne un grand intérêt à cette correspondance et nous pouvons, en lisant ces lettres écrites sans apprêt, nous rendre compte des impressions ressenties au jour le jour par leurs signataires. Ce sont, pour nous servir d'une expression moderne, des *instantanés* pris sur le vif.

Un des auteurs de ces lettres se nommait le vicomte de La Porte. Il appartenait à une ancienne famille noble

du Dauphiné qui remontait aux Croisades et avait compté parmi ses membres de preux chevaliers, des hommes d'église, des magistrats et des chevaliers ou commandeurs de Malte[1]. Un de ses ancêtres, Joseph de La Porte, seigneur d'Eydoche et d'Aiguebelle, avait été président au Parlement de Metz (1696-1716) et y avait laissé une grande réputation d'honnêteté et de science juridique[2].

Le vicomte de La Porte était, pensons-nous, le fils de Claude-Joseph-François de La Porte, marquis de Larthaudière, et de Catherine Eyraud de Saint-Marcel, veuve de René de Bardoneuche, vicomte de Trièves. C'était un cadet de famille. Son frère aîné était marié et avait hérité de son père du marquisat de Larthaudière. Son second frère avait embrassé l'état ecclésiastique et, en 1789, il était vicaire général de l'archevêque de Toulouse[3]. Ses deux sœurs étaient mariées; l'une d'elles avait épousé le marquis de Lattier de Bayane qui habitait le château de Frouard, en Lorraine, dont il avait hérité du comte de Chabo, lieutenant général, ancien colonel des volontaires royaux et dernier grand louvetier du duché de Lorraine.

La seconde de ses sœurs avait épousé M. de Naillac et voyageait avec son mari en Italie pendant l'hiver de 1789.

C'était au château de Frouard que le vicomte de La Porte passait une grande partie de ses congés. Il adorait la Lorraine et la préférait, malgré ses horizons brumeux, au

1. Voir *Armorial du Dauphiné*, par G. de Rivoire de la Bâtie, édité à Lyon en 1847.

2. Voir *Biographie du Parlement de Metz*, par Ém. Michel, Metz.

3. Ses prénoms étaient Jean-Laurent. Il fut parrain d'un enfant d'une femme de chambre de la marquise de Bayane, sa sœur, à Frouard (Lorraine).

Dauphiné, son pays natal. Il n'y serait jamais retourné, écrit-il, si le désir d'embrasser sa mère ne l'y attirait quelquefois et si elle ne subvenait en partie à ses frais de voyage.

Le correspondant assidu de M. de La Porte se nommait Martin et prenait par plaisanterie le surnom de Luther, car il était protestant. Sa famille, qui était noble, habitait Saintes.

C'est dans cette ville, en vertu d'un congé d'un an, après un long voyage dans les Indes sur la *Sardine,* en qualité de volontaire, que Martin, sous-lieutenant de marine, plus jeune probablement que le vicomte de La Porte, passa toute l'année de 1789.

Au printemps de cette année, il fut promu au grade de lieutenant. Il recevait tous les huit jours des nouvelles du vicomte de La Porte, son ancien compagnon d'armes, homme excellent si nous le jugeons d'après l'amitié qu'il sut inspirer au jeune huguenot qui l'appelle le *Bienheureux,* tant il avait, comme le principal personnage de l'*Optimiste,* le caractère charmant, aimable et toujours égal. Hélas ! comme l'a dit Talleyrand, le bonheur c'est encore une de ces bêtises de l'ancien régime que nous avons remplacées par les immortels principes !...

Le bonheur et les illusions juvéniles de M. de La Porte ne devaient pas durer longtemps.

Nous sommes au mois de février 1789. M. de La Porte, après un voyage de treize mois sur la *Didon,* a fait un court séjour à Frouard, et avant de retourner à Brest, son port d'attache, il fait l'école buissonnière et passe quelques jours à Paris où il a donné rendez-vous à de joyeux camarades, officiers de la marine royale comme

lui. Ce sont MM. Le Mire[1], Mari[2], Sainte-Croix[3] et d'autres. Il va avec eux à l'Opéra et admire, en passant, la foule des masques qui inondent « depuis le Palais-Royal jusqu'au faubourg Saint-Honoré ». Il est fou de théâtres.

Le 20 février, un vendredi, il traverse la Seine et va à la Comédie-Française qui occupait, à cette époque, l'emplacement actuel de l'Odéon.

On y jouait pour la première fois les *Châteaux en Espagne* de Collin d'Harleville, l'auteur de l'*Optimiste,* de l'*Inconstant* et du *Vieux célibataire.*

Cette pièce fut retirée dès la première représentation et l'auteur y fit des changements considérables. On avait trouvé, dit Grimm dans sa *Correspondance,* quelques longueurs dans le premier acte, du vide et de la langueur dans les deux derniers. Collin d'Harleville les refondit presqu'entièrement et n'employa que huit jours à cette besogne ingrate. Il ne fit que quelques changements importants au troisième acte. C'est dans cet acte que d'Orlange, le faiseur de châteaux, s'imaginant qu'un jour il pouvait devenir roi, prononçait ces deux vers très applaudis :

Je choisirais d'abord un ministre honnête homme,
Le choix est bientôt fait quand le peuple le nomme.

Cette phrase semblait s'appliquer à Necker. Le valet qui vient troubler un si beau rêve, après s'être moqué

---

1. Le Mire, sous-lieutenant des canonniers-matelots à Rochefort.
2. Peut-être est-ce le comte Marie d'Astorg, lieutenant de vaisseau à Toulon en 1789.
3. Sainte-Croix (Nègre de), lieutenant de vaisseau à Brest en 1789 (5ᵉ escadre, 3ᵉ division).

de la folie de son maître, finit par rêver lui-même qu'il achètera un jour une métairie, et cela parce qu'il a dans sa poche un billet de loterie, et ce billet, il s'aperçoit bientôt, hélas! qu'il l'a perdu. Comme ceux de Perette, ses projets s'en vont à vau-l'eau.

M. de La Porte estimait que les *Châteaux en Espagne* valaient beaucoup moins que l'*Optimiste* et que la dernière production de Collin d'Harleville avait obtenu plus d'applaudissements qu'elle n'en méritait. C'est aussi notre avis.

Un autre théâtre attira également le jeune lieutenant de vaisseau. Ce fut celui de Monsieur, qui venait de s'ouvrir le 26 février et avait inauguré ses représentations par *Delle Vicende amorose,* opéra dont la musique est écrite par Tritto.

On sait que Monsieur (plus tard Louis XVIII) avait voulu, comme le frère de Louis XIV, avoir son théâtre à lui, ses comédiens et ses comédiennes, et Louis XVI, malgré les réclamations des autres théâtres subventionnés qui prétendaient à un monopole exclusif, avait accédé à la demande de son frère. Le but de Monsieur était de faire représenter sur son théâtre la comédie française et l'opéra-bouffe italien dans la langue originale ou traduit et *parodié* en français. La comédie française n'avait pas réussi au début sur la nouvelle scène et on avait déploré la chute du *Bouquet du sentiment* et de l'*Oncle et le neveu,* mais le premier essai des opéras-bouffes italiens avait été plus heureux.

Quelques années auparavant, la querelle célèbre des Gluckistes et des Piccinistes avait été une des causes des échecs consécutifs de ces opéras sur d'autres scènes.

Mais en 1789 ils prirent une revanche éclatante, malgré la faiblesse des libretti. Le vicomte de La Porte assista en véritable dilettante à une des premières représentations de l'opéra italien *le Roi Théodore à Venise,* dont la musique est de Paësiello et les paroles de Casti. La traduction française est de Moline. Les acteurs et les actrices qui créèrent à Paris cet opéra avaient reçu en Italie les leçons de Paësiello lui-même et étaient accoutumés à cet ensemble parfait qu'on ne rencontre guère qu'en Italie. Mais le *Roi Théodore* parut trop long pour des oreilles françaises et on fut forcé d'y faire des coupures dès la seconde représentation. On avait conservé les paroles italiennes. Aussi le vicomte de La Porte en comprit-il peu le sens, ce qui ne l'empêcha pas d'admirer les excellents interprètes de l'opéra transplanté. Parmi ces interprètes il distingua surtout la signora Baletti, Allemande de naissance, malgré son nom. Sa voix juste et suave était enchanteresse et elle savait la manier avec une souplesse merveilleuse et sans efforts. On ne lui reprochait qu'un défaut : elle articulait mal les mots italiens. M. de La Porte, tout en l'admirant, lui préférait Mlle Renaud qui avait fait ses débuts au Théâtre-Italien le 14 janvier dernier et rappelait le talent incomparable de sa tante.

Enfin le jeune officier dut s'arracher aux délices de Paris et reprendre le chemin de Brest où il arriva le 1er mars en compagnie d'un de ses camarades.

Après avoir rendu visite à ses chefs, dîné chez le comte d'Hector, directeur général du port de Brest, présenté ses hommages à Mme la directrice et monté la garde à bord du vaisseau amiral, il se sentit de nouveau repris par son amour du théâtre. Chez lui c'était

une véritable passion dont il ne se cache pas. Au théâtre de Brest on joue pour la première fois *Sargines ou l'Éducation de l'amour,* drame en 4 actes mêlé d'ariettes. La musique de ce drame est l'œuvre du chevalier Dalayrac et le livret est écrit par Monvel, père de M[lle] Mars. C'est une anecdote tirée des *Délassements de l'homme sensible,* de M. Arnaud, qui a fourni le fond du drame. L'action se passe sous Philippe-Auguste. Le héros, fils du sire de Sargines, est peu à peu et sans qu'il s'en doute déniaisé par une femme qu'il aime, et pour lui plaire il se distingue dans un tournoi donné par le roi. Malgré quelques défauts qui défigurent le poème, la première représentation de *Sargines,* qui eut lieu à Paris, au Théâtre-Italien, le 14 mai 1788, eut un grand succès. Les critiques louèrent un duo du premier acte entre Isabelle et Isidore. Au second on applaudit celui dans lequel Sophie apprend à lire à son amant, ainsi qu'un solo chanté par cette femme. Le reste parut plus faible et l'on accusa Dalayrac de composer difficilement et de suppléer à son manque de talent par des cris et par le bruit de l'orchestration.

Mars 1789.

Maintenant, laissant pendant quelque temps le vicomte de La Porte à son port de Brest, parlons un peu de Martin, son ami.

Nous avons de ses nouvelles par la lettre qu'il écrit au vicomte, dès son arrivée à Saintes, dans sa famille. A peine débarqué de la *Sardine* qui a désarmé à Toulon, il prend le chemin des écoliers et s'arrête à Toulouse. Aussitôt arrivé dans sa ville natale, il s'empresse d'écrire

à La Porte pour lui donner de ses nouvelles. Il y a longtemps que le vicomte n'en a reçu, car pendant la quarantaine que le sous-lieutenant Martin a subie à bord de la *Sardine,* à son arrivée dans la rade de Toulon, il faisait si froid qu'il pouvait rarement écrire et encore ne pouvait-il le faire que sur la cambuse, car, en qualité de volontaire, il était le plus mal logé de tout l'état-major, malgré son grade d'officier. Il n'a pu écrire à son ami qu'en vue du cap de Palos et de Carthagène. Quelle joie dans le cœur de La Porte lorsque dans les premiers jours de mars il reçoit la lettre de son cher camarade! Martin est toujours fou de littérature. Il aime évidemment la marine, puisqu'il vient de faire le voyage des Indes comme volontaire, mais il aime cent fois mieux la poésie.

L'une nuirait-elle à l'autre? Nous ne le pensons pas, et nous, admirateur de Pierre Loti, nous pensons que les voyages lointains ne peuvent que raviver et renouveler, en les rajeunissant sans cesse, les impressions du poète. Les péripéties émouvantes de la mer et l'étude curieuse des mœurs des pays étrangers doivent agrandir le champ d'exploration que se plaît à cultiver, en le faisant fructifier, son esprit toujours en éveil et avide de nouveautés.

Il est vrai que le genre de poésie que Martin cultive est un genre à part. En ce moment il est absorbé par les corrections à faire à un opéra de sa façon auquel il a donné le titre original de *Pipenfort,* qu'il a l'intention de faire imprimer en attendant que compositeur et partition soient de retour et aient échappé aux risques de la mer. En attendant il s'amuse à critiquer les auteurs dramatiques, ses confrères. Il n'a pas vu jouer l'*Opti-*

miste à Paris, mais il en a eu la primeur à Toulouse. Est-ce insuffisance des acteurs ou la faute de l'auteur? Le fait est que le marin-poète est d'avis que la pièce qu'il vient d'entendre manque de ce *vis comica* qui se sent mieux qu'on ne le définit et qu'il ne trouve pas dans les auteurs modernes. Pour Martin, les maîtres de la comédie ce sont Plaute et Térence. Il reconnaît quelque talent à Molière et à Regnard, mais il ne voit en eux que des imitateurs.

Quoique protestant, Martin compte des amis dans le clergé catholique. En passant par Toulouse, il n'a garde d'aller frapper à la porte de l'archevêché et de demander à voir l'abbé de La Porte, vicaire général et frère de son camarade d'armes, qu'il avait déjà rencontré à Montpellier. C'était un jeune abbé, comme il s'en trouvait encore à la fin du XVIII[e] siècle, fort gai et très insouciant, qui n'aurait pas été embarrassé de manger 80,000 livres de rente.

Martin semble plus sérieux et, malgré son peu de fortune, il jouit, dit-il, de tout le bonheur dont peut jouir un hérétique et se félicite d'avoir retrouvé à Saintes son père et sa mère : ce sont là joies de marin et puis, de retour, il peut s'écrier comme Richepin en s'adressant à la mer :

> Le temps que j'ai passé sur tes flots, mer jolie,
> Reste cher à mon cœur comme mon meilleur temps.
> Je ne l'oublierai pas quand je vivrai cent ans,
> Et la douceur en moi n'en peut être abolie[1].

Tout était encore calme en Saintonge ; mais en Bre-

1. LA MER, *Le retour*, page 266.

tagne de graves mésintelligences s'étaient élevées depuis près d'un an entre le gouvernement royal et les États de Bretagne et le Parlement de Rennes où les édits de mai 1788 avaient été enregistrés par force. Les scènes les plus violentes eurent lieu et toute la Bretagne prit parti pour le Parlement.

M. de Thiard, lieutenant général, commandant militaire de la Bretagne, fut obligé, malgré les protestations des habitants et du Parlement, de renforcer la garnison de Rennes.

Des députés furent envoyés à Paris et furent faits prisonniers, mais l'avènement de Necker au ministère leur rendit la liberté.

Les États devaient se rassembler à la fin du mois de décembre 1788 à Rennes. Le Tiers qui avait jusque-là joint ses réclamations à celles des autres ordres, s'en sépara, et l'agitation devint tellement grande que le roi suspendit la session. Elle fut remise au 3 février 1789.

La noblesse de Bretagne refusa de se séparer et se réfugia dans le couvent des Cordeliers où les gentilshommes s'établirent à poste fixe. Ils y furent assiégés par les étudiants en droit, commandés par Moreau, le futur vainqueur de Honhenlinden. Huit cents jeunes gens de Nantes marchèrent à leur secours. L'évêque de Rennes alla au-devant d'eux pour essayer de les apaiser. Il y réussit. Toute la jeunesse bretonne était prête à se rendre à Rennes. Ces événements se passèrent le 27 et le 28 décembre 1788[1]. Il n'y eut que le comte de Thiard

1. Voir *Mercure français*, janvier et février 1789. *Les Assemblées provinciales*, par M. de Lavergne.

Des régiments et des canons furent placés sur la place des États ;

qui pût ramener les esprits à la raison. Il fit preuve de tact et de conciliation, nous apprend le vicomte de La Porte, peu occupé du reste de ce qu'à Paris les gazettes appelaient les troubles de Bretagne. Les États devaient donc se réunir de nouveau le 3 février. Les esprits étaient encore tellement surexcités qu'il fut impossible d'ouvrir la session. L'arrêt du conseil royal qui accordait la double représentation au Tiers accrut encore en Bretagne l'hostilité entre les ordres. D'après l'ancienne constitution, les députés aux États-Généraux devaient être nommés par les États de la province ; la noblesse et le haut clergé réclamèrent le maintien des formes établies, tandis que le Tiers et le bas clergé se réjouirent de la décision royale. Ceux-ci furent convoqués par sénéchaussée. Le haut clergé et la noblesse devaient se réunir à part à Saint-Brieuc[1] ; mais pour

---

les gentilshommes envoyèrent des députés pour savoir le motif de ces précautions : « C'est pour m'en servir contre vous, si vous êtes agresseurs, ou contre le Tiers-État s'il vous attaque », répondit le comte de Thiard (*Gazette des Pays-Bas*, n° 16).

1. Ce fut le 10 mars 1789 que Louis XVI invita les États de Bretagne à procéder à l'élection des États-Généraux.

Des 25 sénéchaussées qui composaient la Bretagne, 6 seulement devaient députer aux États-Généraux, savoir : Rennes, Hennebont, Brest, Lesnéven, Dinan et Ploërmel. Les 19 autres devaient se former en 7 assemblées d'arrondissement et nommer toutes ensemble 44 députés du Tiers-État aux États-Généraux.

Les assemblées où l'on devait nommer les électeurs étaient fixées au 5 avril et celles où l'on devait nommer les députés aux États-Généraux au 7 du même mois.

La noblesse devait, d'après l'ordonnance royale, se rassembler le 16 mars à Saint-Brieuc pour rédiger son cahier et pour élire 22 députés. Le même jour, les membres du haut clergé devaient se réunir également ; quant aux autres membres du clergé, ils étaient convoqués dans la ville épiscopale de leurs diocèses respectifs, le 2 avril. Les membres

protester contre la violation de la constitution des États de Bretagne, ils se séparèrent sans avoir procédé aux élections.

Si nous avons rappelé les incidents tumultueux que suscita, en Bretagne, la convocation des États-Généraux, c'est pour montrer quelle était l'atmosphère asphyxiante dans laquelle vivait le vicomte de La Porte depuis son arrivée à Brest. Il s'émeut peu, il est vrai, et ne répond que vaguement, dans ses premières lettres, aux questions pressantes que lui pose son ami à propos des troubles de Bretagne dont l'écho était arrivé jusqu'à Saintes, démesurément amplifié évidemment. Martin, moins philosophe que La Porte, se console cependant de ses inquiétudes naissantes en écrivant des vers. L'année précédente était mort à Versailles, tué en duel, le bailli de Suffren que la mort avait si souvent épargné sur mer. Martin composa son épitaphe :

Je ne sais que le nom que j'enserre,
Mais tous les bons Français viennent m'orner de fleurs.
Tous, quand un sort jaloux le ravit à la terre,
Vinrent ici verser des pleurs :
Pour en conserver la mémoire
Je voulais qu'on m'apprit ses exploits, ses hauts faits;
Un mortel attendri me dit : Tu peux m'en croire,
C'est aux tombeaux des grands à vanter des succès,
Ignorés et souvent démentis par l'histoire.
Tu renfermes Suffren ; dis son nom aux Anglais,
Ce nom seul suffit à sa gloire.

élus devaient se rassembler une seconde fois le 10 avril, dans la ville diocésaine, où Sa Majesté devait leur faire connaître le nombre de députés de leur ordre à envoyer aux États-Généraux. La Bretagne devait compter 29 députations ou 88 députés.

Ces vers sont-ils bons ou mauvais? C'est aux lecteurs à juger; toutefois ils sont dans le goût du temps, manquent de naturel et surtout de clarté, croyons-nous.

Si les vers des opéras de Martin leur ressemblaient, nous nous consolons de ne pas en avoir retrouvé la trace.

Mais si son talent poétique est médiocre, l'éloge qu'il fait du bailli de Suffren est mérité. M. de La Porte, tout en l'approuvant, y fait quelques restrictions et prétend que le bailli n'était pas aimé par ses inférieurs. L'épitaphe composée par Martin lui avait beaucoup plu; il en aimait l'idée, mais il n'aimait pas le héros :

« La passion dominante de cet homme était l'ambition, écrivait-il, mais chez lui elle était insatiable, et de tous les moyens qu'il a employés pour la satisfaire, la bravoure est peut-être le seul estimable. Il est sûr qu'il était très brave, mais ôtez cette qualité et je défie qu'on puisse trouver en lui rien de ce qui peut rendre un homme cher à ses semblables.

« Je me garderais bien de dire pareille chose à tout autre qu'à un officier de la marine, car on croit fermement que dans notre corps il suffit d'avoir acquis un peu de réputation pour être cordialement détesté par tous ses camarades. Je ne sais si cela est vrai, mais je parierais que parmi le grand nombre de personnes qui ont connu M. le bailli de Suffren, abstraction faite des officiers de la marine, il n'y en a peut-être pas deux qui l'aient regretté. »

Ce jugement semble sévère, quand il s'agit d'un héros pleuré par la France entière.

M. de La Porte aime peu la politique; il lui préfère le

théâtre qu'il fréquente assidûment. Brest possédait en ce moment une célébrité. C'était Mlle Saint-Val, ancienne pensionnaire de Sa Majesté à la Comédie-Française, qui avait remporté à la fin de l'année précédente un succès éclatant sur le théâtre de La Rochelle [1]. Elle joua à Brest *Sémiramis* [2], *Mergu*, l'*Orphelin de la Chine*, *Zelmire*, de du Belloy, *Phèdre* et *Britannicus* ; ainsi que la *Médée* de Longepierre.

Elle partageait la recette avec les actionnaires du théâtre et touchait au moins six à sept cents livres à chaque représentation. Un jour même, sa part s'éleva à dix-huit cents livres.

M. de La Porte nous apprend que, malgré qu'elle fût laide, elle avait pour amant un élève de la marine, M. de Chaumont-Quitry, qu'elle avait connu à Nantes.

Nous retrouverons ce M. de Quitry, capitaine de frégate, en 1816 [3].

Au mois d'avril 1789, à Brest, on était bien plus occupé de Mlle Saint-Val que de ce qui se passait dans le reste de la France. Elle faillit même causer une émeute, le soir où elle joua pour la dernière fois sur la scène de Brest, et voici comment : Mlle Saint-Val avait été si goûtée dès les premiers jours qu'elle avait échauffé la verve de tous les rimailleurs de la ville, et à la fin de chaque pièce où elle avait joué, on jetait sur la scène des vers com-

1. Voir la *Saint-Val*, d'après des documents inédits, par Paul Mourat, page 89, *Revue d'art dramatique*, 1891. n° 134.

2. Tragédie de Crébillon. Voltaire refit cette tragédie.

3. M. de Chaumont-Quitry avait été nommé élève de la marine le 1er juin 1783. Sa famille existe encore, et son chef actuel, Félix, marquis de Chaumont-Quitry, chevalier de la Légion d'honneur, a donné sa démission de capitaine breveté d'infanterie.

posés à sa louange. Le public aussitôt demandait à les connaître et un acteur venait les lire.

Parmi ces vers, il s'en trouva un soir de fort méchants et même injurieux pour les acteurs. Celui qui les lisait se trouva naturellement fort humilié et on rit beaucoup de son air piteux. Mais le lendemain, lorsque les spectateurs réclamèrent, comme d'habitude, qu'on leur donnât communication des poésies inspirées à la verve des poètes de la localité, un acteur s'avança vers la rampe et annonça au public qu'après ce qui étoit arrivé la veille, M. le comte d'Hector, commandant du port, avait fait défense de donner dorénavant communication des envois poétiques adressés à la diva. Tout le monde garda le silence d'un air soumis et le spectacle continua sans être troublé, ainsi que les jours suivants. Le soir de la clôture, quelques jeunes gens de la ville avaient apparemment résolu de faire lire les vers du jour, malgré la défense de M. d'Hector, car dès que la représentation d'*Iphigénie* fut finie, on jeta sur la scène de nouveaux vers. Le public en réclama la lecture avec insistance et beaucoup de bruit ; le tapage fut long et violent, mais on refusa toute lecture. La police arrêta même au parquet un des bourgeois qui criaient : Les vers! Pendant qu'il faisait quelques difficultés à suivre les agents, un de ses camarades vociféra : Il n'ira pas. Alors tous se levèrent et un officier, major de service, cria : Aux armes! à la garde de la comédie! Tous les bourgeois indignés sortirent en foule du théâtre, et leur camarade, cause de cette bagarre, fut conduit au corps de garde le plus proche. Des attroupements se formèrent, mais on parvint à les repousser par la force.

Une demi-heure après on leur rendit le prisonnier qu'ils réclamaient et tout fut calme.

Voici un échantillon de ces vers jetés sur la scène en l'honneur de Mlle Saint-Val. Ils étaient attachés à un bouquet de roses et d'immortelles :

Emblèmes de nos sentiments,
Ces fleurs naquirent sur tes traces.
Nous devons les roses aux grâces,
Les immortelles au talent.

Le chevalier de Trélo[1] et quelques officiers de la marine, nés ou propriétaires en Bretagne, partirent le 14 avril pour assister à l'assemblée préparatoire aux États-Généraux, qui devait avoir lieu le 16 à Saint-Brieuc. La noblesse et le haut clergé devaient seuls y prendre part. Deux jours avant les élections, M. de La Porte prévoyait, ce qui arriva, que la noblesse et le haut clergé ne nommeraient aucun député, sous le prétexte que le décret de convocation était contraire aux formes constitutionnelles des États de Bretagne.

Cette province n'avait-elle pas fait ses restrictions et imposé des conditions, au temps de la duchesse Anne, lors de son annexion à la France ? On le voit, comme le pensait Martin, les têtes bretonnes étaient diablement échauffées.

Si la noblesse et le haut clergé protestaient avec énergie contre les volontés du roi et contre la violation de leurs privilèges séculaires, le Tiers-État et le bas clergé, satisfaits des avantages que le gouvernement leur octroyait

---

1. Fournier de Trélo, lieutenant de vaisseau à Brest, en 1789 (3e escadre. 1re division). Il avait été promu à ce grade le 1er mai 1786.

en doublant le nombre de leurs représentants, se réunissaient à Rennes pour élire leurs députés.

En même temps arrivait à Brest, Monge, le célèbre mathématicien, pour inspecter les élèves de la marine.

Deux ans plus tard il devait devenir ministre de la marine.

Les mesures prises par M. Grimouard [1] lors de la soirée d'adieu de Mlle Saint-Val mécontentèrent la bourgeoisie de Brest qui, à la suite de conciliabules, résolut de ne plus aller au théâtre. C'était la ruine des acteurs. Aussi la salle resta fermée jusqu'à la fin d'avril. Au bout de ce temps les officiers résolurent de s'abonner pour permettre à la troupe de subsister et les représentations reprirent leur cours.

Le Tiers s'abstint et persista dans sa rancune. Un seul bourgeois se fit remarquer par sa présence ; mais il fut hué en sortant par ses camarades.

« Le Tiers en corps, écrit Martin, a demandé un honneur pour des gens que peut-être il estime peu en particulier. Dans ce moment-ci la vanité est la marotte française ; on voit qu'il faut faire ventre de paille, et chacun voudrait se couvrir d'une veste d'or. » Ces réflexions peuvent malheureusement s'appliquer à toutes les époques.

Nous sommes arrivés au 25 mai. Martin se confine de plus en plus chez lui. Il traduit Horace, *Tom Jones,* d'Henry Fredling, et *Tristam Sandy* de Stern, et compose quelques petites pièces de poésie, mais avoue ne pas se remettre entièrement au travail. Il « bouquine »

---

1. Capitaine de vaisseau, major de la 2e escadre, à Brest, en 1789.

et se procure entre autres *bouquins* une vieille bible : rappelons qu'il est calviniste, hérétique, comme il s'intitule. Que ne lit-il pas, quoique s'accusant de paresse? Il dévore les *Métamorphoses* d'Ovide dans l'édition de Sébastien Gryphon de 1554. Il étudie également les *Fastes* et les *Élégies* du même poète dans une édition des Elzevier; il lit le *Suétone* de Blacru et aurait presque envie de faire un grand opéra de l'*Œdipe* de Dryden, malgré tout son respect pour la Melpomène anglaise.

De La Porte l'en dissuade. En attendant, il a résolu de changer de département et médite un voyage à Rochefort pour y entendre le grand opéra joué par une excellente actrice dont il oublie de dire le nom.

S'il lit beaucoup en ce moment, sa muse sommeille et il laisse sur le métier, sans y toucher, son fameux opéra : *Pipenfort,* qui « une fesse écorchée et guérie, se plaint d'attendre trop longtemps l'autre moitié de sa correction. Ses beautés vénitiennes sont à dîner depuis des années (*sic*) et le journal de son dernier voyage dans l'Inde n'est pas terminé ». Jamais auteur ne fut plus capricieux. Qu'importe? puisqu'il ne fait œuvre d'auteur que pour son plaisir. Il attend l'inspiration, comme beaucoup d'autres, et écrit tous les dimanches à son ami. Ses lettres mettent cinq jours pour arriver à Brest!

Au cours du printemps de l'année 1789, Martin se sent en verve, une nouvelle ardeur poétique s'empare de lui. Il a, comme tous les poètes, mille projets en tête, mais souvent il ne les exécute pas ou les exécute à moitié. Ainsi il fait de nouveau part à son ami de son désir de faire un opéra de l'*Œdipe* de Dryden.

« Folle idée, lui répond le vicomte de La Porte ; crois-

tu qu'il soit plus noble de travailler pour l'Académie royale de musique que pour le Théâtre-Italien ? Qu'importe que ton œuvre soit intitulée opéra ou comédie mêlée d'ariettes? C'est toujours travailler pour un musicien qui a tout l'honneur. Laisse cet emploi à Sedaine et prends un vol plus élevé. N'a-t-il pas fait un grand opéra d'Amphytrion ? Je ne sais s'il est bon. Je ne l'ai pas vu, mais je suis de mauvaise humeur quand je vois ce vieux radoteur s'emparer des chefs-d'œuvre de Molière pour en faire ses affaires. »

Sedaine et Grétry, en effet, avaient fait représenter le 15 juillet 1788 *Amphytrion* au théâtre de l'Académie royale de musique. Cet opéra eut peu de succès. « On reprocha bien moins, dit Grimm, au nouvel *Amphytrion* de ressembler trop à son aîné que de ne pas lui ressembler assez. » Il était difficile pour Sedaine de lutter contre Molière. Son style était pitoyable et sa versification négligée. Quant à la musique, elle péchait par le récitatif : « Les airs manquent souvent d'intention comme d'originalité. » On admira cependant quelques morceaux d'ensemble ; le duo de Mercure et de Bromia, celui de Sosie et de sa femme, furent dignes d'éloges et rappelèrent « le faire spirituel, piquant et vrai » des autres œuvres de Grétry.

Suivant les conseils de son correspondant, Martin renonça à son *Œdipe,* s'attela à une tragédie, et traduisit la *Troade* de Dryden. Il se dit si occupé qu'il n'a pas le temps d'envoyer à l'abbé de La Porte la copie d'un poème intitulé *Bras-de-fer* qu'il lui avait promise.

Le jeune officier, comme le rat de La Fontaine, se confine chez lui. Il ne fait plus aucune visite et les habi-

tants de Saintes se plaignent de sa sauvagerie. Il déteste le jeu et n'a pas la patience, avoue-t-il, de faire la cour aux dames. « Jouez donc, dit-il aux Saintongeois, et cajolez sans moi, comme vous avez fait avant mon arrivée. Laissez-moi avec mes papiers et mes livres. »

Mais une chose inquiète Martin par-dessus tout : il n'a pas de nouvelles de son collaborateur d'Unienville qui avait failli faire naufrage, à bord de la *Résolution*, près de l'île Bourbon, et avait perdu, au milieu de la tempête, le manuscrit de la musique de *Pipenfort* dont Martin avait écrit le libretto.

Les deux amis s'aimaient d'amour tendre. Ils regrettaient amèrement d'être séparés l'un de l'autre. Martin désirait se marier, mais son manque de fortune était un obstacle sérieux à l'accomplissement de ses vœux.

Quant au vicomte de La Porte, toujours comme l'oiseau sur la branche, brûlant d'être sur terre quand il était sur mer, désireux de naviguer quand il était sur terre, il avait horreur du mariage et faisait la sourde oreille aux conseils matrimoniaux de son frère, l'abbé de La Porte. C'était un excellent ami. Il adorait ses camarades et, désigné pour aller à Lorient, il ne put se décider à quitter son port d'attache et se fit remplacer par M. de Villaret de Joyeuse, alors lieutenant de vaisseau, qui devait devenir amiral[1].

Nous sommes au mois de juin 1789. M. de La Porte

---

1. Louis Thomas, comte de Villaret de Joyeuse, né à Auch (1750), servait dans la marine depuis 1766. Il combattit dans la mer des Indes sous Suffren et fut fait chevalier de Saint-Louis en 1783.

Fait contre-amiral pendant la Révolution, mis à la tête de la flotte

met son ami au courant des nouvelles maritimes les plus récentes.

Une quinzaine de jours auparavant était arrivée de l'Inde à Lorient la gabare *le Nécessaire*, commandée par M. de Bouvet, encore un futur amiral[1]. Les nouvelles qu'elle apportait étaient tristes. Pendant la relâche qu'elle avait faite au cap de Bonne-Espérance il y était arrivé de l'île de France un brick dont le commandant avait appris à M. de Bouvet que la *Résolution* et la *Vénus*[2], étant à Bourbon sur le point de retourner en Europe, avaient reçu un coup de vent très violent qui les avait obligées à prendre le large. La *Résolution* était revenue à l'île de France en fort mauvais état et « mâtée avec des matériaux[3] ». Quant à la *Vénus*, elle avait été

---

de Brest, il combattit les Anglais. Député au Conseil des Cinq-Cents en 1797, il fut déporté le 18 fructidor.

Rentré en France au 18 brumaire, il transporta à Saint-Domingue l'armée du général Leclerc. Capitaine-général de la Martinique et de Sainte-Lucie, il se rendit aux Anglais en 1809. Il mourut à Venise, dont il avait été nommé gouverneur, en 1812.

1. Bouvet (François-Joseph, baron), né à Lorient (Morbihan) le 23 avril 1751, navigua dès l'âge de 12 ans, assista au combat de Négapatam (17 juillet 1782); fit une campagne de 9 mois à la Martinique en 1785; lieutenant de vaisseau au mois de mai 1786, il fit les campagnes des Antilles et de Saint-Domingue. Capitaine de vaisseau en avril 1793, contre-amiral le 16 novembre de la même année, il se distingua aux journées des 10 et 13 prairial an II, prit part à l'expédition malheureuse d'Irlande l'an V, et fut disgracié pendant 5 ans. Rétabli dans son grade au mois de pluviose an X, il conduisit les troupes du général Richepanse à la Guadeloupe. Chef maritime du port de Brest en 1803, il fut de nouveau réformé en 1813.

Fait vice-amiral en 1816, il mourut le 21 juillet 1832.

2. La flûte *le Nécessaire* fut armée à Lorient le 1er janvier 1787, sous le commandement du lieutenant de vaisseau de Bouvet, et y rentra le 28 mai 1789.

3. La frégate *la Résolution* partit de Brest le 13 mai 1785, sous le

démâtée de son grand mât. Le brick, porteur de si mauvaises nouvelles, croyait trouver la *Vénus* à Madagascar, mais maintenant on la croyait perdue.

On ajoutait que la *Résolution* était condamnée à servir de pontons à l'île de France.

M. de Chavagnac, major de vaisseau, venait d'être mis aux arrêts à l'*Amiral*, dès son arrivée à Brest, sur la corvette *la Blonde* qu'il commandait, à cause d'une discussion qu'il avait eue, pendant sa campagne, avec Barbé-Marbois, intendant de Saint-Domingue[1].

Quant à Martin, renonçant au port de Brest, afin de se rapprocher de sa famille, il venait de se faire attacher à celui de Rochefort, après avoir permuté avec M. de Terver. Il aurait voulu que le climat de Rochefort fût plus sain, car il aurait engagé La Porte à l'imiter. Que n'était-il assez riche pour le recevoir en dédommagement à Saintes pendant ses congés et que ne pouvait-il se dédoubler afin d'avoir une partie de lui-même à Saintes et l'autre à Brest. Maintenant revenons aux nouvelles maritimes dont M. de La Porte se faisait l'écho et qu'il apprenait ou plutôt confirmait à son ami en congé.

---

commandement du capitaine de vaisseau V. Bruni d'Entrecasteaux, et fut désarmée à l'île de France le 16 février 1789.

La frégate *La Vénus* partit de Brest et se perdit dans le golfe de Perse. Le capitaine qui la commandait était passé sur la *Méduse* le 18 juin 1788.

1. Marquis de Barbé-Marbois (François), né à Metz en 1745, ancien conseiller au parlement de Metz, fut nommé intendant de Saint-Domingue en 1785. Adjoint à M. de Noailles à la diète de l'Empire en 1790, maire de Metz et membre du Conseil des Anciens, dont il fut président, il fut déporté au 18 fructidor. Il fut ministre sous l'Empire et la Restauration et fut à plusieurs reprises président de la Cour des comptes. Il mourut en 1837.

On sait que le vice-amiral La Pérouse avait été chargé par Louis XVI de continuer les découvertes de Cook et de Bougainville. Le roi traça lui-même le plan du voyage et La Pérouse partit de Brest avec les frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*. Il doubla le cap Horn, remonta vers la côte nord-ouest de l'Amérique, parcourut les parages de la Tartarie chinoise et les îles voisines et, après avoir reçu des dépêches de France à Petropaulosk, il envoya M. de Lesseps à Paris avec ses journaux et ses cartes.

Il reprit la mer le 29 septembre 1787 et se dirigea vers le sud. Arrivé dans l'archipel des Navigateurs, il y perdit M. de Langle [1], son compagnon.

La malheureuse nouvelle était arrivée à Brest il y avait déjà quelque temps. A la fin du mois de juin 1789, elle se confirma, mais on en parlait tout bas, parce que Mme de Langle ignorait encore la mort de son mari. M. de Langle n'était pas mort seul. Avec lui avait été massacré, par les habitants de l'île de Maouna, le chevalier Paul de Lamanon, naturaliste célèbre, correspondant de l'Académie des sciences.

On voit que les nouvelles étaient longues à arriver avant l'invention des bateaux à vapeur. La mort affreuse de Langle et de Lamanon, ces deux victimes de la

1. Le chevalier Paul-Antoine-Marie Fleuriot de Langle, né le 1er août 1744, au château de Kerlouet (Côtes-du-Nord), mort le 11 décembre 1787, près de l'île de Maouna, fut nommé garde de la marine le 4 juin 1758 et lieutenant de vaisseau en 1784. Il avait assisté à l'expédition malheureuse de la Jamaïque où le comte de Grasse fut défait. Commandant l'*Astree,* de concert avec M. de La Jaille, il détruisit les forts de Galles et d'York dans la baie d'Hudson. Dans l'expédition de La Pérouse il commandait l'*Astrolabe*.

science, avaient eu lieu en 1787, deux ans avant que la nouvelle s'en confirmât, et l'on comptait encore à cette époque sur le retour en France de La Pérouse, mort quelque temps après ses compagnons sur une des îles de Vanikoro.

Malgré la lenteur des navires de guerre et de commerce, Martin, peu amateur du progrès, n'était pas partisan des nouvelles inventions. Il maudit les nouveaux navires qu'il appelle *Tourneur* et regrette les navires à la *Cypière*.

« Le progrès, dit-il, dans la marine n'amène que des catastrophes. La navigation semble devenir de plus en plus périlleuse ; nos officiers sont pourtant plus instruits ; il est vrai que la hardiesse a crû en proportion de leur science et il est très possible que la prudence outrée de nos ignorants prédécesseurs fût moins fertile en naufrages ; cependant la cause principale que je crois devoir attribuer à tous ces malheurs est le vice de notre nouvelle construction.

« A force de rendre nos bâtiments plus légers, nous avons diminué leur solidité. »

De grands événements venaient d'émouvoir la France. Les États-Généraux avaient été convoqués, mais si des aspirations libérales animaient tous les cœurs généreux et si, sous l'impulsion de Louis XVI, de grandes réformes allaient s'accomplir, de graves désordres eurent lieu à Paris et en province, et l'esprit d'insoumission envahit l'armée et la marine après la prise de la Bastille.

Quoique Saintes fût très tranquille, la Révolution qui s'opérait, écrivait le lieutenant Martin à son correspondant, lui semblait si intéressante qu'il lui semblait qu'on

ne pouvait guère penser à autre chose et qu'il y rêvait même quelquefois.

Le 26 juillet, douze jours après la prise de la Bastille, la municipalité de Saintes s'assembla pour destituer l'ancien maire dont elle était mécontente et en nommer un nouveau. Le choix tomba sur Jacques Garnier, avocat du roi au présidial. Il était âgé de trente ans. On sait qu'il acquit depuis une triste célébrité. Devenu procureur-syndic au département de Saintes et député à la Convention, il vota la mort de Louis XVI.

Commissaire de la Convention, il fut envoyé en mission dans la Sarthe, la Manche et la Charente, et partout laissa les traces sanglantes de sa cruauté.

La noblesse refusa maladroitement de choisir un maire dans son sein, comme l'y avait invitée le Tiers-État. Le même jour, on arbora la cocarde nationale. Elle fut offerte par le Tiers au marquis d'Aiguières [1], président de la noblesse, et au colonel du régiment de cavalerie en garnison à Saintes [2], ainsi qu'au doyen du chapitre.

Le 29 juillet, le bruit courut que 10,000 brigands, après avoir pillé Cognac et Jarnac, s'avançaient vers Saintes pour en égorger les habitants. Tout le monde courut aux armes; la noblesse offrit de se joindre au Tiers qui reçut ses offres avec reconnaissance.

Les jeunes gens formèrent un régiment dont M. le comte de la Tour du Pin [3] fut nommé inspecteur. Le 30,

1. Le marquis d'Aiguières mourut à Saintes en 1791, âgé de 81 ans.

2. Le régiment du Roi-cavalerie tenait garnison à Saintes en 1789. Il était commandé par le vicomte d'Ecquevil.

3. Le comte de la Tour-du-Pin devint ministre de la guerre au mois d'août 1789.

tout fut tranquille dans la ville, mais une terreur inexplicable régna dans toute la région qui sépare Saintes d'Orléans, sans qu'on pût savoir qui avait motivé cette terreur, car aucun *brigand* n'y avait fait acte de présence.

« De tout cela, écrit Martin, il nous reste un régiment national qui fait ici une police assez exacte, car ils ont arrêté cette nuit trois soldats de la marine qui avaient déserté de Rochefort avec leurs sacs et leurs sabres. Ils étaient sept, mais quatre se sont échappés. »

Le 1er août, la noblesse de Saintes s'assembla pour annuler les mandats impératifs ; le 2, elle alla en corps, d'après l'invitation du nouveau régiment, assister à la bénédiction de ses drapeaux ainsi qu'à un feu de joie.

Le 3 août, les nouveaux pouvoirs des députés furent imprimés. « Ils n'avaient de bornes que la conscience et la probité des deux députés, auxquels on nomma deux suppléants.

« A Saintes, la plus grande union régnait entre les trois ordres. Le Tiers montra beaucoup de respect et d'attachement à la noblesse qui répondit, comme elle le devait, à ces sentiments.

« Je désire, écrivait Martin, que cet heureux accord puisse durer toujours. »

A Brest, les esprits étaient plus agités qu'à Saintes. Le comte d'Hector, lieutenant général des armées navales, commandait ce port depuis neuf années. Sa situation dans la ville était excellente. Il exerçait un grand ascendant sur les marins, les soldats et les ouvriers. Mais il eut la faiblesse de faire éloigner de Brest le capitaine de vaisseau Le Large, directeur de l'arsenal, qui avait fait

preuve de vigueur envers les ouvriers de la marine. Cette condescendance encouragea l'esprit de mutinerie et de sédition qui commençait, grâce à des influences étrangères, à agiter les habitants et les matelots.

Le 17 juillet, lorsqu'on apprit, à Brest, le renvoi de M. Necker, eut lieu une grande fermentation, écrivait à la date du 27 juillet le vicomte de La Porte à Martin Luther : « Tout ce qui n'est pas officier était en foule à l'hôtel de ville d'où il partait de temps en temps des courriers pour Rennes afin de savoir plus tôt ce qui se passait à Paris. Bientôt les troupes que nous avons ici ont promis, comme la plus grande partie de l'armée française, qu'elles ne tireraient pas sur les citoyens et qu'elles ne s'opposeraient pas aux prétentions du Tiers, qu'elles croyaient justes. Dès lors l'hôtel de ville a toujours été plein de soldats qui étaient si fort animés (*sic*) et qui proposaient sans cesse des avis si dangereux que les bourgeois commençaient à craindre eux-mêmes qu'ils ne commissent quelque désordre. Cependant cinq ou six jours se sont passés heureusement sans accident et la nouvelle de l'entrée du roi à l'hôtel de ville de Paris, arrivée par l'avant-dernier courrier, a ramené le calme. Depuis ce moment tout est assez tranquille, les bourgeois de la ville se sont enrégimentés, ils ont un corps de garde à l'hôtel de ville. Un d'eux vient prendre le mot d'ordre à la parade et ils font pendant la nuit des patrouilles pour l'ordre public [1]. »

Les bourgeois de Brest, nous apprend le vicomte de La Porte, constituèrent une espèce de comité de six ou

1. V. Lettres du comte d'Hector au ministre de la marine, 23 et 24 juillet 1789.

sept personnes qu'ils appelèrent le *Comité permanent*. Ce comité régla toutes les affaires de la ville. Le comte d'Hector se para de la cocarde nationale et tous les officiers l'imitèrent. Jusqu'aux femmes et aux ecclésiastiques, tout le monde en fit autant.

Quelques jours après, la ville fit chanter un *Te Deum* auquel succéda un feu de joie. Les officiers de marine assistèrent à ces réjouissances auxquelles les bourgeois les avaient priés de prendre part.

Le soir illuminations générales.

Ce calme factice ne devait pas durer.

On sait que l'Angleterre ne nous pardonnait pas l'appui que nous avions donné aux Américains et ne négligeait rien pour fomenter en France et surtout dans nos ports des troubles qui devaient lui profiter.

Au mois de juin, le duc Dorset, ambassadeur d'Angleterre en France, fit à M. de La Luzerne, ministre de la marine, une communication singulière. Un inconnu, lui disait-il, s'était présenté à son hôtel pour l'informer qu'un complot, ayant pour objet la destruction de l'arsenal de Brest, devait être mis à exécution dans le courant du mois de novembre. L'ambassadeur était-il de bonne foi ? Il est permis d'en douter, ou du moins, peut-être, fut-il la dupe de quelques hommes pervers désireux d'augmenter l'agitation et les inquiétudes du peuple français devenu de plus en plus soupçonneux et que hantait en ce moment la crainte de troubles et de conspirations le plus souvent imaginaires. Jamais la France n'avait éprouvé une crise plus aiguë ; aussi ses nerfs étaient excessivement surexcités et son cerveau toujours brûlant ne rêvait que périls de toutes sortes.

Quoi qu'il en soit, on arrêta plusieurs gentilshommes bretons soupçonnés à tort d'être les complices de l'Angleterre.

M. de Montmorin[1] fit part à l'Assemblée nationale de la communication du duc Dorset qui ne put lui désigner aucun coupable.

M. de La Luzerne donna l'ordre au commandant du port de Brest d'user d'une extrême vigilance.

Ces bruits de conspiration répandus en Bretagne augmentèrent la défiance des bourgeois de Brest et il en résulta une ingérence de plus en plus grande de la municipalité dans les services du port. Une circonstance malheureuse, nous apprend M. de La Porte, servit à donner un peu de crédit à ces soupçons. Ce fut le départ précipité pour l'Angleterre de quelques gentilshommes bretons. Plusieurs d'entre eux, entre autres MM. de Temegal et de Botherel, furent arrêtés sur les côtes au moment où ils se disposaient à s'embarquer pour aller dans un autre pays attendre la fin des troubles qui désolaient la France. C'est alors que, justement émus, les officiers bretons en garnison à Brest, tant de la marine que du génie, de l'artillerie et des deux régiments de Beauce et de Normandie, écrivirent au président de l'Assemblée nationale afin de le prier d'engager le duc Dorset à donner au cabinet français des renseignements précis sur la trahison qu'il avait dénoncée. Ils écrivirent également à l'ambassadeur d'Angleterre pour le supplier de nommer

1. Armand-Marc, comte de Montmorin-Saint-Hérem, né vers 1745, remplaça Vergennes au ministère des affaires étrangères. Renvoyé un instant, il rentra au pouvoir le 11 juillet 1789 et en sortit à la fin de 1791. Il fut massacré à l'Abbaye le 2 septembre 1792.

les coupables, ainsi qu'au comte de Boisgelin, président de la noblesse bretonne, en le conjurant de faire auprès « du ministre, du roi et du président des États-Généraux toutes les démarches nécessaires pour hâter l'information du complot ».

Complot entièrement imaginaire, comme tous ceux dont la découverte prétendue surexcitait la susceptibilité aveugle des foules et les portait aux excès les plus terribles. La réponse du duc Dorset à M. de Montmorin fut lue à la séance de l'Assemblée nationale du 27 juillet 1789. Elle démentait les accusations de complicité de l'Angleterre, mais, par une singularité bizarre, ne citait le nom d'aucun gentilhomme.

Le comte de La Luzerne, ministre de la marine, fut prié d'ordonner au directeur du port de Brest de prendre les plus grandes précautions et d'exercer la plus grande vigilance.

Le 3 août, le président de l'Assemblée nationale donna lecture d'une seconde lettre du duc Dorset à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, où il s'agissait encore du prétendu complot de Brest. Son gouvernement, écrivait-il, approuvait sa conduite et assurait la France de son amitié.

Enfin, dans sa séance du 17 août, sur le rapport du *Comité du rapport*, l'Assemblée nationale ordonna la mise en liberté des gentilshommes bretons arrêtés à la suite de la communication plus que singulière du cabinet anglais.

C'est aussi à cette séance qu'on donna lecture de la lettre des officiers et des gentilshommes de Bretagne, dont parle M. de la Porte dans une de ses lettres adres-

sées à son ami Martin. L'Assemblée nationale passa à l'ordre du jour, estimant que, comme la femme de César, la noblesse bretonne ne pouvait être soupçonnée. Les gentilshommes incriminés furent relaxés.

Comme partout, à Brest, les troupes et la milice bourgeoise prêtèrent serment de fidélité au roi et à la nation. Cette cérémonie étonne M. de La Porte, qui se demande qui peut avoir donné lieu « à cette démarche extraordinaire, quoiqu'il n'y eût rien dans ce serment qu'un militaire et un citoyen ne puisse promettre hautement.

Peut-être n'avait-on pour but que de tranquilliser les esprits. Il est sûr que cela n'a fait aucun mauvais effet. Toutes les vues se sont tournées du côté de la conservation du port qu'on croyait menacé, on a redoublé de précautions pour sa sûreté et la ville y a contribué elle-même en fournissant des gardes et des patrouilles bourgeoises qui ont arrêté quelques suspects. »

Août 1789.

Marrier d'Unienville, ce lieutenant de vaisseau ami et collaborateur de Martin, est revenu à Brest, après avoir échappé à un naufrage terrible. A bord de la *Résolution* il a perdu, comme nous l'avons déjà dit, la partition de l'opéra intitulé *Pipenfort*, dont Martin lui avait adressé les paroles, mais pendant sa longue traversée au milieu de la solitude des mers, avant d'atterrir au port de Brest, le musicien infatigable a refait entièrement sa musique. A peine débarqué, il continue sa correspondance si longtemps interrompue avec Martin et trouve amplement à

critiquer dans le poème de son ami. Éternelle histoire! Le maëstro est mécontent du librettiste : *Pipenfort*, lui écrit-il, contient des longueurs et quelques scènes languissantes et il lui demande une nouvelle copie de son livret « nette et bien corrigée » et, enfin, une épître dédicatoire signée de leurs deux noms et adressée à un de ses amis.

Naturellement Martin n'est pas content et son amour-propre se trouve blessé. Cependant il félicite son collaborateur de sa musique; quant aux scènes languissantes qu'on lui reproche, le jeune Saintongeois estime qu'il ne peut les abréger sans porter atteinte au corps de l'ouvrage « parce que ce sont des scènes de méprises qui exigent des détails et fondent tout l'édifice de son poème ». Il conseille donc à d'Unienville de consulter des connaisseurs, promettant les immolations désirées si les experts jugent que les scènes dont il s'agit sont véritablement trop longues et nuisent à la marche de l'opéra.

Quant à l'épître dédicatoire, il l'écrira, mais il ne la signera pas, car il ne connaît pas le destinataire. D'Unienville part pour Strasbourg. Sa patrie, c'est l'Alsace.

Son père commande, en qualité de lieutenant du roi, depuis un grand nombre d'années, à Fort-Louis, petite place fortifiée, près de Strasbourg[1].

Du reste, la gravité des événements refroidit quelque peu la verve de Martin. Ce n'est pas qu'à Saintes il se fut passé rien de bien alarmant, mais le petit peuple conce-

---

1. Marrier d'Unienville fut lieutenant de roi à Fort-Louis de 1776 à 1791.

vait à chaque instant des frayeurs paniques pour des objets ridicules.

On soupçonnait plusieurs gentilshommes les uns après les autres et quelquefois l'ordre tout entier; les campagnes s'enrégimentaient, on n'avait pourtant brûlé encore aucun château. Il régnait malgré cela, dans la populace, une certaine inquiétude qui semblait chercher partout une victime à immoler à sa haine: « La plus grande circonspection, écrit Martin, nous a préservés jusqu'ici, et nous préservera, je l'espère, encore des troubles qui agitent presque toutes les parties du royaume[1]. Le régiment du Roi-cavalerie en garnison ici (à Saintes) prête aujourd'hui le serment qu'on a prêté à Brest. Le but de ce serment est, je crois, de rendre au pouvoir exécutif son activité en permettant aux troupes du roi d'agir contre les rebelles quand elles seront requises par les municipalités. » A Brest on recommença également à faire prêter serment aux troupes suivant la formule arrêtée par l'Assemblée nationale et on y mit le plus de solennité que l'on put : les troupes de marine prêtèrent ce serment *sur le champ de bataille,* les deux régiments de Beauce et de Normandie réunis sur la place qui est devant le château et les officiers de la marine sur l'*Amiral.*

« La milice bourgeoise et les jeunes citoyens, après

---

1. Voir au sujet des fausses alarmes répandues à Saintes, une correspondance du *Mercure français* du mois de juillet 1789 (numéro de septembre 1789, page 167). — D'après cette correspondance, les faits auraient été plus graves dans l'Angoumois et dans la Saintonge que le dit Martin. Les paysans, armés, voulaient forcer leurs seigneurs, tant nobles que roturiers, et les commis des aides à renoncer par-devant notaire à leurs droits et à leurs privilèges.

quelques légères discussions entre eux, se créent des officiers et un uniforme. Ils continuent à monter des gardes et à faire un service militaire ; ils ont même tous les jours des officiers employés dans les mêmes postes que nous. Nous agissons avec eux avec beaucoup de circonspection et heureusement il ne s'est encore rien passé de désagréable. Je ne sais s'ils feront le même service encore longtemps, mais il me semble qu'à leur place je m'en ennuierais cruellement. Le nôtre est devenu aussi plus fatigant depuis quelque temps.

« C'est à présent un capitaine ou un major de vaisseau qui monte la garde à bord de l'*Amiral* et les lieutenants la montent à l'avant et à l'arrière. Tu vois que nous sommes tous les deux jours deux au lieu d'un que nous étions autrefois ; cette innovation a été faite quand la nouvelle du complot a fait redoubler de précautions pour la sûreté du port ; elle devait naturellement cesser avec la crainte, mais il semble qu'on n'est pas encore bien rassuré. »

M. le comte de Thiard, lieutenant général, commandant militaire de la Bretagne, arriva à Brest le 6 septembre. Une cinquantaine de jeunes gens allèrent au-devant de lui à cheval et en uniforme. M. le vicomte de La Porte nous apprend ce qui motivait cette visite :

« Il y a un mois que la ville de Brest, mécontente sans doute de M. d'Hector et de M. de Murinais[1], comman-

1. Antoine-Victor-Augustin Aubergeon, comte de Murinais, maréchal de camp depuis le 1er mars 1780, inspecteur divisionnaire dans la 16e division (Bretagne) et commandant une brigade d'infanterie composée de Normandie (9e) et Beauce (70e) en 1789. Député de la noblesse du Dauphiné aux États-Généraux, député de la Seine au Conseil des Anciens en



dant les troupes en garnison ici, avait prétexté les divisions qui devaient résulter de ces deux pouvoirs et de leur choc avec celui du Conseil permanent. Ils avaient demandé en conséquence quelqu'un qui commandât par terre et mer et le vœu général avait désigné M. le comte d'Estaing[1] à qui ils ont écrit pour cela ; mais celui-ci s'est excusé humblement sur son grand âge et son incapacité et il terminait sa lettre pour leur demander une grâce avec instance : « Soyez assez indulgents pour m'ac-« corder le titre vraiment glorieux de fusilier vétéran « dans votre bourgeoisie. »

L'entrée de M. de Thiard qu'on avait été chercher jusqu'à Landerneau fut très brillante. Il s'était acquis beaucoup d'estime et une grande popularité par la prudence et la modération qu'il avait montrées pendant les troubles de Rennes. Cette popularité ne dura guère.

La milice nationale prit les armes pour prêter à son tour serment au roi et à la nation. On bénit les drapeaux dont les dames de Brest avaient fait présent aux soldats improvisés[2] et le gouvernement leur donna des fusils et des canons. Ils paraissaient enchantés de leurs beaux uniformes et de tout cet appareil qui flattait leur amour-propre et leur goût pour la parade :

1797, déporté le 18 fructidor à Cayenne, mort à Sinnamari le 3 décembre 1798.

1. V. le compte rendu de la séance du 4 août 1789 de l'Assemblée nationale. Il y fut fait lecture de la requête du Comité permanent de Brest. Le président fut prié d'aller la présenter au roi.

2. Grâce à une souscription recueillie par M[me] Sivinіant, femme du greffier de la prévôté de la marine, parmi les dames de Brest. Les jeunes filles à leur tour firent don d'un drapeau aux jeunes citoyens faisant partie de la brigade légère de la milice nationale.

« Puissent-ils, écrivait M. de La Porte, ne jamais s'occuper plus sérieusement, et puissent toutes ces armes n'être jamais dans leurs mains qu'un objet de parade ou d'amusement ! »

C'était alors la mode des dons patriotiques. Louis XVI en avait donné l'exemple en faisant don au Trésor de toute son argenterie.

Une femme de Brest, restée anonyme, fit porter à l'hôtel de ville ses bijoux consistant en une chaîne, une montre, des bracelets en or, une paire de boucles d'oreilles en cailloux et une bague en diamant.

Un billet ainsi conçu accompagnait ces objets :

« Messieurs et chers compatriotes, à l'imitation de nos vertueuses citoyennes de Paris, je vous prie de recevoir, au nom de la patrie, l'hommage que je lui fais de quelques bijoux ; trop heureuse pour le léger sacrifice que j'en fais, de pouvoir contribuer à l'allégement des dettes de l'État, et pour signature : Une femme de la classe ordinaire de la sénéchaussée de Brest. »

Le conseil permanent ou général de Brest, devançant le décret rendu, le 6 octobre 1789, par l'Assemblée nationale, arrêta, sur la proposition de M. Brichet de Kérillis, que, pour subvenir aux besoins pressants de l'État, il serait ouvert, au plus tôt, une souscription volontaire et patriotique ; que tous les citoyens seraient admis à souscrire pour un écu *de trois livres et au-dessus*. Les fonds provenant de cette souscription devaient être appliqués, tant dans la ville que dans la sénéchaussée de Brest, aux travaux publics, aux dépenses de la guerre et de la marine et autres besoins.

Les officiers de la marine qui étaient à Brest, se réu-

nirent pour savoir si, à l'exemple du roi et de plusieurs régiments, le corps de la marine ferait un don gratuit. La majorité des voix acclama ce projet, mais on se décida, avant de s'exécuter, à demander l'avis des autres départements maritimes. Le don gratuit resta en projet. Des événements plus graves devaient se passer à Brest.

Nous serons bref, car ce n'est pas l'histoire de cette ville pendant la Révolution que nous voulons écrire; ce travail existe[1]. Nous ne faisons qu'analyser les lettres intéressantes d'un témoin oculaire et nous n'allons pas au delà. Tout ce qu'il raconte est vrai et un contrôle sérieux nous en a donné la preuve; vers le milieu d'octobre, M. de Menou, major de vaisseau, donna un soufflet, en le maltraitant, à un tambour de la ville, sous prétexte qu'il l'avait coudoyé ou regardé impertinemment. Le baron de Menou fut arrêté et mis à l'*Amiral.* M. d'Hector le força à faire en public des excuses au tambour.

Ce fut M. de Marigny, major général de la marine, qui vint chercher M. de Menou à bord de l'*Amiral* et l'accompagna à l'hôtel de ville. Il prit lui-même la parole: Il venait, disait-il, au nom du corps de la marine et avec M. de Menou, témoigner ses regrets « sur la vivacité à laquelle ce dernier s'était laissé aller, se croyant provoqué par une première insulte. Ensuite il embrassa le tambour et reconduisit M. de Menou à bord de l'*Amiral.* »

— « J'en ai encore le cœur tout serré, ajoute M. de La Porte au récit qu'il fait à Martin de cette démarche humi-

1. Voir *Histoire de la ville de Brest,* par Levot. Brest, 1864. 3 volumes in-8°.

liante de deux de ses chefs, que je ne sais pas si ma plume ne se refuse pas à ce récit. On demande aujourd'hui à la nation plus que des montres et des bracelets. Heureux ceux qui peuvent donner le quart de leurs revenus sans mourir de faim. »

L'affront reçu par M. de Menou attrista profondément les officiers de marine en garnison à Brest. Quelques-uns étaient d'avis de se réunir pour s'entendre entre eux sur la manière dont ils se conduiraient en pareille circonstance. Le comte d'Hector les pria de n'en rien faire. Ils se contentèrent de déléguer à l'hôtel de ville des officiers représentant chaque grade et conduits par M. de Marigny. Ces délégués assurèrent le Comité permanent de leur désir de vivre en paix avec les habitants, mais ils ajoutèrent que, si on les insultait de nouveau, ils étaient prêts à « s'opposer de tout leur pouvoir à la violation des droits de la nature et de la société qui ne permettent pas qu'aucuns citoyens, au nombre desquels les militaires sans doute doivent être comptés, soient privés des lois qui subsistent et ont subsisté en France ».

Nous avons dit que le comte d'Estaing avait refusé par modestie le commandement de la force armée à Brest.

Sa modestie ne dura guère, car quelque temps après il fut nommé commandant général à Versailles et, chose extraordinaire et cumul incroyable, il finit par accepter les offres des habitants de Brest :

« C'est la prédiction de l'Évangile, remarque Martin, en répondant à son ami qui lui avait appris toutes ces nouvelles, celui qui s'humilie sera élevé. Peut-être obtiendra-t-il (le comte d'Estaing) le bâton de maréchal de France qu'il n'a pu gagner sur la mer ? » A Rochefort,

à Brest et à Toulon, on ne payait plus les officiers et à ceux qui étaient en congé on leur promettait de les payer à leur retour. « Les aristocrates et les démocrates, écrit Martin, bien que la récolte n'ait pas été mauvaise, s'accusent réciproquement; c'est, je crois, l'égoïsme qu'il faut accuser; nous avons encore peu de cœurs où l'amour de la patrie l'emporte sur l'avarice. »

A Saintes, tout était calme, mais c'était un feu qui couvait sous la cendre : « Puisse-t-il s'éteindre, s'écrie Martin, avant qu'on l'ait réveillé! »

Octobre 1789.

Malgré les troubles qui avaient bouleversé Strasbourg et l'Alsace, d'Unienville, le collaborateur de Martin, toujours en congé chez son père, faisait preuve d'une philosophie singulière.

Ce musicien fanatique se consolait des événements et de la perte de deux héritages montant à 18,000 livres de rente, en faisant de la musique. Il conseillait à Martin de ne pas s'occuper des affaires de l'État, puisqu'il ne pouvait remédier aux maux qui affligeaient la France, et il ne l'entretenait dans ses lettres que d'opéras-comiques. Il réclamait à cor et à cri le libretto de *Pipenfort* et lui reprochait de ne pas en avoir écrit un autre. Martin lui promit de faire plus tard un nouvel appel à Melpomène, mais il ne se sentait pas en ce moment l'esprit assez libre pour s'occuper d'ouvrages aussi difficiles. Il comptait cependant, si les événements le lui permettaient, si la France devenait plus calme, si ses inquiétudes et si ses

préoccupations d'avenir devenaient moins vives, d'écrire les paroles d'un *opéra chevaleresque* qui n'aurait pas le sens commun, mais qui se prêterait à la musique et pourrait avoir quelque succès sur la scène, se réservant de garder l'anonyme en cas d'échec, bien entendu. En attendant, pour se mettre en haleine et trouver quelques inspirations, il se mit à lire les *Ménechmes* de Plaute. Un humaniste, nommé Berthomé, poète comme lui, lui copiait son journal de l'Inde, œuvre maritime par excellence qui n'excluait pas la nouveauté des impressions ni la poésie.

D'Unienville attendait son opéra avec plus d'impatience que la Constitution. C'était un philosophe : Heureux, écrivait La Porte à Martin, qui peut voir d'une manière aussi froide l'état du royaume!

Hélas! comme dans toute la France, les choses s'envenimaient à Brest.

Au mois d'octobre, la municipalité fit l'essai de ses droits et de sa force militaire. Il y avait environ un mois que les magasins de vivres de Brest commençaient à manquer de blé ; alors la ville envoya des députés dans les environs pour chercher à s'en procurer.

Ceux qui avaient été à Lannion, petite ville située à 15 ou 16 lieues de Brest, en avaient acheté environ 20 ou 25,000 livres, mais lorsqu'il fut question d'emmener ce blé, les paysans excités, disait-on, par quelques aristocrates (car il était convenu qu'on devait s'en prendre toujours à ces derniers de tout le mal qui arrivait), s'attroupèrent et s'opposèrent à cette exportation. Ils maltraitèrent même les députés de Brest qui revinrent furieux et dépeignirent sous les couleurs les plus sombres

la conduite de ces barbares. Il fut décidé qu'on irait à main armée s'emparer du blé et leur apprendre à vivre. Les troupes du roi furent obligées de marcher sur la réquisition de la municipalité. Vers le 1er octobre partit de Brest une petite armée de 1,500 hommes dont environ 500 de la marine, 300 des deux régiments de Beauce et de Normandie et 700 de la milice nationale avec les deux canons qu'à la prière du vice-amiral d'Estaing, le gouvernement avait donnés aux soldats-citoyens. D'autres détachements, venus de Guingamp, Morlaix et d'autres localités, deváient se rassembler sur la route, et le tout devait marcher sur Lannion, théâtre des désordres récents. Le bruit avait d'abord couru que les paysans s'étaient retranchés et qu'eux aussi ils avaient quelques pièces de canon.

Cependant tout se termina sans effusion de sang, et lundi dernier, rapporte le vicomte de La Porte, la petite armée rentra à Brest d'un air triomphant. C'était la première campagne de la garde nationale. Cette manière de mettre les gens à la raison par l'intimidation et le déploiement inusité de la force armée déplaisait au lieutenant de la marine royale, plus habitué à combattre les ennemis de la patrie que des concitoyens : « Je ne sais, écrit-il, si cette manière de se faire justice n'annonce pas plutôt un siècle de barbarie. »

Enfin on s'était décidé à payer les appointements des officiers de marine jusqu'au 1er octobre.

Martin, devenu plus calme, s'était remis au travail et avait terminé son fameux *Pipenfort*. Il en avait rogné les marges par économie, en avait fait un paquet bien ficelé et l'avait porté aux messageries qui devaient

le transporter à Strasbourg moyennant la somme de 11 livres.

Son œuvre, commencée sur les bords de la rivière de Penfel, achevée sur ceux du Blavet, revue et corrigée sur ceux de la Charente, mise en musique sur l'Océan Atlantique, entre le vieux et le nouveau monde, allait enfin trouver ses premiers juges sur les bords de l'Ill et du Rhin[1]. Elle était destinée à la scène du théâtre de Strasbourg[2]. D'Unienville promettait à Martin de l'informer au plus vite du succès ou de la chute de leur opéra. Martin, stoïque comme un philosophe, se disait être sans émotion : « J'ai connu, écrivait-il, de tous temps la vraie valeur d'un opéra et je ne serais pas plus affligé de sa chute qu'un tisserand dont la toile aurait servi à faire un mauvais tableau. »

Son indifférence ne confinait pas à l'égoïsme, car il redoutait qu'un insuccès n'accablât d'Unienville que venait d'affaiblir une maladie récente, et que, malgré toute sa philosophie, avait vivement impressionné la perte de sa fortune. Il avait peur que le bruit des sifflets n'envoyât son collaborateur rejoindre dans l'autre monde les Gluck et les Sacchini.

Les muses s'envolaient rapidement de la France et Martin ne se sentait plus le courage de retenir la sienne au logis.

1. En ce moment brillait à Strasbourg, comme directeur du concert « *le Miroir* », le célèbre Pleyel, ancien maître de la chapelle de la cathédrale.

2. Le théâtre de Strasbourg, appelé *Comédie-Française,* fut confié pendant la Révolution au citoyen Demeri. La salle ne fut fermée qu'à la suite de l'arrestation du directeur et de sa femme. (*Strasbourg pendant la Révolution,* par Seinguerlet.)

Décembre 1789.

Nous sommes arrivés à la fin de 1789. Que vont devenir nos deux amis? L'aristocratie est menacée de toutes parts. Paris et la province sont bouleversés, l'émigration augmente, beaucoup d'officiers quittent la France.

De nombreux vides se font parmi les cadres de la marine où les officiers ne peuvent plus se faire obéir par leurs équipages. Et cependant ces officiers ne tiennent leur grade d'aucun privilège. Ce grade, ils l'ont acquis grâce à une instruction solide et à la suite d'un stage long et pénible comme volontaires ou élèves de la marine et ils ont porté au loin le drapeau de la France. La plupart sont des héros modestes de la guerre d'Amérique et ont fait leurs preuves sous Suffren, d'Estaing et Guichen.

Mais dans les ports comme partout, les municipalités veulent donner des ordres aux autorités militaires et empiéter sur leurs attributions en flattant les inférieurs au détriment de leurs chefs quand elles ne les excitent pas contre lui.

Cette confusion de pouvoirs, jointe au trouble des esprits, à l'expansion de l'orgueil et de l'ambition longtemps inassouvis des bourgeois nuit d'une façon désastreuse au commandement, à la discipline et à la tranquillité de la rue.

Malgré la gravité des événements, Martin éprouve une légère consolation : il vient de recevoir une lettre de change sur Paris qui lui permettra de toucher 10 mois

d'appointements et on lui donne l'assurance qu'il ne perdra pas les trois mois qui se sont écoulés depuis son débarquement jusqu'à l'époque de son congé. Maintenant il espère que de Rochefort il pourra faire de nombreuses visites à sa famille, car il y aura peu d'embarquements et ils seront tous brigués. Mais, malgré sa jeunesse et ses belles espérances, de noirs pressentiments engendrés par les rumeurs qui circulent et la lecture des gazettes, ne le laissent pas jouir d'un bonheur sans mélange.

Son congé devait finir le 16 avril. Il craint que les événements ne viennent briser son avenir et celui de ses camarades. En attendant il se trouve heureux du rôle passif qu'il joue en ce moment dans une ville où son âge ne le rend pas *citoyen actif.*

Pour plaire à d'Unienville, malgré sa paresse, il avait conçu l'idée de lui écrire un nouvel opéra. Le *Sire de Créqui*, nouvelle de M. d'Arnaud, lui en avait fourni le sujet et il en avait déjà tracé le plan et écrit deux scènes et deux ariettes dont la première, suivant lui, était un chef-d'œuvre et commençait par ces mots : Je vous salue, ô ma patrie ! Il espérait, écrit-il sous forme de plaisanterie, que l'Assemblée nationale donnerait à ce chant le nom de *Salutation poétique* et l'imposerait à la nation, en guise d'hymne national et patriotique, qui remplacerait avantageusement l'*Ave Maria* qu'on a l'habitude de réciter lorsque sonne l'*Angelus.*

M. Martin était prêt à envoyer son chef-d'œuvre à d'Unienville, son compositeur attitré, lorsqu'il apprit la première représentation de *Raoul, sire de Créqui,* par Monvel et Dalayrac, à la Comédie-Italienne, qui eut lieu le 31 octobre 1789.

Il ne songeait guère que l'hymne adopté par la Révolution serait l'œuvre d'un officier comme lui et serait composé, sur les bords du Rhin, à Strasbourg, dans ce beau pays d'Alsace où d'Uaienville attendait fiévreux, assis devant son piano-forte, les strophes inspirées de son ami !

Qu'est devenu le marin-poète ? Nous l'ignorons. Nos recherches en Saintonge et au ministère de la marine ont été vaines. Donna-t-il sa démission ? Périt-il sur l'échafaud ou en émigration [1]. Nous ne savons.

La Révolution désorganisa la marine. La plupart des officiers nobles se retirèrent dans leurs foyers ou émigrèrent, car, comme l'écrit le protestant Martin, « être aristocrate est aujourd'hui la même chose que d'avoir été bruyamment à la Saint-Barthélemy. Que de cervelles renversées qui, pour comble de malheur, travaillent à renverser les autres ! Je crois que si quelqu'un demandait ce qui arrivera, on pourrait lui répondre comme saint Paul : Je ne sais. Dieu le sait. »

Obligés de vivre avec la plus grande circonspection, toujours saisis par la crainte de voir des scènes semblables à celles qui avaient eu lieu dernièrement à Toulon, les officiers de marine du port de Brest écrivirent au roi pour lui témoigner leur *sensibilité* à propos du traitement infligé à leurs chefs par la populace ameutée et lui représenter les suites funestes qui pouvaient en

1. La Révolution compta un amiral du nom de Martin, né à la Martinique, croyons-nous. Il fut créé lieutenant de vaisseau en 1792. Il devint en moins d'une année capitaine de vaisseau et contre-amiral. Martin, ami du vicomte de La Porte, fut nommé lieutenant de vaisseau au mois d'avril 1789.

résulter dans les ports. « Mais que fera-t-il ? Le pauvre homme n'y est pour rien. Tous ceux qui ont le malheur d'être gentilshommes et militaires existent d'une manière si désagréable depuis quelques mois qu'on est forcé bien souvent de brûler ses titres et ses brevets, écrivait M. de La Porte à son frère aîné le 28 décembre 1789, pour aller, comme Candide, cultiver son jardin. Les bâtiments qui arrivent de nos colonies nous apprennent qu'elles participent aussi un peu aux troubles qui nous agitent. Il semble en vérité que ce soit une épidémie. C'est une cruelle année que celle qui vient de passer. Puisse la nouvelle commencer sous de plus heureux auspices et ramener la paix à une nation dont les membres ne sont pas faits pour se haïr, car, comme disait autrefois Voltaire, le peuple paraît cependant être naturellement doux ! Qui peut l'avoir forcé à sortir de son caractère ? Il plaisante et il fait du Saint-Barthélemy ; heureux le temps où il ne fait que plaisanter ! »

Brest était cependant très calme à la fin de 1789 ; aussi M. de La Porte renonça-t-il à s'embarquer sur la *Félicité* pour la côte d'Afrique, sous les ordres de M. de Grimouard. Il nous apprend, à la date du 23 novembre, que M. de Senneville devait s'embarquer sous peu à Toulon pour passer de là sur une frégate. Le bruit courait qu'il avait reçu la mission de renouveler avec les Algériens un traité de paix conclu depuis longtemps.

Au commencement de décembre, par patriotisme, tous les officiers, à Brest, s'étaient défaits des boucles d'argent qui ornaient leurs chaussures. Les chefs les avaient portées à l'hôtel de ville. La plupart des autres officiers s'étaient contentés de sortir en rosettes ou en boucles de

cuivre, excepté les officiers d'infanterie qui avaient conservé leurs boucles d'argent parce qu'elles faisaient partie de leur uniforme.

La Porte s'occupait beaucoup de ce qui se passait aux colonies. « Il est arrivé de la Martinique le 7 décembre, écrivait-il à M. de Naillac, son beau-frère, qui voyageait en Italie, dernièrement deux corvettes du roi. L'une, nommée *l'Expédition,* commandée par Villemagne, lieutenant de vaisseau, rapporte la femme de M. de Vioménil, gouverneur de la Martinique qui n'est pas exempte de troubles. La fameuse cocarde nationale a produit pendant quelques jours une grande fermentation entre les gens de différentes couleurs. C'est une chose étonnante que cet esprit d'insurrection. Il devient pour ainsi dire général. Tu sais sans doute ce qui se passe dans le Brabant. Il semble que tous ceux qui nous avoisinent et ont avec nous quelques rapports sont comme électrisés et que nous leur avons communiqué notre mouvement convulsif. L'autre corvette vient de l'Inde. Elle nous a confirmé le naufrage d'une de nos frégates, nommée *la Vénus,* qui a péri avec tout son équipage dans un ouragan, et ne nous a pas donné de nouvelles de l'expédition de La Pérouse.

« Il y a longtemps qu'on n'a pas entendu parler de ces bâtiments et l'on commence à être inquiet sur leur sort. »

A un de ses amis, le lieutenant de vaisseau Fournier de Trélo qui était en congé chez ses parents à Redon, La Porte apprit, le 7 décembre également, que M. d'Hector venait de recevoir une lettre de M. d'Avigneau, commandant la frégate *l'Ariel* sur laquelle il était arrivé à Cadix. Cet officier avait débarqué M. Barbé-Marbois, in-

tendant de Saint-Domingue, qui revenait furtivement en Europe. D'Avigneau mourut deux jours après son arrivée à Brest, après 19 jours de traversée.

Le vicomte de La Porte servit encore pendant toute l'année 1790, mais à partir du 1er janvier de cette année, sa correspondance avec Martin cesse complètement. Nous possédons plusieurs lettres écrites par lui à ses parents et à quelques amis au cours de l'année 1790 pendant laquelle il reçut le commandement de la flûte *le Barbeau* et fut chargé de plusieurs convois de canons et de munitions qu'il conduisit de Brest à Lorient.

Malgré les exemples d'insubordination donnés à Brest, son équipage resta docile et ne prit pas part à la révolte des matelots contre M. Albert de Rions, chef d'escadre, que devait remplacer Bougainville.

Que devint M. de La Porte après 1790? Nous l'ignorons. L'escadre de Brest fut dissoute au commencement de l'année 1791, lorsque les relations de la France avec l'Angleterre commencèrent à s'améliorer. Et cependant le vicomte de La Porte prévoyait avec raison une conflagration générale :

« Le 8 novembre 1790 il écrivait à sa mère :

« Qu'on nous a fait voyager pendant un an ! Autrefois nous pouvions avoir le tort de désirer la guerre, mais à présent je vous assure que tout conspire à nous la faire craindre. Qui pourrait nous porter à la souhaiter? Ce n'est certainement pas l'intérêt, ni l'ambition, car avec des équipages insubordonnés qui pourrait calculer?... Le déshonneur ou la mort... Il n'y a donc plus que l'amour de la patrie, mais il faudrait avoir des vertus plus qu'humaines pour sacrifier tout à cette patrie... »

En 1833, mourait en Dauphiné, sans postérité, Joseph-Nicolas de La Porte, marquis de Lartbaudière. Était-ce le frère aîné du brillant officier de marine ou était-ce lui-même qui avait repris le titre paternel après la mort sans enfants du chef de famille? Nous l'ignorons.

C'est le cas de dire avec Lamartine :

> Ainsi tout change, ainsi tout passe,
> Ainsi nous-mêmes nous passons.
> Hélas! sans laisser plus de traces
> Que cette barque où nous glissons,
> Sur cette mer où tout s'efface.

ÉTUDES DE LA NATURE

DE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

PAR CH. BENOIT

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES

C'est pendant un séjour de trois ans à l'île de France (de 1767 à 1770), que Bernardin de Saint-Pierre avait recueilli les éléments de cette simple et ravissante pastorale de *Paul et Virginie,* qu'il publiait seulement en 1788, et qui devait illustrer son nom. En même temps qu'il recueillait les traditions du pays sur le naufrage du Saint-Géran, et sur la mort de l'héroïque jeune fille qui y avait péri, martyre de son angélique pureté, il avait longuement contemplé cette nature luxuriante des tropiques, dans laquelle plus tard il se complut à encadrer la vie innocente de ses jeunes créoles et de leurs mères.

Dès son retour à Paris en 1773, Bernardin avait publié une relation de son voyage à l'île de France, que l'on est curieux de confronter avec le roman. Mais on est bien déçu ; car cette relation ne répond guère à ce que l'on attendait de l'auteur. Parti en effet pour l'île de France plein d'illusions et d'espérances, Bernardin n'y avait trouvé que des déceptions et des misères, qu'il

s'était attirées d'ailleurs par son humeur quinteuse, ses prétentions excessives, son esprit mobile et fantasque. Il avait débuté dans la colonie par se brouiller avec tous les officiers, et même avec Poivre, l'intendant, qui lui avait pourtant témoigné beaucoup d'intérêt. Désormais il ne voit plus les choses qu'avec misanthropie et le besoin de tout dénigrer. La population française de l'île n'est à ses yeux qu'un ramassis d'aventuriers, le rebut de l'Europe, unissant à tous les vices de la civilisation la brutalité d'une vie à demi sauvage, et surtout d'une cruauté révoltante envers leurs esclaves. Il n'est pas jusqu'à la nature du pays qui ne se ressente de la maussade humeur de l'auteur. La pensée des hommes lui a gâté les lieux et l'empêche d'en goûter d'abord la beauté grandiose. Il en décrit le sol et les végétaux, avec détail et curiosité, mais sans joie. Son cœur alors n'est pas là. Il y regrette les frais et verdoyants pâturages de sa Normandie. « Ici, dit-il, il n'y a pas une fleur dans les prai« ries, qui d'ailleurs sont parsemées de pierres et rem« plies d'une herbe aussi dure que le chanvre. Nulle « plante à fleur dont l'odeur soit agréable. De tous les « arbrisseaux, aucun qui vaille notre épine blanche. Les « lianes n'ont point l'agrément du chèvre-feuille ni du « lierre. Point de violettes le long des bois... » S'il admire la végétation puissante qui revêt cette terre volcanique, il n'y apporte aucune sympathie. Il contemple avec tristesse ce sol raboteux et tout hérissé de rochers, cet amas de basaltes noirci et calciné par le feu. « Ja« mais, dit-il, ces lieux sauvages ne furent réjouis par le « chant des oiseaux, ou par les amours de quelque ani« mal paisible ; quelquefois l'oreille y est blessée par le

« croassement du perroquet, ou par le cri aigu du singe « malfaisant. Malgré le désordre du sol, ces rochers ce- « pendant seraient encore habitables, si l'Européen n'y « avait pas apporté plus de maux que n'y en a mis la na- « ture. » Voilà pourtant le séjour, dont l'auteur fera plus tard un ravissant Eden, où il abritera sous de délicieux ombrages l'innocence, le bonheur et la paix des enfants de son imagination.

Mais dix ans se seront écoulés dans l'intervalle. A mesure que le présent devient plus triste pour B. de Saint-Pierre, le passé, où il aime à se reporter en rêve, se transfigure et s'idéalise. Le songe le dédommage de la réalité. De retour à Paris, en effet, il n'y a retrouvé que des tracasseries, et s'est vu de nouveau aux prises avec la misère. Il assiège les bureaux du ministère de ses projets plus ou moins fantastiques ; projets pour aller aux Indes par une route nouvelle, projets pour coloniser Madagascar. Partout le malheureux solliciteur est rebuté. On ne prend pas au sérieux ces chimères d'un rêveur. Nul ne s'inquiète de cette âme en peine, qui se morfond à rêver l'âge d'or dans son misérable logis de la rue Neuve de Saint-Étienne-du-Mont, et qui s'aigrit de ne pouvoir sortir de son irrémédiable indigence.

Sans doute, grâce à la recommandation de d'Alembert, il avait été admis dans le salon de M[lle] de Lespinasse, où se réunissait surtout le monde philosophique. Mais il s'y sentait déplacé et mal à l'aise, comme partout ailleurs. Esprit naïf, chimérique, qui s'était formé surtout par la réflexion solitaire, caractère d'ailleurs timide et ombrageux, il déplut et se déplut à lui-même en ce monde raffiné, où tout lui semblait factice, faux et malsain. Il

rompt bientôt avec la coterie philosophique, pour se rapprocher de plus en plus de Rousseau, avec lequel il avait d'ailleurs tant de rapports, et qui devenait en vieillissant de plus en plus misanthrope. Il nous a conté lui-même leurs longues promenades et leurs conversations familières sur tous sujets. Ces deux rêveurs étaient bien faits pour s'entendre. Ils aimaient à médire ensemble des maux de la civilisation ; ils prenaient en pitié les désordres d'une société inégale et corrompue, l'excès du luxe et celui de la misère ; ils caressaient la chimère d'une réforme du genre humain, et se consolaient en savourant ensemble l'ordre et la beauté des spectacles de la nature.

C'est de cette crise d'une vie ainsi refoulée, indigente, solitaire, et de ses relations avec un misanthrope de génie, que va sortir un écrivain original, et le Livre des *Études de la Nature* qui attirera tout d'abord sur son auteur les regards du siècle. A bout de ressources, et en désespoir de cause, Bernardin a renoncé enfin à poursuivre ses projets lointains ; et puisqu'il ne peut devenir un homme d'action, il se résigne à se faire écrivain. Ces harmonies qu'il n'a pu réaliser dans l'ordre civil et politique, il les demandera à l'étude de la nature. Il en racontera les merveilles qu'il y a vues. Ainsi s'ouvre désormais pour ce rêveur, qui depuis longtemps se cherchait lui-même, une carrière nouvelle et mieux appropriée au tour de son esprit. La disgrâce l'a ramené enfin à sa vocation de poète et de peintre. Après une crise douloureuse d'hypocondrie, il a pris son parti. *Enfin j'ai trouvé de l'eau dans mon puits,* écrit-il à M. Hennin, son protecteur. Ses *Études de la Nature* seront le fruit de cette

retraite et de son élaboration solitaire. Bernardin y cherchait une consolation à ses disgrâces ; il y trouvera la gloire.

Il avait eu d'abord l'ambition d'écrire une histoire générale de la nature, comme Buffon, mais surtout en observateur, en moraliste et en peintre. Toutefois il avait dû bientôt renoncer à ce plan, trop vaste pour son génie. Car son imagination avait plus de sensibilité et de grâce que de force. Il n'avait pas, comme Buffon, cette puissance de regard qui embrasse un vaste ensemble, et cette vigueur de pensée qui réunit, coordonne et concentre ces matériaux d'une variété immense sous une idée unique et lumineuse. Son esprit mobile n'a donc pu qu'effleurer ce magnifique sujet. Il y fallait plus de science et de puissance d'esprit qu'il n'en avait, pour embrasser cette vaste description de la nature. Son originalité consistera surtout à associer les vérités morales au tableau des phénomènes infiniment variés que la nature nous offre, et à y faire éclater partout la sagesse et la bonté de la divine Providence. Il a le mérite sans doute d'avoir entrevu ce plan merveilleux. Sa pensée dominante sera de rétablir l'harmonie entre l'homme et la nature, entre la nature et Dieu. Voilà l'esprit, en effet, avec lequel il se plaira à la décrire, et s'attachera à nous la faire aimer. Mais il ne pourra qu'esquisser et réunir quelques portions éparses de son vaste sujet. Ce sont des anecdotes, et non une histoire de la nature. Aussi son livre, dont il ne reste vraiment debout que le frontispice, n'a l'air d'offrir en effet que des fragments de l'ouvrage, que l'auteur avait entrepris et qu'il ne pouvait achever. Ces esquisses du moins sont exquises; ce sont comme des

ruines, qu'un peintre jette dans un paysage, pour le décorer, et qu'il revêt de verdure et de fleurs.

Au point de vue même de la science, l'œuvre de Bernardin n'a pas une grande portée. Nulle importante vérité, nulle découverte, qui ait donné à la science une impulsion. La gloire des vues souveraines et fécondes reste à Buffon. A la vérité, le sentiment de Dieu et de sa Providence manque dans l'œuvre de Buffon. Sous le voile magnifique des phénomènes de la nature, on n'y sent pas la présence du Créateur. Si le nom de Dieu s'y rencontre, la pensée de Dieu n'y est pas ; et cette nature, comme privée de son âme divine, a quelque chose de désolant dans sa majestueuse et inexorable grandeur. Buffon n'avait vu dans la nature qu'une admirable machine ; B. de Saint-Pierre, devenu religieux par la disgrâce, y vit un beau poème. Il essaie donc d'en entrevoir et d'en deviner les mystères par une étude ingénieuse et surtout par le sentiment. Dans les faits qu'il observe, il s'efforce de saisir les *causes finales* qui président à leur naissance, et cherche à en découvrir les convenances morales et les harmonies secrètes avec la nature humaine. Avant tout, il veut adorer et faire sentir à tous les cœurs la main cachée et bienfaisante, qui produit tant de merveilles. « Son livre, écrivait Grimm à ses correspondants « d'Allemagne, n'est qu'un long recueil d'églogues, « d'hymnes et de madrigaux en l'honneur de la Provi« dence. » Ainsi pensaient les coryphées de l'opinion, ces esprits durs et sybarites de la secte encyclopédique, qui regardaient ces élévations vers Dieu comme une faiblesse.

Mais, en dépit de ce mépris des maîtres de l'opinion,

le succès des *Études de la Nature* fut rapide et immense. L'influence croissante de Rousseau et de toutes ces idées de sensibilité et de religion naturelle dont il s'était fait l'apôtre, avait préparé l'esprit à saisir avidement de telles perspectives. Femmes et jeunes gens surtout saluent avec enthousiasme cet orateur de la nature, au parler enchanteur. Dans ce naturaliste d'un nouveau genre, dans cet écrivain, on reconnaît l'imagination, l'émotion, l'accent du poète, l'inspiration sincère, la langue divine. Ce cœur triste et tendre, instruit par la disgrâce et la solitude, en se repliant sur lui-même et en cherchant dans le commerce intime de la nature un baume à ses plaies secrètes, y a retrouvé Dieu, la Providence, les secrets infinis et les mystérieuses espérances de notre âme, sources méconnues alors, mais toujours fécondes pour le poète. Ce rêveur et ce mélancolique a découvert en même temps la vraie poésie de la nature, que les poètes contemporains poursuivaient partout sans l'atteindre; les Delille, les Saint-Lambert, les Rosset, les Lemierre, les Roucher. Bernardin en a seul entendu les voix secrètes et révélé les divines harmonies avec le cœur de l'homme. Il semble même, en vérité, tant il a pénétré dans cette intimité de la nature physique, qu'il soit le premier qui nous en ait ainsi confié les mystérieuses relations avec notre nature morale. Mais ce sentiment de la nature, nouveau sans doute alors dans notre littérature française, n'était pas aussi moderne toutefois que le croyait Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme*.

Permettez-moi à se sujet une digression.

Chateaubriand, en comparant la littérature antique

aux littératures modernes écloses sous l'inspiration du christianisme, nous fait remarquer combien la contemplation de la nature et la peinture du paysage tiennent peu de place dans la poésie grecque et latine. « On ne « peut guère supposer, dit-il, que des hommes aussi sen- « sibles que les anciens eussent manqué d'yeux pour « voir la nature, et de talent pour la peindre, si quelque « cause puissante ne les avait aveuglés. » (*Génie du Christ.*, IIe partie, livre 4.). Une première cause, selon lui, c'est que, chez eux, le mouvement de la vie est si tumultueux et l'action humaine absorbe tellement l'intérêt, qu'il n'y a plus de place pour la rêverie et la contemplation silencieuse. Mais une autre cause bien plus considérable encore à ses yeux, c'est la Mythologie, qui, chez les anciens, peuplant la nature de leurs dieux et de leurs fables, arrêtait sur ces fictions et ces allégories ingénieuses l'imagination du poète, et détournait ses regards de la nature elle-même. Il fallait donc (pensait-il) que le Christianisme eût débarrassé le monde de ces images fabuleuses, de ces voiles élégants, que l'Antiquité interposait entre les objets naturels et le cœur de l'homme, pour que le poète pût voir enfin la nature face à face, et la goûter et la peindre dans son intime sincérité.

Mais je ne puis accepter sans réserve ce jugement de Chateaubriand. Le grand critique assurément n'a pas assez pénétré dans le sens intime de la Mythologie antique ; il n'a pas vu qu'elle n'était elle-même qu'une expression puissante de cette poésie de la nature. Si, pour un regard superficiel, en effet, la Mythologie, avec son troupeau de divinités champêtres, semble distraire de la contemplation de la nature, et lui ôter sa vérité en lui ôtant

sa solitude, en réalité, lorsqu'on pénètre au contraire dans son sens profond et mystérieux, on s'aperçoit qu'elle est toute inspirée par l'instinct le plus vif des spectacles du monde physique. Étudiée de près et bien comprise, elle nous laisse entrevoir encore, à travers ses allégories et ses personnifications hardies et merveilleuses, les phénomènes de la nature tels que les comprenaient des imaginations ignorantes et naïves sous le charme de la sympathie ou la fascination de l'épouvante. On pressent alors que toute cette mythologie antique n'est presque plus que de la poésie descriptive ; de même que toute la religion grecque n'avait été dans l'origine que le culte des forces de la nature, qui se manifestent dans l'infinie variété des phénomènes du monde physique.

Le plus souvent, en effet, à travers cette mythologie transparente, il nous est facile encore aujourd'hui de reconnaître les tableaux de la nature en Grèce, et l'effet que produisaient ces spectacles sur la poétique imagination des jeunes peuples qui l'habitaient. Quand je voyais, par exemple, au printemps, le ciel brumeux descendre sur la plaine aride d'Argos, et par ses orages féconder le sein de la terre qui va se couvrir de fleurs, je songeai au Zeus d'Homère, qui, sur la cime de l'Ida, descend vers Héra son épouse et, s'enveloppant d'une nuée d'or, s'endort avec elle, tandis que le sol à l'entour se pare d'un frais gazon semé de lotus, de safran et d'hyacinthes. Je songeais à la révolte des Titans s'efforçant d'escalader l'Olympe, et renversés par la foudre de Zeus sous les roches qu'ils entassaient, quand je considérais les monts bouleversés de la Thessalie ou de la Phocide, ou le cratère de Santorin, ces rocs encore fumants et hérissés



comme une éternelle menace contre le ciel ; quand je sentais gronder encore et s'agiter le sol sous mes pieds, comme si les fils vaincus de la terre jetaient à l'Olympe un suprême défi. Toute cette vieille théogonie ne me semblait plus alors une fantaisie de l'imagination, ni une allégorie, mais une histoire de la nature, qui jadis aurait révélé à la poésie ses secrets.

De tous ces phénomènes de la nature bienfaisante ou ennemie, la Grèce, dans la foi naïve de sa première enfance, avait fait ses dieux. Entouré partout de merveilleux effets, dont il ne voyait pas les causes, mais qui attestaient une puissance, une sagesse, une bonté, une colère mystérieuses; trop ignorant pour relever sa pensée jusqu'à un Dieu suprême et unique, l'homme adorait chacune de ces puissances occultes de la terre et du ciel, comme autant de divinités distinctes. — Aujourd'hui encore, en face des merveilles de ce pays, il nous est facile de comprendre cette fascination qu'exerçait la nature sur les anciens Grecs. Sans doute, quand nous admirons à notre tour ces grands spectacles du monde physique, le Christianisme nous a appris à nous élever plus haut, à remonter de la créature au Créateur, et à considérer, dans cet ensemble de la vie universelle, non plus une sorte d'organisation vivante et spontanée, mais l'œuvre docile et inintelligente d'un Dieu tout-puissant. — Et pourtant, tel est le charme dont vous enivrent toujours les paysages de la Grèce, que l'on ressent encore quelque chose de la fascination par laquelle la nature enchantait les hommes d'autrefois.

C'est au printemps surtout, quand, au milieu de ces paysages couverts de fleurs et inondés de soleil,

on respire les parfums des citronniers que la brise de la mer vous apporte des îles voisines, et qui produisent sur l'imagination les effets d'une musique mélodieuse; c'est alors qu'on se sent ému, transporté : on s'enivre de la nature, on l'entend qui parle à nos sens, à notre cœur, d'une voix mystérieuse. On dirait qu'elle a une âme, qui vient chercher la nôtre dans notre sein, pour s'entretenir avec elle. On aime à se confondre avec elle dans une suave rêverie. En cette ardente langueur, l'imagination s'enflamme ; tous les objets qui nous entourent s'animent; la solitude se peuple : la nature vit; elle sent, elle sourit, elle souffre, elle aime. Ici gracieuse, là terrible, on dirait qu'elle partage les passions du cœur de l'homme. On devient poète à son tour, presque païen. On jouit, après une pluie d'été, de l'allégresse qui court sur les fleurs de la prairie. Quand la brise du soir prolonge sa plainte sous le feuillage des pins, on comprend ces soupirs de la nature. Aux approches de l'orage, on partage l'attente muette et terrible de la forêt ; on frissonne avec la mer, qui semble répondre par le frémissement de ses flots au mystérieux signal de la tempête menaçante. Non, la physique, avec ses lois positives, ne saurait à elle seule nous rendre compte alors de ces phénomènes de la nature, qui nous émeuvent de la sorte. C'est à l'imagination qu'il sied de nous interpréter, comme une prêtresse inspirée, leurs rapports ineffables avec l'homme.

Si telle est encore l'impression que nous cause la nature de la Grèce, qu'était-ce donc au temps de la jeunesse du monde, quand l'homme était à la fois sous le charme de sa naïve ignorance et d'un premier amour ? Le monde physique alors semblait n'être que comme le

reflet du monde moral ; la nature et l'homme se correspondaient. L'homme croyait retrouver dans les phénomènes physiques les sentiments et les orages de son cœur ; et réciproquement, dans les agitations de son cœur, il reconnaissait la lutte des éléments. S'il humanisait la nature, pour entrer en commerce plus intime avec elle, s'il peuplait les eaux de naïades et les forêts d'hamadryades, la nature réciproquement s'emparait de l'homme et assimilait les impulsions secrètes de son âme au torrent, à la foudre, au volcan. La nature interprétait à l'homme son âme, et son âme lui interprétait la nature, tant il régnait alors une intime correspondance entre l'une et l'autre.

Le christianisme cependant, en se levant sur le monde, avait achevé de faire évanouir à sa lumière, comme les songes de la nuit, ce qui restait encore de ces divinités, dont la mythologie avait peuplé le ciel et la terre. Alors s'ouvre une phase nouvelle pour la *Poésie de la Nature*. L'homme désormais s'y trouve seul, mais en présence du Créateur, dont la main invisible se manifeste partout dans les merveilles de sa création. « Les déserts, dit « Chateaubriand, ont pris sous notre culte un caractère « plus triste, plus vague, plus sublime ; le dôme des fo- « rêts s'est exhaussé ; les fleuves ont brisé leurs petites « urnes, pour ne plus verser que les eaux de l'abîme du « sommet des montagnes ; le vrai Dieu, en rentrant dans « ses œuvres, a donné son immensité à la nature. » (*Génie du Christ.*, IIe partie, liv. IV, c. 1.

Personne n'a mieux senti cette poésie de la nature, où l'homme se rencontre seul avec Dieu, que ces Pères de l'Église qui fuyaient au désert pour y méditer en paix,

loin de la corruption du monde, la loi divine. Témoin cette description charmante que nous a laissée saint Basile de sa solitude aux bords de l'Iris en Arménie, où il menait avec quelques amis une vie partagée entre le travail de la terre, l'étude, la méditation et la prière. « Dieu « m'a fait trouver dans le Pont un asile conforme à mes « goûts. Ce que nous avons souvent pris plaisir à nous « figurer en imagination, il m'est donné de le voir dans « la réalité. C'est une haute montagne enveloppée d'une « épaisse forêt, arrosée du côté du nord par des sources « fraîches et limpides. Au pied s'étend une plaine, in- « cessamment fertilisée par les eaux qui tombent des « hauteurs; la forêt qui épand à l'entour ses arbres de « toute espèce, et plantés au hasard, lui sert, pour ainsi « dire, de mur et de défense.

« L'île de Calypso serait peu de chose auprès, quoique « Homère l'ait admirée plus que toutes les autres pour « sa beauté... Ma demeure est bâtie sur un piton avancé, « de sorte que la vallée se déploie sous mes yeux, et que « je puis contempler d'en haut le cours du fleuve, plus « agréable pour moi que n'est le Strymon pour les ha- « bitants d'Amphipolis. Les eaux tranquilles et dorman- « tes du Strymon méritent à peine le nom de fleuve; « mais le mien, le plus rapide fleuve que je connaisse, se « heurte contre une roche voisine et, repoussé par elle, « retombe en torrent, qui me donne à la fois le plus ra- « vissant spectacle et la plus abondante nourriture; car « il a dans ses eaux un nombre prodigieux de pois- « sons.

« Parlerai-je des douces vapeurs de la terre et de la « fraîcheur qui s'exhale du fleuve ? Un autre admirerait

« la variété des fleurs et le chant des oiseaux ; mais je « n'ai pas le loisir d'y faire attention. Ce qu'il y a de « mieux à dire de ce lieu, c'est qu'avec l'abondance de « toutes choses, il me donne le plus doux des biens pour « moi, la tranquillité. Non seulement il est affranchi du « bruit des villes, mais il ne reçoit pas même de voya- « geurs, excepté parfois quelques chasseurs qui vien- « nent se mêler à nous. Pardonnez-moi donc de fuir vers « cet asile. Alcméon lui-même s'arrêta, quand il eut ren- « contré les îles Échinades[1]. »

Quand, devenu plus tard archevêque de Césarée, saint Basile instruisait dans sa chaire les pauvres habitants de cette ville, comme il aimait à tirer du spectacle de la nature et des merveilles de la création les pensées par lesquelles il les élevait à Dieu ! En relisant les homélies de son *Hexaméron*, on rapproche spontanément ses belles descriptions des *Études sur la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre. Fidèle à son plan théologique et poétique tout ensemble, l'orateur sacré y explique l'ordre des saisons, les mouvements de la mer, les instincts des animaux, leurs migrations régulières, l'existence de l'homme et les merveilles de son organisation. Comme Bernardin, il se complaît surtout à montrer Dieu partout dans son ouvrage et à mêler à ses descriptions des vérités morales et religieuses. Même mélancolie aussi à opposer ces splendides et magnifiques spectacles de la nature aux vains plaisirs et aux distractions coupables des villes. Mais l'imagination de Basile le ravit plus haut. La magnificence des cieux lui rappelle quelque chose de

1. Saint Basile, *Opera*, t. III, page 89.

plus grand. « Là, dit-il, est notre antique patrie, d'où le « démon homicide nous a précipités. Si les choses créées « pour le temps sont si grandes, que seront les choses « éternelles ? Si les choses visibles sont si belles, que « seront les invisibles ? Si l'immensité des cieux dépasse « la mesure de la pensée humaine, quelle intelligence « pourra pénétrer dans les profondeurs de l'éternité ? « Ce soleil périssable et pourtant si beau, cet œil de la « nature qu'il embellit de sa lumière, s'il nous offre une « contemplation inépuisable, que sera dans sa beauté le « soleil de la justice divine ? »

Je ne sais si Bernardin de Saint-Pierre s'était inspiré de l'*Hexaméron* de saint Basile. Mais assurément Fénelon l'a en partie imité dans son traité philosophique de l'*Existence de Dieu,* lorsqu'au déclin du règne de Louis XIV, alarmé déjà des progrès de l'incrédulité, il opposait cette éloquente démonstration aux athées, qui se prévalaient des désordres et des misères du monde moral et de la nature physique, pour blasphémer la divine Providence. Dans son ouvrage en effet, Fénelon ne néglige pas sans doute la preuve métaphysique, dont il proclame au contraire la supériorité et l'excellence ; mais il commence par demander sa démonstration de l'existence de Dieu à l'aspect général de l'univers, pour s'élever ensuite de la contemplation de l'œuvre et de l'admiration de l'art infini qui s'y déploie, à la connaissance du divin ouvrier. Il y a un plan et des lois, donc il y a un législateur et un architecte. Il y a des fins manifestes, donc il y a une intention suprême. Sans pénétrer dans le détail de la nature, et tout en se tenant à ce que tout le monde sait, quelle magnifique revue nous offre Fénelon de l'art qui

éclate dans l'univers ! Quel splendide commentaire de la parole du psaume : *Cæli enarrant gloriam Dei !*

Rien n'était assurément plus opportun que de renouveler cette démonstration à la fin du XVIII[e] siècle, et de ramener au sein de la nature la divine Providence, que la philosophie matérialiste en avait bannie. Car alors l'athéisme triomphait avec Diderot. L'école encyclopédique était presque parvenue à supprimer Dieu dans la nature et dans notre âme, et à nous apprendre à nous en passer, soit qu'elle nous prouvât que l'esprit humain n'a nulle prise pour saisir Dieu, soit que, en affectant un faux respect, elle niât la Providence divine, pour ne pas la commettre avec les désordres du monde physique et du monde moral. On avait tant insisté sur les désaccords que présente le spectacle du monde, sur ses hasards et ses désordres, afin d'en bannir l'idée divine, que c'était alors une position neuve et heureuse à prendre pour un écrivain et pour un sage, que de recueillir au contraire les accords et les harmonies de la nature, et d'y faire resplendir l'idée divine. Aussi l'ouvrage de Bernardin, ce disciple de Rousseau, fut-il, au moment où il parut, un bienfait et un soulagement pour les âmes que n'avait pas complètement desséchées la contagion de l'esprit encyclopédique. Chaque chose, en racontant la fin pour laquelle elle avait été créée, faisait ainsi rentrer la Providence divine dans le monde.

Sans doute cette œuvre prête à bien des critiques. Cette étude de Saint-Pierre est, comme nous l'avons dit, plus ingénieuse que sûre. L'auteur, plus poète que savant, affecte même de mépriser la méthode et l'analyse scientifique pour y substituer le sentiment ; et, mêlant à

des lueurs vraies des vues fausses et chimériques, il se laisse trop souvent entraîner aux inductions illusoires de son imagination.

Même esprit de chimère dans les considérations de philosophie morale dont il a semé son ouvrage. On y retrouve partout le disciple enthousiaste et utopiste de Rousseau, avec ses plans de réforme sociale, souvent exagérés encore. Ainsi ne manque-t-il pas d'abonder avec une naïve candeur dans le paradoxe de Rousseau, que l'homme est bon de sa nature, qu'il veut le bien, qu'il le ferait presque toujours, si, au lieu de le laisser libre, les vices des institutions sociales et les abus de la force ne venaient sans cesse l'irriter, l'égarer et le corrompre. Si le mal n'est qu'un accident, fruit de causes extérieures, et non plus une plaie inhérente à la nature humaine, pourquoi l'homme ne parviendrait-il pas à le faire disparaître, et, plus éclairé, à réformer, à créer à nouveau la société humaine? L'homme est en présence du chaos; c'est son droit et sa puissance d'y porter la lumière et l'ordre. Mais les remèdes même que propose Bernardin aux misères de la société, sont chimériques, comme l'idée qu'il en a. Le vrai, le faux, et surtout le vague s'y mêlent en de longues rêveries noyées d'une sensibilité monotone.

On ne rencontre que trop encore le chimérique dans son idée fixe de faire tourner partout son étude de la nature à l'apologie de la divine Providence. Bien des preuves en effet alléguées par lui sont des sophismes. Le système des *causes finales*, où il trouvait en Fénelon un guide à la fois si discret et si éloquent, n'est plus pour lui qu'un cercle étroit où il enchaîne la Providence. Il



prétend tout expliquer en bien ; il voit des desseins là même où il a plu à la pensée divine de rester inexplicable, et des lois là où il n'y a que des singularités, dont le mystère nous sera toujours caché. En vérité, dans son raisonnement, il ne sait pas toujours voir les bornes de sa raison ; et il croit raisonner encore, quand il imagine et qu'il rêve. — C'est ainsi que, pour sauver l'attribut de la bonté divine, il ne tient nul compte du mal dans le monde ; il ne le veut pas voir, il va presque jusqu'à le nier. Comment en effet pourrait-il l'expliquer ? Dans son vague déisme évangélique, il n'est pas plus chrétien au fond que Rousseau. Le mystère profond de la chute originelle de l'homme lui échappe. Il ne sent pas le désordre qui en est résulté, ni comment, l'homme s'étant révolté contre Dieu, la nature s'est révoltée contre l'homme. Il n'a plus le mot de l'énigme de la destinée humaine, ni du mal dans le monde.

Cette partie chimérique du livre de Bernardin, qui nous fait actuellement sourire, ne nuisit pas cependant au succès de l'œuvre lorsqu'elle parut, loin de là. Car, depuis l'*Encyclopédie*, tout le monde, ignorants et demi-savants aimaient à raisonner ainsi de toutes les choses divines et terrestres et à se livrer avec une candeur aveugle à leurs conjectures. Mais aujourd'hui tout ce qui est de système et de polémique dans les *Études* de Bernardin a péri. En revanche, tout ce qui est peinture a gardé une fraîcheur immortelle. De cette œuvre disparate, il reste une multitude de tableaux enchanteurs, dans lesquels le poète déploie les beautés de la création et les charmes de la nature avec un art merveilleux de composition, une poésie et une grâce de détails, une

simplicité et un coloris de style, qui l'égalent à Fénelon et à Rousseau. Aussi son livre obtint-il auprès d'une grande partie de ses contemporains le plus sympathique accueil. Mais pour nous encore, ces études (quelque incomplètes qu'elles nous paraissent aujourd'hui) demeurent toujours comme une révélation de la nature, qui ne se trouve que là. C'est Bernardin, qui a initié un jour notre rêveuse jeunesse au sentiment et à la poésie de la nature; et son livre reste pour nous une heure mémorable et charmante de ce printemps de notre vie, et comme une aube idéale et à jamais regrettée.

POLITIQUE

DES

DUCS DE LORRAINE

ENVISAGÉE DANS LEURS RAPPORTS

AVEC LA FRANCE ET L'AUTRICHE

De 1477 à 1545

PAR M. F. DUVERNOY

I.

Vers la fin du xve siècle, la situation de la Lorraine était celle d'un État petit, faible, placé entre deux grandes puissances, ambitieuses, avides, menaçantes pour l'intégrité de son territoire, pour l'indépendance de ses souverains, pour son existence même : j'ai nommé la France des Valois et l'Autriche des Habsbourg. Tant que l'Allemagne avait été morcelée en une myriade d'États, principautés ou républiques, groupés sous forme de Ligues, vivant, s'agitant, bataillant entre eux, sans tenir compte des volontés d'un empereur qui n'était leur souverain que de nom ; tant que la royauté française s'était trouvée aux prises avec une féodalité indocile, avec une démagogie déchaînée et turbulente, en même temps qu'elle luttait péniblement pour l'existence contre l'Angleterre

victorieuse, la Lorraine n'avait rien eu à craindre de ses deux voisines, affaiblies, paralysées, réduites à l'impuissance. Ses princes, on doit le constater, n'avaient guère profité de cet état de choses pour se fortifier par des alliances, pour s'agrandir par des conquêtes. Il ne semble pas qu'ils aient eu, dans ces temps reculés, une politique arrêtée, et que, cette politique, ils l'aient patiemment, fidèlement suivie. Leur activité, qui était grande, s'était usée dans des luttes stériles, dans des expéditions chevaleresques, à la suite des empereurs ou des rois de France ; tantôt en Allemagne, en Italie, même en Prusse ; tantôt en Flandre et en Bretagne, partout où les entraînaient leur esprit aventureux, leur humeur batailleuse, la ferveur de leur foi, leurs amitiés changeantes, ou bien les liens de parenté, créés par les mariages qui les firent entrer, d'abord dans les maisons impériales d'Allemagne, plus tard dans la maison capétienne de France. Ils avaient même eu l'imprudence d'entamer leur petit domaine, de former à leur détriment, aux portes mêmes de Nancy, une sorte de Bourgogne, presque toujours hostile : le comté de Vaudémont. Cette faute venait d'être réparée, à force de bonheur, plus que d'habileté. Un mariage, également heureux pour la Lorraine, pour le Barrois, avait amené la réunion des deux duchés, autrefois rivaux et ennemis. Puis un autre mariage, qui avait mis un terme aux luttes sanglantes, presque fratricides des comtes de Vaudémont et des ducs de Lorraine, avait fait passer les deux duchés unis dans la maison de Vaudémont. Malgré cet accroissement de forces, dont on sent toute l'importance, la Lorraine était faible, lorsque les événements vinrent la surprendre. Le danger lui vint d'abord, non de la France,

non de l'Allemagne, mais d'un État qui cherchait alors à se faire, et qui, pour être, avait besoin d'absorber tout ce qui l'empêchait de former corps : je veux dire la Bourgogne de Charles le Téméraire. Petite, mais grandie par le patriotisme, la Lorraine fit une héroïque défense ; elle eut la gloire singulière de porter au nouvel empire un coup qui lui fut mortel. Mais derrière cet empire s'étaient élevées des puissances plus redoutables encore : la France et l'Autriche. La première s'était faite nation au souffle d'une vierge ; elle s'était façonnée en monarchie compacte sous la robuste main d'un despote de génie. La seconde, récemment sortie du chaos teutonique, inaugurait déjà avec autant d'habileté que de bonheur, la politique matrimoniale à laquelle elle a dû sa prodigieuse fortune. Toutes deux venaient de s'agrandir des dépouilles du Téméraire. La France, pour sa part, avait pris la Bourgogne et la Picardie, qui lui restèrent ; l'Artois et la Franche-Comté qu'elle devait perdre bientôt. L'Autriche, elle, s'était annexé le splendide domaine des Pays-Bas. Rivales, ambitieuses, elles pouvaient entraîner, compromettre dans leurs querelles, chercher même à conquérir les États qui les séparaient et qui les empêchaient d'en venir aux prises. C'est avec elles que la Lorraine allait avoir à compter maintenant.

Quels étaient, pour défendre son existence en péril, ses ressources, ses moyens d'action, sa force de résistance ? Un coup d'œil jeté sur la géographie, sur l'état politique, sur l'état moral du pays, permettra peut-être d'en juger.

Deux États, autrefois rivaux et ennemis, dont les sanglants débats avaient rempli le moyen âge, formaient la petite monarchie gouvernée par le vainqueur de Charles

le Téméraire. La réunion de la Lorraine et du Barrois, œuvre d'une sage politique, mais souvent contrariée, avait été singulièrement laborieuse et difficile. Préparée, dès 1420, par le mariage de René d'Anjou, donataire[1] de son oncle, le cardinal-duc Louis de Bar, avec Isabelle de Lorraine, fille de Charles II, elle s'était effectuée à la mort de ce prince : en 1430, les deux époux régnaient conjointement sur la Lorraine et le Barrois. Mais, vingt-deux ans plus tard, à la mort d'Isabelle (1453), elle se défit par l'imprudence de René. Légataire de sa femme, il aurait pu conserver la Lorraine ; il s'en dessaisit trop généreusement pour son fils Jean de Calabre ; et le fils de ce prince, Nicolas, qui, heureusement, ne laissa point d'héritier, vécut jusqu'en 1473. C'est alors qu'en vertu d'un accord conclu en 1432, par les deux rivaux qui avaient joué la Lorraine sur le champ de bataille de Bulgnéville (1431), le duché passa dans la maison de Vaudémont. René II, petit-fils d'Antoine de Vaudémont et de René d'Anjou, comte de Vaudémont depuis 1470, prit, du chef de sa mère Iolande d'Anjou, possession du duché de Lorraine. Mais il n'eut le Barrois qu'en 1480, à la mort de son aïeul, ou plutôt, comme nous le verrons, en 1484, à la mort d'Iolande, sa mère : en sorte qu'il avait fallu plus d'un quart de siècle, depuis leur séparation à la mort d'Isabelle, pour réunir à nouveau et définitivement les deux duchés. Bien que chacun d'eux eût conservé ses institutions, ses États généraux, ses lois, qu'il n'y eût pas fusion complète entre eux, mais union personnelle seulement, sous le sceptre du même souverain,

1. La donation est de 1419.

l'intimité était telle qu'on peut les considérer dès lors comme formant un seul et même État, auquel nous appliquerons, pour plus de commodité, la dénomination générique et collective de Lorraine.

Assise presque tout entière dans les bassins de la Moselle et de la Meuse, la Lorraine empiétait en outre sur les bassins voisins de la Seine et de la Saône, et même, par delà les Vosges, sur le bassin de l'Ill, c'est-à-dire du Rhin. La France l'avoisinait à l'ouest par la Champagne, au sud par la Franche-Comté, qui allait bientôt passer à la maison d'Autriche (1493). L'Empire l'enveloppait, sur sa frontière de l'est, par l'Alsace tant autrichienne qu'allemande ; sur celle du nord, par des États allemands : le duché de Deux-Ponts, le comté de Sarrebrück, l'archevêché de Trèves, les duchés de Luxembourg et de Bouillon, enfin par les trois évêchés de Metz, de Verdun et de Toul, qui pénétraient son territoire.

Dans ces limites, l'autorité des ducs n'était pas partout la même. Souverains directs du duché de Lorraine et du Barrois oriental jusqu'aux rives de la Meuse, ils étaient suzerains seulement dans le comté de Bitche, inféodé par eux à la maison allemande de Deux-Ponts. Comme avoués de Remiremont[1], comme *marchis*[2], ou gardiens de la frontière allemande, du côté de la France, comme marquis de Pont-à-Mousson, ils étaient vassaux de l'Empereur. Ils relevaient du roi de France pour la partie du Barrois située à l'ouest de la Meuse, le Barrois *mouvant*.

---

1. L'avouerie ou comté de Remiremont était comme héréditaire dans la maison de Lorraine.

2. Le *marchis* présidait aux duels qui avaient lieu entre Rhin et Meuse ; il assignait le champ.

Il s'en fallait de beaucoup que la superficie des duchés unis répondît à leur contour. Sans parler des comtés de Salm et de Blâmont, des terres de Bainville et de Châtel-sur-Moselle, qui s'y trouvaient enclavés, les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, États ecclésiastiques souverains que la politique des rois de Germanie[1] avait créés pour affaiblir la puissance des anciens ducs de Haute-Lorraine, pénétraient par de larges brèches jusqu'au cœur du territoire lorrain; ils y étaient comme encastrés.

L'évêché de Metz, formé de deux masses principales et d'un semis d'îlots, était le plus puissant des trois. Par le pays messin, il détachait la Lorraine du Barrois septentrional; par le pays de Vic, qui s'allongeait entre la Seille et la Sarre[2], il coupait en deux parties la Lorraine orientale. Bien qu'à diverses époques il eût perdu Nomeny, Saint-Avold, Hombourg, Baccarat, Fribourg[3], Delme et Rambervillers, engagés aux princes lorrains par des évêques batailleurs et besoigneux[4], et tout récemment les villes plus importantes d'Épinal et de Sarrebourg, qui, fatiguées du joug épiscopal, s'étaient données, la première à Jean de Calabre (1466), la seconde à son fils Nicolas (1470), l'évêché était encore de taille à lutter victorieusement, comme par le passé, contre les ducs de Lorraine. La grande cité de Metz, jalouse de ses libertés, indocile à ses évêques, redoutable par son

1. Otton le Grand.
2. Saarwerden et Bouquenom, aujourd'hui Saar-Union, appartenaient alors à l'évêché.
3. Dans le canton de Réchicourt.
4. V. Digot, t. III, p. 232.

assiette naturelle, par ses fossés, par ses remparts, au pied desquels se brisera, plus tard, la fortune de Charles-Quint, laissant loin derrière elle, pour la population, pour le commerce, pour la prospérité matérielle la capitale de la Lorraine, faisait sa principale force.

L'évêché de Toul, entre la Moselle et la Meuse, était moins étendu, moins puissant; mais il était plus gênant. La ville forte de Toul s'élevait en face et à cinq lieues seulement de la capitale de la Lorraine; et une vieille charte de Dagobert, que personne n'osait enfreindre, interdisait aux voisins de l'évêché d'élever aucune forteresse à quatre lieues de distance de la cité épiscopale. Ajoutez qu'aux trois pointes du pays Toulois se dressaient les solides bastions de Liverdun, de Void, de Vicherey.

Si les villes de Metz et de Toul tenaient le cours de la Moselle, Verdun, en plein Barrois, interceptait celui de la Meuse.

Est-il besoin de le dire ? Ce qui manquait à la Lorraine, c'était des frontières naturelles, une conformation régulière; c'était un territoire compact et continu, le *pré carré* que Louvois voulait pour Louis XIV. De tous côtés, elle dépassait les fleuves ou les montagnes, Argonnes, Faucilles, Vosges même, qui eussent pu lui servir de fossés ou de remparts. Elle était ouverte à tous vents. Pénétrée jusqu'au cœur par des États étrangers, sinon hostiles, elle avait quelque chose d'informe. Qu'on la mesure du nord ou sud, entre l'Alsace et la Champagne, on lui trouvera une largeur approximative de 180 kilomètres à l'est, de 110 seulement au centre, et de 120 à l'ouest : il manquait un ventre à ce corps. Les ducs de

Lorraine ne se sentaient à l'aise pour ainsi dire nulle part. Pour les relations commerciales, pour les mouvements de troupes, pour la défense du territoire, les communications étaient gênées et difficiles.

A défaut d'assiette naturelle, la Lorraine avait-elle au moins l'assiette morale que donnent à un État une race, une langue originale, tranchant sur celles des États voisins ? Celtes d'origine, comme l'ont amplement prouvé les savants travaux de M. Godron, les Lorrains, s'ils se distinguaient profondément de leurs voisins de l'est, les Allemands[1], se confondaient, au contraire, avec leurs voisins de l'ouest, les Français. Il y avait là, remarquons-le en passant, une indication non douteuse pour l'avenir du pays. Du reste, la population n'était pas considérable. On l'évaluera, pour l'année 1544, date de la mort du duc Antoine, à moins de 400,000 âmes. Vers la fin du XVe siècle, au sortir des guerres de Bourgogne, qui l'avaient décimée, avant les acquisitions de René et de son fils, pouvait-elle dépasser de beaucoup le chiffre de 300,000 ?

L'esprit militaire et le patriotisme de ses habitants, leur dévouement profond pour leurs souverains séculaires, qui respectaient leurs libertés, alors que partout ailleurs les rois attaquaient celles de leurs sujets ; enfin la puissance de cohésion que donne, jointe à l'unité de la race, la communauté des mœurs, des traditions, des souvenirs, voilà quelles étaient les meilleures, les vraies forces de la Lorraine ; voilà ce qui faisait de ce petit peuple une nationalité vivace et résistante.

---

1. Nous exceptons, bien entendu, les habitants, d'ailleurs peu nombreux, de la Lorraine allemande.

Avec leurs deux duchés, les princes lorrains avaient au loin d'autres possessions, enclavées dans le royaume de France ou dans les Pays-Bas. C'était d'abord le vieil héritage des Rumigny, tombé, dès le XIII[e] siècle, dans la maison de Lorraine[1]. Il comprenait : la seigneurie de Rumigny, avec tout un cortège de châtellenies, de terres, de domaines, qui s'échelonnaient, à travers le Rethelois et la Thiérache, jusqu'aux sources de l'Oise, où se trouvait Hirson ; puis d'autres terres, à l'ouest dans le Vermandois ; au nord, Florines[2] dans le Hainaut. Plus près d'eux, à l'ouest du Barrois, les ducs de Lorraine possédaient, enclavée dans la Champagne, la célèbre baronnie de Joinville, qui appartenait depuis 1394, à leur maison[3]. René lui-même, en 1476, à l'heure de ses plus grands désastres, avait recueilli, du chef de son aïeule Marie d'Harcourt, le bel héritage de cette maison, qui comprenait les comtés d'Harcourt, d'Elbeuf et d'Aumale, les seigneuries de Lillebonne et de Brionne, avec des terres aux Pays-Bas.

Ce n'étaient pas ces possessions, perdues au loin, ne se rattachant ni entre elles ni au noyau ducal, qui pouvaient ajouter à la puissance des ducs de Lorraine. Bien au contraire, en donnant prise sur elles aux rois de France, qui pouvaient les confisquer presque sans coup férir, elles l'affaiblissaient. Mais elles pouvaient du moins, et

---

1. Il avait été apporté à Thibaut II par sa femme Élisabeth, la dernière des Rumigny (1231).

2. Aujourd'hui, Florennes, près de Charleroy.

3. Chose curieuse, une Marguerite avait porté le comté de Vaudémont dans la maison de Joinville ; une autre l'avait ramené, accru de Joinville, dans la maison de Lorraine (1394).

allaient en effet servir d'apanage à une branche cadette, dont le lustre et la grandeur éclipsèrent pendant un demi-siècle l'éclat de la maison régnante.

Petit-fils de René d'Anjou roi de Sicile, cousin du comte Charles du Maine, René II espérait recueillir, dans un avenir peu éloigné, le magnifique héritage de la maison d'Anjou, qui comprenait le duché d'Anjou et les comtés de Provence, de Forcalquier et du Maine, avec des prétentions plus ou moins fondées sur de grandes souverainetés européennes[1], dont deux, l'empire latin de Constantinople[2] et le royaume de Jérusalem[3], avaient entièrement disparu. Les autres étaient : le comté de Piémont[4] et les royaumes des Deux-Siciles[5], de Hongrie[6], d'Aragon[7] et de Majorque[8]. René, dans ses actes officiels, a pris les titres de ces souverainetés, à la réserve de deux : le royaume de Hongrie et l'empire de Constantinople. La Hongrie appartenait alors au chef de la maison d'Autriche, à l'empereur Frédéric III : par égard pour

---

1. V. l'excellent travail de MM. Briard et Lepage (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 3e série, t. XIII).

2. Hugues des Baux, descendant des Courtenay par les femmes, avait cédé, vers 1368, ses droits à Louis Ier d'Anjou.

3 Marie d'Antioche, descendante des Lusignan, avait cédé, après 1287, ses droits aux Angevins de Naples.

4. Ce comté, formé d'un héritage successivement accru de diverses acquisitions, avait appartenu aux anciens comtes de Provence.

5. Conquête de Charles d'Anjou, frère de saint Louis.

6. Gouvernée, depuis Charles-Martel, par la branche aînée des Angevins de Naples.

7. René y prétendait à double titre : par Iolande de Bar, femme de Jean II, roi d'Aragon ; par leur fille Iolande, mariée à Louis II d'Anjou.

8. Isabelle, fille de Jayme III, avait vendu, en 1376, ses droits à Louis Ier d'Anjou.

son suzerain, les droits qu'il prétendait sur ce royaume, il se contenta de les rappeler dans ses armoiries par un quartier, sur ses monnaies par la croix hongroise à deux branches, qui, arborée par lui sur le champ de bataille de Nancy, était devenue l'emblème national de la Lorraine victorieuse[1]. Quant à ses prétentions sur Constantinople, il ne semble pas qu'il les ait affichées sous aucune forme.

Tels étaient la complexion physique, l'état politique et moral, les conditions de vie et de force de la Lorraine, les droits, les prétentions actuelles ou à venir de ses souverains. D'après ces données, quelle était, au sortir des luttes contre la Bourgogne, en présence de la France et de l'Autriche grandissantes, la politique qui s'imposait aux ducs de Lorraine, qu'ils devaient adopter et suivre, dans l'intérêt bien entendu de leur État et de leur dynastie ? Devaient-ils, reprenant pour leur compte les ambitieuses visées de Charles le Téméraire, s'efforcer de construire entre le Rhin et la Meuse un empire intermédiaire ? Poser la question, c'est presque la résoudre. Les éléments d'un tel empire, les ressources pour le créer, tout leur faisait défaut. Ils n'avaient point de Pays-Bas à joindre à la Lorraine. D'ailleurs pouvaient-ils se flatter de réussir là ou le *Grand Duc d'Occident* avait si pitoyablement échoué, malgré ses armées et ses trésors ? Sa chute, qui était leur œuvre, était un avertissement de ne pas recommencer les fautes qui l'avaient perdu. Allaient-ils faire valoir les droits qu'ils avaient ou croyaient avoir

1. V. l'article de M. L. Germain dans la *Revue de l'art chrétien*, t. III, 3e livr., 1885.

sur les grandes souverainetés dont il a été question ? Nous ne voulons pas, bien entendu, parler de Constantinople ou de Jérusalem, quoique l'entreprise, si chimérique qu'elle fût, ait plus tard hanté le cerveau romanesque de Charles VIII ; ni de la Hongrie, tout à fait hors de leur portée, trop bien tenue d'ailleurs par la maison d'Autriche. Nous pensons au royaume de Naples, que le roi René avait disputé deux fois (1438 et 1454) à Alphonse d'Aragon, que son fils Jean de Calabre avait par deux fois tenté (1450-1456 et 1462-1463) d'arracher à Ferdinand, fils de ce même Alphonse, et où la maison d'Anjou, vaincue et détrônée, conservait encore de fidèles partisans. Nous pensons au royaume d'Aragon, dans lequel Jean de Calabre avait bataillé trois ans contre Jean II, où il était mort glorieusement, après avoir conquis la plus grande partie de la Catalogne. L'Aragon, le royaume de Naples étaient loin, bien loin de la Lorraine ; ils en étaient séparés par toute l'épaisseur de la France, par les hautes murailles des Alpes et des Pyrénées. Une expédition dirigée contre eux, avec les faibles ressources en hommes et en argent des duchés lorrains, alors que les trônes de Jean II et de Ferdinand étaient affermis, que les partisans de la maison d'Anjou étaient écrasés ou dispersés, une telle entreprise ne pouvait être qu'une aventure, comme le prouva bientôt la vaine tentative dans laquelle vint échouer, avec une grosse armée, la première de l'Europe, la puissance d'un roi de France. Courir au loin à la conquête d'un royaume, c'était, pour les ducs de Lorraine, risquer, en ne gagnant rien, de perdre même leurs États livrés, en leur absence, aux convoitises de voisins puissants. Ainsi, point de visées

d'empire, point de conquêtes lointaines ! De pareilles envolées n'étaient pas pour les alérions.

Une politique mesurée, circonspecte, ne visant ni trop haut ni trop loin, tenant compte avant tout des intérêts du pays, s'enfermant volontiers dans les limites de la région lorraine, une politique à leur taille enfin, voilà ce qui, dans leur situation, convenait le mieux aux descendants de Gérard d'Alsace. Constituer la Lorraine en la complétant, faire disparaître les enclaves qui la gênaient comme un corps étranger entré dans l'organisme ; conquérir les Trois-Évêchés, ou, si l'œuvre dépassait leurs forces, par d'habiles ménagements les attirer à leur alliance ; mettre et tenir le pays sur un bon pied de défense ; renforcer également son unité morale en développant les institutions nationales, en y ajoutant celles dont il avait besoin pour vivre de sa vie propre, en fixant à jamais la dignité ducale dans la famille en qui, depuis plus de quatre siècles, s'incarnait la nationalité lorraine ; tout cela, dans le but d'opposer aux attaques du dehors une masse plus compacte, plus résistante ; enfin se dégager peu à peu, s'il se pouvait, de la suzeraineté de l'Empire, de la suzeraineté de la France, telle est l'œuvre, plus modeste en apparence, mais aussi plus utile, laborieuse du reste, que les ducs de Lorraine pouvaient se proposer. Telle nous paraît avoir été leur politique, à partir de René II. Il s'établit une tradition, et, malgré les changements politiques ou religieux qui, naturellement, en modifièrent la mise en œuvre, le système fut pratiqué avec une fidélité, un esprit de suite, une persévérance remarquables.

II.

Ce n'est pas du premier coup, toutefois, qu'au sortir de catastrophes qui ont bouleversé profondément le sol, un gouvernement réussit à trouver sa voie. René ne comprit pas tout d'abord les nécessités de la situation. Il était jeune — vingt-six ans seulement ; — il était sans expérience, plein des grands souvenirs de la maison d'Anjou, sa famille maternelle, ébloui, exalté par son inespérée et si complète victoire sur celui qui naguère faisait trembler la France. Puis on était au siècle des hautes ambitions princières, comme nous le sommes au nôtre, des vastes ambitions nationales. Les souverains, grands ou petits, se tourmentaient, non seulement pour réduire leurs vassaux à l'obéissance, mais encore pour étendre leurs domaines aux dépens de leurs voisins. Il y avait un Louis XI, un Charles le Téméraire en France, un Ferdinand le Catholique en Espagne, un Maximilien en Autriche. On allait voir bientôt un Ludovic Sforza à Milan, en attendant le prince par excellence, le héros de Machiavel, le trop fameux César Borgia. René subit la fascination générale. Au lieu de laisser respirer son peuple, de bander les plaies du pays, il s'éprit de conquêtes[1], il rêva d'empire. Il visait, comme dépouilles du vaincu de Nancy, le Luxembourg, la Franche-Comté, peut-être même la Bourgogne. Puis, escomptant d'avance l'héritage du roi de Sicile son aïeul, il se voyait déjà duc

1. Les États généraux le lui reprocheront en 1481, dans de véhémentes remontrances. V. Schütz, *Mémories de l'Académie de Stanislas*, année 1842, p. 242.

d'Anjou, comte de Provence, souverain du royaume de Naples reconquis par ses armes, roi titulaire de Jérusalem et, soutenu par les Suisses, par les États de la Haute-Allemagne, par la Savoie, — après un abaissement inouï, — potentat aussi respecté que le roi de France, que l'empereur d'Allemagne.

Si l'on en croit un document officiel, le *Discours sur la souveraineté du duché de Lorraine*[1], Louis XI aurait, tout le premier, encouragé l'ambition de René. Ayant besoin d'un aide pour abattre le grand empire burgondo-batave, il l'aurait invité à se jeter sur le Luxembourg et la Franche-Comté, tandis que lui-même irait à la conquête de la Picardie et des Pays-Bas. Bien plus, il lui aurait offert la main de sa filleule, de sa prétendue pupille, Marie de Bourgogne, la fille du Téméraire.

Quoi qu'il en soit, le duc de Lorraine poussa en avant ses troupes victorieuses. Le bâtard de Calabre soumit avec 6.000 hommes toutes les villes du Luxembourg, à l'exception de la capitale. La Franche-Comté fut entamée ; la Bourgogne elle-même fut en partie occupée par les Lorrains[2]. René devait être fier. Son illusion fut courte,

---

1. V. Lepage : *Recueils de documents relatifs à l'histoire de la Lorraine*, t. Ier, p. 188. Lepage pense que le discours a pu être rédigé l'an 1564, au nom du Conseil ducal, par Thierry Alix.

2. Sur ces expéditions les historiens diffèrent. Hugo (*Histoire de René II*, p. 240), qui seul raconte celle du Luxembourg, se tait sur les autres. René aurait soumis plusieurs villes de la Bourgogne, d'après Remy (*Discours des choses advenues en Lorraine*, p. 141) ; une grande partie de la province, d'après la *Vie man. de René II* (note de Calmet, t. II, col. 1077) ; la province elle-même, d'après la *Chronique scandaleuse* (*Id.*, ibid.). Calmet, lui, se tient dans le vague. Olivier de la Marche attribue la conquête de la Bourgogne à Louis XI (note de Calmet, ibid.).

et Louis XI lui fit voir qu'on ne gagne rien à chasser avec le lion. Il avait trouvé bon de se servir de lui pour mieux saisir sa proie; il n'entendait point partager. Il invita le jeune conquérant à s'arrêter dans le Luxembourg; il « l'interpella », dit Remy, de lui rendre la Bourgogne, comme lui appartenant par droit de réversion; ce qu'il fit, ajoute-t-il, sans autrement s'en offenser, ni même sans réclamer les frais qu'il y avait faits.

Cette docilité de René fit naître une nouvelle exigence. Le roi lui demanda « avec autorité », comme dit son biographe[1], de lui envoyer le Bâtard de Bourgogne. C'était un fils naturel, mais légitimé[2] de Philippe le Bon[3], qui avait été pris dans la déroute de Nancy par le panetier du duc de Lorraine, Jean Bidot[4]. Ses hautes qualités d'esprit, sa rare vaillance, la noblesse de son caractère l'avaient fait surnommer le Grand-Bâtard. Oncle de Marie de Bourgogne, très influent dans le Conseil ducal, il pouvait aider puissamment le prince qui disposerait de lui à mettre la main sur la riche succession qui venait de s'ouvrir. Il offrait à René 100,000 *riddes*[5] pour sa rançon; et le Conseil de Lorraine était d'avis qu'on se servît de lui pour ménager l'union de René, dont la femme était stérile, avec l'héritière de Bourgogne. Quels purent être les motifs qui firent négliger de si grands

---

1. Hugo, *Histoire de René II*, p. 242.
2. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 479.
3. Sa mère était Jeanne de Grulles. Il s'appelait Antoine, et était né en 1421.
4. Calmet l'appelle Jeannon de Bidots; Champier dit : Monseigneur de Pont, nommé Scamot de Bides.
5. La ridde, ride ou rhide, monnaie d'or étrangère, valait 2 francs barrois dix gros, 10 fr. 45 c. environ.

avantages à René ? Sa conscience de chrétien reculait-elle devant un divorce ? Eut-il peur d'engager la lutte avec la France ? Il avait pourtant l'appui des Suisses et des États de la Haute-Allemagne, auxquels se seraient joints les sujets de Marie de Bourgogne. Pensait-il obtenir des concessions de Louis XI ? Mais qu'attendre d'un prince qui prenait toujours et ne donnait jamais ? A cette heure décisive, il eut une défaillance de hardiesse et d'honneur. Lui, né loyal et généreux, sortant de sa nature pour imiter les procédés les plus odieux des politiques du temps, il consentit à livrer le Grand-Bâtard à l'ennemi le plus implacable de sa maison, et, pour s'en faire un mérite de plus aux yeux du roi de France, il s'abaissa à le livrer lui-même. De cette lâche complaisance il ne recueillit que la honte. Louis XI, qui était à Arras, refusa d'abord de le voir. Au lieu de faire traîner, comme on s'y attendait, le Bâtard au supplice, il le reçut avec honneur, et s'en fit par la suite un utile conseiller et un ami. Enfin, lorsqu'il consentit à admettre René en sa présence, il lui fit un accueil si glacial, si méprisant que le prince, saisi d'une vision de l'aventure de Péronne, partit secrètement, et reprit au plus vite le chemin de la Lorraine (1477)[1].

Pour se mettre à l'abri du mauvais vouloir d'un allié devenu tout à coup son ennemi, René resserra sa vieille ligue avec la Haute-Allemagne et les Suisses, et y fit entrer Maximilien[2] (janvier 1478), qui venait d'épouser

1. V. pour cet épisode : Hugo, p. 242-244 ; D. Plancher, t. IV, p. 479 ; Calmet, t. II, col. 1078-1079.

2. Hugo, p. 249.

l'héritière de Bourgogne (1477). Le coup était habile, et fut de conséquence. Louis XI voulait être rassuré sur sa frontière de l'est, pour pouvoir tourner toutes ses forces contre l'archiduc : il traita avec René ; il lui reconnut, ce qui ne lui coûtait guère, ses conquêtes dans le Luxembourg[1]. Ce rapprochement imprévu inquiéta Maximilien qui, à son tour, consentit à régler la question favorablement pour René. Il lui céda les quatre places de Marville, de Damvillers, de Chauvency et de Virton, qui formèrent à la Lorraine une assez bonne défense sur sa frontière du nord. Il lui assurait en outre la possession des seigneuries, enclavées aux Pays-Bas, que venait de lui léguer son aïeule Marie d'Harcourt[2]. Somme toute, René s'était tiré plus heureusement qu'on n'aurait cru du mauvais pas dans lequel il s'était si malencontreusement jeté.

Avant de poursuivre, arrêtons-nous ici, pour le bien constater : le mauvais vouloir, sinon encore l'hostilité déclarée de la France, s'était manifesté au lendemain de la bataille de Nancy et de la mort du duc de Bourgogne, au moment où l'édifice mal cimenté, qu'il n'était plus là pour soutenir, s'écroulait avec fracas. Ce revirement était dans la force des choses. Tant que Charles le Téméraire avait été un danger pour la France, un fléau pour la Lorraine, les deux pays étaient restés étroitement unis, l'un pour secouer un joug odieux, l'autre pour se défendre. Maintenant que, le péril passé, le duc de Lorraine et le roi de France se trouvaient seuls et face à face, la

1. *Idem*, ibid.
2. Calmet, pr. t. III, col. CCLXXXVI.

divergence des intérêts éclatait au grand jour. Elle ne pouvait que s'accentuer. René en fit bientôt la douloureuse épreuve. Joué par Louis XI dans l'affaire de la Bourgogne, il le retrouva pour adversaire dans une question bien autrement importante pour sa maison, pour la Lorraine : il se vit disputer, ravir par les intrigues de son rapace et terrible voisin, le magnifique héritage de la maison d'Anjou.

Il se composait du Barrois, de l'Anjou et de la Provence, biens personnels du roi de Sicile ; du Maine, qui appartenait à son neveu Charles d'Anjou. Ces possessions n'étaient pas toutes de même nature. L'Anjou, le Maine étaient des apanages de la couronne de France, et devaient y revenir, à défaut d'héritiers mâles et directs, en vertu de la loi spéciale qui régissait cette sorte de fiefs. Ici, le droit de Louis XI était incontestable. Au contraire, le Barrois, qui relevait pour moitié de la couronne de France, la Provence, vieille dépendance de l'Empire, comme le Barrois, étaient des fiefs simples qui, d'après la coutume, pouvaient passer aux femmes, à moins qu'un statut spécial n'en disposât autrement. Or, il n'y avait point de loi salique dans le duché de Bar. En Provence, l'acte d'adoption de Louis Ier d'Anjou, par lequel Jeanne de Naples avait réglé la succession du comté et du royaume, appelait les femmes à succéder, au cas de l'extinction de la descendance mâle[1].

Cela posé, à qui les deux provinces devaient-elles revenir ? Aucun doute pour la Provence : il y avait un re-

1. Lecoy de la Marche, *Revue des questions historiques*, année 1888, p. 128.

présentant de la descendance masculine, Charles du Maine; il devait passer avant tout autre. C'est après lui seulement, s'il mourait sans héritier, qu'une compétition pouvait s'établir entre Louis XI et René II, au sujet de cette province. Dans le Barrois, les deux princes étaient seuls en présence, et, comme on va le voir, le droit était, ici, incontestablement pour René. Le roi de Sicile n'avait que deux filles : l'aînée, Iolande, mère du duc de Lorraine, et Marguerite, la veuve infortunée du roi d'Angleterre Henri VI. Une sœur, qu'il avait perdue, était la mère de Louis XI. Telle était la situation. Le droit des femmes étant admis, à la mort du roi de Sicile, ce n'est point à la sœur, ni par conséquent à Louis XI qui la représentait, c'est à la fille aînée et, après elle, à René, que devait passer le duché de Bar. Le véritable héritier n'était pas le neveu, mais le petit-fils. Il en sera de même pour la Provence, à la mort de Charles du Maine.

Les deux prétendants, avouons-le, n'étaient pas plus modérés, plus équitables l'un que l'autre. Tous deux, dans leur avidité, dépassaient la limite de leur droit. Louis voulait avoir les fiefs avec les apanages; René les apanages en même temps que les fiefs. Pour comble d'injustice, tous deux avaient l'impudeur de revendiquer d'ores et déjà la Provence, comme si l'héritier naturel, Charles du Maine, n'avait pas été là[1].

René avait affaire à bien forte partie; il allait se trouver aux prises avec le prince des politiques du temps, avec le créateur de la diplomatie moderne. Louis XI, né pour

1. Procédé d'autant plus blâmable, de la part de René, que Charles était son beau-frère, ayant épousé Jeanne de Vaudémont.

l'intrigue, avait vécu dans l'intrigue dès son adolescence.

Il avait à peine dix-huit ans que, délibérément, il se jetait dans le mouvement de la Praguerie, à la tête des vassaux rebelles (1440). Réconcilié avec son père et investi par lui de l'apanage du Dauphiné, à la suite d'une nouvelle rupture, pendant quinze années, soit dans sa province où il tranchait du souverain, soit, quand il en eut été chassé, dans les Pays-Bas, où il avait cherché asile près de Philippe le Bon et du comte de Charolais, il n'avait point cessé de cabaler, de conspirer, de s'insurger avec les pires ennemis du roi et du royaume. Au milieu des complications, dans le conflit des intérêts, au perpétuel contact des hommes et des choses, ses facultés natives s'étaient affinées; il avait acquis une expérience précoce; il était devenu un des plus grands connaisseurs d'hommes dont nous parle l'histoire. Aussi excellait-il à les manier, à les prendre par leur intérêt, par leurs passions, par leurs faiblesses, par les promesses, par la peur. Peut-être n'avait-il si bien battu le duc de Bourgogne sur le terrain de la diplomatie, que parce qu'il avait pratiqué familièrement le comte de Charolais à la cour de son père, et qu'il connaissait à fond et le prince et l'homme. Il avait mis dans sa perfection l'art des sourdes menées, des savantes intrigues, des conférences intimes, dans lesquelles on surprend, on trompe un adversaire, ou bien même un ami, enfin, comme il aimait à dire, de ces *bons appointements* que l'on fait pour désarmer l'ennemi, quand on est le plus faible, et qu'on rompt sans scrupule, quand on est le plus fort.

Contre ce vieux jouteur, que pouvait le duc de Lor-

raine, jeune encore[1], sans expérience, spontané, chevaleresque, croyant à la loyauté parce qu'il était loyal, croyant à l'amitié parce qu'il avait du cœur ? Surpris, dès son avènement, par les catastrophes, enlevé à Joinville et traîné quelque temps captif par Charles le Téméraire ; ballotté entre l'alliance imposée de ce prince et celle du roi de France ; chassé de ses États par le duc de Bourgogne ; errant trois années de suite, en France, en Suisse, en Alsace, en Lorraine, et bataillant sans cesse pour reconquérir son duché, bien plus qu'il ne négociait, car devant le danger commun, les alliances lui venaient d'elles-mêmes, il n'avait eu ni le loisir d'étudier les hommes, ni le temps de les bien connaître, ni les moyens de se rompre aux manèges de la politique. Pour René, pour Louis, la partie, on le voit, était loin d'être égale.

Entre ces ambitieux sans scrupules, qui, lui vivant, se disputaient son héritage, quand il s'agit de décider, le *Bon* roi René, laissé à sa seule conscience, ne tint compte que du bon droit. Il fit, le 22 juillet 1474, un testament par lequel il instituait son neveu Charles du Maine, son héritier pour la Provence, et léguait à son petit-fils le duché de Bar, diminué du marquisat de Pont-à-Mousson, érigé en apanage pour son fils naturel, Jean de Calabre[2]. Il ajoutait au Barrois les comtés de Lambesc et d'Orgon, enclavés dans la Provence[3].

---

1. Louis XI, en 1476, avait cinquante-trois ans, René vingt-cinq.

2. Ce prince, que René avait eu d'une demoiselle d'Albertaz, est connu dans l'histoire sous le nom de Bâtard de Calabre.

3. Hugo, *Histoire de René II*, p. 246.

Par cet acte, Louis XI se voyait évincé. Il guetta l'occasion pour saisir par force ou par ruse ce qu'on lui refusait. Il ne l'attendit guère, car elle se présenta comme à souhait, l'année suivante. Il avait eu vent de pourparlers secrets entre le duc de Bourgogne et le roi de Sicile. S'agisssait-il de la Provence, que l'ambitieux Téméraire convoitait, lui aussi, comme une pièce essentielle du grand empire qu'il travaillait à construire entre la mer du Nord et la Méditerranée, dans les limites de la première Lotharingie ? René fit-il quelque promesse ? Louis XI, prompt à soupçonner ce qu'il pouvait craindre, le crut aisément. Aussitôt, de saisir l'Anjou et le Barrois, et d'ajourner son oncle devant le Parlement, comme coupable d'intelligences avec l'ennemi du roi et du royaume. Cette violence créa peut-être un danger qui n'existait pas. Pour imposer au spoliateur, pour lui faire lâcher prise, René prêta l'oreille aux ouvertures plus que singulières du duc de Bourgogne. Mais la défaite du Téméraire, la même année, devant Granson (2 mars 1476), l'avertit que le jeu pourrait bien tourner mal. Il alla trouver à Lyon, où il tenait sa cour, son terrible neveu, qui sut mettre à profit cette circonstance inespérée. Loin d'éclater en reproches, il accepta de bonne grâce les explications de René ; il le cajola, l'étourdit d'honneurs, de plaisirs et de fêtes, et finalement il l'amena à conclure un traité dont le duc de Lorraine fit les frais. Le testament de 1474 devait être maintenu. Il était dit que la Provence ne serait livrée ni au duc de Bourgogne, ni à tout autre ennemi du royaume de France, mais qu'elle passerait à l'héritier naturel, Charles du Maine ; qu'à la mort de ce prince, s'il n'avait pas d'enfant, elle revien-

drait à la couronne de France[1] (mai 1476). Cette convention signée, Louis donna à son oncle mainlevée de la saisie des duchés ; mais il eut soin de laisser une garnison, comme garantie, dans le château d'Angers.

René venait de quitter Lyon, lorsque son petit-fils, poussé par le soin de ses intérêts les plus chers, y arriva à son tour. A l'accueil glacial que lui fit le monarque, il devina ce qui s'était passé, et repartit presque aussitôt.

Tout changea de face l'année suivante. Le duc de Lorraine venait de reconquérir sa couronne ; sa belle victoire de Nancy lui avait mis au front une auréole de gloire. Fier d'un tel petit-fils, le *Bon* roi René sentit tressaillir ses entrailles d'aïeul. Il résolut, cette fois, de léguer toutes ses souverainetés au jeune héros qui jetait inespérément un si vif éclat sur sa maison. Plusieurs de ses conseillers l'encouragèrent dans cette résolution ; car il y avait à la cour d'Aix un parti tout dévoué au duc de Lorraine. Mais Louis XI, dont l'avarice savait être prodigue, quand il s'agissait de gagner une province, avait aussi le sien, qui avait pour chef le président même du Conseil d'Anjou et de Provence, Palamède de Forbin[2]. On l'avertit du péril. Il connaissait l'humeur pointilleuse de son oncle, le caractère fier du duc de Lorraine : il agit en conséquence. Ses partisans, stylés par lui, feignirent d'applaudir au dessein du vieux monarque. En même temps ils lui persuadèrent d'exiger qu'en retour d'un si grand bienfait, son petit-fils adoptât pour siennes les armes de la maison d'Anjou. Cette condition plongea

1. Lecoy de la Marche : *le Roi René*, t. Ier, p. 406-410.

2. Ancien page du roi de Sicile. Il s'était élevé à force d'adresse et de talent.



René dans une terrible perplexité. Il ne pouvait se résoudre à renier les armes de son pays, de ses ancêtres : ne serait-ce pas payer d'ingratitude le brave peuple qui l'avait si bien servi ? Son Conseil consulté, il répondit à son aïeul qu'il était prêt à prendre et à porter les armes « mi-parties de Lorraine et d'Anjou ». Louis XI avait calculé juste. Le roi de Sicile fut blessé au vif; il se plaignit de l'orgueilleux dédain de son petit-fils, ajoutant, en forme de menace, que le comte du Maine se montrerait moins difficile. René accourut pour plaider sa cause (1478). Il calma son aïeul, il s'insinua dans ses bonnes grâces ; il accrut le nombre de ses partisans. Lorsque Louis XI intervint, il n'était que temps. Il avait dépêché le comte du Maine à Aix, pour défendre son droit fondé sur les traités ; il l'appuya par la force. Des troupes marchèrent du Dauphiné et du Languedoc sur la Provence. Menacé de tomber sans défense aux mains de son ennemi, René quitta furtivement la cour; il s'embarqua à Marseille, et gagna la Lorraine par Venise, Milan et la Suisse.

Dès lors, une grasse pension, régulièrement servie, et les conseils de Forbin, dont l'influence pesa de plus en plus sur lui, entretinrent le *Bon* roi René dans des dispositions favorables pour la France[1].

La certitude acquise de recueillir un jour la succession de Provence ne suffisait pas à Louis XI ; il voulait encore avoir le duché de Bar, le reste de l'héritage de la maison d'Anjou. Il avait déjà pris ses mesures en conséquence : en 1476, le 7 mars, il s'était fait céder par Marguerite d'Anjou, dont il avait payé la rançon au traité de Pec-

1. Hugo, *Histoire de René II*, p. 216-247 et 250-253.

quigny, ses droits éventuels à la succession de ses père et mère. Il poussa cette princesse à intenter un procès à sa sœur Iolande, pour la possession du Barrois. Le roi René s'émut de ces manœuvres. Il s'était résigné à déshériter son petit-fils de la Provence, qui lui venait de son frère Louis III; il ne pouvait consentir à le dépouiller du duché de Bar, son patrimoine à lui, le legs de son oncle vénéré, le cardinal de Bar, le complément naturel, nécessaire du duché de Lorraine. Il crut tout sauver en modifiant le testament de 1474. Pensant que le roi de France serait plus respectueux des droits de la mère que de ceux du fils, le 31 juillet 1479, il institua Iolande son héritière pour le Barrois. Mais en même temps, il afferma pour six ans la province à son petit-fils, moyennant une rente annuelle de 4,000 écus[1]. C'était une mise en possession déguisée, au profit du duc de Lorraine. Le roi se récria, protesta, menaça. Le pauvre René céda, comme toujours, et, modifiant encore ses dernières dispositions, il détacha du duché la prévôté de Bar[2], et l'afferma pour le même temps, au prix de 6,000 livres, au compétiteur de René II[3].

Cette position acquise, Louis XI, en stratégiste habile, travailla à l'affermir en achetant à son oncle la suzeraineté de Châtel-sur-Moselle, fief enclavé dans le duché de Lorraine, entre Nancy et Épinal. Il y voyait le triple avantage de tenir le duc en respect, de mettre sous sa

1. Convention de Peyrolles, près d'Aix. V. Marichal : *Positions de thèses à l'école des Chartes*, 1891, p. 24.

2. Elle comprenait, entre l'Aire et le Saulx, 39 communautés. Liénard, *Dictionnaire de la Meuse*.

3. Convention de Tours; Marichal, 24 et 26.

main le possesseur du fief, Henri de Neuchâtel, un affidé de la maison d'Autriche ; d'entretenir le dévouement du vieux René à ses intérêts, en flattant son avarice qui, avec l'âge, ne faisait que grandir. Ses offres, 60,000 livres, payables en plusieurs termes, l'éblouirent en effet[1]. Mais il fut stipulé que, du jour où le vendeur viendrait à mourir, l'acheteur se trouverait libéré des termes qu'il devrait encore. Louis voyait son oncle septuagénaire, malade, moribond ; il spéculait sur sa mort prochaine. Son calcul se trouva juste. René s'éteignit le 10 juillet 1480, avant l'ouverture de la première échéance : le roi eut la suzeraineté de Châtel, sans bourse délier[2].

Il réunit sans opposition l'Anjou à la couronne, comme apanage vacant, et se mit en devoir d'en faire autant pour le Barrois. L'usurpation, préparée d'avance, s'accomplit facilement. La prévôté de Bar fut occupée par les troupes royales, qui poussèrent jusqu'à la Meuse, et entamèrent le Bassigny. Louis, invoquant les droits de sa mère et la cession de Marguerite d'Anjou, se fit reconnaître par les habitants comme duc souverain, et confirma, en cette qualité, les privilèges des trois États (ordonnance de septembre 1480).

Impuissant contre le roi, le duc de Lorraine s'en prit au faible Charles du Maine qui, lui, de son côté, s'était mis en possession du comté de Provence. La ville de Metz, qui était bien aise de l'éloigner, la République de Gênes, qui s'effrayait de voir, un jour, la Provence réunie au royaume de France, lui promirent de l'argent. Les

1. La vente fut décidée le 15 avril 1480.
2. Lecoy de la Marche : *Revue des Questions historiques*, année 1888, p. 146-156.

seigneurs du pays qui tenaient pour lui, préparèrent un soulèvement; des bandes de condottières, appelées d'Italie, devaient les seconder. Ludovic Sforza, régent de Milan, était favorable. Quand tout fut prêt, René partit secrètement pour la Provence. Les villes de Forcalquier, de Grasse et de Draguignan se déclarèrent pour lui, et le proclamèrent comte; mais celle d'Antibes et le château de Trans[1] firent une vigoureuse résistance. Le comte Charles eut le temps de rassembler ses forces, et le roi, d'envoyer des troupes à son secours. L'aventure faillit tourner mal pour René. Il allait être enveloppé; les routes du nord lui étaient coupées. Il n'eut que le temps de se jeter dans Marseille, et, comme en 1477, il revint dans ses États par Venise (1481). Le comte Charles ne lui pardonna pas cette tentative pour le détrôner : le 9 décembre[2] 1481, la veille de sa mort, il fit un testament par lequel, confirmant celui de son oncle le roi de Sicile, il laissait, outre le Maine, son apanage, la Provence et les droits sur Naples à Louis XI.

Cet échec, ce mécompte décidèrent le duc de Lorraine à s'accommoder avec le roi pour cette prévôté de Bar, qu'il se sentait plus que jamais incapable de lui reprendre; il se résigna, en 1482, à lui en reconnaître la possession.

C'est ainsi que René, joué, battu par le plus fin, le plus retors, le moins scrupuleux des politiques du temps, fut non seulement frustré d'une riche province, assise sur les rivages de la Méditerranée, mais encore, chose

1. A 5 kilomètres de Draguignan

2. Bouche (*Histoire de Provence*) dit : 10 décembre pour le testament, fait à Marseille; 11 pour la mort.



plus grave, dépouillé d'une partie intégrante de la monarchie lorraine. Peut-être qu'à tout prendre, la perte de la Provence fut un bonheur pour le brave petit peuple que les descendants de Gérard d'Alsace avaient à gouverner. Ils eussent été partagés entre leurs États du nord et leurs États du midi, et, qui plus est, tentés par l'attrait des droits sur Naples, de se risquer dans une aventure où René de Sicile et son fils Jean de Calabre avaient quatre fois échoué. Pour soutenir leurs entreprises, ils auraient ruiné la nation; peut-être l'auraient-ils livrée, affaiblie, épuisée, sans défense aux coups de ses puissants voisins.

Nous avons longuement exposé cette querelle de succession, à cause de l'importance de l'enjeu que René eut à y disputer, et aussi parce que la solution qui lui fut donnée exerça la plus haute influence sur les destinées de la Lorraine, et imprima une direction particulière à la politique de ses souverains.

Le besoin de mouvement, le goût des aventures n'étaient malheureusement pas encore éteints chez René. Avant de soulever la Provence, il avait accepté le commandement des troupes de la République, dans une guerre entre Venise et le duc de Ferrare. Si l'on en croit le document déjà cité, le *Discours sur la souveraineté du duché de Lorraine,* Louis XI fit tout ce qu'il put, jusqu'à lui offrir l'épée de connétable, pour le dissuader de partir. Il craignait que, la guerre finie, il ne s'aidât des troupes et des vaisseaux de Venise pour faire la conquête du royaume de Naples. René persista dans son dessein, il passa dans la Péninsule. Mais sur ce nouveau théâtre, le vainqueur de Nancy se montra au-des-

sous de sa renommée. Il échoua devant Ferrare, résigna son commandement, et revint en Lorraine, diminué comme capitaine, mais non guéri encore de la manie des aventures, de ses folles visées de conquêtes lointaines (1481).

La mort du vieux despote qui l'avait dépouillé, fut une délivrance pour René ; elle lui rendit la liberté de ses mouvements et lui permit de se relever. La France de Louis XI semblait prête à se détraquer. Tous les intérêts qu'il avait lésés, tous les droits qu'il avait violés, toutes les familles qu'il avait spoliées ou décimées, s'ameutaient et réclamaient. Grands vassaux, gentilshommes, clergé, peuple demandaient des États généraux pour porter remède aux souffrances de tous. Le duc d'Orléans, pour sa part, revendiquait la régence. Assaillie, débordée, la sœur, la tutrice du jeune roi, Anne de Beaujeu, résolut de désarmer les plus redoutables des mécontents, c'est-à-dire les grands vassaux et les chefs des États voisins. Elle fit des avances au duc de Lorraine, qui se rendit à la Cour. Elle avait cru le désintéresser en lui restituant le Barrois ; elle était loin de compte : René voulait encore l'Anjou, la Provence, enfin l'héritage entier de son aïeul. Il profita de la réunion des États de 1484 pour porter ses réclamations devant l'assemblée qui, sagement, évita de se prononcer. Lui donner l'Anjou, on n'y pouvait songer : c'était un apanage légalement dévolu, irrévocablement réuni à la couronne. Quant à la Provence, Mme de Beaujeu ne pouvait se résoudre à se dessaisir d'une province qui donnait à la France le complément de ses côtes, ses meilleurs ports sur la Méditerranée et l'entrée de l'Italie, en fermant, du côté de la mer, l'accès du Dau-

phiné. C'eût été compromettre la sécurité, la grandeur, l'avenir maritime du pays. Pénétrée de cette idée, elle avait fait prendre à son frère, dès son avènement, le titre de comte de Provence et de Forcalquier[1]. Mais elle était obligée de compter avec le prétendant; son concours, sa neutralité tout au moins, lui était nécessaire pour vaincre son compétiteur au pouvoir, Louis d'Orléans, pour abattre la faction des princes. René, de son côté, avait besoin du bon vouloir du roi et de sa sœur pour atteindre au but de ses désirs : la pleine possession des biens de son aïeul. Les deux parties conclurent un accord provisoire. On convint d'ajourner à quatre ans la solution de cette grave question, et d'en remettre la décision à une commission de trois membres nommés par le roi, et dont Commines fit partie jusqu'au jour de sa disgrâce[2]. En attendant, pour lui faire prendre patience, on donnait au duc de Lorraine le commandement d'une compagnie de cent lances, 18,000 livres pour le fermage de la prévôté de Bar, impayé depuis trois ans; une pension de 36,000 livres pendant les quatre ans, durée de l'ajournement. D'ailleurs on lui délivrait immédiatement le Barrois, sans exiger le remboursement des sommes prêtées par Louis XI au roi René[3] (29 novembre 1483).

Cette province était le domaine propre de la mère de René; mais Iolande d'Anjou mourut l'année suivante (21 février 1484)[4]. Le duc de Lorraine devint duc de

1. Arch. nat., p. 1380, cote 3,210.
2. Commines, coll. Michaud, p. 168. — Calmet, t. II, col. 1090 et pr. t. III, col. CCXCIV et CCXCV.
3. Calmet, t. II, col. 1090.
4. Calmet, t. II, col. 1090 et note *h*.

Bar : les deux duchés se trouvèrent définitivement et pour toujours unis.

Pour maintenir son nouvel allié dans de bonnes dispositions, Anne lui prêta ses bons offices dans une question qui intéressait à la fois sa personne et sa dynastie. René avait épousé, en 1471, une parente éloignée, Jeanne d'Harcourt-Tancarville[1]. Cette princesse ne lui avait pas donné d'enfants, et était incapable de lui en donner : la couronne de Lorraine était sans héritier. Depuis 1480, René était en instance près de la cour de Rome pour faire casser ce mariage malheureux. Mme de Beaujeu l'appuya si bien de son crédit que, le 8 août 1485, l'official de Toul prononça l'annulation[2], et que le pape Innocent VIII confirma cette sentence[3]. Pour enchaîner mieux encore le duc de Lorraine à son alliance, Mme de Beaujeu lui fit épouser une nièce de son mari, la vertueuse Philippe de Gueldre, fille d'Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre, et de Catherine de Bourbon (28 août 1485)[4].

Dès les premières avances, croyant au bon vouloir de celle qui s'employait si bien pour lui, René, par une convention signée à Malesherbes (23 septembre 1484), s'engagea à soutenir la sœur du roi contre ses ennemis personnels, contre les ennemis du royaume[5]. C'est lui qui chassa de la Cour « avec rudes et folles paroles[6] »,

1. Calmet, pr. t. III, col. CCXXXVII.
2. Calmet, t. II, col. 1091.
3. La bulle ne fut publiée que le 1er février 1488. Calmet, pr. t. III, col. DCLXXXV.
4. Calmet, t. II, col. 1092 ; pr. t. III, col. CCXCVI.
5. Calmet, pr. t. III, col. CCXCIV.
6. Commines, coll. Michaud, p. 169.

le célèbre diplomate et historien Commines qui, tout membre qu'il était du Conseil du roi, entretenait des intelligences avec la faction des princes. On le voit, en 1485, encourager les communes de Flandre dans leur révolte contre Maximilien[1] (février) ; puis, aux côtés du roi, combattre le duc d'Orléans, et, quand ce prince eut fait sa soumission, s'entremettre pour procurer à la Cour celle des autres rebelles[2] (fin août).

Pendant que Mme de Beaujeu et le duc d'Orléans, à la tête des vassaux révoltés, se disputaient le pouvoir les armes à la main, les commissaires pour la Provence s'étaient mis à l'œuvre. Afin de s'éclairer, ils avaient fait rédiger par des jurisconsultes du pays un mémoire sur les droits du roi. Il servit de base à une consultation, qui fut présentée le 10 mai 1484. On marchait au dénouement. Les circonstances étaient propices pour Mme de Beaujeu. Elle avait atteint son but ; elle voyait les factions abattues, le pouvoir du roi, qui était le sien, relevé et affermi, le royaume si bien pacifié qu'il resta tranquille depuis la fin d'août 1485 jusqu'au 13 décembre 1486. Le roi, avançant en âge, pouvait parler en son nom, avec autorité. Il était donc possible de trancher la question de Provence ; mais il fallait y procéder avec une prudence extrême. On avait tout à craindre des emportements du duc de Lorraine, lorsque les droits du roi viendraient à être proclamés. Il fallait parer au danger, éloigner à tout prix un mécontent, à la fois vassal et prince souverain, qui, se joignant aux rebelles du dedans, aux ennemis du dehors, pouvait anéantir en un jour des

1. Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. v.
2. Calmet, t. II, col. 1095.

résultats si laborieusement obtenus, et replonger le royaume dans un chaos pire que celui d'où on l'avait tiré. Mme de Beaujeu y avait pourvu. Depuis quelque temps déjà, elle s'étudiait à caresser l'ambition de René, elle flattait ses secrets désirs. Digne fille de son père, dans ces circonstances délicates, elle montra qu'elle était bien, comme l'a dit Brantôme, « fine et déliée comme personne ne fut oncques ». Jadis, en traitant à Senlis avec le Téméraire, Louis XI avait donné toute liberté à son terrible vassal d'aller se compromettre en Allemagne devant Neuss, de s'aller perdre, en Suisse, à Granson et à Morat. Sa fille, qui préférait aux décevantes chimères les solides réalités, qui redoutait pour son jeune frère l'attrait des droits légués par la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, montra au duc de Lorraine le chemin de l'Italie.

Le roi de Naples Ferdinand Ier faisait peser sur ses sujets un intolérable despotisme. Des seigneurs du pays, proscrits, dépouillés par lui, étaient venus en France pour demander secours et protection contre l'oppresseur de leur malheureuse patrie. Ils s'étaient adressés à Mme de Beaujeu. N'obtenant de la sœur du roi que des réponses évasives, ils s'étaient tournés vers le duc de Lorraine, qu'ils avaient d'abord dédaigné, à bon droit, semble-t-il; car la seigneurie de Venise, qui passait, on le sait, pour se connaître en hommes, consultée par eux, leur avait fait cette réponse des moins encourageantes : « Le duc de Lorraine est un homme mort, qui ne pourra vous résouldre[1]. » René, flatté dans son orgueil, accueillit avec

1. Commines, p. 169.

un vif empressement les propositions des seigneurs; il promit d'aller au secours du peuple napolitain : il était engagé.

On le voit, Mme de Beaujeu pouvait, sans risque bien sérieux, faire parler maintenant les commissaires royaux. Ils déclarèrent que le duc n'avait aucun droit sur l'Anjou ni sur la Provence; qu'en vertu du droit de masculinité, cette dernière avait légitimement passé du roi René au comte du Maine, qui non moins légitimement l'avait léguée au roi de France[1].

La déclaration des commissaires n'était qu'une décision de juristes; mais cette décision impliquait la réunion à court terme de la Provence à la couronne de France. René ne s'y trompa point, il vit l'annexion faite[2]. Outré de dépit, il quitta brusquement la Cour, partit pour la Lorraine, et passant à Châlons-sur-Marne, il protesta devant notaire[3].

Toutefois il ne rompit pas son traité de 1484 avec Anne de France. Son concours lui était trop nécessaire pour faire la conquête de ce beau royaume de Naples qui le dédommagerait amplement de la perte de l'Anjou et de la Provence. Mme de Beaujeu, de son côté, n'avait garde de ne pas se prêter aux désirs de René. Elle lui fit, comme on dit vulgairement, un pont d'or : 20,000 fr. d'argent comptant et promesse de 40,000 autres; licence de lever des gens de guerre en France et d'emmener les lances dont il avait le commandement; promesse même

1. Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 496.
2. Calmet, t. II, col. 1094.
3. Calmet, pr. t. III, col. CCXCVIII.

d'un puissant secours, quand le royaume serait complètement pacifié; libre passage pour ses troupes à travers la Provence; promesse de faciliter l'entreprise par nos ambassadeurs à Rome, à Gênes et ailleurs[1], elle n'omit rien de ce qui pouvait décider le duc de Lorraine à partir et précipiter son départ. Elle lui offrit même, et lui fit accepter, la charge éminente, autant que lucrative, de grand chambellan, pour l'attacher étroitement à la personne du roi.

Forte de cette convention, elle n'hésita plus à trancher la question de la Provence. L'annexion de ce beau pays ne fut pas une œuvre de violence. Jamais peuple, dans ces temps reculés, ne se donna à un autre plus librement, ni avec un sentiment plus réfléchi du bel avenir qu'il s'ouvrait. Ici, laissons la parole à l'historien de la Provence. Les États du pays s'étaient assemblés à Aix, au mois d'août 1484, pour délibérer sur la question de l'union : « Après avoir bien considéré, dit Bouche, le grand advantaige qui serait à la Provence d'estre sous l'abry d'un grand roy, plustot que sous la protection d'un duc, il fut unanimement délibéré de se donner d'un cœur franc au roi de France. » Les États réservèrent les droits, libertés et privilèges du pays. En vertu de ce vote, le roi prononça la réunion de la Provence à sa couronne, en consacrant toutes ses franchises[2]. Les États se réunirent de nouveau, en 1487, pour recevoir cette déclaration. L'archevêque d'Aix prit la parole : il remontra à l'assemblée « le grand bonheur qui arrivera à la Provence

1. Commines, p. 168; et Bibliot. nat., fonds Dupuy, n° 590, *Mém. et actes de Charles VIII*.
2. Bouche, *Hist. de Provence*, p. 495 et 498.

d'estre sous le protectorat d'un si grand monarque que celuy de France, incomparablement plus à souhaiter que non pas le prince lorrain. » Les États votèrent définitivement l'annexion[1]. M[me] de Beaujeu avait consommé l'œuvre commencée par Louis XI; René était battu, en 1486, par la fille, comme il l'avait été vingt ans auparavant par le père.

Mais il avait la tête trop pleine du royaume de Naples, il était trop absorbé par ses préparatifs pour s'émouvoir outre mesure d'un dénouement qui n'était que trop prévu. Cette fois, d'ailleurs, ce n'était pas le roi de France seulement qui l'évinçait pour satisfaire son ambition, c'était la Provence elle-même qui, consultant son intérêt, refusait d'unir ses destinées à celles de la Lorraine. Tout au plus entra-t-il, par le pacte de Nancy[2] (20 décembre 1486), dans la grande coalition qui venait d'armer contre la Cour les ducs d'Orléans et de Bretagne, les seigneurs du centre et du midi de la France, l'archiduc Maximilien et le nouveau roi d'Angleterre Henri VIII (13 décembre 1486). Voulait-il marquer son mécontentement, ou bien tenir la sœur du roi en crainte pour l'obliger à remplir ses engagements? Dans tous les cas, il ne prit pas les armes; il sortit même bientôt de la coalition, et fit campagne avec le roi contre ses alliés de la veille. D. Calmet[3] nous le montre chargé de poursuivre le duc d'Orléans, le bloquant dans Châteaudun, le forçant à capituler, à faire sa soumission. En 1488, bien qu'on fût, en Lorraine, en pleins prépa-

1. Bouche, *Hist. de Provence*, p. 195 et 498.
2. Calmet, t. III, col. 1096.
3. *Ibidem*.

ratifs pour la guerre de Naples, il prend part à l'expédition de Bretagne, et assiste, le 28 juillet, à la fameuse bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, gagnée par La Trémouille. Il était là sans commandement, comme un féodal auprès de son suzerain ; car le P. Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne,* ne le mentionne pas parmi les vingt et un capitaines de l'armée royale dont il nous a transmis les noms. La campagne terminée, le duc revint dans ses États pour mettre la dernière main à ses préparatifs contre Naples.

L'entreprise de René, rendons-lui cette justice, avait été bien concertée. Une foule de seigneurs avaient demandé à suivre le jeune paladin au delà des monts. Des corps d'aventuriers furent levés en divers pays, principalement en Suisse. Les ducs de Savoie et de Milan avaient promis le passage sur leur territoire ; Gênes donnait son concours. L'assentiment du souverain pontife, suzerain du royaume de Naples, était indispensable ; René se le procura. Innocent VIII méditait alors une croisade contre les Turcs. Or il y avait quelque part, dans un coin de la France, un précieux otage qui pouvait servir pour faire contre le sultan une puissante diversion : c'était un frère de Bajazet, Gem ou Zizim, qui lui avait disputé le trône, à la mort d'Amurat. Vaincu, il avait cherché un refuge dans l'île de Rhodes ; les chevaliers l'avaient interné dans leur commanderie de Bourganeuf[1]. René fit, pour l'enlever, pour le livrer au pape, une tentative qui ne réussit pas. Le pontife, néanmoins, lui sut

1. Dans la Marche ; c'est aujourd'hui une sous-préfecture de la Creuse.



gré de ses efforts. Il approuva l'expédition ; il la prit même sous son patronage en autorisant le duc de Lorraine à lever, pour y pourvoir, un décime sur le clergé lorrain. Aux murmures, aux résistances que souleva la perception de cette taxe, René put voir combien son entreprise était impopulaire dans le pays.

On était dans les derniers mois de l'année 1488, quand l'expédition se trouva prête. Au début, tout alla bien. Le Bâtard de Calabre, parti avec l'avant-garde, arriva sans encombre à Gênes, et fut élu capitaine-général par le peuple. La voie étant ouverte, René prit à son tour le chemin de l'Italie. Malheureusement, les préparatifs avaient traîné pendant près de deux années : quand il arriva à Lyon, l'occasion propice était passée[1]. Ferdinand avait eu le loisir d'écraser ses adversaires. Les seigneurs qui étaient venus en France chercher un libérateur, avaient perdu patience ; trompés par une fausse paix, attirés dans un piège, ils gémissaient maintenant au fond des cachots de Naples. Les Génois, attaqués, battus par les Florentins, alliés de Ferdinand, venaient de déposer les armes. Puis enfin, Charles VIII, entré dans ses dix-huit ans, la tête pleine de romans, aussi aventureux que René, ne rêvant que prouesses, regrettait qu'on eût permis au Lorrain de prendre le chemin de l'Italie. Il l'invita, ce qui était un ordre, à suspendre sa marche, et, pour l'y obliger, il lui reprit les lances françaises, il lui retira sa pension. L'entreprise n'était plus possible : René rebroussa chemin, et « retourna, dit Commines, bien honteux, dans son pays ». (1488.)

1. « Jà, dit Commines, son entreprise était à demy perdue, pour la longue attente », p. 169.

On ne saurait attribuer à une idée de mesquine vengeance le conflit d'une nature toute spéciale, purement religieux, qu'il engagea, l'année suivante, avec le Parlement de Paris. Le gouvernement français, auteur de la Pragmatique de Bourges, s'efforçait de la propager dans tous les fiefs relevant de la couronne. Le Parlement, gardien-né des droits du roi et des libertés de l'Église gallicane, le secondait dans cette tâche avec le plus grand zèle. Il soutenait, dans le Barrois mouvant, les candidats aux bénéfices qui tenaient leur droit de l'élection ; il empêchait d'entrer en possession ceux qui devaient leur nomination à la Cour de Rome. René, fidèle ultramontain comme ses prédécesseurs, adressa au Parlement une lettre de protestation, dont nous ignorons les effets (1489)[1].

Nous sommes arrivés à un moment de crise pour la politique des ducs de Lorraine. L'expédition de Naples, dont René s'était tant promis, avait misérablement avorté; la leçon lui profita. Il comprit qu'il avait visé trop haut ; que pour un petit duc de Lorraine, qui ne disposait pas de la Provence et qui avait le roi de France pour voisin, la conquête de Naples était une chimère et une folie. Il renonça, en 1497, à ses prétentions, moyennant une pension de 24,000 livres, qui lui fut assurée par Charles VIII. Il lui avait fallu deux humiliations, l'une en 1481, l'autre en 1488, pour lui donner le sentiment des réalités ; mais il était cette fois et pour jamais assagi. S'il fit, en 1498, à l'avènement de Louis XII, une démarche désespérée pour obtenir de son ancien allié la

1. Arch. nat., X. 919, folio 168.

restitution de la Provence; si, le voyant tout occupé de la conquête du Milanais, il songea de nouveau au royaume de Naples, ce furent là des velléités d'un jour, qui ne furent point suivies d'effets. La politique d'aventures et de conquêtes lointaines fut abandonnée, et, ce jour-là, naquit une politique nouvelle, politique modeste, terre à terre, si l'on veut, mais qui avait au moins un mérite incontestable, celui d'être pratique et de pouvoir produire d'heureux, d'utiles résultats pour la Lorraine. Elle consistait, nous l'avons déjà dit, à concentrer tous ses efforts dans la région lotharingienne, à la soumettre de proche en proche, s'il se pouvait, à la domination, sinon au protectorat de la maison ducale; à resserrer, dans un but d'énergique résistance aux entreprises de l'étranger, le faisceau, lâche encore, des forces morales du pays. C'était là, on en conviendra, une politique vraiment nationale, une politique tout à fait lorraine.

Or, à la fin du xve siècle, les circonstances se prêtaient singulièrement à la mise en œuvre d'une pareille politique. Un courant puissant, irrésistible, entraînait souverains, armées, peuples vers l'Italie, où les attiraient un sol incomparable, un climat merveilleux, la triple fascination du luxe, de la politesse et des arts. Pendant soixante-quatre ans, rois de France, rois d'Espagne et empereurs, chefs redoutés de la maison d'Autriche, se disputèrent avec obstination le royaume de Naples, le duché de Milan, la domination de la Péninsule. Pendant qu'ils étaient retenus loin de leurs États par ces luttes incessantes, pendant que l'empereur d'Allemagne, suzerain des Trois-Évêchés, défendait en outre l'Église romaine et son propre pouvoir contre l'inimitié religieuse

et politique des princes luthériens, la chrétienté contre les infidèles, les ducs de Lorraine et de Bar eurent leurs coudées franches dans la région lotharingienne.

Des moyens détournés qui vont au but lentement, mais sûrement, ou de la force ouverte qui le manque souvent, pour vouloir l'atteindre d'un seul coup, quel est le procédé qui convenait le mieux pour faire tomber les Trois-Évêchés sous la dépendance des ducs de Lorraine? Il faut, pour en décider, se rendre bien compte de la situation, bien savoir en quoi consistaient ces singuliers États qu'on appelait les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun.

Les Trois-Évêchés étaient comme un abrégé du monde féodal. Il y avait là un souverain, l'évêque, et parfois un co-souverain, comme par exemple dans l'évêché de Toul, où le Chapitre possédait en propre les places fortes de Void et de Vicherey[1]; au-dessus de l'évêque, suffragant de l'archevêque de Trèves, un suzerain spirituel, le pape, et un suzerain temporel, l'empereur, tous deux défenseurs-nés de l'évêché, qui pouvait en outre se donner un protecteur spécial, sous le nom d'avoué ou de voué. Au-dessous de l'évêque, il y avait des vassaux, des hommes libres, des serfs. Nous verrons les ducs de Lorraine eux-mêmes relever, pour certaines villes ou seigneuries, de l'église de Metz. Mais les vassaux les plus gênants, parfois les plus redoutés des évêques-souverains, étaient sans contredit leurs cités épiscopales, dotées de libertés, se gouvernant elles-mêmes, ayant leurs milices,

1. Elles formaient avec Villey-Saint-Étienne les trois prévôtés du Chapitre.

gardant leurs portes et leurs murailles, faisant la guerre, la paix, contractant des alliances, placées, en tant que villes impériales[1], sous la protection de l'empereur. La ville de Metz, en particulier, était à la fin du xv[e] siècle une véritable république, gouvernée par des magistrats et des conseils élus, sous l'autorité d'un magistrat suprême : le maître échevin. L'évêque, souverain réel partout ailleurs, n'était pour elle qu'un souverain nominal.

Les villes épiscopales avaient, outre l'empereur, un *gardien* ou *défenseur* de leur choix. Le droit de *garde*, dans ces grandes cités, se trouvant lié aux événements et à la politique du temps, il ne sera pas inutile d'en dire quelques mots. Le *gardien* avait des devoirs : il était tenu de défendre la cité ; mais aussi il avait des droits : les bourgeois lui devaient une redevance annuelle ; ils devaient le suivre en guerre, dans un rayon déterminé, contre tous ennemis, excepté l'évêque, leur souverain, excepté l'empereur, leur suzerain. Le droit de *garde*, on le conçoit, fut de bonne heure l'objet des convoitises des ducs de Lorraine et des rois de France, également désireux d'étendre, les uns dans la Lotharingie, les autres dans la direction du Rhin, leur influence et leur pouvoir. Les ducs, voisins immédiats des cités épiscopales, avaient été les premiers à l'acquérir, et cela dans la ville qu'il leur importait le plus, comme touchant à leur capitale, de tenir sous leur main. Ils s'étaient fait donner, en 1253, la *garde* de Toul, et avaient

1. Verdun tenait ce titre d'Otton I[er] ; Metz et Toul le prirent vraisemblablement au XIII[e] siècle, à la faveur du grand interrègne.

eu bien soin de se faire confirmer ce droit précieux par les empereurs d'Allemagne. Mais, cinquante ans plus tard, nos rois les avaient supplantés. En 1300, Philippe le Bel, au moment où il soumettait la partie du Barrois qui devint mouvante de la couronne de France, s'était fait reconnaître comme *gardien* de la ville de Toul. Il avait obtenu le même titre à Verdun, l'année suivante. Ce privilège s'était étendu à Metz, sous Philippe V, et avait pris, par la suite, un caractère de perpétuité. A l'avènement des Valois, le protectorat des trois villes épiscopales et, indirectement, celui des Trois-Évêchés appartenaient de droit, comme de fait, à la France. Il est probable qu'elle le perdit à Metz pendant les cruels désastres de la guerre de Cent ans. En 1465, au sortir de la guerre du Bien-Public, Louis XI, voulant gagner le duc de Lorraine Jean de Calabre, s'en dessaisit en sa faveur, à Toul et à Verdun. Mais vraisemblablement il le recouvra à Verdun, soit en 1475, lorsqu'il occupa le Barrois mouvant sur le roi René, soit en 1477, lorsqu'il chassa la garnison que Charles le Téméraire y avait mise[1]. On a les lettres de protectorat que François Ier et Henri II octroyèrent, à leur avènement, l'un à la ville de Verdun[2], l'autre à la ville de Toul[3].

Revenons à notre sujet. Une chose, dans le tableau que nous avons tracé, frappe les yeux tout d'abord : l'extrême complexité des Trois-Évêchés, l'enchevêtrement de pouvoirs et de forces, hiérarchiquement groupés, ou

---

1. Calmet, t. II, col. 1077.
2. Roussel, *Hist. de Verdun*.
3. P. Benoît, *Hist. de Toul*, pr. XLV.

seulement juxtaposés, qui s'y rencontraient. Les attaquer, c'était s'attaquer aux prélats et aux cités ; c'était se heurter en outre au pape et à l'empereur, qui en étaient les suzerains, au roi de France, qui se considérait toujours comme le gardien de Verdun et de Toul. A moins de rencontrer une occasion exceptionnelle, à moins de disposer de moyens puissants, on ne pouvait se flatter de faire tomber d'un seul coup tous ces obstacles, de réussir dans une conquête à force ouverte. Le passé d'ailleurs parlait assez haut. Toutes les tentatives, — et elles sont nombreuses, — dirigées contre les Trois-Évêchés avaient complètement échoué. Pour nous borner aux plus récentes, ni le roi René[1], en compagnie de Charles VII à la tête d'une grande armée (1444) ; ni son petit-fils Nicolas (1473), à l'aide d'un stratagème habilement ourdi, n'avaient pu venir à bout de la puissante cité de Metz.

Ces fâcheux souvenirs n'arrêtèrent pas René II ; ils l'engagèrent seulement à user de prudence, à n'aborder l'entreprise qu'après avoir préparé les voies. Il appela la politique à son aide, et ainsi il créa une tradition qui devait être suivie par la cour de Lorraine jusqu'aux derniers temps de la monarchie ducale. Plus d'une fois ses prédécesseurs avaient fait élever leurs fils aux trônes épiscopaux de Toul et de Metz[2]. Mais, qu'on ne s'y trompe

1. On a pensé que René voulait se faire suzerain des Trois-Évêchés, sous la souveraineté de la couronne de France. V. Henri Martin, t. IV, p. 113.

2. Henri, fils de Thierry, à Toul (1126-1167) ; Thierry, fils de Mathieu Ier, à Metz (1179-1181) ; Mathieu, fils de Ferry Ier, à Toul (1197-1203) ; Jacques, fils de Ferry II, à Metz (1258-1260).

point : ce n'était pas alors œuvre de politique, c'était tout simplement placement de cadets. Il s'agissait, non de faire pénétrer dans les Trois-Évêchés l'influence lorraine, mais d'assurer une situation digne de leur naissance à des princes déshérités. René inaugura le système qui consistait à mettre des princes de la maison ducale à la tête des évêchés, pour les faire tomber peu à peu sous le patronage de la Lorraine. A la mort de l'évêque de Metz Georges de Bade (1484), il proposa son oncle paternel, Henri de Vaudémont, aux suffrages du chapitre. En vertu de la Pragmatique de Charles VII, en vertu du Concordat germanique de Frédéric III, dont l'Église de Metz s'était approprié les principes, les élections devaient être libres. Mais à lui seul, que peut le droit quand il a contre lui l'intérêt des puissants ? En fait, qu'arrivait-il ? Presque toujours la cour de Rome, et quelquefois les princes voisins, à l'aide d'une pression plus ou moins dissimulée, contraignaient les chanoines à proclamer leurs candidats. René ne prit point de détour ; il imposa le sien par la force. C'était son oncle, le frère de Ferry de Vaudémont. Le chapitre, les bourgeois surtout, étaient en défiance ; ils ne voulaient point du prince lorrain pour évêque, « *utpote qui generis Lotharingici principes formidarent* », dit la *Gallia Christiana.* René fit contre l'évêché une démonstration qui impressionna les chanoines et enleva l'élection (1484). Il était sûr maintenant de la neutralité, même du secret concours de l'évêque de Metz, intéressé d'ailleurs à humilier une bourgeoisie orgueilleuse, à ressaisir, avec l'aide de son neveu, l'autorité qui avait appartenu aux premiers évêques-souverains.

Le terrain était donc préparé ; l'occasion de l'attaque fut en outre bien choisie. René saisit le moment où l'empereur et le roi de France, Maximilien et Charles VIII, étant aux prises pour la Bretagne, l'Artois et la Franche-Comté, détournaient forcément les yeux de la Lorraine. L'entreprise, on le voit, était bien concertée ; et malgré tout, elle échoua. Ni trois années d'une guerre atroce, dans laquelle on vit les Lorrains dévaster systématiquement le pays, et les Messins, exaspérés, massacrer leurs prisonniers ; ni la trahison d'un des principaux magistrats[1], gagné à prix d'or, peut-être par l'entremise de l'évêque, ne purent entamer la puissante cité, qui avait alors toute l'énergie, toute la force de résistance que donnent le patriotisme et l'amour de la liberté (1490-1493).

Malheureux contre la ville épiscopale, René se dédommagea, avec la connivence de son oncle, aux dépens de l'évêché. Il réunit à ses États deux villes de l'Église de Metz, Sarrebourg et Épinal. Lasses de vivre sous des maîtres qui refusaient à l'une l'octroi de toute liberté, et qui violaient sans cesse les privilèges de l'autre, ces villes, bien peuplées, actives, florissantes, s'étaient révoltées autrefois contre leurs évêques. Sarrebourg s'était donnée au duc de Lorraine Jean de Calabre. Ce prince, en pleins préparatifs de guerre contre l'Aragon, avait décliné l'offre (1464) ; son fils Nicolas, lui, l'avait acceptée (1471). L'autre ville, Épinal, avait eu des destinées bien autrement tourmentées. C'est d'abord à la France qu'elle avait

1. Jean de Landrémont, l'un des Treize. On lui ouvrit le ventre, on lui arracha, tout vivant, le cœur et les entrailles.

eu recours : au moment où Charles VII entrait dans les Trois-Évêchés, elle s'était mise sous la souveraineté, sous la protection de ce prince (1444). Mais, après la guerre malheureuse du Bien-Public, Louis XI, au traité de Conflans, avait dû la céder à un *alter ego* de Charles le Téméraire, Thiébault de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne (1465). Sur le refus des habitants de devenir Bourguignons, il l'avait peu après transmise au duc Jean de Calabre (1466). René II, successeur de ce prince, entretenait donc une garnison dans Épinal, lorsqu'à l'instigation de l'évêque de Metz Georges de Bade, Charles le Téméraire vint attaquer la place. Il s'en rendit maître (1475) ; mais René la reprit l'année suivante et, dès lors, ne la perdit plus. Son oncle, devenu grâce à lui évêque de Metz, n'avait rien à lui refuser. Il sanctionna, en 1500, la double usurpation de Sarrebourg et d'Épinal. Il fut bien stipulé que le haut domaine resterait aux prélats, que les ducs de Lorraine leur feraient hommage pour la *vouerie* d'Épinal, qui appartenait aux évêques depuis trois siècles; mais ces restrictions étaient de pure forme. Moins prélat que prince lorrain, Henri laissa périmer les droits de son église ; et, comme son successeur fut un fils de René, rien n'empêcha les deux cités messines de s'incorporer complètement à la Lorraine.

C'est encore au népotisme de son oncle que René dut l'acquisition, en 1499, du comté de Blâmont ; en 1503, de la seigneurie de Deneuvre. C'étaient deux fiefs de l'Église de Metz qui venaient d'échoir par voie d'héritage à son grand-oncle Olry de Blâmont, évêque de Toul. L'évêque Henri de Metz autorisa ce prélat à se dessaisir

de ses droits en faveur du duc de Lorraine (1504). Il en fut de Blâmont et de Deneuvre comme d'Épinal et de Sarrebourg : ils cessèrent d'être des fiefs de l'Église de Metz, et les ducs de Lorraine firent hommage, de ce chef, directement à l'Allemagne. Par suite de ces annexions, le grand évêché de Metz se trouvait fortement entamé au profit de la Lorraine qui acquérait dans la région de l'est, au nord, au centre, au sud, des positions militaires d'une haute importance.

René fit aussi des progrès dans l'évêché de Toul, mais par d'autres moyens. Son échec devant Metz lui avait révélé la force de résistance des villes épiscopales. Puisqu'on ne pouvait emporter de haute lutte ces vivantes citadelles, que la passion républicaine gardait au moins autant que leurs fossés et leurs remparts, il fallait tourner les obstacles, cheminer pas à pas et, à défaut de territoire, conquérir de l'influence, conquête qui, après tout, n'était pas à dédaigner. La diplomatie, substituée à l'emploi de la force, fut, depuis qu'il avait renoncé à toute entreprise en dehors de la région lorraine, la seconde évolution politique de René.

Depuis 1460, Toul avait pour évêque un ancien vassal, une créature de Charles le Téméraire, Antoine de Neuchâtel. Il était fils de ce Thiébault qui avait disputé la possession d'Épinal à René. Il s'était opposé, en 1484, à la perception du décime concédé à ce prince par Innocent VIII pour la conquête du royaume de Naples. Indigné de voir cet ancien ennemi occuper, aux portes de sa capitale, un siège qui commandait spirituellement au duché de Lorraine, René l'abreuva de tels dégoûts qu'Antoine finit par s'éloigner. Il mourut peu de temps

après ; et René, là comme à Metz, pesant sur le chapitre, fit élire son grand-oncle Olry de Blâmont, dont la faiblesse pour lui ne connaissait pas de bornes. L'évêché s'ouvrait donc, semble-t-il, à ses entreprises. Sa politique, souple, alerte, prompte à changer de front, visa tour à tour, pour y prendre pied, la cité, le chapitre, l'évêque et l'empereur. Il s'en prend d'abord aux bourgeois, réclame d'eux le paiement de l'arriéré des droits de garde : sur leur refus, il les attaque, les bat, mais les traite généreusement, afin de séparer leur cause de celle du chapitre[1]. Il demande alors aux chanoines l'autorisation de mettre garnison dans la place de Void : elle échappera mieux, gardée par lui, aux convoitises de la France. Le chapitre fait la sourde oreille. René, sans aucun scrupule, occupe non seulement Void, mais encore Vicherey ; il les eût conservés, si Louis XII n'avait menacé de venir en personne pour les lui reprendre[2] (1500). Repoussé sur ce point, il se jette sur un autre. Il venait, pour flatter son oncle, de lui abandonner cinq villages[3] du duché de Lorraine : il obtient facilement que le faible vieillard lui cède son droit de régale ou de souveraineté sur la cité de Toul. Cette fois, c'est l'empereur qu'il trouve sur son chemin : Maximilien oppose son veto à cette singulière convention. René change alors ses batteries. Que l'empereur l'autorise à racheter le comté de Toul qui, dans les anciens temps, appartenait à ses ancêtres[4] ; il offre de le tenir en fief de l'Église de Toul et

1. P. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 597.
2. P. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 598.
3. Azerailles, Gélacourt, Flin, Glonville, Blademénil-sur-Meurthe.
4. Il avait été vendu par Ferry III à l'évêque Gilles de Sorcy.

d'en faire l'hommage soit à l'empereur, soit à l'évêque. Entre les mains d'un séculier, ne sera-t-il pas mieux défendu contre les entreprises du roi de France, qui, sous prétexte de le protéger, ne cherche qu'à le détacher de l'empire pour se l'approprier? Nous trouvons ici, non sans quelque surprise, la note d'une politique bien connue. Avec l'empereur, comme avec le chapitre, René évoque la vision d'une conquête française. Quatre siècles avant le fondateur de l'unité allemande, il joue de la France pour effrayer l'Allemagne. Mais les temps n'étaient pas mûrs; Maximilien resta sourd à cet argument bien trouvé, et, sur les instances des bourgeois qui avaient pris peur, il rompit la négociation (après 1500).

Ce qu'on lui refusait, René réussit à le prendre par des voies détournées. Il fit nommer par son oncle un bâtard de Lorraine maire de Toul; il fit élire une de ses créatures à la principale magistrature de la cité. « Par ces deux officiers », dit l'historien de Toul, le P. Benoît, auquel nous avons emprunté ces récits, « il tint si bien la ville qu'elle consentit à payer les mêmes taxes qu'on payait en Lorraine. »

Enfin, pour conserver, même après la mort de son oncle, l'influence qu'il avait exercée, lui vivant, sur l'évêché de Toul, il lui fit donner pour coadjuteur par le chapitre un prêtre dont le dévouement lui était acquis, Hugues des Hazards, qui devint évêque en 1508.

René couronna son œuvre et l'affermit, en plaçant ses deux fils Jean et Louis sur les sièges de Metz et de Verdun. Jean n'avait que deux ans, lorsque son grand-oncle Henri de Vaudémont le prit, en 1500, pour coadjuteur. Il devint évêque en 1505, à la mort du vieux

prélat ; je veux dire évêque de nom, car le chapitre prit en mains et conserva le gouvernement du diocèse jusqu'à l'époque de sa majorité. Quant à Louis, ce fut l'influence de son parrain Louis XII qui le fit nommer évêque de Verdun (12 juillet 1508), moins de cinq mois seulement avant la mort de René. Il n'avait que neuf ans.

Les coadjutoreries, les élections prématurées[1], les cumuls, le droit de résignation sous condition de *regrès*, c'est-à-dire de retour, droit que Jean de Lorraine, grand accapareur de sièges épiscopaux, exerça deux fois à Metz, deux fois à Verdun et trois fois à Toul, comptent parmi les plus grands abus de l'Église au XVI[e] siècle. Ce furent ces abus qui facilitèrent aux princes lorrains, même enfants, l'accès aux Trois-Évêchés, qui leur permirent d'en prendre possession et de s'y perpétuer. La double élection des fils de René a presque l'importance d'un avènement dynastique. Pendant près d'un siècle, depuis l'élection d'Henri, oncle de René (1484), jusqu'à la mort du cardinal de Guise (1574), l'évêché de Metz a été, sans interruption, le patrimoine de la maison de Lorraine. Celui de Verdun lui a appartenu de 1508 à 1548, de 1585 à 1587 et de 1593 à 1661, c'est-à-dire, en différentes fois, pendant cent dix années. Celui de Toul, qu'elle aurait eu le plus d'intérêt à s'approprier complètement, parce qu'il touchait à Nancy, parce qu'il commandait spirituellement à la Lorraine, a été sous sa main, par suite d'interruptions, trente-deux ans seulement. Quoi qu'il en soit, on comprend quel prestige,

---

1. Voir, à ce sujet, les plaintes de Gaspard Dinet, évêque de Mâcon, à Louis XIII (2 juin 1617).

quelle prépondérance il en résulta, surtout avant l'occupation des Trois-Évêchés par la France, pour la maison ducale, dans la région lotharingienne.

Pendant qu'elle s'y implantait par une double élection, René réussissait à recueillir, par voie de procédure, quelques épaves de l'héritage de la maison d'Anjou. Débouté de ses prétentions insoutenables sur les biens d'apanage, frappé dans ses droits légitimes sur la Provence, il s'était rabattu sur les biens personnels de la branche du Maine. Sur ce nouveau terrain, il trouvait pour compétiteurs, non plus seulement le roi de France, mais encore les princes d'Armagnac, issus de Louise d'Anjou, sœur de Charles du Maine. C'étaient les fils infortunés du duc Jacques de Nemours, qui, traînés, a-t-on dit, au pied de l'échafaud, avaient été arrosés du sang de leur père. Les biens en litige étaient : les Seigneuries de Sablé, de Mayenne [1] et de la Ferté-Bernard dans le Maine ; les terres de Lonjumeau et de Chilly, avec l'hôtel d'Orléans près de Paris [2]. L'affaire fut portée devant le Parlement. En attendant une décision, Charles VIII, qui s'était pris d'affection pour les princes d'Armagnac [3], leur adjugea la jouissance de ces différents fiefs (5 mars 1484). Le jugement fut rendu seulement douze ans plus tard (24 février 1496). La succession fut partagée : René obtint Mayenne et la Ferté-Bernard ; il aurait eu aussi Sablé, s'il avait pu fournir aux princes d'Armagnac la

---

1. On disait aussi Maine la Juhée ou la Juhelle, parce qu'elle avait été fondée par Juhel, descendant de Foulques de Nerra.

2. V. Marichal : *Positions de thèses pour l'école des Chartes*, 1891, p. 28-29.

3. Le troisième, Louis de Nemours, fut vice-roi de Naples.

terre de la Roche-sur-Yon[1], en échange de cette seigneurie.

La maison d'Armagnac s'éteignit, à son tour, en 1504, dans la personne de la comtesse Charlotte. Outre sa part de l'héritage de la maison du Maine, elle laissait le comté de Guise et la seigneurie de Nouvion-en-Thiérache, avec des prétentions sur la vicomté de Martigues en Provence, alors détenue par la maison de Ligny-Luxembourg[2]. Le duc de Lorraine et le roi de France se trouvèrent de nouveau en présence. La plus belle pièce de l'héritage était le comté de Guise, d'autant plus convoité par René qu'il avait été le premier apanage du roi de Sicile, son aïeul. Usurpé en 1424 par le comte Jean de Luxembourg, reconquis par Charles VIII, il n'avait pas été rendu à son possesseur légitime[3]. Ce prince l'avait donné à Louis de Nemours qui, en mourant, l'avait transmis à sa sœur Charlotte (1503). Celle-ci, par son testament, en laissait l'usufruit à son mari Charles de Rohan (1504). Le Parlement trancha en 1505 la question de Sablé, qu'il attribua définitivement au duc de Lorraine[4]. Il ajourna sa décision pour les autres domaines, qui demeurèrent en litige jusqu'au règne du duc Antoine.

René régla, vers le même temps, une question de ter-

1. Marichal, ibid. La seigneurie de la Roche-sur-Yon appartenait, depuis le mariage de l'héritière, Isabelle de Beauveau, avec Jean de Bourbon, à la branche de la Marche, qui refusa de s'en dessaisir.

2. V. *Dictionnaire de La Martinière,* art. *Martigues.* René transféra, en 1504, ses prétentions sur la vicomté à sa femme Philippe de Gueldre.

3. Charles VIII l'avait donné à Charles Ier du Maine, qui avait épousé une nièce de Jean de Luxembourg. Louis XI l'avait recueilli dans l'héritage du comte Charles II. — V. Léon Germain : *René, duc de Lorraine, et le comté de Guise.*

4. Marichal, ibid., p. 29.

ritoire qui avait son importance pour la bonne constitution et la sécurité de la monarchie ducale. On se rappelle que le roi de Sicile avait, par son testament de 1474, érigé le marquisat de Pont-à-Mousson en apanage pour son bâtard Jean de Calabre. Le duc de Lorraine acheta, en 1507, au prix de 2,000 florins, le désistement de ce personnage, ce qui rendit définitive l'incorporation au duché de Bar, d'une terre qui était un fief de l'empire, d'une ville qui gardait la frontière[1], et qu'attendaient, soixante-cinq ans plus tard, de si glorieuses destinées.

René s'était efforcé d'agrandir la petite monarchie que ses prédécesseurs lui avaient transmise, d'en faire un tout compact, en lui donnant au nord ses limites normales. Le but n'était pas atteint. Il n'avait pu faire qu'un petit nombre d'acquisitions, non toutefois sans valeur, et, à défaut de conquêtes territoriales, des conquêtes d'influence. Les Trois-Évêchés, avec leurs grandes métropoles, étaient toujours debout. René voulut du moins assurer l'unité, l'indépendance, la perpétuité de la Lorraine, telle que sa politique l'avait faite. Cette préoccupation, si digne d'un patriote et d'un homme d'État, perce pour ainsi dire à chaque ligne dans ses dernières dispositions. Sans doute, il ne pouvait songer à laisser dans les mains d'un seul ses duchés de Lorraine et de Bar et les nombreux domaines, dispersés en divers pays, que ses prédécesseurs lui avaient transmis, dont lui-même avait hérité, ou qui devaient, dans l'avenir, échoir à sa maison; cela n'eût été ni sage, ni même pratiquement possible. Il avait d'ailleurs quatre fils : Antoine, Claude,

1. René y fit bâtir une « maison forte ». Calmet, notice.

Jean et Louis ; en outre, la duchesse Philippe était en ce moment enceinte. Deux de ses fils, il est vrai, étaient déjà pourvus : Jean, monté récemment sur le siège épiscopal de Metz; Louis, postulé pour celui de Verdun, par la faveur de son parrain Louis XII. Quant à l'enfant qu'on attendait, René décida, si c'était un fils, qu'il entrerait dans les ordres, comme ses frères Jean et Louis. Pour toutes ces raisons, par son testament[1] signé le 25 mars 1506, à Loupy-en-Barrois, il fit de sa succession deux parts, mais deux parts seulement. A Antoine, son fils aîné, il laissait tout ce qui formait le noyau de la monarchie ducale : les duchés de Lorraine et de Bar, avec toutes leurs dépendances et leurs enclaves, nommément le marquisat de Pont-à-Mousson et le comté de Vaudémont, son domaine patrimonial. Il y joignait les droits ou prétentions de sa maison sur les royaumes de Sicile et d'Aragon, sur le duché d'Anjou, sur les comtés du Maine et de Provence ; et aussi le beau titre de roi de Jérusalem, si propre à rehausser le lustre d'une monarchie chrétienne. A Claude,

1. L'authenticité de ce testament a été fort attaquée. Digot l'a bien établie, croyons-nous, dans son beau *Mémoire sur la masculinité du duché de Lorraine* (*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, année 1853). Lorsque René rédigeait cet acte remarquable, des exemples, donnés de haut, ne lui manquaient pas. Depuis longtemps, en effet, il se faisait en Europe un mouvement très marqué, tendant à renforcer l'institution monarchique, en substituant au droit féodal, qui admettait la succession des femmes, un droit tout politique, qui les écartait. La France, dans un but manifeste de préservation nationale, avait pris les devants : elle s'était donné sa loi *salique* (1314 et 1328). L'empereur Charles IV, pour empêcher l'émiettement du droit électoral, avait, par sa *Bulle d'or* de 1356, appliqué aux Électorats les principes du statut français. En 1473, l'électeur de Brandebourg Albert, dit l'Ulysse ou l'Achille, avait soumis au même régime l'Électorat et ses dépendances actuelles ou à venir, déclarées par lui indivisibles. Il y a, sous ce rapport, une analogie frappante entre le testament de René II et la *Dispositio achillea*.

son second fils, il assignait les terres ou seigneuries qu'il possédait ou prétendait aux Pays-Bas, en France et, spécialement, en Provence. Pour le lot de l'aîné, sa volonté expresse était qu'il ne fût jamais démembré, que les duchés de Lorraine et de Bar et les fiefs qui s'y rattachaient, restassent indissolublement, perpétuellement unis. Sur ce point, il s'exprime avec une force singulière : « Pour ce que nos dicts duchés de Lorraine et de Bar sont conjoincts et enclavés l'un dans l'aultre ; qu'à l'occasion que du passé ils ont été à deux seigneurs, plusieurs guerres..... sont entrevenues sur iceulx pays, à la foule d'iceulx duchés...., et qu'il est à craindre que, s'ils étaient ci-après disjoincts l'un de l'aultre et ès-mains de deux princes, le pareil vraisemblable pourrait entrevenir...., à cette cause, instituons notre héritier lors Antoine, nostre fils aisné, esdicts nos duchés de Lorraine et de Bar, avec leurs appartenances, terres et seigneuries y comprises et enclavées. Voulons et ordonnons qu'il y succède seul et pour le tout...., esquels nos dicts duchés entendons nommément y être compris le marquisat de Pont et le comté de Vaudémont. »

Pour perpétuer l'unité, ainsi faite, de l'État lorrain, René établissait un nouveau régime de succession. C'est ici la partie contestée de son testament, dont on n'eût jamais, sans cela, mis en doute l'authenticité. Jusqu'ici, la couronne ducale avait été accessible aux femmes : une fille de Charles II l'avait portée dans la maison d'Anjou ; une fille de René Ier l'avait transmise à la maison de Vaudémont. René II changea profondément les choses. Sans nul doute, il était frappé de ce qu'avait fait la loi *salique*, en France, pour l'absorption des fiefs par des mariages,

pour la formation territoriale du pays, pour l'unité, l'indépendance, l'individualité de la nation. Or, sa grande crainte était que sa patrie n'allât se perdre un jour, par le mariage d'une héritière ducale, dans l'un des deux empires qui l'étreignaient sur ses deux frontières de l'est et de l'ouest. L'Autriche, habile à se ménager ainsi de splendides héritages, était, à cet égard, plus à redouter que la France. La loi *salique* apparaissait à René comme le plus sûr moyen de conjurer un si grand péril. Mais, parvenu au trône en vertu du droit des femmes, grâce à l'abdication de sa mère Iolande, il ne pouvait, sans mentir à ses origines, leur en interdire l'accès d'une façon absolue. Aussi instituait-il une loi salique mitigée. Son testament réglait de la manière suivante l'ordre de succession : à Antoine, il substituait Claude ; à Claude, l'aîné des frères non entrés dans les ordres ; à celui-ci, son cadet, dans le cas où les trois premiers mourraient sans postérité masculine. Si le dernier des substitués lui-même ne laissait pas d'héritier mâle, alors la couronne ducale devait passer aux autres hoirs selon la coutume du pays, par conséquent aux femmes, si elle le permettait. Sans être radicale, la réforme suffisait à sauvegarder l'unité, l'autonomie de la Lorraine. Mais son auteur ne fit pas ce qu'il aurait fallu pour la rendre viable. Un testament n'est pas une loi ; et dans un pays libre, qui a sa représentation nationale, le soin de régler la succession au trône, acte constitutionnel au premier chef, ne saurait être abandonné au caprice du souverain. En France, la loi *salique* avait été faite, sinon par les États généraux, du moins par le corps des hauts barons. Le testament de René ne pouvait faire loi qu'après avoir reçu la sanction

des États des duchés. Or, cette sanction indispensable, René ne la demanda point : il aurait craint, par cette démarche, de se mettre sous la dépendance étroite des assemblées. A l'avènement de son fils, comme Antoine n'avait pas encore vingt et un ans, les États furent convoqués. On leur fit connaître les volontés du dernier duc, tant au sujet de la régence, qu'il laissait à sa veuve Philippe[1], que pour l'union perpétuelle et irrévocable des deux duchés. Quant aux principes posés par lui en matière de succession, s'ils en eurent communication, ce qui est douteux, ils ne furent point appelés à en délibérer et à les convertir en statut fondamental en y apposant leur sanction. Le testament de René resta ce qu'il était, l'expression d'une volonté individuelle. Ce qu'un duc de Lorraine avait fait, un autre pouvait le défaire. La situation restait ambiguë, grosse de conflits pour l'avenir.

René II avait régné trente-cinq ans, avec des alternatives singulières de grands malheurs et de grande gloire. Il avait eu le temps d'observer beaucoup, de beaucoup réfléchir, d'acquérir une sérieuse expérience des hommes et des choses[2]; et de cette expérience, il avait tiré un système de politique, qu'il léguait, comme une tradition d'État, à ses successeurs. Il leur avait ouvert une route : nous aurons à voir, maintenant, de quelle façon ils y marchèrent.

1. Les États déclarèrent qu'Antoine était « constitué en âge compétent, et suffisamment qualifié pour être hors de tutelle, curatelle et mainbournie ».

2. D. Calmet dit de lui qu'il « avait la parole sententieuse ».

III.

Avant d'étudier la politique d'Antoine, fils de René, il convient d'examiner une question préliminaire. Si l'on en croit certains auteurs[1], malgré le soin qu'avait pris René de régler sa succession, il se serait élevé un conflit entre ses fils. Claude aurait réclamé la couronne, par ce motif injurieux, — remarquons-le bien, — pour sa mère, qu'Antoine, étant né du vivant de l'épouse divorcée, n'était pas légitime. Débouté de ses prétentions, il serait allé, de dépit, s'établir en France, où il aurait demandé et obtenu la qualité de Français. Un historien des ducs de Guise, René de Bouillé, combat cette singulière tradition, qui n'est ni vraisemblable en elle-même, ni d'accord avec les faits. Claude était bien jeune alors, — il n'avait que douze ans, — pour prendre vis-à-vis d'Antoine une semblable attitude. D'ailleurs, s'il l'avait prise, sa mère l'aurait-elle avantagé, comme elle le fit plus tard, quand, par son testament, elle l'institua son unique héritier pour tous ses domaines ? Enfin, c'est René lui-même qui, voulant établir son second fils en France, avait émancipé Claude, âgé de huit ans et demi (5 octobre 1504), et l'avait fait naturaliser Français dix-huit mois plus tard (mars 1506). L'histoire, loin de garder la trace d'un conflit entre les deux frères, nous montre Claude, parvenu en France à une haute situation, venant de lui-même au secours d'Antoine, dans sa lutte contre

1. Varillas et, d'après lui sans doute, le président Hénault, Bayle, etc.

les Rustauds. Ainsi tout nous porte à croire que le testament de René fut obéi et respecté. Cette question écartée, entrons dans notre sujet.

L'éducation d'Antoine explique tout naturellement les inclinations et le caractère de sa politique dans la première partie de son règne. Son père l'avait confié, dès l'âge de dix à onze ans selon D. Calmet[1], de sept à huit selon d'autres[2], à son ancien ami du temps de la régence, le duc d'Orléans, devenu Louis XII. Élevé, sous la sage direction de deux seigneurs lorrains, Errard de Dommartin et Louis de Stainville, dans la cour honnête et chevaleresque de ce souverain, le jeune Antoine y avait puisé, avec un goût très vif pour la France, des sentiments nobles et élevés. Louis XII lui avait fait faire ses premières armes au siège de Gênes (1506-1507). En 1509, l'année d'après son avènement, Antoine, laissant la régence à sa mère, suivait de lui-même le roi en Italie, et faisait avec lui la brillante campagne d'Agnadel. Il assiste, en 1515, au sacre de François Ier, où il figure un des douze pairs, le duc de Normandie. La même année, son mariage avec Renée de Bourbon, sœur du trop fameux connétable, le rattache plus étroitement encore à notre France, dont l'humeur chevaleresque répondait si bien à ses goûts de paladin. Aussi fut-il, en 1515, de la merveilleuse équipée qui, de Lyon, par delà les Alpes, entraîna l'armée française, à la suite du roi-chevalier, jusqu'aux plaines de Marignan.

François Ier n'avait rien à refuser à un vassal qui se

1. Calmet, pr. t. III, col. CL.
2. Version donnée par Digot, sans indication de sources.

montrait aussi zélé pour les intérêts de sa couronne et de sa gloire. Nos chartes en témoignent. Le 8 décembre 1518, le duc de Lorraine étant retenu dans ses États par diverses affaires, le roi lui accorda un délai d'un an pour l'hommage qu'il devait lui faire de la seigneurie de Gondrecourt en Barrois [1]. Le délai fut même prolongé, l'année suivante, et l'hommage ne fut prêté que le 14 août 1520 [2].

Ici finit ce qu'on peut appeler la période héroïque du règne d'Antoine : une autre, bien différente, toute politique celle-là, allait commencer.

Les événements avaient marché ; l'Europe avait changé de face ; la situation se faisait grave ; deux grands périls avaient surgi pour la Lorraine : Charles-Quint, la Réforme. Le petit souverain des Pays-Bas, Charles de Brabant, était devenu roi d'Espagne en 1516, chef de la maison d'Autriche et empereur d'Allemagne en 1519. La moitié de l'Europe était à lui. Il venait d'entraîner l'Angleterre et la Papauté dans son alliance. Les guerres d'Italie, après avoir été des guerres de succession entre la France, l'Espagne et l'Autriche, pour la possession de Naples et de Milan, dégénéraient en une rivalité grandiose, celle de François Ier et de Charles-Quint, luttant avec fureur pour l'empire du monde. La guerre, confinée d'abord dans la Péninsule, menaçait de s'étendre à toutes les frontières des deux États rivaux et d'atteindre la Lorraine. Antoine qui, lors de l'élection à l'empire, avait travaillé pour le roi de France, et qui, l'année suivante,

1. Arch. de Nancy ; B. 364, fol. 57 v°.
2. Arch., B. 364, fol. 4 v°.

l'avait accompagné au camp fastueux du Drap-d'Or, jugea prudent, lorsqu'il vit Henri VIII prendre parti pour Charles-Quint, de se renfermer dans la plus stricte neutralité, de peur d'attirer sur lui la colère du vainqueur qui, dans ses prévisions, ne pouvait être que le puissant souverain de l'Empire, des Pays-Bas, de l'Espagne et du royaume de Naples. Il s'excusa de ne point prendre part, comme François Ier l'en pressait, à l'aventureuse campagne de Pavie.

La situation de René II avait été simple et sa marche politique relativement aisée. Grâce à la minorité orageuse de Charles VIII, grâce aux guerres d'Italie, qui avaient occupé, au delà des monts, ce prince, son successeur et Maximilien avec eux, il avait eu pleine liberté d'agir dans les Trois-Évêchés et d'y faire des progrès. Antoine, moins heureux que son père, n'avait pas seulement à redouter son terrible voisin et suzerain, Charles-Quint ; il avait en même temps à se défendre contre la Réforme.

La Réforme, qui venait d'ajouter une division de plus à toutes celles dont souffrait l'Allemagne, et certainement la plus profonde de toutes, celle des croyances ; la Réforme, qui faillit, en France, briser la monarchie la plus parfaite que l'Europe eût connue depuis l'empire des Césars, fut pour la Lorraine une crise des plus graves. Elle menaçait de dissoudre l'unité morale, si précieuse, du pays ; de couper la nation en deux parties hostiles, dont l'une eût regardé vers l'Allemagne luthérienne, et l'autre tendu la main à la France catholique. Elle eût ouvert la porte aux interventions étrangères, et gravement compromis, peut-être complètement

ruiné l'indépendance du pays. Antoine et ses successeurs la combattirent comme catholiques, pour maintenir l'unité de la foi ; ils la combattirent comme souverains, pour maintenir l'unité de la nation. En agissant ainsi, ils firent de la Lorraine un pays à part dans cette partie de l'Europe ; ils la séparèrent profondément de ses puissantes et dangereuses voisines : de l'Allemagne, où la Réforme allait avoir bientôt son existence légale ; de la France où, par politique, les derniers Valois penchèrent pour la tolérance. Ils lui communiquèrent une individualité qui pouvait être pour elle une garantie sérieuse d'indépendance et de durée. Nous n'avons pas à discuter ici la légitimité des moyens qu'à l'exemple de tant d'autres princes, ils crurent devoir employer pour la fin qu'ils voulaient atteindre. Il suffit, croyons-nous, à l'objet de notre étude que nous ayons caractérisé leur politique dans cette grave question, que nous en ayons déterminé les motifs et le but.

Antoine fut aux prises avec la Réforme, pour ainsi dire dès qu'elle parut. De Strasbourg, du Palatinant, de la Suisse, elle pénétrait dans ses États au moyen des livres, par le commerce, par les relations de toute sorte que ces pays entretenaient avec la Lorraine. Dès l'année 1523, il prenait contre elle des mesures de défense. L'ordonnance ducale rendait les luthériens justiciables de l'inquisition. Étaient passibles de la confiscation soit de corps, soit de biens, les détenteurs de livres prohibés et ceux qui se refusaient à dénoncer les coupables.

Antoine eut à combattre la Réforme non seulement dans ses États par des édits, mais encore au dehors sur les champs de bataille. Ici, elle lui apparaissait sous son

aspect le plus odieux, comme une invasion étrangère et comme une explosion sauvage d'appétits communistes. Il fut à la fois pour elle un Simon de Montfort et l'un de ces féodaux qui, au temps du roi Jean, taillaient en pièces les Jacques de l'Ile-de-France. Il n'entre pas dans notre plan de raconter la guerre des Rustauds, demeurée si vivante dans les traditions du pays, le combat de Lupstein[1], la reddition et les massacres de Saverne, la bataille de Scherwiller[2] (1525). Il suffira de dire que ces hauts faits donnèrent au duc un renom de grand capitaine, une immense popularité et une prépondérance incontestable, comme sauveur de la foi, de la région lorraine et de l'ordre social menacés.

Cette guerre religieuse et sociale fut suivie d'un redoublement de rigueurs dans les duchés. Il y eut des exécutions capitales, dont une par le bûcher. A la demande des États généraux, qui étaient en cela d'un même sentiment avec le duc, la pénalité fut aggravée : à la peine de l'emprisonnement, l'on substitua le supplice du feu.

Il y a presque toujours deux faces aux choses humaines ; et si, comme l'on dit, toute médaille a son revers, la réciproque est parfois vraie. Ainsi en fut-il de la Réforme pour les ducs de Lorraine. Elle leur était apparue grosse de menaces et de périls ; et pourtant, contre toute attente, elle devint pour eux un puissant auxiliaire, un levier de leur politique. Antoine, qui la combattait avec une rigueur impitoyable, qui défendait si énergiquement le catholicisme dans ses États, fut désormais

1. A 9 kilomètres de Saverne.
2. A 7 kilomètres au N.-O. de Schlestadt.

l'espoir, le centre de résistance et comme le chef des catholiques dans les Trois-Évêchés, un Philippe II au petit pied dans la région lotharingienne. La Réforme, redoutée par les catholiques, les prêtres, les évêques, lui donna prise sur ces beaux territoires convoités de longue date par les princes de sa maison; elle lui permit d'y acquérir de l'influence, en attendant le jour où son petit-fils les soumettrait, en partie du moins, à sa suprématie. Une politique nouvelle, la politique religieuse, prit naissance. Elle aura son complet épanouissement sous le règne de Charles III; mais déjà elle se montre sous celui d'Antoine, elle s'y annonce par un curieux indice. Le fait dont il s'agit est rapporté par le théologien protestant Paul Ferry[1].

Des trois villes épiscopales, Metz, à cause du voisinage de l'Allemagne et de ses rapports suivis avec Strasbourg, était celle qui avait fourni le plus d'adeptes à la Réforme. Les catholiques de la cité tremblaient pour leur foi. C'est alors que, « pour échapper, dit Ferry lui-même[2], à la secte luthérienne et à la France », les magistrats traitèrent avec l'ennemi héréditaire de la République, avec le duc de Lorraine (1529). Ce prince devait avoir, sous le titre de comte de Metz et vicaire impérial, tous les droits souverains. Il s'engageait à établir à Metz un parlement et une cour des comptes, à alléger les tailles, à faire jouir la cité « de toutes les franchises du temps de saint Louis ». Qu'un pareil pacte ait été souscrit par

1. Célèbre par la tentative qu'il fit avec Bossuet, alors archidiacre de Metz, pour réconcilier les deux Églises. Il mourut en 1669.

2. Observations séculaires, XVIe siècle, n° 318, t. II, fol. 110; *Bibliothèque de l'histoire du protestantisme*.

les magistrats d'une ville aussi jalouse de son indépendance et de tout temps hostile à ses voisins de Lorraine, n'est-ce pas là un symptôme bien significatif? Trois points, dans ce récit, sont à noter pour l'objet qui nous occupe : la politique ducale. Remarquons, en premier lieu, que le traité visait non seulement la Réforme, comme danger religieux, mais encore la France, comme danger politique. Puis, pour masquer l'usurpation d'une ville impériale par le duc de Lorraine, les magistrats, les catholiques de Metz, lui faisaient prendre le titre, officiel en Allemagne, de vicaire du Saint-Empire. Or, c'est en cette qualité que, vingt-trois ans plus tard, un roi de France, appelé par les princes luthériens de l'Allemagne, se présentera pour prendre sous son protectorat les trois villes épiscopales. Enfin l'on rétablissait, en faveur du duc de Lorraine, une dignité abolie, depuis plus de deux siècles (1314), par des bourgeois révoltés, victorieux, qui voulaient être libres, celle de comte de la cité. Du reste, le traité de 1529 n'eut point de suites. Fait au plus fort d'une guerre qui occupait, au loin, les deux souverains qui inspiraient défiance au duc et à la cité, ceux qui l'avaient conclu n'osèrent passer outre, lorsqu'ils apprirent que, contre toute attente, les deux rivaux, posant les armes, allaient se réconcilier. Peut-être est-ce pour dissiper les ombrages qu'on avait pu prendre de sa conduite en France, que le duc de Lorraine courut, peu de temps après, féliciter le roi du retour de ses fils, remis en liberté par la paix de Cambrai (1529).

Antoine fit, la même année, avec son frère Claude, un accord qui, au point de vue des éventualités qui pouvaient surgir du côté de la France, avait son importance. Les

deux frères n'étaient pas brouillés, comme ils auraient dû l'être, s'ils s'étaient disputé la couronne à la mort de leur père. Loin de là ; dès qu'il avait appris l'irruption des Rustauds, Claude, qui était alors lieutenant-général, au nom du roi, en Champagne et en Bourgogne[1], était accouru à la tête d'une vaillante noblesse et d'une grosse troupe d'aventuriers[2], pour prêter main-forte à Antoine (1525). Sa fortune, depuis cette époque, avait singulièrement grandi. On se rappelle qu'à la mort de Charlotte d'Armagnac (1504), les biens de cette princesse, un héritage de la maison d'Anjou, étaient demeurés en litige entre le duc de Lorraine et le roi de France. François Ier s'en désista en 1527. Pour récompenser Claude de ses services, il l'investit du comté de Guise, qu'il érigea en duché-pairie l'année suivante. C'est à la suite de ces différents actes que fut conclue entre les princes lorrains la convention de Bar-le-Duc (1530), qui régla définitivement l'état de leurs possessions et les rapports des deux branches de la maison ducale. Antoine y reconnaissait les récentes acquisitions de son frère. Il lui cédait en outre, mais à titre de fief, sous condition d'hommage, la prévôté d'Ancerville. Cette possession, remarquons-le, était située dans le Barrois et confinait à la Champagne : la donner à Claude de Guise, c'était l'intéresser, lui et ses successeurs, à faire respecter par le roi de France le territoire de la Lorraine.

Le traité de Metz, le traité de Bar se rattachent à la politique générale, et ils nous y ramènent. Les événe-

---

1. Cart. de la bibliothèque de Nancy, p. 469.
2. Il en vint, dit Calmet, de l'Anjou et du Maine, malgré la defense du roi.

ments, nous l'avons fait entendre, s'étaient précipités depuis 1519. Le vainqueur de Marignan, vaincu, traîné captif à Madrid, avait dû payer sa rançon de l'abandon à son rival d'une partie de ses États. L'excès de son infortune, toutefois, l'avait servi : l'Europe alarmée s'était retournée contre l'empereur devenu trop puissant; une ligue s'était formée à Cognac pour le défendre. Le duc de Lorraine refusa d'y entrer. Vassal du roi et vassal de l'empereur, sa situation était pleine de difficultés et de périls. Il craignait d'aller se perdre, lui et son peuple, dans le chaos de cet implacable conflit. Aussi prit-il prudemment le parti de se renfermer dans la plus stricte neutralité. Cette sage attitude profita à son influence. Les évêchés et leurs métropoles avaient besoin de sécurité et de paix, comme la Lorraine ; ils se sentaient menacés, et leurs appréhensions n'étaient que trop fondées. Les troupes françaises avaient ordre, en effet, d'entrer sur leur territoire, pendant que le roi franchirait les monts pour reconquérir en personne le Milanais et le royaume de Naples Aussi vinrent-ils se placer d'eux-mêmes sous l'égide d'Antoine. Dès l'année 1510, les bourgeois de Verdun avaient recherché son patronage. Le chapitre de Toul et l'évêque[1], à sa suite, allèrent plus loin encore ; ils autorisèrent Antoine à mettre garnison dans les places de Void et de Liverdun, à condition qu'il ferait respecter leur neutralité par la France. Quant à la ville de Metz, voisine, non de la France, mais de l'Allemagne, elle servit au duc un subside pour qu'il la défendît, qu'on pèse bien l'expression, « contre tous enne-

1. Hector d'Ailly, successeur de Jean de Lorraine, qui avait résigné.

mis ». Ce qu'avait commencé la crainte de la Réforme, la crainte de la France et de l'Autriche l'achevait : le duc de Lorraine tenait les évêchés sous son protectorat. Redoutant par-dessus tout l'explosion d'un conflit, il s'étudia à entretenir les relations les plus correctes avec ses redoutables voisins. On a vu la démarche qu'il avait faite à la cour de France, après la paix de Cambrai. De même, quand l'empereur l'invita à fournir des troupes pour chasser le Turc de la Hongrie, il s'empressa d'envoyer un contingent, et il paya sa part du *Landfriede* ou impôt de guerre, qui venait d'être établi par la diète de Ratisbonne (1532).

La lutte, suspendue par la paix de Cambrai, reprit en 1536 avec une nouvelle fureur. Elle pouvait s'étendre en se prolongeant, et gagner la Lorraine. Antoine prit ses précautions : il mit ses forteresses en état de défense ; il fit reconnaître, de la façon la plus expresse, sa neutralité par l'empereur. Il s'entremit, en outre, avec le plus grand zèle, pour ménager un rapprochement entre les deux rivaux. Il écrivit au pape Paul III ; il écrivit à Charles-Quint et au roi de France. Ses efforts ne furent qu'à demi couronnés de succès : il réussit à faire conclure, non une paix définitive, mais une simple trêve, qui, signée pour dix ans, fut rompue au bout de quatre.

Malgré le système de neutralité strictement suivi par Antoine, malgré son abstention voulue lors de la campagne de Pavie, ses rapports avec la France n'avaient pas cessé d'être bons ; nos archives l'attestent. Par un acte daté du 21 mars 1522, François I[er] autorise les sujets du duc de Lorraine à commercer librement en France, « en payant les traictes et péages deuz et devoirs pour

ce deuz[1]. » Antoine, de son côté, consent à une transaction dans une question qui importait à la couronne de France. On sait que le roi, par la paix de Madrid, avait pris l'engagement de restituer au connétable de Bourbon ses domaines confisqués. Le connétable fut tué, en 1527, au siège de Rome; mais il laissait des héritiers, entre autres sa sœur Renée, femme du duc de Lorraine. Une convention signée le 10 juin 1529, deux mois avant la paix de Cambrai, régla la situation : elle assignait à Renée, tant pour sa dot que pour sa part de succession, la baronnie de Mercœur, avec 2,000 livres de rente assignées sur la recette d'Auvergne[2]. Le roi renonça, en 1530, à son droit de rachat sur ladite baronnie[3], et en 1532, il déclara la cession irrévocable[4]. L'année précédente, il avait abandonné à la duchesse le revenu intégral du comté d'Auvergne[5]. Les rapports des deux souverains étaient encore si bons en 1539, que, par lettres patentes en date du mois d'octobre, le roi accordait au duc et à ses deux enfants, François et Anne de Lorraine, le droit de régnicole, et les autorisait à posséder et hériter en France, sans être tenus au droit d'aubaine[6].

Dans cette partie de son règne, Antoine avait eu la bonne fortune de faire, et par la suite il fit encore plusieurs acquisitions qui avaient leur importance. Le cardinal Jean, son frère, l'évêque de Metz, lui avait donné,

---

1. Arch de Nancy; B. 527, n° 99.
2. Arch., B. 410, fol. 1.
3. Arch., B. 410, fol. 18 v°.
4. Arch., B. 410, fol. 10 v°.
5. Arch., B. 410, fol. 46.
6. Arch., B. 402, fol. 401.

en 1525, l'investiture des comtés de Saarwerden et de Bouquenom, depuis Saarunion, qui étaient des fiefs de son Église. Ces possessions complétaient le territoire lorrain dans le bassin de la Sarre. Châtel-sur-Moselle et Bainville-aux-Miroirs renforcèrent son assiette dans celui de la Moselle. Châtel était cette seigneurie dont Louis XI, on s'en souvient, avait acheté la suzeraineté au vieux René mourant, et qu'il s'était arrangé de manière à ne payer ni à lui ni à ses héritiers. François I[er] avait eu la générosité de rendre gracieusement, en 1516, cette suzeraineté à Antoine, alors son grand ami. Châtel était, avec Bainville, la propriété de la maison allemande d'Isembourg, héritière de celle de Neuchâtel, lorsqu'en 1543 le duc de Lorraine les acquit l'une et l'autre. Il lui en coûta, il est vrai, la ville de Vaudrevange[1] chef-lieu du bailliage d'Allemagne, et la terre de Belrain[2], située dans le Barrois. Mais la possession de Châtel valait ce sacrifice, qui ne fut que temporaire. Vaudrevange et Belrain revinrent, peu de temps après, à la Lorraine; en sorte qu'elle se trouva agrandie, sans avoir rien perdu.

Antoine caressa même l'espoir de faire, en 1538, une grande acquisition lointaine, celle du duché de Gueldre. Cette vaste province, qui commençait à l'évêché de Liège et ne finissait qu'au Zuyderzée, était de succession féminine. Or, Philippe, mère d'Antoine, était la sœur, l'unique héritière du dernier duc Charles de Gueldre, qui n'avait pas laissé d'enfant. Mais ce prince avait pris, de longue

1. Aujourd'hui Waldrevange sur la Sarre, au nord de Sarrelouis.
2. Dans la Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Pierrefitte.

date, l'engagement solennel de léguer toute sa succession à l'empereur Maximilien. Aussi, dès qu'il fut mort, Charles-Quint, s'autorisant des titres de son aïeul, s'empressa-t-il d'occuper la Gueldre. A vrai dire, cette *ultima Thule,* perdue au beau milieu des Pays-Bas, à quarante lieues de la Lorraine, convenait aussi peu que possible aux successeurs de René ; elle n'aurait été bonne qu'à faire un apanage pour des cadets de leur maison. Elle était indispensable, au contraire, à la maison d'Autriche, pour compléter aux embouchures du Rhin et de la Meuse, comme sur le Zuyderzée, son beau domaine des Pays-Bas. Aussi, malgré les réclamations d'Antoine, et quel que fût son désir d'attirer ce prince dans son alliance, l'empereur resta-t-il inflexible dans sa résolution.

Il ne renonçait pas cependant à conquérir l'amitié du duc de Lorraine. Il en avait besoin pour barrer au roi de France la route vers les Trois-Évêchés, vers l'Alsace, vers le Rhin. Elle lui était plus nécessaire encore pour s'ouvrir l'entrée de la France du côté de la Champagne. Aussi fit-il, dès l'année 1538, les ouvertures les plus flatteuses à Antoine. Il avait toujours présente à l'esprit la devise de sa maison : « *Felix Austria, nube.* » Il s'en était servi avec autant d'habileté que de bonheur pour enchaîner à sa fortune un duc de Savoie, *le Portier des Alpes*, un duc de Toscane, les rois de Danemark et de Portugal. Une fois même, il avait tenté d'appliquer, — avec quel insuccès ! on le sait, — cette politique matrimoniale à la France. Il y recourut pour ramener à lui, pour gagner à sa politique le duc de Lorraine. Il lui proposa deux mariages : celui de sa nièce Christine, fille du roi de Danemark, avec le prince ducal, François de

Lorraine; celui d'Anne de Lorraine avec René de Châlon, prince d'Orange[1]. Comment Antoine n'aurait-il pas été flatté, lui petit duc de Lorraine, de voir son alliance recherchée par le plus grand potentat de la chrétienté ? Il accepta avec empressement, sans se demander si, plus tard, cet honneur ne lui coûterait peut-être pas bien cher. Le mariage de sa fille eut lieu le 19 août 1540. On vit, dans cette circonstance, combien était fragile, par défaut de sanction des États généraux, l'acte par lequel René avait cru faire de la loi salique un statut national. Antoine, dans le contrat, reconnut à sa fille des droits de succession, dans le cas où sa descendance mâle viendrait à s'éteindre. C'était déchirer le testament de son père; c'était aller contre les droits de Claude qui, assisté de deux notaires, protesta, parlant à sa personne[2]. Quant au mariage du prince ducal, il fut célébré l'année suivante. L'empereur avait-il donné à entendre à son futur neveu que la Gueldre, convoitée par Antoine, serait la dot de la princesse Christine ? Cela est bien possible. Il n'était pas avare, — on l'avait vu en France, — de semblables promesses, ni moins encore embarrassé, le moment venu, de s'en dégager. Ce qui est certain, c'est que le jeune prince avait eu un espoir, et que cet espoir fut déçu.

Quoi qu'il en soit, les mariages lorrains, dont il mesurait toute la portée, excitèrent au plus haut point le mécontentement de François Ier. Il fut d'autant plus blessé que le prince qui venait d'entrer dans la famille de

---

1. C'était le neveu et unique héritier de ce Philibert d'Orange qui avait pris Rome, après la mort du connétable de Bourbon.
2. Cart. de la bibliothèque de Nancy, p. 469-470.

Charles-Quint était son filleul, qu'il avait été élevé à sa cour, près du Dauphin, qu'il y était resté jusqu'en 1539. Peut-être avait-il songé à se l'attacher étroitement en le mariant à une princesse française. Après avoir tant fait pour le duc de Lorraine et pour les siens, il avait le dépit de le voir, par orgueil dynastique, se jeter tout à coup dans les bras de son plus cruel ennemi. Pour se venger d'Antoine, pour punir son ingratitude, il le fit harceler par le Parlement de Paris dans son fief du Barrois. On n'en était encore qu'aux négociations des mariages, lorsque les hostilités s'ouvrirent. En 1539, Antoine est sommé de livrer certains de ses sujets « qui machinent, disait-on, contre le Roy et ses Estats ». Ensuite on lui conteste le droit de juger en dernier ressort dans le Barrois mouvant. Puis on veut qu'il se reconnaisse l'homme-lige du roi pour Neufchâteau, Commercy et Clermont-en-Argonne[1]. En 1541, le mariage du jeune prince approche, il va se faire ; les tracasseries ne suffisent plus ; il faut, en prévision d'une nouvelle guerre avec l'empereur, prendre ses sûretés contre un vassal devenu suspect. On le force, lui et son fils, à titre d'hommes-liges et de vassaux du roi pour le Barrois et autres fiefs, à promettre, « sous l'obligation et hypothèque de tous et chascun de leurs biens présents et advenir, estans des dites reprises... de le servir, honorer et obeyr de leurs personnes envers tous et contre tous, sans nuls excepter, et en toutes guerres et divisions que luy et ses successeurs en la Couronne pourraient avoir ;..... et encore de lui bailler et

1. C'est le traité de Rumilly. V. *Réflexions sur le Barrois*, coll. Noël, n° 164.

faire bailler passage par leurs pays, terres et seigneuries pour les gens de guerre qu'il vouldrait faire passer ou repasser pour son service dans lesdicts pays ou aulcuns d'iceulx[1]. »

Enfin, quand le mariage fut un fait accompli, le roi, mettant à profit l'éloignement de l'empereur, qui subissait alors un piteux échec devant Alger, exigea des deux princes lorrains la cession de Stenay, qui commandait le cours de la Meuse sur la frontière des Pays-Bas. Dès qu'il l'eut entre les mains, il accrut ses défenses[2], il en fit un boulevard solide pour ses États, une base d'opérations contre les possessions de Charles-Quint.

La guerre qu'on prévoyait en France, et qu'Antoine s'efforça, mais en vain, de prévenir, éclata en 1542. Elle s'annonçait comme devant être, cette fois, d'autant plus sérieuse que Charles-Quint venait de ramener l'Angleterre à son alliance. Antoine, justement inquiet, sollicita de nouveau et obtint de l'empereur la reconnaissance formelle de sa neutralité (10 juillet 1542).

Une neutralité, même bienveillante, ne suffisait pas à l'empereur, qui avait besoin du passage de la Lorraine pour entrer en France par la Champagne. Il fit une démarche décisive pour faire oublier au duc l'affaire du duché de Gueldre, pour entraîner dans son alliance le beau-père de Christine. Il se montra on ne peut plus coulant dans une question qui n'importait pas, il est vrai, à la maison d'Autriche, mais seulement à l'empire. Tandis que François Ier humiliait, dépouillait son vassal, qu'il lui

1. Godefroy; *Généal. des Ctes de Bar*, pièces justificatives.
2. Arch., B. 402, fol. 401.

rendait sa suzeraineté de plus en plus lourde dans le Barrois, Charles-Quint, toujours avisé, renonça à la sienne sur le duché de Lorraine.

Pendant une bonne partie du moyen âge, depuis Gérard d'Alsace (1048) jusqu'au milieu du XIIIe siècle, les ducs de Lorraine avaient fait partie du Corps germanique. Vassaux des empereurs, qui leur donnaient l'investiture, ils les suivaient en guerre, non seulement en Allemagne contre les prétendants ou les vassaux rebelles, que leur opposait l'inimitié des papes, mais encore en Italie contre ces mêmes pontifes. Ils siégeaient dans les Diètes, et ils votaient, comme électeurs, immédiatement après le roi de Bohême. Mais au milieu du XIIIe siècle, il s'était établi, au profit des principaux princes, un droit de *prétaxation* ou de présentation, qui ne laissait plus à la fourmilière des vassaux inférieurs que la satisfaction toute platonique d'acclamer le nouvel élu, et qui donna naissance à la prérogative des sept Électeurs. Les ducs de Lorraine, mécontents de leur rôle effacé, cessèrent, comme beaucoup d'autres, de paraître aux Diètes d'élection, et ne siégèrent que par extraordinaire dans les Diètes législatives. Ils oublièrent l'Allemagne, et l'Allemagne les oublia. D'ailleurs les empereurs, presque toujours tirés de maisons pauvres et obscures, étaient tout occupés de faire ou d'agrandir leur fortune patrimoniale. Il leur fallut, plus tard, éteindre le grand schisme, comprimer le soulèvement religieux, politique et national des Hussites. Il vint un jour où les ducs de Lorraine se trouvèrent indépendants, sinon en droit, du moins en fait, comme les feudataires de l'ancien royaume d'Arles, le duc de Savoie, le Dauphin du Viennois et le comte de Provence. De

temps à autre, cependant, quand l'occasion était propice, le droit s'affirmait encore. C'est ainsi qu'en 1414, à la requête de René Ier, l'empereur Sigismond jugea souverainement[1] entre ce prince et son compétiteur au duché de Lorraine, Antoine de Vaudémont : il se prononça pour René et lui donna l'investiture. Le fait finit par primer le droit. Dans la fameuse Diète tenue en 1495 à Worms, où la Chambre impériale fut créée par l'empereur Maximilien, René II refusa de faire hommage pour le duché de Lorraine ; il ne prêta serment que pour le marquisat de Pont, Clermont-en-Argonne, le droit de marchis, le droit de monnayage, l'avouerie de Remiremont et la garde de Toul.

Les empereurs, abandonnés à eux-mêmes, auraient peut-être laissé aller les choses. Mais il y avait des légistes en Allemagne, comme en France, et par profession, les légistes n'oublient point. Donc la Chambre impériale voyait dans le duc de Lorraine un vassal ; elle citait Antoine et ses sujets en appel, même en instance. La Diète, de son côté, les taxait au *Landfriede,* non seulement à raison des fiefs ou droits énoncés plus haut, mais encore pour la Lorraine. Antoine protesta ; des négociations s'ouvrirent à Nuremberg. Charles-Quint, décidé d'avance à satisfaire le beau-père de Christine, s'y fit représenter par un autre lui-même, par son propre frère, le roi des Romains Ferdinand. Il suffit de lire le mémoire si peu probant envoyé par Antoine à l'appui de ses réclamations, « *l'Advertissement et instruction pour la souveraineté du*

1. Le jugement fut rendu à Bâle, où l'empereur s'était rendu pour les affaires du concile.

duché de Lorraine[1] », pour acquérir la certitude que l'archiduc était venu avec le parti pris de se dire convaincu. Les commissaires impériaux firent quelques objections pour la forme. Une convention fut signée le 26 août 1542. « Les duchés de Lorraine et de Bar cessaient, dit l'historien Digot, d'être considérés comme faisant partie intégrante du Corps germanique. Ce dernier les prenait sous sa protection, se chargeait de les défendre, et les déclarait exempts de tous mandements, procédures et juridictions de l'empire, à charge pour les ducs, de verser dans la caisse de la Chambre impériale une taxe égale aux deux tiers de celle que payait un électeur. » L'empereur cessait donc d'être un suzerain, pour devenir un protecteur, le protecteur, s'entend, de la Lorraine contre la France. N'était-ce pas, après tout, l'essentiel pour Charles-Quint ? Le pacte de Nuremberg faisait à la Lorraine une situation exceptionnelle et privilégiée dans l'empire. Aussi fut-il l'objet d'une violente opposition. Plusieurs électeurs refusèrent de l'approuver, et la Chambre impériale de Spire ne consentit à l'enregistrer que dix-neuf ans plus tard (26 août 1561).

Telle fut cette convention fameuse, claire dans son texte, mais dont les effets furent si contradictoires qu'elle devint matière à controverses pour les diplomates et les historiens[2]. Elle fut tantôt invoquée, tantôt négligée par les parties intéressées ; si bien qu'il vint un jour où l'on

1. Lepage : *Recueil de documents relatifs à l'histoire de la Lorraine*. On ignore le nom du ou des auteurs de ce document.

2. V. art. de M. Pfister dans la *Revue critique d'histoire et de littérature,* à propos d'un ouvrage de Sigefried Fitte ; numéro du 19 octobre 1891.

ne savait plus quel était le droit, et si le duché de Lorraine était indépendant, ou s'il était toujours vassal de l'empire d'Allemagne.

Malgré le pacte de Nuremberg, Antoine persista prudemment dans la neutralité qui lui était précédemment acquise. Pour la faire respecter, il demanda une levée d'hommes aux États généraux. Le roi de France lui sut gré de cette loyale attitude ; désireux de l'y maintenir, il lui accorda une faveur singulière. Des légions provinciales, formant une infanterie nationale de 50,000 hommes, avaient été créées en 1532. Pour solder les nouveaux corps, la taille fut augmentée de 1,200,000 livres ; c'est ce qu'on appela la *grande crue*. Or, le roi décida, l'an 1543, que les « manants et habitans du Barrois » en seraient exemptés pour cette fois. Le mandement qu'il adressa, dans ce but, au bailli de Sens, commence par ces mots : « Désirant singulièrement bien et favorablement traicter notre Cousin[1].... »

Antoine ne se contenta pas de rester neutre entre le roi et l'empereur ; il tenta, pour le rétablissement de la paix, un dernier et suprême effort. La guerre s'était faite, en 1542 et en 1543, dans les Pays-Bas, le Roussillon et le comté de Nice ; le duc de Lorraine voulait l'arrêter, avant qu'elle se portât, comme tout le faisait craindre, sur la frontière de l'est, auquel cas ses États deviendraient une arène ou ,tout au moins, un passage pour les armées ennemies. Malgré des accès de goutte, malgré l'hiver, en plein mois de décembre, il se mit en route pour aller trouver l'empereur à Valen-

1. Arch., B. 404, fol. 59.

ciennes, conféra avec lui, et revint en Lorraine sans avoir rien obtenu (1543). Après s'être mesurés en Italie, sur le champ de bataille de Cérisoles[1] (15 avril 1544), Français et Impériaux allaient s'entrechoquer, cette fois, en pleine France. L'empereur et le roi d'Angleterre avaient concerté un plan d'invasion formidable : ils devaient venir, l'un par la Champagne, l'autre par Calais, marcher droit devant eux, et faire leur jonction sous les murs de la capitale. L'armée impériale, forte de 50,000 hommes, était massée aux environs de Metz ; François Ier s'avançait à travers la Champagne pour lui tenir tête. Antoine fit demander à ce prince une entrevue. Il venait de quitter Bar pour s'y rendre, lorsqu'il fut saisi de l'accès qui l'emporta. Il mourut peut-être à temps (14 juin 1544) pour n'avoir pas l'humiliation et la douleur de voir les bandes impériales fouler impunément le sol de sa chère Lorraine.

La politique d'Antoine avait été celle de René, modifiée par le caractère de l'homme, et plus encore par le cours des événements. « Prince d'honneur et de conscience », comme dit Brantôme, « le bon duc » lui avait donné un cachet remarquable de sincérité et de droiture. Mis en présence de la Réforme, il avait inauguré le protectorat religieux de la Lorraine sur les Trois-Évêchés et sur leurs métropoles. Lorsque s'était posée la question de suprématie entre François Ier et Charles-Quint, sa politique était devenue pour ainsi dire passive. Il s'était trouvé, comme il arrive aux faibles dans les grands conflits, à la merci des événements. Ceux qui se disputaient

---

1. Province de Coni.

le monde les provoquaient ; lui les avait subis. Toute son habileté, toute son industrie avaient consisté à se garer des contre-coups, à garantir de toute atteinte la sécurité, la paix, l'indépendance de la Lorraine. Il avait pourtant réussi à profiter des circonstances pour faire un pas de plus dans la voie que son père avait ouverte : il avait fait entrer l'évêché de Toul, les villes de Metz et de Verdun dans son système de neutralité armée contre la France, contre l'Allemagne ; il les avait placés sous son patronage politique. Il avait même eu la chance inespérée d'affranchir la Lorraine d'une suzeraineté qui pesait certainement beaucoup moins à ses finances qu'à sa fierté. Mais, en se laissant aller plus que la prudence ne le comportait, aux avances de Charles-Quint, en versant peu à peu dans une intimité qui ne s'accordait plus avec l'impérieux devoir d'une impartiale neutralité, il avait provoqué les méfiances et le ressentiment de la France, et préparé l'orage qui devait fondre, huit années plus tard, sur son petit-fils. A vrai dire, il redoutait moins pour la Lorraine, pour sa maison, pour lui-même un empire féodal, comme l'Allemagne, gouverné par un chef électif et par une Diète, dans lequel les États particuliers conservaient une certaine autonomie, et concouraient en outre à la direction de l'ensemble, qu'une monarchie héréditaire, fortement centralisée, absorbant tout ce qui se mouvait dans son orbite, et dont toutes les parties, recevant d'un seul l'impulsion, fonctionnaient d'un mouvement automatique et servile. En dépit des apparences contraires, il trouvait le roi plus puissant, plus dangereux que l'empereur : avec l'un il fallait s'anéantir, avec l'autre on pouvait vivre encore.

Antoine avait eu, plus que son père, plus que le roi René, le sens des réalités politiques. Répudiant de trompeuses chimères, il avait renoncé aux titres pompeux et vains de roi de Jérusalem, d'Aragon et de Sicile, de duc d'Anjou et de comte du Maine ; il s'était intitulé : « duc de Calabre[1], de Lorraine et de Bar, marchis (marquis) de Pont, comte de Provence et de Vaudémont ». Pour avoir conservé le titre de comte de Provence, il faut qu'il se soit cru bien sûr de la réalité de son droit.

Le règne si court de François Ier (il ne dura qu'un an, du 14 juin 1544 au 12 juin 1545) ne fut que l'épilogue de celui qui venait de finir. Le fils d'Antoine héritait d'une situation engagée ; il dut la subir. Charles-Quint ne se croyait pas obligé d'avoir pour un prince de vingt-sept ans, que dominait sa nièce, la fière et intelligente Christine, les mêmes égards qu'il aurait eus peut-être pour le vainqueur des Rustauds, vieilli dans la carrière des armes et de la politique. Il était entré, le 6 juin, dans sa ville impériale de Metz ; il y resta vingt-sept jours, attendant sans doute le changement de règne qui, dès cette époque, était prévu. Il eut un moment la pensée d'établir à Metz un gouverneur représentant de son autorité. C'était mettre la cité en tutelle; ses conseillers le détournèrent de tenter ce coup d'État. Le 26 juin, douze jours après la mort d'Antoine, il se mit en mouvement pour entrer en Lorraine. Le jeune duc ne put se défendre d'aller à la rencontre de cet oncle redoutable, et il put encore moins, tout neutre qu'il était, mettre son peuple

1. Titre déjà pris par René Ier (1453), pour se distinguer des souverains effectifs qui régnaient à Naples et en Sicile. V. l'art. de MM. Briard et Lepage, *Mém. de la Société d'arch. lorraine,* 3e série, t. XIII.

à l'abri des exigences, des vexations, des pilleries des gens de guerre. Charles-Quint passa à Toul comme à Metz. Pendant ce temps, un corps de troupes allait occuper Verdun; un autre faisait une tentative pour s'emparer de Void, propriété du chapitre de Toul. Mais les chanoines, bien décidés à se tenir dans la neutralité, repoussèrent les assaillants; et quand le roi de France leur offrit, à son tour, de mettre des troupes dans la place pour la garder contre les Impériaux, ils répondirent par un refus. En agissant comme il venait de le faire à Void et à Verdun, comme il avait été tenté de le faire à Metz, l'empereur voulait-il simplement assurer sa ligne d'opérations, ou bien mettre la main sur les Trois-Évêchés? La seconde hypothèse nous paraît bien probable[1]. Quoi qu'il en soit, lorsque les Impériaux furent entrés en Champagne, lorsqu'ils eurent commencé le siège de Saint-Dizier, le duc de Lorraine, « selon les vues et les instructions de son père », nous dit D. Calmet, courut au camp impérial pour offrir sa médiation et travailler au rétablissement de la paix. Presque Français par l'éducation, presque Autrichien par son mariage, filleul du roi et neveu de l'empereur, il semblait, malgré sa jeunesse, mieux en position que personne de jouer le rôle d'intermédiaire et de conciliateur entre les deux rivaux. Charles-Quint agréa ses offres, probablement par bienséance.

1. L'année précédente, à Cambrai, ville libre et archiépiscopale, il avait persuadé aux bourgeois de bâtir à leurs frais une citadelle, dont ils auraient la garde, pour défendre leur indépendance contre le roi de France. L'ouvrage terminé, il fit entrer dans la place des troupes qui n'en sortirent plus, et se trouva maître de Cambrai. L'empereur, c'est-à-dire la maison d'Autriche, s'agrandissait sans scrupule aux dépens de l'empire.

La fortune lui souriait alors. François Ier, au contraire, voyant la route de Paris ouverte aux Impériaux, consentit de suite à une entrevue. Le duc de Lorraine s'y rendait, lorsqu'il fut pris d'une indisposition subite et si violente, qu'il fut obligé de rebrousser chemin. C'était le premier symptôme d'un mal qui devait l'emporter dix mois plus tard. Du moins, plus heureux que son père, eut-il la consolation de voir (bien certainement il dut le croire), de voir le dénouement du terrible conflit qui, depuis vingt-trois ans, faisait trembler le monde et qui avait causé à son prédécesseur de patriotiques angoisses. Au lieu de marcher droit sur Paris, Henri VIII, infidèle à ses promesses, était resté immobile dans la Picardie, qu'il s'acharnait à conquérir. Charles-Quint, se voyant seul et sans soutien en avant de la capitale, irrité contre son allié, impatient d'ailleurs d'en finir, en Allemagne, avec les luthériens, consentit à négocier. Il signa, le 18 septembre 1544, avec François Ier le traité de Crespy qui, entre autres clauses, stipulait la restitution de la forteresse de Stenay au duc de Lorraine.

Le roi de France attachait une telle importance à la possession de cette place, qu'il fit tout ce qu'il put pour en sortir le plus tard possible, et même pour y rentrer après. Il rasa, — c'était son droit, — les fortifications qu'il y avait élevées ; il démolit même une portion des anciennes défenses. Puis il demanda que le duc « lui fasse ouverture de la ville toutes les fois qu'il lui plairait, pour faire parachever le surplus qui reste à démolir [1] ». Il ne s'exécuta qu'après de longs et pénibles pourpar-

1. Digot, *Hist. de Lorraine*, t. IV, p. 100.

lers. Encore conserva-t-il par devers lui l'acte de cession, les titres et les archives de Stenay, qu'il devait restituer. Il ne s'en dessaisit que le 10 août 1545, à la demande expresse de l'empereur, signataire et partie garante du traité [1].

Malgré son mauvais vouloir dans cette affaire, le roi sut gré au duc de Lorraine de sa bienveillante attitude pendant toute la campagne, de ses bons offices et de ses efforts pour le rétablissement de la paix. Il lui accorda, en témoignage de sa gratitude, pour lui, pour ses sujets de précieuses faveurs. C'est probablement alors qu'il envoya au jeune prince, son filleul, le collier de l'ordre de Saint-Michel [2]. Les populations du Barrois avaient souffert du passage et des excès des troupes impériales : il les exempta, pour l'année 1545, du paiement de l'impôt des 50,000 hommes [3].

François Ier de Lorraine survécut peu au traité de Crespy ; neuf mois plus tard (2 juin 1545), il s'éteignait à vingt-huit ans, laissant le trône à son fils, un enfant de deux ans. C'est cet enfant qui, dans un règne signalé au début par une grande catastrophe, plus tard par des conflits religieux et dynastiques dont on sait toute la gravité, portera à son apogée la politique ducale, par cette politique, la prospérité, le renom, l'influence extérieure du pays, et qui sera, en un mot, Charles III le Grand.

1. Arch., B. 402, fol. 404.
2. A la mort du duc, ce collier fut renvoyé par sa veuve, qui en reçut décharge, le 1er septembre 1545. Arch., B. 416, fol. 230.
3. Arch., B. 582, n° 85.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS

L'ANCIEN DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

1863-1870

PAR M. MAGGIOLO

Et pius est patriæ facta referre labor.

INTRODUCTION

De 1863 à 1869, sous la conduite d'un ministre libéral, l'Université a suivi le mouvement du siècle, sans s'y précipiter, comme il convient à un grand corps qui a son esprit et ses traditions. Elle a produit dans le monde scolaire une agitation féconde et dans le pays un courant d'opinion qui a emporté le vote unanime de deux grandes lois (21 juin 1865 — 10 avril 1867). Des statistiques de l'enseignement, des enquêtes sérieuses et raisonnées ont fait connaître la situation dans ses moindres détails : — le nombre des écoles, des maîtres, des élèves inscrits et présents, — les moyens complémentaires d'instruction

et d'éducation ; — les résultats numériques des examens ; — l'instruction des conscrits et des conjoints ; — la progression des budgets, en un mot, tout ce qui donne lieu à un dénombrement exact, ainsi que les rapports qui dérivent de la comparaison des nombres.

Inspecteur de l'Académie de Nancy de 1861 à 1869, j'ai publié chaque année, dans mon rapport au conseil général, un tableau synoptique et comparatif indiquant, par des chiffres, la situation de l'enseignement primaire dans chacun des cinq arrondissements de l'ancien département de la Meurthe. L'œuvre accomplie de 1863 à 1870 appartient désormais à l'histoire, aussi il m'a paru utile de résumer en quelques tableaux les chiffres de ma statistique, qui a précédé de deux années celle du ministère. Afin d'obtenir des renseignements exacts, j'avais établi des règles fixes d'enregistrement : j'ai adressé à chaque instituteur un questionnaire imprimé qu'il a rempli avec un soin scrupuleux ; les inspecteurs primaires en ont contrôlé les chiffres et une commission spéciale en a fait une révision sérieuse dans les bureaux de l'inspection académique [1]. Dans ce travail, le dernier sans doute que mon âge avancé me permettra d'offrir à l'Académie qui, en 1838, couronnait mon éloge de Dom Calmet, je me propose un triple but : — rendre un hommage mérité au ministre vaillant dont j'ai été le lieutenant dévoué — payer la dette de ma reconnaissance aux instituteurs, ces hommes d'intelligence et de cœur, auxquels, pendant dix années, j'ai tant demandé et qui

1. Appendice n° 1. *Bulletin*, 15° année, n° 6. Circulaire aux instituteurs et rapport annuel.

m'ont donné toujours, avec désintéressement et avec zèle, plus que je ne leur demandais ; — détruire par des chiffres et par des faits les affirmations d'une école nouvelle, qui voudrait faire croire qu'elle a réorganisé notre enseignement primaire. — Nous étions plus modestes, plus prudents dans notre campagne contre l'ignorance, nous ne nous faisions pas d'illusions, nous signalions avec courage les points faibles, les desiderata, nous savions qu'il restait beaucoup à faire, nous avions pour devise le *nil actum reputans si quid superesset agendum.*

I° PARTIE. — STATISTIQUE

Ier TABLEAU. — *Nombre des établissements primaires publics et privés.*

	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.
Écoles publiques de garçons	373	377	384	387	394	397	402	407
Écoles publiques de filles	366	372	382	384	390	397	403	407
Écoles mixtes	363	361	357	355	350	347	343	337
Salles d'asile publiques	82	86	89	94	96	96	106	112
Ouvroirs	18	22	29	30	101	203	263	263
Cours d'adultes publics, hommes	56	65	277	522	691	714	717	716
Cours d'adultes publics, femmes	"	"	"	"	123	297	302	327
Écoles privées de garçons	31	32	28	25	21	23	23	24
Écoles privées de filles	61	61	65	65	64	63	66	61
Salles d'asile privées	10	10	13	13	13	14	14	14
Cours d'adultes privés	"	"	"	"	8	8	6	6

II[e] TABLEAU. — *Personnel, nombre des instituteurs, des institutrices, des directrices, laïques, congréganistes, publics, privés. — Leur valeur pédagogique, leur revenu.*

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Instituteurs publ. laïq.	718	719	721	721	724	725	725	729
Instituteurs publics congréganistes	20	19	20	21	20	20	20	15
Institutrices publiques laïques	13	14	15	16	18	24	27	30
Institutrices publiques congréganistes	353	358	367	368	372	373	376	377
Directrices d'asile laïq.	13	12	11	10	10	11	11	12
Directrices d'asile congréganistes	69	74	78	84	86	85	95	100
Revenu des instituteurs (moyenne)	807	824	903,12	902,06	913,28	916,20	953,25	980,59
Revenu des institutrices (moyenne)	200	250	353	421	430	435	439,90	445
Écoles de garçons dirigées Bien ou A.-B.	376	417	454	473	519	478	504	517
Écoles de garçons dirigées Mal	61	50	43	31	18	18	14	12
Écoles de filles dirigées Bien ou A.-B.	146	174	202	220	241	245	275	265
Écoles de filles dirigées Mal	73	62	45	36	17	27	19	22
Asiles dirigés Bien ou A.-B.	57	60	57	60	72	65	75	73
Asiles dirigés Mal	9	7	8	12	4	5	3	3
Nombre des instituteurs privés laïques	24	23	20	17	12	13	13	13
Nombre des instituteurs privés congréganistes	7	8	8	9	9	10	11	10
Nombre des institutrices privées laïques	36	38	33	35	35	34	33	34
Nombre des institutrices privées congréganist.	25	23	32	30	29	32	33	35
Nombre des directrices privées laïques	5	5	7	7	7	7	6	6
Nombre des directrices privées congréganist.	4	5	6	6	6	7	8	8

III[e] TABLEAU. — *Population des institutions primaires, publiques et privées.*

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Écoles publ. de garçons.	31,125	31,084	31,100	30,675	30,848	29,129	30,336	31,145
Écoles publ. de filles .	20,042	20,215	20,287	20,193	20,490	20,815	21,119	22,662
Filles reçues dans les écoles mixtes. . . .	7,150	7,243	6,926	6,716	6,808	7,754	6.448	6,503
Asiles publics.	7,555	8,163	8,581	9,042	9,487	9,447	9,302	9,650
Enfants reçus dans les ouvroirs	320	617	673	785	2.015	2,452	2,950	6,378
Cours d'adultes, hommes	1,608	1,621	4,911	8,805	15.841	16,996	17.101	17,114
Cours d'adultes, femmes	"	"	"	"	2,522	4,866	6,210	7,324
Écoles privées de garçons	2,303	2,283	2,137	2,003	2,015	2,081	2,085	1,974
Écoles privées de filles.	3,779	3,674	3,867	3,801	3,785	3,466	3,994	3,042
Asiles privés	369	467	553	413	470	578	590	524
Écoles et asiles publics, total des élèves. . .	65,882	66,705	66,954	66.620	67,634	67,14[illegible]	67,206	69,360
Écoles et asiles privés, total des élèves . . .	6,451	6,424	6,557	6,217	6,268	6,045	6,609	5,540
Total général. . .	72,333	73,129	73,511	72,843	73,902	73,196	73,875	74.900
Enfants privés d'instruction	791	599	668	830	386	437	425	328

IV° Tableau. — *État matériel des maisons scolaires, au point de vue de la classe, du logement, du mobilier, du jardin.*

			1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Écoles.	Salles de classe	Bien	598	645	678	779	746	767	824	811
		Passable	332	310	300	288	295	299	261	257
		Mal	174	154	142	108	93	75	63	74
	Logements	Bien	513	573	628	634	671	711	775	764
		Passable	358	324	323	346	340	322	280	292
		Mal	233	212	170	145	123	104	94	96
	Mobiliers	Bien	406	473	497	542	586	597	737	691
		Passable	474	447	441	440	425	421	307	348
		Mal	224	189	183	143	123	116	104	109
Maisons dépourvues de jardin			269	248	227	208	187	171	158	147
Asiles.	Classe et mobilier	Bien	47	47	49	44	69	45	70	71
		Passable	18	19	24	40	24	49	25	29
		Mal	17	20	16	10	3	9	11	11
	Logements	Bien	58	64	64	69	50	70	63	77
		Passable	17	19	21	22	37	27	38	28
		Mal	7	3	4	3	9	6	5	6
Dépenses effectuées pour réparations et constructions . . . Fr.			119.508,44	117.851,40	286.672,23	155.014,13	82.455,65		93.365,07	132.000

V[e] TABLEAU. — *École normale d'instituteurs fondée en 1828. Cours normal d'institutrices fondé en 1863. Commission d'examen. Brevets obligatoires et complets.*

	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
École normale.							
Nombre des élèves	75	63	63	63	63	75	75
Candidats présentés [1]	84	78	84	93	85	90	97
Candidats admis	28	18	18	18	22	25	25
Brevets obtenus	22	18	18	18	21	25	25
Cours normal.							
Nombre d'élèves	»	12	18	20	20	20	20
Brevets obtenus	»	»	»	12	9	9	10
Commission d'examen.							
Nombre des aspirants	140	134	112	64	61	84	»
Nombre des ajournés	94	106	66	36	34	31	»
Nombre des brevets obligatoires	36	22	23	26	24	32	»
Nombre des brevets complets	10	6	18	2	3	21	»
Nombre des aspirantes	44	42	43	43	56	87	»
Nombre des ajournées	16	8	7	12	17	20	»
Nombre des brevets obligatoires	18	29	30	24	28	50	»
Nombre des brevets complets	10	5	6	7	11	17	»

1. Le nombre des candidats diminue d'une manière inquiétante ; tel département, en 1891, n'a compté que 49 candidats pour 51 places mises au concours ! La loi de 1881 a voulu atteindre le recrutement du clergé, elle a compromis le recrutement des écoles normales.

VIe Tableau. — *Ressources appliquées aux dépenses ordinaires et extraordinaires de l'instruction primaire.*

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Dépenses ordinaires . .	489.152f » c	536.271f » c	563.969f » c	545.279f » c	551.582f » c	572.524f » c	866.024f » c	872.723f » c
Centimes spéciaux. . .	266.312 »	299.170 »	308.556 »	309.883 »	319.007 »	331.360 »	494.275 »	505,624 »
Retribution scolaire. . .	237.793 27	252.341 58	258.431 16	283.167 50	238.197 74	265.594 58	247.599 09	241.79 106
Subvention du département	45.884 »	43.733 »	47.022 »	44.081 »	33.532 »	44.754 »	72.630 »	78.919 »
Subvention de l'État . .	8.838 »	20.537 »	15.676 »	8.941 »	28.762 »	24.032 »	57.328 »	43.015 »
Total des dépenses ordinaires et extraordinaires.	561.509 45	592.801 80	621.420 25	640.397 32	648.747 35	652.228 96	918.709 98	938.384 74

VII[e] TABLEAU. — *Institutions auxiliaires. Bibliothèques scolaires. Société de secours mutuels.*

	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869
Bibliothèques.								
Nombre de bibliothèques. .	20	250	290	308	401	446	491	539
— de volumes. . . .	650	11,670	24,265	34,603	48,647	52,148	62,230	72,428
— de prêts.	"	"	"	20,192	37,750	48,471	61,686	82,781

	1865	1867	1869	1875	1890
Société de secours mutuels fondée en 1865.					
Membres honoraires	61	71	89	112	25
Membres participants. . . .	660	683	684	332	260
Situation financière	11.126,36	7.320,28	15.251	36.383	71.500

VIII[e] TABLEAU. — *Résultats de l'instruction. Conscrits illettrés.*

	1862 à 1865	1866	1867	1868	1869
État général.					
Nombre des conscrits.	18.796	4.041	3.417	3.212	3.750
Conscrits illettrés.	855	130	74	63	36
Proportion des illettrés sur cent .	4.5	3.24	2.24	1.96	0.98
Rang du département	5	4	1	1	1

État indiquant, par canton, le total des conscrits et la moyenne des illettrés.

	1866		1867		1868		1869	
Arrondissement de Château-Salins.								
Albestroff	137	3	106	1.8	85	3.53	112	0.89
Château-Salins	128	4	132	3.03	119	4.20	119	0
Delme	93	2.35	99	0	114	0.88	112	0.89
Dieuze	113	3.54	82	1.21	84	1.20	102	0.99
Vic	157	7.64	120	2.50	104	3.84	112	3.17
Arrondissement de Lunéville.								
Baccarat	193	5.18	180	3.11	167	0.60	214	1.40
Bayon	81	2.40	70	2.85	79	0	100	1
Blamont	122	0	118	1.69	105	0	119	0
Gerbéviller	105	0	73	1.36	76	0	98	1.02
Lunéville-Nord	111	2.70	99	4.04	84	2.40	108	2.77
Lunéville-Sud	160	1.80	109	1.83	125	3.20	122	0
Arrondissement de Nancy.								
Haroué	102	1.96	76	0	80	1.25	75	0
Nancy-Est	260	2.69	178	0.56	177	0	219	1.32
Nancy-Nord	144	2.08	169	0.91	134	1.50	158	0
Nancy-Ouest	182	3.30	169	0.59	152	1.31	204	0.49
Nomeny	111	0.90	113	0	103	0	128	0
Pont-à-Mousson	179	2.90	165	0.60	143	0	195	0
Saint-Nicolas	142	5.55	119	2.52	116	0	163	0
Vézelise	132	0	92	1.08	110	0	98	0
Arrondissement de Sarrebourg.								
Fénétrange	127	6.30	109	2.75	98	4.09	105	0
Lorquin	198	5.16	159	1.25	136	1.47	169	1.17
Phalsbourg	216	7.40	183	7.65	167	5.39	174	0.57
Réchicourt	132	2.40	62	3.22	74	1.35	65	0
Sarrebourg	171	2.90	171	5.84	130	3.85	155	0.64
Arrondissement de Toul.								
Colombey	108	0.92	105	0.95	115	0	123	0
Domèvre	96	0	81	2.46	66	1.50	105	1.68
Thiaucourt	84	1.19	100	1	64	0	75	1.17
Toul-Nord	143	2.80	124	1.61	100	1	123	0
Toul-Sud	119	4.20	114	1.75	105	0	90	1.11
Totaux et moyennes	4,041	3.24	3,417	2.21	3,212	1.52	3,750	0.79

Le 24 février 1869, une circulaire ministérielle a modifié l'état relatif à l'instruction des conscrits ; voici le tableau de 1869 : Nombre des conscrits, 3,750 — conscrits sachant lire et écrire, 3,606 — sachant lire seulement, 3 — ne sachant ni lire ni écrire, 36 — nombre de conscrits dont l'instruction n'a pu être vérifiée, 55 — proportion des illettrés sur cent conscrits, dont l'instruction a été vérifiée, 0.98.

Observations : — nombre des idiots, 9 — moyenne réelle, 0.79. Rang de la Meurthe, 1.

IX[e] TABLEAU. — *État relatif à l'instruction des conjoints.*

	1861 à 1865	1866	1867 à 1870
Nombre de mariages	16,559	3,098	14,229
Époux n'ayant pas signé l'acte de mariage	397	44	334
Épouses n'ayant pas signé l'acte de mariage	947	143	548
Moyenne des époux ayant signé	97.6	98.58	98.4
Moyenne des épouses ayant signé	94.7	95.38	95.2
Moyenne des conjoints ayant signé	95.95	96.98	96.8
Rang de la Meurthe (class. général), époux	"	4	"
— — épouses	"	5	"
— conjoints	"	3	"

Dans la période de 1816 à 1820, la Meurthe a mérité le premier rang, par ses moyennes, 91 79 (époux), 82.18 (épouses), 86.9 (conjoints).

X[e] TABLEAU. — *État comparatif des institutions scolaires dans les arr dissements de Château-Salins et de Sarrebourg, que la guerre nou enlevés.*

1862. Château-Salins. — 1866. Sarrebourg.

	1862 — ARRONDISSEMENTS		1866 — ARRONDISSEMENTS		1869 — ARRONDISSEMEN'	
	Château-Salins.	Sarre-bourg.	Château-Salins.	Sarre-bourg.	Château-Salins.	Sarre bourg
Écoles publiques. Garçons. . . .	71	78	75	81	75	84
— Filles.	69	78	72	80	74	82
— Mixtes.	72	56	70	57	70	55
Salles d'asile	12	7	15	9	18	9
Écoles privées. Garçons	2	5	0	2	0	3
— Filles	4	3	5	4	5	6
Salles d'asile	2	0	2	1	2	1
Ouvroirs publics	1	1	26	3	54	37
Cours d'adultes. Hommes	5	18	132	123	142	122
— publics. Femmes	0	0	26	15	48	66
Élèves. Écoles et asiles publics .	10.397	11.597	10.190	11.309	10.218	11.87
— Écoles et asiles privés. .	447	436	410	291	455	329
— Ouvroirs	59	20	345	49	1.070	116
— Cours d'adultes hommes et femmes.	131	137	2.578	3.835	3.746	3.880
Enfants privés d'instruction . . .	51	137	39	169	31	116
Écoles publiques de garçons. Bien ou Assez bien dirigées		67	94	94	99	130
Écoles publiques de garçons. Médiocre ou Mal	40	37	20	15	17	6
Écoles de filles. Bien ou Ass. bien.	33	20	47	37	45	51
— Médiocre ou Mal.	24	45	19	38	15	15
État matériel. Salles de classe . .	"	"	"	"	"	"
Écoles et asiles. Bien ou Ass. bien.	123	129	127	148	150	164
— Mal.	38	37	18	34	20	27
Logements. Bien ou Assez bien. .	103	87	126	118	155	135
— Mal.	52	64	19	44	22	35
Mobilier. Bien ou Assez bien. . .	85	83	121	107	130	114
-- Mal.	56	49	24	43	30	41
Maisons dépourvues d'un jardin.	34	64	14	53	12	46
Produit de la rétribution scolaire. Écoles et asiles.	37.342,59	36.432,99	41.917,04	42.344,64	42.636	38.451,
Élèves gratuits. Écoles et asiles.	3.410	3.847	3.329	4.148	3.987	5.799
Revenu des instituteurs publics, moyenne.	808	759	900,74	870,08	964,46	905
Revenu des institutrices publiques, moyenne.	150	125	401,40	421	425	431,3
Communes subventionnées . . .	55	69	61	67	76	88
Communes ou l'enseignement est gratuit.	4	6	6	14	12	31

XI[e] TABLEAU. — *État comparatif de la situation de l'instruction primaire dans la Meurthe.*

	1862	1869	DIFFÉRENCES en plus ou en moins.
Écoles publiques de garçons. . .	375	407	+ 32
— de filles	366	407	+ 41
Écoles mixtes	363	337	— 26
Écoles privées de garçons. . . .	31	24	— 7
— de filles	61	61	"
Ouvroirs publics	18	263	+ 245
Cours d'adultes. Hommes	56	716	+ 660
— Femmes	0	327	+ 327
Élèves reçus dans les écoles et asiles publics.	66.079	69.358	+ 3.279
Élèves reçus dans les écoles et asiles privés	6.082	5.016	— 1.066
Salles d'asile publiques	82	112	+ 30
— privées	9	14	+ 5
Élèves gratuits. Écoles et asiles publics	21.498	29.435	+ 8.467
Élèves des ouvroirs.	320	4.178	+ 3.858
— des cours d'adultes, hommes et femmes.	1.608	24.438	+ 22.830
Produit de la rétribution scolaire.	237.793,27	241.791,06	+ 3.997,79
Communes où l'enseignement est gratuit.	24	111	+ 87
Communes subventionnées . . .	187	271	+ 84
Enfants de 7 à 13 ans privés d'instruction	393	328	— 65
Revenus des instituteurs, moyenne.	807	980,59	+ 173,59
— des institutrices, moyenne.	200	430,90	+ 230,90
Bibliothèques scolaires (en 1863).	250	539	+ 289
Nombre de volumes.	11.750	72.428	+ 60.678
Nombre de prêts (en 1865) . . .	6.333	82.781	+ 76,448
Écoles de garçons et mixtes. Bien ou Assez bien dirigées	376	517	+ 241
Écoles de garçons et mixtes. Mal dirigées	61	12	— 41
Écoles de filles. Bien ou Ass. bien.	146	265	+ 119
— Mal	73	22	— 51
Asiles. Bien, Assez bien	57	73	+ 16
— Mal.	9	3	— 6
État matériel. Classes, garçons et filles. Bien.	598	811	+ 213
État matériel. Classes, garçons et filles. Mal	174	72	— 102

	1862	1869	DIFFÉRENCES en plus ou en moins.
Logements. Bien	513	764	+ 251
— Mal	233	96	— 137
Mobiliers. Bien	406	691	+ 137
— Mal	224	109	— 115
Asiles. Classes et logements. Bien	125	148	+ 23
— — Mal	24	17	— 7
Maisons dépourvues d'un jardin	269	145	— 122

ANNEXE DU XI° TABLEAU. — *État comparatif de la situation de l'instruction primaire dans le département de Meurthe-et-Moselle.*

	1876	1884	1891
Écoles publiques de garçons	317	329	309
— de filles	308	321	301
— mixtes et de hameau	316	317	325
Écoles privées de garçons	21	28	23
— de filles	66	80	82
— mixtes	9	6	7
Asiles et écoles maternelles publics	120	155	64
Asiles et écoles maternelles privés	12	13	25
Élèves des écoles et des asiles publics	58.162	66.251	66.644
Élèves des écoles et des asiles privés	8.493	10.200	12.364
Enseignement public. Personnel	1.305	1.427	1.431
— privé. Personnel	"	386	432
Cours d'adultes. Hommes et femmes	564	328	98

XIIe TABLEAU. — *État comparatif de la situation de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Toul, le seul que la guerre de 1870 n'a en rien modifié.*

	1862	1869	1881	1886	1891
Nombre des écoles et asiles publics, garçons	51	57	60	57	49
Nombre des écoles et asiles publics, filles	51	58	60	58	49
Nombre des écoles et asiles publics, mixtes et de hameau	68	61	58	62	69
Nombre des asiles ou écoles maternelles	9	24	21	25	4
Nombre des ouvroirs	1	47	90	"	"
Cours d'adultes, hommme et femmes.	11	154	103	"	22
Écoles et asiles privés	8	5	6	11	11
Population des écoles publiques	9.847	9.693	9.029	7.394	8.212
— des asiles ou écoles maternelles	859	1.050	"	1.955	538
Population des écoles et asiles libres.	598	425	703	723	551
— des ouvroirs	12	727	"	"	"
— des cours d'adultes, hommes et femmes	210	3.320	1.453	"	477
Enfants de 7 à 13 ans privés d'instruction	69	52	30	"	"
Maisons d'école. Bien, sous le rapport de la classe	91	143	"	"	"
Maisons d'école. Mal, sous le rapport de la classe	21	6	"	"	"
Maisons d'école. Bien, sous le rapport du logement	81	136	"	"	"
Maisons d'école. Mal, sous le rapport du logement	42	14	"	"	"
Maisons d'école. Bien, sous le rapport du mobilier	75	124	"	"	"
Maisons d'école. Mal, sous le rapport du mobilier	29	8	"	"	"
Maisons dépourvues d'un jardin	31	18	11	"	"
Dépenses pour construction et réparations de maisons	17,991,15	18,553,11	"	"	"

IIe PARTIE. — RÉSUMÉ HISTORIQUE.

NOTES A L'APPUI DES TABLEAUX DE STATISTIQUE.

Ier TABLEAU. — La Meurthe a toujours été en tête des départements par le nombre de ses établissements primaires. — Elle occupe le 4e rang dans la statistique de 1829, elle compte 716 écoles pour 710 communes. — En 1834, elle en a 800; elle figure dans les dix départements où l'on constate le plus de bonnes écoles publiques et privées; — de 1852 à 1862, l'accroissement est remarquable: 35 écoles publiques de garçons, 32 écoles de filles, 32 salles d'asile; le chiffre des écoles mixtes s'abaisse de 392 à 363; — un total de 1,186 institutions, soit 26.08 p. 10,000 habitants. Toutes les communes de 800 âmes ont une école spéciale de filles; on en compte 262 dans les communes dont la population est inférieure au chiffre légal. — De 1862 à 1869, le progrès s'accentue: 407 écoles de garçons, 407 de filles, 337 écoles mixtes, 112 asiles; un total de 1,463 institutions.

Le but semble atteint, plus on en approche, plus il faut d'efforts et de temps pour vaincre le mauvais vouloir ou l'infirmité de certaines conditions sociales; on passe plus facilement de 30 à 60 que de 90 à 95.

Les institutions libres, de 1852 à 1869, perdent 17 écoles de garçons, 10 écoles de filles; elles gagnent 8 asiles, 14 au lieu de 6; — l'État, cependant, a laissé à la liberté toutes les garanties nécessaires.

IIe TABLEAU. — *Personnel. — Sa valeur pédagogique — son revenu.* — Les écoles spéciales de garçons sont en général dirigées par des maîtres laïques, les écoles de filles par des institutrices congréganistes ; cependant, de 1862 à 1869, le chiffre des institutrices laïques a doublé, 30 au lieu de 13. Le nombre des adjoints et des adjointes, dont je n'ai pas tenu compte dans ma statistique, a été toujours en rapport avec l'importance de l'école ; il y avait, en 1863, 192 adjoints et adjointes (89 laïques, 103 congréganistes) dans les écoles publiques et 211 dans les écoles privées (128 congréganistes, 71 laïques).

La valeur pédagogique est un fait d'ordre moral et la statistique ne peut enregistrer, avec quelque sûreté, que les faits d'ordre matériel. — Aussi, en groupant comme on l'a fait dans les statistiques officielles, avant 1877, les écoles en bonnes ou mauvaises, on n'a obtenu que des classifications, dont l'échelle variable ne supporte pas une comparaison équitable entre une période et une autre. Cependant, il m'a paru utile d'indiquer, de 1863 à 1869, les notes d'inspection relatives à la tenue de l'école et aux résultats obtenus, car ces notes étaient données par les inspecteurs, d'après une même méthode et les mêmes procédés d'appréciation.

Une bonne instruction primaire exige des maîtres habiles, l'argent est nécessaire pour les former et les rémunérer. Nous avons eu à lutter beaucoup ; il y avait, en 1862, surtout pour les institutrices une situation déplorable. Mes rapports au conseil académique, en 1862 et 1863, signalent, avec une douloureuse émotion, la misère des institutrices de l'arrondissement de Sarrebourg. Celui

de 1864 témoigne de ma vive reconnaissance envers le ministre qui, en homme d'État et en homme de cœur, nous accordait une allocation de 15,390 fr., pour leur donner, suivant son énergique expression, *ce morceau de pain, dont elles étaient mal assurées.*

En 1866, une subvention de l'État porte à 913 fr. la moyenne du traitement de l'instituteur et à 430 fr. celle du traitement de l'institutrice. La dignité du maître a une grande importance sur l'éducation de l'enfant et cette dignité, dans l'état de nos mœurs, est inséparable des conditions matérielles de son existence. — En 1869, les moyennes s'élèvent : 980 fr. 59 c. pour le maître, 445 pour la maîtresse.

III° TABLEAU. — *Population des écoles. — Enfants privés d'instruction.* — La population française augmente trop peu ; le chiffre des enfants qui fréquentent l'école reste à peu près stationnaire depuis trente ans. — La population enfantine, de 5 à 15 ans, est de 83,310 en 1850 ; elle tombe à 72,875 en 1863, elle se relève à 74,339 en 1867.

En 1862, la statistique constate l'inscription de 58,722 enfants (31,125 dans les écoles de garçons et mixtes, 20,042 dans les écoles de filles, 7,555 dans les asiles) ; en 1869, il y a 62,867 enfants inscrits (31,145 dans les écoles de garçons et mixtes, 22,062 dans les écoles de filles, 9,650 dans les asiles). La mieux-value de 1869 prouve que la loi du 10 avril 1867 a accru le nombre des élèves dans les écoles de filles et que l'on comprend mieux le triple but de l'asile : garder les enfants, que la famille ne peut surveiller, leur inculquer les habitudes

de propreté, d'ordre, de discipline, leur donner les premiers rudiments de l'éducation. — L'asile est le vestibule de l'école aussi, et il y a lieu de s'affliger de voir disparaître le nombre de ces utiles établissements : nous en avions 112 en 1869, 157 en 1886, il en reste 64 en 1891.

L'assiduité est une des conditions essentielles du progrès ; dans un rapport au ministre, le 20 janvier 1870, j'ai établi la proportion d'assiduité des enfants de 7 à 13 ans dans les écoles ; la moyenne est de 8 mois 24 jours ; elle était pour 1867 de 8 mois 14 jours.

Le chiffre des enfants de 7 à 13 ans privés d'instruction s'abaisse de 836 en 1864 à 328 en 1869 ; chacun de mes rapports signale le zèle des instituteurs pour ramener au bercail la brebis égarée ; ils insistent auprès des familles, et quand leurs efforts ont été inutiles, ils donnent les motifs de ces résistances ou de ces impossibilités. En 1869, 7 ont été retenus par l'éloignement, 72 par des infirmités, 249 par l'inconduite ou le mauvais vouloir des familles ; il y aura toujours hors des écoles des idiots, des infirmes et de pauvres enfants victimes de la cupidité de leurs parents.

La loi de 1850, je l'ai dit, n'a pas été favorable à l'enseignement privé ; de 1863 à 1869 le chiffre des garçons est tombé de 2,303 à 1,774, celui des filles de 3,777 à 3,042. Les asiles privés ont gagné 155 enfants, 524 au lieu de 369.

IVe TABLEAU. — *État matériel.* — *Jardins.* — A toutes les époques, l'administration a cherché à améliorer l'état des maisons d'école et surtout des salles de classe ; les chiffres de ma statistique le prouvent mieux que des

paroles[1]. Elle a réclamé et obtenu des communes des améliorations sérieuses au point de vue de la classe, du logement, du mobilier, des jardins. De 1862 à 1870, les sommes dépensées s'élèvent à plus de quinze cent mille francs ; il nous restait beaucoup à faire, nous le disions hautement, mais nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir obéré les finances communales, abusé des ressources de l'État et irrité les populations. La Meurthe, d'ailleurs, était au premier rang par son installation matérielle ; c'est l'un des départements où l'on a le moins dépensé de 1882 à 1891. Le traité de Francfort nous a enlevé 278 écoles ; on a conservé nos bâtiments scolaires, qui n'étaient en rien inférieurs à ceux de l'Allemagne.

En 1870, à la suite d'une sérieuse enquête, le recteur signala au ministre l'existence dans la Meurthe de 846 jardins, d'une contenance de plus de 50 hectares. Partout on s'occupe avec intelligence, avec goût, avec succès, de l'art de cultiver les fleurs, les légumes et les fruits, il y a chez nos maîtres une merveilleuse activité pour le bien ; je ferais un volume avec les détails pleins de vérité et d'intérêt que contiennent les rapports des instituteurs et les notes que j'ai recueillies dans mes inspections : — à Dommartin-lès-Toul, un jardin botanique, où l'on a réuni un grand nombre de plantes officinales du pays, classées et étiquetées ; — à Allain, l'ancien cimetière est transformé en un parterre émaillé de fleurs, l'instituteur y a dessiné une croix grecque ; — à Lan-

1. En 1868, l'État a accordé à 1,129 communes la somme de 3,053,600 fr. pour constructions de maisons d'école ; en 1869, le secours accordé à 1,354 communes s'élève à 3,540,247 fr.

guimberg, on accorde une terre inculte de 24 ares à un instituteur habile ; il la transforme en pépinière et en potager ; il y sème, à titre d'essai, les plantes fourragères qui conviennent le mieux aux prairies artificielles ; — à Coutures, un digne curé entreprend, avec l'aide de l'instituteur, de créer un jardin modèle ; le conseil municipal leur donne un terrain de 18 ares ; la produit sera consacré à une distribution de prix aux élèves de l'école ; — à Jarville, un maître excellent draine un champ improductif, il en fait un beau jardin. Sous les fenêtres de la classe un massif de fleurs ; à droite, une loge couverte de houblon ; plus loin des carrés d'asperges, de fraises, une pépinière d'un are ; des arbres greffés par les élèves ; l'agréable et l'utile, une bonne action et un bon exemple ! Ceux qui n'ont pas encore de jardins greffent des sauvageons à la forêt ; ils dirigent, chez les particuliers, les travaux horticoles, que le père confie avec plaisir à son fils ; personne ne reste inactif et le progrès s'accomplit. C'est ainsi que le bon sens des populations fournit chaque année à un plus grand nombre d'instituteurs, le moyen de donner aux élèves, dans une propriété communale, les notions pratiques d'horticulture.

Ve TABLEAU. — *Préparation des instituteurs et des institutrices. — Commission d'examen.* — I. Le 14 février 1831, une ordonnance royale prescrit d'établir une école normale, en chaque académie. La Meurthe en avait une depuis 1828 ; placée à Toul, dans le collège Saint-Léon, elle fut transférée à Nancy en 1834 ; elle comptait 57 élèves-maîtres en 1837 et 75 en 1863. Cette

même année, l'inspection générale signale la situation malsaine, insuffisante du local; une installation nouvelle est nécessaire, elle a été résolûment accomplie, avec intelligence, avec économie, avec cette sage lenteur qui prévient les mécomptes. — En 1864, le département achète une belle propriété située à 2 kilomètres du centre de la ville; les devis et les plans étudiés avec soin sont approuvés par le ministre, qui lui-même a visité les lieux. Le 1er septembre 1866, l'école est installée dans une simple et commode habitation, au milieu de vastes jardins. La dépense totale s'élève à 113,518 fr., soit 38,000 fr. pour frais d'acquisition, 75,518 fr. pour constructions et appropriation de bâtiments. — En réalité, cette belle école normale n'a coûté au département que 6,000 fr. payés en deux annuités, l'État avait accordé une subvention de 30,000 fr., l'école avait payé sur ses bonis 71,518 fr. — Pour nous, l'école normale était un séminaire laïque et non pas un lycée; les portes ne s'ouvraient qu'à un petit nombre d'élus, dont nous avions constaté l'aptitude et éprouvé la vocation; la discipline était paternelle, nous faisions une large part à la responsabilité personnelle et à une sage liberté. Le recrutement était facile; en 1865, 84 aspirants, 48 admissibles, 18 admis. — Parmi les meilleurs, 13 fils d'instituteurs, auxquels on attribue une portion de bourse en rapport avec le mérite du père et sa position de fortune. De 1866 à 1870, les rapports officiels prouvent que notre école était aux premiers rangs par son installation matérielle et par les progrès des élèves dans les études de législation usuelle, de musique, de gymnastique, d'agriculture et d'horticulture.

II. *Cours normal d'institutrices.* — Fondé en 1863, le cours normal, sous la direction des religieuses de la Doctrine chrétienne de Nancy, a donné les résultats les plus satisfaisants. Le recteur, l'inspecteur de l'Académie ont souvent visité le cours normal[1], l'inspection générale a constaté plus d'une fois que les directrices intelligentes et dévouées appliquaient avec succès les méthodes et les procédés prescrits par l'Université. Les populations, dont le vœu était toujours respecté, appréciaient le zèle et l'aptitude de nos institutrices laïques, dont le nombre a doublé de 1863 à 1870. Notre cours normal, loin d'être un péril pour les congrégations religieuses, leur a donné une force nouvelle ; elles ont cherché à justifier de plus en plus la confiance dont elles jouissaient. Les novices ont été mieux préparées, les méthodes affermies ou corrigées ont mieux répondu aux exigences de cette éducation spéciale, qui fait de la femme le bon génie ou plutôt l'ange gardien du foyer domestique.

III. *Commission d'examen.* — Nommée par le conseil départemental, la commission chargée de délivrer les brevets de capacité s'est toujours conformée à toutes les prescriptions des règlements ; impartiale et éclairée, elle a exercé gratuitement, avec une parfaite mesure, des fonctions délicates et pénibles ; elle a contribué à élever progressivement le niveau des études. Il y a deux sessions d'examen par année, c'est un travail de 8 à 9 heures par jour ; j'ai vainement réclamé pour les hommes dévoués

1. L'installation matérielle du cours normal n'a rien coûté au département ; l'installation de l'école normale de filles, de 1879 à 1891, a coûté 400,000 fr. !

qui consacraient leur temps à ce service départemental, une indemnité qui leur a été enfin accordée.

VI[e] TABLEAU. — Les ressources appliquées au service de l'instruction primaire sont chaque année plus satisfaisantes : de 1863 à 1869 leur chiffre s'élève de 561,509 fr. 45 c. à 938,384 fr. 74 c.; la subvention départementale de 45,884 fr. à 78,919 fr., celle de l'État de 8,338 fr. à 43,311 fr. L'ancienne législation laissait, en principe, à la charge de la commune les dépenses relatives à l'école; la part proportionnelle est en 1863, 79.6 pour la commune, 12.6 pour le département, 7.8 pour l'État; en 1866, elle a peu varié : 80.1, 12.2, 7.7. — La nouvelle législation a changé les rôles, elle a fait de l'État le pourvoyeur général; la subvention pour Meurthe-et-Moselle est, en 1886, de 1,061,232 fr.[1], la quotité de dépense par élève est de 25 fr. 06 c. ; elle était de 8.37 en 1863. La loi du 18 juillet 1889 est-elle, ainsi qu'on l'annonçait bruyamment, une loi de réparation et de progrès? Je ne le crois pas, elle a été et elle est encore l'objet de critiques justes et sévères.

VII[e] TABLEAU. — *Institutions auxiliaires. — Bibliothèques scolaires. — Société de secours mutuels.* — I. De 1862 à 1869, le chiffre des bibliothèques s'élève de 20 à 739; il y a 72,428 volumes au lieu de 650 et 82,781 prêts. J'ai vu naître et grandir cette œuvre essentiellement morale et civilisatrice; la propagation des bons livres est l'un des remèdes les plus efficaces pour

1. En 1876, la dépense totale en Meurthe-et-Moselle est de 863,539 francs; en 1886, elle s'élève à 1,306,876 fr.

combattre l'influence de cette littérature malsaine, avide de scandales, que le génie du mal offre à vil prix, à la ville comme à la campagne. L'organisation a été facile ; une légère subvention des communes, le produit des souscriptions, les dons et les cotisations du riche, l'obole du pauvre ont fourni les ressources nécessaires. A Dolving, à Postroff, deux pauvres villages de l'agglomération allemande, le nom des bergers figure pour 50 cent. à côté de celui des maires, des curés, des instituteurs. La lecture d'un bon livre faite par l'enfant, à la veillée, a retenu souvent au foyer de la famille le père et le frère aîné qui auraient perdu, au cabaret, leur temps, leur argent, leur moralité. Un maître habile, je l'ai constaté plus d'une fois, a obtenu 700 ou 800 prêts par année, avec 150 ou 200 volumes.

II. *Société de secours mutuels.* — En 1865, une société de secours se forma pour venir en aide aux invalides de l'instruction, aux veuves, aux vieillards. Les hommes les plus honorables tinrent à honneur d'en faire partie comme membres honoraires. Elle a rendu d'utiles services aux instituteurs, auxquels la pension de retraite ne pouvait alors, comme aujourd'hui, offrir des ressources suffisantes. Depuis 1875, le chiffre des membres honoraires a sensiblement diminué, 26 au lieu de 112 ; — le chiffre des participants n'est plus que de 260, il s'élevait à 332 en 1875, à 681 en 1869.

III. *Bulletin scolaire.* — Le 14 septembre 1865, une circulaire du ministre prescrit la création, dans chaque département, d'un bulletin scolaire ; la Meurthe en avait

un depuis 1852, publié sous la direction de l'inspecteur d'académie. Ce recueil a contribué à améliorer toutes les parties du service; conservé dans les archives de chaque école, il comprend, à proprement parler, une histoire complète de l'instruction primaire.

IV. *Enseignement de la musique vocale et du chant.* — De 1865 à 1870, cet enseignement était devenu obligatoire ; nous avons compté chaque année un nombre plus considérable d'orphéons, de maîtrises, dont les chants pieux, aux jours de fête, contribuaient à la solennité des cérémonies religieuses. Le 30 mars 1865, l'inspecteur d'académie a adressé au recteur un rapport spécial sur l'enseignement de la musique dans les écoles, sur les méthodes, les livres employés, les progrès obtenus. A l'entrée et à la sortie de la classe, on exécute des chants courts et simples ; dans les marches, à l'église, dans les distributions de prix, il y a des chœurs de musique religieuse, des chants patriotiques. C'est à tort que l'on prétend aujourd'hui que les programmes de 1883 ont introduit la musique vocale dans les écoles maternelles, les écoles primaires et les écoles normales.

V. *Délégations cantonales.* — Chaque année, de 1861 à 1870, l'inspecteur d'académie a réuni MM. les délégués pour leur rendre compte de la situation des écoles et profiter de leurs avis; il ne faut pas compter sur des visites fréquentes et régulières des délégués dans les écoles, mais leur intervention, leur autorité morale prévient des écarts et des conflits. Pour nous, les délégations ont été en réalité des comités consultatifs, elles nous ont rendu faciles les concours entre les adultes.

VI. *Conférences cantonales.* — Chaque année, les instituteurs ont été réunis au chef-lieu de leur canton ; on y traitait les questions pédagogiques, dont le programme avait été publié en novembre ; — ces réunions de famille ont combattu l'indifférence des uns, excité l'émulation des autres, elles ont établi le respect du devoir et de l'enfance, l'esprit d'ordre et de méthode, qui assurent les progrès de l'élève et la considération du maître. Elles ont permis à l'inspecteur d'académie, qui les présidait, de conférer avec les instituteurs, de connaître leurs vœux et leurs besoins, de leur témoigner de l'intérêt et de la bienveillance. Dans les choses morales, c'est sur la volonté qu'il faut agir et sur le cœur ! Afin de faire bien comprendre l'importance et le caractère de cette œuvre, je cite[1] la circulaire du 30 novembre 1866 et le programme des questions des conférences de 1867.

VII. *Œuvre des adultes. — Concours communal et cantonal.* — En 1862, l'inspecteur d'académie, dans son rapport au conseil général, garde le silence sur les cours d'adultes ; il y en a 56 ; en 1863, il déplore le peu de résultats obtenus, 65 cours et 1,624 auditeurs. En 1864, un ministre libéral a le courage de signaler cet *arriéré d'ignorance qui est pour le présent une faiblesse et une entrave*, il prêche la croisade. La Meurthe, comme toujours, prend la tête du mouvement : nous comptons 522 cours et 15,845 élèves en 1865, 1,043 cours et 24,438 élèves en 1869[2]. En 1865, 1,267 adultes, tous

1. Appendice 2. Bulletin n° 2, 15e année.
2. Appendice 3. Bulletin n° 1, 17e année.

ouvriers de la terre, de l'usine, de l'atelier, tous munis d'un certificat d'assiduité et de moralité, se présentent au concours communal; 371 obtiennent une mention d'honneur signée par le préfet. Le nombre des concurrents augmente : 4,881 en 1866, 7,783 en 1867; le nom des plus vaillants est inscrit au Bulletin ; ils reçoivent des mentions et des lettres de félicitation. Les heureux du concours communal ont seuls le droit de se présenter au concours cantonal; 1,010 concurrents en 1866, 1,320 en 1867, 1,460 en 1868, se disputent les prix offerts par l'Empereur, par le ministre, par de généreux citoyens. Dans l'un et l'autre concours, les présidents, choisis parmi les notables et les délégués, ont affirmé la régularité et la loyauté des épreuves, dont les textes leur ont été envoyés sous pli cacheté. Le Bulletin scolaire et les rapports de l'inspecteur d'académie prouvent les progrès réalisés dans ces cours du soir, que la présence et la parole des magistrats, des prêtres, des notables ont rendus si profitables à l'éducation populaire. Le 20 mars 1868, l'inspecteur d'académie écrit à MM. les instituteurs : « Les résultats acquis dans nos concours communaux des 15 et 16 février ont dépassé toutes mes espérances. 7,783 adultes, c'est-à-dire 2,625 de plus qu'en 1867, ont pris part à l'épreuve, qui a eu lieu dans 649 communes. 1,664 copies étaient irréprochables, 1,840 avaient moins de 3 fautes, l'orthographe et l'écriture sont en progrès partout; c'est un beau succès que nous devons à votre dévouement et au bon esprit de nos intelligentes populations. » Au concours cantonal du 2 avril, les épreuves écrites comprennent un problème

d'arithmétique, une question de grammaire et une question d'agriculture.

VIII. *Enseignement agricole. — Concours. — Promenades agricoles.* — L'enseignement des notions d'horticulture et d'agriculture a été l'objet de la sollicitude des instituteurs; les comices agricoles leur ont accordé des félicitations et des médailles [1]. En 1868, un concours a lieu dans le canton d'Albestroff; 22 écoles sur 27 envoient au jury 117 compositions; 32 ont été jugées bonnes ou très bonnes; le comice décerne 25 prix, il constate que les premières notions d'agriculture sont enseignées d'une manière sérieuse. Le 25 avril, l'inspecteur d'académie organise un concours agricole dans chaque canton [2]; un règlement en fixe les conditions; les épreuves sont placées sous la surveillance des autorités locales; le texte de la composition, adressé sous pli cacheté au président, est ouvert en présence des concurrents. Le 3 juin, le jury chargé de la correction termine son travail, 650 élèves sur 4,600 sont classés par ordre de mérite, leur nom est inscrit au Bulletin scolaire. La générosité du ministre, des comices, des amis de l'éducation primaire nous permet de décerner à 5 élèves, par canton, des livrets de caisse d'épargne ou des livres. Les promenades agricoles [3], les herbiers, où l'élève écrit le nom des plantes, ses qualités utiles ou nuisibles, le livre-journal, sur lequel il consigne les travaux exécutés dans le jardin ou le champ d'expériences

1. Bulletin n° 1, 16e année.
2. Appendice 4. Bulletin n° 7, 16e année.
3. Appendice 5. Bulletin n° 6, 16e année.

donnent un intérêt particulier aux études agricoles. — En 1863, les parents se plaignaient que l'on perdît du temps à enseigner l'agriculture. Les choses ont bien changé, les idées justes font toujours leur chemin !

IX. *Expositions scolaires.* — A l'Exposition universelle de 1867, la Meurthe a mérité le premier rang[1] dans le concours ouvert, le 10 janvier, entre toutes les écoles de l'empire. — 93 de nos compositions sur 100 étaient irréprochables au point de vue de l'écriture, de l'orthographe, de l'arithmétique. On lit dans le rapport au ministre sur les travaux manuels des jeunes filles, cette phrase que je cite textuellement : « Combien nous avons préféré à ces stérilités brillantes les honnêtes reprises de l'ouvroir de Cirey ! » Nous avions proscrit dans les écoles rurales, tous les travaux de luxe ; nos institutrices enseignaient aux élèves le tricot, tous les genres de couture, elles les préparaient aux soins et aux labeurs du ménage. En 1869, au palais académique, une exposition annoncée par une circulaire du 1er décembre 1868, a montré la diversité et le mérite des travaux scolaires : — du 23 au 31 août, les produits nombreux et variés fournis par nos écoles ont permis d'étudier la nature de notre enseignement, son caractère, ses résultats, d'apprécier les progrès des élèves et la valeur de ces maîtres laborieux et modestes, qui comprennent si bien l'importance de leur mission. Le 12 octobre, la commission de classement publie un rapport très remarquable, qui occupe

1. A l'Exposition universelle de 1889, le jury a décerné une médaille d'or à « l'inspection et aux fonctionnaires de l'enseignement primaire de Meurthe-et-Moselle ».

20 pages du Bulletin ; elle signale en particulier le mérite de la partie agricole du concours[1] ; 70 écoles y ont pris part ; elle décerne 19 mentions très honorables et 38 mentions honorables. Les objets soumis à l'examen peuvent être rangés dans les catégories suivantes : 1° échantillons et analyses de sols et sous-sols des communes ; 2° échantillons de roches, fossiles, minéraux ; 3° herbiers ; 4° modèles d'instruments agricoles ; 5° plans cadastraux et plans agricoles ; 6° cahiers de maîtres et d'élèves traitant de sujets agricoles ; 7° produit des champs d'expériences. Le jury place hors concours, avec mentions très honorables, l'école normale et l'institut agricole d'Insming ; « il signale d'une manière toute particulière la remarquable exposition de l'instituteur d'Allain, M. Olry, il lui décerne une mention hors rang, en raison de la variété et du mérite des objets qui la composent : échantillons de géologie, cartes agronomiques, coupe de terrains ».

X. *Distribution des prix.* — De 1864 à 1869, le nombre des distributions de prix augmente chaque année. MM. les membres du conseil général, les maires, les curés, les délégués, les notables ont partout témoigné par leur présence, leurs discours, leurs libéralités, leurs sympathies pour ces fêtes scolaires. Les symphonies des orphéons, les chants des sociétés chorales et des maîtrises, les expositions de travaux classiques, les récitations de dialogues ont précédé et suivi la proclamation

1. Le 26 août, M. Grandeau, professeur de chimie agricole et membre du jury, a fait aux instituteurs une conférence très remarquable sur les champs d'expériences (Bulletin n° 6, 18e année).

des prix mérités par la bonne conduite constatée, par les notes des registres scolaires et par le succès dans les compositions. En 1867, le nombre des volumes distribués a été de 11,791, la dépense totale s'est élevée à 15,460 fr. 15 c. dont 8,106 fr. 50 c. fournis par les communes et 7,355 fr. 65 c. par la générosité des amis de l'éducation populaire. Le ministre de l'instruction publique nous a envoyé 91 volumes d'une grande valeur pour les instituteurs et les institutrices et 45 pour les lauréats des concours cantonaux. En 1869, il y a des distributions dans toutes les écoles. Le samedi, 21 août, à la classe du soir, l'instituteur, en présence des autorités, lit le résumé des notes des meilleurs élèves et les places obtenues dans les compositions; à défaut d'un livre ou d'une image, il inscrit sur le registre scolaire le nom des lauréats, avec une mention d'honneur. Le 1[er] septembre, chaque instituteur adresse à l'inspecteur primaire un rapport sur l'effet produit par cette lecture officielle et obligatoire et il fait connaître les mesures prises par l'autorité locale, pour organiser une distribution solennelle; nous en comptons 524 en 1869. Le recteur de l'académie[1] en a présidé plus de 40.

XI. *Certificat d'études primaires.* — Le 20 août 1866, le ministre, pour combattre l'indifférence des parents et le défaut d'émulation des élèves, adresse aux recteurs un modèle de certificat d'études primaires; l'examen sera fait par l'instituteur, en présence et avec le concours du maire et du curé ; il s'agit d'exercer indirectement

1. Appendice n° 6, Bulletin n° 11, 18e année.

sur les familles une influence morale, qui profite à l'amélioration de l'enseignement primaire ; le 1er septembre, l'inspecteur d'académie écrit aux instituteurs : « Il me suffit de placer sous vos yeux la circulaire de M. le ministre pour être assuré que vous saurez assurer le succès d'une mesure, qui est appelée à exercer une heureuse influence sur nos études primaires ; MM. les maires et les curés vous prêteront leur bienveillant concours pour cet examen, qui prouvera que l'élève qui quitte l'école possède les éléments essentiels de l'instruction, que nul ne peut ignorer sans péril et sans honte. » L'expérience a proclamé le succès de la mesure prescrite par le ministre ; chaque année, à partir de 1867, les familles, les chefs d'industrie attachent une légitime importance à ces diplômes qui sont en réalité un titre d'honneur pour ceux qui l'ont mérité, par leur conduite et par leur travail. Les différentes matières de l'examen sont cotées d'après les résultats, sur une échelle de 10 à 0. — 10 et 9 signifient très bien, 8 et 7 bien, 6 et 5 assez bien, etc.[1].

XII. *Enseignement de la gymnastique.* — Un décret du 3 février 1869 place la gymnastique au nombre des matières obligatoires ; nous avions dans la Meurthe devancé l'obligation légale. Nos conférences pédagogiques en 1867 et 1868 avaient eu pour objet spécial de concilier la double nécessité de fortifier le corps de l'enfant en même temps que son intelligence, aussi les instituteurs ont-ils, dans la mesure du possible, appliqué avec

1. L'inspecteur d'académie, dans son rapport de 1875, constate que les candidats ont obtenu la note 8 pour l'instruction religieuse, que la loi n'avait pas encore proscrite de nos écoles publiques.

intelligence les prescriptions du programme. Le 20 mai, l'inspecteur d'académie les félicite : « Vous m'avez accoutumé à compter toujours sur vous, lorsqu'il s'agit de réaliser un progrès, je sais par expérience ce que l'on peut attendre de votre concours dévoué et intelligent. Plusieurs d'entre vous ont déjà fait construire, à peu de frais, par les ouvriers du village, un portique ou des barres parallèles... Souvenez-vous qu'il s'agit de fortifier la constitution de nos enfants, de les rendre agiles et robustes et qu'il importe d'éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait compromettre leur santé. » La circulaire indique les précautions à prendre pour éviter les accidents, et elle invite les instituteurs à adresser à l'inspecteur primaire, le 15 juillet, une note spéciale sur les mesures qu'ils auront prises pour réaliser les instructions du programme relatif à l'enseignement pratique de la gymnastique.

XIII. *Caisses des écoles.* — Leur institution dans la Meurthe date de 1864 ; dans plusieurs communes, une ingénieuse charité avait su, par le don de quelques aliments ou de quelques vêtements, enlever au vagabondage pour les rendre à l'école, les enfants des familles les plus nécessiteuses. En 1867, la loi les organise ; leur revenu se compose des versements et des cotisations des membres honoraires, des dames patronnesses et du produit des quêtes.

XIV. *Ouvroirs.* — En 1866, la nécessité de donner à la jeune fille condamnée à fréquenter l'école mixte une éducation professionnelle, détermine l'administration à

confier à la fille, à la femme ou à la sœur de l'instituteur la direction des ouvroirs, qui ont été partout accueillis avec faveur. Au 15 mars, 2,015 filles étaient initiées aux travaux à l'aiguille dans 101 écoles mixtes. Le ministre, informé des résultats obtenus, a accordé à ces institutrices improvisées, une subvention de 2,800 fr. qui a permis de récompenser ces femmes dévouées, qui, sans stipuler aucun salaire, avaient répondu à notre appel. En 1869, nous comptons 263 de ces utiles établissements.

VIIIe TABLEAU. — *Résultats de l'instruction. — Conscrits illettrés.* — Il a fallu 30 ans pour ramener de 46 à 23 la moyenne générale des conscrits illettrés[1]; en 1863, la moyenne de la Meurthe était de 6.36; elle s'abaisse à 1.86 en 1866, à 0.98 en 1868, à 0.79 en 1869. Mes tableaux statistiques, publiés depuis 1864, indiquent, pour chaque canton, le succès obtenu par nos maîtres dans cette rude campagne; 13 de nos 28 cantons, en 1868, 19 en 1869 n'ont pas un illettré! Vaincue dans la plaine, l'ignorance s'est réfugiée dans la montagne; en 1867, le canton de Phalsbourg avec sa moyenne de 7.65 compte plus d'illettrés que les 13 cantons des arrondissements de Nancy et de Toul; en 1869, ce même canton figure dans les 19 qui n'ont pas un illettré, sa moyenne est de 0,57. A l'Exposition universelle, à la Sorbonne, le 2 septembre 1867[2], j'ai indiqué et développé, dans une conférence faite aux instituteurs

---

1. En 1836, sur 309,376 conscrits, on compte 46.42 illettrés; en 1867, sur 312,557, il n'y en a plus que 23.
2. Conférences pédagogiques, 1867. 3 vol. in-12, Hachette.

de quarante départements, les mesures qui ont donné à la Meurthe la place d'honneur en 1867, en 1868, en 1869[1]. Un avis inséré au Bulletin, le 1er novembre 1868, résume ces mesures en quelques lignes. « L'inspecteur d'académie recommande à MM. les instituteurs de faire immédiatement une *prudente enquête* sur l'instruction des conscrits; il les prie de lui adresser, comme en 1866 et en 1867, *avant le 1er décembre,* avec le chiffre des jeunes gens qui prendront part au tirage, le nom et la profession de ceux qui ne savent ni lire ni écrire, qu'ils usent de toute leur influence pour les attirer aux classes du soir, qu'ils s'adressent à la famille, aux autorités, aux chefs d'industrie, qu'ils offrent aux illettrés des leçons particulières et gratuites, comme plusieurs l'ont fait avec succès. » A la fin de janvier, chaque instituteur adresse à l'inspecteur, avec une nouvelle note, des copies et des devoirs rédigés par les ignorants de la veille.

IXe TABLEAU. — *Instruction des conjoints.* — La statistique des conjoints illettrés, comme celle des conscrits, montre bien l'action des cours d'adultes[2]; en 1866, la moyenne des conjoints qui n'ont pu signer leur nom sur le registre de l'état civil est de 25 p. 100, elle s'élève à 41 pour les femmes; c'est là un chiffre douloureux, disait M. le ministre, et il avait raison. De 1866 à 1870, la Meurthe occupe le 1er rang, une moyenne de 1.6 pour les époux, de 4.8 pour les épouses. Dans un pauvre

1. Appendice 7. Bulletin n° 4, 16e année.

2. Les 8 départements où le chiffre des conjoints illettrés était au-dessus du vingtième en 1866, sont aussi ceux où l'on compte le plus de cours d'adultes et le moins de conscrits illettrés.

village de l'agglomération allemande, une jeune mariée pleurait, en avouant son ignorance, devant l'officier de l'état civil ; elle ira au cours d'adultes et ses enfants ne seront pas illettrés !

X[e] TABLEAU. — *Enseignement du français dans 76 communes des arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg.* — Les ordonnances des ducs de Lorraine, les édits du roi Stanislas, les lois de 1833 et de 1850, les mesures violentes prescrites de 1856 à 1860, n'ont pu détruire la langue ou plutôt le patois allemand, dans 76 communes des arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg. La population, française par le cœur, restait fidèle à un idiome qui avait de profondes racines dans les mœurs, dans le culte, dans les traditions du foyer domestique. En 1861, l'enseignement du français dans l'agglomération allemande était devenu une question politique et religieuse ; à mon arrivée, je fus effrayé de l'indifférence des uns, de l'hostilité des autres, du manque de confiance des instituteurs dans la méthode qu'on leur imposait, de l'insuffisance de prétendues institutrices, dont l'ignorance égalait la misère. 24 de ces pauvres filles sur 68 ne parlaient pas le français en 1861 ; il en restait 12 en 1863 ; il fallut trois ans pour les remplacer ! En 1864, le courant des idées était meilleur ; le concours actif et dévoué des autorités, des notables, des délégués rendait plus facile et plus féconde l'action des membres de l'Université. Les chiffres d'une statistique publiée à la suite d'une longue et sérieuse enquête, donnent une idée de la situation en 1864. Sur une population de 46,508 habitants, 6,820 seulement

parlent le français (4,319 hommes, 2,501 femmes). Les 160 écoles (92 de garçons, 68 de filles) comptent 6,803 élèves (3,586 garçons, 3,217 filles), 2,402 parlent français, 2,691 le comprennent, 1,710 l'ignorent! Dans une série d'instructions spéciales et dans les conférences aux chefs-lieux des quatre cantons allemands, j'ai exposé et développé une méthode simple et naturelle, qui permet au maître de se servir de l'usage de la langue maternelle, pour le progrès de l'enseignement de la langue française. En 1865, en 1866, l'opinion publique est pour nous; les résistances ont cessé, les défaillances aussi; nous avons des auxiliaires auprès de chaque foyer; les élèves des écoles répètent et enseignent les mots français aux plus jeunes enfants; la mère s'étonne de ne plus les comprendre et elle ne se plaint pas de voir disparaître une infirmité, dont elle connaît le danger. Le recteur de l'Académie visite les asiles et les écoles, il donne aux instituteurs réunis en conférence à Albestroff, des conseils, des encouragements, des éloges. Le préfet, à Fénétrange, félicite les instituteurs assemblés, sur les succès obtenus ; il leur exprime ses sympathies pour ce grand intérêt d'unité politique et nationale. Dans les villages situés au milieu des forêts du comté de Dabo, de jeunes filles et de jeunes garçons, de 10 à 13 ans, complimentent, en français, l'évêque qui prête un si utile concours à notre œuvre à la fois religieuse et sociale. De 1865 à 1869, les chants de l'asile, les leçons de l'école et des cours du soir, les bibliothèques, le zèle des maîtres, la volonté des enfants, le bon sens des familles amènent le triomphe définitif de la langne nationale ; ce n'est plus seulement à l'école que l'on parle français, c'est dans la

rue et au foyer domestique. L'inspecteur primaire me transmet chaque trimestre un état récapitulatif des résultats constatés dans chacune de ces 76 communes, à l'école des garçons, comme à l'école des filles; les chiffres servent à établir la situation que j'expose chaque année dans mes rapports au conseil général et surtout au conseil académique. La proportion des enfants qui parlent français est de 14 p. 100 en 1862; elle s'élève à 64 en 1867, à 78 en 1869! Les recrues nouvelles, les élèves entrés à Pâques, n'ont pu encore parler la langue nationale.

L'institut agricole d'Insming, légalement constitué, a été l'école modèle de nos contrées allemandes; les résultats constatés ont prouvé que la pratique raisonnée de l'horticulture et de l'agriculture ne nuit en rien aux progrès des études primaires, que l'enseignement simultané de l'allemand et du français n'est pas moins facile que profitable, qu'un régime franchement agricole fortifie la santé, l'intelligence, la moralité de l'enfant destiné à vivre à la campagne.

Merveilleusement secondé par le zèle intelligent des instituteurs et des inspecteurs primaires, j'ai, durant neuf années, comme inspecteur d'académie ou comme recteur, poursuivi avec persévérance, avec énergie, avec foi, la propagation de la langue française; nous étions heureux de reconquérir à la langue et aux mœurs de la patrie ces populations si françaises de cœur. Une guerre néfaste nous a ravi, hélas! ces contrées; mais, après vingt années, le vainqueur n'a pu enlever aux enfants et aux adultes de nos chères écoles, ni l'amour de la France, ni l'usage de sa langue! C'est

une consolation pour nous dans les malheurs qui nous ont si cruellement et si injustement frappés, c'est aussi une espérance pour l'avenir, dont Dieu seul a le secret! Un jour, je l'espère, je publierai un résumé des notes que j'ai recueillies, du 15 juillet 1870 au 1er mars 1871, dans ce palais de l'Académie, que l'ennemi a respecté; je me borne à reproduire deux dépêches qui prouvent la fière et digne attitude des fonctionnaires de l'Université à cette déplorable époque[1].

XIe TABLEAU. — *État comparatif de l'instruction primaire, 1862-1869.* — En sept années, la mieux-value est considérable : 32 écoles spéciales de garçons, 41 écoles de filles, 32 asiles, 245 ouvroirs, 539 cours d'adultes, 289 bibliothèques, 3,279 élèves dans les écoles et les asiles publics. Le progrès est lent mais continu, la situation matérielle, intellectuelle, morale s'améliore chaque année; nos maîtres sont protégés et honorés, leur revenu augmente, partout règne la paix; les ministres des cultes nous prêtent leur concours, nos enfants, dans les écoles, reçoivent l'instruction religieuse et morale, ils apprennent à devenir des hommes et des citoyens. Le chiffre des institutions scolaires, sans parler des cours d'adultes, s'élève de 1,204 à 1,526. L'enseignement privé de 1862 à 1869 perd 7 écoles, 85 au lieu de 92, et 1,036 élèves; il gagne 5 asiles, 14 au lieu de 9. Les familles ont confiance dans l'éducation donnée par l'État, qui ne voit pas dans l'Église une rivale et un adversaire.

---

1. Appendice n° 8.

Les résultats constatés dans l'annexe du XIe tableau sont profondément tristes ; de 1876 à 1884, le chiffre des écoles spéciales et des asiles publics s'élève à 805 (650 écoles, 155 asiles) ; de 1884 à 1891, il tombe à 674 (610 écoles, 64 asiles). En 1876, l'enseignement privé compte 96 écoles, 12 asiles, 8,493 élèves ; en 1891, il compte 117 écoles, 25 asiles, 12,364 élèves. La législation nouvelle blesse la justice et la liberté, elle inquiète les consciences, elle prodigue les deniers publics, elle frappe les maîtres dans leur traitement et leur dignité professionnelle, elle diminue le nombre des écoles publiques, elle augmente le nombre de ces écoles congréganistes dont elle voulait la ruine. En 10 années, l'enseignement privé congréganiste a gagné 3,790 écoles et 413,979 élèves ; 1,103 asiles ou écoles maternelles et 112,231 enfants. La statistique est impitoyable ; un tableau sur les résultats de la laïcisation [1], publié en 1892 par l'administration, donne, avec le chiffre des écoles *laïcisées* ou *supprimées*, le chiffre des écoles congréganistes fondées pour leur faire concurrence. Dans 58 départements, le chiffre des élèves est plus considérable dans les écoles privées congréganistes que dans les écoles publiques laïcisées. 303,285 dans les écoles publiques, 354,472 dans les écoles concurrentes ; une différence de 51,187 en faveur des congréganistes.

XIIe TABLEAU. — Un coup d'œil sur la statistique comparative des écoles et asiles dans l'arrondissement de Toul démontre premièrement que : durant dix années la République a accru le nombre et la prospérité des

1. Rapport présenté par la commission de statistique le 5 juin 1891.

écoles spéciales et des écoles maternelles; — secondement, que les lois de 1880 à 1890 ont diminué le nombre de ces écoles et de ces asiles.

	1869 sous l'Empire.	1881 sous la République.	1891 sous la République.
Écoles spéciales. Garçons	57	60	49
— Filles	58	60	49
— Mixtes	61	58	69
Écoles maternelles	14	21	4
Cours d'adultes	154	123	22
Écoles ou asiles privés	5	6	11
Nombre d'élèves dans les écoles et asiles publics	10.743	9.029	8.225
Nombre d'élèves dans les écoles et asiles privés	425	703	551
Nomb. d'élév. dans les cours d'adultes	3.320	1.453	477

Avant 1883, l'État subventionne dans une certaine mesure toutes les écoles de filles; de 1883 à 1886, il se charge exclusivement de payer les traitements. La loi de 1886 (art. 15) enlève le caractère obligatoire aux écoles des communes de moins de 500 âmes, elle les exclut, en principe, de la participation aux subventions. Le décret du 10 octobre 1881 donne le nom d'écoles maternelles aux asiles, qui étaient une charge exclusivement communale. De 1883 à 1886, l'État supporte intégralement le traitement des directrices. En 1886, il limite ses subventions aux communes de plus de 2,000 âmes; 17 asiles sont convertis en *classes enfantines*, la directrice n'est plus que l'adjointe de l'institutrice ou même de l'instituteur! Depuis dix années, 90 écoles du département ont été *laïcisées* ou *supprimées*. Le chiffre des écoles et des asiles publics tombe de 805 à 674.

APPENDICES.

Appendice n° 1. — *Circulaire du 15 décembre* 1861. — Monsieur l'Instituteur, je vous prie de vouloir bien préparer avec le plus grand soin les éléments du rapport annuel que vous voudrez bien m'adresser directement, du 15 au 25 mars prochain. Vous trouverez dans le tableau ci-joint la série des questions auxquelles vous répondrez *de la manière la plus précise et dans l'ordre indiqué*. Ne craignez pas, dans une note confidentielle, de me faire connaitre vos besoins et vos vœux ; mon plus vif désir est d'améliorer, dans la mesure du possible, la position des maîtres laborieux, honnêtes et dévoués, qui consacrent leur vie à l'éducation populaire.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

L'Inspecteur d'Académie,
L. Maggiolo.

Les 72 questions du tableau donnent les éléments les plus précis et les plus complets pour la statistique que j'ai, de 1862 à 1869, présentée au Conseil général :

Population de la commune ; nombre d'écoles publiques, libres, d'asiles ; serait-il possible d'établir une école spéciale de filles, un asile ? nombre d'enfants de 3 à 7 ans, de 7 à 13 ans ; d'enfants sourds-muets, aveugles, idiots ; d'enfants de 7 à 13 ans privés d'instruction ; indiquer les motifs qui éloignent de l'école chacun de ces enfants ; chiffre des élèves garçons et filles présents à l'école, le 1er décembre, le 1er mars ; des élèves payants, gratuits ; des élèves des cours d'adultes, d'apprentis ; nom et âge des candidats à l'École normale ; taux de l'abonnement ou de la rétribution ; produit de la rétribution ; notice personnelle sur

l'instituteur ; peut-il être chargé d'une école allemande ; instituteurs adjoints ; situation matérielle des maisons d'école ; indiquer le chiffre des dépenses faites dans l'année, pour la salle de classe, le mobilier, le logement ; le mobilier de l'instituteur ; y a-t-il un ouvroir dans l'école mixte ? bibliothèque scolaire ; tenue de l'école, enseignement : revenu total de l'instituteur ; traitement fixe, accessoires ; touche-t-il le montant intégral de l'indemnité pour le secrétariat de mairie ; situation financière de la commune.

Appendice n° 2. — *Circulaire du* 30 *novembre* 1866. — Messieurs les Instituteurs, en vous adressant le programme des questions qui seront, en 1867, l'objet principal de nos conférences, je dois d'abord vous remercier et vous féliciter ; votre zèle et vos succès ont dépassé toutes nos espérances. Vous avez depuis cinq ans, dans ces réunions cantonales, qui rendent nos relations si faciles et si cordiales, étudié avec nous les méthodes et les procédés les plus capables de donner à notre enseignement ce caractère essentiellement pratique, dont les familles apprécient l'utilité. Tous les devoirs du maître au point de vue matériel, intellectuel, religieux ont été successivement traités, avec cette sage liberté qui rend les discussions profitables ; les nombreux mémoires que vous m'avez envoyés, ont prouvé votre intelligence et votre aptitude pour des fonctions dont vous comprenez bien la haute importance. Courage donc, Messieurs, courage et persévérance ! l'année qui commence sera féconde en bons résultats, je n'en doute pas, car je vous connais ; je sais par expérience ce que l'on doit attendre de vos généreux efforts. Continuez à prodiguer tous vos soins aux conscrits illettrés, aux bibliothèques scolaires, aux cours d'adultes. Inspirez à vos élèves, dès l'âge le plus tendre, le goût des travaux et des occupations de la campagne ; répétez-leur souvent que ce n'est pas dans les villes que l'on trouve la fortune et le bonheur ; que celui-là est vraiment heureux qui sait conserver et améliorer le champ que lui a laissé son père, que l'indigence n'atteint jamais celui qui a des habitudes simples et modestes et que l'agriculture est la meilleure, la plus féconde, la plus noble des professions, qui nous peuvent assurer le pain quotidien, que nous demandons à notre père céleste. C'est ainsi, Messieurs, que vous honorerez la mission que l'État vous confie et que vous mériterez chaque jour davantage, avec la

reconnaissance des familles, l'estime publique, l'affection de vos chefs et surtout la satisfaction que donne toujours le devoir accompli.

PROGRAMME DES CONFÉRENCES CANTONALES EN 1867. — 1[re] *Question*. — Des principes qui doivent diriger l'instituteur dans la direction des cours d'adultes, de la méthode, des procédés, des matières de l'enseignement. Est-il possible d'établir des règles uniformes pour la tenue de ces cours ? Ne faut-il pas avant tout étudier le milieu dans lequel on opère, les besoins des adultes, les exigences de leur profession...? de l'âge auquel il convient d'admettre les adultes, de leur classement ; faut-il organiser deux ou plusieurs divisions ? De la discipline, des punitions, des récompenses ; nécessité de la prudence, du tact, de l'autorité morale, pour ne pas blesser l'amour-propre de ces recrues volontaires. De l'époque et de la durée des cours, du nombre de leçons par semaine ; comment on peut concilier la préparation nécessaire à la classe du soir avec les exigences et les pratiques de la classe du jour : de l'utilité de lectures bien choisies empruntées à l'histoire naturelle, à l'agriculture, à la physique, à l'hygiène. Leçons collectives sur la famille ; les obligations du citoyen envers l'État ; le respect de la loi et de l'autorité ; les sociétés de secours mutuels ; la caisse des retraites et de la vieillesse, etc., etc. ? Quels avantages un maître habile peut-il trouver dans le concours du maire, du curé, des délégués, des hommes d'intelligence qui ont à cœur le progrès de l'éducation populaire ?

2[e] *Question*. — 1° Dans quelle mesure l'enseignement agricole et horticole peut-il être introduit utilement dans l'école ? De la pratique agricole, des dangers qu'elle présente. — 2° De l'enseignement théorique de l'agriculture et de l'horticulture ; utilité d'un livre spécial, simples notions de comptabilité agricole et horticole. — 3° Bonne tenue du jardin de l'instituteur, importance de la culture des légumes, des fruits, des fleurs, de la taille, de la greffe. — 4° Les soins à donner aux animaux domestiques ; services qu'ils rendent à l'homme. — 5° Utilité des promenades du jeudi pour l'enseignement agricole ; comment un maître habile met à profit les leçons d'agriculture pour inspirer aux enfants le goût de la vie des champs, l'amour de l'ordre, de l'économie, de la vie de famille, le respect de la propriété et du bien d'autrui.

Notre département a obtenu le premier taux par le nombre de

ses cours d'adultes d'hommes et aussi par le nombre des cours fondés pour les femmes.

Appendice n° 3. — *Bull.* 17e *année n°* 1. — L'inspecteur a exposé la méthode à suivre : « Il espère qu'il y aura cet hiver des classes de persévérance dans toutes les communes où il y a une école spciale de filles, les directrices des travaux à l'aiguille dans les écoles mixtes tiendront à honneur de s'occuper des jeunes filles, dont l'éducation a été autrefois négligée. Rien n'est plus simple que le programme d'un cours d'adultes pour les femmes... La couture domestique, les ouvrages à l'aiguille, le calcul mental, l'étude de la langue, les notions essentielles de la comptabilité rurale, avec des causeries bien préparées sur la conduite du jardin, de la basse-cour, du ménage, telles sont les bases de cette éducation spéciale qui fait de la femme la providence de la famille. » Le chiffre des cours d'adultes de femmes s'élève de 123 en 1866 à 327 en 1869.

Appendice n° 4. — 20 *avril* 1868.— Messieurs les Instituteurs, le succès du concours d'Albestroff, au mois d'août dernier, et les renseignements si pleins d'intérêt que renferment vos rapports sur les progrès de l'enseignement agricole, m'encouragent à organiser, dès cette année, un concours agricole dans chacun des 29 cantons. Je ne me dissimule ni les difficultés, ni les obstacles que présente l'institution des concours, mais j'ai confiance dans votre énergie pour le bien, dans votre loyauté, dans votre zèle intelligent et je ne crains pas d'établir, en faveur des élèves des divisions supérieures des épreuves analogues à celles qui nous ont si bien réussi depuis 1865, dans les cours d'adultes. Vous étudierez avec soin et vous suivrez avec exactitude les dispositions du règlement ci-après qui sera placé par vos soins sous les yeux de la commission chargée de veiller, dans chaque commune, à la sincérité des épreuves. Ce sera pour vous un devoir et un honneur aussi de réaliser sur ce point essentiel la pensée généreuse de M. le Ministre et de mériter les récompenses qu'il a promises aux lauréats du concours, dans l'instruction du 30 décembre dernier, que j'ai soumise à vos méditations. Le règlement annexé à la circulaire comprend onze articles.

Appendice n° 5. — 25 *mars* 1868. — L'inspecteur d'académie

se fait un plaisir et un devoir de mettre sous les yeux de MM. les instituteurs, la lettre ci-jointe, qu'il a reçue de M. Guittin, leur honorable collègue de Saint-Quirin. « Ainsi que vous l'avez toujours recommandé, Monsieur l'Inspecteur, je m'efforce de donner à mon enseignement le caractère essentiellement pratique et d'apprendre à mes élèves les choses les plus utiles pour leur pays.... Les beaux jours de février étant arrivés..., une première promenade fut décidée : équerre, chaîne d'arpenteur et jalons en mains, nous voilà partis... une demi-heure après nous mesurions des surfaces, un are, un hectare, nous arpentions un champ, nous levions des plans. Après trois heures d'un travail amusant, nous rentrons à l'école en bon ordre et au pas gymnastique. Trois semaines après, une seconde promenade ; nous nous rendîmes à une scierie pour y acquérir la pratique du solivage, dont la théorie avait été préalablement enseignée : arrivés là au nombre de 55, nous avons solivé toutes les tronces en grumes et équarries, cubé les piles de planches et pris la hauteur des arbres sur pied. Aujourd'hui, 19 mars, nous avons fait une troisième promenade...: chacun avait apporté les semences de pin, de sapin et d'épicéa qu'il avait pu recueillir ; nous nous sommes mis à boiser le versant d'une côte couverte de bruyères. Rien de plus curieux que de voir mes 50 jeunes ouvriers, une hache à la main, travailler de toutes leurs forces à couper la bruyère, à creuser des trous pour recevoir la semence de notre future forêt. Le travail a été long et agréable, nous avons ensemencé environ 80 ares de terrain. Nous revenions au village, fiers de notre œuvre, l'outil sur l'épaule et en chantant, lorsque nous aperçûmes une pauvre vieille femme péniblement occupée à labourer son petit champ, pour y planter des pommes de terre ; aussitôt et spontanément, tous mes enfants se mettent à l'œuvre, ils envahissent le champ et en moins d'une demi-heure, ils en ont fait plus que la pauvre femme en trois jours ; moi-même je travaillais de toutes mes forces. La bonne vieille fut si contente qu'elle nous remercia les larmes aux yeux et je saisis l'occasion de féliciter mes élèves sur leur bon cœur. En descendant la côte nous arrivâmes sur un chemin en mauvais état, qui longeait une prairie située au-dessous : mes intrépides ouvriers se mirent aussitôt à faire des saignées pour conduire l'eau sur le pré, ils mettaient en pratique les leçons que je leur avais données sur

l'assainissement des champs et l'irrigation des prés. Je crois, Monsieur l'Inspecteur, que de ma vie je n'ai éprouvé plus de plaisir; c'est pour cela que je vous écris pour que vous le partagiez avec moi. Tous mes élèves ont promis de pratiquer des semis dans leurs terres abandonnées, sous peu d'années, je l'espère, nos montagnes à l'aspect triste et pauvre seront couvertes d'une jolie verdure. »

APPENDICE N° 6. — *L'inspecteur d'académie à MM. les instituteurs*, 16 *août* 1869. — « Appelé par la confiance de l'Empereur à diriger l'Académie de Nancy, je remets aujourd'hui entre les mains de mon digne et honorable successeur, M. Bayan, le service de l'instruction primaire dans le département de la Meurthe. Votre intelligence, votre dévouement, votre amour du devoir, ont rendu ma mission douce et facile; je garde le plus cher souvenir de votre déférence filiale, de votre affectueux concours, je vous remercie de vos vœux et de vos félicitations. Dieu merci, je ne vous quitte pas, je demeure avec vous uni d'esprit et de cœur, dans cette rude et bonne guerre que vous faites à l'ignorance, je n'oublie pas que, dans la sphère de l'instruction primaire, comme dans le domaine de l'instruction secondaire et supérieure, le législateur veut que le Recteur de l'Académie soit *le magistrat particulier de l'enseignement.* »

APPENDICE N° 7. — 20 *janvier* 1868. — Messieurs les Instituteurs, vous avez poursuivi, avec une intelligence et un dévouement bien dignes d'éloges, l'instruction des conscrits dans notre département, j'ai été le témoin souvent et le confident toujours de vos généreux efforts, et j'ai suivi avec le plus vif intérêt les phases diverses de vos luttes contre l'ignorance. Vous avez triomphé des difficultés, des obstacles, des résistances; vous avez su *amener à l'école du soir ou instruire en particulier* les conscrits pauvres et ignorants. Leurs copies de devoir que vous m'avez adressées [1] sont la meilleure preuve des progrès déjà réalisés en écriture, en orthographe, en calcul. Vienne le jour du tirage nous ne compterons pas d'autres illettrés que les idiots

1. Je serais heureux de recevoir encore, 8 jours avant le tirage, une copie de ces mêmes conscrits, afin de pouvoir juger le degré de l'instruction acquise.

et quelques réfractaires, que retiennent loin de nous des infir mités physiques ou plutôt des infirmités morales. Vous ne vous êtes pas seulement occupés des conscrits de cette année; par votre sollicitude, par votre prévoyance, vous avez aussi préparé l'avenir. Désormais, il n'y aura plus d'illettrés dans notre département, où les adultes ont compris que l'ignorance est une honte pour le soldat aussi bien que pour le citoyen.

Appendice n° 8. — Le 12 août les Prussiens occupent Nancy; je ne reçois plus rien du ministre, auquel j'adresse presque tous les jours des nouvelles de la guerre, par des voies détournées. Le 10 septembre, le secrétaire général écrit :

« Monsieur le Recteur, nous lisons vos dépêches avec le plus vif intérêt. M. Jules Simon me charge de vous remercier et de vous féliciter de votre excellente attitude; ayons foi dans les destinées de la France. Nous subissons de cruelles épreuves ; si nous profitons virilement des leçons qu'elles renferment, la Providence ne nous abandonnera pas. Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de mes cordiales et douloureuses sympathies. *Le Secrétaire général*, Taillandier. » — Le 13 septembre le Recteur répond : « Monsieur le Ministre, votre dépêche du 10 courant fortifie mon énergie ; vous approuvez la ligne de conduite que m'avait tracée mon patriotisme, je la suivrai résolûment et avec foi. Le courage, la modération du gouvernement de la Défense nationale rassurent les bons citoyens, la France ne périra pas! Aucun fait nouveau, dans mon académie, n'a porté atteinte ni aux intérêts ni à la dignité de l'Université. Nous restons étrangers à toutes les pratiques et à tous les actes de l'ennemi. Depuis les doyens des facultés jusqu'aux instituteurs, tous les membres de la famille universitaire sont unis d'esprit et de cœur à leur chef; j'ai toujours respecté leur liberté et défendu leurs droits, leur confiance aujourd'hui et leur affection sont pour moi une force. Notre jeunesse de la Meurthe va s'enrôler dans les Vosges, où la résistance s'organise; à Toul, à Phalsbourg, à Metz, à Thionville, à Verdun on ne se rend pas! Nos intelligentes contrées ont été surprises, envahies, accablées, mais elles sont françaises de cœur, elles sauront le prouver! J'attends vos instructions, je les exécuterai sans retard et avec dévouement. *Le Recteur*, L. Maggiolo.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1891.

Allain (l'abbé). — L'enquête scolaire de 1791-1792; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

Assemblée générale des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges du 23 juillet 1891; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

Dr Atorf. — La guerre des paysans (Rustauds) sous le duc Antoine de Lorraine; Forbach, 1890, 1 br. in-4°.

Em. Badel. — L'église Saint-Nicolas de Nancy, son histoire, ses objets d'art, ses peintures murales; Nancy, 1890, 1 br. in-4°.

H. Bardy. — Le tombeau de Gérard de Reinach-Montreux; Belfort, 1891, 1 br. in-8°. — Le Folk-Lore du Val-de-Rosemont-Belfort; Belfort, 1891, 1 br. in-8°. — Les inondations et les incendies à Saint-Dié; Saint-Dié, 1891, 1 br. in-8°.

F. Barthélemy. — Outil acheuléen découvert dans les alluvions de la Moselle (Congrès de Limoges, 1890).

Dr Barthélemy. — De l'acnitis; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

A. Benoit. — Une abbesse de Remiremont. Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon. 1646-1696. Saint-Dié, 1891, 1 br. in-8°.

Bernet-Rollande. — Saint Amable, sa vie, son église, son culte; Clermont-Ferrand, 1891, 1 vol. in-8°.

Dr Bleicher. — Commerce et industrie des populations primitives de l'Alsace et de la Lorraine; Colmar, 1891, 1 br. in-8°. — Sur la structure microscopique des roches phosphatées du Dekma (département de Constantine); Paris, 1891, 1 plaq. in-4°.

J. Bourgoin. — Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire. Précis de l'art arabe; t. 7e, 2e fasc.

U. Bouriant. — Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire; t. 5e, 2e fasc.; t. 6e, 1er fasc.

A. Bouvier. — Les mammifères de la France; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

J. Brun-Durand. — Dictionnaire topographique de la Drôme; Paris, 1891, 1 vol. in-4°.

F. Brunot. — Un fragment des Histoires de Tacite. Étude sur le *De moribus germanorum*; Paris, 1883, 1 vol. in-12.

A. Campaux. — Le rêve de Jacqueline. Chanson d'avril; Paris, 1890, 1 vol. in-16. — Histoire du texte d'Horace; Nancy, 1891, 1 vol. in-8°.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France. — Département, t. 13, 14, 17; Paris, 1891, 3 vol. in-8°.

C. C. Charraux. — La pensée et l'amour; Paris, 1869, 1 vol. in-12. — La philosophie et le concile. Lettres d'un philosophe socratique à Mgr Mermillod; Paris, 1869-1871, 3 br. in-8°. — L'ombre de Socrate; Paris, 1878, 1 vol. in-12. — De la pensée; Paris, 1883, 1 vol. in-12. — Petit manuel de morale; Paris, 1883, 1 vol. in-12. — Notes et réflexions; Paris, 1887, 1 vol. in-12. — De l'esprit philosophique et de la liberté d'esprit; Paris, 1888, 1 vol. in-12. — La cité chrétienne; Paris, 1890,

1 vol. in-12. — Les éléments de la pensée et les éléments de l'histoire ; Grenoble, 1890, 1 br. in-8°.

J. CHAUTARD. — Étude sur les jetons au point de vue de la reproduction du type de revers ; Bruxelles, 1891, 1 vol. in-8°.

M. CLESSE. — Le canton de Conflans, ses villages et ses anciens seigneurs ; Nancy, 1891, 2 vol. in-8°.

Dr R. COLLIGNON. — L'anthropologie au conseil de revision ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

CONGRÈS des sociétés savantes. — Discours prononcés à la séance générale du Congrès par MM. Gaston Boissier et Léon Bourgeois, le mercredi 27 mai 1891 ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

CONGRÈS archéologique et historique de Bruxelles. — Mémoires. Documents. Questionnaires ; Bruxelles, 1891, 1 br. in-8°.

CRÉGUT (l'abbé). — Avitacum. Essai de critique sur l'emplacement de la ville de Sidoine-Apollinaire ; Clermont-Ferrand, 1890, 1 vol. in-8°.

A. DENIS. -- Un épisode de l'émigration, l'affaire Marc, Gauthier et Malvoisin, 1791-1792; Toul, 1891, 1 br. in-16.

DIETZ. — M. G. A. Hirn, notice nécrologique ; 1890, 1 br. in-8°. — M. Rodolphe de Turckheim. Notice nécrologique ; 1890, 1 br. in-8°.

P. DONY. — Tombe de dom Didier de La Cour, réformateur des Bénédictins de Lorraine et de France ; Verdun, 1891, 1 br. in-4°.

JULIEN DUCHESNE. — Esquisses du monde littéraire et artistique de 1830, d'après les portraits et souvenirs d'Hippolyte Lucas ; Rennes, 1891, 1 br. in-8°.

G. DUMOUTIER. — Les symboles, les emblèmes et les acces-

soires du culte chez les Annamites; Paris, 1891, 1 vol. in-12.

FLICHE. — Étude chimique et physiologique sur les feuilles de fougères; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Notes pour servir à l'histoire des temps glaciaires, 1879-1880; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

Dr FOURNIER. — L'Alsace, Belfort; 1891, 1 plaq. in-8°. — Vieilles coutumes, usages et traditions populaires des Vosges provenant des cultes antiques et particulièrement de celui du soleil; Saint-Dié, 1891, 1 br. in-8°.

P. FOURNIER. — Le royaume d'Arles et de Vienne, 1138-1378; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

FRAIPONT. — Compte rendu des travaux du VIe Congrès archéologique et historique de Belgique; Liège, 1890, 1 br. in-8°.

GARSIGNOL (Abbé). — Dante et Virgile dans le royaume de la douleur; Hyères, 1891, 1 br. in-8°.

LÉON GERMAIN. — La sphère, emblème du duc Antoine de Lorraine; 1890, 1 plaq. in-8°. — La cloche de Bermont (Vosges); Nancy, 1890, 1 br. in-8°. — Excursions épigraphiques, l'église d'Arrancy; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, seigneur de Génicourt, datée de 1610; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

GRAND'EURY. — Géologie et paléontologie du Gard; Saint-Étienne, 1890, 1 vol. in-4° avec carte et atlas in-f°.

CH. GUYOT. — Des faultés ou féautés lorraines; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

A. HANNEQUIN. — Biographie de M. le Bon de Saint-Vincent; Nancy, 1891, 1 br. in-8°

HELLER. — Notice nécrologique sur M. le Bon G. de Dumas (Extrait du *Journal de la Meurthe et des Vosges*, 1882). — La nature et le naturalisme; Nancy, 1884, 1 br. in-8°.

— Paraphronime ou les modernes Triboulets ; Paris, 1886, 1 vol. in-8°.

Jules Henrivaux. — Projet de caisse de prévoyance pour sociétés industrielles ; Lille, 1891, 1 br. in-8°.

Christian Huygens. — Œuvres complètes, correspondance 1660-1661, t. 3 ; La Haye, 1890, 1 vol. in-4°.

H. Jadart. — L'entrée de Jeanne d'Arc à Reims le 16 juillet 1429, poème de Nicolas Bergier ; Reims, 1890, 1 br. in-8°. — Passage de Pierre-le-Grand à Reims le 22 juin 1717 ; Reims, 1890, 1 br. in-8°. — Nicolas Baquenois, le premier imprimeur de Reims (1552-1560) ; Paris, 1890, 1 br. in-8°. — Chronique de Jean Taté, greffier de l'hôtel de ville de Château-Porcien, 1677-1748 ; Reims, 1890, 1 vol. in-8°.

A. Jacquot. — Pierre Woeriot, les Wiriot-Woeiriot, orfèvres-graveurs lorrains ; Paris, 1892, 1 vol. in-8°. — Le véritable Almanach lorrain pour 1892 ; Nancy, 1892, 1 br. in-4°.

Labourasse. — Parmentier et sa légende ; Bar-le-Duc, 1891, 1 br. in-8°.

De Lasteyrie et Lefèvre-Pontalis. — Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire ; Paris, 1890, 1 vol. in-f°. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France ; 2 vol. in-4°.

De Lannoy de Bissy. — Carte d'Afrique à l'échelle de 2,000,000e. Carte d'assemblage, plus les cartes 34, 35, 39, 40, 46, 47, 51, 52, 56, 57. — Notices sur la carte d'Afrique ; Paris, 1884-1886, 5 livr. in-8°. — La carte d'Afrique, 1/2,000,000. (Extrait du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Grenoble 1885.) 1885, 1 br. in-8°. — Les possessions françaises de la Méditerranée au Soudan Niger) ; (Lyon,

1891, 1 br. in-8°. — Études sur l'utilisation des grandes voies de communication du continent africain (*Revue du Cercle militaire des armées de terre et de mer*. 22 mai 1887.)

COLONEL LAUSSEDAT. — Notice sur l'histoire des applications de la perspective à la topographie et à la cartographie; Paris, 1890, 1 br. in-8°.

LEDERLIN. — Discours sur les travaux de la Faculté de droit. Année scolaire 1889-1890; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

LOIS allemandes sur les brevets d'invention (7 avril 1891) et sur les modèles de fabrication (1er juin 1891). Mises en vigueur le 1er octobre 1891; Mulhouse, 1891, 1 br. in-8°.

A. LONGNON. — Dictionnaire topographique de la Marne; Paris, 1891, 1 vol. in-4°.

Cte DE MARGON. — Historique du 8e régiment de chasseurs, de 1788 à 1888; Verdun, 1889, 1 vol. in 8°.

EUG. MARTIN (Abbé). — L'Université de Pont-à-Mousson, 1572-1768; Paris, 1891, 1 vol. in-8°. — De canonicis præmonstratensibus in Lotharingia; Nancy, 1891, 1 vol. in-8°.

DE MAS-LATRIE. — Chronique d'Amadi et de Strambaldi, 1re partie; Paris, 1891, 1 vol. in-4° cart.

MASPERO. — Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire; t. III, 3e et 4e fasc.; t. VII, 2e fasc.; Paris, 1889-1891, 3 vol. in-f°.

C. MILLOT. — La nébulosité à Nancy; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Températures normales et quantités normales de pluie à Nancy; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

F. NIZET. — Projet d'un catalogue idéologique des périodiques; Bruxelles, 1891, 1 br. in-8°.

EM. PAYARD. — Notice sur un vase gallo-romain en verre

orné de peintures ; Reims, 1891, 1 br. in-8°. — *Revue Rétrospective* (numéro du 1er novembre), 1 br. in-12.

J. J. Picoré. — Culture et taille de la vigne du vignoble lorrain ; Nancy, 1891, 1 br. in-4°.

M. C. Pierron. — Le nouveau projet de loi sur les brevets d'invention et sur les modèles de fabrication en Allemagne ; Mulhouse, 1891, 1 br. in-8°.

Dr Poincaré. — Historique de la fièvre typhoïde dans les départements de l'Est ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine en Meurthe-et-Moselle, pendant l'exercice 1890 ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

A. Puton. — Traité d'économie forestière ; t. III, Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

Léopold Quintard. — Aventures d'un jeune Lorrain chez les Turcs au xviie siècle ; Nancy, 1890, 1 br. in-8°. — Monnaie inédite de Thomas de Bourlémont, frappée à Liverdun ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

Rayet. — Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde 1889-1890 ; Bordeaux, 1890, 1 br. in-8°.

Recent french exploration in the Ogowe Congo Region ; 1 br. in-8°.

Ristelhuber. — Contes alsaciens (3e série) ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

V. Riston. — Sur un procédé pratique de tirages des épreuves positives sur verre ; Genève, 1890, 1 br. in-8°. — Six jours au pays des Ksour (Sud-Oranais) ; Paris, 1890, 1 br. in-8°. — Une excursion à Hammam-Meskoutine ; Paris, 1890, 1 vol. in-8°. — De l'institution des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs ; Lille, 1891, 1 br. in-8°. — La photographie et l'espionnage devant la loi ; Mou-

lins, 1891, 1 br. in-8°. — Les grottes de Sainte-Reine; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

F. des Robert. — Le cardinal de Lattier de Bayane, d'après ses souvenirs inédits, 1739-1818; Nancy, 1 br. in-8°.

Léon de Rosny. — La morale du Boudhisme; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

C. A. Salmon. — Questions de morale pratique et populaire; Paris, 1891, 1 vol. in-12.

De Saussure. — Portrait d'Horace Bénédict, ancien membre de l'Académie de Stanislas.

A. H. Sayee. — Les Hétéens. Histoire d'un empire oublié, préface par M. Ménant (bibliothèque de vulgarisation); Paris, 1 vol. in-12.

Schaudel. — Les anciens seigneurs de Breux; Montmédy, 1890, 1 br. in-8°. — Histoire d'Avioth et de son église; Bar-le-Duc, 1891, 1 vol. in-8°.

Société de Saint-Vincent-de-Paul, conférences de Benoît-Vaux; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

Tisserant. — Rapport général sur les travaux du conseil central d'hygiène publique et de salubrité du département de Meurthe-et-Moselle pendant l'année 1890; Nancy, 1891, 1 vol. in-8°.

Tonkin financier (Le), son avenir (Étude économique); Paris, 1891, 1 br. in-8°.

A. Ulveling. — Protection de l'enfance, patronage des détenus et des libérés; Luxembourg, 1890, 1 br. in-8°. — Les étrangers dans le Luxembourg. Étude théorique et pratique de l'extradition; Paris, 1890, 1 vol. in-8°.

A. Vacant. — Études comparées sur la philosophie de saint Thomas-d'Aquin et sur celle de Duns Scot, t. I; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1891-1892

Abbeville. — Société d'émulation.

Aix. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Amiens. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie.

Amiens. — Société linnéenne du nord de la France.

Amsterdam. — Koninklijke Academie.

Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.

Angers. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

Angers. — Société industrielle et agricole.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.

Batavia. — Académie des sciences.

Belfort. — Société belfortaine d'émulation.

Berlin. — Académie des sciences.

Berne. — Société des sciences naturelles.

Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Bordeaux. — Société linnéenne.

Bordeaux. — Société des sciences physiques et naturelles.

Boulogne-sur-Mer. — Société d'agriculture.

Brême. — Société des sciences naturelles.

Breslau. — Société des sciences et de l'agriculture.

Brest. — Société académique.

Brunswick. — Verein für Naturwissenschaft.

Bruxelles. — Académie royale de médecine de Belgique.

Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Bruxelles. — Société d'archéologie.

Bruxelles. — Société royale malacologique de Belgique.

Caen. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

Caen. — Société des antiquaires de Normandie.

Caen. — Société des beaux-arts.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Caire. — Institut égyptien.

Cambrai. — Société d'émulation.

Carcassonne. — Société des arts et sciences.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA. — Académie royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

COMPIÈGNE. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CORDOBA. — Academia nacional de ciencias de la Republica Argentina.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Académie royale des sciences de Norwège.

DUBLIN. — Académie royale d'Irlande.

DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.

DÜRKHEIM. — Société des sciences naturelles.

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento

GÊNES. — Reale Accademia medica.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Société des sciences naturelles et médicales.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino- Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Société historique philosophique.

KIEL. — Société historique du Sleswig-Holstein.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Société des sciences physiques et économiques.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LOUVAIN. — Cercle archéologique d'Enghien.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDEN, CONN. — Scientific association.

Metz. — Académie.

Metz. — Société d'histoire naturelle.

Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

Modène. — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

Mons. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Montauban. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. — Société d'émulation.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres.

Moscou. — Société impériale des naturalistes.

Moulins. — Société d'émulation du département de l'Allier.

Mulhouse. — Société industrielle.

Munich. — Société botanique de Bavière.

Munich. — Académie royale des sciences.

Nancy. — Club alpin français, section vosgienne.

Nancy. — Société centrale d'agriculture.

Nancy. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

Nancy. — Société lorraine des architectes de l'Est de la France.

Nancy. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

Nancy. — Société de géographie de l'Est.

Nancy. — Société de médecine.

Nancy. — Société des sciences.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

New-Haven. — Connecticut Academy of arts and sciences.

New-York. — Academy of sciences.

Nice. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Nîmes. — Académie.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine.

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques.

PARIS. — Club alpin français.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

PARIS. — Société d'anthropologie.

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France.

PARIS. — Société de biologie.

PARIS. — Société de botanique de France.

PARIS. — Société d'ethnographie.

PARIS. — Société des études historiques.

PARIS. — Société géologique de France.

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

PARIS. — Société académique indo-chinoise de France.

PARIS. — Société de médecine légale de France.

PARIS. — Société philomathique.

PARIS. — Société philotechnique.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pennsylvania.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER. — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.

Saint-Pétersbourg. — Académie des sciences.

Saint-Pétersbourg. — Acta horti Petropolitani.

Saint-Quentin. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

Saint-Quentin. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

San-Francisco. — California Academy of sciences.

Stockholm. — Académie royale des sciences.

Strasbourg. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

Toulouse. — Société des sciences physiques et naturelles.

Toulouse. — Société d'histoire naturelle.

Toulouse. — Société académique franco-hispano-portugaise.

Tournai. — Société historique et littéraire.

Tours. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Trieste. — Società adriatica di scienze naturali.

Troyes. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Turin. — Académie royale des sciences.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

Verdun. — Société philomathique.

Versailles. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

Versailles. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe.)
VIENNE. — Institut impérial et royal de géologie.
VIENNE. — Société impériale et royale de géographie.
VIENNE. — Société impériale et royale de zoologie.
VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.
WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — United states Geological Survey.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis Croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

CLAUSENBOURG. — Université royale des sciences hongroises de François-Joseph.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. Bolletino delle publicazione Italiane.

KIEL. — Université royale.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l').

PARIS. — École polytechnique (Journal de l').

PARIS. — Journal d'oculistique et de chirurgie.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet.

RIO-DE-JANEIRO. — Archivos do Museum nacional.

ROME. — Bolletino delle opere moderne straniere della Bibliotheca centrale de Victor-Emmanuel di Roma.

TURIN. — Osservatorio della regia Università.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

Juin 1892.

BUREAU.

Président : M. Ch. GUYOT.
Vice-Président : M. le général HANRION.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. MILLOT.
Secrétaire annuel : M. MATHIEU DE VIENNE.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres. Associé le 18 mai 1846, Membre titulaire le 1er février 1849, 20, rue Saint-Michel, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1851.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862), 1, rue du Tapis-Vert, Nancy.

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé le 7 juin 1838, Membre titulaire le 2 février 1866), Toul (Meurthe-et-Moselle).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. BENOIT (Ch.), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1847), 9, rue Lepois, Nancy.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (A.), Avocat à la Cour d'appel, Professeur à la Faculté de Droit (Associé le 18 janvier 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur à la Faculté de Médecine (Associé le 1er août 1862), 9, rue de Serre, Nancy.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur honoraire du Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

10 Nov. M. HECHT (le Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 4, rue Isabey, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, 9, cours Léopold, Nancy.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé le 22 novembre 1872), 22 *bis*, rue de la Ravinelle, Nancy.

21 Juin. M. CUVIER, Pasteur (Associé le 22 novembre 1872), 29 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

1880. 16 Juill. M. **Mourin**, Recteur de l'Académie, 12, place de l'Académie, Nancy.

1881. 5 Août. M. **de Metz-Noblat** [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 27, rue de la Ravinelle, Nancy.

M. **Druon**, Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

M. **Puton**, Inspecteur général des Forêts, Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 4 juin 1880), 12, rue Girardet, Nancy.

1882. 4 Août. M. **Chassignet**, Sous-Intendant militaire en retraite (Associé le 5 mai 1882), 18, rue de Boudonville, Nancy.

1883. 2 Mars. M. **Barbier**, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Associé le 5 août 1881), 1 *bis*, rue de la Prairie, Nancy.

1884. 18 Janv. M. **Guyot** (Ch.), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883). 10, rue Girardet, Nancy.

M. **de Ludre** (le comte), Homme de lettres (Associé le 1er mai 1863), au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle).

2 Mai. M. **Favier**, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. **des Robert** (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. **Grucker** (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. **Germain** (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. **Mellier**, Inspecteur d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 138, rue Saint-Dizier, Nancy.

1887. 21 Janv. M. **Audiat**, Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. **Pfister**, Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. **Millot**, ancien officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 2, rue Gilbert, Nancy.

1888. 21 Déc. M. VACANT (l'abbé), Docteur en théologie, Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 19 mars 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

12 Déc. M. le général HANRION, 49, place de la Carrière, Nancy.

1891. 17 Juill. M. MATHIEU DE VIENNE, chef d'escadron au 8e d'artillerie (Associé du 18 février 1888), 1, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. Émile GALLÉ, Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), 32, rue Ballu, Paris.

1854. 3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

25 Avril. M. CHAUTARD, Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

25 Mai. M. COURNAULT (Édouard), Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875), 27, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy.

1857. 10 Juin. M. DE MARGERIE (A.), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877). Lille.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872). 10, faubourg de Paris, Rennes.

M. LAFON, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, à Paris.

M. LIÉGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 4, rue de la Source, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 9, avenue de l'Observatoire, à Paris.

M. DESJARDINS (Albert), Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865). 30, rue de Condé, à Paris.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

M. VAUGEOIS, Doyen de la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN, Professeur à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 39, place de la Carrière, à Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 18, rue de Montbauron, à Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

1872. 2 Nov. M. MICHEL (E.), Artiste-Peintre (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, à Paris.

22 nov. M. VIANSSON, ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, à Nancy.

M. HUGUENY, Professeur honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873), 19, rue des Frères, à Strasbourg (Alsace).

1874. 1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), 84, boulevard Montparnasse, à Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 4, rue Sainte-Sophie, Versailles.

1877. 16 Mars. M. GIGOT, ancien Prefet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 9, rue du Bel-Respiro, à Paris.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 20 avril 1877 au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 3 Mai. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

17 Nov. M. DEBIDOUR, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, à Paris.

1879. 2 Mai. M. DE GUERLE (E.), ancien Trésorier-Payeur général de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 23 janvier 1880 au 17 juin 1887), Le Vésinet (Seine-et-Oise).

M. MATHIEU (l'abbé), curé-doyen de Saint-Martin, à Pont-à-Mousson (Titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1882. 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. LORIN, Directeur des Contributions directes (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô.

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCHAL, Docteur en médecine, 57, rue Stanislas, Nancy.
M. DIDION, Docteur en médecine, 18, rue St-Dizier, Nancy.
M. MARCUS, ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.
M. PÊTRE, Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.
1846. 18 Mai. M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 168, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).
1856. 10 Déc. M. BÉNARD (l'abbé), Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, 9, rue Trouillet, à Nancy.
1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, à Malzéville (près Nancy).
M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.
La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie en retraite, 77, rue d'Arrès, à Bordeaux.

1861. 21 Juin. M. DE PUYMAIGRE (le comte), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, à Paris.

1864. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue Madame.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Inspecteur des établissements insalubres, 89, rue de Rennes, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des Forêts, à Charleville (Ardennes).

21 Juin. DOYOTTE (l'abbé), de la Compagnie de Jésus, Curé de Notre-Dame du Haut-Mont, à Mouveaux (Nord).

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, à Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, 5, rue du Parc, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 85, rue Boileau, Paris-Auteuil.

7 Déc. M. GRAND'EURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 23, cours Saint-André, à Saint-Étienne.

1879. 2 Mai. M. CASPAR, professeur et compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, à Nancy.

M. GLEY, ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. DE BIZEMONT (le comte), Capitaine de frégate, 214, boulevard Saint-Germain, à Paris.

M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, à Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts à Dijon.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER, Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin. M. DE WARREN (le vicomte Lucien), 3, place de l'Arsenal, à Nancy.

1884. 18 Janv. M. JACQUOT (Albert), Luthier, 17, rue Gambetta, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Conseiller de Préfecture à Vesoul.

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, à Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 64 *bis*, rue de Monceau, Paris.

20 Nov. M. BENOIT (Arthur), Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée, 2, rue de Lorraine, à Nancy.

M. WOHLGEMUTH, Maître de conférences à la Faculté des Sciences, Directeur de l'École professionnelle de l'Est, 17, rue des Jardiniers, à Nancy.

18 Déc. M. NETTER (A.), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire, 39, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERAND, Vétérinaire, 3, rue Gilbert, à Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 6, rue des Dominicains, à Nancy.

1888. 16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en Droit, Avoué, 16, rue Gambetta, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. BERGER-LEVRAULT (O.), Imprimeur-Éditeur, 7, rue des Glacis, à Nancy.

2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur R.), Médecin-major, 42, rue de la Paix, à Cherbourg.

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, 63, rue de Metz, à Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé), Curé de Jeanménil, par Rambervillers (Vosges).

1888. 29 Juin. M. **Hulot** (le baron Ét.), à Sainte-Cécile, près Nancy.

1889. 3 Mai. M. **Rogie** (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, rue Saint-Victor, à Verdun (Meuse).

5 Juillet. M. **Barthélemy**, 22, faubourg des Trois-Maisons, à Nancy.

2 Août M. **Friot**, Docteur en médecine, 29, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

6 Déc. M. **Ganier** (Henry), Juge au Tribunal civil, 5, rue du Montet, à Nancy.

1890. 26 Déc. M. **Demange** (l'abbé), Directeur de l'École Saint-Léopold, 26, rue de la Pépinière, à Nancy.

1891. 10 Avril. M. **Masson** (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité près Nancy.

17 juill. M. **de Lannoy de Bissy**, chef de bataillon du génie, à Épinal (Vosges).

1892. 8 janv. M. **Riston**, Avocat, 1, rue d'Essey, Malzéville.

6 mai. M. **Thoulet**, Professeur à la Faculté des Sciences, 45 *ter*, rue de la Ravinelle, Nancy.

M. **d'Hamonville** (le comte), Conseiller général, au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

2°

1845. 13 Déc. M. **Hermite**, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, à Paris.

1852. 16 Déc. M. **d'Arbois de Jubainville** (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, à Paris.

1855. 25 mai. M. **Séguin**, ancien Recteur, 36, rue de La Bruyère, à Paris.

1860. 22 Déc. M. **Loyson** (l'abbé), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 5 Juill. M. **Passy** (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1863. 4 Déc. M. **Foucaux**, Professeur de sanscrit au Collège de France, 3, rue Perronet, à Paris.

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, 8, place de la Madeleine, à Paris.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, 47, avenue Duquesne, à Paris.

6 Juill. M. DE BROGLIE (le duc Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger et de Carthage, Cardinal français.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD (le Dr), Correspondant national de l'Académie de Médecine. Professeur à la Faculté de Médecine, 33, rue du Manège, à Bordeaux.

1869. 19 Févr. M. TERRIEN DE LACOUPERIE, Professeur de chinois, 62, Cherilton Road, S. W., Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, ancien Professeur à l'Académie de Lausanne, Avocat-Conseil de l'ambassade de France en Suisse, les Toises, Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur en retraite, 9, rue du Portail-Albau, à Cahors.

1871. 17 Mars. M. HOVELACQUE (Abel), Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, 38, rue du Luxembourg, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 6, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, à Nîmes.

1873. 10 Déc. M. FANO (le Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 5, rue d'Abbeville, à Paris.

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, à Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, 38, rue Valade, à Toulouse.

1875. 9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, à Rouen.

7 Août. M. MARMIER (Xavier), Membre de l'Académie française, 1, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

M. PETITOT (l'abbé), Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, à Paris.

M. COMETTANT (Oscar), Homme de lettres, 13, faubourg Montmartre, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur à la Faculté des Lettres, 5, rue Buffon, à Dijon.

M. DE SÉMALLÉ, Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, à Versailles.

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. THOMAS (Ambroise), Directeur du Conservatoire national de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), 15, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

1880. 2 Mars. M. GÉRARD (A.), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon.

16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, à Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. DE MARGON (le comte), lieutenant-colonel au 11e régiment de chasseurs à cheval, à Vesoul (Haute-Saône).

7 Déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue Romiguières, à Toulouse.

1884. 18 Janv. M. MOSSMANN (X.), Archiviste de la ville, rue Saint-Martin, à Colmar (Alsace).

1884. 7 Nov. M. D'HAUSSONVILLE (le comte), membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, à Paris.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 5 Mars. M. FAUDEL, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar (Alsace).

7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, à Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, à Herment, près Clermont-Ferrand.

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL, ancien Magistrat, 10, rue Washington, à Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART, Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant.

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE, 15, rue Saint-Lazare, à Compiègne.

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, chemin du Caudérau, près Bordeaux.

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble.

5 Avril. M. BARTHELÉMY, Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, à Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), 11, rue Garancière, à Paris.

1890. 21 Mars. M. CHERVIN (Dr), directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, à Paris.

M. COUSIN (Charles), vice-président de la Société des amis des livres, 20, rue de Dunkerque, à Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE, Inspecteur primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX, Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT, Maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1844. 22 Août. M. SAVI (Pierre), Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

1858. 10 Déc. M. DE KUSTER (le baron), Directeur du Jardin impérial botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain, 52, rue des Orphelins.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

17 Déc. M. MULLER (E.), Conservateur des forêts, membre de la Société royale des sciences à Copenhague (Danemark).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. DE HELLWALD (le baron), Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt (Wurtemberg).

M. BLAISE, Professeur, à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de Droit inter-

national, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 18 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 61, rue de la Poste, à Saint-Ioss-ten-Noode, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED, Inspecteur de collège à Copenhague (Danemark).

MEMBRE DONATEUR (1)

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur de la Faculté de médecine, membre titulaire, décédé le 27 février 1889. Don fait en mémoire de lui par sa famille. 500 fr.

(1) Règlement. Article additionnel : Les membres honoraires, titulaires, associés-correspondants peuvent acquérir la qualité de donateur, en versant une somme d'au moins 500 francs. Ces dons forment un capital inaliénable. Les noms des membres donateurs, — que la libéralité ait été faite de leur vivant ou après leur décès — sont inscrits à perpétuité dans les comptes rendus de l'Académie.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 19 mai 1892.

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1892

CXLIIIᵉ ANNÉE

5ᵉ SÉRIE. — TOME X

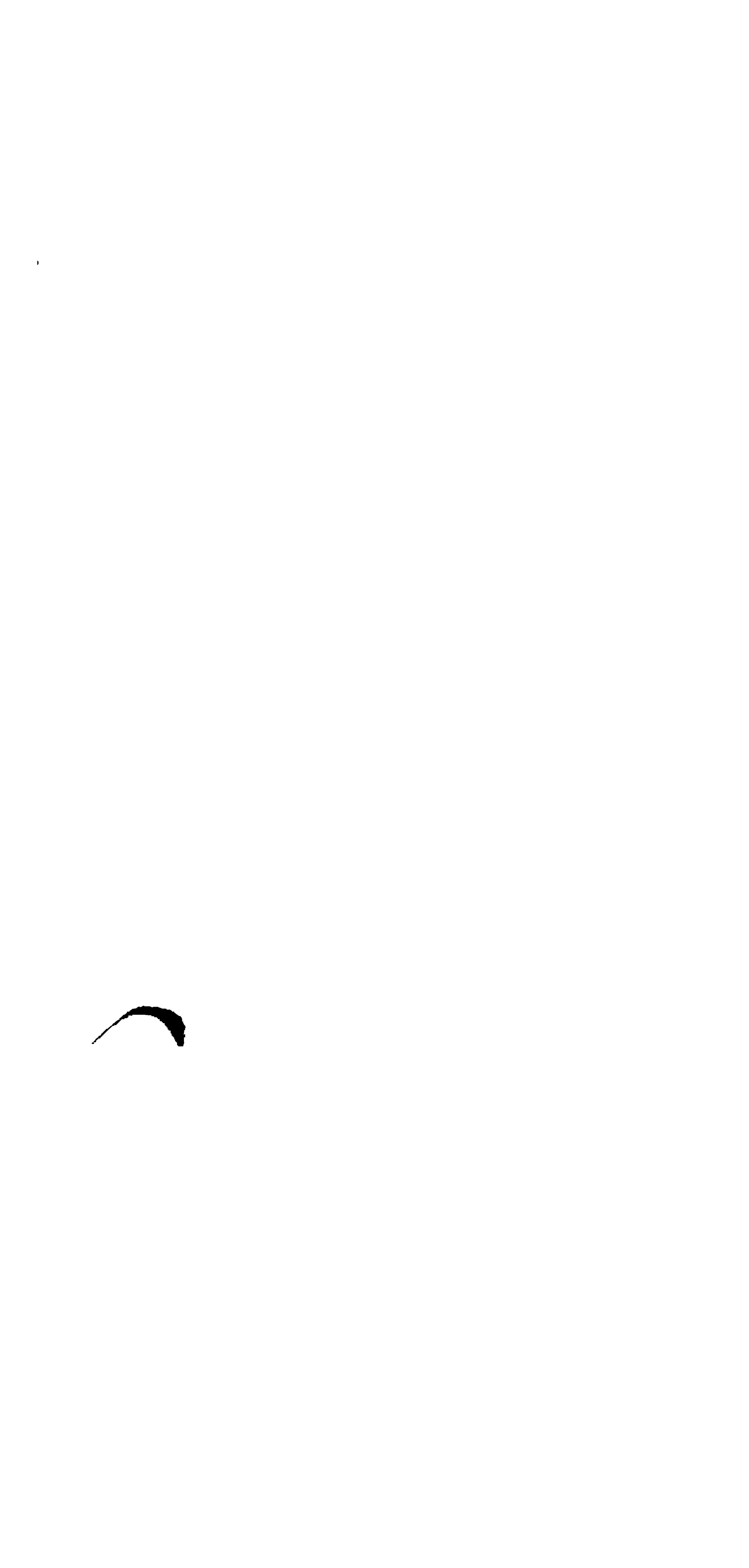


NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

1893



MÉMOIRES

DE

L'ACADEMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1892

CXLIII^e ANNÉE

5e SÉRIE. — TOME X



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1893

RAPPORT
SUR LES PRIX DE VERTU
POUR LE
DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. AUDIAT

Messieurs,

Le rapporteur de votre commission des prix de vertu ne croit pas devoir s'excuser d'avoir à retenir, une fois de plus, sur des récits d'une apparente vulgarité, une attention toute prête à se porter sur l'éloquente étude de sujets d'un intérêt plus général et d'un ordre plus éclatant. Mon rôle se borne à vous entretenir des vertus privées, et seulement de deux d'entre elles, le dévouement maternel et la piété filiale. Telle est en effet la loi de la fondation du regretté M. Jules Gouy. Notre vénérable et bienfaisant confrère, en instituant la plupart des prix dont la distribution vous est confiée, les a exclusivement réservés « aux mères de famille veuves ou abandonnées qui luttent courageusement contre l'adversité pour élever leurs enfants, ou aux enfants qui auront soutenu du

produit de leur travail leurs parents malheureux. » Vous n'avez donc pas à décerner de couronnes civiques. Nous n'appellerons vos regards que sur le foyer domestique, et spécialement sur celui du pauvre. Mais votre mission, ainsi limitée, n'a-t-elle pas encore sa grandeur? Si le récit des belles actions nous touche souvent jusqu'aux larmes, nous sentons-nous moins émus du dévouement du simple soldat, tombé obscurément pour son drapeau, que de la brillante victoire qui fait monter son général au Capitole? La valeur morale d'une action ne dépend pas de son importance historique, elle est toute personnelle et proportionnée à l'étendue du sacrifice. Les fondateurs de nos prix ont donc été bien inspirés en récompensant de préférence certains dévouements ignorés, particuliers aux pauvres, à ceux ou à celles dont la lourde tâche n'est allégée par aucune des facilités de la vie, et pour qui l'accomplissement de tous les devoirs devient tellement pénible qu'il atteint parfois à l'héroïsme. Malgré les tristes théories d'un matérialisme décourageant qui ne voit, dans les sentiments les plus élevés de notre âme, dans ses plus nobles déterminations, que l'exercice de fonctions purement physiques et animales, la vertu jouit encore en France de quelque estime; elle n'est pas si démodée que l'a prétendu de tout temps une littérature trop légère. La conscience populaire en conserve le culte, surtout celui des vertus familiales, les plus profondément enracinées dans le cœur humain. Aussi ne craignons-nous pas que vous refusiez votre bienveillante attention aux belles actions qu'elles inspirent.

Il est un embarras plus sérieux, qui préoccupe tous les ans votre commission, l'embarras du choix. Le choix

des lauréats est d'autant plus délicat, qu'à l'inverse de ce qui se passe pour la plupart des emplois publics ou privés, assiégés de solliciteurs, il ne se présente pas de candidats aux prix de vertu. Non pas que les mères de famille dévouées ou les enfants reconnaissants soient rares à Nancy; mais la vertu, surtout celle qui se consacre aux devoirs de famille, est modeste; elle vit dans l'ombre, comme l'humble fleur des bois; elle ne sollicite pas de récompense; elle n'en attend pas d'autre que le consolant spectacle du bien qu'elle a fait, du soulagement apporté aux misères d'êtres tendrement aimés; si même ses efforts sont impuissants, elle se contentera de l'austère satisfaction du devoir accompli. Elle ne se croirait plus la vertu, si elle pouvait être soupçonnée d'agir en vue d'une rémunération. Vous-mêmes, Messieurs, vous n'avez pas la prétention de payer les bonnes actions, mais seulement de les honorer, de les proposer comme exemples et de venir pour une faible part en aide à la continuation de l'œuvre entreprise. Votre commission a donc dû se livrer à des recherches sérieuses pour arriver à découvrir le mérite caché, et ce n'est que grâce à l'initiative de personnes bienfaisantes, patrons, membres des sociétés charitables, religieuses hospitalières, simples voisins témoins d'actes d'abnégation souvent admirables, que nous voyons les veuves courageuses, les filles soutiens de leurs vieux parents, consentir à la divulgation de vertus de famille qu'elles considéraient comme toutes naturelles, et qu'elles pratiquaient comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir.

Aussi ces mérites, que d'heureuses interventions ont signalés à votre appréciation, vous avez déjà compris

qu'ils ne sont pas les seuls. Combien restent ignorés, qui peut-être étaient également recommandables ! Dieu seul les voit et leur en tiendra compte. Pour nous, Messieurs, contentons-nous de la certitude que les prix décernés en votre nom sont bien placés, et que toutes les héroïnes de ce jour, élite de celles qu'il nous a été donné de découvrir, peuvent être recommandées sans crainte à l'estime et au respect de leurs concitoyens. Leurs titres, que nous allons vous rappeler, justifient pleinement les distinctions que vous leur décernez, et d'abord ceux des trois mères de famille que vous avez jugées les plus dignes, Mmes Lescanff, Cherrier et Muller.

Léonie Legros, veuve Lescanff, est née en 1853, à Bourdonnay (Lorraine annexée); son père, cordonnier, vint se fixer à Nancy en 1860, avec ses deux enfants, un fils et une fille, à qui il donna l'exemple du travail, de la sobriété et de l'économie. Il maria sa fille en 1875, à un cousin, Auguste Lescanff, qui vécut avec eux. Malheureusement Lescanff, très honnête ouvrier, atteint d'une longue et cruelle maladie, mourut en 1889, malgré les soins dévoués de sa jeune femme. Elle avait dû travailler jour et nuit pour soutenir huit personnes, son mari malade, son père affaibli par l'âge, sa vieille mère, ses quatre enfants et elle-même. La maladie de son mari avait épuisé les ressources de la famille. Son frère, marié lui même et père de cinq enfants, ne pouvait venir en aide au pauvre ménage. Mme Lescanff redoubla d'efforts. Elle travaille dans une maison de modes ; mais les chômages y sont fréquents, sauf aux changements de saison : elle chercha de tous côtés de l'ouvrage à confectionner chez elle. Son père mourut à son tour en 1890 ; elle continua

à lutter courageusement pour sa mère et pour ses enfants. On se passait de bois et de pain, plutôt que de ne pas payer le loyer et les autres dettes urgentes. Heureusement ses enfants, élevés à l'école des vertus chrétiennes, lui donnent les meilleures espérances, et commencent à l'aider. Sa fille aînée, placée dans l'un des principaux magasins de Nancy, rapporte à la maison un modeste salaire ; l'un des fils, élève de la maison des Apprentis, déclare qu'il lui tarde d'être grand, pour soulager sa mère ; les autres sont encore sur les bancs. Tous les renseignements recueillis nous représentent cette famille, qui habite depuis trente ans la même maison, comme vraiment patriarcale, aimée et estimée de tous, grâce surtout au dévouement infatigable de celle qui en est l'âme. M[me] Lescanff a bien gagné le prix de 250 fr. que vous lui accordez.

Plus heureuse que M[me] Lescanff, qui n'a fait encore que labourer péniblement, Marguerite Thiébert, veuve Cherrier, née à Laneuveville-devant-Bayon, et aujourd'hui âgée de soixante-quinze ans, a pu récolter, du moins dans l'affection dévouée d'un de ses enfants, le fruit des labeurs de toute sa vie. A Nancy depuis quarante ans, elle fut de bonne heure laissée veuve, par son mari, jardinier. Elle se consacra bravement à l'éducation de ses quatre filles, et leur donna les meilleurs exemples. Ce n'est pas une œuvre facile que de sauvegarder quatre filles, dans une grande ville où une jeune ouvrière court de graves dangers. M[me] Cherrier y parvint. Elle maria convenablement ses trois aînées. Malheureusement l'une d'elles mourut, laissant deux enfants mineurs. Il fallut mettre en adjudication le petit bien de la famille, la mai-

son et le jardin ; les frais de justice en absorbèrent la meilleure part. C'est alors que Léonie Cherrier, sa plus jeune fille, aujourd'hui âgée de quarante-cinq ans, prit la résolution de demeurer près de sa mère, dont elle est l'unique appui et la consolation. Recherchée, comme ses sœurs, en mariage, elle a renoncé aux rêves d'avenir, à l'espoir de fonder à son tour une famille, pour se consacrer à sa mère, pour lui adoucir les soucis et les infirmités de la vieillesse. Leur misère est grande, Léonie travaille depuis trente-cinq ans dans la même maison, et ne gagne que 1 fr. 25 c. par jour, 1 fr. 75 c., quand elle fait double journée. Ses sœurs, pauvres elles-mêmes et chargées de famille, ne peuvent ajouter que deux francs par mois aux faibles ressources de ce ménage. Aussi ne vous étonnerai-je point en vous rappelant que Léonie Cherrier a déjà obtenu de l'Académie un modeste prix de piété filiale de 100 fr. Si la fille mérite tant d'estime, que penser de la mère qui a élevé de tels enfants ! L'une est digne de l'autre. N'est-ce pas encore récompenser la fille que d'honorer sa mère ? L'Académie décerne à M[me] Cherrier un prix de dévouement maternel de 150 fr.

Sans avoir fait preuve d'un mérite aussi rare que les deux précédentes, Anne Morin, veuve Muller, âgée de quarante-six ans, est digne d'attirer votre attention par la persistance de ses efforts et de ses malheurs. Son mari, ouvrier à la verrerie de Valéristhal, près Sarrebourg, voulut soustraire ses fils au service militaire allemand, et vint, il y a quinze ans, se fixer à Nancy, où il trouva de l'emploi dans une verrerie du faubourg Saint-Georges. Mais l'état de verrier offre de grands dangers pour la santé : atteint d'une maladie qui ne pardonne

guère, Muller, malgré les soins dévoués de sa femme, succomba en 1891. Souffrante elle-même d'une affection du cœur, incapable d'aucun travail fatigant, réduite à s'occuper à peu près exclusivement de l'éducation de ses enfants et du soin de son petit ménage, Mme Muller n'a, pour suffire à sa rude tâche, que les salaires intermittents qu'elle gagne comme femme de ménage ou comme raccommodeuse. Elle a perdu deux enfants. Pour comble d'infortune, les trois fils qui lui restent sont d'une santé délicate. L'aîné, charpentier, sans ouvrage, s'engage pour n'être plus à sa charge ; le second est apprenti tailleur ; le troisième est encore à l'école. Tous ces enfants, élevés dans d'honnêtes principes, ont de la bonne volonté ; mais un certain affaiblissement physique et intellectuel, résultant de la fièvre typhoïde, paralyse en partie leurs efforts ; ils auraient besoin, pour se fortifier, d'un meilleur régime, que leur mère n'est pas à même de leur faire suivre. Habitant depuis dix ans la même maison, Mme Muller a conquis l'estime de ses voisins, la sympathie de plusieurs personnes charitables. L'Académie lui accorde un prix de 100 fr.

En répandant sur leur jeune famille des trésors de tendresse et d'abnégation, en opérant, dans la lutte contre l'adversité, des merveilles de travail et d'économie, en développant les facultés physiques, morales et intellectuelles de leurs enfants, en faisant de leurs fils de bons ouvriers, de leurs filles des femmes pieuses, laborieuses, entendues comme elles-mêmes, les mères veuves ou abandonnées accomplissent un grand devoir social, et acquièrent des droits à notre admiration. Mais en même temps elles obéissent à l'un des sentiments les plus puis-

sants que la nature ait mis dans le cœur humain, sentiment qui nous est même commun avec les autres créatures, l'amour profond, invincible que nous ressentons pour nos enfants, et qui, en nous portant à tous les dévouements pour la conservation de notre famille, assure aussi celle de la race. Il est incontestable que l'amour paternel ou maternel est plus ardent, plus impérieux, par conséquent plus facile que l'amour filial. Le cours de la tendresse descend plutôt qu'il ne remonte, et quelle que soit la gratitude inspirée aux enfants par les soins de leurs parents, leur dette est habituellement trop forte pour qu'il leur soit possible de s'acquitter envers eux : ils la paieront à leurs propres enfants, délégués pour ainsi dire par les grands-parents pour recevoir cet héritage de devoir et d'amour transmis de génération en génération. Il arrive toutefois que certains enfants, doués d'une vertu plus rare, ne se croient pas quittes en fondant une nouvelle famille. La reconnaissance triomphe chez eux des entraînements de la jeunesse, et les arrache aux doux rêves de l'avenir. C'est à leurs vieux parents qu'ils veulent consacrer leur vie, dût-elle demeurer austère et décolorée, dussent-ils renoncer pour toujours à la joie de posséder eux-mêmes un foyer, de recevoir les douces caresses d'enfants qui leur devraient l'existence, qui seraient la consolation de leurs vieux jours et leur fermeraient pieusement les yeux. Messieurs, je ne crois pas me tromper en disant que les sacrifices offerts par la piété filiale, quand ils sont aussi complets, méritent une palme encore plus belle que ceux qu'inspire le dévouement maternel. Nos enfants, c'est nous-mêmes ; il est si naturel de les confondre avec soi, de son-

ger à eux avant de songer à soi, que le contraire serait monstrueux, tandis que la piété filiale, produit d'un sentiment plus immatériel, semble dégagée de tout instinct de personnalité. Permettez-moi de vous en retracer quelques exemples, en vous rappelant les titres de Mlles Streicher, Schwartz, Ketterlé et Kany, que vous avez distinguées entre toutes.

Élisabeth Streicher, née à Metz en 1865, émigra avec ses parents après la guerre, en 1871. Son père, qui travaillait à Metz dans une grande fabrique de chaussures, suivit son patron à Nancy. Elle-même est employée dans cette maison, où elle gagne 1 fr. 25 c. par jour. En 1883, le père perdit la vue, et tomba à la charge de la famille dont il avait été jusqu'alors l'appui. Élisabeth avait dix-huit ans. Elle aurait pu trouver pour elle-même une situation meilleure. Elle se déroba à certaines recherches, que ses mérites lui avaient attirées. Elle voulut se consacrer tout entière à soutenir son père aveugle, sa mère impotente ; trop fière pour solliciter des secours, elle ne suffit à sa noble mission que par des prodiges de travail et de tendre sollicitude. Son père est mort l'année dernière, après avoir été entouré par elle, jusqu'à son dernier jour, des soins les plus assidus. Elle les continue à sa mère, qui ne peut se mouvoir sans son secours. Elle travaille nuit et jour, sans jamais se plaindre, avec une constance inébranlable. L'Académie décerne à cette brave fille sa plus haute récompense de cette année, un prix de 300 fr.

Rose Schwartz, née à Nancy en 1853, la suit de près.

Ses parents, originaires de Sarreguemines, ont habité Nancy depuis quarante ans. Le père, tailleur, est mort il y a dix ans ; une sœur aînée est mariée. Rose reste donc seule pour entretenir l'humble ménage, pour soutenir sa mère, âgée de soixante-treize ans et incapable de tout travail. Employée à la manufacture des tabacs, où elle occupe un poste de surveillante, elle gagne de 2 fr. 25 c. à 2 fr. 50 c. par jour. Cette faible ressource suffit à la subsistance et à l'entretien de la mère et de la fille, au paiement du loyer de deux petites chambres qu'elles occupent depuis onze ans. Leur intérieur est des plus modestes, mais d'une grande propreté. La sœur mariée et le beau-frère, avec qui les dames Schwartz vivent dans la meilleure intelligence, y viennent prendre leurs repas avec elles, en partageant la dépense. Le dévouement de Rose Schwartz est d'autant plus méritoire que sa santé est chétive. M. le Directeur de la manufacture la dépeint comme une ouvrière d'une conduite irréprochable, exerçant sur ses compagnes une influence morale salutaire, très laborieuse, très assidue malgré l'état précaire de ses forces, digne de tout éloge par sa pieuse sollicitude pour sa vieille mère. Ce dévouement exceptionnel avait déjà attiré, il y a quelques années, l'attention de la commission chargée de décerner à Nancy les prix fondés par M. Boucher de Perthes. Mlle Schwartz a reçu à cette époque un prix de 250 fr. L'Académie de Stanislas ne croit pas pouvoir moins honorer la persévérance dans les mêmes vertus. C'est encore un prix de 250 fr. que Rose Schwartz va recevoir aujourd'hui.

Marie Ketterlé, née à Ribeauvillé (Haut-Rhin) en 1865,

n'a connu, elle aussi, de la vie que les sacrifices. Le père est mort en 1871. La mère, pour soustraire ses fils aux casernes allemandes, s'est réfugiée à Nancy. Ils lui rapportaient ce qu'ils gagnaient comme garçons de café. Elle les perdit tous deux, l'un à vingt et un ans, l'autre à vingt-cinq. A la suite de ces terribles épreuves, la santé de Mme Ketterlé s'altéra complètement, et la charge de l'entretien de deux personnes retomba tout entière sur la jeune fille. Heureusement Marie Ketterlé était courageuse et ne recula pas devant sa pénible tâche. Employée dans une grande fabrique de chapeaux de paille, elle travaille avec un courage étonnant pour sa santé délicate. L'année dernière, elle a dû passer à l'hôpital six mois, pendant lesquels sa mère, qui occupe cependant, comme concierge, un logement gratuit, a subi de dures privations. Soutenue par une piété constante, Mlle Ketterlé ne se plaint jamais de son sort. Elle le trouverait heureux, si elle ne craignait de tomber encore malade et de laisser sa mère sans secours. « Depuis vingt-cinq ans, dit sa patronne, que nous voyons des centaines d'ouvrières, nous n'en avons jamais trouvé de plus digne d'être signalée à l'attention de l'Académie. » Quand cette dame, qui veille sur elle avec une sollicitude maternelle, lui a appris qu'il était question de la proposer à vos suffrages, Marie Ketterlé, à cette nouvelle inattendue, n'a su que lui répondre : « Ah ! Madame, si cela m'arrivait, comme ma mère serait heureuse ! » Cette excellente fille ne sera pas déçue dans son espoir : vous lui avez accordé un prix de 150 fr.

Charlotte Kany, née à Nancy en 1874, est très jeune

encore, et son dévouement filial n'a pas encore subi des épreuves aussi prolongées. Vous allez juger cependant si, à part la durée, Mlle Kany est inférieure à ses devancières. Elle est la seconde de sept enfants, dont six garçons. Son père est un honnête ouvrier ébéniste. Il y a dix-huit mois, cette nombreuse famille suffisait, non sans peine, à sa subsistance, grâce au travail du père, aux efforts de la mère et aux 2 fr. par jour que gagnait la jeune fille dans un magasin de papeterie. L'année dernière, au mois d'avril, un affreux malheur est venu frapper ces pauvres gens : la mère est morte en couches de son septième enfant. Trois mois après, le père se casse la jambe et entre à l'hôpital. Dans une si grande détresse, Mlle Charlotte n'hésite pas : il lui faut remplacer son père et sa mère et prendre résolument la direction du ménage, devenir la mère de ses frères. Elle renonce à son emploi que le patron, reconnaissant de ses services, promet exceptionnellement de lui réserver pour des temps meilleurs. Mais quelles ressources trouver pour vivre ? L'aîné des frères, ouvrier dans une fabrique de chaussures, a un bras atrophié et ne gagne que des salaires réduits, 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. par jour ; le second, apprenti dans une épicerie, a dû, à la suite d'un effort, faire aussi un séjour à l'hôpital ; le troisième y est entré à son tour pour une maladie des yeux ; les deux suivants vont en classe et ne gagneront rien de longtemps. Le dernier a été recueilli provisoirement à l'hospice Saint-Stanislas. La famille reçoit bien quelques secours du bureau de bienfaisance, mais complètement insuffisants. Charlotte ne s'est pas découragée : elle a fait des prodiges d'ordre, d'entente, de vaillance. Elle parvient à nourrir,

à vêtir tout ce petit monde, à tenir les enfants propres et tranquilles, à les envoyer en classe, à surveiller leurs devoirs. Déjà elle se promet de reprendre son petit frère à l'hospice, et tous les enfants s'en font une fête. Puissent les plus mauvais jours être passés pour cette malheureuse famille ! Puisse cette jeune fille, suscitée par la Providence pour devenir l'ange tutélaire des siens, conduire à bonne fin sa noble entreprise ! L'Académie décerne à Mlle Kany un prix donné pour la première fois, le prix de piété filiale de 100 fr. fondé récemment par Mlle Mangeon en souvenir de son père.

Ne nous lassons pas, Messieurs, de célébrer les vertus de la famille, et rendons grâce aux gens de bien, dont la munificence nous a permis de mettre en lumière le dévouement des mères et des enfants ! Souhaitons qu'ils trouvent de généreux imitateurs pour nous aider à propager de tels exemples qui fortifient les cœurs et consolent de bien des tristesses ! Une civilisation avancée nous laisse voir trop souvent, à côté de progrès sociaux incontestables, à côté des chefs-d'œuvre de l'art, des merveilles de la science et de l'industrie, d'étranges aberrations du sens moral, conduisant à de déplorables défaillances. Toutes sont le produit de la lutte effrénée pour la vie, c'est-à-dire de l'égoïsme, sous ses différentes formes, ambitions démesurées, soif du luxe et des jouissances frivoles, suggérant, pour s'assouvir, les moyens de s'enrichir les plus rapides et les moins avouables, dégoût du travail, haine de toute supériorité, basse convoitise de tout avantage échu à autrui, en somme méconnaissance complète des devoirs sociaux et de la maxime évangélique qui les résume tous : « Aimez-vous les uns

les autres ! » L'égoïsme n'est pas seulement une passion, c'est un système : il a ses théoriciens, dont « l'état d'âme » consiste surtout à se perdre dans la contemplation d'eux-mêmes, spectacle qui les conduit assez naturellement au pessimisme. Il est à remarquer en effet que plus l'homme se complaît dans l'adoration de lui-même, plus noires sont les couleurs sous lesquelles lui apparaît la vie. Le spleen est une maladie de gens blasés. Plus au contraire il s'oublie pour se consacrer à ses semblables, plus il se convainc que la vie a du prix, et qu'elle vaut la peine qu'on s'efforce de la passer belle et utile. Malheureusement l'égoïsme, la doctrine commode qui remplace les devoirs par de simples appétits, ont fait de trop nombreux prosélytes. Quelques-uns, favorisés de la fortune, loin de tendre la main à ceux qu'elle a moins bien partagés, ne se préoccupent que de leur plaisir, de leur vanité ou de leur intérêt, désertant l'obligation imposée au riche de faire de sa fortune un emploi secourable, de la considérer comme un dépôt dont il lui sera demandé compte. D'autres, plus nombreux, astreints pour vivre au travail manuel, deviennent, quand ils perdent la notion du devoir, des recrues faciles pour les entrepreneurs de troubles, des adeptes tout désignés de ce socialisme étroit et tyrannique qui, pour améliorer la situation du plus grand nombre, ne trouve rien de mieux que de réduire toute la collectivité à la même misère, à une servitude intolérable, de tuer la poule aux œufs d'or, de tarir les sources de la production, de détruire toute émulation, tout espoir dans l'avenir, tout amour de la famille et même de la patrie dont ils ont osé blasphémer le saint nom ! Que les hommes assez malheureux pour ne pas

croire au bien prennent la peine de visiter les modestes demeures des vaillantes femmes que vous honorez aujourd'hui ! Je ne doute pas qu'ils n'en sortent meilleurs. Peut-être leur scepticisme aura-t-il perdu un peu de son assurance, et seront-ils tentés de penser que la vertu n'est pas un vain mot. Quand ils la verront si palpable, si persévérante, si sûre d'elle, si féconde, et portant en elle-même sa récompense, bien supérieure à celles que nous sommes appelés à lui décerner, ils se trouveront en présence d'une « propagande par le fait » des plus éloquentes. Puissent-ils en conclure, avec un éminent rapporteur des prix de vertu à l'Académie française[1] que, « si le génie n'explique pas Dieu, la bonté le prouve » !

1. M. Alexandre Dumas fils, séance publique du 2 août 1877.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX HERPIN[1]

PAR M. PFISTER

MESSIEURS,

La dernière fois que l'Académie de Stanislas a appelé à prendre part au concours institué par M. le docteur Herpin, de Metz, tous les récents ouvrages, imprimés ou manuscrits, relatifs à la Lorraine et aux Trois-Évêchés, quinze concurrents se sont présentés [2]. Cette année-ci, nous n'avons eu à examiner que six travaux. Ne nous hâtons point de conclure de ces chiffres que nos études locales sont en décadence. Les mémoires qu'on nous a soumis sont peu nombreux ; mais ils ont tous une valeur réelle. Ils témoignent de beaucoup de zèle pour notre histoire régionale ; les auteurs ont fait de longues recher-

---

1. Ce rapport a été présenté au nom d'une commission composée du bureau de l'Académie, de MM. Druon, président, Duvernoy, Favier, Léon Germain et Pfister.

2. Voir le rapport présenté par M. Ch. Guyot, *Mémoires de l'Académie*, 1884-1885, p. I.

ches ; ils ont eu le souci de mettre en œuvre les matériaux accumulés ; ils se sont efforcés d'écrire un livre.

Pourtant, des six ouvrages, nous avons dû, à notre grand regret, en écarter deux. Elle est charmante, en tous points, l'étude [1] que M. l'abbé Demange a faite sur les anciennes écoles de Trondes, un pittoresque village situé un peu au nord de Toul, au milieu de prairies, de vignes, de terres arrosées d'eaux toujours fraîches. En la lisant, nous avons été pris d'une vive sympathie pour messire Husson qui, en 1622, légua sa maison pour l'installation d'une école mixte, pour Dominique Gueldé qui, au début du XVIIIe siècle, créa une école spéciale pour les petites filles. Cette sympathie s'est augmentée de toute l'estime, de toute la vénération que nous avions pour l'auteur du travail, enlevé récemment par la mort aux siens, à l'école Saint-Léopold, à l'Académie de Stanislas elle-même. Mais le sujet traité nous a semblé un peu particulier ; il n'embrasse qu'une courte période et qu'un village peu important. M. l'abbé Demange a labouré avec ardeur et en tous sens son champ ; il lui a fait produire une belle moisson ; mais ce champ, perdu dans un coin de l'ancien Toulois, est tout petit. Nous avons dû réserver nos récompenses pour des ouvrages de plus longue haleine.

M. Pierre Boyé, en nous racontant l'histoire du château de Mousson [2], a choisi un sujet beaucoup plus vaste.

1. *Les écoles d'un village toulois au commencement du* XVIIIe *siècle, d'après des documents inédits*. Paris, Retaux-Bray, et Nancy, R. Vagner, 1 vol. in-12. VIII-310 pages. 1892.

2. Pierre Boyé, *Recherches historiques sur Mousson*. Pont-à-Mousson, Marcel Vagné, 1 vol. in-8° de 171 pages, 8 planches hors texte et une phototypie. 1892.

Son récit nous conduit des temps les plus lointains jusqu'à l'époque de Richelieu, qui fut impitoyable pour Mousson, comme pour Prény et pour Amance, et qui fit démanteler le manoir, orgueil des anciens comtes de Bar. Le jeune historien nous énumère tour à tour les anciens seigneurs du château, ses prévôts, ses châtelains. Il nous raconte, non sans éclat, les principaux événements que le vieux donjon vit se dérouler. Il n'a garde d'oublier le village qui s'est accroché au flanc du château, aujourd'hui hameau assez misérable, mais qui eut ses jours de gloire ; il nous fait connaître ses privilèges passés et son organisation municipale. Mais le livre est un écrit de circonstance. Il a été composé pour stimuler le zèle des Lorrains, pour les décider à souscrire à la restauration de l'antique chapelle castrale, que M. l'abbé Xavier Mundweiler vient de mener à bonne fin. M. Boyé a dû par suite faire des concessions aux souscripteurs; il a supprimé les discussions trop techniques; pour se faire mieux comprendre, il a brisé l'ordre chronologique; il a multiplié les descriptions. Son travail a souvent les allures d'un simple *Guide*. M. Boyé, qui est un jeune homme très actif, très entreprenant, qui a déjà conquis les trois diplômes de licencié en philosophie, licencié en droit, licencié ès sciences naturelles, prendra sûrement sa revanche, quand il pourra déployer avec plus de liberté ses qualités d'historien. Nous le retrouverons au prochain concours de l'Académie.

Sur les six ouvrages qui ont été soumis à son examen, l'Académie en a retenu quatre. Elle décerne, il est vrai, à un seul d'entre eux le prix Herpin; mais, des 1,000 fr. dont elle dispose, elle a soustrait 200 fr.

pour l'achat d'une médaille d'or et de deux médailles d'argent, destinées à récompenser les trois autres concurrents.

En l'année 1883, M. l'abbé Pognon fut nommé curé doyen de Montfaucon d'Argonne. A partir de ce jour, deux soucis remplirent son âme. L'ancienne abbaye de Montfaucon avait été fondée, au VII[e] siècle, par Baldéric que l'Église honore comme saint; mais, au cours des âges, les reliques du saint avaient été dispersées; celles mêmes que Montfaucon possédait avant 1789 avaient disparu. M. Pognon voulut retrouver au moins ces derniers restes et, guidé par un passage des *Bollandistes,* il fut assez heureux pour les remettre au jour, le dimanche, 10 août 1885. Les documents historiques concernant la collégiale de Montfaucon, eux aussi, ont subi les outrages du temps; la plupart d'entre eux ont été détruits; sur tout ce passé glorieux, il ne subsiste plus que quelques papiers de famille et de rares pièces, éparses dans les archives ou dans les bibliothèques, à Paris, à Châlons, à Bar-le-Duc. Pendant sept années, M. Pognon s'est appliqué — et ce fut son second souci — à réunir toutes ces épaves, à les enchâsser dans un livre et à écrire une histoire de l'ancienne collégiale et de la petite ville de Montfaucon aussi complète que le permettait la pénurie des sources. Cette histoire[1] a été composée avec une véritable passion. Nous ne pouvons que rendre hommage à l'ardeur qu'a déployée M. l'abbé Pognon. Mais

1. *Histoire de Montfaucon en Argonne depuis son origine jusqu'à nos jours.* Sedan, Sohet-Laurent, 1 vol. in-8°, x-696-xi pages avec planches. 1890.

nous devons constater aussi que par l'excès même de son zèle il est tombé dans plus d'un défaut. Il a accepté sans grande critique beaucoup de légendes qui sont l'honneur de Montfaucon; il s'est exagéré l'intérêt que pouvaient présenter, en dehors de Montfaucon, certaines anecdotes locales; il a fait souvent rentrer dans l'histoire de Montfaucon celle des pays voisins, voire même l'histoire générale de France. Ces réserves exprimées, nous sommes heureux de récompenser, par une médaille d'argent, ce livre, fruit de patientes recherches, écrit en toute sincérité par un honnête prêtre, dont l'unique tort est, après tout, d'avoir été trop épris de son sujet.

Le travail manuscrit de M. Sorlat, avocat à Lunéville, sur l'ancienne châtellenie de Moyen[1], offre les mêmes qualités et aussi les mêmes défauts. Le nom de Moyen, qui est aujourd'hui un coquet village du canton de Gerbéviller, apparaît pour la première fois dans un diplôme de l'empereur Henri V, en l'année 1111. Avant cette date, nous ne savons absolument rien sur cette localité. Mais, sous prétexte que son territoire a fait partie de la Gaule, qu'il a été occupé par les Romains, qu'il a été englobé dans le royaume franc, M. Sorlat nous décrit le type des Gaulois, nous montre l'organisation des cités romaines, nous énumère, d'après les anciennes histoires, la succession des rois mérovingiens et carolingiens. En l'année 1111, Moyen appartient à l'abbaye de Senones; en 1269, il est cédé aux évêques de Metz. Pour ces raisons, M. Sorlat

1. *Étude historique sur l'ancienne châtellenie de Moyen.* Le manuscrit de 163 pages grand format, plus les pièces justificatives et les planches, demeure acquis à l'Académie de Stanislas et est déposé à la bibliothèque de Nancy où il peut être consulté.

nous expose les destinées de Senones au XIIe et au début du XIIIe siècle, et nous donne plus loin la suite des prélats messins jusqu'à la Révolution, résumant leurs principaux actes et portant sur chacun d'eux un jugement sommaire. Il ne s'aperçoit pas qu'au milieu de ces développements généraux la châtellenie de Moyen disparaît, étouffée par ces grandes masses. Et pourtant c'est quand il veut bien s'en tenir à son sujet propre qu'il est original et intéressant. Il a fait sur Moyen quelques découvertes très heureuses et il a su faire valoir, par un commentaire net et précis, les documents trouvés. Nous apprenons de lui quels droits les évêques de Metz exerçaient, à la fin du XIVe siècle, sur Moyen, comment y étaient organisés les plaids annaux, quelle procédure était suivie dans les causes civiles ou criminelles; nous savons aussi, grâce à lui, de quelle manière, au début du XVIIe siècle, étaient nommés le maire, les officiers de justice (échevins, jurés, doyen), les officiers de police (bangards, messiers, forestiers). Ce sont ces détails sur la vie rurale de nos ancêtres lorrains que nous prisons le plus dans le mémoire de M. Sorlat et nous lui sommes reconnaissants de nous les avoir fournis. Nous le remercions en outre d'avoir attiré notre attention sur les ruines du château de Moyen qu'il a fort bien décrites et nous exprimons avec lui le vœu qu'elles soient classées comme monument historique. Les plans et les photographies qu'il a joints à son travail en rendent la lecture plus aisée et aident beaucoup à l'intelligence des descriptions. Comme à M. Pognon, nous offrons à M. Sorlat une médaille en argent. En outre, pour mieux témoigner le très grand cas que nous faisons de certains chapitres

de son étude, nous le prions de nous réserver l'un de ces chapitres pour nos *Mémoires*.

M. Albert Denis, avocat à Toul, nous a présenté le début d'une histoire de Toul pendant la Révolution[1]. Nous devons avant tout le féliciter du choix de son sujet. On a cru trop longtemps que l'histoire de la Révolution était concentrée à Paris ou à Versailles; aujourd'hui, nous voulons savoir comment les idées nouvelles ont pénétré et ont été accueillies dans chaque province, dans chaque cité, quels obstacles elles y ont rencontré, par quels dévouements et par quels fanatismes elles y ont été servies, quelles victimes elles ont semé sur leur passage. L'histoire locale ne cesse pas, comme on le croit d'ordinaire, à la date précise du 5 mai 1789; elle doit être poursuivie jusqu'à nos jours. M. Denis l'a compris et nous espérons que, dans notre Lorraine, d'autres suivront son exemple. N'est-il pas regrettable qu'aucun historien n'ait encore été séduit par cette magnifique matière : *Nancy sous la Révolution ?* Le sujet que M. Denis a eu cent fois raison de choisir, il l'a étudié avec beaucoup de soin. Il a compulsé les archives de sa ville natale et fait une sérieuse enquête à Paris, aux archives nationales. Il a trouvé dans ces dépôts de curieux documents, qu'il publie en entier. Pourtant, il ne s'efface pas derrière eux. Il apprécie les événements et les hommes et, en général, il porte sur eux un jugement modéré. Admirateur sincère de la Révolution, il sait blâmer les excès de la foule; il

1. *Toul pendant la Révolution*. De la convocation des États-Généraux à l'abolition de la royauté (5 juillet 1788-21 septembre 1792). Toul, T. Lemaire. 1 vol. in-8° de 419 pages. 1892.

s'efforce d'être juste même avec ses adversaires. Contrairement à la municipalité de Toul de 1792, il rend hommage aux Suisses qui sont tombés dans la journée du 10 août. Néanmoins, il n'a pas toujours lu au fond des cœurs ni compris quels sentiments contradictoires s'y livraient combat; avec toute l'assurance que donnent la jeunesse et des convictions arrêtées, il crie aux prêtres réfractaires : Vous n'avez pas rempli votre devoir. Le problème était pour eux moins simple qu'il ne le suppose. Puis, M. Denis est trop porté à admirer tout ce qui s'est passé à Toul; il fait de ses compatriotes de 1789 un éloge sans aucune restriction. Sous la phraséologie révolutionnaire, il n'a pas su ou n'a pas voulu voir des traces certaines de mesquines passions et d'égoïsme local. Mais ce sont là de petites taches qu'effacent les qualités de l'auteur, ses recherches consciencieuses, l'ordonnance simple et nette du livre, son exposition toujours précise. Le premier tome, le seul qui ait paru, nous conduit jusqu'au 21 septembre 1792, c'est-à-dire jusqu'au jour où la Convention nationale se réunit et, sur la proposition de l'abbé Grégoire, décréta l'abolition de la Royauté. En décernant à M. Denis une médaille d'or, l'Académie ne rend pas seulement justice aux mérites de son volume; elle veut l'encourager à continuer ses études et à enrichir l'histoire de la Lorraine d'une œuvre considérable sur une période qui est encore très près de nous et qui pourtant est si mal connue.

Nous avons réservé le prix Herpin, réduit à 800 fr., à une dernière œuvre, qui l'emporte sur toutes celles que nous venons de passer en revue, par l'étendue des recherches, par la méthode vraiment scientifique, par

l'habile agencement du plan, et aussi par la clarté d'un style simple et élégant. Cette œuvre, consacrée à l'Université de Pont-à-Mousson[1], a valu récemment à son auteur, M. l'abbé Eugène Martin, devant la Faculté des lettres de Nancy, le grade de docteur et l'unanimité des suffrages de ses juges; l'Académie à son tour en a apprécié les solides mérites. M. l'abbé Martin nous fait, dans le moindre détail, l'histoire de l'Université mussipontaine, depuis le jour où elle fut créée, en 1572, pour combattre en Lorraine les hérésies de Luther et de Calvin, jusqu'au moment où elle fut transférée, en 1768, dans la capitale du duché et où elle s'appela l'Université de Nancy. Il s'arrête de préférence sur la période glorieuse de l'institution, au début du XVII[e] siècle, lorsque les fils des ducs lorrains venaient s'asseoir sur ses bancs et que 2,000 élèves se partageaient entre le collège et les trois Facultés supérieures. Il nous décrit l'organisation de l'Université soit dans son ensemble, soit dans ses diverses parties, et nous trace un tableau très animé de la manière de vivre et des mœurs des étudiants. Enfin, il nous montre ce que valait l'enseignement distribué au Pont en insistant surtout sur le collège. Dans cette dernière partie, M. l'abbé Martin, qui est lui-même un professeur très distingué à l'école Saint-Sigisbert, fait preuve de hautes qualités pédagogiques et, s'il montre peut-être une tendresse excessive pour les méthodes créées par les jésuites et empruntées par l'Université, combien de fines remarques, d'observations délicates ne laisse-t-il

1. *L'Université de Pont-à-Mousson* (1572-1768). Nancy et Paris, Berger-Levrault et C[ie]. 1 vol. in-8° de XIX-459 pages, 1891.

pas tomber de sa plume ! Les conclusions du livre de M. l'abbé Martin étaient tout indiquées. Nos Facultés modernes de Nancy sont les héritières naturelles de l'Université de Pont-à-Mousson ; elles revendiquent la succession plus riche encore des deux Universités, protestante et catholique, de Strasbourg. Qu'on leur rende donc ce titre d'Université, glorieux souvenir et gage d'une nouvelle gloire. Ce vœu, malheureusement, n'a point été réalisé. Mais si les professeurs de Nancy n'ont point le nom, ils s'efforceront de créer la chose, en resserrant les liens entre les divers groupes de Facultés, en cherchant à retenir leurs étudiants naturels et à en attirer d'autres, en entrant de plus en plus en contact avec le public, en provoquant la production d'œuvres importantes, comme celle de M. l'abbé Martin. Quand M. Martin a écrit son histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, il n'a pas seulement raconté le passé ; il nous a aidé à préparer l'avenir.

LE

CARDINAL LAVIGERIE

PAR M. L'ABBÉ VACANT

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

Lorsque l'Académie de Stanislas m'a ouvert ses rangs, elle a voulu, je pense, donner un témoignage de son estime au Grand Séminaire où se forme le clergé du diocèse de Nancy. Je sens tout le prix de l'honneur qu'elle m'a fait et je suis heureux de vous exprimer aujourd'hui ma profonde reconnaissance, en présence de mes confrères et devant l'auditoire d'élite que vos séances solennelles attirent chaque année.

Vos discours de réception, Messieurs, ont été souvent consacrés au souvenir des membres les plus distingués de votre compagnie, ou à quelque question qui intéresse la Lorraine. Je resterai fidèle à cette excellente tradition. Je vous entretiendrai d'un ancien évêque de Nancy, votre associé correspondant, le cardinal Lavigerie, dont la mort vient de briser la glorieuse carrière.

Cependant, si je m'arrêtais à vous rappeler l'histoire de son épiscopat en Lorraine, ou les titres littéraires qui lui ont conquis vos suffrages, il y a vingt-cinq ans, je ne vous dirais point ce qui donne à cet initiateur hardi une place à part parmi les plus nobles figures de notre temps.

C'est, en effet, en nous quittant, qu'il est entré dans sa véritable voie. La régénération religieuse et morale du mystérieux continent auquel la Providence l'envoyait est devenue l'œuvre de sa vie. Aussi est-ce l'apôtre et le libérateur de l'Afrique que je voudrais vous montrer.

Je n'entrerai pas dans le détail de ses entreprises : le temps ne me le permettrait point. J'essayerai seulement de retracer, en quelques mots, les vastes et généreux desseins qu'il a conçus, à mesure que de nouveaux horizons se révélaient à son zèle, les ressources immenses qu'il s'est créées et les premiers résultats de ses efforts.

Je vous rappellerai simplement les faits, persuadé qu'ils parleront d'eux-mêmes beaucoup plus éloquemment que les considérations que je pourrais y ajouter.

Charles-Martial-Allemand Lavigerie naquit à Bayonne, le 31 octobre 1825. Après avoir terminé ses études théologiques à Saint-Sulpice, il fut reçu docteur ès lettres par la Faculté de Paris et occupa successivement la chaire de littérature latine à l'école des Carmes et celle d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. Mais le professorat ne donnait point satisfaction aux besoins de son âme ardente et expansive. Il accepta, donc en 1856, de diriger l'œuvre des *Écoles d'Orient* qui répondait mieux à ses secrètes aspirations. Elle avait, en effet, pour but de répandre l'instruction parmi les populations ignoran-

tes de la Palestine et des pays voisins, et de promouvoir au milieu d'elles l'influence catholique et française.

Ce que l'abbé Lavigerie fit à la tête de cette œuvre doit nous arrêter un instant; car ce fut comme un essai de ce qu'il entreprit plus tard pour l'Afrique. Il était destiné à quêter toute sa vie. C'est alors qu'il commença. Grâce aux aumônes qu'il recueillit, il put fonder et soutenir en Syrie, en Turquie et en Égypte, des écoles, des orphelinats et des hospices, où les musulmans étaient reçus aussi bien que les chrétiens.

C'était un succès dont les Annales de la charité offrent de nombreux exemples; mais une catastrophe inattendue vint stimuler le zèle de l'abbé Lavigerie et mettre en relief les aptitudes extraordinaires dont il était doué.

A la fin de 1859 et au commencement de 1860, des massacres sauvages ensanglantèrent le Liban. Les Druses et les Métualis s'unirent, de connivence avec les Turcs, pour exterminer les chrétiens de Syrie. Ils égorgèrent sans distinction hommes, femmes et enfants. On estima à 45,000 le nombre des victimes qui tombèrent sous leurs coups, ou qui moururent ensuite de misère. Les survivants étaient sans asile, sans vêtements, sans aucune ressource, et attendaient avec terreur le même sort que leurs frères.

Ces nouvelles excitèrent en Europe une indignation générale. L'abbé Lavigerie ressentit alors pour la première fois cette pitié poignante et communicative, que les grandes infortunes des peuples devaient si souvent exciter dans son cœur. Il croyait voir ces multitudes affamées, il les entendait qui lui demandaient du pain.

Pendant que le gouvernement français, fidèle à nos traditions nationales, organisait une expédition militaire pour châtier les coupables et rétablir la sécurité, le zélé directeur de l'œuvre des Écoles d'Orient adressa un pressant appel à la charité de l'Europe et réunit près de trois millions.

Avec quelle joie il alla distribuer ces précieux secours aux pauvres victimes ! Comme les malheureux ont plus besoin encore de paroles amies que de pain, il les réconforta aussi par ses consolations et ses encouragements. Ce fut surtout le sort des petits enfants qui excita sa commisération ; il en adopta plus d'un millier. Il revint en Europe en gémissant de n'avoir pu soulager toutes les infortunes dont il avait été témoin, et en promettant à ces chers chrétiens de Syrie de ne les point oublier.

En effet son affection pour eux ne se démentit jamais. Elle lui inspira plus tard une de ses plus belles créations ; je veux parler du séminaire de Sainte-Anne de Jérusalem qu'il fonda en 1876, avec le concours de la France, et qui est sous la direction de ses Pères blancs. Ce séminaire est destiné à l'éducation et à la transformation du clergé grec melchite. Il compte aujourd'hui cent-vingt séminaristes, choisis avec soin dans les divers diocèses de Syrie. Les études qui portent surtout sur les Pères grecs se font en français et honoreraient nos meilleures écoles d'Europe. Cette œuvre semble nous assurer pour un avenir prochain une influence sans égale en Palestine.

La belle conduite de l'abbé Lavigerie en Orient avait attiré sur lui l'attention du Saint-Siège et du Gouvernement. A son retour, il fut créé auditeur de rote pour la

France et, dix-huit mois plus tard, en 1863, il était nommé évêque de Nancy, à la place de Mgr Darboy.

Il resta dans notre ville jusqu'en 1867. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre peuvent dire s'il y dépensa de l'activité. Il eût fallu trente ans pour mener à bien les nombreux projets qu'il essaya d'exécuter; mais il ne savait guère attendre et patienter. Ces projets étaient d'ailleurs excellents. Ce qui montre bien que ses réformes et ses entreprises étaient inspirées par les véritables besoins de son diocèse, c'est que ce futur apôtre ne toucha point aux œuvres paroissiales et charitables qui étaient prospères. Par une sorte d'intuition d'un avenir encore lointain, il s'appliqua surtout à fortifier les études dans les congrégations enseignantes, et à former des professeurs distingués pour ses petits séminaires de Fénétrange et de Pont-à-Mousson, et pour ses collèges de Blâmont, de Vic, de Lunéville et de La Malgrange. L'école des hautes études ecclésiastiques qu'il ouvrit près de nos Facultés des lettres et des sciences, sur le modèle de l'École des Carmes, fut la plus féconde de ses créations à Nancy.

Cependant le Gouvernement lui avait offert l'archevêché d'Alger, vacant par la mort de Mgr Pavy. Il fut séduit à la pensée du dévouement et de l'initiative qu'il pourrait y déployer et accepta sans hésiter.

Le mandement de prise de possession qu'il adressa à ses nouveaux diocésains contient le programme grandiose qu'il s'était tracé : « Faire de la terre algérienne une autre France, sœur de la nôtre, y lisons-nous, porter de là les lumières de la civilisation au delà du désert, jusqu'au centre de ce continent encore plongé dans la barbarie, relier ainsi l'Afrique du nord et l'Afrique cen-

trale, voilà le but. » Il voulait donc dès ce moment deux choses : assimiler l'Algérie à la France par l'influence du christianisme, et faire rayonner la civilisation chrétienne de l'Algérie sur toute l'Afrique.

Il était impossible d'exécuter la première partie de ce plan, sans se heurter à la politique adoptée par l'Empire. Un conflit se préparait.

L'Algérie comptait alors deux cent-vingt mille colons européens, chrétiens pour la plupart, et trois millions d'indigènes musulmans.

Comme vous le savez, Messieurs, ces indigènes se répartissent en deux groupes distincts : d'une part, les Arabes et les Berbères arabisants, qui descendent des conquérants venus de l'Arabie ou ont pris leurs mœurs nomades et leur organisation en tribus ; et d'autre part, les Kabyles qui sont les fils des anciens chrétiens de la Mauritanie et de la Numidie. Les Kabyles habitent les gorges des montagnes, où leurs ancêtres se sont réfugiés et où ils avaient encore des évêques catholiques au XII[e] siècle.

Par suite de persécutions incessantes et d'un isolement qui les empêchait de s'instruire, ils ont peu à peu oublié l'évangile et adopté les pratiques religieuses de l'Islamisme; mais ils gardent fidèlement les institutions civiles et sociales de leurs pères, et entretiennent au fond de leur cœur un ressentiment profond contre l'Arabe conquérant. Les tribus arabes sont, du reste, divisées aussi par la jalousie et la haine.

Ces rivalités avaient mis obstacle à la constitution de l'Algérie en pays de protectorat.

Pour empêcher des révoltes et des agressions inces-

santes, la France s'était donc vue contrainte d'occuper militairement le Tell et la région des Hauts-Plateaux jusqu'au désert. On ne pouvait néanmoins songer à remplacer les indigènes par des Français, à cause de l'étendue du territoire et des bases solides de la propriété. Aussi la colonisation offrait-elle de grandes difficultés.

Après bien des tâtonnements, le gouvernement impérial s'était arrêté au régime qu'on a nommé du *Royaume Arabe*. Il consistait à maintenir, à protéger, à développer même l'élément arabe, sous le gouvernement militaire d'officiers français. En conséquence, les réglementations élaborées pour la tribu arabe avaient été imposées aux municipalités de la Kabylie, et on avait inauguré chez les Kabyles l'enseignement officiel du Coran qu'ils n'avaient jamais étudié jusqu'alors. Par contre, défense était faite au clergé catholique d'avoir aucun rapport avec la population musulmane.

Cette défense n'était point lettre morte. Sous l'épiscopat de M[gr] Pavy, le supérieur du grand séminaire d'Alger avait été menacé publiquement de la prison, et même des galères, pour avoir recueilli par charité quelques enfants arabes.

Tous les colons, sans distinction de nationalité et de culte, étaient, paraît-il, mécontents de cette politique. Les sentiments de leur nouvel archevêque se trouvaient donc à l'unisson des leurs. Sans doute M[gr] Lavigerie ne possédait pas leur expérience, puisqu'il arrivait de France; mais, grâce à son séjour en Syrie, il avait des vues fort nettes sur la question algérienne. Les montagnards de la Kabylie lui rappelaient les maronites du Liban opprimés par les Turcs. Il les regardait donc

comme nos alliés naturels contre les Arabes qu'ils haïssent, et voulait les préparer à devenir un jour d'excellents Français et aussi d'excellents chrétiens. Ce n'est pas néanmoins qu'il songeât à prêcher le christianisme aux populations musulmanes ; non, il désirait seulement mettre sous leurs yeux le spectacle des vertus et surtout de la charité que cette religion inspire.

Il en eut bientôt l'occasion. Six mois après son arrivée, une famine affreuse, résultat de deux années de sécheresse, réduisit les indigènes aux plus cruelles extrémités. Ils ne vivaient plus que de l'herbe des champs, de la racine des palmiers nains ou des feuilles des arbres qu'ils broutaient comme des animaux. Ils se portaient en masse vers les villes, et comme on leur en défendait l'entrée, ils attendaient les tombereaux qui enlèvent les immondices, déterraient les cadavres et attaquaient les fermes isolées. Quelques-uns assassinèrent même des voyageurs et égorgèrent leurs propres enfants pour se nourrir de leur chair. Il en périt 500,000 de faim et de maladie.

Le Gouvernement procurait du travail à ces malheureux pour leur venir en aide ; mais il cherchait en même temps à les refouler vers le désert ; car il craignait l'opinion publique, qui, étant hostile au régime du *Royaume Arabe,* lui imputait la famine.

Mgr Lavigerie recommença pour ces bandes affamées ce qu'il avait fait cinq ans auparavant pour les chrétiens du Liban. Non content de leur distribuer des vivres, il ouvrit des asiles, où il accepta un grand nombre de veuves et jusqu'à 1,800 orphelins.

Pour se procurer des ressources, il dut recourir de nouveau à la charité du monde chrétien. Or, dans un des

appels qu'il adressa à la presse, il fit connaître le généreux dessein qu'il nourrissait. Il voulait devenir véritablement le père de tous ceux de ces enfants qui n'avaient plus de famille. Il se proposait donc de les garder dans ses orphelinats jusqu'à l'âge où ils pourraient choisir librement leur religion et leur compagne, et il espérait fonder par leurs mariages des ménages arabes qui seraient français et chrétiens.

Il n'eut pas plutôt manifesté cette intention qu'on s'en émut à Paris. Par ordre supérieur, le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie, lui notifia que ses orphelins ne seraient pas laissés en ses mains, mais qu'après la famine, ils seraient tous renvoyés dans leurs tribus.

Les renvoyer dans leurs tribus, c'était les condamner à périr de misère, c'était exposer leur jeunesse à des périls plus redoutables que la mort. Le cœur de l'archevêque bondit à cette pensée. « Je suis, répondit-il au maréchal, le père de ces enfants. La force seule les arrachera de leurs asiles ; et, si elle les en arrache, je trouverai dans mon cœur d'évêque de tels cris qu'ils soulèveront contre les auteurs de ces attentats l'indignation de tous ceux qui méritent encore sur la terre le nom d'hommes et celui de chrétiens. » Il soumettait en même temps à l'Empereur des observations sur la politique générale suivie vis-à-vis des indigènes.

Ces observations ne faisaient que traduire l'opinion de tous les colons. Aussi lui adressèrent-ils de toutes parts de chaleureuses félicitations, pendant que les Arabes nourris par lui ne savaient comment lui témoigner leur vénération et leur reconnaissance. Il ne pouvait plus se montrer en public sans être acclamé.

Néanmoins le Gouvernement n'entendait par reculer. Mais il sentait qu'il lui serait difficile de vaincre cette résistance qu'il n'avait pas prévue. Recourir à la force était trop odieux ; obtenir une condamnation de l'archevêque par les tribunaux ne paraissait pas possible ; il ne restait d'autre moyen que de se débarrasser de lui. C'est ce qu'on essaya de faire. On s'adressa d'abord au pape, qui refusa de donner les mains à cette iniquité ; on s'adressa ensuite au prélat lui-même et on lui offrit un des premiers archevêchés de France : il demanda qu'on le laissât avec ses chers enfants. L'Empereur admirait son zèle et la modération qu'il mettait dans la lutte. Il crut qu'on pouvait se fier à sa prudence. Il décida donc que Mgr Lavigerie resterait à Alger et qu'il y exercerait librement son ministère et sa charité.

L'archevêque demeurait maître du champ de bataille. Mais à qui allait-il confier l'exécution de ses plans ? Son clergé ne connaissait point la langue arabe et suffisait à peine au ministère des centres européens. Les frères du bienheureux de la Salle et les sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy, qu'il avait appelés dans ses orphelinats, ne pouvaient se livrer aux autres œuvres qu'il méditait. Il avait besoin de prêtres et de femmes apôtres, complètement dévoués à ses vues. Il fonda donc, en 1868, la société des missionnaires d'Alger connus sous le nom de *Pères blancs*. Il leur assigna pour but la civilisation de l'Afrique par le Christianisme, leur donna la règle des ordres religieux actifs et leur imposa non seulement l'habit, mais encore la nourriture et le genre de vie des Arabes africains. Il établit en même temps une congrégation de religieuses missionnaires, les *Sœurs blanches*.

Elles doivent, comme les Pères blancs, connaître les langues de l'Afrique et les éléments de la médecine pratique. C'est à elles que revient le soin des femmes et des jeunes filles. Les deux sociétés se développèrent rapidement et fournirent vite à l'archevêque les auxiliaires qui lui étaient nécessaires. Il put bientôt leur confier les orphelins qu'il avait adoptés au temps de la famine.

De ces orphelins, cinq cents environ étaient morts; deux ou trois cents étaient retournés dans leurs familles; il en restait un millier à sa charge. Il voulut assurer leur avenir en leur donnant l'habitude du labeur et en les exerçant aux travaux de l'agriculture. Il acheta donc trois vastes terrains en friche, qui furent transformés en vignes, en prairies et en champs de blé: l'un à Maison Carrée près d'Alger, l'autre à Kouba, également près d'Alger, le troisième aux Attafs sur le Chéliff. Il transmit la terre de Maison Carrée aux Pères blancs, et y établit ses orphelins; il donna celle de Kouba aux Sœurs blanches et y plaça ses orphelines. Lorsque le moment fut venu, il unit un grand nombre de ces enfants par des mariages, les dota et leur partagea son domaine des Attafs. C'est ainsi qu'il créa deux villages d'indigènes chrétiens, dont la population est aujourd'hui quintuplée, Saint-Cyprien et Sainte-Monique. Les musulmans témoins de ces établissements ne pouvaient croire à tant de générosité. « Depuis que le monde existe, disait un vieil Arabe, on n'a jamais vu que Dieu et ce marabout chrétien donner ainsi, pour rien, à des enfants abandonnés, les terres, les maisons et les bœufs. »

Cependant le vaillant évêque pensait aussi aux Kabyles de l'Atlas. Il alla les visiter en 1872. Les *Amin* (c'est ainsi

qu'ils nomment leurs maires) venaient au-devant de lui à la tête des notables de chaque commune. L'archevêque en grand costume était entouré de sa suite. Il leur disait : « Les Français descendent des Romains comme vous, et leur religion est celle de vos ancêtres. Autrefois, il y avait en Afrique cinq cents évêques comme moi, et ils étaient tous Kabyles. Savez-vous cela ? » Ils se consultaient avec un long flux de paroles, puis l'*Amin* répondait : « Nous le savons tous ; mais il y a bien longtemps de cela. Ce sont nos grands-pères qui nous l'ont dit. » Puisqu'il était le successeur des anciens évêques Kabyles, Mgr Lavigerie leur promit de leur envoyer des missionnaires qui soigneraient leurs malades et instruiraient leurs enfants gratuitement. Il tenait sa promesse dès l'année suivante.

Il existe aujourd'hui en Kabylie six stations de Pères blancs et trois stations de Sœurs blanches. Voici, telle que l'a tracée l'archevêque d'Alger lui-même, dans un compte rendu soumis à Léon XIII en 1878, la ligne de conduite qu'ils suivent dans leurs rapports avec les musulmans.

« Elle consiste à gagner leur cœur et leur confiance par l'exercice de la charité, à poser dans les âmes de leurs enfants les bases d'une transformation profonde et solide par l'éducation. Les missionnaires soignent les malades qui se présentent en foule et s'en retournent en les bénissant. Ils instruisent les petits enfants, en leur donnant peu à peu nos pensées et nos sentiments. Dans le principe et pendant tout le temps nécessaire, on s'en tiendra là. L'expérience a montré que, si on baptisait tel ou tel individu en particulier, il se trouverait dans un milieu tel que sa persévérance serait impossible, et que tôt ou

tard il reviendrait à son ancienne vie. Il faut, pour que les conversions soient solides, qu'elles aient lieu en masses nombreuses ; alors les nouveaux chrétiens se soutiendront les uns les autres. »

Les Pères blancs sont encore loin de ces résultats ; mais leurs écoles de français regorgent d'enfants, et chaque mois ils donnent des soins à neuf mille malades. Malgré leur réserve, ils ont même eu la joie d'admettre au baptême un certain nombre de ménages, notamment à Ouad'hias. Les Kabyles musulmans leur témoignent d'ailleurs plus de vénération et de confiance qu'à leurs propres marabouts. « Tous les chrétiens seront damnés, leur disent ces braves montagnards, mais vous autres, vous ne le serez pas, vous êtes croyants au fond de votre cœur. »

Au delà des hauts plateaux de l'Atlas se déroule, jusqu'au Soudan, l'immense désert du Sahara, parcouru par les redoutables Touaregs. L'archevêque d'Alger considérait nos deux colonies de l'Algérie et du Sénégal comme des portes ouvertes par la Providence à la France et à la foi chrétienne sur ces vastes régions. Aussi assura-t-il l'apostolat de ces contrées à ses missionnaires dès 1868, en se faisant nommer par la Propagande délégué apostolique du Sahara et du Soudan. Ses prévisions politiques n'ont pas été trompées ; car le territoire soumis à l'influence de la France par la convention franco-anglaise du 5 août 1890 est à peu près celui sur lequel il avait obtenu juridiction du Saint-Siège, vingt-deux ans auparavant.

Il essaya d'établir son premier poste avancé dans la capitale même du Soudan, à Tombouctou : projet hardi

dont la perfidie des Touaregs empêcha, hélas ! la réalisation. Deux caravanes de Pères blancs destinés à cette fondation furent successivement massacrées, l'une à quelques journées de marche de Metlili en 1876, l'autre tout près de R'damés en 1881. Les vaillants missionnaires se résignèrent donc à attendre une heure plus favorable. Ils sont échelonnés au nord du désert, à Biskra, à Ouargla et à Gardaya, dans des stations semblables à celles de la Kabylie.

Les regards de l'archevêque d'Alger s'étaient aussi tournés vers la Tunisie. Lorsque les intrigues de l'Italie nous obligèrent à imposer notre protectorat à ce pays en 1881, les Pères blancs occupaient déjà depuis six ans notre sanctuaire national de Saint-Louis, sur l'emplacement de l'ancienne Carthage. Cependant le service religieux de la Régence était aux mains d'un vicaire apostolique et de capucins italiens. Le gouvernement français se défiait de leur influence. Aussi profita-t-il de la démission du vicaire apostolique pour faire nommer l'archevêque d'Alger administrateur apostolique de la Tunisie.

Cette nomination ajoutait de lourdes charges à celles qui pesaient déjà sur les épaules de Mgr Lavigerie.

Ce fut néanmoins avec une profonde satisfaction qu'il reçut ce témoignage de confiance, qui, après treize années d'expérience, était un véritable désaveu de la politique suivie jadis vis-à-vis du clergé algérien, et comme la reconnaissance officielle des services que l'archevêque d'Alger rendait en Afrique à la cause de la patrie. Aussi ne déploya-t-il nulle part autant d'activité que dans ce nouveau champ offert à son zèle et à son patriotisme. Il fit donner d'autres destinations à quelques capucins qui

opposaient des objections à sa prise de possession, ouvrit un grand collège français à Tunis et parcourut le pays, répandant partout des bienfaits et gagnant à la France le cœur des colons maltais et même italiens, aussi bien que celui des indigènes. Le représentant du roi Humbert lui dit un jour publiquement : « Que vous faites du bien ici, Monseigneur ; mais que ce bien nous fait de mal ! » et les journaux de Rome répétaient que sa présence à Tunis valait pour la France un corps d'armée.

Tout en travaillant à fortifier notre influence en Tunisie, il portait toujours ses regards sur l'avenir politique et religieux de nos possessions africaines. C'est pour cela qu'il s'appliqua à ressusciter l'ancienne Carthage.

L'emplacement de cette illustre rivale de Rome était à peu près désert ; on n'apercevait même plus aucun reste de monument, aucun tronçon de colonne, aucune ruine, qui lui eût survécu, comme un dernier témoin de son passé glorieux. Non content de fonder des écoles, un orphelinat agricole et un séminaire sur cette plage solitaire, Mgr Lavigerie y construisit, en vue de l'Océan qu'elle domine au loin, une superbe cathédrale, ou plutôt une primatiale ; car la nouvelle Carthage lui doit d'être aujourd'hui une primatie.

Lorsqu'il fut élevé au cardinalat en 1882, il avait demandé à Léon XIII le rétablissement de cette métropole religieuse, illustrée jadis par tant de docteurs et de martyrs. Le pape obtempéra à son désir en 1884, et lui conféra à lui-même la dignité d'archevêque de Carthage et de primat d'Afrique.

Sans aucun doute ce n'est pas l'ambition de porter ce titre et de succéder à saint Cyprien qui inspira la con-

duite de Mgr Lavigerie. Il obéit à des vues d'un ordre supérieur. Il admirait la situation de cette ancienne capitale assise au centre des côtes de la Méditerranée, tout près du continent Européen, entre deux caps qui la protègent contre les tempêtes. C'était pour lui l'explication du grand rôle qu'elle joua si longtemps et qu'elle conserva même sous la domination romaine. Il attribuait l'émiettement et la rapide décadence des États barbaresques à la faute commise par les Arabes, quand ils transportèrent à Kairouan le siège de leur empire. En rétablissant Carthage, il n'était pas en son pouvoir de lui rendre, en dix années, l'importance économique et politique qu'elle avait perdue depuis treize siècles. Il lui rendit du moins son rang de métropole religieuse. Il donnait ainsi une consécration canonique et définitive à l'œuvre qu'il poursuivait depuis son arrivée en Algérie, la résurrection des antiques chrétientés de l'Afrique du Nord. C'est pour cela qu'il bâtit une si magnifique cathédrale à Carthage, qu'il l'inaugura avec une solennité inouïe, qu'il y tint un grand concile et qu'il la choisit pour le lieu de sa sépulture.

Toutefois c'était une perspective plus grandiose encore qui l'avait amené à Alger. Il avait rêvé la conquête de tout le continent noir au christianisme. Telle était, vous vous en souvenez, Messieurs, la seconde partie du programme qu'il s'était tracé en quittant Nancy.

Cette œuvre, il eut aussi la joie de l'entreprendre.

Les côtes africaines étaient évangélisées depuis de longues années par des missionnaires catholiques, français pour la plupart ; mais le centre du continent restait inaccessible. Ce furent les voyages du vaillant Livingstone

et la création de l'Association internationale africaine, présidée par le roi des Belges, qui l'ouvrirent enfin à la civilisation. Les projets de l'archevêque d'Alger pouvaient dès lors être mis à exécution. Il fit sans retard attribuer aux Pères blancs, par le souverain Pontife, le soin de porter l'évangile dans ces régions inexplorées.

Ces intrépides apôtres partirent d'Alger au nombre de dix, le 25 mai 1878, s'enfoncèrent dans l'Afrique équatoriale par la côte du Zanguebar, et arrivèrent dans l'Ouganda, au bout d'un an, deux mois et vingt-cinq jours. C'étaient les premiers Français qui pénétraient dans ces contrées. Ils avaient essuyé des fatigues, des souffrances et des périls à peine croyables; mais il n'en était succombé qu'un seul. Une seconde caravane fut plus éprouvée. Elle était composée de dix-neuf membres. Sept moururent de la fièvre, un autre fut tué par les brigands qui infestent les forêts. Des expéditions semblables suivirent les deux premières, en 1885, en 1888, en 1890 et en 1892.

Tous ces vaillants pionniers se sont établis dans la région des Grands lacs : sur le lac Nyassa qui s'écoule dans le Zambèze par le Chiré, sur le lac Tanganika qui se déverse dans le Congo, et sur le lac Victoria Nyanza qui alimente le Nil. Ils ont partout à lutter contre des obstacles qui paraissent insurmontables, et rien ne montre mieux peut-être la hardiesse des desseins et l'inébranlable constance du cardinal Lavigerie, que les difficultés avec lesquelles il n'a pas craint de les mettre et de les laisser aux prises.

Les stations du Tanganika sont sans cesse menacées par les bandes exclavagistes, qui font des *razzias* jusqu'à



leurs portes. Le capitaine Joubert, qui s'est établi dans le Haut-Congo pour protéger les orphelinats des missionnaires et exercer les populations affolées à se défendre, a besoin lui-même d'être secouru.

Les missions du Nyanza ont passé depuis quatorze ans par des péripéties plus dramatiques encore. C'est au nord de ce lac que s'étend l'Ouganda, le royaume le plus considérable et le mieux peuplé de l'Afrique centrale. Plus de cent mille nègres y ont demandé le baptême et la nation en masse a été à la veille d'embrasser le catholicisme ; malheureusement, l'œuvre des missionnaires a failli être anéantie dans des flots de sang, d'abord par la politique barbare des chefs indigènes et ensuite, il faut bien le dire, par la susceptibilité jalouse des traficants anglais.

Le roi Mtésa ayant perdu l'espoir d'obtenir le protectorat de la France qu'il avait sollicité, chassa les missionnaires de ses États. Son successeur Mouanga les rappela, mais, exaspéré à la nouvelle que les soldats allemands s'étaient emparés de la côte, il jura et commença de ses propres mains l'extermination de tous ceux de ses sujets qui priaient avec les Européens. Cette terre, où la semence de l'évangile avait eu à peine le temps de germer, fut alors témoin de scènes héroïques qui rappellent les actes de nos martyrs des premiers siècles. Une des plus touchantes fut l'exécution de trente et un pages de la Cour, qui furent brûlés vifs côte à côte sur des fagots de roseaux, plutôt que d'apostasier ou de fuir, comme on les y invitait. Les agents de la compagnie anglaise de l'Est africain vinrent peu après occuper le pays. Leur injuste défiance vis-à-vis des Pères blancs, dans lesquels

ils voyaient des ennemis, réservait à cette jeune chrétienté des épreuves plus cruelles encore. Les néophytes catholiques n'échappèrent à un massacre général organisé contre eux que pour être confinés dans la province du Buddu. Leur quarante églises ont été pillées et réduites en cendres ; leurs femmes et leurs enfants ont été traqués et vendus par milliers aux Arabes qui font la traite. Quelle douleur pour les prêtres et pour l'évêque de cette infortunée mission ! Cet évêque, vous le savez, Messieurs, n'est pas un étranger pour nous. Mgr Hirth est un fils de notre chère Alsace, et c'est au grand séminaire de Nancy qu'il a pris la résolution de s'engager dans cette vaillante milice des Pères blancs. Permettez-moi de lui adresser, dans ses malheurs, l'expression de la respectueuse sympathie de ses anciens condisciples et de ses anciens maîtres.

Le cardinal Lavigerie partageait, vous le comprenez, toutes les angoisses et toutes les souffrances de ces nobles fils, qui à sa voix étaient allés avec tant d'héroïsme s'immoler dans ces régions lointaines. Il gémissait de se voir attaché au rivage, pendant qu'ils affrontaient les tempêtes. Il ne s'en consolait qu'en pensant qu'il était chargé par la Providence de leur assurer leur pain de chaque jour. Ce n'était là pourtant qu'une partie de son rôle. Ces vaillants apôtres n'avaient-ils pas été, pour la plupart, élevés sous ses yeux, dans son école apostolique de Saint-Eugène d'Alger, où ce grand homme avait suivi avec sollicitude les progrès de leurs études et la formation de leur âme, où il s'était même mêlé avec l'abandon d'un père à leurs conversations et à leurs jeux ? Ne les soutenait-il pas encore de ses encouragements, de ses conseils et de sa protection au milieu de leurs labeurs ? Ne prenait-il pas

personnellement une part active à leur apostolat ? Il avait dépensé les plus belles années de sa vie au service de l'Afrique du Nord. Dieu lui réservait la satisfaction d'épuiser le reste de ses forces au service de l'Afrique équatoriale, en travaillant plus efficacement qu'aucun homme, ne l'ait jamais fait, à l'abolition de la traite des nègres.

Pendant longtemps il n'avait connu que d'une manière vague les horreurs auxquelles donne lieu ce trafic abominable. Mais ses missionnaires des Grands lacs lui dépeignirent les scènes épouvantables dont ils étaient les témoins et dont leurs chrétiens étaient trop souvent les victimes.

Des bandes de brigands armés jusqu'aux dents, lui écrivaient-ils, sortent de l'épaisseur des forêts et se précipitent au milieu de la nuit sur les villages sans défense. Ils y mettent le feu, saisissent et enchaînent les malheureux habitants, et à coup de lanières les chassent devant eux, comme un vil troupeau, jusqu'au marché où ils veulent les vendre. Ce voyage affreux dure parfois des mois entiers. Chaque soir, on passe en revue les pauvres victimes épuisées de fatigue et haletantes de terreur. Celles qui sont jugées incapables de continuer la route sont assommées sans merci. C'est seulement après cette sauvage élimination qu'on distribue aux autres, avec parcimonie, la nourriture qui paraît nécessaire pour les empêcher de mourir d'inanition. Des nègres capturés au départ, il n'y en a que la moitié, le tiers et parfois même le dixième qui parviennent jusqu'au marché. Et cependant il s'en vend quatre cent mille par années. Comme l'a dit un voyageur, si on perdait la route de l'Afrique équatoriale aux villes où s'achètent les esclaves, on pourrait la re-

trouver aisément par les ossements des nègres dont elle est bordée.

Tel est le tableau affreux auquel chaque lettre des Pères du Tanganika ajoutait de nouveaux traits.

Le souvenir de leurs récits obsédait le cardinal, et il méditait aux moyens de mettre un terme à tous ces attentats. Il ne voyait contre un si grand mal qu'un remède efficace : faire la guerre aux esclavagistes. Mais pouvait-on leur faire la guerre, sans exposer les missions de l'intérieur de l'Afrique à de terribles représailles? D'ailleurs, il ne paraissait pas possible de venir à bout de ces hordes de bandits, sans le concours des États européens, et comment obtenir ce concours? Un article de la conférence faite à Berlin en 1885 avait interdit la traite sur le territoire du Congo ; or cet article était resté lettre morte. Aussi le cardinal aurait-il probablement gardé le silence, si le souverain Pontife, qui désirait contribuer de toute son influence à l'abolition de l'esclavage, ne lui eût déclaré qu'il comptait sur lui pour cette œuvre. C'était le 24 mai 1888. Comme un autre Pierre l'Ermite, l'archevêque d'Alger se mit aussitôt à prêcher cette nouvelle Croisade. Il fit des conférences à Paris, à Londres, à Bruxelles, en Italie, écrivit aux catholiques allemands, se mit en rapport avec les personnages politiques.

Il remua profondément l'opinion, la presse fit écho à ses éloquents appels, de nombreux comités antiesclavagistes se formèrent; les gouvernements furent saisis de la question. Sur l'invitation du roi des Belges, les plénipotentiaires des diverses puissances chrétiennes et même de plusieurs puissances musulmanes se réunirent à Bruxelles. Le 2 juillet 1890, ils signèrent un acte gé-

néral qui contenait les résolutions élaborées par eux pour l'abolition de l'esclavage. Elles étaient conformes de tous points aux désirs du cardinal. Ce fut pour son cœur une joie d'autant plus sensible, que sa santé avait été profondément altérée dans cette campagne, où il avait dû dépenser tant d'activité.

Néanmoins il ne regarda pas son rôle comme terminé. Chaque État s'était obligé à exécuter les clauses du congrès de Bruxelles dans les pays soumis à son influence, en utilisant toutes les bonnes volontés. L'action de la France devait s'exercer sur le nord-est de l'Afrique, c'est-à-dire sur le territoire qui dès 1868 avait été placé sous la juridiction du cardinal. Ce dernier résolut de répondre à l'invitation adressée par le congrès à tous les hommes de bonne volonté, en aidant sa patrie à conquérir ces solitudes sur la barbarie.

Il annexa donc à sa congrégation des Pères blancs une association monastique d'agriculteurs soldats, qu'il désigna sous le nom de *Frères armés du Sahara,* et pour laquelle il aménagea un grand domaine à Biskra. Les Frères armés devaient creuser des puits artésiens, féconder le sol et échelonner à travers le désert des colonies agricoles, destinées à devenir des foyers de civilisation et des refuges pour les esclaves. Ils semblaient donc appelés à renouveler dans le Sahara ce que les moines firent, après l'invasion des barbares, dans notre France dépeuplée.

La principale difficulté fut de trouver de sérieuses vocations pour cette œuvre. Les séminaires de France et de Belgique avaient servi de pépinière pour le premier recrutement des Pères blancs; mais aucune institution

ne formait pour le travail des mains des hommes religieux, robustes, disciplinés, capables de tous les sacrifices, tels qu'en réclamait la mission assignée aux Frères armés. Les jeunes gens se présentèrent, il est vrai, en grand nombre; mais sur quinze qui entraient au noviciat, il fallait en congédier quatorze. Le cardinal comprit que cette association ne répondrait à son dessein que dans un avenir éloigné ; et, comme son âge et sa santé ne lui permettaient plus de compter sur de longs jours, il se décida à la licencier. Il n'était pas, en effet, de ces hommes à politique étroite qui recourent aux expédients pour dissimuler leurs mécomptes. Ce licenciement pénible fut le dernier acte de sa vie. Il mourait quelques jours après, le 26 novembre 1892.

On est vraiment étonné de la grandeur des œuvres qui ont rempli cette vie. Ces œuvres ont même été si grandes, qu'elles restent, pour la plupart, inachevées, et qu'il faudra des siècles pour les mener à bonne fin. S'achèveront-elles un jour? On peut l'espérer, Messieurs. Elles sont en effet confiées à des mains dévouées et capables de les poursuivre; or, il suffit qu'elles soient continuées avec persévérance, pour que les obstacles de la première heure s'aplanissent peu à peu. Elles sont donc pleines de vitalité et de jeunesse. C'est que, pendant sa longue carrière, le cardinal avait constamment élevé ses regards vers l'avenir. C'est même là, semble-t-il, un des traits les plus marquants de cette physionomie extraordinaire. Il regardait l'avenir, lorsqu'il établissait cette vaillante société des Pères blancs; lorsqu'il leur imposait l'étude de l'arabe et du Coran, aussi bien que celle de la théologie catholique; lorsqu'il leur assurait l'avantage d'être

toujours représentés auprès du Saint Siège et obtenait pour eux à Rome le sanctuaire de Saint-Nicolas des Lorrains, élevé jadis par nos ancêtres. Il regardait l'avenir, lorsqu'il bâtissait des villages pour ses orphelins arabes; lorsqu'il envoyait ses missionnaires tenir des écoles et des dispensaires chez les Kabyles et les Touaregs; lorsqu'il devançait nos soldats en Tunisie; ou bien lorsqu'il construisait à grands frais une superbe basilique sur les ruines à peu près désertes de Carthage; lorsqu'il rendait à cette antique métropole sa primauté religieuse et la préparait à redevenir peut-être la capitale politique de l'Afrique du Nord. Il regardait l'avenir, lorsqu'il fondait pour le clergé grec et pour le clergé tunisien des séminaires français à Sainte-Anne de Jérusalem et à Saint-Louis de Carthage; lorsqu'il envoyait aux facultés de médecine de France ou de Malte les jeunes Kabyles et les nègres affranchis qu'il destinait à régénérer leur race; lorsqu'il laissait à d'autres, l'évangélisation plus facile des côtes, pour prendre possession de cette région inhospitalière des Grands Lacs, de ce royaume de l'Ouganda, que tous les voyageurs ont considéré comme la clef de l'Afrique centrale; lorsqu'enfin, au risque d'attirer la vengeance des hordes esclavagistes sur des missions fondées au prix de si grands sacrifices, il prèchait la croisade contre la traite des noirs, et amenait toutes les puissances du monde civilisé à mettre au-dessus de leurs rivalités et de leurs intérêts mercantiles les droits immortels de la morale et de l'humanité.

Et n'est-ce point aussi en vue de l'avenir que fut porté ce toast retentissant du 12 novembre 1890, où il affirma son adhésion à la forme du gouvernement de la

France? Cette conduite ne fut pas comprise de tous, surtout au premier moment ; elle affligea un grand nombre de ses amis et de ses bienfaiteurs; peut-être même nuisit-elle à la prospérité de ses œuvres. Il l'avait prévu. Mais il connaissait les desseins secrets du souverain Pontife ; il y a lieu de croire qu'il les avait encouragés, sinon inspirés; il avait sans aucun doute reçu la mission d'en préparer l'accomplissement, et d'ouvrir aux catholiques divisés ou hésitants les voies d'une politique mieux éclairée et moins indécise. Il le fit résolument, comme le colonel qui, sur l'invitation du général en chef, part sous la mitraille, pour occuper avec son régiment la route par laquelle toute l'armée doit passer.

On a dit, Messieurs, que le cardinal Lavigerie avait été un véritable patriote, un habile organisateur, un semeur d'œuvres, un initiateur de génie, un écrivain éloquent, un grand évêque, un apôtre infatigable. Si je ne me trompe, il a été tout cela; il a été plus que tout cela : ce fut un grand homme.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Ch. GUYOT

AU RÉCIPIENDAIRE

M. L'ABBÉ VACANT

Monsieur,

Lorsqu'en 1887 vous vous êtes présenté aux suffrages de cette Académie, vous avez eu la bonne fortune de trouver pour parrain un de nos confrères dont nous regrettons l'éloignement et auquel nous adressons aujourd'hui l'hommage de notre respectueux souvenir: M. l'abbé Mathieu, — devenu maintenant Mgr l'évêque d'Angers, — dans un de ces rapports pétillants d'esprit et de verve qui sera pour les curieux de l'avenir une des pièces les plus intéressantes de nos archives, nous signalait déjà les qualités précieuses, les mérites éminents pour lesquels votre admission parmi nous ne devait pas être retardée. Vous ne pouviez désirer un introducteur plus capable de démontrer à la Compagnie la valeur et l'importance de vos travaux.

Il nous disait d'abord que vous faisiez autrefois partie du diocèse de Metz, démembré à la suite de nos désastres; que le dernier évêque français de ce diocèse, Mgr Dupont des Loges, désirait vous conserver auprès de lui, mais que vous avez eu le courage de résister à

ses instances pour ne point aliéner votre nationalité. Ce patriotique sentiment ne pouvait que vous rendre sympathique à l'Académie de Stanislas, qui s'est attribué la pieuse mission de recueillir les fils de l'illustre cité, jusqu'au jour, attendu avec confiance, où nos trois couleurs flotteront de nouveau sur cette cathédrale où devait s'écouler votre vie ecclésiastique.

Il nous disait aussi, ce rapport de votre docte introducteur, par quels travaux et par quelles épreuves vous avez mérité le poste éminent que vous remplissez, depuis bientôt dix-sept ans, au grand séminaire de Nancy, où vous occupez avec tant de distinction la chaire de théologie. Envoyé à Saint-Sulpice par Mgr Dupont des Loges, vous avez passé quatre ans à Paris, dans ce centre intellectuel d'où sont sortis un si grand nombre d'ecclésiastiques qui font l'honneur de l'Église de France. A peine revenu en Lorraine, vous avez pris vos grades de bachelier et de licencié en théologie, puis vous êtes allé recevoir à Lille le titre de maître en théologie, qui correspond au doctorat. Non content de ces distinctions, qui justifiaient la confiance dont Mgr Foulon vous avait donné la preuve, dans ce diocèse, vous avez voulu y joindre les grades universitaires, comme pour affirmer que, dans notre siècle aussi bien qu'autrefois, les lettres profanes ne sont point les ennemies de la science sacrée, et vous vous êtes fait recevoir licencié à Paris, en 1884.

Ainsi en possession de tous vos moyens, vous ne vous êtes pas cantonné dans la sphère, pourtant si large, de votre enseignement : outre l'élaboration consciencieuse de votre cours de théologie et la lourde charge de cette chaire, d'une importance capitale pour la formation des

jeunes clercs, vous avez publié déjà un grand nombre d'ouvrages, soit de théologie pure, soit de philosophie, ou même de critique littéraire, qui sont la preuve d'un labeur incessant, et qui ont fait apprécier avantageusement, dans le monde savant, la variété de vos connaissances en même temps que la sûreté de votre doctrine. On voit que la tradition des Rohrbacher n'est point perdue au grand séminaire de Nancy : si le savant auteur de l'*Histoire de l'Église* pouvait venir nous exprimer un jugement sur son successeur [1], il nous dirait sans doute qu'à Nancy la science est toujours aussi profonde, mais il ajouterait qu'il s'y joint aujourd'hui le mérite d'une forme littéraire et d'une urbanité parfaites, qualités dont peut-être on se souciait médiocrement de son temps ; nous ne pouvons qu'applaudir et nous féliciter de cet heureux changement.

Je devrais donner ici l'énumération de vos publications les plus importantes et caractériser, ne fût-ce qu'en quelques mots, chacun de vos ouvrages, afin de permettre à cet auditoire de juger les mérites du nouveau membre auquel l'Académie fait les honneurs de sa séance publique. Cette énumération, à défaut d'autres avantages, aurait déjà celui de convaincre beaucoup d'entre nous de l'infériorité flagrante dans laquelle nous sommes à l'égard de notre récipiendaire : un examen de conscience de cette nature est toujours bon à pratiquer. On est souvent tenté de se trouver satisfait de son œuvre, d'accepter comme authentiques des louanges parfois dictées par

1. Rohrbacher fut professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Nancy. Voir sur sa vie et son caractère le discours de réception de M. l'abbé Mathieu à l'Académie de Stanislas : *L'abbé Rohrbacher,* 1883.

une politesse exagérée : c'est ainsi que le plus humble chercheur s'entend baptiser sans vergogne de ce titre de bénédictin dont l'application devrait être plus réservée. Eh bien ! en comparant vos travaux aux nôtres, nous pourrions vous dire : c'est vous, Monsieur, qui êtes aujourd'hui le bénédictin de la Lorraine !

Si je m'arrête cependant devant la tâche que je devrais remplir, ce n'est pas que j'appréhende de ne point intéresser notre public aux questions que vous avez traitées : la philosophie, quoi qu'on dise, est d'un intérêt immortel. La raison de mon abstention n'est autre que ma complète insuffisance. Je pense que la plupart de mes contemporains se trouveraient aussi embarrassés que moi, et c'est ce qui me console un peu : de notre temps, la philosophie ne comptait plus, ou à peu près, dans l'éducation classique ; on se bornait à nous donner, sous le nom de logique, quelques brèves notions, bien vite effacées par le flot des autres connaissances, dites pratiques, qu'il fallait s'assimiler pour parvenir à la carrière choisie. J'espère qu'il n'en est plus tout à fait ainsi pour la génération présente, et j'en félicite nos neveux, car il résultait du système ancien une lacune regrettable dans l'éducation du plus grand nombre.

Je dois donc me borner à relever quelques points qui m'ont particulièrement frappé dans vos ouvrages, en exprimant encore une fois le regret de remplir si incomplètement mes fonctions de président. Votre thèse sur la Certitude au sujet de la Révélation montre quels sont les éléments de cette certitude, et comment elle peut être aussi complète en matière de foi que dans les déductions les plus rigoureuses des mathématiques ou dans

les observations et les expériences des sciences naturelles ; vous y établissez surtout comment notre foi religieuse est libre, ce qui nous conserve le mérite de notre adhésion aux dogmes, sans sacrifier les exigences de notre raison. Vous vous faites ainsi le champion de la liberté humaine, ce grand ressort de la vie morale, et cette opinion généreuse, qui n'est d'ailleurs que l'expression de la doctrine de l'Église, suffirait, j'en suis sûr, pour vous attirer la sympathie de tous ceux qui croient à l'avenir de l'humanité.

Dans votre traité de la Connaissance naturelle de Dieu, vous recherchez, à la suite des plus illustres philosophes, jusqu'à quelles limites notre raison peut atteindre la compréhension de l'infini, et vous exposez, en les comparant entre elles, les solutions du problème données depuis Platon et saint Augustin jusqu'à Descartes et Leibnitz, en passant par saint Thomas d'Aquin et le moyen âge. Enfin, vous me permettrez de rapprocher immédiatement de ce traité votre dernier ouvrage, encore inachevé, sur la philosophie de saint Thomas comparée à celle de Duns Scot[1], sujet à la fois plus vaste et plus restreint, puisqu'il vous donne l'occasion d'exposer toutes les grandes questions qui ont agité l'esprit humain, tout en vous bornant aux théories des deux plus profonds penseurs du moyen âge.

Je ne vous étonnerai point en vous disant que cet ouvrage m'a bien plus vivement intéressé que je ne m'y attendais. Il m'a donné comme une vision de ce qu'étaient

1. L'origine de ces études, nous dit M. l'abbé Vacant, est le livre de M. E. Pluzanski, alors professeur au lycée de Rennes, intitulé : *Essai sur la philosophie de Duns Scot* (thèse pour le doctorat ès lettres, Paris, 1887).

il y a six siècles nos grandes universités et des méthodes d'enseignement qui servaient alors à façonner les intelligences. Je me suis représenté ces écoles comme des champs clos dans lesquels les maîtres ès arts libéraux venaient joûter l'un contre l'autre, à l'exemple des chevaliers de la même époque qui, dans les tournois, s'escrimaient d'estoc et de taille. Vous avez fait revivre à mes yeux un de ces tournois oratoires, dans lequel vous avez placé face à face deux chaires, l'une pour le *docteur angélique,* l'autre pour le *docteur subtil,* et leur donnant tour à tour la parole, vous vous êtes érigé en juge du camp pour cette lutte incomparable. Si vos préférences vous portent le plus souvent du côté de l'*Ange de l'école,* dont la puissante synthèse arrive presque toujours à concilier les opinions adverses, prenant de chacune ce qui est excellent et couronnant le tout de sa décision souveraine, vous vous êtes cependant attaché à relever Duns Scot de l'espèce de discrédit dans lequel le tenait le monde des philosophes, et vous avez parfaitement montré que, s'il est de mode de le donner comme le type du scolastique, dans le sens étroit et malveillant du terme, la raison de cette défaveur est la méthode suivie par ce puissant esprit : analyste à outrance, il s'occupe bien plus à chercher le point faible de l'adversaire qu'à présenter lui-même un corps de doctrines, de sorte que cette poursuite incessante de l'erreur finit par fatiguer le lecteur et par laisser une impression fâcheuse.

En parcourant avec vous la première série de ces études comparatives, qui a pour objet l'intelligence, j'ai trouvé bon nombre de pages intéressantes, même pour un profane tel que je suis ; je les recommande spéciale-

ment à ceux qui ne sont pas plus que moi philosophes de profession. Ainsi le chapitre qui traite de la connaissance des animaux, s'ils ont de véritables souvenirs, de la mémoire, comment s'explique ce que nous appelons leur prévoyance. Ce passage m'a fait relire une fable charmante de notre La Fontaine : *Les Deux Rats, le Renard et l'Œuf,* où le bonhomme expose à Mme de la Sablière comment il comprenait cette même question de l'âme des bêtes, d'après les auteurs de son temps. Sans doute, il ne cite dans ses vers ni Duns Scot ni saint Thomas : il aurait craint peut-être d'effaroucher par un appareil aussi scientifique la grande dame qu'il veut initier à la philosophie ; je crois même que la solution, si honorable pour les bêtes, qu'il adopte dans cette fable, n'est pas absolument conforme à celle de votre livre ; mais quelle curieuse coïncidence, et combien on aurait tort de croire, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, que toutes les théories scolastiques sont mortes, et qu'il n'y a plus d'intérêt aujourd'hui à les exhumer de la poussière des siècles !

J'ai noté aussi la partie dans laquelle vous exposez, d'après vos deux modèles, la théorie de la parole : caractères du langage humain, ses origines, usage qu'en font les enfants avant l'âge de raison, relation entre la langue d'un peuple et ses aptitudes nationales ; ce sont encore autant de questions à l'ordre du jour, qui préoccupent les philologues et pour l'étude desquelles la connaissance de ce qui s'est écrit au moyen âge n'est nullement inutile.

Ces deux exemples, pris parmi plusieurs autres, ne justifient-ils pas mon opinion sur ce livre, et n'est-il pas juste de vous prédire que la suite de votre parallèle, qui

traitera de la volonté, sera certainement aussi bien accueillie que le premier volume? Je passe donc sur vos autres ouvrages[1], craignant de me montrer trop témé-

1. Il n'est que juste de donner ici les titres de ces ouvrages, au moins des plus importants. Les voici, tels que l'auteur a bien voulu nous les communiquer, sur notre demande.

§ Ier. — PUBLICATIONS THÉOLOGIQUES.

1° *De certitudine judicii quo assentitur existentiæ revelationis* (thèse de licence en théologie soutenue à Poitiers). In-8°, 147 et VIII p. Nancy, imp. Humbert, 1878.

2° *De nostrâ naturali cognitione Dei* (thèse de maîtrise ou doctorat en théologie soutenue à Lille). In-8°, 334 p. Nancy, Vagner, et Paris, Taranne, 1879.

3° *Le Magistère ordinaire de l'Église et ses organes* (ouvrage qui a obtenu le prix d'un concours ouvert à Lyon par la direction de la revue *La Controverse*). In-16, 116 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1887.

4° *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, de l'abbé Jauguy, avec la collaboration d'un grand nombre de savants catholiques. 1re édition en 1889, 2e édition en 1891. M. l'abbé Vacant a donné à ce dictionnaire 31 articles se rapportant à Dieu, à l'âme, à la liberté, aux fondements de la morale, aux miracles.

5° *Dictionnaire de la Bible*, par Vigouroux. 3 fascicules parus en 1891 et 1892. M. l'abbé Vacant y a fourni deux articles : *Ame* (col. 453-473) et *Ange* (576-590).

§ II. — PUBLICATIONS PHILOSOPHIQUES.

1° *Notes sur les séminaires de philosophie en France* (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, avril 1880).

2° *Le Mouvement et la preuve de l'existence de Dieu par la nécessité d'un premier moteur, d'après la doctrine scolastique* (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1880 et 1881). Deux fascicules de 63 et 164 pages.

3° *Études comparées sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin et sur celle de Duns Scot.* — Tome I (le seul paru). In-8°, 207 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1891.

§ III. — PUBLICATIONS CRITIQUES.

1° *Notes sur de prétendus ouvrages inédits de Bossuet conservés*

raire par des appréciations qui seraient hors de ma compétence. Je ne m'arrête même pas à celles de vos publications qui sont davantage du domaine de la littérature, et pour lesquelles mon ignorance aurait moins d'inconvénient. Ce n'est pas que l'envie me manque de dire un mot, par exemple, de ces prétendus manuscrits de Bossuet conservés à la Visitation de Nancy, et dont l'impression devait augmenter d'un bon tiers l'œuvre de l'illustre orateur : vos justes critiques ont prouvé qu'il n'y avait malheureusement qu'une ressemblance très éloignée entre les manuscrits de Nancy et les Sermons ou les Oraisons funèbres ; d'ailleurs cet épisode a été raconté par Mgr Mathieu avec tant d'agrément et des détails si complets, que je m'en voudrais de le traiter une seconde fois.

Mais j'ai hâte d'arriver au beau discours que nous venons d'entendre. En choisissant la vie du cardinal Lavigerie, vous avez été bien inspiré, car le sujet est de ceux qui ne peuvent laisser personne indifférent. Comment avez-vous été amené à ce choix ? N'est-ce point par un souvenir de Saint-Sulpice, qui aujourd'hui encore peut témoigner du séjour qu'y fit l'apôtre de l'Afrique ? J'imagine qu'on doit y montrer sa cellule, de même que dans un sanctuaire

---

au monastère de la Visitation de Nancy (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*). In-8°, 16 p. Amiens, imp. Rousseau-Leroy, 1882.

2° ***Les Versions latines de la Morale à Nicomaque antérieures au XVe siècle, leur emploi, leurs caractères, leur parenté, leur date, leurs auteurs*** (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*). In-8°, 65 p. Amiens, Rousseau-Leroy, et Paris, Taranne, 1885.

3° ***Renseignements inédits sur l'auteur du problème ecclésiastique publié en 1698, contre M. de Noailles, archevêque de Paris*** (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*). In-8°, 50 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1890.

on expose aux yeux des fidèles les reliques des Saints: cette cellule où il composa ses ouvrages de pédagogie et d'histoire, cette pauvre chambre que plus tard, chargé d'ans et d'honneurs, il voulut revoir pour y prier, à genoux sur les dalles, comme au temps de sa jeunesse studieuse. Le Cardinal est une des gloires de Saint-Sulpice, et dès lors il n'y a rien d'étonnant à ce que vous, Monsieur, qui tenez à cette maison illustre par tant de liens intimes et profonds, vous ayez voulu célébrer ainsi les mérites de vos maîtres en même temps que ceux de leur plus éminent disciple.

C'est exclusivement la vie publique du Cardinal que vous nous avez retracée, et vous avez su remplir si complètement votre programme qu'il me serait difficile de rien ajouter au brillant tableau de cette carrière glorieuse. Mais vous n'avez point parlé des années qui précédèrent son apostolat, ni des voies détournées par lesquelles il plut à la Providence de le conduire pour le rendre digne de la mission à laquelle il était destiné. Vous deviez vous borner, et je vous remercie de m'avoir laissé de quoi glaner à votre suite.

A quatorze ans, le jeune Lavigerie sentit se déclarer sa vocation naissante. Son père le conduisit à l'évêque de Bayonne, Mgr Lacroix, afin de s'assurer s'il devait céder à ses désirs. Le prélat interroge cet enfant qui avait alors toute l'exubérance et l'originale spontanéité du montagnard basque; il se convainc, à la netteté de ses réponses, qu'il y a plus en lui qu'une vague aspiration, un propos mûrement et fermement délibéré. — « Mais pourquoi, enfin, voulez-vous être prêtre? » demande-t-il encore. — « Pour être curé de campagne », avoue le futur

cardinal. Ainsi, son premier vœu était de ne pas quitter ses montagnes ; tel était l'intime désir de celui qui devait semer sa vie sur tous les chemins de la chrétienté. Cette humble cure de campagne, il y pensait souvent, au milieu de ses grandeurs, et jusqu'à la fin il exprima le regret de ne l'avoir point obtenue.

Mais au sortir de Larressore, le petit séminaire du diocèse de Bayonne, on crut devoir envoyer à Paris cet élève d'élite : Paris, les sombres bâtiments de Saint-Nicolas, après les larges espaces et la splendide nature des Pyrénées ! Le contraste était grand, et peut-être le eune homme n'eût-il pu supporter cette claustration inaccoutumée, s'il n'eût rencontré un maître qui, élevant son âme au-dessus des affections terrestres, l'entraîna vers un idéal qui suffit à nourrir toutes ses aspirations et à faire taire ses regrets. En ce moment, celui qui devait être le grand évêque d'Orléans, l'abbé Dupanloup, dirigeait Saint-Nicolas, et de sa direction le jeune Lavigerie reçut une si puissante empreinte, qu'on put croire son avenir fixé et que l'enseignement parut être le but d'une carrière qui s'annonça bientôt aussi brillante que féconde.

De Saint-Nicolas à Saint-Sulpice, de Saint-Sulpice à l'École des Carmes, il poursuit et complète son instruction, à la fois théologique et littéraire : ses maîtres estiment en effet qu'il convient de faire progresser en même temps cette double préparation. Licencié, puis docteur ès lettres en Sorbonne, il devient bientôt docteur en théologie. Ce programme d'études, que nous voyons ainsi établi vers 1847 à l'École des Carmes, par l'abbé Cruice et Mgr Sibour, n'a pas varié depuis et a toujours été jugé excellent pour le haut enseignement du clergé : c'est celui-là même que

vous avez choisi, Monsieur. Il établit une relation nécessaire entre les futurs professeurs de nos séminaires et l'Université, il fait profiter les jeunes prêtres des résultats du mouvement littéraire de notre temps, il les maintient en communauté d'idées avec leur époque et leur permet d'agir plus facilement sur ce monde qu'ils seront chargés de pénétrer des vérités de la religion.

Donc l'abbé Lavigerie semblait, par ses succès littéraires, destiné pour toujours au professorat. Il avait débuté dans cette carrière par des travaux fort utiles, et qu'il est bon de rappeler, ne serait-ce que pour faire ressortir la variété des aptitudes de celui qui devait se révéler plus tard comme un grand conducteur d'hommes, comme un fondateur d'œuvres si différentes. Il collaborait à une *Collection de classiques grecs ;* il publiait un *Cours de thèmes grecs,* un *Dictionnaire français-grec,* plusieurs éditions d'auteurs latins. En 1854, il était nommé suppléant de la chaire d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne (à cette époque, la Faculté de théologie était encore considérée comme un membre essentiel de l'Université de France) ; puis il devenait professeur titulaire. Sa carrière était ainsi tracée, suivant les prévisions humaines, car les succès de son enseignement paraissaient démontrer qu'il avait trouvé sa voie et que nulle part ailleurs il ne pouvait rendre autant de services que dans cette chaire de théologie à laquelle il était si bien préparé.

Mais un jour, — nous raconte lui-même le Cardinal, — le Père de Ravignan vient lui exposer que le Comité de l'œuvre des Écoles d'Orient l'a choisi pour directeur, et que son acceptation est vivement désirée. — « Si vous

croyez, mon Père, répond le professeur, que ce soit la volonté de Dieu, je suis prêt. — Je le crois, dit le Père simplement. En ces trois mots tout fut conclu... » Et le narrateur termine ainsi cet épisode : « Où ne m'ont-ils pas conduit depuis, ces trois mots, pendant trente années, en France, en Asie, à Rome, en Afrique [1] ? »

Ce fut en effet par les Écoles d'Orient qu'il connut le Liban, qu'il fut pour la première fois en contact avec le monde musulman, et de cette épreuve sa vie se trouva changée pour toujours. Il eut ainsi la notion de l'apostolat, pour lequel il se sentit préparé, et dès lors tout autre but de son existence lui parut secondaire et moins digne de son activité. Vous avez montré, Monsieur, et je me garderai bien de refaire votre discours, comment son horizon s'élargit de plus en plus: d'abord restreint au Liban, puis à l'Algérie, à Carthage, et englobant enfin tout le continent noir.

Mais une conséquence de ces préoccupations, toujours plus absorbantes, me semble digne de remarque : elles expliquent comment, revenu pour un temps en France, à Nancy, dans le ministère plus paisible de l'épiscopat, Mgr Lavigerie fut moins apprécié, tranchons le mot, moins populaire qu'on aurait pu l'attendre de ses éminentes facultés et de l'équitable appréciation de ses ouailles. Le cadre était devenu tout d'un coup trop étroit pour son exubérante activité, ses efforts semblaient excessifs et n'étaient plus en rapport avec le tempérament un peu froid, ou du moins beaucoup plus calme des

1. Ces détails sont tirés d'un livre de Mgr Ricard intitulé : *Le Cardinal Lavigerie*. (In-8°, 494 p. Paris, Lefort, 1893.)

prêtres et des fidèles lorrains. C'est pour moi d'ailleurs un plaisir de constater en ce moment que l'Académie de Stanislas sut comprendre la haute valeur de l'évêque de Nancy et se fit honneur de l'admettre dans ses rangs[1].

Nous sommes ainsi faits que tout ce qui contrarie nos habitudes, tout ce qui dérange nos prévisions, nous semble gênant et importun, et c'est plus tard seulement que nous savons rendre justice. Cette ville a eu, vers la même époque, un autre exemple de ces esprits créateurs, incapables de se plier aux conventions du monde, aux préjugés de notre société provinciale : j'ai nommé l'abbé Trouillet. Les Nancéiens d'il y a trente ans se rappellent cette figure originale, ce Lorrain qui joignait à la ténacité de l'homme du Nord une fougue toute méridionale, ce grand bâtisseur qui a renouvelé au milieu de nous des merveilles que l'on ne croyait possibles qu'aux siècles du moyen âge : combien lui aussi paraissait excessif, envahisseur, fâcheux pour notre repos, indiscret pour notre bourse ! On le lui fit bien sentir, mais il ne s'en souciait guère.

Je ne commettrai pas l'erreur de poursuivre un parallèle entre l'abbé Trouillet et Mgr Lavigerie. Je sais quelle distance les sépare, et de quelle hauteur dominait son contemporain le futur primat d'Afrique. Il me suffit de constater en quoi leur carrière se ressemble, et comment leurs aspirations ne pouvaient être facilement comprises. Tous deux sont des fondateurs d'œuvres, des hommes épris d'un idéal qu'ils poursuivaient de toutes leurs forces, restant insensibles aux détails infimes de la

1. Mgr Lavigerie fut élu associé-correspondant le 15 mars 1867.

vie vulgaire. Pour l'un, cet idéal était surtout sa basilique, qu'il entrevoyait superbe, étincelante, symbole de foi et de dévotion envers l'un des plus vénérables patrons de la Lorraine. Pour l'autre, son rêve était l'Afrique devenue chrétienne et française, car il ne séparait jamais la France de l'Église ; bien plus, l'Orient tout entier ramené à la foi catholique par l'influence de notre pays ; voilà le but qu'il se proposait, et pour l'atteindre il s'est sacrifié jusqu'à la mort. Emporté par l'ardeur d'une si noble cause, prévoyant l'avenir par delà les misères du temps présent, ne comprend-on pas comment il se croyait en droit de négliger les soins de la prudence humaine, et cet état d'esprit ne suffit-il pas pour expliquer ses initiatives, son dédain des précautions mondaines, et enfin ce toast à la République, qui scandalisait plusieurs de ses amis et de ses plus dévoués collaborateurs ?

Il nous a montré la voie, et désormais ses œuvres lui survivront. Si l'Orient tout entier, rangé sous l'influence française, si même l'Afrique, de l'Atlantique à la mer Rouge, paraissent un objectif trop immense pour notre pusillanimité et pour nos lamentables défaillances, l'Ouest africain tout au moins doit nous appartenir : là est l'avenir de notre patrie, là est sa force, si elle parvient à grouper autour d'elle ces millions d'Africains, que Rome sut autrefois s'assimiler en partie, et qui doivent devenir nos frères, par la nationalité et par la religion. Ce n'est point là un rêve irréalisable, c'est une nécessité qui s'impose : le cardinal Lavigerie nous a préparé le succès, et nous ne pourrons réussir qu'en suivant son exemple.

Le soir du jour où fut consacrée la basilique de Carthage, après que les évêques de l'Afrique française eurent solennellement restauré, sur la colline de Byrsa, le siège de saint Cyprien, on vit, sur l'emplacement de l'antique cité, encore imprégné de tant d'héroïques souvenirs, se dérouler une touchante cérémonie : le cardinal, précédé de ses prêtres et de ses missionnaires, vint bénir le tombeau qu'il s'était fait préparer au-dessous de l'autel. Il rappela de nouveau les gloires de l'Afrique chrétienne, développa une fois encore le programme qu'il imposait à ses fils pour l'évangélisation du continent noir ; puis, revenant sur lui-même et sur sa fin prochaine, il paraphrasa ce texte de l'Écriture : *Miseremini mei, saltem vos, amici mei,* les suppliant de ne pas l'oublier après sa mort : « Vous du moins, mes amis, priez pour moi, souvenez-vous de moi ! » Cette supplication du grand cardinal ne s'adresse pas seulement à son clergé ; elle s'adresse à nous tous, Français, qui lui devons tant. Mais qu'il repose en paix ! son désir sera exaucé et son nom ne périra pas, tant que notre patrie restera fidèle à sa destinée, tant qu'elle saura comprendre la mission qui lui est dévolue sur la terre d'Afrique, où elle doit imposer sa puissance, non seulement par le fer et le sang, mais surtout par le rayonnement de son génie civilisateur, par ses bienfaits, par son inépuisable charité !

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1892-1893

PAR

M. DE VIENNE

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

MEMBRES DÉCÉDÉS. — Jamais peut-être, depuis sa fondation, votre Compagnie n'avait subi en une seule année des coups aussi douloureux ni aussi répétés que dans celle que nous venons de terminer. Mais si ces vides, récemment creusés parmi vous, doivent nous étonner par leur nombre inaccoutumé, ils nous effraient bien plus encore quand nous considérons l'importance de nos pertes. Depuis notre dernière séance publique en effet, onze d'entre vous ont disparu, et j'ai le pénible devoir de renouveler aujourd'hui votre deuil en évoquant ici leur image. Pour quelques-uns, l'élévation du rang et l'éclat des dignités occupées, — pour tous, la valeur de la personne et les qualités de l'esprit sont encore parfaitement présentes à vos yeux, et ce serait assurément une inutile besogne que de vouloir chercher en dehors de vos propres souvenirs de nouveaux motifs à la légitimité de vos regrets.

Vos Mémoires de cette année vous retraceront les vies de cinq d'entre ceux que nous avons perdus; ils y seront tout autrement célébrés qu'ils ne pourraient l'être par la faible voix de votre secrétaire annuel. Aussi me contenterai-je de prononcer leurs noms dans ce simple compte rendu, bien assuré de donner ainsi à leur souvenir la grande place qu'il doit occuper parmi nous : j'ai nommé M. le Dr Poincaré et M. le général Hanrion, l'un et l'autre membres titulaires; le cardinal Lavigerie, associé correspondant, M. le professeur Duchesne, ancien membre titulaire, et M. Puton, directeur de l'École forestière, membre titulaire, mort il y a quelques jours à peine en activité de fonctions.

Deux autres de vos associés correspondants ont trouvé le repos au bout d'une longue carrière, comblés de respects et d'honneurs. C'est M. Franck, ancien membre titulaire, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur au Collège de France, et M. Xavier Marmier, de l'Académie française.

Le premier avait quitté Nancy depuis 1838, mais n'avait jamais rompu les liens qui l'attachaient à son pays natal. Ami et disciple de Cousin, successeur de M. de Gérando à l'Institut, il fut un publiciste infatigable, qui, par des degrés successifs, s'éleva jusqu'aux premiers rôles de la philosophie contemporaine. Travaillant sans cesse, malgré son âge avancé, et produisant continuellement, il restait encore au moment de sa mort l'un des principaux champions de la doctrine éclectique et spiritualiste.

M. Marmier était plus connu du grand public, auquel il avait révélé les littératures du Nord de l'Europe, en

se créant dans ce nouveau milieu une originalité toute personnelle. Il vous appartenait depuis 1875 et ordonnait dans son testament de vous adresser, avec un *Souvenir de la Lorraine,* la collection de ses œuvres dont une bonne partie est devenue très rare.

C'est en 1846 que M. Salmon, alors procureur du roi à Saint-Mihiel, sollicitait l'honneur d'être admis parmi vous. Lorrain de naissance et de cœur, érudit aussi remarquable que distingué magistrat, il vous apportait dès lors ses belles études sur les anciennes gloires de la magistrature lorraine, le *Président Le Febvre* et le *Président Bourcier,* ainsi que ses *Devoirs des instituteurs primaires,* couronnés par l'Académie française. Il fut nommé par la suite correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), puis il émigra vers la Cour de cassation ; mais il était resté essentiellement Lorrain, et c'est dans nos campagnes de la Meuse qu'il venait chercher chaque année le repos si bien dû à ses travaux et à son grand âge.

M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, était votre associé correspondant depuis 1884. Travailleur passionné et ardent patriote, aimant sa patrie provinciale comme la grande patrie française, il ne cessa de travailler à élever à son pays un glorieux monument en arrachant leurs secrets aux bibliothèques et aux archives. Il compte parmi ceux qui ont contribué à notre époque à régénérer l'histoire locale.

Depuis sa *Chronique des Bénédictins de Guebviller,* à travers *les Grands Industriels de Mulhouse,* jusqu'à son œuvre capitale, *le Grand cartulaire de Mulhouse,* et à ses travaux de ces derniers jours, il a rempli les revues

et les annales de ses articles, tout en publiant à part plusieurs ouvrages plus importants sur les anciennes coutumes de l'Alsace et spécialement de Colmar.

Je n'ai pas encore terminé ce triste chapitre : il me reste à vous parler de deux autres d'entre nous qui nous touchent de très près et sur lesquels la tombe s'est fermée depuis peu. J'ai nommé deux concitoyens, enlevés prématurément l'un et l'autre dans la pleine force de l'âge, au milieu de la jeune génération qui était pour l'un comme pour l'autre une constante préoccupation : M. l'abbé Demange, directeur de l'école Saint-Léopold, et M. Wohlgemuth, directeur de l'École professionnelle de l'Est. M. Wohlgemuth vous appartenait depuis 1885; maître de conférences à la Faculté des sciences, il se recommandait à vous par de nombreux travaux techniques et diverses contributions à la géologie, la cristallographie et la stratigraphie. Son plus important ouvrage : *les Recherches sur le jurassique moyen à l'Est du bassin de Paris,* fut couronné par vous en 1885 au concours ouvert pour le prix Herpin.

M. l'abbé Demange n'avait sollicité qu'en 1890 le titre de correspondant. Je n'ai besoin de rappeler ni le talent de l'orateur, ni les mérites de l'éducateur de l'enfance. Il vous apportait ses remarquables travaux pédagogiques et, en particulier, son livre *sur l'abus des plaisirs dans l'éducation contemporaine,* en même temps que plusieurs volumes de poésie pleins de parfum et de charme, où, au milieu des plus gracieuses images, on sent l'intensité du souffle religieux et l'amour du pays natal. L'an dernier il nous lisait encore des extraits de son ouvrage sur les *Écoles de Trondes* dans le Toulois.

NOUVEAUX ASSOCIÉS CORRESPONDANTS. — Si quelque considération peut apporter un adoucissement à la tristesse d'une aussi longue énumération, c'est assurément celle de la qualité des nombreux confrères que vous avez admis cette année parmi vous. C'est de toutes parts que vous sont arrivées les demandes d'admission au titre d'associé correspondant, et vous ne pouvez qu'éprouver une grande fierté en assistant à ce merveilleux empressement, en constatant la remarquable facilité avec laquelle vous entretenez, que dis-je? vous augmentez tous les ans cette précieuse réserve de l'Académie, la pépinière naturelle de l'avenir. C'est dans le rang de vos correspondants que vous avez choisi cette année les quatre membres titulaires que vous aviez à élire pour compléter votre nombre, et pendant cette même année, vous avez eu à vous prononcer sur la candidature d'un associé correspondant étranger et sur quinze admissions d'associés nationaux.

Vous avez reconnu la valeur des titres présentés et accueilli dans votre sein seize nouveaux confrères. Rien, mieux que cet imposant concours, ne peut montrer la puissante vitalité de votre Compagnie, sa haute notoriété et la grande et légitime place qu'elle tient en France et à l'étranger, dans le monde littéraire et savant.

M. Perceval de Loriol Le Fort vous a demandé le titre d'associé correspondant étranger. Il est trop connu du monde savant pour ses importantes publications, pour qu'il soit besoin de vous parler bien longtemps de sa personne. Né à Genève en 1829, disciple, puis collaborateur de Pictet, il commença bientôt à s'occuper spé-

cialement des fossiles de son pays et publia une suite de monographies paléontologiques des différents étages géologiques de la Suisse. Ses études sur le néocomien, le jurassique, le crétacé et le tertiaire ont eu l'heureuse fortune d'avancer notablement la question du soulèvement de la grande chaîne des Alpes. M. de Loriol fait partie de toutes les grandes sociétés savantes, et, très sympathique à la France, c'est comme membre actif qu'il a voulu entrer dans l'Association française pour l'avancement des sciences. L'Académie de Stanislas peut être fière de sa nouvelle acquisition.

M. René Blondlot, professeur à la Faculté des sciences, est le fils du vénéré docteur Blondlot, qui a compté, pendant plus de 30 ans, parmi les plus actifs et les plus fidèles de vos collaborateurs. Héritier des sentiments paternels à l'égard de votre compagnie, votre nouvel associé vous est arrivé muni de nombreux et importants travaux sur les différentes branches de la physique et, particulièrement, sur les parties les plus délicates et les plus obscures de l'électricité. Sa détermination de la vitesse de propagation des ondulations électriques a fait l'objet d'un rapport des plus élogieux de M. Henri Poincaré à l'Académie des sciences.

M. Villard, avocat général à la cour d'appel de Nancy, est un orateur et un érudit. Il se recommandait en particulier à vos suffrages par les beaux discours prononcés aux audiences solennelles de la rentrée de la cour d'appel : *Le Président Le Febvre, les Réformes pénales au* XVIII[e] *siècle, le Droit de punir et Joseph de Maistre,* dans lesquels il a montré toutes les qualités du jurisconsulte, du penseur et de l'écrivain.

M. Raymond de Souhesmes était depuis plusieurs années l'un des membres les plus assidus de la Société d'archéologie lorraine et l'un des fidèles collaborateurs de son journal, quand il a posé sa candidature au titre d'associé correspondant. Les travaux historiques et archéologiques qu'il a soumis à l'Académie ne composaient pas moins de dix-huit brochures avec ses relations de voyages, et parmi elles il y en a plusieurs d'une assez grande étendue. Bien loin de s'y afficher, son érudition sans prétention y revêt les formes simples de monographies locales et s'y cache sous les agréments du style où l'artiste vient en aide à l'écrivain. Ses charmantes relations sont pleines d'humour et de bon goût, et les proportions y sont toujours parfaitement adaptées au sujet. En somme toutes ses œuvres sont marquées au coin de la science consciencieuse et de la distinction de l'homme de lettres.

M. l'abbé Buisson est né à Remiremont, et il s'est donné pour tâche de reconstituer le passé de sa ville natale, d'en faire revivre les institutions et de raconter la biographie des personnages remarquables qui y ont vu le jour. *L'Essai historique sur l'hôpital de Remiremont, la Vie de Joseph Nicolas Gallonde,* celle de *l'abbé Remy,* de *l'abbé Bexon* et de son frère *Scipion Bexon,* enfin le *Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-État de Remiremont,* étaient, pour ouvrir vos portes à M. l'abbé Buisson, autant de titres sérieux pour le présent que de précieux gages pour l'avenir.

C'est sous le patronage de Jeanne d'Arc que M. de Braux, son arrière-neveu, a commencé ses nombreuses études archéologiques et bibliographiques. D'abord en

collaboration avec M. de Bouteiller, votre regretté confrère, pour ses deux ouvrages sur la famille et la descendance de Jeanne d'Arc, puis, ne s'appuyant plus que sur ses propres recherches, M. de Braux a publié, soit séparément, soit dans le *Journal d'archéologie* une série d'articles ou de brochures apportant de nouveaux documents, restituant les faits inexacts ou éclaircissant les points demeurés obscurs dans la vie de notre héroïne. Jeanne d'Arc n'est pas le seul sujet qui ait mis en jeu les aptitudes de M. de Braux. Il a porté son attention et son goût pour l'étude sur plusieurs autres objets qui intéressent l'histoire de notre pays, à propos de laquelle son zèle éclairé a su réunir de riches et curieuses collections lorraines.

Pour mériter vos suffrages, M. Collignon n'a pas voulu se contenter de vous apporter la notoriété de son nom et les grands services qu'il a rendus aux lettres depuis vingt ans, en formant au goût et aux études libérales toute une génération de jeunes gens. Il a voulu vous offrir à la fois deux ouvrages déjà recommandés par l'éclatant succès qu'ils avaient obtenus à la Sorbonne, où ils avaient mérité à leur auteur le grade de docteur ès lettres. L'une de ces thèses est une *Étude sur Pétrone,* qui a été particulièrement goûtée des connaisseurs; l'autre a pour objet *la Nancéide de Pierre de Blaru,* l'un des monuments les plus intéressants de notre histoire nationale, et sujet bien propre à lui concilier les votes de l'Académie de Stanislas.

Par un heureux rapprochement, c'est M. Henri Poincaré, le fils du bien regretté docteur Poincaré, qui a eu l'honneur de porter de la part de l'Institut et du monde

savant à M. Hermite, de l'Académie des sciences, le témoignage de son dévouement et de sa respectueuse admiration, à l'occasion de la célébration à la Sorbonne du 70e anniversaire de sa naissance.

Vous comptiez parmi les vôtres, depuis 1845, cet illustre compatriote, la gloire des mathématiques françaises, vous avez également admis parmi vous cet autre compatriote, M. Poincaré, qui, arrivé bien jeune à la situation enviée que les savants ambitionnent habituellement pendant une grande partie de leur carrière, semble appelé aux plus hautes destinées de la science.

Déjà hors ligne à l'École polytechnique, il fut rapidement nommé aux emplois les plus en vue. Il est aujourd'hui professeur à la Faculté des sciences de Paris, et membre de l'Académie des sciences. Couronné en 1889, comme lauréat du grand concours scientifique ouvert par le roi de Suède, il vous a envoyé son mémoire sur *le Problème des trois corps* qui lui avait mérité le prix, et, comme le disait votre rapporteur, le travail de votre commission ne pouvait être qu'une formalité vis-à-vis d'un tel candidat.

M. Boutroux, beau-frère de M. Poincaré, a voulu placer sa candidature sous le patronage de son vénéré beau-père. Tout en rendant justice à ce pieux hommage, ainsi qu'à cette délicate modestie, nous sommes obligés de rappeler les titres personnels de premier ordre de notre nouveau correspondant. Ce profond penseur s'est fait le champion de la métaphysique menacée. Professeur de l'histoire de la philosophie à la Sorbonne, il a su faire connaître son nom en France et à l'étranger et a révélé ses puissantes facultés, tant par son enseignement

que par la publication de ses travaux. La traduction de *l'Histoire de la philosophie des Grecs d'Édouard Zeller, le Mystique Allemand Jacob Bœhme,* et bien d'autres ouvrages l'ont mis à la tête de nos philosophes contemporains.

M. le commandant Journée s'est présenté à l'Académie appuyé sur un passé d'études originales d'une grande valeur dans leur cadre spécial, et muni d'importants travaux techniques. Longtemps professeur à l'École normale de tir du camp de Châlons, il a eu la plus grande part à la reconstitution de l'école après l'adoption des nouvelles armes portatives. C'est également à lui que sont principalement dus les perfectionnements introduits non seulement dans les instruments de constatation et d'expériences, mais dans les fabrications plus récentes des carabines, des mousquetons et de leurs chargeurs. Il a été en même temps amené à étudier des questions de physique prenant une grande importance au point de vue théorique, en particulier celle des anomalies observées dans la propagation dans l'air du son des détonations des armes à grande vitesse initiale.

M. Floquet est professeur de mathématiques pures à la Faculté des sciences de Nancy. Sans parler de la valeur de son enseignement, il vous apportait une longue suite de travaux bien personnels qui ont tous été publiés dans les recueils scientifiques de premier ordre : *Comptes rendus de l'Académie des sciences, Annales de l'École normale supérieure, Bulletin de la Société des sciences de Nancy,* etc. — Vous ne pouviez garder plus longtemps à côté de vous un homme d'une telle valeur, sans qu'il devînt votre confrère.

J'ai encore à vous parler de vos cinq derniers élus pour clore la liste de vos nouvelles admissions. Si nous sommes tous fiers de voir cette liste si longue et tous fort heureux de nous être associés de si précieux concours, j'ai quelque peur d'avoir été au-dessous de ma tâche en allongeant inutilement mes souhaits de bienvenue, et de risquer par ma faute d'avoir fatigué votre patience en ayant trop compté sur votre bienveillance. Il n'est pas juste toutefois que les derniers arrivés portent la peine encourue par votre *nomenclateur,* et dussé-je aggraver mon cas, je vais continuer à abuser de votre indulgence.

M. Claudio Jannet vous arrive de la Provence par Paris, notre cerveau commun. C'est en organe indépendant que votre Compagnie sait contribuer à l'activité de ce centre absorbant; et si parfois elle lui cède, parfois aussi elle lui prend, comme nous pouvons le constater trois fois dans cette seule année. Il n'est pas possible de faire dans un compte rendu une analyse même succincte de tous les travaux d'un publiciste aussi fécond que M. Claudio Jannet. Je ne puis même songer à vous en lire l'énumération. Nous avons de lui trois grands ouvrages: *les États-Unis contemporains, ou les institutions, les mœurs et les idées depuis la guerre de Sécession; le Socialisme d'État et la réforme sociale; le Capital, la spéculation et la finance au* XIX[e] *siècle.* Ces travaux de premier ordre ne tiennent pour ainsi dire qu'une faible place parmi la masse des productions de M. Jannet dans les grandes revues périodiques, comme dans les recueils plus techniques. Il y traite continuellement, avec le même bon sens éclairé et libéral, toutes les questions présentes de l'économie politique, comme il a fait des anciennes

législations de Rome et de Sparte. Il n'y a pas peut-être aujourd'hui de sujet dont l'intérêt soit si immédiat et si palpitant pour nous tous que ces considérations sur l'état social actuel, quand elles sont l'œuvre d'un économiste qui s'appuie sur l'histoire du droit et de la société, autant que sur des observations contemporaines passées au crible d'un jugement sûr et recueillie avec l'exactitude d'un savant.

M. de Roche du Teilloy vous devait appartenir comme passionné Nancéien. Pendant trente ans et plus vous l'avez vu guider les jeunes générations avec le savoir le plus sûr et l'autorité que donne une possession complète de la littérature classique ancienne et moderne. Une curiosité inépuisable de toutes les œuvres qui s'adressent à l'esprit a fait de ce professeur éminent un connaisseur et un érudit en même temps qu'un bibliophile, pour qui le passé de notre ville n'a plus de secrets.

M. Mathieu, conservateur des forêts en retraite, est aussi de Nancy. Il est revenu dans sa ville natale après une carrière brillamment remplie et des services éminents rendus principalement en Algérie. Forestier, naturaliste, par-dessus tout administrateur excellent, il s'est fait connaître par des notices très remarquables sur la province d'Oran, et l'on ne peut que regretter de voir un fonctionnaire tel que lui, en pleine possession de ses talents et de son expérience, déjà atteint par l'aveugle niveau de la limite d'âge. Nous espérons que M. Mathieu voudra bien nous conserver une part de son activité et nous apporter les travaux auxquels il ne peut manquer de consacrer ses loisirs.

Vous avez acquis un ami de la nature en M. Adrien

Dollfus. S'il dissèque et décrit avec une laborieuse patience les plus humbles représentants du règne animal, il sait aussi reproduire avec une remarquable facilité de crayon d'autres merveilles naturelles plus goûtées du public simplement amateur de l'art et du pittoresque.

Esprit cultivé, adonné aux belles-lettres et aux beaux-arts, non moins qu'à ses études spéciales, M. Adrien Dollfus est le descendant d'une grande race d'industriels alsaciens. Si les noms du philanthrope Jean Dollfus et du savant Dollfus Ausset le recommandent à vos suffrages, il est personnellement depuis de longues années la providence des jeunes naturalistes auxquels il donne gracieusement l'hospitalité dans la feuille qu'il publie dans l'intérêt de la science, et dont il est le principal collaborateur.

M. Henri Mengin n'est pas seulement un jurisconsulte versé dans les questions professionnelles, il a le don de la parole. Sa vive intelligence et ses goûts littéraires devaient vous l'amener. Attaché par un étroit commerce d'amitié à M. Louis Lallement, votre regretté confrère, son aîné dans la carrière et qui avait souri à ses débuts, c'est M. Mengin qui l'a dignement célébré; en pleine connaissance de cause, dans la notice qui a retracé sa vie. Vous devez être persuadés que vous trouverez dans le disciple et l'ami les ressources si variées et les brillantes qualités de l'esprit que vous aviez distinguées dans votre ancien correspondant.

Nouveaux membres titulaires. — L'an dernier, à pareille époque, vous aviez à nommer deux membres titulaires en remplacement du regretté M. Gouy et de M. Liégeois démissionnaire. Vos choix se sont portés sur

deux de vos associés correspondants, trop bien connus de vous tous pour que j'aie à faire valoir de nouveau les nombreux titres qui leur ont mérité vos suffrages.

Il y a quatre ans, M. Barthélemy s'est brillamment révélé au monde savant par la publication de ses *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire,* fruit de plusieurs années de voyages et de fructueux labeurs, que vous aviez couronnées en 1889 en leur donnant le prix du concours Herpin. C'est un résumé des plus complets de la science préhistorique dans notre pays, et cette œuvre remarquable fut immédiatement appréciée à sa valeur par tous ceux qu'intéresse ce genre d'étude.

Depuis lors, M. Barthélemy n'a pas cessé de porter son attention sur toutes les questions qui s'y rattachent. Il vous a gratifié l'an dernier d'une belle étude sur les *Camps calcinés et les camps vitrifiés ;* puis il vous a représentés au congrès d'anthropologie préhistorique de Moscou, et vous a fait hommage de la brochure dans laquelle il en rendait compte. C'est avec un bien grand plaisir que nous lui souhaitons la bienvenue, même à la fin d'une année presque entièrement écoulée.

M. O. Berger-Levrault est un amateur et un bibliophile qui a depuis longtemps concentré ses efforts sur l'ancienne province d'Alsace. Grâce à une persévérance des plus éclairées, il a fait des prodiges dans cet ordre de choses, et le catalogue de ses Alsatica est là pour montrer toute l'importance qu'il a su donner à une pareille collection.

Depuis, il vous a d'abord lu la préface de son grand ouvrage : *Les Annales des universités et des facultés de l'Alsace* et ensuite il vous en a fait hommage. Aussi avez-

vous été heureux de pouvoir lui ouvrir aussitôt vos portes.

Quand, à l'automne dernier, la mort vous a enlevé presque en même temps deux de vos membres titulaires, vous n'avez pu mieux faire pour réparer vos pertes que de vous attacher plus étroitement deux de vos associés correspondants, chez qui l'assiduité à vos séances et la participation à vos travaux montraient déjà le désir de s'unir plus intimement à vous.

J'ai nommé MM. Thoulet et Victor Riston, dont l'admission récente vient de parfaitement terminer en la complétant notre année académique. Leur présentation est encore trop présente à votre mémoire pour que j'aie rien à vous en rappeler.

M. Thoulet a continué ses brillantes études de minéralogie et d'océanographie, avec le même cachet original de parfaite exactitude alliée à un style enthousiaste. Il a obtenu cette année une grande médaille d'or du ministre de la marine pour ses *Courants de la mer*; il vous a lu des extraits de son bel ouvrage *des Roches*, nouveaux succès de notre nouveau titulaire qui vient de vous représenter au congrès des sociétés savantes.

M. Victor Riston n'a pas cessé de promener son activité intelligente sur les sujets les plus divers, il a bien voulu nous faire part de ses travaux les plus récents. Qu'il veuille bien me pardonner de ne pas énumérer une fois de plus la série déjà longue de ses brochures depuis sa thèse de doctorat, et de ne faire que m'associer aux éloges que mon prédécesseur lui a bien justement donnés l'année dernière. Je ne pourrais pas du reste en augmenter la valeur.

NOUVEAUX ÉCHANGES DE PUBLICATION. — Deux nouvelles sociétés se sont mises cette année en rapport avec votre compagnie : la Société des sciences naturelles de l'Ouest et celle de la conservation des monuments historiques d'Alsace. Vous avez en même temps, par un échange plus complet de vos annales, resserré les liens qui vous unissaient déjà à l'Académie de Besançon.

HONNEURS DÉCERNÉS AUX MEMBRES ET ASSOCIÉS. — C'est avec un grand sentiment de joie et de fierté que j'en arrive à vous signaler les grands honneurs échus cette année à quelques-uns de nos confrères.

Mgr Mathieu, votre fidèle et zélé collaborateur d'autrefois, a été désigné pour occuper l'illustre siège épiscopal d'Angers. L'Académie a été heureuse de pouvoir féliciter le nouveau prélat d'une promotion trop longtemps attendue pour tous ceux qui le connaissent. Un autre de vos anciens titulaires, M. Debidour, a obtenu cette année un prix de l'Académie des sciences morales et politiques.

J'ai déjà parlé de la récompense accordée à M. Thoulet par le ministre de la marine.

Enfin M. Thureau-Dangin, votre associé correspondant, a été élu membre de l'Académie française.

TRAVAUX DE L'ANNÉE. — C'est à peine si j'ose entreprendre de parcourir, même sommairement, la nomenclature des travaux qu'ont produits pendant le cours de cette année vos différents confrères. Pour ne pas abuser indéfiniment ni de votre attention ni de votre temps, je n'essayerai que de vous donner une idée de l'ensemble en vous en nommant simplement les auteurs.

Parmi les articles qui seront cette année insérés dans

vos Mémoires, vous avez fait une belle place à la poésie et aux souvenirs donnés à nos morts. L'érudition dans l'histoire et dans la législation, l'observation psychologique, les faits saillants du passé et du présent qui intéressent la Lorraine ou votre compagnie y auront la plus large part. Faut-il regretter que les sciences pures ou appliquées, physiques ou naturelles n'y soient représentées que par une seule étude de botanique, d'ailleurs fort remarquable ? Doit-on le dire ? Les anciens volumes de vos Mémoires n'auraient pas mérité ce semblant de reproche ; les formules s'y étalaient avec une complaisance extraordinaire et les observations médicales y rencontraient souvent les expériences scientifiques. Ce n'est pas cependant que l'Académie manque aujourd'hui de savants laborieux autant qu'illustres, mais peut-être les recueils spéciaux à l'usage d'un public particulier sont-ils beaucoup plus nombreux qu'autrefois.

En outre des lectures de ces différents travaux, vous avez eu la bonne fortune d'entendre celles de M. Grücker sur Lessing, de MM. de Meixmoron et Berger-Levrault, dont les œuvres n'étaient pas destinées à vos annales. M. Chassignet vous a lu sa belle notice sur le général de Vercly qu'il a si bien su comprendre. Comment même énumérer les autres ouvrages qui vous ont été gracieusement offerts ?

M. le doyen Benoît nous a fait connaître les débuts de l'école d'Athènes. Puis c'est M. Guyot et M. Germain, les deux chercheurs infatigables dans toutes les questions qui intéressent l'archéologie et le droit coutumier des temps passés ; M. Mellier avec son étude du Tasse ; MM. Bleicher, Fliche et Mieg, nos oracles en géologie et

minéralogie; M. Millot avec ses travaux de statistique météorologique; MM. Favier et de Souhesmes avec leurs intéressantes monographies. Puis c'est M. l'abbé Martin avec sa *Réforme des Prémontrés*, M. de Puymaigre, M. Jadart, M. du Hamel de Breuil, M. de Braux, M. Labourasse, M. Tisserand, M. Babeau. Je ne puis vraiment espérer n'en oublier aucun.

Enfin, vous avez eu cette année à distribuer les récompenses assurées par les fondations de généreux donateurs : des prix de vertu et le prix du concours Herpin. Les rapports de vos commissions vous ont déjà montré à quel point vos faveurs étaient bien placées, comme aussi les divers mérites des différents concurrents. Ce n'est pas le moindre des attributs de l'Académie que ce rôle de dispensateur, qui vous permet par ces couronnes d'encourager puissamment l'étude chez vos compatriotes, comme il met votre nom sur toutes les lèvres reconnaissantes, en suscitant de toutes parts l'émulation dans le dévoûment.

DISCOURS PRONONCE

Le 19 Septembre 1892

AUX OBSÈQUES DE M. POINCARÉ

PAR M. BENOIT

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas perd aujourd'hui un des plus beaux fleurons de sa couronne, et ressentira longtemps le vide douloureux que la mort a fait dans ses rangs. M. Poincaré nous appartenait depuis 1862. En 1872, comme secrétaire annuel, il nous présentait le plus intéressant compte-rendu de la situation, des travaux, des acquisitions et des pertes de l'Académie pendant l'année néfaste que nous venions de traverser; et en 1876 il devenait notre président annuel.

Chaque année, l'Académie pouvait se glorifier non seulement des curieuses études que M. Poincaré lui adressait ou insérait dans nos Mémoires, mais encore de la réputation croissante du savant, de ses succès et de l'honneur qui en rejaillissait sur elle.

Aujourd'hui, en l'absence de M. Guyot, notre président actuel, l'Académie en deuil m'a délégué le pieux

devoir de déposer en son nom sur la tombe du confrère que nous venons de perdre l'hommage de ses regrets. Devoir suprême, que ma vieille amitié a accueilli avec empressement.

Je ne redirai pas ici les travaux par lesquels notre éminent confrère a conquis dans le monde de la science une place si considérable. Je laisse à ses collègues de la Faculté de médecine cette tâche, qui exige des juges compétents. Je rappellerai seulement que M. Poincaré, avec son esprit si actif, si curieux, si pénétrant, fut un des premiers à entrer dans la voie originale ouverte par Claude Bernard aux études physiologiques, qui devaient renouveler de fond en comble la médecine moderne. Émule de Blondlot, il ne tarde pas à se signaler comme lui par d'importantes recherches sur les mystères de la vie. Chaque année amène une découverte nouvelle. Son ouvrage sur le *Système nerveux* est l'une des conquêtes les plus notables de la physiologie moderne.

Mais le savant fut en même temps le praticien le plus actif et le plus dévoué. Tout ce trésor d'études qu'il a amassé, il a hâte de l'employer à la santé publique et particulièrement à l'hygiène des classes ouvrières. Car en même temps qu'il a la moitié de notre ville pour clientèle, il a toujours réservé une grande part de ses soins et de son cœur aux classes laborieuses et déshéritées, vivant dans des réduits malsains et des professions dangereuses. Il leur prodigue sa sollicitude, ses visites, ses conseils. Les humbles, les petits, les pauvres ne sont pas ceux qui ressentiront le moins la calamité publique de sa perte.

Comment pouvait-il cependant suffire à cette tâche

compliquée du praticien, du professeur et du savant, qu'on rencontrait partout à la fois? Quant à nous, nous ne pouvions assez admirer cette activité merveilleuse. En allant d'un quartier à un autre, il médite, il travaille encore, il amasse des matériaux. Dans les courts répits de sa journée, il note ses observations, rédige ses cours, corrige ses épreuves. Il suffit à tout; et au lit du malade, il apporte un esprit attentif et libre, un intérêt affectueux, comme s'il n'avait nul autre souci. Avant tout, il était bon. C'était un cœur d'or, égal à son intelligence. Aussi quel vide douloureux il laisse dans notre ville, et quel regret! Quelle perte aussi cruelle qu'inopinée!

Qui de nous, en le voyant encore naguère si vaillant, si fort, si présent partout, ne se flattait de l'espérance de le conserver encore longtemps ? Qui de nous n'admirait cette vie puissante et généreuse, couronnée par tant de succès? Qui ne pensait avec bonheur à la vieillesse heureuse qui lui semblait réservée, avec la dévouée compagne que Dieu lui avait donnée, et entouré de ses enfants si dignes de lui, et dont la carrière avait comblé ses plus hautes ambitions? Mais son activité même l'a dévoré. Il était incapable de repos; et quand il s'était procuré à grand'peine quelques semaines de loisir, avide de voir, d'apprendre, d'agir, il s'élançait avec une impatience juvénile dans les voyages les plus lointains. Récemment il avait voulu contempler l'éruption de l'Etna; et il en est revenu comme blessé à mort.

Ce fut au moins pour lui comme une suprême consolation que la saison des vacances eût alors groupé autour de lui et de leur bonne mère, si désolée, tous ses enfants, l'orgueil et la joie de sa vie. C'est au milieu d'eux qu'il

s'est éteint, soutenu et fortifié par les sacrements de l'Église. Lui, qui, en assistant ses malades en péril, avait tant de soin de prévenir leur famille, que c'était désormais au médecin des âmes qu'on devait s'adresser, il ne pouvait manquer de consacrer ainsi en finissant sa noble et généreuse vie. Que ce souvenir soit pour sa famille, et pour nous tous, une consolation, un exemple, et comme un dernier trait ajouté à la physionomie de cet homme si distingué et si excellent.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 25 Septembre 1892

AUX OBSÈQUES DU GÉNÉRAL HANRION

Par M. BENOIT

Messieurs,

Les deuils se succèdent avec une rapidité foudroyante dans notre Académie de Stanislas. Il y a huit jours, je venais en son nom déposer son hommage sur la tombe du docteur Poincaré. Aujourd'hui encore, en l'absence de notre président actuel, l'Académie me délègue le douloureux honneur d'être en présence du cercueil du général Hanrion, son vice-président, l'interprète de ses regrets.

L'Académie perd dans ce noble confrère un de ses membres les plus récents, mais les plus aimés ; et notre Lorraine pleure un de ses plus glorieux enfants. Car si Metz était le berceau de sa famille, c'est à Nancy qu'il avait passé une grande partie de sa carrière militaire ; il nous appartenait de cœur ; et quand il prit sa retraite, puisque Metz avait été arraché à la France par une guerre implacable, le général revint dans notre ville, comme

dans sa patrie d'adoption. S'il en avait gardé un bon souvenir, il n'y était pas oublié. Tout le monde ici l'aimait; on accueillit son retour avec reconnaissance; on lui savait gré de venir chercher parmi nous le repos de sa généreuse carrière.

On le retrouva d'ailleurs tel qu'on l'avait toujours connu, le plus affable et le plus obligeant des hommes, toujours disposé à seconder de ses efforts et de son autorité toute œuvre libérale et patriotique. Partout on sollicite son bienveillant patronage, et partout il accepte avec empressement l'occasion d'être utile. La *Société confraternelle militaire* l'attendait pour le mettre à sa tête. La *Société de géographie de l'Est* s'empresse, de son côté, de le nommer son président. Et vous savez avec quelle compétence il en dirigeait les travaux. Dès qu'une association généreuse se forma ici, sous le titre de *Société des Amis de l'Université de Nancy,* en vue d'obtenir et de préparer la fondation et la dotation d'une grande Université dans notre ville, elle mit pareillement sa fortune sous le patronage du général Hanrion.

L'*Académie de Stanislas* avait ambitionné à son tour l'honneur de le compter parmi ses membres. Elle n'en a pas joui longtemps. Élu membre titulaire à la fin de l'année 1890, le général venait cette année d'être nommé par elle son vice-président. On n'a pas oublié le discours magistral, par lequel, à notre dernière séance solennelle, il avait pris possession de son siège parmi nous, et dans lequel il développait, avec tant d'agrément et avec une connaissance approfondie de notre histoire militaire, ses vues personnelles sur l'appropriation de notre instruction nationale aux nouveaux besoins de notre

temps. Il pensait que, dans un pays où tout le monde désormais est soldat, toute la discipline de l'éducation doit s'en ressentir ; et certes, nul n'avait plus d'autorité que lui pour en parler en ami des lettres et en militaire.

Nous avons laissé à ses compagnons d'armes le soin de retracer la brillante carrière militaire du général Hanrion. Quelle belle et noble vie, où toutes les vertus, tous les devoirs, tous les talents, tous les dévouements se rencontrent, à mesure que l'officier s'élève jusqu'au plus haut grade ! Mais, en même temps, quel admirable tableau nous offre la carrière simultanée de ces deux frères, également dignes l'un de l'autre, et entre lesquels, il semble qu'il y ait eu une émulation généreuse à honorer leur nom par leur mérite, leur vaillance, l'élévation de leur caractère, les services rendus à leur pays, leur dévouement à tous leurs devoirs, et enfin par leur bonté !

Quand Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme (dit Bossuet à l'occasion du grand Condé), *il y mit premièrement la bonté comme le caractère propre de sa nature divine.* — Ainsi pensait le général. A ses yeux la bonté était une vertu essentielle chez les hommes surtout appelés à commander les autres : *Non pas,* disait-il, *cette bonté banale et faible, dont on abuse, mais cette bonté charmante et quasi divine, qui procède vraiment du cœur, et sans laquelle toutes les autres qualités ne sont rien.* Non seulement cette bonté était l'instinct de son âme, mais il s'en faisait un devoir ; et dans son commerce si affable, nous avons pu souvent admirer comment ce militaire savait concilier cette grâce du cœur

avec la dignité du caractère et l'autorité de sa haute situation.

Voilà pourquoi, mon Général, tous les cœurs allaient à vous ; voilà le fonds de bonté supérieure qui rendait les relations avec vous si cordiales et si sûres. Partout, à quelque rang que votre mérite vous ait élevé, vous avez gardé cette allure bonne, simple, franche et serviable, qui provoquait partout l'estime et la sympathie. Ce que vous aviez été pendant toute votre vie, vous l'avez été en face de la mort, allant franchement à Dieu avec la même simplicité de cœur, et recourant en vrai chrétien aux consolations et aux sacrements de l'Église. Vous aviez du reste assez pratiqué la bonté pendant votre vie, pour beaucoup espérer dans la bonté divine. C'est l'impression suprême que vous nous laissez dans notre deuil. Recevez le solennel hommage des regrets de notre Académie, où vous n'avez fait que passer, mais qui gardera de vos vertus aimables un long et pieux souvenir.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 16 mai 1893

AUX OBSÈQUES DE M. PUTON

PAR M. MELLIER

VICE-PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Il y a deux ans à peine, M. Puton présidait la séance solennelle de l'Académie de Stanislas, et il en ouvrait les portes, avec une bonne grâce souriante, à celui qui vient aujourd'hui, par un triste retour, lui adresser, au nom de l'Académie, le suprême adieu.

Des voix aussi autorisées qu'éloquentes ont dit quelle fut la vie studieuse et féconde de l'éminent directeur de l'École forestière ; je n'ai à parler que du confrère dont la perte est par nous si cruellement ressentie.

Lorsqu'en 1880, M. Puton, alors professeur et avocat, demandait à être attaché à l'Académie de Stanislas en qualité de membre correspondant, il écrivait : « Mes travaux sont trop modestes pour que je me dispense d'invoquer les excellents souvenirs dont la compagnie a honoré la mémoire de mon père, M. Ernest Puton, géologue à Remiremont, jadis sonassocié correspondant. »

Ainsi, par un sentiment touchant de piété filiale, c'est sous les auspices et comme appuyé au bras de son père que M. Puton, oubliant tous ses autres titres, tenait à se présenter à nos suffrages. Accueilli avec empressement par l'Académie, il devenait l'année suivante membre titulaire. Depuis lors, il ne se contenta pas d'assister régulièrement à nos séances ; il aimait à nous donner la primeur de ses travaux, et telle était la lucidité de son esprit, l'enchaînement logique et le charme de son exposition, qu'il savait nous intéresser aux questions les plus spéciales de la science forestière.

Mais son intelligence, si active et si ouverte, ne s'enfermait pas dans le domaine, bien vaste pourtant, des matières professionnelles : les problèmes pédagogiques attiraient sa curiosité, et dans son discours de réception, payant à un ancien principal du collège de sa ville natale un tribut de reconnaissance, il exposait avec autant de compétence que de clarté les méthodes grammaticales de M. l'abbé Janny, et nous inspirait le regret de n'avoir pas étudié, comme lui, sous un maître si ingénieux. Quand, m'honorant de son amitié, il voulut être mon patron auprès de l'Académie, il me demanda de tracer, dans le discours auquel il devait répondre, le tableau de l'enseignement primaire dans Meurthe-et-Moselle. Il avait l'âme d'un Rollin, et s'occupait avec amour de tout ce qui touche à la formation et à la direction des esprits.

Il aimait aussi d'une affection sincère l'Académie de Stanislas, et protestant publiquement contre le reproche d'intolérance qu'on adresse parfois aux Académies, il parlait avec émotion de ces Assemblées « libérales aux jours de l'oppression, libérales au jour où la liberté paraît

menacer l'horizon par ses licences, libérales toujours et partout ». Comment, dès lors, n'eût-il pas exercé sur notre compagnie une autorité morale aussi grande que légitime ?... Mais cette voix si écoutée vient de s'éteindre, et, dans un instant, celui que nous pleurons s'éloignera de nous sans retour.

Adieu donc, aimé et vénéré confrère. Repose en paix dans la terre des Vosges, sous les grands sapins qui ont abrité ton enfance, au bruit familier des sources qui descendent de tes chères montagnes ; repose en paix, car tu as vaillamment porté le poids du jour et en t'endormant aux premières heures du soir, tu nous laisses l'exemple fortifiant d'une vie toute de travail et de dévouement, ennoblie encore par tes vertus publiques et privées. Nous en garderons dans nos cœurs, comme une consolation et un soutien, l'éternel souvenir.

LE

DOMAINE DE LA CRAYÈRE

PRÈS ROSIÈRES-AUX-SALINES

PAR M. CH. GUYOT

La Bibliothèque publique de Nancy possède depuis peu[1] un ensemble considérable de pièces manuscrites, dont les plus anciennes remontent au xve siècle et qui concernent presque toutes un domaine appelé la Crayère, situé entre Rosières-aux-Salines et Saint-Nicolas-de-Port, sur la rive gauche de la Meurthe. Une collection de ce genre est toujours intéressante ; à l'aide de tous ces titres, se succédant d'âge en âge, et relatifs aux mêmes immeubles, on peut espérer reconstituer l'histoire d'un domaine rural, et tirer de cette étude des renseignements importants pour l'état des personnes et des terres,

1. Don fait, en 1889, par M. Schwab, propriétaire actuel de la Crayère.

la situation économique, les modes d'exploitation et de culture, tout ce qui se rapporte à la vie des champs d'autrefois. Nous avons déjà essayé des travaux de ce genre[1], et nous formions le projet de recommencer un semblable essai pour le domaine de la Crayère, à l'aide des documents de la Bibliothèque publique, qui ont été classés de manière à rendre les recherches très faciles.

Notre espoir a été en partie déçu. Dans ces *Archives de la Crayère,* on ne rencontre pas, en aussi grand nombre que dans des fonds analogues, les pièces caractéristiques indispensables pour une comparaison séculaire : les ventes et les locations sont relativement rares, ou bien ne s'appliquent qu'à des parcelles détachées et non à l'ensemble du domaine. Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait rien à en tirer pour l'histoire locale et pour l'étude des institutions lorraines ? Loin de là : nous allons au contraire faire ressortir de ces pièces d'archives certaines particularités curieuses, qui nous feront moins regretter les lacunes que nous signalons à d'autres égards.

La première question que l'on voudrait résoudre, c'est l'origine de ces terres que nous voyons constituées à l'état de *gagnage* ou corps d'exploitation dès les premières années du XVe siècle. Nous ne pouvons, sur ce point, qu'émettre des hypothèses. Le titre de 1410, le premier que nous possédions sur la Crayère, nous décrit un ensemble de terres, prés, vignes, maisons, granges

1. *Histoire d'un domaine rural en Lorraine.* In-8°, 127 p. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1887 (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*).

et écuries, qui dénotent une situation déjà ancienne et une organisation définitive. Sans doute, du XVe au XVIIIe siècle, des acquisitions multiples pourront joindre au noyau primitif de nombreuses pièces, provenant du ban voisin de Rosières, mais dès cette époque le domaine est formé, il l'est peut-être ainsi depuis de longues années.

Non loin de la Crayère et dans une situation analogue se trouvent Cuite-Fève, le plus ancien établissement des Hospitaliers en Lorraine, après celui de Nancy; Xoudailles, gagnage dépendant aussi de Rosières et dont l'histoire a beaucoup d'analogies avec celle qui nous occupe : toutes ces terres semblent provenir de défrichements anciens, motivés peut-être par l'extension que prit la fabrication du sel au moyen de l'évaporation des eaux salées : dès le XIIe siècle, les titres de Cuite-Fève font mention des chaudières à sel, qui devaient nécessiter une grande consommation de combustible. Une telle origine ne nous permet pas de confondre la Crayère avec les domaines dont l'origine remonte à l'époque romaine, et qui presque tous ont été le noyau des agglomérations rurales des temps modernes. Produit de l'essartement d'une forêt appartenant au souverain, selon toute apparence, elle fut sans doute donnée, à des conditions qui nous sont inconnues, en rémunération des services de quelque officier ducal, à une époque où l'aliénation des terres domaniales n'était encore soumise à aucune restriction par la législation lorraine.

Ce qui contribue à nous faire adopter cette hypothèse, c'est que la Crayère, bien qu'assez voisine de Rosières, ne se confond pas cependant avec le ban de cette ville;

or, il était assez fréquent autrefois que les forêts conservassent leur ban à part, et cette distinction se perpétuait dans la suite, même après un changement survenu dans la nature de l'immeuble. Quant à la forme que revêtit l'aliénation primitive dont nous supposons l'existence, fut-ce une donation pure et simple, ou plutôt un engagement, ou encore une vente ? Tous ces détails, quelle que soit leur importance, finirent par être oubliés ; du moins ils ne sont nullement rappelés dans le plus ancien des titres qui nous aient été conservés sur la Crayère : les lettres de franchise du 8 septembre 1410, dont nous allons transcrire les principaux passages :

« Nous Charles, duc de Lorraine et marchis... savoir faisons à tous que nous, considérant les bons et agréables services que notre amé Mengin Drouin, de notre ville de Rozières, nous a fait par longtemps, lui étant tant au gouvernement de nos salines de Rozières et exerçant les offices de nos receveries de Nancy et des Vosges, comme autrement, nosquels offices il gouverne encore de présent... mêmement que comme ledit Mengin nous ait très humblement supplié... que lui veuillions octroyer et concéder que en un sien *waingnaige* de maisons, granges, bergeries et de plusieurs autres édifices, situés et assis près du ban de notre dite ville de Rozières, au lieu qu'on dit à la Crahière, il puisse en iceux manoirs et édifices de waingnaige tenir et avoir troupeau de bêtes grosses et menues, si comme de bœufs, de vaches, de brebis et d'autres quelles qu'elles soient, laquelle chose nous avons octroyé et octroyons par ces présentes, que il et ses hoirs y puissent avoir et tenir à toujoursmais bêtes grosses et menues, comme dit est, et prendre et avoir le pâturage

d'icelles au ban de notre ville de Rozières et à ses appartenances, tellement et aussi comme les bêtes des manans et habitans de notre dite ville y ont accoutumé à avoir d'ancienneté ; pourvu que lesdites bêtes ne fassent dommaige à autrui. Et s'il advenait, comme advenir peut, qu'elles y dommageassent, elles devront rendre celui dommage, sans payer amendes, pargies ni autres impositions quelconques. Encore avons octroyé audit Mengin, pour lui et ses hoirs, que esdits manoirs et édifices de waingnaige ils puissent avoir et tenir habitans et mesgnies, si comme moitriers, bouviers, bergers, charretons, vignerons et autres familiers, tant pour garder lesdites bêtes qui sont audit waingnaige que pour faire le labourage d'icelui, comme pour toutes et singulières choses qui sont à faire esdits manoirs et édifices. Lesquels habitans et famille seront et devront être francs, quittes et tous séparés, exemptés et réservés de la communauté de notre dite ville de Rozières, et ne seront tenus de plaidoier ou répondre devant aucuns de nos officiers, fors que devant notre bailli de Nancy ou son lieutenant ; si donc n'était de cas d'héritages, qui se devront démener selon l'us et coutume du lieu où lesdits héritages sont assis. Pourvu toutefois que lesdits habitans et familles demeurant esdits manoirs et édifices ne soient de nos hommes et femmes de notre duché, lesquels ne devraient point user de la franchise dessus dite en manière que ce fût... »

Sous ce titre de lettres de franchise, l'acte de 1410 contient plusieurs stipulations distinctes. D'abord la concession du droit de parcours pour le troupeau du gagnage sur le ban voisin de Rosières : avantage d'autant plus important que la réciprocité n'est pas mentionnée ; on y

remarque aussi une sanction très douce en cas de mésus : l'obligation de réparer le *damnum, sine injuriâ* (des dommages-intérêts seulement, sans amende), comme c'était d'ailleurs la coutume lorsque le pâturage avait lieu par échappée, sans intention mauvaise. Puis vient la franchise proprement dite : les *familiers* de la Crayère seront séparés et exemptés de la communauté de la ville de Rosières, ce qui veut dire qu'ils ne seront pas astreints aux impositions et charges pesant sur les bourgeois. Enfin le duc leur accorde ce que l'on appellerait de nos jours un privilège de juridiction en matière personnelle et en matière répressive : au lieu d'être jugés par les officiers de la prévôté locale, ils *plaidoieront* immédiatement devant le bailli de Nancy. Toutefois, une dernière clause semble réduire considérablement l'application de ces avantages : peuvent seuls en profiter ceux qui ne sont pas hommes et femmes du duc ; il faut entendre par là que les fermiers et autres habitants de la Crayère ne doivent pas être originaires de lieux dépendant des hautes justices ducales. Telle est l'interprétation proposée par Fr. Guinet, avocat, lors de difficultés qui furent soulevées au XVIIe siècle pour l'exécution des lettres de 1410.

On serait tenté, à première lecture, d'assimiler cette concession du XVe siècle aux chartes dites d'*immunité* que les Carolingiens accordaient fréquemment aux grands propriétaires terriens, et qui furent l'une des sources les plus importantes du droit féodal. Mais un pareil rapprochement ne peut se faire qu'avec de graves réserves. L'immunité du IXe et du Xe siècle produisait à la fois l'exemption de tout impôt ou charge publique, et la sup-

pression intégrale de toute juridiction ordinaire sur les terres de l'immuniste ; il devait en résulter que celui-ci jouissait sur son domaine de tous les attributs de la souveraineté. Beaucoup moins considérables étaient pour le possesseur de la Crayère, les conséquences de sa franchise : elle ne s'applique qu'aux taxes locales, et le privilège de juridiction qui en résulte est loin d'être complet ; elle ne l'autorise nullement à créer une justice spéciale, cet attribut caractéristique des terres nobles, qui suffit pour les distinguer des biens roturiers.

En 1410, la Crayère ne pouvait donc s'appeler un fief, dans le sens attaché strictement à ce terme ; aussi les actes qui en font mention se contentent de la désigner sous le nom de *gagnage*, qui s'applique à toute exploitation agricole, quelle que soit la situation de son propriétaire ; cette désignation est conservée pendant tout le xve siècle et la plus grande partie du xvie. En 1574, nous trouvons un acte relatif au *franc-alleu* de la Crayère : on a voulu la distinguer ainsi des domaines acensés, et peut-être faire allusion à l'exemption des charges locales accordée en 1410 ; mais encore une fois ce n'est pas l'indice d'une modification dans l'état de l'immeuble : il y avait des francs-alleux roturiers, qui n'impliquaient nullement pour leurs détenteurs un rang quelconque dans la hiérarchie féodale. Mais voici des appellations plus caractéristiques : en 1599, une procuration pour arriver à la vente de la *seigneurie* et gagnage de la Crayère ; — en 1625, l'acte par lequel Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine, déclarent que Claude Gennetaire a prêté les foi, hommage, serment de fidélité, et repris... « la seigneurie des *fiefs* du Rayeux et de la Crayère,

mouvant en fief dessous nous, à cause de notre duché de Lorraine. » C'est la forme de toutes les reprises féodales, et dès lors jusqu'à la fin le gagnage de Mengin Drouin, la maison-franche de ses successeurs ne cessera plus de recevoir cette pompeuse dénomination de fief, bien que rien n'ait été changé dans la franchise ancienne et dans les relations avec l'autorité souveraine.

Une telle évolution nous a paru intéressante à signaler. Combien de fiefs au XVIIIe siècle n'avaient pas une origine différente de celle-ci, et pour combien de seigneurs, qui pouvaient d'ailleurs faire preuve d'une véritable extraction noble, l'énumération de leurs domaines sujets à l'hommage était amplifiée avec aussi peu de raison ! Il vint un moment où la désinence nobiliaire, primitivement assez indifférente pour les membres des anciennes familles, acquit une importance considérable, et où chacun prit l'habitude de remplacer ou de faire suivre son nom patronymique par les noms des terres possédées. Ce fut surtout par ce moyen, grâce à la détention de domaines plus ou moins féodaux, qu'un grand nombre de roturiers parvinrent à se glisser dans la caste supérieure[1] ; par le même procédé, les nobles trouvaient avantage à soumettre une plus grande partie de leurs biens à un droit successoral différent de celui des terres de roture.

Mais, pour achever sur ce point l'analyse des titres de

---

1. On se rappelle les vers de Molière :

« Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
« Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
« Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux
« Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux. »

(*École des femmes*, acte I, sc. 1.)

la Crayère, nous voyons que, pendant les guerres du XVIIe siècle, la franchise du domaine fut entièrement perdue. Sous Léopold, il n'en restait plus rien et lorsque le propriétaire d'alors, Louis de Froymont, voulut récupérer le bénéfice ancien, il est très remarquable qu'il visa dans sa demande des avantages tout différents de ceux que concédait la charte de 1410 : il réclama purement et simplement pour ses fermiers la faveur d'être dégrevés de tous les impôts dus à l'État. Les lettres patentes du 29 avril 1721 ne lui reconnurent pas ce droit, et se bornèrent à lui accorder à titre de grâce et sans tirer à conséquence, l'exemption viagère de la taille et de la subvention.

Du XVe au XVIIIe siècle, les documents de la Crayère nous font connaître les noms de beaucoup de ses propriétaires, avec leurs qualités et les emplois dont ils étaient chargés. Cette nomenclature présente aussi un certain intérêt. Elle nous apprend d'abord quelle était la situation sociale de ces propriétaires ; elle nous montre ensuite que le domaine est toujours resté dans la même famille, par suite de dévolution *ab intestat* ou testamentaire et de rachats entre cohéritiers.

Tous ces personnages sont des anoblis, des fonctionnaires de l'administration ducale, qui pour prix de leurs bons services ont obtenu des distinctions de leur souverain, et ont pris leurs alliances dans des familles de même rang. Ainsi, Mengin Drouin, le premier en date, est receveur de Nancy et gouverneur des salines de Rosières ; Jacques du Mont est receveur de Rosières ; Jean de Valleroy, secrétaire du duc de Calabre ; Nicolas Peltre remplit la même charge ; Nicolas et Claude Gennetaire sont

maîtres des monnaies. Par Anne Gennetaire, la Crayère passe aux Le Grand, seigneurs de Rehainviller, mais dont un des auteurs, Claude Le Grand, était conseiller à la Chambre des comptes du Barrois. Anne Le Grand apporte enfin ce domaine à son second mari Louis de Froymont, colonel de cavalerie au service du roi très chrétien, le dernier que mentionnent nos archives. Si nous voulions faire une énumération complète, il nous faudrait rappeler encore les Berman, les Guinet, et d'autres noms très connus. De sorte qu'il serait facile d'entreprendre à ce sujet tout un travail généalogique sur une partie de cette petite noblesse lorraine, active, laborieuse et riche, moins indépendante sans doute que l'ancienne chevalerie, mais qui, devant tout au souverain, s'employait avec dévouement dans les rôles secondaires, et qui fut certainement le plus ferme appui de la maison ducale, au temps de sa grande splendeur.

Notre intention n'est nullement d'entreprendre un travail de ce genre. Nous nous bornerons à remarquer que, pendant plus de trois siècles, la Crayère n'est pas sortie de la même famille, circonstance qui paraîtra quelque peu extraordinaire, étant donné le nombre considérable de partages effectués dans cet intervalle. On se plaint beaucoup de nos jours de l'instabilité de la propriété immobilière : il est rare qu'un domaine reste plusieurs générations dans les mêmes mains ; à la mort du chef de famille, on vend tout, même la maison paternelle, à plus forte raison les propriétés auxquelles ne s'attache aucun souvenir. A qui la faute ? A la législation successorale introduite par le Code civil, est-on tenté de répondre. C'est le partage égal rendu obligatoire par ce code qui

rend les domaines instables, qui disjoint les familles, qui supprime le foyer commun, le centre des affections anciennes, de sorte que les enfants se dispersent, que la propriété se subdivise à l'infini, que la race perd sa cohésion et déserte le sol natal.

Il y a certainement dans cette théorie une part de vérité ; la stabilité de la famille est rendue plus difficile lorsque le partage devient nécessaire à chaque décès, tandis que la dévolution de la totalité ou de la plus grande partie des immeubles de la succession à l'un des enfants fait disparaître les difficultés qui s'imposent ainsi périodiquement pour la reconstitution du domaine patrimonial. Et cependant, voyez ce qui se passe pour la Crayère : nous sommes en Lorraine, sous l'empire d'une législation à peu près identique à celle du Code civil, et pourtant cette législation conduit à des résultats inverses de ceux dont notre siècle se plaint : le domaine n'est pas divisé, il se transmet dans la même famille et cette famille ne cesse pas d'avoir de nombreux représentants[1].

D'après la coutume de Lorraine, tous les enfants succèdent également, quelle que soit la nature des héritages; toutefois pour les fiefs, les frères excluent leurs sœurs et partagent entre eux, et entre gentilshommes le préciput de l'aîné se réduit à l'enclos du château ou maison-forte. La Crayère n'est pas considérée comme fief: nous voyons donc à plusieurs reprises qu'elle est partagée non seulement entre les frères, mais encore entre les

1. Nous avons déjà signalé des résultats identiques dans notre *Histoire d'un domaine rural en Lorraine,* à propos de l'arrentement de Demange-Champ (*Mém. de l'Acad. de Stanislas,* 1886, p. 97).

sœurs; ainsi en 1626, Jacqueline Gennetaire reçoit ce domaine dans son lot, et le revend en 1629 à son frère Claude Gennetaire et à sa femme Anne de Bockenheim. Auparavant, en 1535, Jean de Valleroy, pour devenir seul propriétaire du même domaine, rachète les droits de ses cohéritiers par quarts et par huitièmes. Il y avait donc à cette époque des difficultés aussi grandes qu'aujourd'hui pour retenir les immeubles dans la famille, et le nombre des copartageants, toujours assez considérable, plus même, à ce qu'il semble, que de nos jours, rendait d'autant plus pénibles ces rachats de parts héréditaires. La législation n'est donc pas la cause essentielle de cette situation avantageuse, si différente de ce que nous voyons de nos jours.

Quelle est alors la raison de la différence ? Pourquoi ce qui était possible aux enfants des Drouin et des Gennetaire paraît impraticable maintenant pour des familles que nous supposons placées dans une situation sociale analogue? Cette raison est fort complexe, mais sans avoir la prétention d'épuiser le sujet, voici quelques-unes des circonstances qui nous semblent déterminantes dans l'espèce. D'abord, tous ces anoblis, quelle que fût leur titre et quelle qu'ait été la fortune de leurs pères, n'étaient pas des oisifs : ils continuaient la carrière paternelle, ils accroissaient leur patrimoine, d'autant plus facilement que n'étant pas assujettis aux charges des grands seigneurs féodaux, leur train de vie était simple et leur dépense modérée. Il leur était donc aisé d'épargner les sommes nécessaires à l'acquisition intégrale de domaines qui eussent dû être vendus ou partagés par l'application pure et simple de la législation successorale. En second lieu, ils

n'avaient pas le choix pour le placement de leurs économies; ils n'étaient pas tentés, comme on l'est de nos jours, par ces innombrables valeurs mobilières qui promettent à la fois un revenu plus élevé et moins de peines pour les administrer; quoi de plus naturel, dans ces conditions, que d'acquérir la terre patrimoniale, et d'en empêcher le morcellement? Enfin ces acquisitions se faisaient à peu près sans frais : on ne risquait pas alors d'abandonner au fisc une part considérable des sommes versées, et cette absence d'entraves rendait d'autant plus faciles les transactions immobilières. Voilà quelques-unes des causes du phénomène que nous avons signalé : il en est d'autres sans doute, mais nous en avons assez dit pour faire sentir qu'on attache beaucoup trop d'importance en cette matière aux dispositions de notre Code actuel.

Nous avons observé que les archives de la Crayère ne peuvent pas fournir de nombreux renseignements sur la valeur vénale et le prix de location des terres. En effet, nous ne trouvons que deux estimations pour l'ensemble du domaine : 55,400 fr. en 1629, et 100,000 fr. en 1688; encore ce dernier chiffre est-il tout à fait approximatif et ne résulte pas d'un acte de mutation de la propriété. L'écart énorme qui existe entre ces deux valeurs ne doit pas trop étonner : la première correspond à une époque de crise, dont la Lorraine devait longtemps souffrir, tandis que la seconde se rapporte à un temps plus prospère. Un seul bail nous fournit, pour le revenu, des indications certaines : en 1681, le fermier de la Crayère paie un canon de 1,225 fr. 8 gr.

Mais nous voulons encore analyser, en terminant, quelques actes qui, bien que ne concernant pas la tota-

lité de la Crayère, ont leur intérêt à un point de vue plus général, pour la nature et la forme des contrats en usage dans l'ancienne Lorraine.

Ce sont d'abord des actes d'aliénation. On sait sous quelles multiples conditions le transfert des droits utiles sur les immeubles s'effectuait autrefois, et combien étaient variables les noms donnés à ce genre de contrats.

Ainsi, en 1419, c'est un moulin sur le territoire de Rosières, qui est l'objet d'un *laix* et *admoisonnement*, de la part des Hospitaliers de Cuite-Fève, au profit d'un officier des salines ducales. D'après cette désignation, on pourrait croire qu'il s'agit d'un louage temporaire ; c'est cependant un laix perpétuel, de tout point pareil à un acensement; il est conclu moyennant 50 sols de redevance annuelle, payables « à toujours mais », par les bénéficiaires, Thirion Millian, Françoise sa femme, et leurs hoirs. Seulement on y trouve cette clause remarquable : « Et si tant est que ledit Thirion, sadite femme ou leurs hoirs allaient de vie à trépassement sans laisser hoirs de leurs corps nés ou procréés en loyal mariage..., ledit moulin et ses appartenances doivent revenir à notre Religion. » Ainsi, la concession est sans doute perpétuelle, mais elle n'est consentie qu'au profit des héritiers en ligne directe, à l'exclusion des collatéraux. Nous trouvons dans le droit ainsi attribué une analogie avec la terre possédée par un mainmortable, qui fait pareillement retour au seigneur en cas d'extinction des hoirs du concessionnaire primitif. Cette modalité était sans doute assez rare, nous n'en connaissons pas d'autre exemple.

Voici maintenant un contrat de 1510, qualifié acensement, et qui n'est autre qu'un bail ordinaire, seulement

avec une durée plus longue qu'il n'était d'habitude en Lorraine. Nicolas de Barrisey *acense* et *laisse* à Nicolas Vennezey, demeurant à Barbonville, plusieurs pièces d'héritages pour le terme et espace de dix-huit ans, moyennant un canon de deux résaux de blé. Outre cette durée exceptionnelle, nous relevons dans le même acte une clause fort remarquable : l'obligation pour le preneur « d'amender les terres de quatre en quatre ans ». Habituellement le bailleur se borne à stipuler que les héritages seront rendus en bon état ; mais cette précaution d'indiquer combien de fois les fumures devront être effectuées est très curieuse pour l'époque. Sans doute les parties ne font qu'exprimer les habitudes de la culture locale, et nous avons ainsi un indice précieux des pratiques agricoles en usage chez les paysans de Rosières, au commencement du XVIe siècle.

D'autres actes portent bien le nom d'acensements et en ont tous les caractères. Nous ne nous y arrêtons que pour mentionner la singularité des redevances, qui a souvent attiré l'attention des historiens. Citons comme exemple en ce genre le contrat du 17 octobre 1629, par lequel Claude Gennetaire acense à perpétuité, au profit de Nicolas Vosgien de Rosières, un journal de pré, à charge par l'acceptant et ses hoirs « de délivrer chacun an audit laisseur, au jour de Saint-Martin d'hiver, la quantité de quatre douzaines de bonnes allouettes, fraîches et en plumes, ou bien trois francs en argent, au choix dudit acceptant ».

Nous voulons borner là notre énumération. Les autres contrats de la Crayère, quelle que soit leur variété, ren-

trent à peu près dans les formules ordinaires, et sont par conséquent moins importants à un point de vue général. Nous espérons du moins que les particularités qui précèdent justifieront par leur intérêt cette incursion que nous nous sommes permise à travers les parchemins des Drouin et des Gennetaire.

STANISLAS

ET LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES

ET BELLES-LETTRES

Par M. DRUON

I

En 1850, l'année même où la Société, fondée par Stanislas, devait célébrer le centenaire de son établissement, un congrès scientifique se tenait à Nancy[1]. M. le docteur Edmond Simonin saisit cette occasion pour retracer, en séance publique, devant les membres du congrès, l'histoire de notre Académie pendant cette durée d'un siècle. Je n'ai pas la prétention de refaire le travail du vénéré secrétaire perpétuel, dont le souvenir est encore si vivant parmi nous. Mais M. Simonin avait dû surtout présenter un tableau d'ensemble. En vous apportant quelques recherches sur une période de temps beaucoup plus courte, il m'est permis d'entrer dans des détails qui ne sont pas, il me l'a semblé du moins, dénués de tout intérêt. Les

1. *Mémoires de l'Académie*, année 1850.

rapports de Stanislas avec notre compagnie, voilà mon sujet.

On a célébré bien souvent chez nous, et de toutes les manières, Stanislas. Le nom même que porte aujourd'hui notre Académie est un perpétuel hommage qu'elle rend à son royal fondateur; si bien qu'on est tout d'abord tenté de croire que ce prince a témoigné à la Société qui lui devait d'exister une faveur toujours égale. On suppose volontiers entre le père et la fille un accord constant, une union parfaite; on le suppose; mais quand on y regarde de près, Stanislas et l'Académie n'ont pas toujours été si contents l'un de l'autre. A qui la faute? Stanislas, dans les nombreux panégyriques dont il a été l'objet, a été orné de tant de perfections qu'il semble presque interdit de lui trouver des défauts. Ici surtout il est de tradition, et comme de règle, de ne parler de lui qu'avec éloge et vénération. Sans doute il a un droit tout particulier à notre respect; mais la vérité n'a-t-elle pas, elle aussi, quelques droits? Et si par hasard nos procès-verbaux, même dans leur rédaction discrète et réservée, nous laissent voir un Stanislas qui a ses faiblesses, ses entêtements d'amour-propre, ses inégalités d'humeur, ses caprices, ses exigences vaniteuses, nous sera-t-il défendu de noter ces travers?

II

Stanislas faisait profession d'aimer les lettres et les sciences, non pas seulement en prince qui veut les protéger et les honorer: il se piquait de les cultiver avec succès pour son propre compte; il aspirait à la réputation d'é-

crivain et de savant. Il s'était entouré le plus qu'il avait pu de gens d'esprit et de talent. Dans les amusements de sa cour une assez grande place était faite aux plaisirs de l'intelligence. Aussi l'idée qu'on lui suggéra de fonder une académie en Lorraine fut saisie par lui avec empressement. Parmi les serviteurs qui jouissaient de sa confiance l'un des premiers était Pierre-Joseph de la Pimpie, chevalier du Christ, connu sous le nom de Solignac. Né à Montpellier, en 1684, Solignac avait porté le petit collet; il se destinait à l'état ecclésiastique, et s'était même quelque temps livré à la prédication. Mais, renonçant à la carrière qu'il avait d'abord voulu embrasser, il chercha ailleurs sa voie, fut recommandé au roi de Pologne auquel il s'attacha, et dont il partagea les dangers au siége de Dantzick. Échappé, non sans peine de cette ville, il rejoignit Stanislas en France; et quand ce prince obtint la souveraineté de Lorraine et de Barrois, Solignac fut nommé par lui secrétaire du Cabinet et des Commandements, et secrétaire général du gouvernement. On voit par là de quelle faveur il était l'objet. Ajoutons qu'en dehors de ses fonctions officielles il prêtait souvent le secours de sa plume à Stanislas, dont il revoyait les écrits: il était une sorte de littérateur en titre et en charge.

Solignac s'était déjà fait recevoir à plusieurs académies. C'est à lui le premier que vint la pensée d'en avoir une à Nancy. Il intéressa le roi à ce projet. Stanislas était flatté de l'honneur qu'il retirerait d'un tel établissement. Mais il y avait à la cour un personnage puissant, fort puissant, imposé comme chancelier par le roi de France, et qui était en réalité plus souverain que le souverain lui-même, M. de la Galaizière. Le chancelier se montrait fort opposé

à la fondation d'une académie : pour quelles raisons? Est-ce parce qu'il lui déplaisait de voir créer une institution dont il n'aurait pas été le promoteur ? Craignit-il que cet établissement n'entraînât Stanislas à trop de dépenses? Ou bien, chargé de préparer la prochaine réunion de la Lorraine à la France, estimait-il qu'une académie à Nancy semblerait favoriser cette autonomie qu'il s'agissait de faire disparaître? Cette résistance, quel qu'en fût le motif, embarrassait le roi. M. de Solignac revenait souvent à la charge. Le secrétaire ne l'aurait sans doute pas emporté sur le chancelier sans l'intervention d'un personnage qui eut dans toute cette affaire une influence décisive.

En 1749, le comte de Tressan, lieutenant-général des armées du roi de France, arrivait à Toul comme gouverneur. Si proche de Nancy et de Lunéville, il y faisait de fréquentes visites qui devinrent bientôt de véritables séjours. Il était précédé d'une réputation d'esprit, d'amabilité et de talent, qu'il ne tarda pas à justifier. Stanislas se prit pour lui d'un goût très vif, et lui accorda toute son amitié et toute sa confiance. M. de Tressan était déjà membre de l'Académie des sciences de Paris, et des Académies de Londres, de Berlin et d'Édimbourg. Il était aussi fier de ses titres littéraires et scientifiques que de sa réputation militaire. L'idée qu'avait eue M. de Solignac ne pouvait donc que lui plaire : il la reprit à son tour ; il écrivit même, en faveur de ce projet, un mémoire que nous n'avons plus, mais qui était, assure Durival, très séduisant et d'un style enchanteur[1].

Stanislas était fortement ébranlé. Au commencement

1. *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 205.

de novembre 1750, il fit partir M. de Solignac pour aller consulter quelques savants distingués, tels que Réaumur, La Condamine, Sainte-Palaye, Tercier. Les avis, comme il arrive souvent, furent partagés : ainsi, tandis que Réaumur conseillait d'établir une académie, La Condamine exprimait une opinion toute contraire. M. de Solignac s'en revint donc aussi peu avancé qu'au départ.

M. de Tressan ne renonçait pas si facilement à son académie. Pour arriver à ses fins, il prit une voie détournée qui devait le mener sûrement au but. Dans une lettre curieuse écrite à un membre de la Société royale de Montpellier[1], pour lui demander les statuts de cette Société, il expose ce que j'appellerai son plan, comment et par quels établissements successifs une académie se trouvera un jour tout naturellement constituée à Nancy. Les choses se sont réalisées en effet de point en point telles qu'il les préparait.

Voici les résolutions que suggéra l'adroit conseiller. Stanislas affecta une somme de 3,000 livres par an à la fondation et à l'entretien d'une bibliothèque publique. Mais ce n'était pas assez de faciliter ainsi les moyens d'instruction : pour exciter l'émulation dans ses États, il institua deux prix annuels, de 600 livres chacun, l'un pour les sciences, l'autre pour la littérature et les arts. Les concurrents devaient tous appartenir à la Lorraine. Mais pour désigner le vainqueur, il fallait des juges. Stanislas forma une commission, ou plutôt un tribunal, composé de cinq membres nommés à vie, auquel il donna le titre de censeurs, et qui recevaient une pension de 500 livres

1. Lettre inédite du 16 décembre 1751.

chacun. Le bibliothécaire était de droit censeur, et secrétaire perpétuel.

C'est M. de Solignac qui fut investi de ces fonctions. Pour les quatre autres places, Stanislas choisit le P. de Menoux, M. Thibault, et les abbés de Tervenus et Gautier. Le P. de Menoux, jésuite, supérieur de la maison des missions royales, était membre des académies de La Rochelle et de Rome. M. Thibault, ancien lieutenant-général du bailliage royal de Nancy, était lieutenant-général de police et procureur général du bureau souverain de Fénestrange ; M. de Tervenus, chanoine de l'insigne église primatiale ; M. Gautier, chanoine régulier dela congrégation de Notre-Sauveur, professeur de mathématiques et d'histoire des cadets-gentilshommes établis à Lunéville.

L'acte qui instituait tout à la fois la bibliothèque, les prix et le collège des censeurs est du 28 décembre 1750[1]. « Nous préférons cet établissement à celui d'une acadé« mie », disait Stanislas dans le préambule ; et cependant c'est de cet établissement que M. de Tressan allait faire sortir une académie.

Comment s'y prit-il pour que cette fondation, dont le roi déclarait ne point vouloir, se trouvât cependant exister quelques mois plus tard ? L'habile courtisan commença par louer vivement tout ce qui venait d'être ordonné par Stanislas. Il se montra ravi de la création des censeurs, qui devaient aider si bien au développement

---

1. L'article 7 de cet édit portait simplement que *des gages* seraient *ordonnés* pour les censeurs. Le chiffre en fut fixé plus tard seulement à 500 livres, et non à 600, comme il a été imprimé par erreur dans notre notice sur M. de Tressan. (*Mémoires de l'Académie,* 5ᵉ série, tome VII, p. 311.)

des lettres et des sciences en Lorraine : quelle tâche plus utile que celle-là ? et qui ne tiendrait à honneur d'y prendre part ? Il laissa donc voir qu'il aimerait d'être associé aux travaux des juges déjà nommés. Qu'un personnage, de la valeur de M. de Tressan, membre des académies les plus célèbres de l'Europe, eût ce désir, Stanislas ne pouvait qu'en être flatté ; et M. de Tressan fut adjoint aux censeurs.

D'ordinaire on tient d'autant plus à une distinction qu'on est seul ou presque seul à l'obtenir. Mais en recherchant le titre que Stanislas venait de lui accorder, M. de Tressan ne souhaitait pas être l'objet d'une faveur toute particulière : au contraire, il avait bien compté qu'après lui d'autres la demanderaient, auxquels il serait difficile de la refuser. Une porte une fois ouverte, on ne la referme pas comme on veut sur le nez des gens qui se présentent. Le premier qui voulut entrer après M. de Tressan fut M. Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, maître de la chapelle du roi, et qui venait de prêcher, à la cour de Lunéville, un Avent avec beaucoup de succès. M. de Choiseul, primat de Lorraine et grand aumônier, plus tard archevêque de Besançon et cardinal, ne pouvait être moins bien traité que l'évêque de Troyes. Enfin M. d'Héguerty, qui avait été directeur général du commerce et gouverneur de l'île Bourbon, se mit aussi sur les rangs, et avec le même succès. Stanislas était d'humeur bienveillante : il accueillait d'autant mieux ces diverses requêtes qu'elles ne coûtaient rien au trésor royal : car seuls les cinq censeurs, nommés les premiers, recevraient la pension promise ; les autres n'auraient que l'honneurde faire partie du savant tribunal.

L'adjonction de ces nouveaux membres nécessitait quelques changements à l'édit du 28 décembre 1750. Stanislas était encore dans le feu de la création. Sans perdre un moment il se remit à l'œuvre ; et, dès le 16 janvier 1751, sous le titre d'*Instruction particulière,* il donna un règlement pour modifier et compléter tout à la fois l'édit de fondation. L'article 5 portait qu'aux censeurs gagés seraient joints des censeurs honoraires, qui jouiraient dans les assemblées des mêmes droits et privilèges que les autres. Le nombre n'en était pas déterminé.

Le bon Stanislas avait parfois des idées dont il est permis de sourire un peu. Il aimait la paix. Il avait institué les censeurs pour juger les ouvrages qui leur seraient soumis ; mais en même temps pour les « préserver de « cette espèce de guerre civile trop commune parmi les « gens de lettres », il leur prescrivait « d'éviter avec soin « toutes sortes de critiques ». La pensée part assurément d'une âme pleine de bénignité ! Il est probable que si Stanislas avait eu Boileau à sa cour, il l'aurait prié de tempérer un peu son humeur satirique, et de n'avoir pas si fort *la haine d'un sot livre.* « Si cependant les cen- « seurs se croient obligés de relever les défauts de quel- « que ouvrage », à la rigueur Stanislas y consent ; mais il leur indique comment ils devront s'y prendre : ils n'auront qu'à « travailler sur la même matière, en la traitant « de façon que le public puisse sentir lui-même la diffé- « rence des deux ouvrages[1] ». C'est pour le coup que l'on ne pourra plus dire : *La critique est aisée.*

1. Art. 6.

Stanislas entend que le tribunal littéraire, comme il l'appelle, ne se borne pas à décider entre les aspirants aux prix : c'est une besogne qui ne lui demandera que trois mois ; pendant les neuf autres il veut que « les cen« seurs ne restent pas oisifs ; leur commerce et leur liai« son doivent leur fournir assez de matières pour s'occu« per ». En conséquence ils auront à se réunir au moins une fois par semaine, pendant deux heures ; chacun choisira le sujet qu'il voudra traiter, et s'y appliquera, pour soumettre ensuite à tous les confrères réunis le résultat de ses travaux. Les censeurs auront donc à produire des livres ; c'est leur fonction : ainsi l'ordonne Stanislas, qui ne doute pas qu'il va susciter les talents, et donner aux lettres et aux sciences un éclat qu'elles n'ont pas encore eu en Lorraine.

« Nous voulons, ajoute le roi, que, pour que les cen« seurs apportent une attention particulière à remplir nos « intentions, et qu'ils reçoivent aussi, pour leurs travaux, « les applaudissements que nous les exhortons de méri« ter, il se tienne tous les ans trois assemblées publi« ques[1]. » La date en était fixée au premier jeudi qui suit la fête des Rois, au 8 mai, jour de la fête de saint Stanislas, et au 20 octobre, anniversaire de la naissance du fondateur. Mais la première ne put avoir lieu que le 3 février 1751. Comme c'était la séance d'inauguration, on crut ne pouvoir l'entourer de trop de pompe. Dans la matinée une messe du Saint-Esprit fut célébrée à l'église primatiale ; les portes étaient gardées par un détachement de la garnison, et à l'intérieur, pour assurer le bon ordre,

1. Art. 3.

étaient rangés les gardes du corps du roi. Toute la noblesse des deux sexes, les magistrats des cours souveraines, le clergé séculier et régulier, et toutes les personnes les plus distinguées de Nancy, assistaient à cette cérémonie religieuse. Le primat de Lorraine officia pontificalement ; le P. de Menoux prononça un discours pour montrer combien la religion avait à profiter des diverses fondations faites par le roi de Pologne, et en particulier de celle de la bibliothèque et des prix.

L'après-midi, devant une nombreuse et brillante assistance, dans la salle des Cerfs du palais ducal, se tint la séance publique. M. de Solignac parla le premier ; comme secrétaire des Commandements il était chargé d'expliquer les motifs dont le roi s'était inspiré, et l'utilité que l'État devait retirer de ce nouvel établissement. Vint ensuite M. Thibault, qui remercia Stanislas au nom de la nation ; et après avoir rappelé tout ce que la Lorraine lui devait, il demanda qu'en témoignage de reconnaissance on nommât ce prince *le Bienfaisant*. C'est en effet à partir de ce jour que ce surnom fut donné à Stanislas. Après M. Thibault, M. de Tressan prit la parole : il entretint son auditoire de l'utilité et du progrès des sciences. Enfin l'évêque de Troyes lut une dissertation sur la nature et sur la nécessité du goût dans les ouvrages de l'esprit.

Comme on le voit, les discours n'avaient pas manqué ; mais aucun des orateurs n'avait qualifié d'académie la Société dont ils étaient membres. M. de Tressan avait même pris soin de faire remarquer qu'elle ne portait point ce nom. Mais encore un peu de temps, et la désignation, dont on semblait se défendre tout d'abord, viendrait d'elle-même.

Stanislas n'assistait pas à la séance[1]; mais il lut les discours qui avaient été prononcés. Il n'était pas insensible aux compliments, ni même à la flatterie, comme nous le verrons plus tard. Les éloges qui lui avaient été prodigués ne pouvaient donc que chatouiller agréablement son amour-propre. Un père jésuite, Leslie, voulut à son tour célébrer les mérites du roi: il lui adressa une épître en vers[2]. Stanislas la goûta fort. Sans doute on pouvait trouver dans cette pièce de la facilité et de l'élégance; mais il est permis de croire que les louanges qu'elle renfermait ne nuisirent pas à l'opinion très favorable que Stanislas conçut de l'auteur. Il jugea que le talent poétique du P. Leslie le désignait suffisamment pour entrer dans le cénacle littéraire, et il le nomma censeur. Peu de jours après, M. Bourcier de Montureux, procureur général de la cour souveraine, fut l'objet de la même distinction; mais il mourut presque aussitôt, avant d'avoir pu occuper la place qui lui était destinée.

Le jeudi 11 février eut lieu la première réunion particulière des censeurs. Ils jugèrent à propos de se donner un directeur qui serait changé tous les ans, et le primat de Lorraine fut élu pour remplir ces fonctions. Puis il fut convenu que la Société prendrait pour patron saint Stanislas, évêque de Cracovie ; que le jour de sa fête, c'est-à-dire le 8 mai, elle ferait célébrer tous les ans une

1. C'est par inadvertance que M. Simonin, dans le discours dont nous avons parlé (p. VII), dit que Stanislas était présent. Les procès-verbaux établissent le contraire.

2. Cette épître a été imprimée dans les *Mémoires* de l'Académie, I, 50.

messe dans l'église des Cordeliers, et que l'assemblée publique se tiendrait l'après-midi. On décida aussi que les discours du 3 février seraient imprimés sous ce titre: *Discours prononcés à la première assemblée de la Société littéraire*. Mais comme il avait été entendu que ces diverses résolutions n'étaient prises que sous réserve de l'approbation royale, le lundi suivant, 15 février, le directeur et le secrétaire perpétuel, avec l'évêque de Troyes et M. d'Héguerty, se rendirent à Lunéville, pour supplier le roi d'agréer les articles votés par la compagnie.

« Sa Majesté, dit le procès-verbal[1], reçut cette députation avec une extrême bonté, daigna accorder tout ce que contenait le placet, et s'entretint longtemps avec les membres de la Société de tout ce qui pouvait contribuer à faire naître ou à soutenir dans ses États l'amour des belles-lettres. »

Parmi les requêtes que venaient de lui présenter les censeurs, il en était une, en apparence assez insignifiante, mais qui avait cependant sa portée : leur collège allait s'appeler *Société littéraire ;* le nom indiquait déjà quelque chose de plus que ce qui avait été fondé par l'édit du 28 décembre.

III

La Société jusque-là n'avait fait que s'annoncer, s'organiser. Elle prit la date du 11 mars pour le commencement de ses exercices et de ses travaux intérieurs. La séance ce jour-là se tint à Lunéville, devant le roi.

1. *Registres des procès-verbaux,* t. I, p. 102.

D'abord le président, M. de Choiseul, présenta quelques considérations, assez courtes du reste, sur ce sujet : *Les lettres et les sciences aident à la gloire des souverains*[1]. Puis le P. de Menoux prononça un discours beaucoup plus long sur l'utilité des fondations de Stanislas[2]. Comme on le voit, c'était toujours l'éloge du roi. La même admiration pour tout ce qu'il fait, pour tout ce qu'il dit, se continue jusque dans le procès-verbal, d'ordinaire si sec, et qui se termine ainsi : « Le roi dit à M. le Primat « ces mots remarquables, et qui méritent d'être insérés « dans nos registres : Monsieur, vous m'ouvrez le cœur, « mais vous me fermez la bouche. » Sans vouloir nous montrer trop difficiles, nous aimons à croire que Stanislas trouvait parfois des mots plus dignes d'être rapportés.

Quinze jours après, le 26 mars, comme le roi était venu à Nancy, il assista encore à la séance particulière, qui se tint cette fois à la maison des missions royales. Cette séance eut de l'importance, non par les discours qu'on y entendit, mais par une lettre que le roi venait de recevoir, et qu'il fit lire. Elle était de Montesquieu ; en voici les premières lignes : « Sire, j'appris hier chez M. le « maréchal de Belle-Ile que V. M. venait d'établir une « académie à Nancy, et ma première idée fut de lui « demander une place. » Ce début nous étonne un peu, nous l'avouons. L'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, membre depuis plus de vingt ans de l'Académie française, n'avait certes pas besoin de ce nouveau titre ; il n'était

1. *Mémoires de l'Académie*, I, 40.
2. *Id.*, I, 53.

pas non plus de ceux qui poursuivent avec empressement toutes les distinctions. Qu'en apprenant la création d'une société littéraire à Nancy, il ait sur-le-champ, sans autre information, et de lui-même, sollicité d'en être membre, nous avons quelque peine à le croire. Nous supposons plutôt qu'on avait dû secrètement l'engager à poser sa candidature; et nous soupçonnons fort M. de Tressan d'avoir usé ici de sa diplomatie ordinaire. Outre qu'à Paris il avait fait partie, ainsi que Montesquieu, de l'ancienne Société du Temple, il pouvait, dans la circonstance présente, faire passer son invitation par l'intermédiaire de M. de Belle-Ile, avec qui il était lié.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, le roi de Pologne ne pouvait qu'être flatté du désir exprimé par un écrivain tel que Montesquieu : aussi s'empressa-t-il de lui accorder le titre demandé. Mais cette nomination avait une conséquence à laquelle Stanislas n'avait peut-être pas songé : c'est qu'elle changeait assez notablement le caractère de l'institution. Jusque-là l'objet avoué de la Société littéraire, c'était surtout de juger les concours annuels, de décerner les prix : or, pouvait-on attendre d'un censeur, dans les conditions où se trouvait Montesquieu, qu'il vînt remplir des fonctions de juge? Non, sans doute : une académie peut avoir des associés, un tribunal n'en a pas. La Société se parait du nom de Montesquieu; mais du même coup, elle devenait tout autre chose que ce qu'elle était d'abord : on avait dévié grandement de la pensée première.

Comme c'était facile à prévoir, la nomination de Montesquieu ne devait pas être une exception : son fils d'abord, M. de Secondat, puis le président Hénault, de La Curne

de Sainte-Palaye, Tercier, Fontenelle, tous vivant loin de la Lorraine, étaient reçus au même titre avant la fin de l'année 1751.

On ne s'arrêta pas à cette introduction de membres étrangers. M. de Tressan, qui s'entendait à merveille à reculer chaque jour un peu plus les bornes d'abord posées, imagina d'entrer en relations et d'établir une étroite correspondance avec d'autres sociétés, véritables académies. Il fit goûter ce projet à Stanislas, et il s'adressa d'abord à la Société royale des sciences de Montpellier. Avec un négociateur aussi considéré dans le monde savant, on peut deviner l'accueil qui fut fait à la proposition. Il y eut échange de lettres pleines de compliments des deux parts, de protestations d'estime et de promesses d'un commerce suivi. M. de Tressan insinua à la Société de Montpellier d'écrire directement au roi de Pologne. Stanislas, charmé d'une lettre où on lui disait qu'il faisait « admirer à l'univers l'assemblage le « plus parfait de toutes les vertus », parle dans sa réponse de son *Académie naissante*. On en est arrivé à employer couramment cette expression, et dans la séance publique du 8 mai 1751, le président, M. de Choiseul, dit : *Notre Académie*. Elle fut bientôt en rapports avec diverses sociétés, comme avec celle de Montpellier.

Deux nouveaux membres honoraires avaient été nommés : c'étaient M. le comte de Caraman, lieutenant-général des armées du roi, et M. le marquis de Saint-Lambert, capitaine au régiment des gardes lorraines. Ils furent reçus dans cette séance du 8 mai. Mais ils ne vinrent pas simplement prendre leur place, comme il est d'usage dans la plupart des sociétés savantes ou littéraires : à

l'imitation de ce qui se passe dans la plus illustre de toutes les académies, ils eurent à prononcer un discours de réception. Nous voilà bien loin de la modeste fondation du 28 décembre 1750 : que de chemin parcouru en moins de cinq mois ! Les académiciens (il nous est permis maintenant de les appeler ainsi) que leur éloignement empêchait de venir siéger, ne furent pas dispensés de payer, par un écrit sorti de leur plume, leur tribut de reconnaissance : c'est ainsi que Montesquieu, pour acquitter cette dette, envoie son *Lysimaque*.

En prenant plus d'importance, l'Académie voulut se donner un sceau. Avec l'agrément de Stanislas, elle décida que ce sceau représenterait un Apollon, montrant d'une main une bibliothèque, et de l'autre tenant une couronne de laurier avec ces mots : *Leges et præmia Musis* ; et dans l'exergue cette inscription : *Societas Nanceïana litteraria fundata a Stanislao rege Poloniæ, duce Lotharingiæ et Barri. 1750.*

Du mois de mai au mois de décembre Stanislas fit encore cinq nominations d'académiciens, de sorte qu'à la fin de l'année 1751 la Compagnie ne comptait pas moins de vingt-trois membres, nombre déjà fort respectable. Mais à quel chiffre s'arrêterait-on dans l'avenir ? Le roi reprit son œuvre, pour la modifier une fois de plus. Tout homme n'est qu'un enfant qui a grandi ; il existait déjà tout entier dès le berceau : Stanislas avait l'air de croire que son Académie, elle aussi, était passée de l'enfance à l'âge adulte, mais qu'en réalité elle datait du 28 décembre 1750. Or cherchez dans l'édit de fondation : il vous sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, même avec beaucoup de bonne volonté, d'en faire



sortir la Société littéraire. Ce qu'on voyait maintenant n'était pas le développement naturel et régulier de l'institution première : c'était sa transformation. Pour avoir un titre suffisant d'existence, ce corps nouveau demandait, à ce qu'il semble, un nouvel édit. Stanislas n'en jugea pas ainsi : considérant l'Académie comme déjà bien et dûment créée et vivante, il se contenta de lui donner des statuts, le 27 décembre 1751, juste un an après le premier établissement. L'état civil de la Société, si l'on veut nous permettre ces expressions, allait se trouver ainsi fixé, à défaut d'un acte de naissance en règle, par un acte de notoriété.

Voici les dispositions principales de ces statuts. La Société littéraire serait composée de trente-deux membres, divisés en trois classes, savoir : cinq pensionnaires, douze honoraires, et quinze titulaires. Il pouvait y avoir en outre huit associés étrangers. Les pensionnaires et les titulaires devaient avoir leur résidence à Nancy. Les honoraires n'étaient pas tenus à la même obligation ; ils avaient la préséance sur leurs confrères, mais ils ne pouvaient, dans aucun cas, prétendre à la pension de cinq cents livres : un pensionnaire mort n'aurait pour successeur qu'un titulaire. Ceux qui entreraient désormais dans la Société n'y seraient plus appelés par le roi, mais élus par les académiciens eux-mêmes.

M. de Tressan pouvait être satisfait : tout était arrivé, grâce à son habileté, suivant ses prévisions et ses désirs. Il avait amené peu à peu Stanislas à ses fins. Le bon roi était tout ravi de sa création ; mais au fond le véritable père de la Société royale des sciences et belles-lettres, c'était bien M. de Tressan. Il avait été tout à la peine ;

c'était justice qu'il fût à l'honneur : l'Académie paraissait définitivement constituée ; il en fut le premier directeur.

IV

Paraissait, venons-nous de dire. Il aurait été difficile de louer, au moins en ce qui touche à la Société littéraire, la fixité des idées chez Stanislas. Il lui arrivera fort souvent de défaire ce qu'il a fait. Les statuts sont encore dans toute leur nouveauté, quand le 15 mai 1752 il rend une ordonnance d'après laquelle les censeurs qui viendront à disparaître ne seront pas remplacés, en tant que censeurs, à l'exception du secrétaire perpétuel, qui est en même temps bibliothécaire de plein droit ; leurs successeurs seront titulaires ; et les traitements que ces vacances successives laisseront disponibles, seront ajoutés à la somme de trois mille livres, destinée à l'entretien de la bibliothèque. Tous les membres de la Société littéraire, fait observer le roi, seront ainsi mis sur un pied d'égalité, car il ne doit y avoir entre eux d'autre distinction que celle du plus de mérite.

L'année suivante fut marquée par de nouvelles dispositions. A la séance du 16 août 1753, le secrétaire perpétuel lut une ordonnance royale, donnée, l'avant-veille, à la Malgrange. Stanislas décidait qu'à dater du 1er janvier 1754, à chaque séance académique, chaque titulaire recevrait un jeton d'argent, de la valeur de trois livres tournois ; mais ne prendraient aucune part à cette distribution les honoraires, et surtout les censeurs, dont

« la présence à l'Académie se trouve récompensée au « delà par les 500 livres de pension dont ils jouissent ».

Stanislas avait bien fait ses calculs : on peut les lire tout au long dans l'ordonnance. Vingt titulaires et vingt-quatre séances, la dépense annuelle serait au maximum de 1,440 livres. Soixante-douze livres par an pour tout titulaire qui ne manquerait à aucune séance, cette gratification, dans la pensée du roi, témoignait de ses excellentes intentions à l'égard des académiciens. Elle n'aurait jamais obéré gravement ses finances, même quand elle aurait été un acte de pure générosité ; mais en fait elle ne lui coûtait rien. La somme nécessaire pour payer les jetons serait prise sur les mille écus donnés pour l'achat de livres. Ainsi après avoir voulu accroître les ressources de la bibliothèque, Stanislas un peu plus tard les réduisait de près de moitié. Il ajoutait, il est vrai, que cette diminution ne serait que temporaire, vu l'affectation future du traitement des censeurs à mesure qu'ils viendraient à mourir.

La séance publique de janvier 1752 était celle où devaient être décernés pour la première fois les prix institués par Stanislas. Les concurrents avaient-ils été nombreux ? Nous l'ignorons. Les procès-verbaux ne nous apprennent rien à cet égard. Il faut le dire, pendant ces premières années ils furent assez irrégulièrement tenus ; beaucoup de renseignements qu'ils devraient nous donner, font absolument défaut, souvent sans doute, comme dans le cas présent, par la négligence du rédacteur, mais quelquefois aussi par omission voulue : des incidents qui semblaient fâcheux étaient passés sous silence, nous en aurons plus tard la preuve.

Le prix de littérature fut adjugé à l'abbé Montault, chanoine de Bouxières-aux-Dames. Il avait pris pour sujet : *Sur le progrès des sciences et des arts depuis l'établissement des académies.* C'était une manière détournée de faire l'éloge de Stanislas, et peut-être ce mérite n'est-il pas celui dont il fut tenu le moins de compte. Dans un autre discours, où l'on examinait *ce qu'un souverain peut faire de plus avantageux pour le progrès des sciences et des arts,* le roi de Pologne était l'objet de louanges plus directes et excessives. Stanislas avait un faible, qui causa parfois, comme nous le verrons, des embarras à l'Académie : si quelque auteur le louait, volontiers il lui trouvait de l'éloquence. On pouvait donc craindre qu'il ne jugeât le prix mal donné. Voici comment s'y prit le rapporteur (c'était M. de Tressan) pour faire passer la décision de l'Académie. Il commence par dire le plus grand bien de l'ouvrage que l'on ne veut pas couronner ; il qualifie même l'auteur de grand peintre ; puis il ajoute : « Il propose à tous les princes de la terre « le plus parfait modèle à suivre ; mais l'invention, ce « caractère si positivement nécessaire dans les ouvrages « qui doivent concourir, manque absolument à celui-ci. « Ce défaut est cependant bien excusable ; il naît de la « trop grande beauté du sujet : l'orateur n'a pu rien « imaginer au delà de ce qu'il voyait. » Expliquer ainsi pourquoi l'on ne couronne pas le panégyriste, n'est-ce pas le comble du panégyrique ? Du reste le discours fut récompensé par les honneurs de l'impression, et l'Académie en ordonna l'insertion dans ses Mémoires.

Le prix réservé aux sciences ne fut pas décerné ; nous dirons tout à l'heure pourquoi. Mais avant de conter ce

qui se passa, à propos de ce prix, dans les derniers mois de l'année, nous devons signaler un incident qui se produisit à la suite de la séance du 8 mai 1752. M. de Tressan, dans un discours sur le progrès des sciences, avait célébré les conquêtes de l'esprit humain. Le P. de Menoux crut voir dans quelques passages des doctrines dangereuses. Il avait des amis à Versailles, et il fit parvenir ses plaintes jusqu'à Marie Leczynska. La pieuse reine, tout à la fois alarmée et indignée, écrivit à son père qu'elle ne voulait plus de sa vie revoir M. de Tressan, si l'accusation portée contre lui était fondée. Il est difficile de croire que Stanislas, qui s'intéressait si fort à tout ce qui venait de son académie, n'eût pas eu connaissance de ce discours, et rien sans doute ne l'avait choqué. Il aurait donc pu, à ce qu'il semble, prendre auprès de sa fille la défense de l'ouvrage incriminé. Mais il aimait fort sa tranquillité ; il laissa M. de Tressan se tirer d'affaire tout seul. Il se contenta de le faire appeler : « Mon ami, lui dit-il, il faut vous justifier ou vous rétrac- « ter. » Le discours fut-il soumis à l'évêque de Toul et à la Sorbonne tel qu'il avait été prononcé? Nous ne voudrions pas en répondre ; mais M. de Tressan fut assez heureux ou assez habile pour obtenir des autorités ecclésiastiques une approbation en due forme. Tout finit donc au mieux, sans que Stanislas eût à se mêler de rien.

Mais en d'autres circonstances il intervenait, assez mal à propos. Nous avons dit que le prix pour les sciences et arts n'avait pas été donné. Deux machines avaient été présentées; mais elles n'étaient pas suffisamment essayées et éprouvées. La Société ajourna donc le jugement qu'elle devait rendre. Mais ce retard déplaisait au roi : il

lui semblait que, grâce aux prix qu'il avait établis, les inventions devaient naître d'elles-mêmes. Il prétendait d'ailleurs à la compétence en arts mécaniques. Une machine, autre probablement que celles dont il vient d'être question, lui paraissait mériter la récompense. Au lieu d'attendre que l'Académie se prononçât, il voulut décider lui-même. En quels termes fit-il connaître sa volonté? Nous ne le savons pas. Rien, dans les procès-verbaux, n'a fait prévoir l'affaire, quand nous lisons tout à coup, à la date du 3 novembre 1752, la délibération suivante : « Au sujet de la machine du sieur Poitevin, « concernant un moulin d'une nouvelle invention, l'as- « semblée a décidé que l'on représenterait au roi que « l'Académie, toujours à ses ordres, ne refuse point de « couronner le sieur Poitevin ; mais que cet honneur ne « pouvant lui être déféré que dans la prochaine assemblée « publique, qui doit se tenir au mois de janvier prochain, « elle supplie S. M. de lui permettre d'ici à ce temps « d'examiner l'ouvrage proposé, afin qu'elle puisse lui « donner, avec connaissance de cause, les éloges qu'il « peut mériter ; qu'au reste la Société consent très volon- « tiers que dès aujourd'hui le sieur Poitevin touche les « 600 fr. destinés l'année dernière au prix des arts[1]. »

Remarquez la déférence des académiciens : ils ne connaissent pas encore l'invention qui a eu la bonne fortune de charmer Stanislas ; n'importe, ils promettent de couronner l'inventeur ; seulement ils demandent, ils supplient qu'on leur permette de connaître l'ouvrage proposé, afin qu'ils sachent au moins par où le louer.

1. *Registres*, I, 371.

Comment finit l'affaire ? Les procès-verbaux ne nous l'apprennent pas. Mais dès à présent nous voyons que Stanislas entendait diriger, beaucoup plus qu'il n'était convenable, les décisions de la Société. Que devenait donc cette liberté qu'il avait paru lui octroyer ? Richelieu, après avoir fondé l'Académie française, avait eu soin de respecter les privilèges dont il l'avait investie : c'est que, si absolu qu'il fût, il avait compris qu'à un corps comme celui-là, si l'on veut qu'il ait de l'influence et de l'autorité, il faut d'abord de l'indépendance. Stanislas n'a point de ces scrupules. J'hésite à le dire, mais il faut bien montrer les choses comme elles sont : fort souvent, et nos recherches nous en apportent la preuve, il ne tiendra plus aucun compte de la loi qu'il a lui-même établie ; aux statuts il substituera sa volonté, disons plus, son caprice :

Sic volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas.

Le même jour un autre désir de Stanislas, presque un ordre, s'imposait à la Compagnie : on indique de sa part l'abbé de Guasco pour être associé étranger ; cela suffit ; M. de Guasco est reçu, à l'heure même, sans scrutin. Ainsi dans une seule séance deux dérogations au règlement ; et ce règlement a été édicté il n'y a pas encore un an.

Voilà des fantaisies de roi. Stanislas en avait aussi d'écrivain. Le 10 janvier 1753, il était venu honorer de sa présence l'assemblée solennelle. Au moment où l'on allait entrer en séance, un écrit cacheté est remis au secrétaire perpétuel, avec un billet demandant qu'il soit donné lecture de cet écrit : le tout sans aucune signa-

ture. Je ne sache pas beaucoup d'académies où, dans un jour comme celui-là, pareille requête, venant d'un auteur inconnu, et sans qu'on ait aucune idée de ce qu'on va entendre, ait chance d'être accueillie. Il faut croire pourtant que malgré tout ce grand mystère la Société avait quelque motif de penser que l'ouvrage était de noble provenance. On ne fit aucune difficulté pour déférer au vœu de l'auteur anonyme; et voyez comme on avait eu raison d'accepter de confiance cette lecture : le discours fut couvert d'applaudissements. Les académiciens d'alors avaient sans doute des grâces d'état et une singulière pénétration pour reconnaître tout de suite, à son style et à ses pensées, un écrivain même quand il prenait grand soin de se cacher; car le P. de Menoux avait à peine achevé cette lecture qu'il avait déjà deviné, et fait deviner à tout l'auditoire le nom de celui qui avait essayé, mais inutilement, de se soustraire à sa juste gloire. Voici les réflexions que le sincère jésuite ajouta :

« Permettez-moi, Messieurs, de vous communiquer « mes conjectures sur l'écrit que je viens de lire ; quoi« que de son propre aveu l'anonyme ne soit ni acadé« micien, ni artiste, et qu'il n'aspire ni à nos prix ni à « nos éloges, cependant, à en juger par les vues pro« fondes et les avis judicieux répandus dans son ouvrage, « je croirais volontiers que cet auteur, justement ap« plaudi, a mérité plus d'une fois d'être couronné ; et « que, au milieu même d'une académie des sciences, « il se ferait respecter par les plus savants, et pourrait « leur parler en maître. Il ne m'est pas permis de le « nommer ; mais qui peut le méconnaître ici ? Qui, dans « la Lorraine, n'a pas éprouvé ses bienfaits ? Qui, dans

« l'Europe, n'a pas entendu parler de ses vertus? A la « tête des armées, c'était un héros ; dans les revers, « c'était un sage ; dans la prospérité, c'est un philosophe ; « dans le christianisme, c'est un exemple ; aux pieds des « autels, c'est un spectacle ; dans l'État, c'est un citoyen ; « dans le commerce de la vie, c'est un ami; pour le « peuple, c'est un père ; pour les hommes, c'est un « homme ; sur le trône, c'est un roi. Il est beau, Mes- « sieurs, d'écrire comme César, et de gouverner comme « Auguste[1]. »

Que dites-vous de ce petit discours, improvisé, nous voulons bien le croire, et de cette énumération oratoire de toutes les éminentes qualités de Stanislas? L'amour-propre du royal écrivain allait recevoir encore une autre satisfaction. Son discours fut traduit en italien, par le P. Cordara, jésuite, et lu à la Société des Arcades de Rome. Bien entendu il y fut applaudi, comme à Nancy ; et par voie d'acclamation le roi de Pologne fut élu l'un des pasteurs : c'était le titre que portaient les membres de cette Société.

Le P. de Menoux n'avait pas sans doute loué suffisamment l'écrit de Stanislas, puisqu'à la séance du 8 mai 1753 l'orateur qui parlait au nom de l'Académie, M. d'Héguerty, se crut obligé de le vanter à nouveau. « Avec quel empressement, dit-il, l'Académie de Rome « a entendu le discours dont S. M. voulut bien permettre « la lecture à notre dernière séance publique, sous le « nom d'un inconnu. Cet ouvrage, qui caractérise le vrai « citoyen, et qui donne les préceptes les plus sages sur

1. *Mémoires de la Société*, II, 336.

« ce qui peut faire le bonheur des sociétés et en forme « une parfaite, entraîna nos suffrages, excita notre admi- « ration, et redoubla notre respect. Il a fait la même im- « pression à Rome, où, traduit en italien, et lu devant « une auguste assemblée, son auteur fut reçu avec une « acclamation universelle, et avec les éloges qui lui sont « si légitimement dus. »

Le secret, si jamais il y avait eu secret, n'en était plus un pour personne. On n'avait rien négligé pour que le nom de l'auteur fût connu partout; et cependant ce discours, et deux autres encore, sortis de la même plume, au su de tout le monde, en particulier l'essai de réfutation du paradoxe de J. J. Rousseau, que le progrès des lettres et des arts est nuisible, étaient imprimés dans les Mémoires de l'Académie, avec cette note : « L'auteur « ne veut pas être nommé; on n'ose lui désobéir. » Continuer ainsi la comédie, n'était-ce pas tomber dans la puérilité?

Nous l'avouons humblement, il nous est impossible de partager l'admiration que professait l'Académie pour les talents littéraires de son fondateur. Mais Stanislas se prenait tout de bon pour un écrivain, et il en réclamait assez impérieusement les droits. Cinq jours après la fameuse séance, et à propos de la prochaine élection d'un directeur, voici la lettre qu'il adressait à M. de Tressan, directeur en exercice : « Comme je me crois, depuis « que j'ai assisté à votre séance publique, associé à « votre illustre académie, je m'arroge le droit de don- « ner mon suffrage pour le nouveau directeur. J'espère « que vos confrères s'y conformeront en faveur de M. le « Primat, que je vous prie de leur proposer de ma part.

« Je donne le même ordre à M. de Solignac[1]. » Le primat, M. de Choiseul, fut en effet élu ; mais vous semble-t-il que c'était là une élection bien libre ?

V.

Cette immixtion de Stanislas dans les élections était une gêne pour l'Académie ; mais souvent il l'embarrassait plus encore lorsqu'il s'agissait de l'attribution des prix. C'est alors qu'elle était vraiment fort mal à son aise. Les concurrents pouvaient traiter tel sujet qu'ils voudraient. C'était donner aux élucubrations de toute espèce, même les plus singulières, la liberté de se produire. Et puis, en admettant même que les travaux présentés pour le concours eussent une réelle valeur, était-il aisé de se décider entre des mérites, égaux peut-être, bien qu'essentiellement différents ? Des observations, et même des doléances à cet égard furent, dans l'intimité, présentées souvent à Stanislas. Malgré le soin que l'Académie prenait de n'accuser aucun dissentiment avec son fondateur, l'expression de ses regrets perce quelquefois au dehors. Le président, M. de Solignac, écrit à Paris : « Il est fâ« cheux pour notre Académie que le roi de Pologne, en « établissant des prix, ait laissé à ses sujets la liberté de « travailler sur toutes sortes de matières[2]. » On eut beau donner à Stanislas les meilleures raisons, tout fut inutile ; avec une obstination qu'il prenait pour de la fermeté, sur ce point, uniquement sur ce point, il persiste à ne

1. *Registres.*
2. *Registres*, I, 531.

rien changer aux dispositions qu'il avait d'abord arrêtées.

Les inconvénients d'un concours dont le champ était illimité n'avaient pas tardé à se révéler. Dès le premier volume des procès-verbaux nous voyons la Société fort en peine, à propos de la montre d'un sieur Arnould et de la pendule d'un sieur Valtrin : leurs inventions ne pourraient être bien jugées que par un jury d'horlogers. L'Académie a grande envie de se récuser, mais Stanislas ne l'entend pas ainsi : alors, pour s'éclairer, on s'adresse à Paris, à des gens du métier. Toute cette affaire de montres et de pendules ennuie visiblement l'Académie et l'ennuie pendant plusieurs mois[1]. Elle décide tour à tour qu'elle refusera, qu'elle donnera le prix. Enfin un beau jour le roi permet que la Compagnie accorde ses suffrages à l'auteur d'un microscope qui peut en même temps servir de télescope, si elle trouve son œuvre préférable à la montre et à la pendule[2], et elle s'empresse d'user de la permission pour en finir avec les horlogers.

On avait encore à disposer, pour les sciences et arts, d'un prix qui n'avait pas été adjugé l'année précédente. A la rigueur l'Académie pouvait encore se faire cette illusion que l'auteur du microscope-télescope devait à son choix la récompense qu'il obtenait ; elle ne fut pour rien dans l'attribution de l'autre prix. Stanislas avait d'abord songé à en gratifier un peintre qui avait trouvé le secret de transporter les tableaux d'une vieille toile sur une toile neuve. On lui représenta que ce peintre

1. *Registres*, I, 421-425, 430, 449, 478, 530-534.
2. *Id.*, id., 542.

n'avait même pas songé à se mettre sur les rangs pour concourir[1]. Mais il aurait persisté sans doute dans son idée, s'il n'avait pas pris feu tout à coup pour une invention nouvelle, un bateau destiné à remonter les rivières. Une commission fut nommée par l'Académie pour examiner cette machine. Le rapport fut défavorable : par des raisons tirées de la science, les rapporteurs déclarèrent que les promesses de l'inventeur ne seraient point, ne pouvaient être tenues. Mais Stanislas ne cédait pas si aisément : il avait foi dans ses connaissances en mécanique ; lui-même avait imaginé de nouveaux systèmes de bateaux et de voitures. En conséquence il exigea pour son protégé un prix. Il fait écrire par M. Alliot, intendant de la maison royale, ce qui suit : « S. M. m'ordonne « de vous dire que, trouvant l'ouvrage du sieur Richard « bon et utile, elle veut qu'il ait un des prix qui sont à « distribuer, s'étant déjà expliquée suffisamment à ce « sujet[2]. » L'Académie ne pouvait pourtant se résoudre à signaler, à vanter comme *bonne et utile* une invention qu'elle savait d'avance condamnée à un piteux et ridicule échec. Elle donna le prix par obéissance, mais elle eut soin de marquer qu'elle ne faisait qu'obéir. Pour la première fois elle laisse entrevoir au public quelques-unes des petites misères qu'elle avait jusque-là cachées. Voici ce que nous lisons dans le discours du président, M. d'Héguerty, à la séance du 3 février 1754 : « Le roi « a disposé d'un prix en faveur de l'inventeur d'un bateau

---

1. *Registres*, I, 430, 478.
2. *Registres* I, 542. Pour toute cette affaire du bateau, v. pages 534-542.

« qu'il juge propre à remonter les rivières. Nous ne ren-
« dons compte, Messieurs, ni de sa construction ni de
« son mécanisme. S. M. l'a honoré de son approbation :
« nous respectons l'oracle, il a prononcé [1]. »

L'oracle a prononcé. Si nous ne savions que M. d'Héguerty était bon courtisan, nous soupçonnerions dans ces paroles une intention quelque peu moqueuse. Mais qu'il ait voulu ou non mettre une malice dans son rapport, la malice s'y trouve. L'Académie sans doute en jugea ainsi après réflexion, réflexion tardive, il est vrai ; mais enfin elle supprima, après coup, les lignes que nous venons de citer. Les procès-verbaux nous les ont conservées ; mais dans le volume des Mémoires, imprimé cinq ans plus tard, vous chercheriez en vain, dans le discours de M. d'Héguerty [2], le paragraphe relatif au bateau. Il n'est pas plus question de cette machine que si elle n'avait jamais existé.

Pour le prix de littérature à décerner en 1754, les candidats étaient nombreux ; mais, hélas ! la qualité ne répondait pas à la quantité. Dans la séance du 13 décembre 1753, l'Académie donc, à la presque unanimité, décide que, « vu la disette de bons ouvrages, elle remet-
« tra la distribution de ce prix à l'année suivante [3] ». Mais l'ajournement ne convenait pas au roi : il entendait que bon an mal an le concours produisît toujours quelque œuvre digne d'être couronnée ; il y allait de l'honneur même de la Lorraine. Je n'exagère rien, car voici

1. *Registres,* I, 577.
2. *Mémoires,* IV, 112.
3. *Registres,* I, 535.

ce que M. Alliot écrivait à l'Académie : « Le roi veut que « le prix de littérature soit donné, en faisant retoucher « par l'auteur même, puisqu'il est connu, l'ouvrage que « la Société trouvera le meilleur, étant, dit S. M., de la « gloire de la nation de couronner chaque année un « ouvrage littéraire pour augmenter l'émulation. J'exé- « cute, Messieurs, les ordres du roi[1]. »

L'Académie aurait pu opposer d'assez bonnes raisons à cette idée de faire défense à une année de rester stérile en production littéraire. Elle n'y songea même pas : après tout était-il si malaisé de contenter le roi ? Combien de jolies femmes sont jolies, surtout parce qu'elles font leur visage ! En procédant adroitement à la toilette d'un discours, pourquoi ne le rendrait-on pas fort présentable ? Quand on aurait ajouté, retranché, fait d'habiles retouches, on pourrait offrir au public un chef-d'œuvre. Telle fut la résolution à laquelle on s'arrêta. Dans une séance extraordinaire, tenue le 17 décembre, il fut « décidé que la deuxième partie du discours qui « avait pour titre : *La corruption du goût suit toujours « celle des mœurs,* serait couronnée, comme étant réel- « lement écrite avec force et netteté ; et qu'en ajoutant « un exorde à cette partie, on n'en ferait qu'un seul dis- « cours qui ferait honneur au jugement de l'Académie[2] ».

La Société se croyait sortie de difficulté ; mais elle n'était pas au bout de ses peines. Le 18, au moment où le secrétaire se disposait à partir pour rendre compte au roi de la délibération de la veille, il reçut un message

1. *Registres*, I, 543.
2. *Id.*, I, 543.

aussi singulier dans la forme que pour le fond. Stanislas d'abord n'exigeait qu'une chose, c'est que le prix fût donné ; mais il laissait la Société libre de choisir celui à qui elle le donnerait. Maintenant il s'était ravisé, et avait résolu de désigner lui-même le lauréat. Un des concurrents avait présenté une *Histoire métallique* du roi : il imaginait et décrivait toute une série de médailles, destinées à rappeler, avec les emblèmes, les devises et les inscriptions convenables, les divers événements qui avaient illustré la vie de Stanislas. Stanislas, cela se conçoit, avait été enchanté de ce travail. Une fois décidé en faveur de l'auteur, vite, il fait partir une estafette, qui porte à M. de Solignac une lettre de M. Alliot. « Le roi, écrivait « l'intendant, assigne le prix de la littérature à l'auteur « de son *Histoire métallique,* que vous enverrez appeler « pour lui remettre son ouvrage, afin qu'il y fasse les « changements que la Société aura cru nécessaires. Voilà « la dernière volonté de S. M., qui est bien aise de don- « ner des marques de sa justice et de sa bienveillance à « un jeune auteur qui travaille pour la gloire de S. M. « Elle m'ordonne de vous marquer de ne pas partir que « cette affaire ne soit finie dans une assemblée que vous « ferez tenir à cet effet[1]. »

La volonté royale était assez nettement signifiée. Mais comme si la lettre de M. Alliot ne suffisait pas, au dernier moment le roi voulut y joindre, de sa propre main, un ultimatum ; oui, un ultimatum, car c'est le mot même qui est écrit en tête des lignes qui suivent, et vous allez voir de quel ton Stanislas entendait ramener à

1. *Registres,* I, 544.

l'obéissance ceux qui auraient la tentation de s'en écarter. Je cite textuellement ; le français de l'écrivain-roi (vous pourrez en juger par cet échantillon) est curieux, quand il n'a pas été revu par le secrétaire :

« Soit en qualité de fondateur ou en celle de premier « membre de l'Académie, je présume que mon opinion « soit respectée, qui est que les prix soient adjugés ; faute « d'un ouvrage digne de les mériter, MM. les censeurs, « qui sont payés pour cela, n'ont qu'à faire corriger, en « leur présence et sur leurs avis, l'*Histoire métallique*, « que je veux voir corrigée avant qu'elle soit déclarée « digne du prix. Et pour qu'on ne croie pas que ma va- « nité m'intéresse à cet ouvrage, je déclare le véritable « motif qui est celui d'entretenir le génie de l'auteur, qui, « malgré quelques défauts corrigibles, fait honneur à sa « patrie et à l'Académie. STANISLAS, ROI [1]. »

Que dites-vous de cette lettre ? Sans parler du style, qui laisse un peu trop à désirer quand on s'intitule le premier membre de l'Académie, les censeurs sont traités assez cavalièrement : en leur rappelant qu'ils sont payés pour faire une besogne, on a l'air de ne voir en eux que des serviteurs à gages.

Ou je me trompe fort, ou l'Académie dut être assez choquée. Entre eux sans doute, à huis-clos, les membres se dirent que les procédés du maître manquaient un peu d'urbanité ; mais on se garda bien de manifester aucun mécontentement. L'ordre notifié à la Compagnie dans la séance du 20, y fut, dit le procès-verbal, « lu et reçu « avec un respect infini ». Toutefois deux académiciens,

1. *Registres*, I, 545.

M. de Beauchamps et le P. Leslie, furent députés à Lunéville, pour demander qu'au moins la faveur de se corriger fût accordée à tous les concurrents sans exception. Stanislas y consentit. Les candidats aux prix se remirent donc au travail ; mais encore fallait-il leur laisser le temps nécessaire pour améliorer leur œuvre : la séance publique fut ajournée au 3 février 1754.

Plusieurs membres de la Société ne se souciaient peut-être plus de prendre part à un jugement qui semblait rendu d'avance, *ex jussu domini*, comme l'écrivait M. de Tressan. Ils n'étaient que neuf à la séance du 17 janvier, où on devait voter sur l'attribution des prix. Ces neuf ne se trouvèrent pas assez nombreux pour assumer une responsabilité qui les gênait. Ils décidèrent que tous les académiciens, tant étrangers que de la ville, seraient invités pour le 21 à une assemblée spéciale. Ce jour-là le secrétaire ouvrait la séance, en déclarant « à la Compagnie, « de la part du roi, que S. M. ne prétendait aucunement « gêner la liberté des suffrages, et qu'elle exhortait la « Société à apporter à ce jugement l'attention la plus « grande et la plus exacte impartialité [1] ». La lecture de tous les discours ne put être achevée le 21, et l'on remit au 24 pour en finir.

Il faut croire que les divers ouvrages présentés pour le concours avaient été heureusement remaniés ; car il y en eut sept qui furent jugés dignes d'être loués par le directeur à la séance publique. Mais auquel serait décerné le prix ? On passa au scrutin ; et, ce qui va peut-être vous surprendre, un écrit, qui avait pour titre *Sinastal*, obtint

1. *Registres*, I, 547.

dix suffrages, tandis que l'*Histoire métallique* n'en recueillait que deux. Quatre membres votèrent pour le partage du prix entre ces deux ouvrages. Quant au discours, d'abord préféré par l'Académie, sur la corruption du goût, et laissé maintenant de côté, on venait de découvrir, à ce qu'il paraît, qu'il avait été déjà présenté à une autre Société : dès lors il était de plein droit exclu du concours.

Après avoir voulu si nettement que l'*Histoire métallique* fût couronnée, de quel œil le roi verrait-il le jugement rendu par l'Académie ? Il prit fort bien la chose : vous allez voir du reste que ce jugement, avec son air d'indépendance, avait de quoi flatter le prince. *Sinastal*, anagramme de Stanislas, c'est l'histoire d'un roi de Sarmatie (lisez Pologne). Sous ce voile des plus transparents (est-ce même un voile ?), il est impossible de ne pas reconnaître le héros qu'on veut faire admirer : sagesse, éloquence, valeur, modération dans les succès, patience dans l'adversité, désintéressement, piété, bienfaisance, il est le modèle de toutes les qualités, de toutes les vertus. Stanislas n'avait pas de bonnes raisons pour trouver cette belle pièce inférieure à l'*Histoire métallique,* qui, malgré tous ses mérites, n'avait pas, ainsi que l'observe judicieusement le directeur de l'Académie, parfaitement réussi à exprimer, entreprise du reste presque impossible, « avec « toute la noblesse et la précision qu'exigeait le sujet, « les différents événements qui illustrent la vie de notre « auguste maître ». *Sinastal,* dont l'auteur était Pierre de Sivry, plus tard premier président de la Cour souveraine, garda assez longtemps une sorte de célébrité, et fut maintes fois cité comme une des œuvres qui honoraient le plus les concours.

VI

L'Académie avait obéi, quoi qu'il dût lui en coûter, à toutes les exigences du roi. Mais sa docilité n'avait pas sans doute été jugée assez prompte et assez complète. Peut-être Stanislas pensait-il trouver chez les censeurs, appointés, plus d'empressement à le satisfaire. Je serais tenté de le croire ; car je ne peux m'expliquer autrement une résolution qu'il prit, fort inattendue, et en contradiction avec les règlements. Dans la séance du 28 novembre 1754, M. de Solignac notifia à la Société que les ouvrages qui devraient entrer dans le recueil des Mémoires, ne seraient plus désormais examinés et jugés par tous les membres, mais seulement par les censeurs ; toutefois S. M. se réservait le droit d'adjoindre aux censeurs ceux de la Compagnie qu'elle voudrait. C'était créer des catégories d'académiciens de valeur et de compétence très inégales. Stanislas ne se piquait pas de logique : à ces censeurs, dont il décidait naguère la suppression, afin que tous les membres fussent mis sur le même pied, il conférait maintenant un privilège tout particulier. Et puis, quand ces censeurs auraient tous disparu, puisqu'à leur décès on ne devait pas les remplacer, qui donc remplirait l'office qu'il leur attribuait ? Mais tout à l'idée de l'heure présente, Stanislas ne regardait pas si loin : il ne songeait guère à mettre d'accord la volonté de la veille avec la volonté du lendemain.

J'imagine qu'en recevant cette communication, les membres de la Société durent être surpris et peu flattés

de l'exclusion prononcée contre la plupart d'entre eux. Mais le procès-verbal est fort discret, plus que discret, car je le soupçonne fort de dire tout le contraire de ce que pensaient au fond les académiciens. Faut-il croire en effet ce que nous lisons, que la décision du roi a été accueillie *non seulement avec respect et soumission, mais encore avec joie. On a résolu qu'on remercierait S. M.; qu'on la prierait seulement de joindre aux censeurs le directeur et le sous-directeur en exercice*[1]. Vraiment l'Académie était bonne fille, car il n'y avait pas de quoi remercier le roi. *Avec respect et soumission,* je le veux bien, *mais encore avec joie,* voilà qui passe la mesure. A moins que les académiciens n'aient été bien aises de profiter de l'occasion pour se décharger, s'ils le pouvaient, sur les censeurs d'une besogne et d'une responsabilité que les caprices de Stanislas leur rendaient assez déplaisantes. Car le procès-verbal ajoute tout de suite : « On a cru d'une « commune voix qu'il serait bon que les censeurs fus- « sent aussi chargés tous les ans de l'examen des ouvra- « ges pour les prix, dont ils viendraient ensuite rendre « compte à la Compagnie. »

Il ne fut pas fait droit à cette requête. Si au moins le roi avait rendu à l'Académie toute liberté pour se prononcer entre les divers concurrents. Mais il ne semble pas plus disposé que par le passé à la laisser exercer le droit que lui confèrent les règlements. Le 8 janvier 1755, la Société décerne le prix des arts à l'auteur d'un nouveau principe de justesse pour les horloges ; mais le même jour Stanislas fait écrire qu'il soit sursis à toute décision,

1. *Registres*, I, 604.

parce qu'il donne des ordres pour « l'examen d'un ou« vrage de mécanique, non encore achevé, et que S. M. « estime devoir être d'une grande utilité[1] ». L'ouvrage n'est pas achevé, grave défaut pour un concours ; et puis les travaux des concurrents doivent être remis, au plus tard, dans le mois de septembre, d'après un article des statuts, et l'on est en janvier. Cette fois cependant (la chose vaut la peine d'être signalée, car elle est assez rare) Stanislas se rend aux représentations qui lui sont faites. Du reste il a la naïveté de croire qu'il reste fidèle aux règles qu'il a posées : c'est pour les faire mieux observer qu'il intervient si souvent, et sans doute malgré lui, dans les décisions de la Compagnie, et il se plaint du souci que cela lui cause. « L'intention de S. M., écrit en son « nom M. Alliot, est que toutes les affaires concernant « l'Académie y soient décidées conformément aux statuts « que S. M. y a donnés. On lui évitera par là beaucoup « d'embarras[2]. » Qui se serait attendu à pareil reproche ? Il n'aurait été que trop facile aux académiciens de répondre, et de montrer combien il était singulier de leur imputer, à eux, tout ce qui se faisait contre les statuts ; mais le respect leur imposait le silence.

Chaque année l'Académie avait de nouveaux ennuis à propos des prix. Elle avait adjugé (séance du 18 décembre 1755) celui des sciences, pour 1756, à un médecin de Bitche, Rougemaître, qui, après d'assez longues recherches, avait retrouvé des sources de pétrole blanc. Mais elle avait déclaré qu'aucun ouvrage de littérature ne

1. *Registres*, II, 5, 8.
2. *Id.*, II, 9.

méritait d'être couronné. Stanislas prend juste le contrepied de ses décisions : il veut que le prix des sciences soit ajourné, et le prix de littérature accordé à un sieur Janet, chirurgien à Lunéville. Quelle était donc l'œuvre qui valait à Janet le royal suffrage, et le désignait pour les honneurs littéraires ? Il avait (ici on touchait presque, tranchons le mot, au ridicule), il avait présenté à S. M. une nouvelle poudre à poudrer les cheveux, tirée de la plante appelée couleuvrée. A cette étrange injonction l'émoi dut être grand parmi les académiciens. Ils députèrent au roi, pour lui faire des représentations, cinq membres, et non des moins qualifiés, le comte de Tressan, le comte de Bressey, l'évêque de Toul, M. de Solignac et M. Credo. Mais Stanislas tenait beaucoup à son idée : il avait fait ce calcul que chaque jour il se consommait en France cent mille livres de farine pour poudrer les cheveux ; substituer, pour cet usage, la poudre de couleuvrée à la farine, c'était rendre à l'alimentation publique assez de pain pour nourrir cent vingt-cinq mille citoyens qui souffraient de la faim : à venir ainsi en aide à tant de malheureux, Stanislas se flattait de mériter plus que jamais le titre de Bienfaisant. Les calculs étaient-ils bien justes ? Il est permis d'en douter ; mais dans tous les cas il fallut pour ne point couronner la découverte prônée comme merveilleuse, prouver, de par la médecine et la chimie, que l'emploi de la poudre de couleuvrée aurait de graves inconvénients et même des dangers, dont les moindres seraient de corroder la racine des cheveux, de causer des démangeaisons à la tête, des boutons, des dartres, des érysipèles, etc. Devait-on payer de pareils résultats d'un prix de littérature ? Stanislas finit, non sans

peine, par se rendre à ces raisons[1]. Mais à la séance publique du 12 février 1756, le directeur, M. de Bressey, eut soin de louer le roi d'avoir accueilli d'abord avec transport, dans son ardent amour pour l'humanité, une découverte qui s'annonçait comme si utile et si précieuse.

Dans ce même rapport M. de Bressey signalait à la reconnaissance publique une charrue nouvelle. « Applau« dissez, disait-il, à son inventeur heureux, qui, par un « mécanisme d'une simplicité admirable, est parvenu à « réduire à la moitié le nombre des chevaux nécessaires « au labourage. » Et M. de Bressey énumérait pompeusement toutes les conséquences d'une invention qui n'allait à rien moins, s'il fallait l'en croire, « qu'à fertiliser « la terre, enrichir les manufactures, développer le com« merce, rendre les campagnes riantes, porter l'abon« dance dans les villes, enrichir le propriétaire et le fer« mier, le citoyen et l'étranger. » Mais quel était donc l'auteur d'une invention qui allait opérer tant de merveilles? « Nous l'ignorons », disait M. de Bressey. Mais vous avez deviné que ce ne pouvait être que Stanislas. Écoutez en effet ce qu'ajoute le directeur : « Nous l'igno« rons ; mais si nos conjectures sont vraies, la charrue « ne se glorifiera plus d'avoir vu les Cincinnatus attachés « à son soc : une main plus illustre vient de l'anoblir. « Et nous croyons ne pouvoir offrir au glorieux auteur de « cette mécanique une récompense plus digne de lui qu'en « étendant partout l'influence de ce nouveau bienfait[2]. »

1. Sur toute cette affaire de la poudre, v. *Registres*, II, 203, 234-239.
2. *Mémoires*, II, 240-241.

Mais Stanislas ne s'était pas borné à faire cette charrue. « Hâtons-nous, continuait M. de Bressey, de publier « encore un autre bienfait que nous croyons tenir de la « même main ; il en porte tous les caractères. » Il s'agissait d'une voiture construite de telle sorte qu'elle resterait toujours en équilibre. « Un génie bienfaisant s'é« lance ; il n'est occupé que du bonheur des hommes et « de leur conservation ; il voudrait les rendre immortels, « comme sa gloire ; il les préserve du moins d'un des « principaux accidents qui les menaçait dans leurs voya« ges. Il invente et fait exécuter sous ses yeux une chaise « de poste : une mécanique, dont vous admirerez la sim« plicité sublime, fera tout à la fois votre sûreté et votre « étonnement[1]. » Voilà de magnifiques promesses. Le malheur est que, l'année suivante, quand Stanislas allait de Commercy à Versailles, près de Saint-Dizier, la voiture inversable versa : l'histoire ajoute, il est vrai, que ce fut par la maladresse du postillon.

VII

Nous en avons dit assez pour faire juger de toutes les difficultés que rencontrait la Compagnie quand elle avait à décerner les prix. Poursuivre ce récit, année par année, serait nous condamner à trop de monotonie. Qu'il nous suffise de dire que Stanislas, jusqu'à la fin, impose ses préférences à la Société[2]. Il ne se fait pas seulement juge

1. *Mémoires*, II, 242-243.
2. Voir, pour des prix donnés par ordre, *Registres*, II, 737, III, 1,675.

des concours, mais souvent aussi grand électeur pour les admissions à l'Académie. Si un candidat lui plaît, il écrit qu'on ait à le recevoir, et on le reçoit, même si la réception est contre les usages. C'est ainsi, par exemple, que l'abbé de Boufflers entra dans la Société à dix-neuf ans, alors qu'on avait établi en règle que nul n'y serait reçu s'il n'avait pas atteint sa vingt-cinquième année. Et comme pour mieux montrer que la volonté royale est la seule loi véritable, à l'heure même où les portes de l'Académie s'ouvrent toutes grandes devant l'heureux filleul de Stanislas, on repousse M. de Campigneulles, parce qu'il ne remplit pas la condition d'âge [1]. Il n'est même pas toujours nécessaire d'exprimer le désir d'être académicien ; Stanislas désigne pour une place d'associé un abbé qui n'avait pas sollicité cet honneur, mais dont les sermons lui avaient plu [2]. Enfin quand on va élire le bureau, souvent il fait savoir à la Société quel est le directeur qu'elle doit choisir ; et les suffrages, ai-je bien besoin de le dire, vont où il leur dit d'aller [3]. Si le roi était le père de l'Académie, comme il aimait à le rappeler, il faut convenir au moins que c'était un père qui tenait sa fille en étroite tutelle, et ne lui laissait que fort rarement faire acte de majeure.

Une seule fois, à propos d'élection, la Société sembla ne pas tenir compte des désirs du roi. La chose est d'autant plus remarquable que le candidat qui se présentait sous le patronage royal aurait pu ne se recommander que

---

1. *Registres*, II, 665.
2. Pour ces nominations d'académiciens, v. *Registres*, II, 633, III, 44, 389, 506.
3. *Registres*, III, 260, 590.

de ses titres littéraires ; et son nom serait un de ceux qui brilleraient le plus sur la liste de nos académiciens, si on avait voulu de lui pour académicien. Il s'agit de cet écrivain qui fut le créateur de l'opéra-comique, qui en est resté l'un des plus parfaits modèles, et dont plusieurs pièces, après un siècle et demi, se font encore applaudir au théâtre, je veux dire Favart. Favart désirait entrer à l'Académie. La marquise de Monconseil, qui l'aimait, avait parlé en sa faveur à Stanislas ; le roi avait paru bien disposé. La marquise adresse donc à M. de Solignac une lettre des plus pressantes, à laquelle elle joint la demande de son protégé, demande conçue dans les termes les plus modestes. M. de Solignac se hâte de répondre : « Madame, écrit-il à la marquise, le roi de Pologne a raison d'agréer que M. Favart soit reçu à son Académie ; « et vous qui connaissez encore mieux le mérite de M. Favart, vous avez encore plus de raison de le désirer dans « une Société qui saura rendre à ses talents l'honneur « qu'elle doit en recevoir elle-même. Je ne manquerai « point de le proposer à notre première séance, et je ne « doute aucunement que tous les suffrages ne se réunissent en sa faveur. » Avec le candidat son langage n'est pas moins explicite : « Monsieur, vous pouvez sans crainte « vous promettre une place dans l'Académie de Nancy. « Sans avoir encore pressenti nos confrères sur votre « réception, j'augure trop bien de l'estime qu'ils doivent « faire de vos talents pour ne pas être persuadé que « n'ayant pu, selon l'usage, prévenir vos désirs, ils n'y « répondent du moins avec cet empressement ordinaire « aux vrais amateurs des lettres, et toujours aussi hono- « rable à ceux qui le témoignent qu'à ceux qui en sont

« l'objet. » Il l'invite en même temps à préparer son discours de réception [1].

Après de si belles assurances, qui ne croirait que Favart va être élu, qu'il l'est d'avance? Mais attendez la fin. L'Académie s'est réunie; M. de Solignac a donné communication des deux lettres reçues; elles excitent un véritable tollé; et pourquoi? Ici je transcris les procès-verbaux: « Les lettres furent lues à peine que tous Mes-« sieurs se récrièrent sur cette proposition, et montrèrent « un extrême éloignement sur l'admission d'un sujet, bel « esprit à la vérité, mais dont la femme est depuis long-« temps et actuellement comédienne à Paris. » L'affaire revint à la séance suivante: « M. de Solignac, chargé par « la cour de Lunéville de proposer de nouveau M. Fa-« vart, s'acquitta, comme il le devait, des ordres reçus. « Mais ce candidat fut rejeté unanimement par toute l'as-« semblée, et toujours par la seule raison que son « épouse montait tous les jours sur le théâtre de la Co-« médie. Quelqu'un ayant proposé de le mettre au scru-« tin, il fut dit qu'on n'avait coutume d'y mettre que les « sujets qu'on estimait convenables, et toute la Compa-« gnie applaudit à cet avis [2]. »

Que l'Académie se soit montrée ce jour-là un peu collet-monté, trop grande dame, je ne voudrais pas le dire; je le crains pourtant. Quoi qu'il en soit, il est permis de regretter que l'unique preuve d'indépendance que l'Académie ait paru donner, ait été donnée aux dépens de ce pauvre Favart. Je dis paru, car je ne suis pas bien con-

---

1. *Registres*, III, 566-568.
2. *Registres*, III, 570-571 (séances du 16 et du 20 décembre 1763).

vaincu que Stanislas ait réellement tenu au succès de cette candidature. Il avait dit oui, peut-être pour ne pas désobliger la marquise, mais un de ces oui, qui ne sont pas un ordre comme il savait en prononcer en d'autres circonstances. S'il n'avait usé de son autorité que pour forcer les académiciens à recevoir un confrère qui les surpassait à peu près tous en mérite littéraire, nous serions tenté de l'excuser. Pour une fois que la Société peut décider à sa guise, elle a la mauvaise chance de repousser un écrivain d'une réelle valeur.

On s'attache d'autant plus à une œuvre qu'on y est plus libre d'agir. Peu à peu les membres de la Compagnie se désintéressent des affaires auxquelles ils se portaient d'abord avec ardeur : les séances sont de moins en moins suivies ; et qu'y fait-on ? A cet égard les procès-verbaux nous donnent fort peu de renseignements. Il y a même un certain nombre de réunions dont il ne reste aucune trace, parce que le secrétaire était absent et qu'on n'a pas songé à le faire suppléer. C'est ainsi que pour l'année 1764 nous trouvons sur les registres cette mention : « Il s'est tenu des assemblées dont le secrétaire ne peut « donner ici l'extrait, parce qu'il n'a pu y assister, et que « personne d'ailleurs ne lui a fait savoir ce qui s'y était « passé [1]. »

Même quand le secrétaire est présent, nous ne sommes pas toujours exactement informés, car il garde un silence prudent sur des incidents que nous ne connaissons que par d'autres témoignages. Sans l'historien Durival [2], par

1. *Registres*, III, 667.
2. *Description de la Lorraine*, I, 236.

exemple, saurions-nous qu'à la séance publique du 20 octobre 1760, un scandale se produisit, en présence de Stanislas? L'Académie ce jour-là recevait trois nouveaux membres. L'un d'eux, le comte de Lucé, fit l'éloge de la philosophie, et la vengea, suivant les expressions de Durival, des calomnies du cagotisme. Dans sa réponse, le directeur, M. de Tressan, traita le même sujet. Au moment où l'assemblée allait se retirer, le P. de Menoux se leva, pour protester, au nom de la religion, contre certains passages des discours qui venaient d'être prononcés. Vous voyez d'ici l'émoi de tout le monde. Pour le fond de la querelle qui avait raison? Il serait impossible de le dire; car justement, et contre toutes les habitudes, les discours de M. de Lucé et de M. de Tressan n'ont pas été insérés dans les registres[1]. Mais le P. de Menoux avait eu au moins le tort de ne point observer les statuts, qui interdisaient en séance publique toute lecture, tout discours, dont on n'aurait pas fait part d'avance à l'Académie. Plusieurs membres, assure Durival, proposèrent d'exclure le P. de Menoux; mais Stanislas intervint : il voulait sa tranquillité, et il obligea les adversaires à s'embrasser : furent-ils pour cela véritablement réconciliés[2]?

---

1. Nous voyons simplement aux *Registres*, III, 236, cette note : « M. le comte de Tressan répondit en qualité de directeur; mais n'ayant point son discours ni celui de M. de Lucé, nous ne saurions les insérer dans ce registre. »

2. Cette séance est la dernière à laquelle ait assisté Stanislas. Du reste, quoiqu'on ait cru et écrit qu'il venait fréquemment aux assemblées, il n'y paraissait que fort rarement, Les procès-verbaux ne manquent pas, bien entendu, de constater sa présence, quand il fait à l'Académie l'honneur de venir; voici les seules séances, publiques ou

Ces procès-verbaux trop incomplets, et souvent incomplets à dessein, rédigés de façon à ne laisser guère soupçonner la plainte et le mécontentement, sont d'autant plus significatifs quand ils trahissent, malgré l'excessive réserve du rédacteur, M. de Solignac, quelques-uns des déplaisirs infligés à la Compagnie. Les manques d'égards du roi ne pouvaient être tenus si secrets que le public ne finit par les connaître. La considération du corps en souffrait, comme on le vit, lors de l'inauguration de la statue de Louis XV. Pour conserver le souvenir de cette solennité, la ville avait fait frapper des médailles d'or, d'argent et de cuivre. On en donna d'argent à chaque membre de la Cour souveraine et de la Cour des comptes. Les académiciens s'attendaient à être traités de la même façon : ils n'en reçurent que de cuivre. La Société prit une délibération à ce sujet. Pour faire ressortir l'inconvenance du procédé dont on avait usé avec elle, elle eut soin d'invoquer le nom de son fondateur : « Elle a été « étonnée que la ville, qui ne peut ignorer que l'Acadé- « mie est l'ouvrage immortel du tendre amour du roi « pour ses peuples, ne lui ait donné en cette rencontre « d'autre marque de distinction que la moindre qu'elle « pouvait lui donner. On pense bien que ce n'est pas un « vil motif qui la fait penser ainsi ; mais elle est jalouse « de sa gloire et de l'honneur qu'elle a d'avoir à trans- « mettre aux siècles à venir les grandes actions de S. M.,

particulières, tenues devant lui : 26 mars 1751, 10 janvier et 22 mars 1753, 3 février et 30 juin 1757, 4 avril 1758, 1er février et 9 mai 1759, 20 octobre 1760 ; en tout, de 1750 à 1766, en seize ans, neuf fois. Encore est-il à remarquer que le plus souvent, quand il vient, c'est pour faire honneur à un personnage de distinction que l'on va recevoir.

« et d'être comme le dépôt de la reconnaissance que lui « doivent tous ceux qui ont le bonheur de lui obéir[1]. » En conséquence les médailles de cuivre furent renvoyées. La Société espérait-elle qu'en demandant à être honorablement traitée pour l'honneur du roi lui-même, elle intéresserait le roi à sa cause? Je l'ignore; mais je n'ai vu nulle part que Stanislas, qui n'aurait eu qu'à dire un mot pour que l'Académie eût la satisfaction qu'elle croyait avoir le droit d'obtenir, ait songé à dire ce mot: les médailles de cuivre ne furent point remplacées par des médailles d'argent.

Les fêtes données pour l'érection de la statue amenèrent encore un autre incident, auquel les procès-verbaux ne font pas la moindre allusion, mais que nous ne pouvons passer sous silence. Une comédie, composée par Palissot, *le Cercle,* avait été jouée devant Stanislas, qui avait paru y prendre grand plaisir. L'auteur avait tourné en ridicule un philosophe, J.-J. Rousseau, assez clairement désigné pour que personne ne pût s'y méprendre. Quand d'Alembert apprit à Paris ce qui venait de se passer à Nancy, il témoigna une grande indignation. Il écrivit à M. de Tressan pour se plaindre de la licence de Palissot; à ce propos il rappela Aristophane, coupable d'avoir joué dans les *Nuées* le sage Socrate; il demanda que Palissot fût exclu de la Société, dont il était membre. M. de Tressan était en rapports suivis avec d'Alembert: il était son confrère à l'Académie des sciences, et comptait sur son appui pour entrer à l'Académie française: il n'avait donc rien à lui refuser. Il persuada à M. de Bressey,

1. *Registres,* II, 252-253.

alors directeur de la Compagnie, qu'il lui appartenait, en cette qualité, de dénoncer au roi l'indignité d'un de ses académiciens. M. de Bressey en effet adressa à Stanislas une plainte des plus vives. « Ceux qui sont « aujourd'hui, disait-il, à la tête des lettres, de l'aveu de « tous ceux qui pensent, regardent comme un crime « d'avoir essayé de tourner en ridicule un citoyen géné- « ralement estimé, et de l'avoir traduit sur la scène... « M. Palissot a manqué essentiellement aux statuts de la « Société royale de Lorraine... Je supplie en conséquence « V. M. de me permettre de lui demander un jugement « aussi public que l'a été l'infraction à nos lois que cet « auteur vient de commettre... La comédie est impri- « mée ; le temps de punir est arrivé. »

La requête ne laissait pas que d'être quelque peu embarrassante : le crime contre lequel on demandait à Stanislas de sévir, ne lui avait pas paru si grand, puisqu'il s'en était amusé ; et puis si la pièce était coupable, est-ce que ceux qui l'avaient laissé jouer n'avaient pas leur part de culpabilité ? Comment donc se montrer si sévère pour l'auteur ? Mais d'Alembert avait beaucoup d'influence dans le monde littéraire et philosophique, dont Stanislas tenait à se ménager l'opinion et les suffrages. Heureusement M. de Bressey faisait une distinction qui allait mettre à l'aise la conscience du roi. Que la pièce eût été représentée à Nancy, cela pouvait ne pas tirer à conséquence ; mais *elle était imprimée :* là commençait le crime, et *le temps de punir était arrivé.* Stanislas ordonna que le nom de Palissot fût rayé de la liste des académiciens.

Mais Jean-Jacques ne se sentit pas du tout flatté du

soin que l'on prenait de sa réputation. Dès qu'il apprit la mesure prise contre l'auteur du *Cercle,* il se hâta d'écrire à M. de Tressan : « Si tout le crime de M. Palis- « sot, disait-il, est d'avoir exposé mes ridicules, c'est le « droit du théâtre... Je vous prie donc, Monsieur, de ne « point chagriner pour cette bagatelle un homme de « mérite qui ne m'a fait aucune peine[1]. » Stanislas revint alors sur sa décision : Palissot continuerait d'appartenir à l'Académie ; mais on mettrait dans les procès-verbaux que s'il n'en était pas exclu, c'était grâce à l'intercession de celui qu'il avait voulu offenser. Nouvelle lettre de Rousseau[2], qui obtient qu'il ne sera fait aucune mention de toute cette affaire dans les registres de la Société.

VIII.

Les contrariétés qu'avait ressenties l'Académie à propos des médailles et de la pièce de Palissot n'étaient que des accidents qui ne devaient point se renouveler. Mais un ennui qui revenait tous les ans, et plus insupportable par cela même qu'il était prévu, attendu à date fixe, c'était cette obligation d'accueillir, pour les concours, les travaux non seulement les plus disparates, mais parfois même les moins dignes d'occuper un moment l'attention d'une société un peu sérieuse[3]. Plusieurs membres

---

1. Lettre du 26 décembre 1755.
2 Lettre du 7 janvier 1756.
3. Un jardinier présente une machine de bois pour démontrer le mouvement perpétuel, *Reg.*, II, 664 ; on essaie de démontrer la quadrature du cercle, *Reg.*, III, 49 ; on apporte un piège à prendre des loups,

usant de leur crédit personnel auprès du roi, avaient tenté, mais inutilement, d'obtenir de lui que les sujets à traiter fussent proposés d'avance. On crut qu'une demande faite au nom de l'Académie tout entière aurait peut-être plus de succès. « Il a été résolu, lisons-nous dans les « procès-verbaux, de représenter humblement à S. M. ce « que l'expérience nous apprend depuis cinq ans[1]. » Puis vient l'exposé de toutes les raisons pour lesquelles il convient de modifier en ce point les statuts. Le message fut assez mal reçu ; car voici ce que nous apprenons un peu plus loin : « Le secrétaire perpétuel a rendu compte « à la Compagnie de la réponse du roi aux remontrances « qu'elle était convenue de lui faire au sujet des prix. Il « a dit que S. M. n'était entrée dans aucun des motifs à « elle exposés à cet égard, et qu'elle voulait et prétendait « que l'on suivît à la lettre, par rapport aux prix, ce « qu'elle avait une fois ordonné dès l'établissement de « l'Académie. » Ainsi Stanislas ne discutait même pas les raisons qu'on lui présentait. Il est vrai que par grâce singulière il « voulait bien consentir néanmoins que « l'Académie proposât des programmes tant sur les « sciences et les arts que sur les belles-lettres ». L'Académie va-t-elle donc obtenir gain de cause ? Voyons ce qui suit : « Mais qu'il serait libre aux auteurs, qui vou- « draient aspirer aux prix, de suivre ces programmes ou

---

Reg., III, 384 ; on présente un *Télémaque travesti*, en 12300 vers, *Reg.*, IV, 135. Et il est des ouvrages que le secrétaire ne veut même pas nommer : « On a vu des paysans prétendre être couronnés par les suffrages de la Compagnie. Un porteur de charbon a présenté trois années de suite des ouvrages de sa façon, *Reg.*, II, 7. »

1. Séance du 11 décembre 1756.

« de les abandonner, et de ne se proposer que les sujets « qui leur plairaient davantage[1]. » Franchement la concession faite n'est-elle pas quelque peu dérisoire? Plus tard, dans une séance publique à laquelle assistait Stanislas[2], M. de Tressan, directeur, profitant de la présence d'un auditoire toujours nombreux quand le roi était là, reprit la même question pour faire entendre une fois de plus l'expression d'un vœu sans cesse repoussé. Enfin, un an après, l'Académie semblait en appeler au public même, lorsque le directeur, s'adressant à ceux qui voudraient concourir pour les prix, disait : « Nous vous prions, plus « que nous ne le proposons, d'examiner, dans une disser« tation, lequel est le plus utile, ou de laisser une entière « liberté dans le choix des sujets, ou d'en proposer « quelques-uns de positifs[3]. »

Stanislas jusqu'au bout resta sourd aux désirs, aux prières de la Compagnie. Elle n'était pas contente ; mais comment le prince n'aurait-il pas été persuadé qu'il ne pouvait jamais se tromper, et que seul contre tous il avait nécessairement raison? Aux séances publiques on ne cesse de vanter son jugement merveilleux, son intelligence supérieure, son incomparable sagesse. On lui prodigue les louanges les plus outrées, et l'on assure en même temps que jamais personne n'a plus que lui détesté la flatterie. « Stanislas, dit un directeur, fuit jusqu'à « l'ombre de l'adulation, parce que, comme un autre « Théodose, il est convaincu que le flatteur est le plus

1. Séance du 12 janvier 1757.
2. 1er février 1759.
3. *Registres*, III, 110 (séance du 10 janvier 1760).

« redoutable ennemi de la société. » Stanislas, le directeur l'affirme, ne se laissera donc pas flatter ; mais savez-vous pourquoi il n'a pas à redouter les flatteurs ? C'est, je vous le donne à deviner, c'est... qu'ils ne peuvent louer une seule vertu que Stanislas n'ait pas[1]. Franchement l'idole aurait pu trouver ce jour-là qu'on lui brûlait un peu trop d'encens.

Au moment où le directeur, M. Thibault, parlait comme je viens de le rapporter, Stanislas venait cependant d'infliger aux académiciens un nouveau dépit : il les avait obligés encore une fois de modifier leur décision relative à l'attribution des prix. Ils se dédommagèrent de leur obéissance par une petite malice : ils firent lire dans la séance solennelle, l'ouvrage qu'eux-mêmes avaient estimé le meilleur de tous, et celui qui avait l'heur d'être préféré par le roi. Et le directeur ajouta : « Le public a « entendu la lecture des deux pièces ; il en devient juge, « et je me tais où une multitude éclairée a droit de pro-« noncer[2]. »

Stanislas s'était si bien habitué à disposer des prix, que nous avons renoncé à signaler la chose année par année. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de raconter à quels incidents assez singuliers un de ces concours donna naissance. En 1760, Coster, qui devint plus tard secrétaire perpétuel de la Compagnie, avait été couronné pour une dissertation que l'on peut lire dans les registres[3], sous ce titre : *la Lorraine commerçante.*

1. *Registres*, III, 4.
2. *Registres*, III, 1.
3. III, 157-173.

Le discours est intéressant. L'auteur discutait les principes du commerce ; il recherchait ce que l'État doit à ceux qui s'y livrent, et comment on peut le secourir et le protéger. Puis appliquant ses idées à la Lorraine, il montrait comment des erreurs administratives avaient amené dans le duché la décadence du commerce et de l'industrie. Le tableau n'était pas fait pour plaire aux ministres de Stanislas. Aussi, quand, deux ans après, Coster présenta pour le concours deux nouveaux écrits, qui avaient encore trait au commerce et à l'agriculture, des influences toutes-puissantes le firent écarter. Mais l'Académie, qui n'avait pas eu la permission de lui décerner un prix, résolut de lui donner une ample compensation. A la séance du 3 février 1762, « quelqu'un « ayant parlé des deux ouvrages présentés au dernier « concours par M. Coster, et qui, par des égards de poli- « tique seulement, n'avaient pas remporté le prix, on « jugea qu'un génie aussi heureux, et qui, par des « lettres nouvellement imprimées sur le commerce de « cette province, avait donné de si grandes preuves de « sa force et de sa solidité, méritait certainement une « place à l'Académie, tout le monde applaudit à cette « idée, et il fut dit que M. Coster témoignerait lui-même « désirer cette place, et qu'ensuite de sa demande il « serait admis et reçu en qualité d'académicien[1] ».

Coster fut en effet élu, et on fixa sa réception à la première assemblée publique. Stanislas avait souvent imposé des membres à la Société ; mais jamais il n'avait repoussé ceux qu'elle avait choisis. Le nouvel élu fut

1. *Registres*, III, 138.

l'objet d'une exception fâcheuse. Pendant près de deux ans il n'est plus du tout question de lui dans les registres, pas plus que s'il n'avait jamais existé. Que s'était-il donc passé? Le procès-verbal du 18 octobre 1763 va nous l'apprendre. Après avoir fait longtemps défense d'admettre Coster, le roi avait enfin levé l'interdiction; Coster avait même eu l'honneur d'aller lui en porter ses très humbles remerciements; et sa réception avait été décidée et annoncée pour la séance du 20. Il semble bien que cette fois rien n'empêchera plus Coster d'occuper la place à laquelle il a été appelé. Mais à la dernière heure, Stanislas change encore d'idée, et voici la lettre qu'il fait écrire au secrétaire perpétuel par le chancelier, M. de la Galaizière:

« Vous savez, Monsieur, que le roi fit, il y a quelque « temps, défense à l'Académie d'admettre le sieur Coster « au nombre de ses membres, pour avoir encouru la « disgrâce de M. le contrôleur général. L'indisposition « de ce ministre n'ayant pas cessé, les intentions de S. M. « sont toujours les mêmes; de quoi vous voudrez bien « informer la Compagnie[1]. »

Remarquez que dans cette lettre il n'est rien dit de la permission qu'avait donnée le roi. Personnellement Stanislas n'avait aucun grief contre Coster; mais M. le contrôleur général en avait beaucoup, et peut-être aussi, je serais tenté de le soupçonner, M. le chancelier; et comme l'autorité des ministres, imposés à la Lorraine par la Cour de France, était grande, en cette occasion ce fut le roi qui, de son propre aveu, et cet aveu nous

1. *Registres*, III, 530-531.

semble assez naïf, céda au contrôleur général, haut et puissant personnage à qui il ne faisait pas bon de déplaire.

Le ministre finit sans doute par se désister de son opposition. Au mois de mai 1765, Stanislas était au château de la Malgrange. Le premier président de la Cour souveraine, M. du Rouvrois, alors directeur, se rendit auprès de lui pour lui présenter diverses requêtes au nom de l'Académie, et il saisit cette occasion pour lui parler de M. Coster, « cet excellent sujet, si propre à « faire honneur à la Société royale ; quelles raisons pou- « vaient avoir retardé si longtemps sa réception ? Il sup- « pliait S. M. de vouloir bien lui dire si c'était elle « véritablement qui y mît obstacle. Sur quoi le roi « témoigna n'avoir jamais eu ce dessein[1]. » La réponse était au moins singulière. Quoi qu'il en soit, le premier président ne perdit point de temps pour mettre à profit l'autorisation royale ; et le surlendemain, qui était jour de séance publique, Coster put enfin prononcer son discours de réception.

Dans toute cette affaire Stanislas fait preuve d'une extrême faiblesse à l'égard de ses ministres, faiblesse qui contraste grandement avec la résistance qu'il oppose aux plus justes demandes de l'Académie. Si l'on ne savait que les entêtements séniles sont souvent les plus difficiles à vaincre, on ne comprendrait pas cette obstination à ne rien changer, malgré toutes les bonnes raisons qu'on peut lui donner, à certains articles du règlement, tandis que de lui-même il revient, sans qu'on sache

1. *Registres*, IV. 43.

pourquoi, sur des dispositions que l'on avait pu espérer durables. C'est ainsi que les membres de l'Académie ne recevaient plus les jetons qui devaient leur être distribués, quand ils assisteraient aux séances. Nous l'apprenons par le procès-verbal de la séance du 16 juin 1761; mais il semble fort probable, d'après quelques lignes d'un discours allégorique de M. Pierre, *Fragments d'une histoire grecque trouvés dans les ruines de Pylos*[1], que, déjà en 1757, la décision de Stanislas relative aux jetons, sans être formellement rapportée, n'était plus exécutée.

Ce n'était pas la seule économie faite aux dépens de la Société. En 1748 Stanislas avait affecté au soulagement des pauvres et des malades une somme annuelle de 8000 livres. Plus tard il résolut de l'augmenter : l'intention était excellente, et la libéralité du roi n'aurait pu être que fort louable; mais elle ne lui coûta rien : l'Académie en fit les frais. Le 26 novembre 1757 une ordonnance est rendue, en vertu de laquelle le traitement des censeurs qui viendront à décéder recevra une nouvelle destination : il accroîtra la fondation faite pour les malheureux. Quatre ans après, le 23 novembre 1761, toujours pour la même œuvre de bienfaisance, un nouvel édit : au lieu de 3000 livres par an pour l'entretien de la bibliothèque, il n'y en aura plus que 1000; et en outre les 1200 livres pour les prix seront réduites de moitié. Les retranchements étaient considérables; l'Académie fut émue; il y avait de quoi. Aussi, dans sa séance du 24 novembre, elle avait tout d'abord, — je cite le procès-verbal, — « déterminé des remontrances à S. M.

1. *Registres*, II, 584.

« sur un changement où elle croyait sa gloire aussi inté-
« ressée que l'utilité publique. Elle trouvait surtout la
« réduction des prix à moitié propre à éteindre l'émula-
« tion que ces prix avaient excitée dans la province ». Les plaintes avaient dû être vives, j'imagine, parmi les membres. Toutefois, le premier feu une fois jeté, aucune suite ne fut donnée à ce projet de réclamation; car le procès-verbal ajoute : « Ce qui a empêché la Société de
« nommer des députés pour faire des remontrances, a
« été le peu de succès de celles qu'elle a su avoir été
« faites au roi par M. le secrétaire perpétuel. » Personne ne se souciait sans doute d'aller, en se heurtant contre le parti pris du roi, encourir sa mauvaise humeur.

La Société, à ce qu'il semble, n'avait plus grand'chose à perdre; mais cependant quelques mois plus tard les académiciens se virent dépouillés d'un privilège qui peut paraître d'importance assez médiocre, mais auquel ils tenaient, et avec raison. Au mois de juin 1763, Stanislas ordonna de transférer la bibliothèque du palais ducal à l'hôtel de ville; l'Académie suivait la bibliothèque, et les séances publiques devaient se tenir désormais dans le grand salon carré. Ce n'étaient là que des mesures d'ordre; mais voici de quoi la Société pouvait être mécontente : jusqu'alors elle avait eu la haute direction de la bibliothèque; cette direction lui était enlevée, et remise au gouverneur et à l'intendant de Lorraine et Barrois, et, sous leurs ordres, au lieutenant-général de police et aux officiers municipaux. De plus les académiciens avaient toujours pu emporter des livres pour leurs travaux particuliers; désormais ce droit leur était retiré! Ils firent à ce sujet présenter des observations au roi, qui

maintint quand même sa décision, et n'autorisa le prêt des livres que pour les académiciens qui seraient retenus chez eux par la maladie ; et pour s'assurer qu'on n'éluderait pas sa volonté, il ordonna que toute demande de prêt lui fût soumise : il se réservait de statuer lui-même[1].

Ces prescriptions fort peu gracieuses feraient croire que Stanislas ne s'intéressait plus à son Académie. Cependant il était toujours fort sensible aux éloges qu'elle pouvait donner à ses mérites d'auteur, et il les recherchait. Il y faisait lire ses compositions, même celles qui semblaient le moins destinées à être divulguées. En bon père, il avait écrit des avis pour Marie Leczynska, lors de son mariage avec Louis XV. Il ne veut pas que ce produit de sa plume soit plus longtemps pour la reine de France toute seule : il a l'idée, que nous pouvons trouver bizarre, de mettre le public dans la confidence des conseils qu'il avait donnés à sa fille ; et pendant deux séances M. de Solignac lit ces instructions, que S. M., dit-il, lui a permis de retoucher[2].

Un beau jour Stanislas vient de faire imprimer un livre, intitulé : *Recueil de diverses matières*. Il n'y a pas mis son nom, il est vrai, mais tout le monde sait bien que l'ouvrage est de lui. N'importe, il l'envoie à l'Académie, pour qu'elle lui en dise son sentiment ; et comme si on pouvait croire à l'anonyme, « l'auteur s'annonce « pour un jeune homme qui essaie ses forces, ses talents, « qui consulte s'il doit continuer ou s'arrêter ». L'Aca-

1. *Registres*, III, 561-566.
2. *Registres*, III, 454.

démie se réunit fort nombreuse ; on feignit d'ajouter foi à cette histoire assez puérile, et l'on ne fut pas, comme vous allez le voir par ces lignes que j'extrais des procès-verbaux, avare de louanges pour le prétendu jeune homme : « Nous sommes certainement d'avis que « son coup d'essai est un coup de maître, qu'il a atteint « à la perfection, qu'il mérite d'être couronné. Il écrit « en chrétien éclairé et soumis, en savant philosophe, en « excellent politique ; sa morale est divine, sa philosophie « saine, sa politique humaine et bienfaisante ; son style « est précis et pur ; ses pensées solides et sublimes, ses « comparaisons justes et brillantes ; chaque objet pour« rait fournir de matière à la composition d'un gros vo« lume ; il renferme en peu de lignes tout ce qu'on en « peut dire. Voilà, en abrégé, le jugement de l'Aca« démie [1]. »

C'est à la séance du 29 mai 1765 que se passa toute cette petite comédie. Stanislas avait alors quatre-vingt-huit ans. En donnant de si grands éloges aux élucubrations de ce vieil enfant, l'Académie voulait, non pas seulement caresser l'amour-propre de l'écrivain, mais réveiller la générosité du roi. Quelque temps auparavant, à son dernier voyage à la Malgrange, Stanislas, sur les sollicitations du directeur, avait promis de rendre à la Société 2,000 fr. [2]. On crut l'occasion favorable pour lui rappeler et lui faire tenir cet engagement. L'Académie, disait-on, pour récompenser l'œuvre si remarquable qui venait de lui être adressée, n'attendait que d'être moins

1. *Registres*, IV, 56.
2. *Idem*.

indigente. Au nom, et en vertu d'une délibération de la Société, le directeur écrivit en ce sens à M. de Solignac[1].

De réponse, nous n'en trouvons aucune dans les procès-verbaux. Dans tous les cas, s'il y en eut une, elle ne fut point telle qu'on l'avait espérée, car les 2,000 fr. ne furent pas rétablis. Stanislas, il est vrai, succombait, au commencement de l'année 1766, victime d'un affreux accident ; mais enfin huit mois s'écoulèrent encore avant sa mort, et c'était beaucoup plus de temps qu'il n'en fallait pour réaliser ses intentions bienveillantes, s'il en avait. Il semble donc bien que Stanislas s'était peu à peu détaché de l'Académie, et qu'après l'avoir d'abord appelée sa fille, il ne ressentait plus guère pour elle que de l'indifférence. Du reste même à l'époque où il prétendait lui marquer le plus de faveur, il n'avait pas songé qu'à intervenir si souvent et si impérieusement soit dans l'élection des membres, soit dans l'attribution des prix, il était le premier à nuire à la considération de la Société qu'il avait établie : rien de plus nécessaire à un corps littéraire et savant que l'octroi d'une juste liberté.

L'Académie éprouva-t-elle de bien profonds regrets de la perte de son fondateur ? Elle l'avait loué jusqu'à l'excès pendant sa vie ; elle ne pouvait lui refuser après sa mort un dernier tribut d'éloges. Elle chargea un de ses membres, l'abbé Guyot, de prononcer l'oraison funèbre au service qu'elle fit célébrer pour le roi dans

1. M. Simonin (*Mémoires de l'Académie*, année 1851, p. XXXVII) dit que la Société envoya une députation à Stanislas. Il n'est fait dans les procès-verbaux mention que de la lettre du directeur, qui se termine ainsi : « Je vous prie, Monsieur, de lire ma lettre au roi, et de vouloir bien me faire réponse. » *Registres*, IV, 57.

l'église des Cordeliers. En outre, dans les séances du 11 mai 1766 et du 21 janvier 1767, MM. de Solignac et de Tressan vinrent lire des discours en l'honneur de Stanislas. Mais à côté des témoignages de la douleur officielle, dans les procès-verbaux perce la satisfaction, discrète sans doute, mais réelle pourtant, d'être enfin affranchie d'une tutelle étroite et impatiemment supportée. Stanislas n'est plus là pour lui imposer ses volontés : l'Académie décide que, pour les prix à décerner, elle prescrira tous les ans, « par un programme « imprimé, les sujets sur lesquels on devra travailler ; « et elle étend à toutes sortes de savants et de gens de « lettres, de quelque nation qu'ils soient, la liberté de « concourir[1] ». Le titre d'associé étranger avait été prodigué outre mesure, à ce point qu'à l'une de ses dernières séances publiques le directeur avait pu dire : « L'Académie est peut-être aujourd'hui la plus nom« breuse de l'Europe[2]. » Pour rentrer dans le règlement, dont la transgression ne doit pas lui être imputée, la Société s'interdit toute élection nouvelle, et voici comment elle motive sa résolution : « A présent plus maîtres « de nos suffrages que nous ne l'étions durant la vie du « feu roi, notre auguste fondateur, qui, par son caractère « toujours bienfaisant, ne sut jamais refuser les places « qu'on lui demandait dans notre Compagnie, nous de« vons, non pas diminuer ces places, ce qui n'est pas

1. *Registres*, IV, 268, 382, 402, 608. Toutefois sur ce dernier article, concurrents étrangers, l'application en est réservée, jusqu'à ce qu'un nouveau protecteur (on espère que ce sera le roi de France) l'ait approuvé.

2. *Registres*, IV, 53.

« possible, mais du moins ne pas les augmenter, jusqu'à « ce qu'elles soient réduites au nombre marqué d'abord « par nos statuts[1]. » Ailleurs le procès-verbal fait entendre que, dans le passé, plusieurs, à force de sollicitations et d'intrigues, ont obtenu de la trop grande bonté du roi un titre qu'ils ne méritaient guère[2]. Enfin, ceux même qui sont restés le plus dévoués à la mémoire de Stanislas, ne vantent plus comme autrefois ses vastes connaissances : M. de Solignac, par exemple, son fidèle secrétaire, dans une lettre écrite au nom de l'Académie, tout en louant le goût de ce prince pour les lettres et les arts, fait cet aveu : « Ce n'est pas que le roi de Pologne « eût un grand fonds de savoir ; il n'avait jamais eu le « loisir d'en acquérir[3]. » Comme on en rabat maintenant de ces talents universels, si souvent et si pompeusement célébrés !

De tout ce que nous venons de voir, ne résulte-t-il pas clairement que l'Académie, quand elle n'eut plus son fondateur, dut se sentir et se sentit en effet soulagée ? C'est une conclusion que je ne prévoyais pas, je l'avoue, quand l'idée m'est venue d'étudier, d'après les procès-verbaux, l'histoire de la Société à son origine. Les biographes du roi de Pologne, ceux du moins que j'ai lus, se sont fait si bien ses panégyristes, que je m'attendais à trouver un prince toujours sensé, juste, éclairé, bienveillant. A ma grande surprise, nos archives m'ont révélé un Stanislas que je ne soupçonnais point. Je me

---

1. *Registres*, IV, 228 (séance du 19 novembre 1766).
2. *Registres*, IV, 381.
3. *Registres*, IV, 704.

suis efforcé de le représenter fidèlement tel qu'il a été dans ses rapports avec l'Académie. Trop souvent n'a-t-elle pas été pour lui une sorte de jouet, qui l'amusait d'abord, mais dont il s'est fatigué plus tard?

Si Stanislas, dans ce que j'ai eu à raconter, ne paraît pas à son avantage, je le regrette; mais qu'y faire? Comme je le disais en commençant, et que ce soit mon excuse, si j'ai besoin d'être excusé, la vérité a ses droits.

Phot. J. Royer, Nancy

C.-F. DENIS

1762 - 1853

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

CLAUDE-FRANÇOIS DENIS

PAR H. LABOURASSE

Nous allons esquisser à grands traits la vie longue, utile et laborieuse d'un pionnier de la science archéologique, d'un infatigable chercheur, ancien membre de notre Académie. Certaines phases délicates de cette existence agitée seront l'objet d'appréciations diverses ; narrateur impartial et fidèle, nous exposerons simplement les faits, laissant le droit de les juger à *Celui qui sonde les cœurs et les reins.*

CLAUDE-FRANÇOIS DENIS naquit à Commercy le 18 décembre 1762. Son père, Claude-Gérard Denis, maître en chirurgie, était chirurgien de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar[1].

---

1. DENIS (Claude-Gérard), né à Commercy le 27 mai 1728, fit ses études à Bar-le-Duc, après lesquelles il fut confié aux soins du docteur Louis de Metz, père du célèbre médecin de ce nom. Initié aux premiers

Après avoir étudié à Commercy les éléments de sa langue maternelle, le jeune Denis reçut des notions de latin de son oncle l'abbé Crystallin, curé de Cirey-sur-Vezouse, chez lequel il habita deux ans; il entra ensuite au collège Saint-Claude de Toul, y fit de fortes études et n'en sortit qu'à la fin de ses humanités en 1780.

Les religieux qui professaient à Saint-Claude avaient distingué Denis comme un élève laborieux, très intelligent, ayant des sentiments élevés, un caractère droit, une nature honnête et bienveillante ; sous leurs auspices il entra au séminaire épiscopal de Toul. Le 11 août 1781, il y fut reçu maître ès arts en philosophie (5ᵉ sur 56 élèves à la soutenance de la thèse) ; et le 10 août 1782, maître ès arts en physique (2ᵉ de la soutenance sur 47 élèves) ; puis il suivit les cours de théologie depuis le 1ᵉʳ novembre 1782 jusqu'en 1787, époque de son ordination.

---

secrets de la médecine, il alla à Paris, y suivit les cours à Saint-Côme, et devint interne à l'hôtel des Invalides, d'où il fut envoyé, en 1747, à l'armée de France pour le service de santé.

De retour à Paris, il y fit de nouvelles et fortes études, et enfin il revint se fixer à Commercy, où il ne tarda pas à se distinguer par son talent et son zèle. Le roi de Pologne l'honora du titre de son chirurgien ordinaire, et la place de chirurgien-major de l'hôpital étant devenue vacante par la mort de M. Lapaillotte, M. Denis fut appelé à le remplacer, ce qu'il fit avec dévouement et distinction pendant plusieurs années.

M. Denis avait spécialement étudié les accouchements ; il donna en ce genre des preuves de la plus rare habileté. La faveur du roi de Pologne lui fut acquise à la suite d'un accouchement des plus difficiles dont il avait savamment triomphé. Il a composé plusieurs mémoires conservés aux archives de l'Académie royale de chirurgie. Celui qu'il envoya sur une grossesse accompagnée de calculs dans l'ovaire lui valut une médaille d'or de la part de cette société savante.

Il mourut à Commercy le 5 janvier 1794, regretté de tous.

(DUMONT, *hist. de Commercy*.)

Nommé vicaire de la paroisse Saint-Pantaléon de Commercy en février 1787 [1], Denis devint peu après premier vicaire, et le curé de la paroisse, M. Prenelle, étant mort en 1790 [2], « l'embarras de choisir entre deux bons sujets et la minorité d'âge [3] », furent les seules causes pour lesquelles il ne le remplaça pas.

Le jeune prêtre accepta sans arrière-pensée les idées nouvelles, et sans prévoir quelles en seraient les conséquences et les abus. En 1790, une *Société des Amis de la Constitution* s'étant formée à Commercy, il accepta d'en faire partie et en devint le secrétaire. Quelque temps après, dans le cours de la même année, il fut élu membre du conseil général de cette ville ; et en janvier 1791, il représenta comme délégué la Société des Amis de la

1. On voit, dans les registres de l'état civil, déposés aux archives de la mairie de Commercy, — les prêtres étant alors chargés seuls de la tenue de ces registres, — que le premier acte reçu par lui comme vicaire est daté du 29 mars 1787.

2. Son éloge fut prononcé en chaire par C.-F. Denis, en 1790, le jour de la Septuagésime. — La famille en a conservé le manuscrit original.

3. Voici comment s'expriment, sur le compte du jeune vicaire, les membres composant le directoire de Commercy dans une adresse à l'évêque de Verdun, du 15 mars 1791 : « L'embarras de choisir entre deux bons sujets et la minorité d'âge ont été les seules causes pour lesquelles il n'a point remplacé M. Prenelle, curé de Commercy, après sa mort arrivée au mois de février 1790, et nous croyons pouvoir vous assurer que, sans la lettre par laquelle vous avez bien voulu nous annoncer l'intention où vous étiez de le choisir pour un de vos vicaires, MM. les électeurs l'auraient nommé à la cure de Void. » Signé : Lequeux, Vauthier, Collignon, Clesse, procureur-syndic, et Liouville, secrétaire.

Aux termes du décret de l'Assemblée nationale qui établissait la constitution civile du clergé (12 juillet 1790), les évêchés et les cures étaient alors conférées par l'élection. Cette mesure jugée libérale affranchissait les évêques de l'autorité du Saint-Père et détruisait l'unité de l'Église, à la façon du schisme grec.

Constitution près du Directoire du district, le 11 janvier, jour de la première adjudication définitive des domaines nationaux [1].

Un mois plus tard, C.-F. Denis fut nommé par l'évêque constitutionnel Aubry, ancien curé de Véel, vicaire général épiscopal, à peine âgé de vingt-huit ans, pour le district de Commercy, et dans une lettre dont nous avons cité plus haut une partie, les membres du Directoire du district félicitent comme il suit l'évêque de l'excellent choix qu'il vient de faire dans la personne du jeune vicaire :

« Nous ne pouvons qu'applaudir au parti que vous avez pris de choisir un de vos vicaires dans chaque district, et le choix que vous avez fait de M. l'abbé Denis, premier vicaire à Commercy, ne peut qu'exciter en nous un sentiment de reconnaissance.

« Élu membre du conseil général de la commune, il a fait servir son patriotisme et ses talents au bien public. Des ouvrages en faveur de la Révolution font un éloge complet de ses vertus civiques, et ses instructions chrétiennes lient la Constitution à la religion... Sa nomination à la place de vicaire de Commercy avait précédé son ordination, et était dès lors un témoignage non équivoque de l'aptitude qu'on lui présumait pour l'exercice du saint ministère. La manière dont il s'en est acquitté a justifié cette confiance. »

Modeste et simple, Denis partit pour Verdun, ne voyant dans sa situation nouvelle que l'occasion de servir

1. Voir l'extrait des Registres de la Société des Amis de la Constitution de Commercy, janvier 1791.

à la fois plus utilement la cause de la religion et celle de la liberté et de la paix publique[1].

Entraîné par le courant de ses illusions patriotiques, Denis prêta le serment constitutionnel avec les autres vicaires épiscopaux, au nombre de seize, le 15 mai 1791, et prononça à cette occasion un discours dont nous extrayons ce qui suit :

« C'est surtout des vertus civiques, c'est surtout de la patience et du courage, de l'union et de l'oubli des torts que peuvent naître la force et le concert si nécessaires pour soutenir, et les principes des premiers siècles de l'Église renouvelés, et les bases sociales ressuscitées.

« Ministre des autels, nous serons les prédicateurs des vérités de la foi et de la morale, et bons citoyens, nous serons les prédicateurs des vérités civiles.

«... Nous sommes prêts à mourir plutôt que de refuser respect et obéissance aux lois de la patrie parce que Dieu les confirme, disait autrefois l'un des frères Macchabées : c'est ce que nous répétons aujourd'hui.

«... Nous jurons de remplir nos fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Tout entier à ses fonctions sacerdotales, il resta d'abord étranger aux choses de la politique, mais bientôt il fut amené à y prendre une part active.

Pendant que la Révolution poursuivait son œuvre à Paris, il s'établit à Verdun comme dans la plupart des

1. Le dernier acte de l'état civil reçu par Denis comme vicaire de Saint-Pantaléon est daté du 2 mars 1791.

villes de France des camps divers : le camp de la réaction, celui des principes modérés, celui de la Révolution à outrance.

Sympathique aux institutions nouvelles, mais ennemi de tout excès, Denis devait naturellement prendre place au milieu de ceux qui combattaient également une dangereuse réaction et la révolution sanglante. Il devint membre de la « Société des Amis de la Constitution » fondée à Verdun, il en fut l'un des secrétaires, et comme il l'avait fait à Commercy, il y travailla sans relâche au maintien des idées d'ordre et des sentiments de modération sans lesquels, à ses yeux, l'œuvre de la Révolution ne pouvait être ni durable, ni utilement féconde.

C'est dans cet esprit qu'après le serment solennel prêté par le roi, le 14 septembre 1791, il vota, avec les membres de la Société des Amis de la Constitution de Verdun, une adresse faisant appel à l'union : « Nous aimons la Constitution et la paix... En présence des périls accumulés autour de la liberté publique, une union fortement cimentée, l'empire sévère et absolu de la loi : voilà nos seules sauvegardes. » [V. cette adresse signée : DELAYANT, *président ;* CLÉMENT PONS et DENIS, *secrétaires* (fin septembre 1791).]

Mais les faits se succédaient avec rapidité dans la capitale ; les émigrés intriguaient à Bruxelles, à Worms et à Coblentz contre leur patrie ; le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche avaient fait connaître, par la déclaration de Pilnitz (27 août 1791) leur intention formelle de rétablir Louis XVI dans tous ses anciens droits ; et le duc de Brunswick, généralissime des armées coalisées, envoya aux Français, le 25 juillet suivant, un arrogant

manifeste auquel la France répondit, le 20 avril 1792, par une déclaration de guerre. Sa frontière nord était couverte par plus de cent mille hommes sous les ordres de Kellermann et de Dumouriez.

Le 19 août suivant, l'armée ennemie envahit notre territoire entre Longwy et Thionville, investit la première de ces places, s'en empara presque sans coup férir et se dirigea sur Verdun.

Cette ville, place frontière, n'était pas en état de défense ; des travaux de réparation aux remparts furent ordonnés ; dès le 22 juin, chacun y travailla avec ardeur ; la garnison, comprenant 3,500 hommes, et les bourgeois ayant à leur tête les corps administratifs, rivalisèrent de zèle dans cette tâche patriotique. Denis voulut, comme les autres, payer sa dette à la défense du pays, et tant que durèrent les travaux, le vicaire épiscopal fut un simple ouvrier qui, par son exemple, excitait les autres.

Le 30 août 1792, l'armée prussienne, sous les ordres du roi de Prusse et du duc de Brunswick, campa en vue de Verdun, sur les hauteurs de Saint-Michel. Commandée par le colonel Baurepaire, la garnison était disposée à une héroïque résistance. Le bombardement de la place, commencé le 31 août au soir, ne cessa qu'à huit heures du matin le 1er septembre. Des incendies éclatèrent sur quelques points ; quatre maisons furent réduites en cendres et quatre-vingts autres considérablement endommagées. La bougeoisie prit peur ; un conseil civil et militaire s'assembla ; Beaurepaire et Marceau cherchèrent en vain à démontrer la possibilité de la défendre ; la crainte l'emporta, et après une première sommation de l'ennemi restée sans réponse, la ville, con-

vaincue de l'inutilité d'une résistance efficace, capitula le 2 septembre[1].

Le 3, les Prussiens, suivis d'un grand nombre d'émigrés, entraient dans la place, y rétablissaient tout sur le pied de l'ancien régime, et jetaient en prison ses principaux défenseurs. Denis et quelques autres membres du conseil épiscopal, qui comptaient parmi ceux-ci, furent écroués le 12 septembre à la citadelle. L'évêque Aubry fut banni de son palais ; les prêtres constitutionnels et tous les citoyens connus pour leurs sentiments révolutionnaires durent quitter la ville épiscopale.

Le succès de l'ennemi ne fut pas de longue durée ; il y eut chez lui quelque hésitation à la suite de son échec à Valmy et les troupes françaises s'étant avancées, les Prussiens et les émigrés se retirèrent devant elles sans résistance et sans combat. Le 12 octobre, le lieutenant-général de Courbière, au service de la Prusse, capitulait ; le 14, à midi, les généraux Valence et Galbaud entraient à Verdun à la tête de leurs troupes et reprenaient possession de la place au nom de la République française.

Aussitôt les soldats, suivis du peuple en masse, se portèrent sur la citadelle aux cris de « Vive la Nation ! Vive la République ! » et ouvrirent aux prisonniers les portes de leurs cachots. Après une captivité de cinq semaines, Denis et les autres patriotes étaient rendus à la liberté.

Le même jour (14 octobre), Jean-Baptiste Aubry et ses vicaires furent réintégrés dans leurs fonctions. Mais de-

---

1. Comme souvenir du siège, C.-F. Denis conserva un pot à feu ennemi, que garde encore sa famille.

puis vingt mois qu'il habitait Verdun, Denis n'était pas retourné dans sa ville natale ; son père, inquiet sur son sort, désirait le revoir. L'évêque l'autorisa à partir pour Commercy où il devait recevoir la récompense inattendue de sa belle conduite pendant le siège.

Tandis qu'il se livrait aux joies de la famille sous le toit paternel, une députation vint le prendre et le conduisit sur la place publique de Commercy, où la municipalité lui décerna une couronne civique, 18 octobre 1792[1].

Quelques jours après, Denis rentrait au palais épiscopal, n'ayant d'autre pensée, d'autre sentiment que celui de se consacrer au bien général, et lorsque la République fut proclamée, lui et ses amis politiques, adhérant à la nouvelle forme de gouvernement, lui prêtèrent aussitôt un concours dévoué.

Le 23 octobre 1792, un mandement de l'évêque de Verdun ordonna de chanter un *Te Deum* d'actions de grâces pour les victoires remportées par les armées françaises, et un service solennel pour les citoyens morts dans les récents combats. Cet acte public, dont C.-F. Denis fut le rédacteur, contient sa profession de foi tout entière :

« Oublions nos calomniateurs et nos oppresseurs, — y est-il dit, — si la religion commande le pardon des injures, la philosophie n'en fait pas moins un devoir...

« Dieu nous est témoin que nous ne conserverons point de ressentiment contre ceux qui nous ont si injustement

1. Cette couronne de chêne, ornée de cocardes et de rubans tricolores, est précieusement conservée par sa famille.

outragés et que les membres de notre Conseil, qui avaient été tyranniquement jetés dans les prisons ou envoyés en exil, ne nourrissent dans leurs cœurs aucun esprit de vengeance ; hélas ! puissions-nous, par de plus grands sacrifices, cimenter la félicité publique !

« Dieu des armées, vous qui distribuez les succès et qui, jusqu'à ce jour, avez visiblement dirigé notre Révolution, ne nous retirez pas votre secours. Nous vous le demandons avec d'autant plus de confiance que ce fut en République que vous établîtes votre peuple chéri, et que, pour le détourner de se donner en Roi, vous lui fîtes faire par Samuel une longue description des maux qui naîtraient du gouvernement monarchique. Ministres de vos autels, nous ne cesserons de lever, comme Moïse, les bras vers votre trône, tandis que nos compatriotes combattront dans la plaine, et nous les inviterons ensuite à se réunir à nous dans notre temple pour y chanter vos louanges et solliciter la continuation de votre protection toute-puissante...

« ... Nos très chers frères, faisons, comme Judas Macchabée, des prières pour nos frères défunts. Ne nous arrêtons pas à ceux qui sont morts pour la Loi ; étendons la charité chrétienne sur ceux qui ont péri contre leur patrie ; prions pour tous. Hélas ! les malheureux égarés ont plus besoin des secours de la religion que nos braves défenseurs !

« Puissions-nous vous dire bientôt avec le Psalmiste [1] : « Venez et voyez les prodiges que le Seigneur a opérés « sur la terre, en faisant cesser les guerres jusqu'aux

1. Psalm. 45, v. 9.

« extrémités de l'univers. Il a brisé l'arc, il a mis les « armes en pièces et jeté au feu les boucliers[1]. »

En vain, de toutes parts, on faisait appel à l'apaisement ; quatre mois à peine s'étaient écoulés depuis la proclamation de la République que la tête du Roi roulait sur l'échafaud (21 janvier 1793).

Le court exposé de ce qui précède nous a paru nécessaire pour jeter une exacte lumière sur la conduite et les sentiments politiques du jeune vicaire général.

Déjà la religion semblait n'être plus qu'un vain mot ; l'on sentait s'avancer à grands pas l'absolue suppression du culte ; les membres du Conseil de l'Évêque de Verdun n'avaient plus, à proprement parler, que des fonctions nominales.

Le 14 juillet 1793, à la suite d'une pétition émanant des citoyens du faubourg de Breuil, le « Conseil général » de Commercy demanda au curé de cette ville d'inviter C.-F. Denis à vouloir bien se rendre au désir de ses compatriotes en devenant desservant de ce faubourg[2]. Denis

1. Le mandement se termine ainsi :

« Donné à Verdun, d'après l'avis de notre Conseil, le 23 octobre 1792, l'an premier de la République française.

† AUBRY, évêque du département de la Meuse.

Par le citoyen évêque :

DENIS, vicaire épiscopal.

2. « Je soussigné, curé de Commercy, déclare adhérer au vœu des citoyens de Breuil, autant par inclination pour eux que pour ma satisfaction particulière. En conséquence, je prie le citoyen Denis de se rendre aux désirs de ses concitoyens après avoir rempli les formalités voulues par la loi. — A Commercy, le 18 juillet 1793. — Signé : BUSSY. »

On voit aux actes de l'état civil de la mairie de Commercy qu'il a reçu, en sa qualité de desservant de Breuil, les actes des mois d'août et septembre 1793.

s'empressa de déférer à ce vœu qui amoindrissait sa situation, et conserva le poste de desservant jusqu'à l'abolition du culte (octobre 1793).

A partir de cette époque, une existence nouvelle commença pour lui. Il fallait vivre ; il avait des sœurs à sa charge ; son père, le chirurgien charitable autant que désintéressé, était atteint déjà de la maladie qui l'enleva quelques mois plus tard. Il créa une imprimerie avec librairie à Commercy, et publia aussitôt un « Livre élémentaire pour la jeunesse », qui eut la bonne fortune d'être recommandé aux autorités constituées du district de Commercy par arrêté du représentant du peuple Mallarmé le 4 ventôse an II (22 février 1794).

Mais sous le régime de la Terreur nul n'était sûr du lendemain. A peine Denis avait-il fait imprimer cet ouvrage, qu'il était enlevé à ses presses et conduit, en exécution d'un arrêté du même Mallarmé du 20 germinal (11 avril 1794), à la prison de Verdun ; il y fut écroué et mis à la disposition du tribunal révolutionnaire sous l'inculpation de fédéralisme, comme ayant, en 1793, signé avec 103 personnes notables un écrit destiné à éloigner de notre pays la Terreur, alors à son début, et rédigé par le jeune, savant et malheureux Delayant. Denis fut relaxé dans les premiers jours de floréal (fin d'avril), grâce en partie sans doute à l'intervention d'Étienne Psaume, administrateur du district de Commercy, et du conventionnel Clément Pons (de Verdun).

Voici le texte de la lettre adressée à cette occasion à E. Psaume par le secrétaire de Mallarmé ; cette pièce montre assez quels dangers pouvaient courir à cette funeste époque tous les hommes politiques.

« A Clermont (Meuse), le Nonidi 29 germinal.
« 2e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE UNE, INDIVISIBLE ET POPULAIRE.
« *Égalité, Liberté, Unité, Fraternité ou la Mort.*

« *J.-J. Regnault (de Bar-sur-Ornain) au républicain Psaume, administrateur du district de Commercy.*

« Tu m'as rendu justice, citoyen, en pensant que j'étais le véritable ami des patriotes, et j'oserai dire même, *c'est par là que je vaux, si je vaux quelque chose.* Mais je crois la rendre aussi à ta bonne foi et à Denis pour lequel tu t'intéresses en t'avouant franchement que je l'ai regardée comme surprise et lui comme coupable, au moins d'une grave erreur. Dans le sistême révolutionnaire qui nous organise, le juge des citoyens quel qu'il soit soulève peu le rideau qui cache l'intention : il lui suffit du fait, et le fer des loix frappe également Brissot criminel et Boileau égaré. Ce principe général, dont la sévérité est légitimée par les crispations nouvelles qu'éprouve le corps politique, doit s'appliquer, au moins en partie, à la circonstance présente, et puisque l'erreur seule inspira Denis, il commencera par trouver dans son cœur le témoignage de sa bonne intention, que lui refusent les hommes qui ne voient que le fait.

« Sa détention cependant n'étant que de sûreté générale est provisoire ; elle se terminera avec la procédure intentée contre Delayant, ce qui ne peut être long. Mais nous étions si certains que cet Icare nouveau n'était que le prête-nom de beaucoup d'autres moins téméraires, mais plus scélérats que lui, que nous n'avons pas hésité à faire arrêter et juger tous les Dédales qui lui avaient attaché

des ailes, et pour n'en manquer aucuns, il fallait envelloper dans un mandat général de Détention tous les signataires de son œuvre impie. Grâce au ciel, ils ne sont pas tous criminels ! huit à dix, je crois, sont en présence de la justice aujourd'hui ; demain leurs têtes infâmes roulera sur l'Échaffaud, après demain Denis sera libre. Je te salue et t'invite à saluer cet augure. Je remercie Pierron de son souvenir et te prie, citoyen, de me conserver au tien.

« Signé : J.-J. Regnault,
de Bar-sur-Ornain [1]. »

En effet Denis fut élargi ; mais après de longs débats dans lesquels plus de cent témoins furent entendus, le 25 avril, cinq personnes, Delayant, *sa digne mère* Anne Demangeot, Marchal, procureur-syndic, Perrin, directeur de la poste, et Mouton, vicaire épiscopal, condamnées à mort, portèrent sans délai leurs têtes sur l'échafaud, martyrs de l'ordre public.

« La justice alors était expéditive. C'est le 11 avril qu'avait paru l'ordre de Mallarmé ; le tribunal fut saisi le 12 ; l'instruction, commencée le même jour, se termina le 21, la veuve Delayant incriminée seulement le 24, les débats ouverts le 25 et les tombes fermées le soir de ce même jour. (Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel.*)

On voit quel danger avait couru Denis.

Rentré dans ses foyers, Denis devait croire qu'il était libre, et qu'il ferait sans obstacle les différents voyages que pouvait exiger sa profession d'imprimeur ; il le pen-

1. Regnault suivait Mallarmé, rédigeait ses écrits, dictait ses arrêts. — *Note manuscrite de C.-F. Denis.*

sait d'autant plus, que le représentant du peuple Mallarmé l'avait nommé *membre du Comité de surveillance à Commercy.*

Néanmoins comme Mallarmé, en date du 12 floréal, à Briey, avait rappelé à l'exécution de son arrêté de germinal, Denis lui écrivit le 24 floréal ; et par la réponse, datée du 26, il vit que, membre du Comité de surveillance, il était surveillé lui-même. Cette réponse porte en tête : « Mallarmé, représentant du peuple français, envoyé pour l'exécution des mesures de salut public et l'établissement du gouvernement révolutionnaire dans les départements de la Meuse et de la Moselle, au *citoyen Denis, imprimeur à Commercy et membre du Comité de surveillance.* » Après lui avoir fait connaître qu'il « ne peut se départir de ses mesures de sûreté générale », le représentant ajoute : « Rien ne t'est plus facile que de charger quelqu'un de confiance pour faire les différents voyages que ton nouvel état peut exiger. » Il termina par ces mots : « Relativement à la place à laquelle je t'avais nommé lors de l'épuration des autorités constituées de la commune de Commercy, comme je ne t'ai pas destitué, et que tu as été acquitté dans l'affaire de Verdun, tu rentres de droit dans tes fonctions. »

On organisait ainsi le gouvernement révolutionnaire, avec « *la haine aux modérés* », mais en se servant des modérés, qui seuls pouvaient établir quelque chose !

Denis resta donc interné à Commercy et continua ses travaux d'imprimerie et d'administration communale.

La chute des terroristes au 9 thermidor (27 juillet 1794) ne lui rendit pas sa liberté, car il fut atteint par l'article 8 de l'arrêté du représentant du peuple Dela-

croix[1], en date à Sedan du 21 fructidor an II (7 septembre 1794), portant : « Tous ex-prêtres qui ne sont point mariés, ou veufs avec des enfants, seront tenus de se retirer, ou de rester dans les communes chefs-lieux de districts, ou dans celles qui contiennent une population de 1,200 individus au moins. »

Les termes de cet article 8 démontrent que, depuis près d'une année, c'est-à-dire dès l'abolition du culte, des prêtres s'étaient mariés.

Par un nouvel arrêté, pris à Montmédy le 25 fructidor (11 septembre), le représentant Delacroix interpréta ces dispositions en les rendant plus rigoureuses encore ; ce nouvel arrêté prescrivait : « Le Comité révolutionnaire établi dans chaque chef-lieu de district désignera nominativement à chaque ex-prêtre qui n'est point marié, ou veuf sans enfants, la commune où il doit se retirer, en observant de ne désigner que les communes où la population s'élève à 1,200 individus, *et dans lesquelles lesdits ex-prêtres n'aient jamais exercé aucunes fonctions curiales*. »

En conséquence, Denis ne pouvait plus conserver son établissement à Commercy, y ayant été deux fois vicaire.

Une option s'imposait à lui :

Rome indiquait de fuir ou de souffrir. La Convention nationale décrétait un troisième parti à prendre : le mariage. Alors il épousa l'une des filles du fermier des tabacs de Commercy.

C.-F. Denis voulut mettre en repos sa conscience. Avant de contracter son union, il s'adressa au curé

1. *Charles Delacroix,* représentant du peuple dans les départements des Ardennes et de la Meuse.

Aubry et, après avoir reçu les appréciations de son ancien évêque, il lui envoya une thèse en faveur de la *légitimité du mariage des prêtres,* ouvrage qu'il publia plus tard. « Je me retire de l'arène — y dit-il dans sa préface — pour rester spectateur paisible, mais souffrant, de l'agitation de l'Église et de l'État, pour vivre en bon citoyen, au milieu de mes compatriotes, en bon chrétien parmi les fidèles, en bon époux dans ma famille. »

On peut lire aux actes civils de Commercy, an III de la République française, à la date du 26 vendémiaire (17 octobre 1794), l'acte de mariage de Denis (Claude-François), imprimeur, avec Le Rouge (Anne-Marie).

Habitué au travail, C.-F. Denis se livra assidûment à celui qu'exigeait sa profession, ce qui ne l'empêcha pas de remplir en même temps toutes les fonctions publiques qui furent confiées à son dévouement.

Nommé officier dans la garde nationale, — juge suppléant au tribunal du district (29 brumaire an III, 10 novembre 1794), — adjoint municipal — et fin 1797, président de l'administration municipale, — il déploya dans ces multiples situations, occupées sans interruption pendant quatre années, les ressources de son intelligence, de son esprit pratique et de son activité.

Aussi, lors de l'institution des sous-préfets sous le Consulat, il fut désigné, en sa qualité de président de l'administration municipale, comme sous-préfet provisoire le 29 ventôse an VIII (20 mars 1800), et peu de temps après nommé maire de Commercy (22 floréal an VIII, 12 mai 1800), avec le général de brigade Monter comme adjoint.

Il apporta autant de modération que de zèle dans son

administration, qu'il continua tant que le lui permirent ses occupations littéraires et commerciales, chaque jour plus considérables, et en toute circonstance il reçut des preuves de confiance et d'estime. C'est ainsi que la première assemblée cantonale de Commercy l'élut membre du Collège électoral de l'arrondissement (1er prairial an XI, 21 mai 1803), pour la formation des listes de présentation des candidats et suppléants des candidats au Corps législatif.

Quelques mois avant cette élection flatteuse, Denis, suivant ses propres expressions (relevées dans une note personnelle manuscrite), s'était *mis en paix avec le ciel et avec les hommes.* A la restauration du culte, J.-B. Aubry avait été nommé curé de Commercy. Le nouveau maire de cette ville, l'ancien vicaire général de Verdun, eut ainsi le double bonheur de se retrouver avec son ancien évêque et de recevoir de ses mains la bénédiction nuptiale aux pieds des autels. En vertu d'une dispense d'ordre sacré du pape Pie VII, représenté par le cardinal Caprara, son légat *a latere,* et d'un décret d'exécution donné par Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, le 10 frimaire an XI, Claude-François Denis et Anne-Marie Le Rouge furent mariés religieusement en l'église Saint-Pantaléon de Commercy le 30 pluviôse an XI (19 février 1803)[1].

---

1. Extrait du registre des actes de mariages de la paroisse Saint-Pantaléon, de Commercy :

« Cejourd'hui trente pluviôse an onze de la République française. dix-neuf février dix-huit cent trois.

« Par-devant nous, Jean-Baptiste *Aubry*, évêque démissionnaire du département de la Meuse, curé de la paroisse Saint-Pantaléon de Commercy, se sont présentés :

« Claude-François *Denis*, imprimeur-libraire, maire de ladite ville.

Il n'existait encore aucun journal dans le département de la Meuse : en fonder un à Commercy et le diriger lui-même, tel était le désir de Denis, qui crut le moment venu de réaliser ce projet; il ne lui était donc plus loisible de conserver la mairie. Il offrit avec insistance sa démission au préfet qui, dans sa lettre d'acceptation, lui exprima son regret de voir « un administrateur recommandable comme lui renoncer à des fonctions impor-

---

et Marie-Anne *Lerouge*, l'un et l'autre âgés de quarante ans, lesquels ont déposé en nos mains et en dues formes :

« 1° L'extrait de leur acte de mariage, civilement contracté devant l'officier public de la même ville, le vingt-six vendémiaire an trois de la République ;

« 2° Un décret d'exécution, donné le dix frimaire dernier par M. Antoine-Eustache *Osmont*, évêque de Nancy, lequel en vertu d'une dispense d'ordre sacré accordée au citoyen Denis par Son Éminence le cardinal *Caprara*, légat *a latere* de Notre Saint-Père le Pape Pie sept près le Gouvernement français, nous a spécialement commis à l'effet de donner aux susdits époux, publiquement et en face des autels, selon le règlement du Concile de Trente, la bénédiction nuptiale, et déclarer légitimes aux yeux de l'Église, comme ils le sont à ceux de l'État, leurs enfants procréés et ceux qui pourront naître.

« Après avoir rempli les dispositions contenues auxdits décret et dispense, et nous être assuré que les impétrants s'y sont conformés en ce qui les regarde, avons reçu de nouveau leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence des témoins ci-après, savoir :

« Joseph *Montillard*, officier de santé; Dominique *Boutillot;* Jean-Dominique *Nicolas*, marchands, tous trois beaux-frères aux époux; Nicolas *Denis*, leur oncle; Pierre *Boylée*, secrétaire de la mairie; Charles *Eve* et Claude *Antoine*, négociants, amis desdits époux, tous domiciliés à Commercy.

« Les pères et mères desdits époux sont : ceux de l'époux : défunt Claude-Gérard *Denis*, chirurgien, et défunte Marguerite *Chrystallin ;* ceux de l'épouse : Étienne *Lerouge* et Marie-Anne *Roquillier*, lorsqu'ils vivaient marchands à Commercy.

« Et ont lesdits témoins signé avec nous et les époux : *Denis, Montillard*, Marie-Anne *Lerouge, Nicolas, Denis, Boutillot, Antoine, Boylée, Eve*, et *Aubry*, évêque, curé de Commercy. »

tantes ». Le préfet, voulant toutefois le conserver à la gestion des affaires communales, le *nomma* conseiller municipal (17 frimaire an XII, 9 décembre 1803).

Aussitôt Denis se mit en mesure de créer le *Narrateur de la Meuse*, journal dont la publication fut autorisée par arrêté du 7 thermidor an XII, et ayant pour épigraphe : *Prudence et Vérité.*

Il rédigea cette feuille *lui-même*, constamment fidèle à sa devise, ce qui lui valut un succès supérieur à ses espérances. Il y consigna à mesure les intéressants résultats de ses découvertes archéologiques et numismatiques, ce qui rend le *Narrateur* particulièrement curieux. La collection complète du journal, qui compte 1,893 numéros, forme un ensemble de cinquante et un volumes; les cinquante premiers in-8°, et le dernier in-4°. Le premier numéro parut le 5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804), le dernier numéro, le 30 juin 1830, époque où le journal fut cédé[1].

Le *Narrateur* eut donc près de vingt-six années d'existence.

Pendant cette longue période qui s'étend de la fin de la République au commencement du gouvernement de Juillet, le rédacteur du journal s'abstint de toute politique militante, parce que, s'il était libéral, il n'entendait pas se mettre inutilement en lutte avec les gouvernements autoritaires de Napoléon et des Bourbons. D'ail-

1. Le cessionnaire de ce journal en a continué la publication à Bar-le-Duc, sous le nouveau titre de : l'*Écho de l'Est*, suite du *Narrateur de la Meuse*.

Quant à son imprimerie, M. Denis la conserva jusqu'en 1843, époque à laquelle il la céda à M. Cabasse.



leurs, sa situation comme journaliste le lui interdisait : la presse étant alors réduite à un tel état de vassalité, qu'il fallait à C.-F. Denis toute la *prudence* de sa devise pour pouvoir, sans péril, respecter la *vérité*.

Sans entrer dans le détail des difficultés administratives nombreuses qu'eut à subir le rédacteur du *Narrateur de la Meuse,* notamment aux changements de régime, nous citerons les exigences plusieurs fois répétées des préfets qui voulaient obliger le *Narrateur* à transporter ses presses au chef-lieu du département.

Tout en gardant une sage réserve, Denis n'en suivit pas moins la ligne de conduite la plus droite, et il montra toujours assez de loyauté et d'indépendance pour se concilier l'estime des autorités de la Meuse, ce qui lui permit d'obtenir le maintien à Commercy de son imprimerie et de son journal. Il parvint ainsi à traverser les événements politiques des deux Restaurations et des Cent-Jours[1].

Denis partageait les quelques loisirs que lui laissait sa profession entre les œuvres de bienfaisance et les études

---

1. *Le Résumé de l'histoire de Lorraine,* par H. Étienne (Paris 1825), fournit la preuve suivante de son indépendance et de son patriotisme :

« La bataille de Waterloo ouvrit aux armées coalisées la Lorraine, qui fut tourmentée par des passages continuels de troupes. Un trait suffit pour montrer le patriotisme des habitants, au milieu de toutes les calamités d'une seconde invasion. Un imprimeur de Commercy, M. Denis, à qui l'on proposait une pièce de vers en l'honneur d'un monarque étranger, imita l'exemple de Callot, en répondant qu'il aimerait mieux briser ses presses que de se déshonorer par cette indigne publication. » (Page 318.)

Ce beau trait de Denis est également cité dans la *Biographie des hommes marquants de Lorraine,* par Michel, Nancy, 1829 (page 76), et dans l'*Histoire démocratique de la Lorraine et des Trois-Évêchés,* par T. B. Ravold, Nancy, 1890, tome III, page 961.

littéraires et archéologiques qui avaient pour lui un charme extrême.

Franc-maçon depuis les premiers jours de la Révolution, Denis, rose-croix de l'ordre, était affilié depuis le 13 avril 1805 à la *Parfaite Félicité*, orient de Commercy, où il remplissait les fonctions d'orateur, et dont faisaient également partie plusieurs administrateurs et notables de cette époque.

Il était membre de la Société académique des sciences, lettres et arts de Nancy (aujourd'hui Académie de Stanislas) depuis le 10 décembre 1807, de l'Académie celtique de Paris, depuis le 9 juillet 1808, et de l'Athénée de Niord depuis le 28 février 1809.

L'Académie celtique s'étant transformée en Société royale des Antiquaires de France, Denis, comme membre de cette Société savante, fut chargé en 1818, par l'autorité administrative, d'exécuter, sur le sol de l'antique *Nasium*, ville des Leuquois, des fouilles qui ont amené des découvertes aussi curieuses qu'utiles à la science[1]. Les résultats obtenus ont été consignés à mesure dans les numéros du *Narrateur*.

La Société linnéenne de Paris admit Denis dans son sein le 4 avril 1822; la Société philomathique de Verdun le reçut comme correspondant le 16 janvier 1823 ; et il devint membre de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin le 18 mars 1825.

---

1. L'emplacement de Nasium est au village de Naix-aux-Forges, entre Ligny et Gondrecourt (Meuse). — Les objets les plus importants que les fouilles ont fait découvrir figurent à la Bibliothèque nationale de Paris ; d'autres, en plus petit nombre, sont au Musée de Bar-le-Duc.

Dans le premier numéro de l'*Écho de l'Est*[1], en date du 4 juillet 1830, M. Cartier, directeur de cette nouvelle feuille, consacrait les lignes suivantes à la retraite de son prédécesseur.

« *Retraite de M. Denis.* — Pendant vingt-six années d'agitations orageuses et d'oscillations politiques sans fin, un homme eut en main une arme à deux tranchants ; il pouvait la tourner contre la société ; il préféra s'en servir pour la défense et pour la gloire de son pays. Pendant tout le temps qu'il a dirigé la rédaction du *Narrateur de la Meuse,* M. Denis, observateur instruit, membre de plusieurs Sociétés distinguées, s'est appliqué principalement au maintien de la paix publique, comme aux progrès de la civilisation, sans jamais blesser les convenances sociales, sans attaquer les réputations contemporaines, et sans attirer sur lui les sévérités des sentinelles vigilantes de la Société, il a su rendre son journal intéressant et utile, attentif à tout ce qui se passait autour de lui, et narrateur fidèle, il n'a manqué ni de calme, ni de courage, ni de retenue. M. Denis éprouve aujourd'hui le besoin de la retraite dans un âge avancé ; il y trouvera, nous l'espérons, le repos, les consolations et toute la considération dont il s'est rendu digne par la modération et la sagesse de sa conduite passée. Pour un tel homme, les auréoles académiques sont peu de chose ; l'estime de ses concitoyens est tout.

« Nous succédons à M. Denis comme rédacteur principal du *Narrateur,* auquel nous ajoutons le titre d'*Écho de*

---

1. Titre du journal à son début à Bar-le-Duc : « *L'Écho de l'Est, Narrateur de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges Marne, Haute-Marne, etc.* »

l'Est ; tous nos efforts tendront à justifier la bienveillante recommandation dont M. Denis a bien voulu nous appuyer près de ses nombreux abonnés, et à mériter de plus en plus la confiance des amis de l'ordre et de la tranquillité publique. » C***

C.-F. Denis avait alors près de soixante-huit ans. En désirant un repos qu'il croyait nécessaire, il n'en comptait pas moins consacrer les dernières années de sa vie à ses chères études archéologiques.

Il avait commencé un travail qu'il tenait à continuer, sur les *voies romaines* de la région, étude d'autant plus attrayante pour lui qu'il s'y était livré un des premiers ; à cette époque, en effet, peu de personnes pressentaient l'importance d'une science qui a depuis rendu tant de services. On peut dire que M. Denis a ouvert la voie qu'ont suivie avec autant de talent que de persévérance MM. Bellot-Herment, H. de Widranges, V. Servais et Maxe-Werly, tous enfants de la Meuse.

A peine jouissait-il de sa retraite qu'éclatait la révolution de Juillet, substituant le gouvernement de Louis-Philippe à celui de Charles X et ramenant les libéraux au pouvoir.

Aussitôt la mairie, devenue vacante par la démission du titulaire, fut offerte à C.-F. Denis, qui semblait tout désigné pour ces fonctions. Il avait été le dernier maire de Commercy à la fin de la première République ; il était avant tout un modéré et un constitutionnel ; cédant aux vives instances de l'autorité et de ses amis, ne consultant que son dévouement, il devint le premier maire de cette ville sous le gouvernement de Juillet. Près de

vingt-sept ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait dû abandonner l'administration.

Depuis plus d'un an il en avait repris les rênes, lorsque de nouvelles dispositions légales, relatives aux municipalités, lui firent espérer qu'il pourrait, sans inconvénient, se retirer après avoir été un trait d'union entre deux époques, et que le choix du Gouvernement, appelé, par une loi naturelle, à prendre le maire dans le conseil nouveau, se porterait sur un autre que sur lui.

Il n'en fut point ainsi, et une ordonnance du Roi, du 28 janvier 1832, le maintint à la tête de la municipalité de Commercy. Avisé à la fois par le préfet et par le président du Conseil des ministres lui-même, il adressa aussitôt au sous-préfet une lettre dans laquelle il exprimait le regret « d'avoir été présenté au choix du Roi par l'administration, et d'avoir, par suite, été continué dans des fonctions qui lui étaient rendues lourdes par son âge » ; il ajoutait qu'il ne croyait pas devoir les accepter, quelque flatteuse que lui parût une nomination faite spontanément et à son insu par l'administration.

Le sous-préfet, M. Prieur de la Comble, lui répondit le 6 février :

«..... La nomination aux fonctions de maire, Monsieur, à cette magistrature si éminemment populaire et paternelle, impose au Gouvernement de graves devoirs à remplir. Investi du droit de choisir les magistrats municipaux dans la liste des conseillers élus, l'exercice de cette attribution ne peut être de sa part ni capricieuse ni arbitraire. La raison seule et l'intérêt public doivent le diriger. Il faut, sous un gouvernement national, que les citoyens n'aient, comme chefs municipaux, que ceux-

là mêmes qu'ils se fussent choisis, que ceux qu'eussent désignés les suffrages éclairés et impartiaux du plus grand nombre.

« Le vœu public, dans la ville de Commercy, ne pouvait être douteux pour moi. Mon devoir était de chercher à le satisfaire. J'ajouterai une autre considération. Vous avez accepté la mairie dans des circonstances difficiles; aucun sacrifice de temps, de convenances personnelles, aucune fatigue, aucune démarche utile à vos compatriotes n'ont effrayé votre dévouement; à ces services récents se joignent ceux anciennement rendus par vous dans cette même place de maire et dont tous vos concitoyens ont gardé un fidèle souvenir.

« Voilà, Monsieur, pourquoi la ville de Commercy vous eût choisi; voilà pourquoi vous fûtes présenté au choix du Roi par l'administration. Il y avait à le faire des motifs de convenance et de raison, qui ne pouvaient fléchir ni devant les résistances de votre modestie, ni devant les considérations de votre renoncement personnel... »

Toutes ces raisons si correctes au point de vue politique, et pour lui si gracieusement persuasives, triomphèrent de la résistance de M. Denis, en le ramenant à ce temps dramatique de l'histoire où, jeune et convaincu, il servait *la Nation, la Loi, le Roi*. Le gouvernement de Louis-Philippe, *roi des Français,* succédant à celui des Bourbons, ne se présentait-il pas au pays comme le rétablissement du gouvernement national qui, après 1789, avait remplacé l'ancien régime?

Lorsqu'en juillet 1832, quatre mois après sa nouvelle investiture, il fallut pourvoir au service de la sous-pré-

fecture, vacante par le départ de M. Prieur de la Comble, Denis fut chargé de l'intérim par délégation préfectorale. Cet intérim dura jusqu'à la fin de septembre. L'invasion du choléra lui offrit alors l'occasion de prouver son dévouement. Il se transporta dans une partie des localités contaminées, se faisant l'auxiliaire administratif et vigilant du docteur P.-S. Denis, son fils, médecin des épidémies, qui prodigua ses soins aux malades de l'arrondissement tant que sévit le fléau. Une lettre du 19 octobre apporta au maire de Commercy les félicitations du ministre comte d'Argout, pair de France, sur la conduite généreuse qu'il avait tenue, sans consulter son âge, dans des circonstances pénibles et dangereuses.

L'administration le chargea, en 1834, de reprendre les fouilles qu'il avait commencées à Nasium en 1818 ; il résulta de ces nouvelles explorations des découvertes non moins intéressantes que les premières, et Denis acquit, à cette occasion, une nouvelle notoriété comme archéologue. Le comte d'Arros, préfet de la Meuse, le présenta le 3 janvier 1835 au ministère de l'Instruction publique pour les fonctions de membre correspondant de ce ministère (travaux relatifs à l'histoire de France).

Le 17 février suivant, ce préfet écrivait à M. Denis : « Vous ne me désavouerez pas, je l'espère, si, sans vous consulter de nouveau et sans la crainte d'un refus de votre part, j'ai cru devoir vous présenter encore pour la mairie de Commercy. Je désire que vous consentiez à donner à votre pays cette preuve marquée de votre dévouement en vous déterminant, pendant un temps dont vous serez toujours libre d'abréger la durée, à vous

charger des fonctions municipales, auxquelles vous appelle le vœu unanime de vos concitoyens. »

Par ordonnance royale du 1er mars, il était nommé maire de Commercy, et M. Thiers, ministre de l'Intérieur, lui en donnait avis le 7 mars par une lettre personnelle. Malgré son besoin sans cesse croissant de repos, Denis accepta.

Il fut, à la même époque, élu conseiller d'arrondissement.

Le 18 mai 1835, il fut désigné par l'administration préfectorale pour remplacer M. Fournier, sous-préfet, pendant la maladie de ce fonctionnaire. Cet intérim dura quatre mois.

Plus que jamais désireux de se livrer tout entier à ses recherches et à ses publications archéologiques, Denis ne voulait pas néanmoins abandonner la mairie avant d'avoir trouvé un successeur. Remarquant parmi ses collègues du conseil municipal un homme habitué aux affaires et déjà mûr, M. André Joba, sur qui les sympathies de ses concitoyens et des conseillers se porteraient assez pour déterminer le Gouvernement, il donna sa démission, et M. Joba le remplaça en septembre 1835.

Si son rôle d'administrateur était terminé, l'ancien maire n'entendait pas rompre absolument avec les affaires publiques : il resta membre du conseil d'arrondissement, dont il fut élu président, et continua de faire partie du conseil municipal de sa ville natale jusqu'à la fin de sa vie.

Le 30 avril 1836, C.-F. Denis était nommé chevalier de la Légion d'honneur : ses amis politiques et littéraires avaient tenu à lui faire conférer cette distinction méritée;

et le même jour, il en recevait avis de l'un de ceux à l'amitié duquel il tenait le plus, C.-G. Étienne, député, membre de l'Académie française.

Le 12 juillet, il fut reçu dans l'ordre par M. le comte d'Arros, préfet de la Meuse, officier de la Légion d'honneur, délégué à cet effet par le grand-chancelier, maréchal comte Gérard; et le 31, répondant au maréchal qui lui avait demandé l'état de ses services pour le faire inscrire sur les registres de l'ordre, Denis lui écrivait :

« Monsieur le Maréchal, je vous prie de faire connaître au Roi ma gratitude pour la bienveillance dont Sa Majesté a daigné m'honorer sans sollicitation de ma part[1]. »

M. Denis put désormais se consacrer avec amour aux études de cabinet, à ses correspondances avec les Socié-

1. *Le Journal de la Meuse* (numéro du 24 juillet 1836) contient la note suivante : « Au retour de M. Denis, qui venait d'être reçu, à Bar, par M. le Préfet, comme membre de la Légion d'honneur, la musique de la garde nationale a donné à cet honorable citoyen une sérénade, et les principaux habitants de la ville, ainsi que presque tous les légionnaires, ont été le féliciter. La population s'est rendue devant la maison de son ancien maire, qui a pu se convaincre, par les acclamations qu'il a entendues, que la distinction qu'il venait de recevoir était la juste récompense des services par lui rendus à ses concitoyens pendant la longue durée de ses fonctions municipales. — M. Denis a été nommé président du conseil d'arrondissement, actuellement en session, à l'unanimité des voix moins une. »

Et la *Sentinelle de la Meuse* (28 juillet 1836) s'exprimait ainsi : « La voix publique approuve hautement la nomination de M. Denis comme chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense de quarante-trois ans de services administratifs, indemnité bien due à l'homme honnête, au consciencieux et constant ami de la patrie qui, après avoir en 1792, porté les fers des étrangers armés contre la France, se vit exposé à perdre la vie après la fatale journée du 31 mai 1793, par suite de son honorable dévouement aux principes constitutionnels et aux libertés nationales. Le Gouvernement s'honore, il acquiert de nouveaux droits à notre confiance en répandant ses faveurs sur des citoyens aussi distingués. »

tés savantes, à la recherche et à la collection des monnaies antiques, à la mise en ordre de ses notes archéologiques, résultats de ses explorations à Nasium et sur les voies romaines, tout d'abord sur un point de celles-ci, Montsec [1], où, suivant lui, les conquérants des Gaules avaient établi le *Castrum Vabrense* (camp de la Woëvre); et ce fut pour lui un bonheur d'assister avec une activité exceptionnelle, jusqu'à son extrême vieillesse, aux différents congrès scientifiques tenus à Reims, Metz, Trèves et Nancy (1845, 1846, 1850). « Denis, par son savoir, y occupait une place distinguée; mais pour celui tenu dans cette dernière ville, il avait trop compté sur ses forces : c'est de là que date l'affaiblissement physique qui plus tard devait l'emporter [2]. »

Indépendamment des affiliations, que nous avons mentionnées déjà, à de nombreuses Sociétés savantes, il devint : membre correspondant de l'Académie royale de Metz (28 avril 1839); de la Société d'Émulation des Vosges (20 juillet); de la Société des Sciences et des Arts de Châlons (8 août); membre de la Commission spéciale chargée par le ministère de l'Instruction publique de la publication de recueils d'inscriptions latines, comprenant pour les divers âges de l'antiquité romaine toutes les inscriptions utiles à l'histoire (24 août 1843); correspondant de l'Académie de Reims (28 novembre 1845); membre de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France (5 juin 1846); correspondant du Comité du Musée historique lorrain

1. Canton de Saint-Mihiel (Meuse).
2. *Écho de l'Est,* 26 juillet 1853.

(13 mai 1850); enfin, nommé membre de l'Institut historique de France (septembre 1852), il répondait à l'administrateur de cette dernière Société : « Dans trois mois j'aurai quatre-vingt-dix ans. Si mon grand âge n'affaiblit pas mon zèle pour la science historique, il diminue mes forces; je serai dans votre compagnie un membre glorieux d'en faire partie, mais inutile pour la seconder. »

Les publications antérieures de C.-F. Denis avaient touché à des genres bien différents; les principales sont:

Premiers éléments de la langue française, cinq éditions de 1795 à 1817;

Précis historique de la vie des grands hommes de l'antiquité (1798);

Almanach du colporteur, pendant toute la durée du calendrier républicain;

Tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes, usitées dans chaque commune de la Meuse (1800);

Essai archéologique sur Nasium (1818), inséré dans le *Narrateur de la Meuse;*

Chant pour l'inauguration à Domremy du buste de Jeanne d'Arc (1820);

Enfin le journal *le Narrateur de la Meuse.*

Denis publia depuis sa rentrée dans la vie privée:

Dissertation sur un monument antique, de M. Humbert, de Morley (Meuse), 1841;

Explication d'une inscription curieuse trouvée à Monthureux (Vosges) dans les annales de la Société d'émulation des Vosges (1841);

L'Illustration restituée à la montagne de Montsec,

Castrum Vabrense (1844), in-8° d'environ 200 pages, œuvre remplie d'érudition et d'observations judicieuses, qui, sans fixer d'une manière certaine l'emplacement du *Castrum,* célèbre dans les fastes mérovingiens, offre, à notre avis, les probabilités les plus sérieuses en faveur de l'opinion qu'il soutient.

Denis avait aussi préparé une *Étude sur les Voies romaines,* pour ainsi dire prête à être livrée à l'impression ; puis, d'une manière moins complète, mais avec une quantité de planches déjà gravées sur cuivre, une *Histoire de Nasium et des Leuquois.*

Le temps lui a manqué pour éditer complètement ces œuvres où il avait mis toute son âme, et dont plusieurs savants et hommes de lettres ont eu communication, notamment MM. Dumont, de Saint-Mihiel, Liénard, de Verdun, et Dufresne, de Metz [1].

La famille de M. Denis, sur la demande de Henri Martin, président de la commission de géographie historique de l'ancienne France, ressortissant au ministère de l'Instruction publique (demande en date de Paris du

---

1. On lit dans l'article *Nasium*, p. 38 de la « Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province leuke (évêché de Toul), depuis 1832 jusqu'en 1847, par A. Dufresne, conseiller de préfecture à Metz » (chez Lamort, à Metz, 1849) :

« M. Denis, homme de lettres, ancien rédacteur du journal de la Meuse (*le Narrateur*), avait entrepris cet immense travail ; chargé pendant plusieurs années de diriger les fouilles, ce savant laborieux a reconnu l'emplacement du temple, le tracé des rues, les bains et les mosaïques ; les plus précieuses découvertes ont été dessinées et gravées à ses frais ; nous craindrions, par un plus long détail, d'anticiper sur l'œuvre de M. Denis. Espérons que nous serons à même de jouir un jour du travail du doyen de nos archéologues. »

Voir aussi l'*Histoire démocratique de la Lorraine et des Trois-Évêchés,* par J.-B. Ravold, tome III, page 951 (Nancy, 1890).

23 juillet 1880), a été heureuse de se dessaisir de tous les manuscrits et planches de cuivre relatifs aux études du vieil archéologue sur les voies romaines et sur Nasium.

Les hommes érudits de la commission de géographie historique continuent depuis lors l'examen de ces importants documents, ce qui explique et justifie les retards apportés à leur publication par la commission, désireuse de ne livrer à l'histoire que les données les plus précises ; l'un de ses membres, pour qui l'archéologie est, comme elle l'était chez M. Denis, une passion véritable, M. Maxe Werly, correspondant du ministère, donne à la commission son entier concours, et fait revivre, aussi exactement qu'il est possible après des siècles, les villes et les voies de communication des temps de l'occupation romaine dans notre pays [1].

Doué d'une santé vigoureuse, Denis avait conservé toutes ses facultés intellectuelles ; et malgré la diminution progressive de ses forces qui s'accentuait sans maladie, il sut charmer encore les derniers mois de son existence par le classement de sa collection de médailles antiques.

Il s'éteignit doucement et sans souffrance, muni des sacrements de l'Église, le 22 juillet 1853 [2], dans sa maison natale, place des Chanoines, et entouré de l'estime publique ; il laissait à ses enfants l'exemple d'une longue

1. Les travaux inédits de C.-F. Denis sont partout invoqués avec éloge par M. Maxe-Werly, dans les différentes études que publie annuellement, depuis 1880, ce savant et infatigable chercheur.

2. « Ses obsèques ont eu lieu au milieu de la population tout entière, qui a voulu par sa présence donner une marque méritée de ses regrets à l'homme de bien, à l'administrateur intègre et dévoué, au savant modeste. » (*Écho de l'Est*, 26 juillet 1853.)

vie consacrée tout entière au travail et au devoir, pendant laquelle il s'était conformé, au milieu des circonstances les plus diverses, les plus délicates et les plus critiques, à la vieille maxime latine : « *Optima in rebus mensura.* »

Nul mieux que lui n'a fait mentir le proverbe : « Aucun n'est prophète en son pays. »

La maison natale de M. Denis lui était chère ; il y avait vu naître son fils, le docteur P.-S. Denis[1] ; c'est là aussi

---

1. Denis (Prosper-Sylvain), né à Commercy le 28 janvier 1799, docteur en médecine à Toul, ex-médecin de l'hôpital civil et militaire de Commercy, membre de l'Académie royale de médecine, de la Société de pharmacie de Paris, de celle de chimie médicale de la même ville, des Académies ou Sociétés savantes de Nancy, Metz, Dijon, Strasbourg, Évreux, Verdun, Épinal, a publié, savoir :

Recherches d'anatomie et de physiologie pathologiques sur plusieurs maladies des enfants nouveau-nés. Commercy, Denis, 1826, in-8°.

Mémoires sur trois genres de cas rares dans l'ordre physiologico-pathologique. Commercy, Denis, 1828, in-8°.

Recherches expérimentales sur le sang humain considéré à l'état sain. Commercy, Denis, 1830, in-8°.

Mémoire présenté à l'Académie des Sciences en 1828 et mentionné honorablement au concours Monthyon, 1829.

Rapport sur les épidémies qui ont régné à Commercy et aux environs, en 1831 *et* 1832. Commercy, Denis, 1832, in-8°.

Essai sur l'application de la chimie à l'étude physiologico-pathologique, hygiénique et thérapeutique des maladies de cette humeur. Commercy, Denis, 1838, in-8°.

Démonstrations expérimentales sur l'albumine et sur les substances inorganiques qui l'accompagnent, considérées hors du corps, pour déterminer les fonctions qu'elles remplissent pendant la vie chez l'homme sain et chez l'homme malade. — Démonstration faite publiquement dans un des amphithéâtres de la Faculté de médecine de Paris le 4 janvier 1838. Commercy, Denis, 1839, in-8°.

Études chimiques, physiologiques et médicales sur les matières albumineuses. Commercy, Denis, 1842, in-8°.

(Dumont, *Hist. de Commercy*, Biographies.)

Outre ces ouvrages, P.-S. Denis a publié en 1856 : *Nouvelles études*

qu'avaient vécu ses ancêtres : Nicolas Denys, son bisaïeul, Claude Denys, son aïeul, bourgeois de Commercy, receveur du Chapitre des Chanoines ; enfin Claude-Gérard Denis, son père, le chirurgien de Stanislas le Bienfaisant.

Le pieux souvenir de ses ascendants, autant que les sympathies dont il y fut entouré dès sa jeunesse, lui avait mis au cœur un ardent amour pour sa ville natale, où il avait été heureux de revenir vivre et mourir.

Il y avait formé de solides amitiés ; il y avait ressenti les plus pures joies du foyer domestique et le véritable bonheur de la famille.

S'il avait eu la douleur de perdre sa digne compagne et une fille chérie, il laissait du moins derrière lui son aînée pour veiller sur sa tombe, et son fils, le savant docteur, déjà couronné trois fois par l'Institut pour les importants travaux dont nous avons donné la liste. C.-F. Denis devait se survivre en ce chercheur qui devint, quelques années après, membre associé de l'Académie de médecine, correspondant de l'Institut, et qui occupa une place honorable à l'Académie de Stanislas.

---

physiologiques et médicales sur les substances albuminoïdes, — Paris, Baillière, éditeur ; — et en 1859, *Mémoire sur le sang,* — Paris, chez le même. — P.-S. Denis est mort à Toul en 1863.

PENSÉES DE SEPTEMBRE 1891

Par A. LOMBARD

Notre été languissant décline vers l'automne
Et se dépouille enfin de sa pâle couronne.
Les derniers jours d'août ont vu tomber les blés
Que voilà sur le sol liés et rassemblés.
La voiture est chargée et lentement chemine;
Les gens suivent, chacun regagne sa chaumine.
Survient un pauvre enfant; il passe, ayant glané
Quelques épis, perdus dans le champ moissonné,
Et dans l'ombre du soir il rentre avec sa gerbe
En tirant un petit qui se roulait dans l'herbe.
Le silence s'étend, la campagne s'endort.

Septembre plus heureux ramène un soleil d'or
Et c'est dans son adieu que l'été qui rayonne
De force et de splendeur tout à coup s'environne.
Septembre, ton beau ciel respire un air meilleur;
Tu marches dispensant la vie et la chaleur
Aux coteaux doucement pénétrés par la pluie;
L'âme du vigneron est par toi réjouie,

Car tu viens assurer aux vignobles lorrains,
Après des jours fâcheux, leurs profits incertains.

C'est alors qu'il est doux en un rustique asile
D'oublier les tourments et les soins de la ville,
Et qu'heureux est celui qui revoit la maison
Pleine des souvenirs de sa jeune saison;
Surtout s'il ne doit pas frapper à la barrière
Où l'œil de l'étranger surveille la frontière,
Où son avare main nous dispense à son gré
Les instants d'un séjour strictement mesuré.
Pour lui rien n'est changé dans son modeste empire,
Le pays qu'il connaît a le même sourire,
C'est le même horizon à ses yeux déroulé
Et des ombres du deuil son ciel n'est pas voilé.

Je n'ai pas ce bonheur; car la Seille est captive
Et ne me verra plus repasser sur sa rive.
Ce n'est pas démentir un passé regretté,
L'âme n'a de repos que dans la liberté.
J'irai près du Madon, sur des rives sereines,
Goûter le charme pur des campagnes lorraines
Et sans mélange amer la douceur de leurs cieux ;
Beaux champs qu'a fécondés un peuple industrieux,
Là je veux retrouver ce que j'aimais d'enfance
Quand mes yeux, éblouis par l'horizon immense,
Voyaient dans les grands bois, bleuâtres et lointains,
La ceinture entourant de magiques jardins.
Cependant le coteau ruisselait de lumière,
Des saules ombrageaient une lente rivière;
Et par delà les prés que foulait un troupeau,
Des arbres laissaient voir les maisons d'un hameau.
Tableaux simples et doux ! Qu'ils me charment encore
Et qu'un dernier reflet à mes yeux les colore !

Le cirque des hauteurs se dresse à l'Occident ;
Le soleil qui se lève et l'éclaire en montant,
Dissipe les brouillards traînant sur ses étages
Et fait étinceler les clochers des villages.
Sur ce vaste circuit le fort est d'un côté,
La Vierge a sa statue à l'autre extrémité.
Fort gardien du pays, salut ! Vous Vierge-reine,
Portez-vous dans le ciel le vœu de la Lorraine ?
Qu'ainsi monte vers vous l'hommage du matin,
L'appel pieux du soir expirant au lointain,
Et dans la lueur pâle où la nuit se replie,
La prière d'une âme humblement recueillie !

C'est l'hymne d'un beau jour qui s'élance dans l'air !
Le souffle matinal, errant dans un ciel clair,
Effleure le vallon blanchi par la rosée.
Tout s'éveille et sourit à l'âme reposée,
Le sillon qui scintille aux feux du firmament,
La mobile feuillée et son frémissement,
Le buisson d'où s'échappe un oiseau de passage
Et l'agreste rumeur et les bruits du village.
Que cet automne est doux et que son front est pur !
Quels nuages légers se perdent dans l'azur !
Que j'aime ce soleil qui va gagnant la plaine,
La joie et le travail sous sa puissante haleine,
L'ombre qui semble encor dormir sous les rameaux
De ces sombres forêts qui cernent les plateaux !
Mais je veux attacher mes regards à la terre,
Écouter ses leçons et son langage austère ;
Que je sache estimer à sa juste grandeur
La gloire des travaux du brave laboureur !

Non ! ce n'est pas en vain que la muse divine
A chanté la culture et sa sainte origine,

Par elle les humains rassemblés sous des toits,
La tribu policée et soumise à des lois,
Mais le gland délaissé, tombant sous la ramée,
Aux avides troupeaux du bon pasteur Eumée.
La semence des champs fait germer la cité ;
Une aube, un jour nouveau luit sur l'humanité.
La famille au travail connaît une autre joie
Que l'ardeur à saisir une fuyante proie ;
Car l'homme, dépouillant une sauvage humeur,
Sur le cours des saisons a réglé son labeur.
Biens et maux s'enchaînant dans l'existence humaine,
Les jours heureux venaient comme les jours de peine,
Les soleils de juillet, les beaux épis dorés,
La faux du moissonneur dans les brûlants guérets ;
Et la gerbe en monceaux s'élevait dans la grange,
Et l'Automne en chantant conduisait la vendange.

Dans la brume des fonds, sur la claire hauteur,
Ne revoyez-vous pas cet antique semeur ?
Et sa main, par la glèbe humide et retournée,
Qui va lançant le grain de la future année?
Les temps ont transformé le monde plus âgé ;
Tout change autour de lui, lui seul n'a pas changé.
Parfois un train sonore ébranle la vallée ;
Il passe, bruit qui tombe et vapeur envolée,
Image de ce monde et de son tourbillon.
Le calme du passé règne sur le sillon.

Oui, la vie et les mœurs que Virgile colore,
Dans les mêmes labeurs se retrouvent encore.
Écoutez ce que dit l'âme du travailleur !
Toujours, comme autrefois, plus d'un vieux laboureur
Va secouant la tête et soupire en lui-même :
C'est malheureux pourtant ! Je laboure et je sème :

« Il vient un dur hiver et les blés sont gelés !
« Le ciel était plus juste en des temps écoulés.
« C'est à recommencer, mais il faut du courage ! »

Voyez le vigneron plein de cœur à l'ouvrage,
Sitôt qu'un souffle tiède arrive à nos climats
Et ranime le sol glacé par les frimas.
Il a taillé la plante et dirigé sa vie ;
La terre est dure, il faut qu'elle soit ameublie ;
L'été vient : il faudra sur le coteau pierreux
Briser encor le sol embrasé de ses feux.
Secondez ses efforts, soleil, pluie et rosée !
Depuis longtemps la vigne est peu favorisée.
D'où lui viennent ces maux qu'ignoraient nos aïeux,
Parasites vivant de son suc précieux ?
Il est donc vrai, la vigne aujourd'hui dégénère.

Pourtant, grâce à ses soins, il la revoit prospère ;
Juin, le mois pluvieux, n'a pas noyé la fleur
Et les grains en août prennent déjà couleur.
« Ah ! se dit l'homme, enfin la récompense est sûre !
« La grappe est abondante et bientôt sera mûre !
« Et faisant ma vendange en la juste saison,
« C'est du bien que j'aurai dans ma pauvre maison. »
Son espérance, ô Dieu ! serait-elle déçue ?
Hélas ! du couchant sombre une funèbre nue
Monte, elle allonge au loin sa livide pâleur
Et redouble en marchant sa nuit et son horreur.
La menace est au ciel que les éclairs sillonnent ;
La terreur est aux champs où les vents tourbillonnent.
Car la tempête accourt et les voilà jonchés
Des branches qu'elle emporte et des troncs arrachés.
Où la trombe en sa course a porté le ravage,
La grêle à coups pressés achève son ouvrage

Et fouette avec fureur les ceps qu'elle a couchés.
Ah ! les pauvres raisins par les grêlons touchés !
La feuille, tendre abri, n'a pas sauvé la grappe
Qui séchera, mourante, au soleil qui la frappe.
Un instant suffit donc à détruire le fruit
Qu'un labeur obstiné lentement a produit !
Demain, avec douleur, errant sur la colline,
Le malheureux ira visiter sa ruine.

Frappé d'un coup si rude, en est-il abattu ?
Le travailleur endure et c'est là sa vertu !
Il veut ce qu'il voulait dans le lointain de l'âge,
Frémissant et courbé sous l'antique servage,
Loi maudite attachant le mépris au labeur,
Prodiguer à ces champs une libre sueur.
Il tient de ses aïeux le culte héréditaire
De l'âpre liberté, vrai trésor de la terre.
Les mauvais jours fuiront ; son front moins soucieux
Voit l'espérance encor rayonner dans les cieux.

Le miel ne coule pas de l'écorce des chênes
Et le lait n'a jamais serpenté dans les plaines.
La terre contraint l'homme à d'incessants efforts,
Avare, et ne lui vend qu'à ce prix ses trésors.
Le bonheur sans la peine est le plus vain des songes ;
L'âge d'or n'est tissu que de riants mensonges ;
Car l'homme dans son rêve embellit le passé,
Quand le présent est morne et qu'il en est lassé.
La nature est le dieu qui proscrit la paresse ;
Et nul autre ne vint, gourmandant la mollesse,
Arrêter, ô poète, et le lait et le miel,
Déchaîner les hivers et les fléaux du ciel !

Mais parfois nous dirions, ô faibles que nous sommes !
Que l'aveugle nature en haine a pris les hommes,

Quand le noir ouragan qui s'empare des airs
A consterné la terre et soulevé les mers,
Lorsque les grandes eaux descendent des montagnes
Ou qu'un stérile été désole les campagnes,
Dans ces calamités les mortels l'ont cru voir,
Comme un dieu courroucé, s'armer de son pouvoir.
Que dire de fléaux en vivantes semences
Franchissant dans les vents des espaces immenses,
Partis d'un ciel brûlant, de déserts ignorés,
Tombant sur des pays à l'instant dévorés ?
Quel effroi quand le mal, entouré d'un mystère,
Jusqu'à nous s'est glissé des confins de la terre
Et qu'au fond d'un navire, engourdi dans son flanc,
Un insecte invisible a passé l'Océan !
Cet ennemi secret aborde à nos rivages,
Il va de proche en proche exerçant ses ravages ;
Dans sa marche enfantant d'obscures légions,
Bientôt il a conquis de vastes régions
Et s'y logeant au cœur des vignes florissantes,
Sans relâche agrandit leurs taches jaunissantes ;
Et l'homme épouvanté de ce fatal progrès,
Vainement lève au ciel des bras désespérés.
Sur les riches coteaux du Midi de la France,
Ainsi la mort, le deuil s'avançaient en silence.

Ils renaissent pourtant ! Dans leur verte beauté
A reparu la sève et la fécondité.
Vignerons, laboureurs, aidés de la science,
Triomphent ; l'homme vaut par la tête qui pense
Et sait à la nature arracher des secrets
Que l'œil observateur démêle par degrés.
C'est la lutte sans fin et présente et future.
Qui compterait tes maux et tes biens, ô nature !

Ce que garde ton sein et de doux et d'amer,
Celui-là compterait les sables de la mer.
Nous étendons en vain notre courte science ;
L'abîme est insondable à notre intelligence.
Oui, travail et progrès, c'est la divine loi ;
Mais l'infini, mortel, toujours est devant toi.

Laboureurs, vignerons, vous dont l'humble carrière
Semble en un cercle étroit s'accomplir tout entière
Et ne pas dépasser les horizons bornés
Qui voient mourir les fils où les pères sont nés,
Bien faible qui croirait, épris de grandeur vaine,
Que c'est peu pour remplir la destinée humaine !
S'il vous faut labourer comme ont fait les aïeux,
Si vous allez dormir dans le même champ qu'eux,
Votre mâle existence aux longs travaux nourrie
Sous les regards du ciel s'unit à la patrie.
Oui, votre horizon vrai, c'est celui du pays,
Vous le vieux sang gaulois, les premiers de ses fils !
C'est votre dévoûment qui soutient sa puissance,
Modestes ouvriers prompts à l'obéissance !
Avides des moissons qui pairont vos travaux,
Vous saurez bravement mourir sous ses drapeaux.
S'il est des insensés blasphémant la patrie,
Les champs et les forêts couvrent leur voix impie ;
Si la ville en son luxe a des cœurs abaissés,
La vertu du labeur tient les vôtres haussés.
Par vous, vingt ans passés d'une guerre cruelle,
La France redevient aujourd'hui grande et belle
Et rentrant dans sa force, elle a pu, sans orgueil,
Ne plus se renfermer, muette, dans son deuil.
Aux acclamations fêtant sa renaissance,
Tranquille, elle a repris sa fière indépendance,

Tandis qu'en ses hameaux retentissent encor
Les acclamations du grand peuple du Nord,
Et que ceux qu'enivrait sa défaite profonde
Rêvent au lendemain que Dieu prépare au monde.

Par un ciel orageux, le soleil sur le soir
Descendait vers ce mont où le fort vint s'asseoir ;
Il sortait plus brillant des ombres de la nue,
Versant la pourpre et l'or aux champs de l'étendue,
Et l'astre poursuivait son vol victorieux
Qui de la cime ardente allait vers d'autres cieux.
Toi qu'outragea la haine et qu'obscurait l'envie,
Puisse ainsi l'emporter ton rayonnant génie,
O France ! Puisse-t-il, riche de dons divins,
D'un renouveau de gloire étonnant les humains,
Recommencer le cours des grandes destinées !
Qu'il efface à jamais de sinistres années !
Ah ! si Dieu te conduit à ces jours triomphants
Où la concorde enfin ralliera tes enfants,
Ce soleil en son vol, roi de l'espace immense,
Qu'aurait-il jamais vu de plus doux que la France !

NOTICE

SUR

M. JULIEN DUCHESNE

LUE A L'ACADÉMIE DE STANISLAS

DANS LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1892

PAR M. F. DUVERNOY

La mort, bien cruelle, cette année, pour notre Compagnie, après lui avoir enlevé deux de ses membres titulaires, dont l'un, son président futur, lui ravit encore un de ses correspondants les plus actifs et les plus zélés, ancien membre titulaire et ancien président, M. Duchesne, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes. Permettez-moi, Messieurs, de retarder vos travaux pendant quelques instants, pour rendre un suprême hommage à la mémoire de celui qui fut mon camarade à l'École normale, mon collègue au lycée de Nancy, mon confrère ici, et mon intime ami.

Julien Duchesne est né dans cette ville, le 28 août

1823. Après de brillantes études au collège royal de Nancy et au collège Henri IV, il fut reçu en 1843 à l'École normale. Il y entrait en bonne compagnie, car dans sa promotion se rencontraient un Manuel, un Perrens, un Boissier, un Pasteur. Il en sortit trois ans plus tard, après avoir conquis son titre d'agrégé, avec une distinction qui lui valut la faveur, rare alors, d'être nommé, à vingt-trois ans, professeur au collège de Nancy, l'un des plus recherchés parmi les collèges de province.

Il y était chargé de la classe de seconde, classe importante, parce que, placée au seuil de la rhétorique, elle forme la transition, — transition toujours difficile, — entre les études grammaticales proprement dites et les études littéraires. C'est là, plus peut-être que partout ailleurs, que le professeur doit, pour bien faire, déployer une initiative toute personnelle. Il s'agit d'éveiller l'imagination de l'élève, de faire éclore en lui le sentiment du beau, de décider sa vocation littéraire. Duchesne, doué d'une imagination vive et d'une ardente sympathie pour la jeunesse, était bien l'homme d'une pareille mission. Il fut un de ces professeurs qui sont rares dans tous les temps. Il se communiquait. Enthousiaste, il faisait passer sa flamme dans l'âme de ses élèves. M. de Metz-Noblat le constatait dans la séance où il le reçut comme membre titulaire de l'Académie. Il lui disait excellemment : « Votre sympathique ascendant impose pour ainsi dire « le goût, je dirais volontiers la passion des études lit« téraires. — Vous possédez le précieux talent d'agir « sur l'imagination de vos élèves et sur leur volonté, « vous savez leur faire aimer ce qui est leur devoir. »

Duchesne concevait l'enseignement comme une colla-

boration active entre le professeur et les élèves. Souvent il transformait la classe en conférence : on argumentait, on discutait ; c'était le dialogue vivant substitué au monologue solennel du professeur. Il alla plus loin dans la voie des innovations ; il institua un système nouveau de pédagogie et de discipline. C'était d'agir le moins possible sur l'élève par le moyen des punitions, d'obtenir tout ou presque tout de son affection, de son amour-propre, de sa conscience. Presque tous les devoirs étaient facultatifs, et cependant ils se faisaient. Plusieurs y ajoutaient des devoirs extraordinaires, par exemple des travaux de critique littéraire. Tout cela était alors une grande nouveauté ; et les inspecteurs généraux, chaque année, le signalaient comme une expérience des plus intéressantes et des plus heureuses, comme une solution du problème : élever en instruisant. Le mérite du jeune professeur, dénoncé en haut lieu, lui valut, en 1856, les palmes de l'Instruction publique, en 1866, la plus haute distinction à laquelle il pût prétendre, le ruban de la Légion d'honneur.

Deux fois, en 1856 et en 1863, Duchesne porta la parole à la distribution des prix du lycée. Chaque fois il le fit en vers, et il en profita pour adresser, sous une forme aimable, aux élèves attentifs les meilleurs conseils sur leur études, ou bien sur leurs devoirs au lycée et dans le monde. Dans son second discours, il examinait en outre cette question au premier abord singulière : le profit intellectuel et moral que le professeur retire de son commerce journalier avec ses élèves. D'aucuns se récrièrent : « Paradoxe ! » dirent les uns ; « flatterie ! » disaient les autres. Duchesne, Messieurs, était absolument

sincère : avec la méthode d'enseignement qu'il pratiquait dans sa classe, n'avait-il pas le droit de trouver, lui, qu'il y gagnait beaucoup?

Le discours de 1856 avait eu du retentissement, il avait attiré l'attention de l'Académie. Votre Compagnie, toujours prête à distinguer le mérite, fit au jeune poète qui venait de se révéler, l'honneur envié de lui ouvrir ses rangs. Il fut élu associé correspondant le 14 mai 1858, et il devint membre titulaire le 24 décembre de la même année. Sa vie académique commençait ; elle allait être bien remplie.

Son début fut, en 1859, son discours de réception. Il avait pris pour thème l'éloge de M. de Caumont, ancien recteur de l'Académie de Nancy, poète aimable, doyen vénéré de votre Compagnie, beau-père adoptif d'un des nôtres qui siège dans la plus haute société littéraire de notre pays. Ce beau et sympathique sujet, il le traita en vers, comme il le devait à un confrère en poésie, comme lui-même aimait à le faire, et par le grand succès qu'il obtint, il justifia la confiance que l'Académie, en le choisissant, avait mise dans son jeune talent.

Vint ensuite, en 1860, le compte rendu des travaux de l'Académie, dont il était naturellement chargé en qualité de secrétaire annuel. En 1866, il lut à l'Académie, il livra au public sa première traduction en vers d'un poème étranger : *Le Chant de la Cloche*, de Schiller, à laquelle il travaillait déjà quand vous l'aviez élu, mais qu'il avait consciencieusement mise et remise sur le métier, afin de la rendre digne du grand poète et de son œuvre. Il venait de s'ouvrir une voie dans laquelle il devait se tenir et marcher jusqu'au bout.

C'est en 1869, quand il eut donné tous ces gages, que ses confrères l'élevèrent à la première magistrature de l'Académie. Président, il eut la bonne fortune de recevoir M. Volland, père. Ce fut une belle, une remarquable séance. Notre grand avocat avait pris pour sujet la délicate étude d'un phénomène psychologique : « L'improvisation oratoire. » Il le traita en philosophe, en lettré, en écrivain consommé, avec une grande pénétration, avec une finesse d'observation remarquable. Après avoir payé à l'éminent récipiendaire un digne tribut d'éloges, le président reprit le problème en le modifiant ; il parla « de l'improvisation intime et privée », c'est-à-dire de cette éloquence naturelle et spontanée qui éclate, inconsciente, dans la vie de tous les jours. On peut dire que, dans cette séance, celui qui était reçu et celui qui recevait firent assaut de savoir personnel dans ce mystérieux domaine de l'intelligence, comme de virtuosité et de parfaite courtoisie.

Duchesne, peu de temps après, toujours comme président, eut à rendre les derniers hommages, au nom de la Compagnie, à deux de ses membres, M. Beaupré et le recteur de l'Académie de Nancy, l'auteur d'une belle *Histoire du cardinal de Lorraine*, M. Guillemin.

Ce furent ses derniers actes, comme membre titulaire de votre Compagnie. Depuis longtemps déjà, un travail important, dont son avenir dépendait, absorbait sa pensée. Duchesne, qui se sentait une vocation sérieuse pour le haut enseignement, se préparait à conquérir le grade qui lui donnerait le droit de s'asseoir dans une chaire de faculté. Il avait choisi pour sa thèse de doctorat un large et riche sujet : l'*Histoire des poèmes*

épiques français du XVIIe *siècle*. Il établissait, au début, que l'épopée homérique, expression complète d'une société primitive, à la fois pastorale, aristocratique, religieuse et militaire, n'était plus possible dans des temps de haute culture intellectuelle et de civilisation raffinée. Il constatait que l'épopée savante elle-même, celle de Virgile et du Tasse, n'avait jamais pu s'acclimater chez nous. Il rappelait avec chagrin nos tentatives infructueuses, nos échecs lamentables, en dépit des théories, pour ne pas dire des recettes, par lesquelles on prétendait suppléer à l'inspiration et au génie. Il ne voyait, dans notre grand siècle, qu'une épopée en prose, Télémaque, et, dans La Fontaine, dans Perrault, dans l'Histoire Universelle et les Oraisons funèbres de Bossuet, dans Athalie, des fragments épars d'épopée.

Bien des fois il m'a dit : « D'épopée héroïque, nationale, nous n'en avons pas. Notre épopée, à nous, « c'est l'épopée populaire, celle de la famille et du foyer, « qui a pour noms : Jocelyn, Marie, les Bretons, Pernette, Mireille. L'avenir est là. »

Reçu docteur en 1870, avec distinction, Duchesne nous resta trois années encore. Mais, en 1872, il partit pour aller occuper la chaire de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes. Il inaugura son nouvel enseignement par un résumé brillant de sa thèse, qui servit de préface à son cours de cette année-là. Devant un public d'hommes calmés par l'âge, il réussit comme il l'avait fait devant l'ardente jeunesse que les familles, le connaissant bien, aimaient à lui confier. Son cours fut recherché. De nombreux auditeurs, qu'attiraient une parole élégante et facile, une imagination brillante,

échauffée par le cœur, se pressaient autour de sa chaire. Malgré les satisfactions d'un succès si flatteur, Duchesne tournait des regards de regret vers sa ville natale. Ses souvenirs d'enfance, une famille qui lui était chère, des paysages aimés, ses belles Vosges surtout, dont ses yeux, dont son cœur étaient pleins, tout le sollicitait. Longtemps il espéra, longtemps il attendit. En attendant ainsi, il prit peu à peu racine dans le pays d'adoption : un jour vint où il s'y trouva à tout jamais fixé.

Perdu, comme professeur, pour la ville de Nancy, il ne l'était pas, Messieurs, fort heureusement, pour nous. Il n'y a pas, grâce à Dieu, de distance pour la parole écrite : Duchesne demeura l'un de vos plus fidèles, de vos plus actifs correspondants.

Fidèle ! si vous saviez, Messieurs, comme il me parlait, dans chacune de ses lettres, de sa chère Académie de Stanislas, ainsi qu'il ne manquait jamais de l'appeler, avec quelle affection pour ses anciens confrères, avec quel intérêt pour les destinées de la Compagnie, pour nos travaux, soit en cours, soit publiés, quand lui arrivait le volume de nos *Mémoires,* toujours impatiemment attendu ! De nous, il voulait tout savoir, comme s'il eût été ici, au milieu de nous. Ses sentiments de confraternité, vous en trouverez le témoignage ému à la première page de ces brochures dont il était si heureux de vous faire hommage.

Actif ! vous avez pu le constater vous-même. Il fut un correspondant réel, un correspondant dans le vrai sens du mot. Au moment où je trace ces lignes, j'ai sous les yeux un nombre considérable de brochures, prose et vers, travaux de critique littéraire, traductions de poèmes

anglais ou allemands, qu'il s'est fait un devoir, que dis-je? un honneur, une joie de vous communiquer. Il ne se passait guère d'années sans qu'il se rappelât à vous par quelque envoi de ce genre.

Mais il est temps, Messieurs, de vous parler de son œuvre. Elle est étendue et variée : prose et vers, histoire et critique littéraires, poésies personnelles, traductions de poésies anglaises ou allemandes s'y rencontrent.

Voici, par ordre chronologique, la liste de ses travaux, de tous ceux du moins qui, jusqu'à ce jour, sont à ma connaissance :

1° Discours en vers pour la distribution des prix du lycée de Nancy, 1856 ;

2° Éloge en vers de M. de Caumont, discours de réception à l'Académie de Stanislas, 1859 ;

3° Compte rendu des travaux de l'Académie de Stanislas pendant l'année 1860 ;

4° Discours en vers pour la distribution des prix du lycée de Nancy, 1863 ;

5° *Inès de Portugal,* grand opéra en quatre actes : — libretto intéressant, composé pour son beau-frère, l'éminent flûtiste, M. Gérolt ; bien coupé pour la musique, avec des situations propres à inspirer un compositeur de talent, 1864 ;

6° *Le Chant de la Cloche,* traduction en vers du poème de Schiller, 1867 ;

7° Réponse à M. Volland, récipiendaire, 1869 ;

8° Allocution prononcée aux funérailles de M. Beaupré, 1869 ;

9° Allocution prononcée aux funérailles de M. Guillemin, 1869 ;

10° *Histoire des poèmes épiques français du* XVII° *siècle,* thèse de doctorat, 1870 ;

11° *De Taciti parum historicis artibus,* thèse de doctorat, 1870 ;

12° Discours d'ouverture du cours de littérature française à la Faculté de Rennes, 1872 ;

13° *Étude sur Auguste Brieux,* 1879 ;

14° *La Construction du Vaisseau,* traduction en vers du poème de Longfellow, 1882 ;

15° Traduction en vers des Sept poèmes de Longfellow sur l'Esclavage, 1885 ;

16° *Un Héritier de Brizeux,* M. Joseph Rousse, 1886 ;

17° Traduction en vers du *Ruisseau,* idylle de Tennyson, 1886 ;

18° *Étude sur Thomas Gray* et traduction en vers de l'*Élégie du Cimetière du village,* 1887 ;

19° *Un premier maître de La Fontaine,* 1887 ;

20° *La Suspension de la Crémaillère,* traduction en vers de l'idylle de Longfellow, 1889 ;

21° Conférence faite à la section littéraire de la Société artistique de la Bretagne, 1890 ;

22° *Esquisses du monde littéraire et artistique de* 1830, 1891 ;

23° *Le Plongeur* et *la Chanson de l'Homme de cœur,* traduction en vers des deux poèmes de Schiller et de Bürger, avec étude littéraire, 1892.

Il ne m'appartient pas de juger notre confrère comme critique littéraire et comme poète ; la compétence me manque. Il faut un lettré pour apprécier, comme il convient, les œuvres d'un lettré. Je laisse à l'un de ses pairs le soin de lui rendre, sous ce rapport, un hommage

complet, vraiment digne de lui. Je me bornerai à de simples remarques.

Ce qui me frappe tout d'abord, c'est la prédilection de Duchesne pour le vers, dont il se sert même pour ses discours. C'est que, mieux que la prose, que pourtant il maniait en maître, il répondait à son besoin d'idéal, et aussi d'harmonie ; c'est qu'il se prêtait mieux à l'expression de ses sentiments tour à tour tendres et élevés.

Lorsqu'il eut entrepris de populariser chez nous, par des traductions en vers, les chefs-d'œuvre poétiques de nos voisins, sauf deux emprunts faits à l'Allemagne, il puisa constamment dans la littérature anglaise, si riche, si variée, plus près de la nôtre que la tudesque, par le génie de la langue comme par le génie du peuple qui l'a produite. Ses traductions, claires, harmonieuses, exemptes de ces tours forcés, de ces odieuses chevilles qui dénoncent d'ordinaire les travaux de ce genre, font l'illusion d'œuvres originales. Et cependant elles sont exactes. Ce n'est pas d'elles qu'on pourrait dire, comme de celles d'un écrivain du temps de Louis XIV : « Les belles infidèles ». Quand elles ne rendent pas, — ce qui parfois est impossible, — le mot par le mot, elles rendent le sentiment, l'idée, le mouvement, le rythme aussi, par un maniement habile de rythmes différents. Son chef-d'œuvre, sous ce dernier rapport, est sa belle traduction du *Chant de la Cloche* de Rchiller.

Si je regarde au caractère des sujets qu'il a faits siens, je constate que tous répondaient aux besoins de son âme aimante et généreuse, avide d'émotions douces, éprise de belles actions et de nobles exemples, vibrant à toutes ces grandes choses : la nature, la famille, la patrie. Le

Chant de la Cloche, c'est le poème de la vie ; la *Suspension de la Crémaillère,* c'est l'avenir d'une famille ; le *Plongeur,* c'est le point d'honneur du féodal ; la *Chanson de l'Homme de cœur,* c'est le dévouement pour le malheur. Dans la *Construction du Vaisseau,* le vaisseau, c'est la patrie.

Ces travaux multipliés, les cours de la faculté, les examens, très lourds dans une Académie dont la vaste étendue nécessite la formation de commissions ambulatoires, et impose à leurs membres de pénibles tournées, avaient à la longue, sans atteindre l'esprit, sérieusement altéré la santé de notre confrère. De nouveaux devoirs, s'ajoutant à tant d'autres, vinrent la compromettre tout à fait. Vous savez, Messieurs, comme on abuse partout des hommes capables, surtout lorsque leur complaisance ne sait pas se défendre. Une association artistique de Bretagne venait de se fonder à Rennes ; il fallait un orateur pour inaugurer les conférences de la section littéraire. A qui s'adresser, sinon au professeur de littérature de la Faculté, signalé par ses études sur Brizeux et sur son élève Joseph Rousse ? Fonction, comme noblesse, oblige : notre ami crut qu'il était de son devoir d'accepter. Sa conférence, substantielle, élégamment écrite, comme tout ce qui sortait de sa plume, présentait, en 40 pages in-8°, l'historique de la jeune société, puis le tableau complet du mouvement littéraire et artistique de ces derniers temps, en Bretagne.

Ce surcroît de labeur, ses dernières traductions de Schiller et de Bürger, probablement déjà prêtes, mais qui parurent accompagnées d'une notice et d'une étude littéraire, épuisèrent ses forces. La situation empira

rapidement. Duchesne fut obligé de suspendre ses cours, de se faire suppléer pour les examens. Le repos, la campagne, une saison admirable parurent lui rendre la santé. Il m'écrivait alors une lettre pleine d'espoir, de jeunesse et de vie. Ce n'était, hélas ! qu'un répit. Le mal se réveilla, terrible, implacable, aux premières atteintes du froid. Après plusieurs jours de cruelles souffrances, le 28 octobre, à trois heures du matin, il s'éteignit doucement, sans voir qu'il quittait la femme, la fille tant aimées auxquelles il avait dû ses joies les plus vives et les plus pures. L'horreur de la séparation lui avait été épargnée : mort bien digne de celui qui venait d'accomplir toute une vie de douceur et de bonté.

Les plus anciens d'entre vous le savent, et ils ne me démentiront pas, c'était une exquise nature, toute d'intelligence et de cœur. Esprit délicat, mais nullement exclusif, très compréhensif au contraire, il admettait, sans acception de système, d'école, de pays, tout ce qui lui apparaissait comme beau. Ami du progrès, curieux des innovations, tout en restant pour son propre compte, dans la ligne classique, il ne marchandait pas son admiration aux belles œuvres, dénigrées alors, de l'école romantique. La bonté de son cœur se traduisait dans les relations, par l'ouverture de l'accueil, par l'aménité des manières, par une bienveillance qui le portait à tenir plus de compte du bien que du mal, par une bonne volonté toujours prête à obliger. C'est par ces qualités qu'il avait été pour nous un confrère excellent, aimé de tous. Sensible, impressionnable, un heureux fonds d'optimisme le sauvait des misères qu'une telle organisation traîne ordinairement après elle. Sympathique !

voilà bien le mot qui le résume tout entier. Aussi cet autre sympathique, le général Hanrion, s'était-il pris à Rennes, d'une vive amitié pour lui. Ces deux natures, à certains égards si semblables, s'étaient vite reconnues et rapprochées. Unis par l'inclination dans la vie, ils l'auront été, peu s'en faut, dans la mort : le général Hanrion était frappé le 22 septembre ; Duchesne le rejoignait au suprême rendez-vous, deux mois plus tard.

DISCOURS PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. DUCHESNE

A RENNES

Par M. L. ADAM

Originaire de la Lorraine, où naquit M. Duchesne, ayant été successivement son élève et son confrère à l'Académie de Stanislas, je viens rendre le dernier devoir à sa dépouille mortelle, au nom de mes concitoyens, des anciens élèves du lycée de Nancy et des membres de cette Compagnie dont le regretté général Hanrion était hier encore le vice-président.

Dès ses débuts dans la carrière qu'il a si vaillamment parcourue et dont il allait atteindre le terme, M. Duchesne s'est montré le professeur indulgent, l'homme bienveillant et affable que vous avez connu.

J'avais précieusement gardé le souvenir de la bonté avec laquelle il m'avait mis en garde contre le découragement, durant mon année de seconde; aussi, quand il me fut donné de le retrouver à Rennes, j'eus à cœur de lui

témoigner que, dans le compatriote dont je serrais la main loyale, j'étais heureux de saluer mon ancien maître.

Vous venez d'entendre ses collègues de l'Université rendre un juste hommage à son zèle, à son ardeur laborieuse, à la justesse de son goût, à l'élévation de ses pensées, à la modération de ses jugements.

Ce que je pourrais ajouter serait superflu.

Sur le seuil de cette tombe prématurément ouverte, je ne veux louer en M. Duchesne que l'homme de bien ; je veux rendre un suprême hommage à l'exquise bonté de celui qui ne connut jamais ni l'envie, ni la colère, ni la rancune, qui aima toujours à rendre service, à consoler des échecs subis, à encourager, au galant homme qui s'attachait de préférence à mettre en lumière ce qui lui paraissait mériter l'approbation, au bon Français, au patriote qui, sans faire jamais un vain étalage de ses sentiments, sut nourrir discrètement dans les cœurs une espérance qui, dans le sien, était inextinguible.

Adieu ici-bas, cher maître, au nom de tous vos amis de Lorraine.

SUR UNE INTERRUPTION MENTALE

DE

L'IDÉE DE TEMPS

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE

PAR M. GABRIEL THOMAS

Le temps est loin où la philosophie classique renfermait dans ses cadres étroits les matières de son enseignement, où le spiritualisme éclectique de Cousin nous familiarisait avec les systèmes qui, dès l'antiquité, se sont partagé tour à tour le monde de la pensée.

On a bien su depuis ce temps abaisser les barrières qui séparaient, au nom d'une méthode toute pédagogique peut-être, trop absolue cependant, la raison de la sensibilité, la volonté de l'imagination, et distribuaient dans un certain nombre de cases dûment étiquetées les facultés de l'âme et les manifestations diverses de notre activité. Cette méthode, du moins, offrait au regard du débutant des lignes nettement tracées ; elle donnait à l'esprit un point de départ assuré pour des recherches plus approfondies et plus savantes.

Mais il semble qu'à l'étude toute théorique de l'homme-type, on ait aujourd'hui systématiquement substitué une investigation raffinée. Peut-être même, par l'excès de cette curiosité subtile, la place est-elle maintenant trop grande aux anomalies que, pour un peu, l'on présenterait comme la loi de notre pauvre humanité.

A cette condition de ne pas perdre de vue les points de repère, on pourrait cependant signaler encore maints phénomènes inexplorés, certains états psychologiques devant tenir de près aux conditions physiologiques, et c'est l'un d'eux que ce travail a pour objet d'étudier : je ne sache pas qu'il l'ait jamais été. Décrivons-le d'abord, nous chercherons à l'analyser ensuite, puis à tirer de notre observation quelques conséquences.

I

Vous est-il arrivé, au moment où vous accomplissiez un acte même indifférent, vous promenant le soir, fermant une porte, regardant un paysage, une place publique, de concevoir tout à coup l'idée que vous vous êtes trouvé, non pas seulement dans un endroit, dans une situation physique et intellectuelle semblables, mais bien dans ce même endroit, dans cette même situation physique et intellectuelle, accomplissant ce même acte, et cela, non pas dans un passé plus ou moins reculé, mais bien à ce même moment où vous êtes: Si, par exemple, l'acte se réalise le 12 juillet 1892, il vous semble qu'une seconde fois et comme par un dédoublement immédiat, il se soit déjà réalisé un 12 juillet 1892, à cette heure, à cette minute présentes.

Par quelque mystérieuse opération du cerveau, l'esprit conçoit instantanément à deux reprises le même moment, le même lieu, le même acte. Ce phénomène étrange est plus rapide que l'éclair ou le clin d'œil; l'effort le plus intense de la volonté n'en peut absolument provoquer l'apparition ni le retour. Il y a, pour ainsi dire, arrêt soudain dans l'idée de temps. Ce n'est pas une réminiscence vague, ni quelque prévision spontanée, je parle d'un acte intellectuel qui dédouble un moment. C'est le même instant de raison qui réapparaît dans l'esprit, que nous vivons une deuxième fois concomitante avec la première.

Ajoutons enfin qu'il s'agit, bien entendu, d'un fait tout subjectif, qu'aucune double impression venue du dehors n'a suscité; il n'y a pas plus ici, nous le verrons, perception d'un second objet extérieur que souvenir ou réminiscence. C'est bien le présent, en un mot, qui se trouve instantanément dédoublé et constaté pour ainsi dire au cours d'une seconde vie intellectuelle momentanément parallèle à la vie normale.

Ce phénomène se produit à l'état de veille, parfois nous en avons conscience pendant le sommeil. S'il est le plus souvent isolé, il arrive aussi qu'il se répète successivement à de courts intervalles, à l'occasion de circonstances différentes, et l'on pourrait presque alors le comparer aux éclairs lointains des soirs d'été.

Tels sont, en quelques lignes, les caractères de ce curieux fait psychique.

II

Si nous nous en tenons exactement à notre observation, nous n'aurons aucune difficulté à distinguer notre phénomène de divers autres faits psychologiques plus ou moins analogues. C'est ainsi que l'idée fugitive du *déjà vu* concerne essentiellement des impressions intellectuelles d'un ordre relativement élevé; c'est l'aspect d'un site pittoresque, d'une noble architecture; l'esprit charmé croit les reconnaître ; il lui semble que se réveillent des impressions déjà ressenties il y a longtemps : on en peut dire autant de l'audition d'un chef-d'œuvre musical. Vous rentrez alors comme en possession de l'une des manifestations de ce beau absolu dont Platon prétendait que vous n'aviez pas perdu la notion cachée seulement dans les profondeurs de votre être.

Mais, ici, l'émotion intellectuelle est nulle; l'esprit n'est pas ébranlé par un sentiment d'admiration qui le surexcite et l'exalte. Il se trouve en présence d'un acte ou d'un fait, je le répète, le plus souvent dénué de portée; ou, du moins, la valeur intellectuelle de ce fait ou de cet acte n'exerce aucune influence sur la production du phénomène : elle n'en est par conséquent à aucun degré la cause génératrice.

J'en dirai autant de l'impression que donne un souvenir plus ou moins inconscient, une réminiscence vague. Quand la mémoire d'un acte, d'un incident analogue à ceux qui se produisent actuellement s'éveille confusément dans notre esprit, nous ne pouvons exactement retrouver l'époque antérieure, ni les circonstances où nous avons

rencontré déjà une situation semblable ; du moins est-ce dans le passé que notre esprit reporte l'impression semblable qu'il a déjà subie.

Il est certain que la mémoire est l'une de nos plus subtiles et complexes facultés : en suivre les manifestations variées serait à proprement parler parcourir tout le champ de notre activité intellectuelle, depuis cet examen attentif et raisonné des idées et des faits accumulés dans notre esprit, base nécessaire de toutes nos connaissances, jusqu'à cette infirmité dont parle saint Augustin dans ses Confessions, infirmité de notre pensée qui se souvient même de son oubli !

Et comment se fait-il que des rêves anciens, depuis longtemps évanouis, et dès le réveil même, réapparaissent subitement dans leurs plus minutieux détails ? Dans quelle case secrète s'étaient-ils mystérieusement conservés, et quel ébranlement, spontané peut-être, les ranime tout à coup ?

Dans le rêve n'avez-vous aussi pas la notion de choses qui ne vous sont pas étrangères : de longs intervalles qui auraient dû cependant effacer tout souvenir, n'altèrent pas la netteté et la persistance de certaines formes qui se représentent à l'imagination et constituent, par cette continuité des impressions, comme l'objet propre d'une vie spéciale cantonnée dans le sommeil. De telle sorte qu'il serait permis de comparer cette marche périodique des deux vies du rêve et de l'état de veille, dont l'une se ranime quand l'autre s'efface dans notre conscience, à deux lignes symétriques qui se prolongeraient en entrecroisant leurs courbes régulièrement alternées.

On a toujours considéré comme inférieurs les sens du goût et de l'odorat, qui nous affectent sans réellement nous instruire. Ne sont-ils pas néanmoins les puissants auxiliaires d'un acte de conscience qui engendre et gouverne toutes les opérations intellectuelles, je veux dire l'association des idées? Que de fois une saveur, un parfum n'ont-ils pas fait surgir des profondeurs de notre mémoire l'impression d'une époque, d'une circonstance lointaines, et que nous ne pourrions même plus préciser dans le passé de notre vie? Nous nous trouvons, subitement et à notre propre insu, replacés dans une disposition d'esprit que nous avions autrefois éprouvée, et, pour un court instant, nous concevons tout à coup le sentiment mélancolique ou charmant d'années bien éloignées déjà.

Ces réminiscences, pensées fugitives, surgissent dans l'esprit pour s'effacer aussitôt, insaisissables et sans traces, semblables à ces bolides qui s'enflamment, glissent et s'éteignent dans le ciel étoilé. Parfois elles se multiplient et se répètent, elles obsèdent l'esprit, comme s'il subissait une influence psychologique particulière.

Mais toujours, dans ces manifestations diverses de la mémoire et de l'imagination, nous avons la conscience certaine du passé, nous savons clairement, et notre conviction est entière, que c'est le passé qui revit alors ou s'impose à notre attention. Le passé est l'élément constitutif de ces différents concepts de l'esprit.

Tout autre, avons-nous dit, est le trait propre de l'état psychique que nous analysons. Le passé n'y apparaît à aucun degré; il n'est question ni de souvenir ni même d'une réminiscence indécise où vous échapperait la dé-

termination d'un moment antérieur de votre vie. Nous ne saurions donc reporter l'impression présente à une époque quelconque du passé : nous avons au contraire le sentiment assuré que nous concevons alors non pas un souvenir plus ou moins précis, mais bien en quelque sorte un second présent, parallèle à celui de notre conscience normale.

Nous ne pouvons davantage rattacher ce phénomène mental à une fantaisie de l'imagination. La sensation d'où procède la perception, c'est-à-dire l'action propre de l'esprit, est provoquée par une force extérieure. L'idée au contraire que crée cette faculté que l'on désigne sous le nom d'imagination a bien eu à l'origine pour point de départ la sensation, mais elle a survécu à cette cause, et l'œuvre de l'imagination est de conserver, de modifier et d'étendre par toutes sortes de combinaisons ce produit primitif de la sensation en formant des idées nouvelles entièrement indépendantes de la sensation actuelle.

Ainsi l'image née de cette activité mentale et la perception qui, au même moment, procède de nos sensations successives, peuvent bien exercer l'une sur l'autre une influence mutuelle, mais, loin de se confondre dans notre esprit, elles se contrarient et se combattent, et l'on peut dire que l'une nous distrait de l'autre.

En outre notre esprit, qui subit l'effet extérieur de la sensation, dirige à son gré la série des images qu'il évoque, et ce que nous appelons le caprice de l'imagination n'est autre que la succession des tableaux et des idées que nous savons nous représenter dans cet instant où nous sommes affranchis des conditions tyranniques de l'espace et du temps.



Ces deux caractères sont précisément étrangers à l'état d'esprit qui nous occupe. Il a son point de départ immédiat et constant dans une modification éprouvée en présence d'un objet ou d'un fait extérieur. C'est une perception qui le détermine. D'autre part et pour ce motif même, il s'impose à notre esprit, qui reçoit l'impression de cet état et le subit, mais n'en peut provoquer l'apparition, ni modifier la durée.

Nous ne le confondrons pas davantage avec ces épanouissements soudains de la pensée, qu'expliquerait sans doute quelque équilibre momentanément heureux de l'organisme et d'où procéderait ce bien-être de la sensibilité et de l'intelligence. Notre esprit subitement dilaté se sent alors, pour une durée plus ou moins prolongée, une intensité de vie, une vigueur et une promptitude d'expansion inaccoutumées, qui répandent à ces heures privilégiées sur tout concept comme une joie lumineuse.

Mais si l'esprit ouvert à cette clarté jouit exceptionnellement d'une puissance supérieure pour revoir le passé, pénétrer le présent, il sait, à n'en pas douter, qu'il se meut dans un temps déterminé qui est le temps actuel; il n'éprouve à aucun degré cette impression du dédoublement de l'instant où il se trouve, et ce dédoublement est seul caractéristique du fait psychique dont je parle.

Disons enfin, pour déblayer notre terrain, qu'il n'y a ici ni perception erronée ni hallucination : nous ne sommes point abusés. Je me rends parfaitement compte de ce que j'éprouve et au même instant je comprends qu'il ne se produit pour moi qu'une seule impression à l'occasion de laquelle je constate ce dédoublement purement psychique et qui n'en est que la suite.

III

Quel est donc l'explication de ce phénomène irréductible à toutes ces facultés ou opérations de l'esprit que nous venons de passer en revue, mémoire, association des idées, imagination pure, surexcitation de la vie intellectuelle, perception ?

Nous savons que la relation de notre moi avec le dehors est simple, c'est-à-dire qu'il ne s'est produit qu'une impression ; elle a été suivie cependant en un seul instant d'un acte intellectuel immédiatement répété ; c'est donc la seule perception qui s'est au même instant dédoublée. S'il en est ainsi, ne serait-ce pas dans l'organe même de la pensée qu'il nous faudrait rechercher l'origine de ce fait psychologique ?

L'organe double de la vision nous offre, paraît-il, dans l'ordre des faits physiologiques, des phénomènes sensiblement analogues.

Supposons que l'un des yeux ayant reçu l'impression accoutumée et normale, l'autre, par une sorte de paralysie instantanée, n'ait transmis l'image qu'avec un retard minime. Ou bien encore que par l'effet d'une lésion toute locale, un malade voie constamment les objets doubles. L'objet qui détermine l'impression est simple ; l'image au contraire produite par la sensation est double comme celle-ci ; mais la pensée, dont l'organe est demeuré sans altération, s'en rend compte aussitôt : elle comprend que cette perception anormale est l'effet d'un accident de la vision dont l'organe est double.

Admettons maintenant que l'accident se produit non plus dans l'un des appareils sensoriels, mais dans l'organe même de la pensée, dans les lobes cérébraux, considérés comme le siège des facultés et des opérations intellectuelles.

Une impression venue du dehors agit sur les nerfs de l'un des organes sensoriaux : dans cet organe naît la sensation qui, à son tour, ébranle les lobes cérébraux. C'est alors qu'ils entrent en action : ils reçoivent l'image immédiatement suivie de la perception qui est l'opération intellectuelle. Les lobes cérébraux constituent eux aussi un organe double, et, selon les physiologistes, à quelque degré qu'il faille d'ailleurs pousser les localisations cérébrales de telle ou telle partie de la vie psychologique, les deux hémisphères non seulement coagissent, mais se suppléent, et l'un d'eux, on est allé jusque-là, viendrait à cesser ou suspendre ses fonctions, que l'autre suffirait, bien qu'avec une moindre force, au travail intellectuel.

De ces données physiologiques, dont je ne voudrais pas prolonger l'exposé, retenons, ce qui nous suffit, que les deux lobes cérébraux fonctionnent simultanément ; cette fonction est donc double.

Mais, au lieu d'évoluer ainsi parallèlement, l'un des lobes, par un effet accidentel, et tel par exemple qu'une inégalité subite et momentanée de force, ne peut-il pas éprouver un retard à peine perceptible ?

Revenant donc à notre hypothèse, supposons qu'il se produise ainsi un défaut instantané d'absolue corrélation dans cette fonction symétrique des centres intellectuels. La dualité d'action de cet organe se révélera

comme par un éclair pour se dérober aussitôt, dès le retour du jeu normal. L'impression venue du dehors et la sensation qui en est la suite se sont régulièrement accomplies; c'est l'image reflétée dans le cerveau qui seule se répète, c'est le travail intellectuel, c'est-à-dire la perception, qui est altérée. Il en résulte que ces deux actualités instantanément reproduites constituent pour la pensée deux actes entre lesquels l'idée de temps est abolie, puisqu'en fait ces deux actes n'en sont qu'un : il ne s'est en réalité rien passé, ni même écoulé aucun moment entre les deux images dont une impression unique a été l'occasion : nous comprenons ainsi que la pensée conçoit deux présents, que, dès lors, pour elle, sinon objectivement, il y a eu interruption ou plutôt suspension momentanée dans la succession de la durée.

Dira-t-on que par cette déviation passagère du travail cérébral, il devra se produire deux séries indéfinies dans le concept du temps, d'où un trouble intellectuel qui se prolongera et survivra à l'accident physiologique ? Mais ce qui prévient ce résultat, n'est-ce pas que précisément le cours des impressions extérieures s'est continué régulièrement, que le retard dans la production d'une perception isolée est un fait tout subjectif, que dès lors enfin, une fois accompli le travail intellectuel correspondant à l'impression d'où est née la perception dédoublée, la suite des sensations, des images, des perceptions même reprendra son cours habituel, et ce mouvement détermine le sentiment de la durée successive que nous désignons sous le nom de temps.

Objectera-t-on aussi que ce trouble devrait, au moins pour le moment qu'il affecte, être désormais irrépara-

ble, que ce manque de corrélation engendrant une dualité de perception doit, faute d'une commune mesure qui nous donne la réduction des deux termes, faire naître en nous la conception d'un intervalle qui prendra des proportions indéfinies où disparaît la notion du temps?

Cet effet immédiat est bien celui que nous avons observé. Comme c'est ici l'organe même des opérations intellectuelles qui est atteint, le phénomène étudié ayant une cause plus intime et plus rapprochée de notre pensée même, nous troublera davantage et nous rendra beaucoup plus délicate l'appréciation et plus difficile la conscience de ce qui s'est passé.

Comment se fait-il donc que nous en ayons conscience, cependant, et surtout que l'erreur ne soit pas définitive, qu'une fois accompli le phénomène, nous ressaisissions le fil de notre pensée, nous constations cette interruption, cette faille qui s'est ouverte dans le cours de notre idée de temps?

Admettons pour un instant que le cerveau, organe double, engendre la conscience de même qu'il élabore la pensée. Du moment où les deux lobes n'ont pas évolué simultanément, il se produira un trouble momentané qui sera nécessairement irréparable en ce sens que la conscience elle-même devra subir cette condition de son existence, condition à laquelle elle ne peut se soustraire.

Non seulement le sentiment du phénomène nous échappera, mais il se sera produit en réalité un temps d'arrêt de la conscience elle-même, suspension du moi suivie d'une reprise immédiate, mais sans que le moi puisse saisir le moins du monde ce qui s'est passé en ce

rapide instant, comme il arrive dans le cas d'une syncope, d'un évanouissement.

Ici, au contraire, c'est la seule idée de temps, c'est-à-dire un simple concept, résultat d'une opération de la pensée, qui se trouve altérée; le moi demeure intact, il domine et apprécie le phénomène.

Mais il y a plus, et dans notre hypothèse, si la conscience procède du seul travail cérébral, ne se sera-t-il pas produit, dans un instant quelque rapide que nous l'imaginions, comme conséquence de ce dédoublement dans l'évolution du cerveau, deux états de conscience, c'est-à-dire deux vies psychiques successives dans une sorte de simultanéité, deux moi indépendants et distincts qui auront successivement conçu deux idées du présent à tout jamais irréductibles? Dès lors aucun rapprochement ultérieur ne pourra leur permettre de concevoir rétroactivement qu'en réalité la vie psychique était demeurée simple même au moment critique : subjectivement, en effet, elle ne l'aurait pas été.

Or nous ne constatons aucun de tels résultats. Au cours de leur double évolution anormale, les deux lobes du cerveau reportent chacun son opération à la même conscience. C'est un seul moi qui conçoit le même présent à deux reprises pour ainsi dire simultanées; donc ce moi n'a pas été atteint dans sa propre substance.

De même, le phénomène passé, je me rends parfaitement compte que ce n'est pas le moi qui s'est trouvé dédoublé, mais la seule notion de temps, c'est-à-dire simplement une opération de la pensée; le moi est resté indépendant du travail cérébral, il en règle les effets, il en rassemble les éléments momentanément disjoints, il

rectifie après coup et analyse ce trouble, il recherche les causes qui l'ont amené. En un mot, c'est un concept spécial qui a été altéré, non le moi tout entier, ce qui se serait infailliblement produit si le moi eût été placé sous l'absolue dépendance de l'organe. C'est l'outil qui s'est trouvé faussé : l'ouvrier a jugé que le travail était mal fait à cause de cette défectuosité de l'outil.

Sans doute il peut arriver que par suite d'une altération plus profonde, véritable désorganisation des tissus, le moi demeure impuissant et presque frappé d'inconscience ; mais c'est qu'alors l'instrument se trouve comme détruit et que le travail est devenu impossible.

On pourrait dire, à la vérité, en s'inspirant de la théorie des localisations cérébrales, que le moi reste intact dans notre phénomène, parce que la partie spéciale de l'organe n'a pas été altérée ; que peut-être en serait-il autrement si la lésion atteignait le centre générateur de la conscience.

Cette objection aurait sa valeur, s'il ne restait à démontrer qu'en effet le moi est déterminé par un centre nerveux spécial, qu'il est localisé comme l'une quelconque des manifestations de notre activité intellectuelle.

Or cette localisation n'est pas établie, et l'on saurait d'ailleurs difficilement comprendre que le moi ne fût qu'une forme particulière de notre activité et occupât dans le cerveau un réduit propre d'où il dominerait tour à tour chacun de nos actes, puisqu'en réalité ce moi constitue notre personnalité même et réagit sur l'ensemble de nos manifestations intellectuelles.

Mais nous n'avons pas à étudier les effets possibles d'une altération des tissus : tout autre est la question, la seule

qui nous occupe, de rechercher, en supposant admise la localisation du moi, quelle est, sur son organe spécial, l'influence du jeu anormal des lobes cérébraux.

A ce point de vue, nous ne ferons qu'une réponse à l'objection que nous venons de formuler. Si le moi était exclusivement déterminé par un centre spécial, comme dans l'évolution asymétrique le trouble est total pour l'un des lobes, la conscience participerait nécessairement à ce trouble ; il y aurait eu instantanément deux moi, et nous avons constaté déjà que cet effet ne se produisait point.

En supposant donc une condition purement physiologique à notre phénomène, telle peut-être qu'une irrégularité dans la circulation du sang, d'où un afflux momentanément inégal dans les deux lobes, l'analyse psychologique et les conséquences philosophiques qu'il est permis d'en tirer ne me semblent pas devoir être modifiées.

IV

Qu'est-ce à dire, sinon que dans les conditions de la vie actuelle, le cerveau est assurément le siège et l'organe nécessaire des opérations intellectuelles et que pour ce motif le moi éprouve inévitablement et constate le contre-coup des accidents ou des altérations dont cet organe peut être atteint, mais aussi que le cerveau n'est pas la cause génératrice ni l'élément indispensable de la conscience, du moi lui-même qui lui est supérieur. Et comment dès lors pourrait-on être certain que la perte

de l'organe doit, même en dehors des conditions de la vie actuelle, avoir pour conséquence nécessaire l'anéantissement de la conscience et du moi ?

C'est ainsi que l'examen d'un fait psychique anormal, qui se manifeste rarement et tient dans notre vie une place bien restreinte, peut contribuer cependant pour sa part à projeter quelques lueurs sur les conclusions les plus générales et les plus hautes de la psychologie.

Il nous a paru intéressant, à ce titre, de retenir un instant l'attention sur cette anomalie de notre vie psychique.

ANOMALIES

DANS LES GENTIANÉES.

UNE RACE MONSTRUEUSE

DE GENTIANA CAMPESTRIS L.

PAR M. ÉMILE GALLÉ.

I.

Les botanistes qui ont décrit les déviations aux types spécifiques des végétaux et les altérations tératologiques de leurs organes ont mentionné assez fréquemment les *Gentianées* parmi les plantes affectées de simples anomalies ou même de monstruosités.

Altérations de coloris. — Rappelons d'abord que les *Gentianées* n'échappent pas aux variations non difformes, notamment à l'*albinisme,* même au *xanthisme* et à la panachure de la corolle. On trouve parfois l'*Erythræa Centaurium Pers.,* à fleurs blanches[1].

---

1. Grenier et Godron, *Flore de France,* II, p. 483, et Godron, *Flore de Lorraine,* II, p. 25.

J'ai rencontré dans les montagnes subalpines du lac des Quatre-Cantons un touriste qui portait un gros bouquet de *Gentiana asclepiadea L.*, *à fleurs blanches*. Godron a signalé la même anomalie dans les *G. campestris L.* et *ciliata L.*[1], Grenier et Godron le *xanthisme* dans la gentiane d'Allemagne[2].

M. Fliche a bien voulu me communiquer plusieurs *G. campestris Willd.*, *à corolles blanches*, recueillies par lui à Saint-Moritz (Engadine). Cette forme y est assez commune. Deux de ces fleurs sont à 5 lobes.

M. René Zeiller a trouvé plusieurs fois, et à un certain nombre d'années de distance, dans les Pyrénées, en montant de l'hospice au port de Vénasque la *G. campestris à fleurs blanches*, à l'exclusion à peu près complète de la forme violette.

Seboth, dans ses albums de plantes des Alpes[3], donne les coloris suivants pour la *G. obtusifolia Willd.* : « Fleurs violettes, bleuâtres ou rougeâtres, rarement blanches. » Il figure une *G. Frœhlichii Hladnick*[4], et une *G. frigida Hœncke*[5], propres aux cols supérieurs des Alpes orientales. De ces deux espèces très voisines, l'une est figurée à corolle blanchâtre, non ponctuée, la seconde, à fleurs d'un blanc jaunâtre, transparentes, ponctuées de verdâtre et bariolées de bleu. Elle semble tenir le milieu entre les *G. cruciata L.* et *acaulis*. Ne seraient-elles pas des variétés *à fleurs panachées*, ou affectées d'albi-

1. Godron, *op. cit.*, II, p. 23-24.
2. *G. Germania Willd.* β *obtusifolia*, fleurs jaunâtres... ; *G. obtusifolia Willd.* ; *G. flava Mérat* ; Gren. et Godr., *op. cit.*, p. 494.
3. Seboth, Graf et Petrasch, *Die Alpenpflanzen*, I, p. 83, fig. 75 ; ces plantes sont aussi figurées par Dalla Torre, *Atlas der Alpen-Flora*.
4 et 5. *Op. cit.*, III, p. 27, pl. 89 ; — IV, p. 9, pl. 18.

nisme, fixées toutes deux et adaptées à certaines hautes stations? La *G. acaulis* à fleurs panachées, striées de bleu clair, se rencontre au Tyrol; elle s'y trouve aussi à fleurs entièrement blanches[1].

Les écarts de la *G. acaulis* n'ont pas échappé à Grenier et Godron; mais, considérant leur faible valeur spécifique, ils ont réuni ces modes au type, y compris les *G. excisa Presl.* et *alpina Villd*[2].

Dans son consciencieux travail sur la fructification des plantes par les insectes, Hermann Müller atteste la stabilité de la couleur bleu foncé des *G. acaulis*[3]. Il accuse cependant avoir trouvé dans les Alpes, à certaines altitudes, des individus colorés de bleu plus pâle, et, à Pontresina, quelques *fleurs blanches,* qui n'avaient plus qu'une faible lueur de bleu, tacheté à l'intérieur de points verts. Il considère, dans l'espèce, le bleu clair et le violet comme rares, le blanc comme exceptionnel.

La *G. tenella Rottbel.* a des fleurs, dit le même auteur, tantôt violettes ou bleues, tantôt *blanches,* ordinairement à 4 divisions et parfois à 5.

Il a rencontré la *G. nana Wulf.* variant du bleu au violet.

Il attribue un grand nombre des cas d'albinisme floral chez les Gentianes à fleurs bleues, à un retour à la couleur des ancêtres de l'espèce, suivant une théorie que nous n'avons pas à examiner ici. Il constate aussi,

1. H. Correvon (corresp. inéd.).
2. Grenier et Godron, *op. cit.,* II, p. 492.
3. Dr Hermann Müller, *Alpenblumen, ihre Befruchtung durch Insecten und ihre Anpassung an dieselben.* Leipzig, 1881, p. 336 et suiv.

comme tous les explorateurs des Alpes ont pu le faire, qu'à une altitude un peu forte, d'une part la vivacité des coloris des fleurs augmente, et que, de l'autre, l'albinisme des corolles est assez fréquent.

Pour en finir avec les colorations anormales dans les Gentianées, voici une liste inédite de celles rencontrées au cours de ses herborisations dans les Alpes par M. Henri Correvon, directeur du jardin botanique de la « Linnæa » à Genève, et bien connu pour ses cultures d'espèces alpines et la fondation d'une Société protectrice des plantes sauvages :

G. verna L., var. fl. alb., au Marcheinoz dans le Jura (assez abondant, H. C.)
G. bavarica L., id., au Valsoray (Valais), Mad^e H. C.
G. brachyphylla Vill., id., Alpes de Bagne (id.), H. C.
G. pneumonanthe L., id., marais d'Yverdon, id. 1876.
G. asclepiadea L., id., cultivée au Jardin alpin (Genève).
G. nivalis L., id., Valsoray, près du Saint-Bernard, H. C.
G. tenella Frœlh., id., à Proy (Valais), H. C.
G. campestris L., id., çà et là, H. C.
G. germanica Willd., id. ; près de Zurich, H. C.
G. ciliata L., id., Jura, H. C.

Variations et variétés. — Elles sont assez nombreuses. En voici quelques exemples. Hermann Müller dit que, dans la *G. tenella Rottbel.*, le nombre des lobes de la corolle varie de 4 à 5[1]. Il signale dans la *G. campestris L.* des écarts de 12 à 20 millimètres de diamètre au tube de la corolle, et des longueurs de 8 millimètres 1/2 à 17 millimètres entre l'insertion des franges et les nectaires, suivant les stations et la saison ; à l'Albula, il a trouvé les *G. campestris* à fleurs, tantôt homogames, tantôt protérogynes. Les premières avaient les stigmates très anormale-

1. *Loc. cit.*

ment élevés au-dessus des anthères. Dans la *G. obtusifolia Willd.,* il a rencontré à la Bernina des fleurs qui ont le style remarquablement plus court que d'ordinaire. Dans la *G. verna L.* il existe des variétés proposées comme espèces par plusieurs auteurs, notamment celle accidentelle dont les calices ventrus ont, parfois, les angles ailés[1]. La *G. nivalis L.,* « ordinairement rameuse dès la base, est parfois simple et subuniflore, » et le contraire se présente dans la *G. ciliata*[2].

Nanisme. — Suivant les hasards des stations et de la végétation, les Gentianes varient beaucoup de taille.

Reuter a publié une *G. purpurea* var. *nana* assez abondante au mont Brizon (Savoie)[3].

Anomalies monstrueuses. — Avant de présenter le cas spécial qui fait le fond de cette notice, énumérons rapidement ceux de tératologie proprement dite signalés dans les genres *Gentiana* par les auteurs.

Moquin-Tandon a constaté la *virescence des sépales* de la gentiane champêtre[4]; Rœper, la *métamorphose des ovules en étamines* chez cette même plante, très rare phénomène[5]; Engelmann, la *disjonction anormale à la base interne des sépales* de son calice[6]; Guillemin et Dumas, l'*isolement des pétales,* phénomène que des expériences leur ont fait attribuer à la fécondation croisée[7]; de Candolle, la rare *multiplication des verticilles pistil-*

---

1. *G. verna L.* β *alata* Gr. et Godr., *op. cit.,* p. 495 et suiv.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. Moquin-Tandon, *Éléments de tératologie végétale,* p. 203.
5. *Linnæa,* I, p. 457.
6. Engelmann, *De Antholysi,* § 49.
7. Cité par Moquin-Tandon, *op. cit.*

laires dans la *G. purpurea Vill.* [1]; Hill, la *prolification* dans une gentiane [2]. Maxwel T. Masters, qui, dans sa *Vegetable Teratology*, a recueilli consciencieusement tous ces faits, cités par Moquin-Tandon, apporte pour sa part divers cas à la tératologie du genre *Gentiana* : ce sont d'abord des *prolifications* donnant naissance dans le milieu d'une fleur de gentiane à des feuilles et à d'autres fleurs : « J'ai vu assez fréquemment, dit-il, dans la *G. amarella L.*, des inflorescences branchues, couvertes de bractées, sans trace de véritables fleurs. Darwin et d'autres m'en ont fait voir [3]. » Il signale aussi dans la gentiane champêtre la *phyllodie de la corolle* [4], la *pétalodie des étamines* [5], leur *pistillodie* même, d'après Wigand dans la *G. amarella L.* [6], et, dans cette même espèce, la curieuse *pléiotaxie des bractées*. « Il existe, dit-il, une variété de *Dianthus barbatus*, appelé « œillet moussu », laquelle n'a pas chance de succès auprès des horticulteurs; la multiplication des bractées y correspond à la suppression des autres parties de la fleur. » En effet, il n'y a plus de fleurs, mais des imbrications coniques de calices emboîtés les uns dans les autres, qui donnent à ces inflorescences l'aspect des épis d'une cypéracée : « Or, dit Masters, cette monstruosité se rencontre fréquemment dans la *G. amarella*. Les bractées croissent

1. *Organographie végétale*, t. I, p. 509, avec fig.
2. *The origin and production of proliferous flowers, etc...*
3. *Vegetable Teratology*, by Maxwell T. Masters, p. 166.
4. Id., p. 250.
5. Id., p. 296.
6. Wigand, *Flora*, 1856, p. 717 : « Pistil de *G. amarella* portant 2 anthères sessiles ».

en nombre, se colorent de pourpre, au détriment de tout organe floral véritable[1]. »

Cette *G. amarella* paraît décidément coutumière d'anomalies, car le « Seemann's journal of botany » (vol. 11, p. 177) la compte parmi les plantes connues comme étant susceptibles de produire des fleurs doubles.

Maxwell Masters, d'après Engelmann, mentionne aussi un cas d'*apostasie, dyalise ou séparation, dans les carpelles* de la *G. campestris*[2].

Enfin, Darwin a décrit une forme de *G. amarella* dans laquelle les organes floraux sont plus ou moins remplacés par une *agrégation compacte d'écailles* pourpres en grand nombre, « ce qui, dit-il, n'est pas rare sur certains bancs calcaires, durs, secs et dénudés[3] ».

M. Fliche a bien voulu me communiquer une *G. campestris* recueillie par lui en 1864 au Hohneck, au-dessous de la fontaine Charlemagne. Une des fleurs a 5 divisions et une des étamines est, en partie, transformée en pétale. C'est donc un cas d'augmentation d'un organe floral, et de *pétalodie d'étamine*. Parmi une longue liste de genres de plantes fréquemment sujets à ce dernier accident, Masters signale les gentianes[4].

Je tiens aussi de M. Fliche la communication d'une *G. germanica* recueillie par lui près de Vaux (Ardennes), présentant un calice irrégulier : 2 des sépales, dans les fleurs caulinaires, et 3 dans la fleur terminale, sont trois à quatre fois plus larges que les autres. Cet élargissement

1. *Veg. Terat.*, p. 371.
2. Engelmann, *De antholysi*, p. 42, § 49.
3. *Gardner's Chronicle,* 1843, p. 628.
4. *Op. cit.*, p. 296.

anormal, cette *hypertrophie* est remarquable en ce qu'elle reproduit, comme il arrive souvent dans ces anomalies, le caractère d'un autre végétal. Et ici cette irrégularité se trouve être en quelque sorte un passage de la *G. germanica* à la *G. campestris* par le moyen d'un des caractères distinctifs de celle-ci. C'est une anomalie que le Dr Bouvier a dû considérer comme bien fréquente dans sa *G. germanica* β *obtusifolia,* propre aux pâturages des régions granitiques des Alpes et calcaires du Jura ; car il la signale, et fait de cet « élargissement des 2 lobes du calice » un des caractères propres à sa variété [1]. Grenier et Godron, qui ont signalé aussi la variante β *obtusifolia,* y rapportent l'espèce créée par Willdenow [2], mais ne mentionnent nullement cette irrégularité du calice ; d'autres auteurs l'ont également passée sous silence, c'est donc un fait exceptionnel ; par contre, ils caractérisent leur variété par une autre anomalie ; cette fois, comme je l'ai dit plus haut, c'est une tendance des corolles au *xanthisme* [3] ; les fleurs passent du violet au jaunâtre. Mérat en a fait une espèce, la *G. flava* [4].

C'est pour avoir reconnu une anomalie « et pas même une forme », que Grenier et Godron ont restitué la *G. biloba D. C.* à la *G. Burseri Lap.* Cette anomalie était assez caractéristique et fréquente pour avoir induit de Candolle à créer une espèce [5]. Elle consiste dans la pré-

1. Dr Bouvier, *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie,* page 445.
2. Sp. 1, p. 1347.
3. Gr.-Godr., *Fl. française,* II, p. 494.
4. Mérat, *in* Lois. Gall. 1, p. 180, t. 28.
5. De Candolle, *Fl. fr.,* III, p. 653, et *Ic. rar.,* t. 15.

sence d'un *lobe supplémentaire* vis-à-vis de la solution de continuité du calice, qui est fendu d'un seul côté, jusqu'à sa base, en forme de spathe.

Buchinger a signalé, dans la fleur intérieure, souvent solitaire, de la *G. cruciata,* une disposition parfois *pentamère*[1].

Grenier et Godron mentionnent dans la *G. bavarica L.* la présence quelquefois d'une fleur sessile au centre des rosettes de feuilles, rejets normalement stériles[2]. De là on avait fait une espèce, la *G. imbricata Mult.* (non Froëlh.).

Enfin M. Correvon me dit avoir trouvé au val d'Hérens une *G. acaulis* à « corolle atrophiée (?) ».

II.

Une colonie de G. campestris *à fleurs monstrueuses.* — Il semble vraiment qu'après ces autorités et tous ces exemples, il n'y ait plus lieu de revenir sur les anomalies variées et fréquentes du genre *Gentiana.* Il paraît instructif pourtant de corroborer d'anciennes assertions par des faits plus récents, surtout lorsqu'ils se présentent d'une façon très marquée, avec tendance à se perpétuer par le semis à l'état spontané. Or, j'ai rencontré une abondante station de gentianes champêtres affectées de monstruosités diverses. J'ai pu les retrouver, à la même saison et dans le même état, deux années de suite, en 1890 et 1891. D'où il semble à peu près certain que

1. Gr.-Godr., *Flore française,* II, p. 490.
2. Id., p. 493.

cette espèce, *annuelle*, a reproduit ces particularités et les a perpétuées au moins pendant quelque temps par le semis, ou bien que les circonstances qui les avaient causées une première annéese sont renouvelées identiquement.

Rappellerai-je les caractères du type *G. campestris L.* (non Dois.) ?

Il se distingue par la singulière irrégularité du calice. Celui-ci est divisé en 4 lobes excessivement inégaux, deux internes étroits, deux externes les recouvrant et quatre ou cinq fois plus larges. La corolle est gamopétale à 4 lobes élargis. La gorge est close par des franges longuement, étroitement fimbriées. Le nombre des étamines varie de 4 à 5. Les fleurs, pédonculées, forment une panicule dressée, compacte, à rameaux ascendants. Ceux-ci portent généralement 5 fleurs, 3 au sommet, dont une terminale et 2 axillaires, puis, plus bas, deux axillaires opposées, ou bien encore 5, dont une d'axe au sommet, et au-dessous 4 axillaires.

La gentiane champêtre, ou gentianelle, ne se rencontre en Lorraine que sur les pelouses des hautes Vosges, c'est-à-dire en terrain granitique. Mougeot et Godron l'ont signalée comme répandue depuis le Hohneck jusqu'au ballon de Sultz. Or, elle croît aussi sur le petit sommet, ou plutôt sur le point culminant de l'étroite crête qui court entre le grand et le petit Drumont, point qu'on appelle la Tête de Felleringen. Cette station est donc alsacienne, bien qu'elle soit placée à deux ou trois mètres de la frontière française-lorraine.

Les échantillons recueillis par moi en septembre 1890 et 1891 présentaient diverses anomalies. Tantôt, un des

rares pieds qui ne fût pas anormal offrait des monstruosités par *atrophie* et *hypertrophie* simultanées des lobes de la corolle, tantôt larges, tantôt étroits, par *diminution* ou *augmentation* dans le nombre habituel de ces lobes, soit tantôt 3, 5 ou 6 lobes. Tantôt, un pied portait 14 fleurs normales de structure, anormales de nombre, la fleur axillaire, terminale, se trouvait amplifiée et monstrueuse.

Elle contenait, de l'extérieur à l'intérieur : un calice normal, une étamine *avortée,* de *nombreux* cils, *inégaux, formant par leur réunion une frange circulaire courte;* puis une corolle *fendue presque jusqu'à la base en quatre lobes larges et grands,* portant des traces de la frange normale, et, à la jonction de leurs sinus, *4 lobes supplémentaires* étroits, un peu plus courts que les précédents, à peine frangés. Toutes ces pièces étant rabattues, l'on trouvait à l'intérieur de la fleur : *5 fleurs,* dont *4 axillaires atrophiées* ou non développées, et *une centrale très irrégulière,* à *ovaire bien conformé et muni de ses graines, sans calice,* à corolle formée de 4 pétales, *libres jusqu'à la base,* colorés de bleu, *dépourvus des franges habituelles,* celles-ci *indépendantes;* enfin *5 étamines* plus ou moins *stériles,* à *styles élargis et pétalisés.*

Il y avait là, par conséquent, plusieurs sortes de monstruosités : la disparition d'une étamine, anomalie que Ré appelle *apanthérosie ;* puis, *4 disjonctions* d'une corolle monopétale ; la *multiplication* ou apparition d'une seconde corolle, emboîtée dans la première, elle-même disjointe ; enfin, une *prolification médiane, floripare,* contenant une fructification normale.

Un autre pied, à tige florale simple, portait 8 fleurs à

disposition désordonnée : une terminale accostée de deux axillaires dont une avortée et une double, puis un verticille de deux fleurs opposées dont une *monstrueuse;* un verticille d'une fleur avortée opposée à un rameau de 1 fleur terminale et 1 axillaire avortée. Le verticille inférieur portait 1 fleur opposée à 3 dont une terminale et 2 axillaires opposées, dont une avortée. Au sommet de la panicule se trouvait une fleur axillaire relativement énorme, formée d'un calice monstrueux, à 4 lobes, fendu jusqu'à la base, un lobe extérieur presque orbiculaire, démesuré (1 cent. $^1/_2$), pourpré, adhérent du bas à 2 lobes intérieurs planes, ovales, allongés-aigus, tous trois à limbe décurrent sur le pédoncule de la fleur, et un quatrième intérieur complètement libre; un rang de franges vertes; au milieu un faisceau de 41 pétales, libres ou légèrement adhérents entre eux à leur base; les extérieurs larges, les intermédiaires étroits et allongés, les intérieurs élargis et arrondis, encore assez grands; tous d'un lilas pourpré panaché de vert, rappelant par la couleur et la forme générale certaines violettes doubles, ou certaines anthèses monstrueuses de *Delphinium* vivaces hybrides, produits par les spécialistes horticulteurs, Lemoine et Crousse par exemple à Nancy. Un petit nombre de ces organes anormaux étaient munis chacun d'un appendice frangé; enfin, toujours dans cette même fleur, tout à fait à l'intérieur du système, il y avait *2 ovaires,* non axillaires, dont l'un *à 3 lobes,* devenus *foliacés;* les graines existaient, stériles.

Une des fleurs, latérale à la précédente, offrait un calice normal, une corolle *à 5 lobes,* à *4 étamines,* très grosses, fertiles, un ovaire fertile, des franges *anormales*

par leur développement et surtout leur insertion à la base externe de cette corolle.

Il ne faut pas voir dans cette dernière anomalie un déplacement d'organes, mais une déviation des faisceaux axillaires dont le prolongement s'est porté extérieurement ainsi qu'il arrive quelquefois, ou tout simplement, avec les tératologistes, une suppression d'organe.

On peut supposer que la fleur avait deux corolles emboîtées l'une dans l'autre, que la normale s'est trouvée anéantie par atrophie, et que ses franges ont subsisté seules, *hypertrophiées par balancement.* Du moins telle est en pareil cas la théorie de Moquin-Tandon.

L'autre fleur présentait un *calice à 3 lobes,* au lieu de 4 habituels, une corolle à *6 lobes,* frangée à sa gorge et *à sa base* d'appendices filiformes très grêles et clairsemés, résidus de l'atrophie d'une deuxième corolle intérieure disparue, *12 étamines* plus ou moins *pétalisés,* un ovaire normal.

L'autre fleur, axillaire, présentait un *calice à 3 lobes,* une corolle à 5-7 lobes confus, frangés, et une douzaine de lobes parfois *dialysés,* c'est-à-dire disjoints jusqu'à la base, formant de véritables pétales, 4 étamines normales, et plusieurs *supplémentaires pétalisées,* un *ovaire apostasié,* c'est-à-dire ayant les enveloppes ovariennes dissociées, transformées en 6 organes foliacés, ou lames vertes, munies de leur style, de leurs stigmates et d'ovules.

En vérité, cette énumération est interminable; mais la Tête de Felleringen dût-elle passer pour un musée de tératologie végétale, je dois encore signaler, pour être exact, une fleur à corolle et calices presque normaux, à

une seule étamine pétalisée, à 2 carpelles emboîtés l'un dans l'autre et pétalisés, c'est-à-dire transformés en *pétales pistillaires D. C.* avec traces des ovules.

A côté même de cette fleur, il s'en trouvait une normale, fructifiée. Vu le grand nombre des sujets anormaux existant à proximité, elle a pu avoir été fécondée par du pollen provenant d'une fleur monstrueuse. En ce cas, il y aurait de fortes présomptions pour que le semis ait pu produire des sujets plus ou moins ébranlés dans leurs caractères, variables et *affolés*, comme disent les horticulteurs.

La fleur du dernier rang, bien qu'à pétales colorés, formée de ces appendices étroits que les fleuristes appellent des *languettes*, n'était plus qu'une *chloranthie*, une *virescence*, suivant l'expression d'Engelmann, et suivant celle du botaniste G. Dickie, une « fleur-bourgeon, un chou en miniature ». Au lieu des étamines et de l'ovaire, il n'y avait plus qu'un faisceau d'écailles vertes.

Ces *chloranthies* étaient des plus abondantes à la Tête de Felleringen en 1890 et en 1891 ; les sujets portaient chacun de 9 à 12 virescences serrées en panicule fournie et d'un vert purpurin : le calice était formé de *4 lobes, 1 externe grand,* et *3 internes petits, 2 et 1, atrophiés par balancement,* et *3 internes petits, 2 et 1.* Puis des bourgeons, des franges contournées en faisceaux comprimés, puis une corolle de *5 lobes soudés,* non frangés, enfin, au centre, une agglomération touffue de petites feuilles en cuiller, rougeâtres, dues à la multiplication et à la virescence des étamines, et mêlées de petites écailles ou feuilles plus dures et plus vertes, dues à la *foliation*.

Ces chloranthies sont *pleines* à ce point qu'elles ne peuvent s'épanouir. Elles se colorent le plus souvent d'une teinte fuligineuse livide. Elles se fanent avant d'avoir véritablement fleuri. Elles persistent et pourrissent sur pied. Parfois, sur d'autres sujets, elles se colorent d'un joli lilas violacé, et alors le gazon semble parsemé de mignons bouquets de ces *violettes doubles,* dites « de Parme ». Ces gentianes à fleurs pleines sont stériles et, l'espèce étant annuelle, si une semblable propension à la chloranthie se généralisait dans la station, celle-ci se détruirait d'elle-même.

III

A quoi peut-on attribuer la fréquence, la persistance de monstruosités ainsi localisées ? Car elles paraissent bien se perpétuer dans cette même station et il serait intéressant de ne point les perdre de vue par la suite.

On sait que la duplicature des organes floraux se montre volontiers sur des plantes soumises, soit à la castration des étamines, soit à une culture intensive, ou, au contraire, au sevrage pendant une ou plusieurs générations. En d'autres termes, on a reconnu que la privation de nourriture ou la pléthore sont également favorables à la production de ces monstruosités. Maxwell Masters, désireux de concilier les deux théories en présence à ce sujet, en apparence contradictoires, attribua la production de la duplicature à un arrêt prolongé de la végétation lors de la production du bouton floral; or, trop de nourriture comme un excès de privation diminue

l'action végétative. J'ai constaté le fait en « affolant » par les 3 systèmes simultanés des pieds d'*Helleborus fœtidus L.*, espèce fort stable dans ses caractères.

Les conditions dans lesquelles croissent plusieurs espèces de gentianes, notamment *G. campestris* et *germanica*, c'est-à-dire en des stations découvertes, élevées, avec plantation dans une faible couche d'humus, les exposent à des écarts atmosphériques pendant la végétation, à des alternatives de sécheresse et d'humidité, bref à des arrêts de développement. Les *G. campestris* anormales recueillies par M. Fliche et par moi croissaient sur les sommets des Vosges. La station de la Tête de Felleringen présente aux végétaux ces mêmes conditions extrêmes. Darwin trouvait la *G. amarella* chloranthiée par l'aridité. Les *G. campestris* monstrueuses des Vosges habitent de hauts pâturages qui sont aussi, durant la belle saison, des lieux de rendez-vous, de hauts séjours favoris des bergers, la métairie en bas, les bestiaux sur les grasses pentes, la frontière à deux enjambées, la source en dessous, l'horizon au loin découvert. Là passe le sentier des coureurs de montagnes, douaniers, gendarmes, marcares et touristes. Le bétail, à certaines heures du jour, y vient ruminer. Le sol, un humus léger, reposant sur des rochers granitiques, est brûlé du soleil en juillet ; il est roulé, foulé par les stationnaires, et en même temps arrosé d'engrais.

On a attribué à la dent, aux pieds des troupeaux l'arrêt de végétation qui produit certaines monstruosités dans les plantes broutées, foulées. Si cela était exact, les plantes de nos prairies ne présenteraient plus que des monstres. Mais c'est l'exception. Or, justement, c'est un

fait connu des agriculteurs que la *G. campestris* est amère, dure, et que le bétail la dédaigne. Aussi elle pullule à la Tête de Felleringen. Il est plus sûr d'attribuer ses anomalies aux arrêts subits de végétation ou à la pléthore que lui infligent inévitablement les alternatives de chaleur et de froid, de sécheresse et d'humidité, les privations et les excès de nourriture par l'engrais.

Mais une cause plus profonde, sinon de perturbation des caractères, au moins de dissémination contagieuse des anomalies, me paraît résider dans la fécondation croisée à laquelle est soumise la *G. campestris* par sa conformation.

En effet, si l'on étudie avec Hermann Müller la structure florale de cette espèce, on voit qu'elle possède des fleurs « à lépidoptères et bourdons ». Le tube de sa corolle est obturé par des franges de façon à assurer par les seuls insectes à longue trompe le croisement d'une gentiane à l'autre, d'une fleur à sa voisine, et à interdire l'accès des nectaires aux petites espèces d'insectes qui causeraient la fécondation d'une fleur par elle-même. Toutefois, dans ces gentianes, à défaut de la fécondation croisée, et comme dernière ressource, l'auto-fécondation est encore assurée.

Si on compare ces faits, si on se souvient des expériences de Guillemin et Dumas sur la fécondation croisée des *G. campestris* et des anomalies qui en résultèrent, on trouvera quelques présomptions de croire que son mécanisme providentiel, dérangé par quelque cause extérieure qui nous est inconnue, n'est pas étranger à ces phénomènes, tout au moins à leur extension.

N'a-t-il pas suffi du pollen d'une anthère affectée de

pétalodie pour amener un de nos horticulteurs, M. Lemoine, à la duplicature du *Pelargonium zonale?* Que des intempéries, un arrêt de végétation, peut-être l'autofécondation, ou une cause quelconque, aient un jour produit quelques fleurs de *G. campestris* à étamines monstrueuses, ce pollen a été transporté immédiatement par les insectes à des fleurs voisines. Et ainsi, dans une colonie isolée où les sujets sont nombreux et réunis dans un espace restreint, l'ébranlement de l'organisme floral a pu se propager au point que cette contagion a semblé prévaloir un certain temps sur les conditions habituelles.

Je suis donc porté à attribuer, non pas comme Guillemin et Dumas, les anomalies primitives à la fécondation croisée qui est la règle et la conservation de la *G. campestris,* mais seulement à la propagation d'un état anormal et l'établissement chronique de la race déviée qui fait l'objet de cette trop longue notice.

———— ———

VOYAGE D'UN ANGLAIS

A METZ

PAR M. F. DES ROBERT

Il y a cent trois ans, le 13 juillet 1789, la veille de la prise de la Bastille, arrivait à Metz un agronome anglais, nommé Arthur Young, qui achevait un voyage d'études en France.

Young ne pouvait envisager l'état de notre pays que sous un aspect néfaste, car une affreuse famine y régnait et les esprits étaient bouleversés par les agitations qui précèdent les révolutions.

Le voyageur anglais fut frappé, en traversant Mars-la-Tour[1], de la maigreur du troupeau communal. « C'étaient de pauvres moutons, écrit-il, et les cochons avaient des dos mathématiques représentant des fragments de petits cercles. »

Combien a changé, à son avantage, notre agriculture locale !

Dès son entrée à Metz, le compatriote de Stern s'in-

1. Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey, canton de Chambley; avant 1870, Moselle, arrondissement de Metz, canton d'Ars-sur-Moselle. En 1789, Mars-la-Tour.

forma de la demeure de M. Jean Le Payen, agronome renommé, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Metz et trésorier de France, et lui rendit visite.

Jean Le Payen était fils de Charles-Bruno Le Payen, ancien directeur de l'Académie de Metz et auteur d'ouvrages importants sur l'agriculture nationale. Young, qui avait pris gîte à l'Hôtel du Faisan, fut présenté, le jour même de son arrivée, aux confrères de Jean Le Payen, au lieu même des séances de l'Académie, prit place parmi eux et fut autorisé par le Directeur à leur poser diverses questions auxquelles ils s'empressèrent de répondre.

La courtoisie dont nos ancêtres firent preuve envers le voyageur anglais ne l'empêcha pas de leur adresser une légère critique dans son ouvrage intitulé : *Voyage en France*. Nous y lisons : « Il est dit, dans l'almanach des Trois-Évêchés de 1799, que cette Académie a été principalement instituée pour l'agricùlture ; j'examinai la liste de leurs membres honoraires pour voir quelle attention ils avaient donnée aux hommes de ce siècle qui ont avancé cet art. J'y trouvai le nom d'un Anglais de Londres, appelé dom Cowley. »

Dom Cowley était bénédictin et, si nous ignorons la liste de ses écrits, nous savons qu'il résidait au monastère des Bénédictins anglais de Dieulouard, et comme membre d'un ordre savant, sa place était tout indiquée dans une académie qui comptait comme membres titulaires deux de ses frères en religion bien connus par les érudits de notre contrée, dom Tabouillot et dom Maugérard, sans parler des autres.

En 1890, débarquait à Metz un autre Anglais. Ce n'é-

tait pas un agronome, mais un historien, collaborateur de plusieurs revues anglaises.

Il se nomme Henri Wolff. Voulant se rendre compte par lui-même de ce qui se passe en Alsace-Lorraine, il y a entrepris plusieurs excursions et y a noté ses impressions au jour le jour. C'est un humoriste, comme Stern, mais il a des visées plus hautes et, tout en ne négligeant pas le côté pittoresque des choses, il étudie l'histoire des lieux qu'il visite et l'état moral et politique des pays qu'il parcourt. Il s'est épris de notre contrée, de ce qu'on est convenu d'appeler l'Alsace-Lorraine et de la Lorraine restée française.

Aussi a-t-il publié dans le *Edinburgh Magazine* une notice fort bien faite sur le séjour à Metz, sous le règne de Louis XII et de François Ier, de Richard, duc de Suffolk, surnommé « la Blanche Rose », neveu d'Édouard IV, exilé d'Angleterre par Henri VIII en qualité de prétendant à la couronne des Plantagenets dont il descendait par sa mère, Élisabeth d'York.

C'est un épisode très curieux de la *Guerre des Deux-Roses* et de la rivalité de François Ier avec Henri VIII, qu'avant M. Wolff nous avions essayé de raconter, d'après des documents que possède l'hôpital Saint-Nicolas, de Metz[1].

Sans parler d'un *Guide pour les villes d'eaux des Vosges*, publié récemment par M. Wolff, citons de lui un article inséré dans *The gentleman's Magazine* et intitulé : *A propos d'un portrait du château de Windsor*. Il s'agit

1. V. Richard de la Pôle, duc de Suffolk, par F. des Robert. Nancy, 1878, chez L. Wiener.

du portrait et de la biographie de la princesse de Cantecroix, « la femme de campagne de Charles IV », dont un de nos confrères, M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, nous avait déjà retracé la vie romanesque[1].

Nous avons aussi de M. Wolff une étude publiée dans le *National Review*, ayant pour titre : *Voltaire et le roi Stanislas*. Mais l'ouvrage le plus important, dû à la plume du publiciste anglais et consacré à la région que nous habitons, est sans contredit son livre : *The Country of the Vosges*. C'est une étude humoristique sur la Lorraine, le Pays messin et l'Alsace, éditée à Londres en 1891 et contenant 368 pages in-8°, ainsi qu'une carte du pays parcouru et étudié dans ses origines et ses mœurs par le voyageur anglais.

Nous avons détaché de ce volume le deuxième chapitre, qui porte pour légende ce simple mot : *Metz*. Que cette préférence nous soit pardonnée.

Il paraîtra peut-être curieux d'y lire les remarques d'un Anglais sur Metz actuel depuis les malheurs qui ont accablé cette ville infortunée, vingt ans après l'annexion à l'Allemagne d'une population dont le cœur est resté français.

Nous ne prenons pas naturellement la responsabilité des opinions émises par M. Henri Wolff, homme fort aimable, vrai gentleman, homme d'esprit, mais dont nous ne partageons pas toujours la manière de voir. Nous le lui avons dit nous-même pendant un long séjour qu'il fit à Nancy et nous le répéterons encore, certain

1. *Béatrix de Cusance*, par L. Pingaud. Besançon, 1876.

qu'il ne s'en fâchera pas plus à cette heure que lors de nos fréquentes entrevues.

M. Henri Wolff a de la peine à comprendre que les indigènes de Metz et de ce que les Allemands appellent improprement la Lorraine[1] aient gardé au fond de leur âme l'amour de la patrie française. Qu'on excuse l'auteur anglais. Il est permis à un étranger de se perdre dans les origines obscures de notre province annexée et dans le dédale de l'histoire des dynasties mérovingienne et carolingienne. N'avons-nous pas aussi, aux yeux des étrangers, nos préjugés, quand cela ne serait que ceux puisés au cours de notre enfance et d'une éducation nationale?

M. H. Wolff est Anglais. Il ne semble pas épouser nos idées d'unité territoriale, idées que les peuples de l'ancienne Gaule n'ont du reste manifestées que par intermittence dans les premiers siècles de notre histoire et au moyen âge, et que propagèrent surtout les gouvernements autoritaires et décentralisateurs de nos rois, depuis Louis XIII jusqu'à la Révolution française. N'a-t-il pas fallu, en Allemagne, l'invasion des soldats de la République et de l'Empire et la guerre de 1870 pour mettre au cœur des Allemands l'orgueil d'une origine commune et le sentiment de l'unité nationale?

M. Wolff ne se fait pas une juste idée, en parlant de Metz ancien, de l'autonomie des cités impériales au moyen âge. Il semble ne pas avoir étudié avec fruit le régime de la féodalité et, nourri de l'histoire moderne,

---

1. Depuis la paix de Verdun (843) Metz et le Pays messin ne font plus partie de la Lorraine.

il n'a pas assez remarqué, suivant nous, que la suprématie de l'Empereur vis-à-vis des Électeurs, des États et des villes libres de l'Allemagne reposait sur une base peu solide, était souvent illusoire et était simplement nominative, car l'Empereur, chef électif, était obligé de ménager ses feudataires dont il lui fallait le consentement et les subsides pour déclarer la guerre.

M. Wolff semble aussi relier le présent au passé et considérer l'Empereur Guillaume II, empereur des Allemands, comme le successeur d'Henri l'Oiseleur et de Charles-Quint, chefs du Saint-Empire romain.

Il n'a pas fait une étude approfondie de l'origine des races et paraîtrait, en épousant quelques théories ridicules développées par les historiens allemands, faire des Mosellans des Germains dévoyés et ingrats, de mauvais fils qui renient leur mère. Ne lui parlez pas du sang gaulois qui coule encore dans leurs veines.

Metz relevait de l'Empire jusqu'en 1552, répondra-t-il, donc les Messins sont Allemands. C'est un système commode et qui simplifie l'étude de l'histoire. Cependant, si M. Wolff a l'air de donner raison aux revendications historiques des maîtres actuels de Metz, il constate que la haine des annexés contre les envahisseurs est aussi profonde en 1890 qu'au lendemain de la signature du traité de Francfort. « En somme, conclut-il dans un article publié dans la *Revue de Westminster*, le gouvernement allemand, avec tous ses petits succès, a échoué en Alsace-Lorraine, à cause de son despotisme et son mépris des droits acquis et des vœux légitimement exprimés. »

M. H. Wolff, dès son arrivée à Metz, en 1890, a voulu visiter les monuments de la vieille cité et en étudier

l'historique ; il a observé les coutumes de ses habitants. Il a interrogé les indigènes, dit-il ; nous croyons qu'il a interrogé surtout les fonctionnaires et les immigrés ; il s'est installé dans les bibliothèques et rapidement en a dépouillé les manuscrits, étonné de n'en trouver aucun rédigé en allemand.

Dans sa précipitation, dans sa hâte de tout comprendre et de tout deviner, malgré son flair et sa perspicacité, il se trompe parfois et ne démêle pas avec assez de lucidité le faux du vrai, la légende de la réalité. Ainsi, voulant s'excuser lui-même, il se plaint qu'il règne à Metz une archéologie vague et quelque peu fantaisiste. A quels archéologues s'est-il donc adressé, car les archéologues messins, réellement messins, se sont fait connaître du monde savant par leur vaste et consciencieuse érudition.

Mais combien sont nombreux les archéologues venus d'outre-Rhin qui se complaisent à falsifier l'histoire de Metz et ne cherchent qu'à justifier la conquête ! Ce sont ceux-ci, sans doute, qui ont voulu induire M. Wolff en erreur, et cependant, reconnaissons-le hautement, nous avons été étonné de voir la facilité avec laquelle l'auteur anglais s'était mis au courant de l'histoire de Metz ou plutôt de quelques-uns de ses épisodes et avec quelle attention et quel scrupule il avait observé ce qui se passait autour de lui. Excusons donc ses erreurs.

M. Wolff admire les beaux sites et est quelque peu poète. Aussi a-t-il été frappé, en arrivant par le chemin de fer circulaire de Thionville à Metz, par l'aspect grandiose de la cathédrale de Metz qui semble sourire, écrit-il, au voyageur et l'engager à séjourner quelque temps dans la cité gallo-romaine. . . . .

Oui, c'est avec raison que les Médiomatriciens appelèrent Metz « la montagne des Dieux » et que les Romains s'y établirent en l'entourant, suivant leur usage, d'une ceinture de forts.

Mais tout d'abord, dit M. Wolff, le voyageur se sent étreint par une impression pénible : « Metz la riche, la populeuse, Metz, la libre, dont le maître échevin, même après la conquête française, gardait assez d'indépendance pour réclamer le privilège de son office et restait assis devant le roi, Metz est appauvri, relativement dépeuplé, Metz est dans les fers. »

Les Messins *en apparence* ne peuvent se réconcilier avec la domination prussienne. Et cependant, continue M. Wolff, lorsque Maurice de Saxe trahissait, lorsque Charles-Quint, surmontant l'accès de goutte qui l'avait cloué sur son lit à Thionville, s'établit sur le Saint-Quentin (où l'on voit encore la *butte Charles-Quint*), foudroyant de son artillerie les remparts de la cité, *fortifiés dans leur impénétrabilité — jusqu'à la trahison — par le duc de Guise* (cette phrase est de M. Wolff), lorsqu'Albert de Brandebourg, fidèle à la politique traditionnelle des Hohenzollern, mettait bâtons sur bâtons dans les roues du char impérial et voulait agir seul pour le mal de l'Empire, ce que firent à son exemple ses descendants, jusqu'à ce que cet empire se fût identifié avec leur propre couronne, les Messins étaient suffisamment Allemands, — ce qui ne les empêcha pas de plébisciter pour la France.

Ce ne sont pas les bourgeois de Metz qui plébiscitèrent pour la France ; ce furent ceux de Verdun, à l'instigation du Cardinal de Lorraine.

Pour aggraver davantage son accusation de trahison, portée contre la France à propos de l'occupation de Metz par les soldats de Montmorency et du duc de Guise, M. H. Wolff réédite une erreur historique excessivement grave qui porte atteinte à l'honneur et à la réputation du connétable. Voici de quoi il s'agit. On sait que Montmorency, avec l'assentiment de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, et plusieurs autres personnages importants, pour s'emparer de cette cité usa de subterfuge et qu'au lieu de n'y faire entrer que « sa bannière », comme on l'y avait autorisé, la fit suivre de mille hommes de son arrière-garde qui n'en sortirent plus. Innocente ruse de guerre, semblable aux ruses similaires de bien d'autres capitaines. N'était-elle pas permise aux Français qui voulaient reprendre aux Germains la capitale de la vieille Austrasie dont les fils de Clovis et, après eux, Pépin et Charlemagne avaient été les souverains et à laquelle Charles le Simple et Lothaire, fils de Louis d'Outre-mer, avaient été forcés de renoncer en 923 et en 980 en faveur des empereurs Henri I et Othon II?

Charles le Chauve n'avait-il pas été sacré dans la cathédrale de Metz? N'était-il pas permis au roi de France de revendiquer un lambeau du royaume de Lothaire?

Or voici ce dont M. Wolff accuse Montmorency, se rapportant aveuglément à une assertion erronée émise par M. Scherer, en 1842, dans l'*Annuaire historique de Raumer,* reproduite en 1859 par M. Adolphe Schmidt, professeur à l'Université d'Iéna, dans une brochure intitulée: *L'Alsace et la Lorraine,* mémoire sur la manière dont ces provinces ont été ravies à l'*Empire d'Allemagne,* et depuis lors rééditée par tous les auteurs allemands :

« La cité, écrit M. Wolff, ne s'appartenait plus et ses conseillers ne voulurent pas entendre parler d'admettre d'autres troupes. Mais le connétable était à la hauteur de la situation. Feignant une maladie mortelle, il entretint de son lit les échevins des affaires d'État. Ce n'était pas lui, mais eux que la mort menaçait. Glaives et poignards étaient préparés dans la chambre du malade et ils servirent à assassiner les échevins jusqu'au dernier, et ainsi Montmorency resta maître de la situation. »

Calomnie infâme qui a surpris, nous l'a-t-il avoué dans une de ses lettres, la bonne foi de M. Wolff. Mais continuons. Henri II, ajoute l'auteur anglais, s'intitula lui-même « libérateur de l'Allemagne ainsi que d'Italie » et fit frapper une médaille portant ce mot : *Libertas*. Ce fut une méchante affaire depuis le commencement jusqu'au bout et qui ne fait honneur à aucun des intéressés. »

Peut-on ainsi défigurer l'histoire ? M. Wolff peut-il reprocher à Henri II, successeur des rois d'Austrasie, d'avoir répondu à l'appel d'une partie des princes allemands ligués contre Charles-Quint à Augsbourg, qui l'engageaient à s'emparer de Toul, de Metz et de Verdun et lui faisaient même entrevoir la possibilité de ceindre la couronne impériale ?

Cette ligue des princes protestants d'Allemagne devait se renouveler sous Louis XIII et Louis XIV. Richelieu et Mazarin surent aussi en profiter.

Si les Messins regrettèrent la perte de leur autonomie plusieurs fois séculaire, on ne peut s'en étonner. Aussi bien l'empressement montré par eux à seconder les efforts du duc de Guise contre Charles-Quint prouve surabondamment leur peu d'attachement pour l'Empereur.

Pendant quatre siècles Metz avait su se conserver intacte entre deux nations puissantes. Elle garda sa couronne de vierge après le siège de 1552. Ne lui donnez pas, malgré elle, en devançant les siècles, la couronne du martyre, après nous avoir parlé de la défaite de Charles-Quint, sous les murs de Metz, date glorieuse pour nos armes.

M. Wolff, comme un peintre amoureux des contrastes, nous peint la tristesse des Messins actuels et constate leur air effrayé, humble, abattu : « Nous reconnaissons qu'ils nous haïssent et ils ont raison, me disait à table d'hôte, écrit-il, un Allemand, négociant de la province rhénane, nous leur avons fait de trop cruelles injures. »

Nous le faisons remarquer encore, les réflexions faites sur le peu d'attachement des Messins à l'Allemagne ne sont pas de nous. Elles sont de l'auteur anglais que nous ne faisons que traduire.

« Oui, dit encore M. Wolff, Metz, autrefois délices des riches à ce point qu'on disait en Allemagne : « Si j'avais un Francfort, j'irais le dépenser à Metz, ce Metz où l'or était comme le cuivre, où les affaires étaient animées, et la richesse en augmentation constante (le Pays messin payait habituellement à l'État 13,000,000 de francs d'impôts et recevait en retour 25,000,000 de francs en coupons de rente) est devenu triste, sombre, relativement pauvre. Ces célèbres orfèvres de la rue Fournirue, fameux dans toute l'Europe, les huiliers qui occupaient une rue entière avec leurs magasins, les tanneurs qui ont laissé, comme un souvenir pittoresque, cette rue des Tanneurs où « un seul pauvre homme » conserve la tradition, ces pâtissiers sans rivaux dont Voltaire admi-

rait le talent, tout en se moquant d'une ville qui comptait vingt pâtissiers et un seul libraire, les plumassiers qui savaient mettre à profit les plumes des oies si estimées en Lorraine, tout a disparu. Les nombreuses brasseries, qui se sont extraordinairement multipliées et les boutiques où l'on vend des pipes allemandes et des gourdes militaires, portant de curieuses devises en l'honneur du *Vaterland,* ne forment pas le dixième du commerce florissant qu'elles ont remplacé. »

Après nous avoir conduits dans quelques-unes des rues de Metz où s'étalaient depuis le moyen âge diverses industries, M. Wolff va respirer l'air pur sur l'Esplanade d'où il admire la vue splendide dont on y jouit sur la vallée de la Moselle.

« Là, dit-il, on voit de crânes officiers de cavalerie avec leurs femmes et des civils grotesques faisant la cour aux nourrices allemandes. »

En contemplant le Palais de Justice construit par le maréchal de Belle-Isle pour en faire le siège de son gouvernement, M. Wolff se rappelle avec attendrissement que là où s'élève le nouveau bâtiment existait au XVI[e] siècle le Palais de la Haute-Pierre, que là habita pendant quelque temps Richard de la Pôle, duc de Suffolk, dit la Blanche-Rose, dont nous avons parlé plus haut.

Ce neveu d'Édouard IV, cet héritier direct des Plantagenets, ce prétendant à la couronne d'Angleterre, après le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, de par la volonté du roi de France et en qualité de son pensionnaire, par lui recommandé à ses « bons amis de Metz », s'était réfugié dans cette ville que le poète Fortunat avait appelée la Délicieuse et qui méritait encore

ce nom à l'époque de la Renaissance. Richard de la Pôle, qui avait guerroyé quelque temps dans les rangs français comme général des lansquenets allemands, dits les *Bandes noires,* était un homme courageux et un vert-galant. Il scandalisa Metz par la légèreté de ses mœurs et y enleva la belle Sybille, femme d'un orfèvre de Fournirue. La justice des Treize, justice locale, lui enleva sa proie et fit mettre en prison la jeune femme, mais elle parvint à s'échapper et à rejoindre son amant. Celui-ci, craignant la vengeance de l'époux outragé qui l'avait menacé de représailles sanglantes, se réfugia à Toul et de là alla rejoindre François Ier à Pavie où il mourut. C'est dans la ville de ce nom qu'il est enseveli aux côtés du prince de Lambesc, le plus jeune fils du duc Antoine et de Philippe de Gueldre, à laquelle une révélation miraculeuse, prétend un historien, révéla la mort glorieuse de son enfant.

Suffolk avait poussé la prodigalité jusqu'à restaurer à ses frais le Palais de la Haute-Pierre que lui avaient loué les chanoines de la cathédrale de Metz. Aussi, après sa mort, fondèrent-ils pour le repos de l'âme du prince anglais, mort pour la France, une messe qui devait être célébrée chaque année « à perpétuité ».

C'est au XVIe siècle, remarque M. Wolff, que Metz acquit toute sa splendeur et égala Venise et Gênes. L'aristocratie y était riche et puissante. La plupart des seigneurs messins servaient la France et se faisaient armer chevaliers par le roi. « Le seul vœu que formaient les parrains et les filleuls sur les fonts baptismaux, ajoute l'auteur anglais, était celui-ci : « Puissiez-vous devenir maire de Metz ou roi de France ! »

M. Wolff est infatigable. Il veut tout voir. Il visite l'église Saint-Martin dont l'histoire reste à faire. Son porche roman, construit en petit appareil, est curieux, ainsi que son portail. L'intérieur de l'église est gothique et contient des bas-reliefs coloriés des xve et xvie siècles, des inscriptions tumulaires et des chapiteaux dignes d'étude. Son chœur du style gothique flamboyant a été restauré et ses boiseries Renaissance ont été remplacées.

Malheureusement sur son clocher en forme de plate-forme où le duc de Guise avait fait placer des canons, lors du siège de Metz en 1552, des marguilliers inconscients ont, depuis 1870, fait élever un clocher gothique, très élevé, que l'on aperçoit de loin, mais qui nous enlève un souvenir. Trop de zèle, messieurs les marguilliers !

En face de Saint-Martin se trouvent les vestiges de l'hôtel de Jean de Wy où habita aussi Richard de Suffolk.

Rappelons avec M. Wolff que son compatriote avait habité, en arrivant à Metz, l'*Hôtel à l'Ange* et le *Passe-Temps*, hôtel splendide construit par Baudoche, seigneur messin, sur la rive gauche de la Moselle, près de l'église allemande, construite récemment.

Décidément M. Wolff aime Metz. Cette ville le fascine et l'attire. Elle renferme tant de souvenirs gallo-romains et du moyen âge!

Malheureusement, dit-il, et nous partageons son avis, elle est attristée maintenant par le cliquetis des sabres et le son strident des fifres allemands.

Les Messins actuels leur préféreraient, nous en sommes certains, les soldats de Vieilleville. S'ils ont souffert

pendant plusieurs siècles de leur condition de peuple placé par Dieu sur la frontière de l'ancienne Gaule, s'ils ont reçu le contre-coup des invasions successives et des guerres continuelles allumées entre la France et l'Allemagne, s'ils ont pâti pendant la guerre de Trente ans, ils se souviennent que Metz a donné le jour à l'illustre Fabert, fils d'un de leurs maîtres-échevins. Ils se souviennent que, depuis la paix de Westphalie et, surtout, depuis 1789, leurs enfants ont mêlé leur sang à celui des enfants de la vieille Gaule et qu'ils en ont partagé les joies et les tristesses.

M. Wolff, comme nous, aime les rues tortueuses et pittoresques et toutes charmantes de haut en bas de la vieille cité.

Il a visité l'oratoire des Templiers situé sur l'emplacement de la citadelle construite par Vieilleville pour contenir la turbulence des Messins ; il a admiré, rue des Trinitaires, l'hôtel Saint-Livier, près duquel ces moines-soldats ont également habité.

Il est entré dans l'église Sainte-Ségolène, près de la porte des Allemands, porte ancienne et restaurée avec art. Il a admiré les fresques de cette église gothique, restaurées par M. Malardot, pendant le second Empire, sous la direction du regretté Ernest de Bouteiller.

Dans presque toutes les églises de Metz, M. Wolff a été ravi par la contemplation des verrières splendides de M. Maréchal, vitrier et pastelliste de premier ordre, mort récemment à Bar-le-Duc, à un âge avancé. Il aurait pu, se rendant à l'hôtel de ville, y admirer son vitrail : *L'Artiste,* et cet autre vitrail magnifique représentant le Balafré. Il aurait pu se rendre compte que les Messins actuels

n'ont pas gardé rancune au fils du duc Antoine de Lorraine et qu'ils mettent au rang de leurs concitoyens les plus illustres le sauveur de leur ville et l'auteur de leur retour à la nationalité française.

Sur la place Mazelle, M. Wolff contemple avec joie des enfants messins qui jouent à la *beuye,* jeu spécial à la localité. Ces enfants du *Quarteau,* toujours français de cœur et d'allures, poussent des cris qui le ravissent : « Sans pied, sans gambe, sans rien! » clament-ils et les échos résonnent de leurs cris joyeux quand ils veulent décider qui tiendra la crosse.

Et dire que M. Wolff prétend que les anciens Messins parlaient une langue mi-allemande et mi-française. C'est l'impression que lui a produite la lecture de Philippe de Vigneulles, chroniqueur messin, sans se souvenir que cet enfant du peuple, ce drapier de Fournirue, parlait, à quelques nuances près, résultat de la différence d'éducation et du lieu de naissance, la langue de Montaigne.

En quittant la place Saint-Louis, l'ancien Champaseille où se célébraient, au moyen âge et pendant la Renaissance, les mystères et les fêtes de toutes sortes, le voyageur anglais passe une seconde fois dans la rue des Tanneurs, en admire la longue rangée de maisons à jour, dont la base est baignée par la Seille, rivière étroite et malpropre. La nuit, au clair de lune, la perspective de cette rue est excessivement curieuse et pittoresque. On pourrait en dire autant des maisons de la rue des Roches, où habitent les pêcheurs messins, en face de la place de la Comédie.

M. Wolff a aussi admiré la rampe de l'Esplanade d'où

l'œil aperçoit une série de ponts jetés sur la Moselle jusqu'au fort Saint-Julien.

Enfin, fatigué par sa promenade artistique, le compatriote de Young entre à la bibliothèque municipale, riche en manuscrits précieux et en imprimés, mais dévalisée jadis, selon notre auteur, *solito,* par la *rapacité parisienne.* Il nous apprend, ce qui est impossible, que les archives messines furent transportées *momentanément* à Besançon, après le siège de 1552, et que quelques pièces prirent le chemin de l'Angleterre, « où l'on trouve dispersés parmi les collections privées, lui ont dit les archivistes, un très grand nombre de manuscrits *lorrains* de valeur ».

M. Wolff a oublié de parler, à propos de la *rapacité prétendue parisienne,* de la rapacité plus actuelle de Berlin et, quant au transport des archives messines à Besançon après 1552, il se trompe étrangement, puisque Besançon ne faisait pas partie du royaume de France en 1552 et était ville impériale.

En sortant de la bibliothèque et du musée, il descend la rue Jurue (*Judœorum vicus*) et s'étonne de ne plus y rencontrer de visages juifs. Il remarque la maison où habita quelque temps Rabelais, vers 1532 à 1537, et qui portait, en 1856, le n° 5. La porte ogivale de cette maison est élégante. La chambre que l'auteur de *Gargantua* y occupait était louée par lui pour la somme de six livres, comme nous l'apprend l'inventaire de la chapelle Saint-Genest. Un petit escalier tournant en bois, placé à gauche de la porte donnant sur la rue, conduit à cette chambre dont les solives sont vermoulues.

Au fond du vestibule qui fait suite à la porte ogivale

se trouve un bénitier du XVI[e] siècle. On sort de ce vestibule dans une petite cour et on a devant les yeux l'ancienne chapelle Saint-Genest. La tour est du XVI[e] siècle et le pignon du porche de la fin du XV[e] siècle. La chapelle est du style roman.

Elle a deux étages et son chevet s'appuyait sur la petite Juifrue ou rue d'Enfer. Elle n'a qu'une seule travée. Sa description se trouve dans l'*Austrasie* de 1856, sous la signature de M. Boulangé.

En 1565, la chapelle de Saint-Genest fut cédée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

C'est de cette chambre de la rue Jurue que Rabelais écrivit le 6 février... à Jean du Bellay, son protecteur, une lettre dont la copie se trouve à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.

En face de la maison de Rabelais se trouvait la synagogue, au fond de la cour de la maison, portant le n° 1.

A propos de cette rue, M. Wolff se livre à de violentes diatribes contre les Juifs, « cette race impopulaire et qui foisonne en Lorraine et en Alsace, véritable peste pour la contrée ». Il les compare injustement aux notaires, « tous bons chrétiens ».

Nous ne suivrons pas M. Wolff dans ses aperçus historiques sur les Juifs du Pays messin et de la région environnante. Nous haïssons tout ce qui confine au pamphlet. Constatons avec lui qu'ils sont très nombreux en Alsace-Lorraine et que cette abondance de la race juive au pays annexé ne date pas d'hier. On les a toujours accusés de se livrer à l'usure et M. Wolff réédite, comme d'autres, cette accusation: « *Boni in auxilio, duri in negotio* », écrit-il malicieusement en parlant d'eux.

Il prétend même que le gouvernement allemand s'est ému du mal fait par les usuriers juifs aux paysans alsaciens-lorrains et qu'il a essayé d'y apporter quelque remède par l'institution de banques de prêt, selon les principes de Schulze-Delitzch ou de Raffeisen. Mais cette institution, à la prospérité de laquelle on a consacré, dit-il, vingt millions de fonds communaux et cinquante-six millions appartenant aux caisses d'épargne, n'a pas réussi.

On n'est plus au temps où le maréchal de La Ferté-Senneterre, gouverneur de la Lorraine, lors de son entrée à Metz, pouvait faire dire aux Juifs qui lui demandaient audience : « Je ne veux point recevoir ces marauds-là qui ont fait mourir mon Maître. » Il faut ajouter qu'à l'annonce d'un présent de deux cents pistoles apporté par ces mêmes Juifs, le maréchal se radoucit et répliqua : « Ah ! faites-les entrer. Après tout ils ne le connaissaient point quand ils l'ont crucifié ? »

A Metz, comme à Nancy, presque tous les bouchers sont juifs. C'est que Louis XII leur accorda le droit de commerce sur les bestiaux et le droit de les tuer. C'est pourquoi ils parvinrent à concentrer dans leurs mains tout le commerce des viandes mortes et vivantes.

C'est le dimanche qu'a lieu, à Metz, le marché aux chevaux tenu par les Juifs, marché rendu pittoresque par le nombre de paysans qui le fréquentent.

En véritable Anglais, M. Wolff reconnaît qu'Arthur Young a raison d'attribuer aux Messins une vie plantureuse. Qu'aurait-il dit s'il avait connu l'ouvrage de M. Auricoste de Lazarque : *La Cuisine messine ?* Qui a habité Metz connaît et apprécie les excellents fruits du Pays

messin, tels que les mirabelles, les quetsches et les poires nommées *Silvanges,* dont Grimod de la Reynie, le célèbre gastronome, se faisait envoyer à Paris quelques échantillons la veille même de sa mort.

M. Wolff n'oublie pas le boudin, la galette au mégin et, avant tout, il estime la tarte aux fruits, si goûtée des gourmets.

Les Messins, écrit M. Wolff, aiment le jardinage ; avant l'annexion chacun avait son jardin à Montigny, au Sablon, à Queuleu et à la Ronde. On y allait, le dimanche, sarcler, ensemencer et cueillir ses asperges et ses fraises et tous les légumes et les fruits nécessaires à l'alimentation de la semaine. On y dînait en famille, on y riait et on y chantait :

O tempora, o mores !

Une des choses qui ont frappé M. Wolff, c'est l'amour des Messins pour le cochon de lait : « Si le cochon avait des ailes, dit un dicton lorrain, il n'y aurait pas de meilleure volaille que lui. »

Et l'oie donc qu'à Metz on aime presque autant qu'en Angleterre ! *Ma petite oie* est un terme de tendresse dans nos villages : « Rivatiez un peu mes ouettes », dit une bonne femme en montrant fièrement ses enfants.

D'un ancien usage, bien poétique, M. Wolff a été, le 1[er] mai, le spectateur. Il s'est levé dès l'aurore et est allé se promener à la Bonne-Fontaine, sur la route de Metz à Woippy ; là, il s'est cru revenu au temps des Gaulois et des Druides.

De longues théories de jeunes filles accouraient de tous côtés, et bientôt, se donnant la main, elles chan-

térent, couronnées de fleurs, en formant une ronde autour de la source vénérée :

C'o lo may, oh, mi maye
C'o le trimazo.

C'est le mai, mois de mai
C'est le joli mois de mai.

Ensuite, s'adressant aux curieux, elles sollicitèrent de leur générosité quelques pièces de monnaie. A qui leur refusait elles prédisaient une série interminable de désastres et de douleurs :

« C'est un joyeux bourdonnement, une longue journée, charmante, remplie de farces, de musique, de guirlandes, de fleurs, de lanternes de couleur, de danses qui se continuent bien après le coucher du soleil sur ces pittoresques hauteurs de l'ouest qui se raccordent aux collines de France. »

M. Wolff a fait le tour des fortifications de Metz et constate qu'elles sont encore vierges. Nous nous demandons où l'auteur anglais a vu que les Normands abandonnèrent les approches de Metz, « *bien qu'ils n'aient pas été repoussés, mais ignoblement achetés par Charles le Gros aux frais du Chapitre* ». Nous avions cru jusqu'ici qu'une bataille avait eu lieu, en 882, entre les Austrasiens, commandés par Wala, évêque de Metz, et les Normands, commandés par les rois de mer, Godefrin et Siegfried, à Remich. Les Normands furent repoussés et respectèrent Metz. La victoire fut attribuée à sainte Glossinde.

Les Messins, affirme avec vérité M. Wolff, sont particulièrement fiers de penser que leur ville est *Pucelle* : « La trahison, disent-ils, seule a pu en venir à bout.

Elle a été violée, pas prise. » Oui, Monsieur Wolff, et l'histoire leur a déjà donné raison.

M. Wolff a remarqué, en visitant les fortifications de Metz, que presque toutes les époques de la science militaire y sont représentées. Il a vu dans une île des restes de vieux retranchements romains datant du temps où Jovien défit les Alamans près de Metz et où 4,000 Messins payèrent de leur sang l'élection de Vitellius par les légionnaires.

Nous croyons devoir, en terminant, reproduire une partie de la description de la cathédrale de Metz par M. Wolff :

« On ne peut, écrit M. Wolff, voir les sublimes arceaux (de la cathédrale), sa structure délicate, finement ciselée qui semble vous élever jusqu'au cieux et cette quantité de brillantes verrières, sans comprendre l'admiration ressentie par Quicherat qui était si frappé de la beauté du monument, qu'il s'était fait un point d'honneur de le visiter tous les ans ainsi que l'église bien plus célèbre de Saint-Ouen, à Rouen, dans l'intention de récréer ses yeux par la contemplation de « ces beaux édifices du XIVe siècle qui fut la grande époque artistique du moyen âge français. »

Noble, grand, élevé est certainement ce monument, et même, quoique original, il est sans défaut. Je sais bien qu'il manque à certaines règles admises de la rigide orthodoxie du genre gothique, ainsi que l'ont fait obser- MM. Fergusson et Frœman. Ces chicanes techniques perdent leur force si l'on admet que la fascinante beauté de la cathédrale désarme absolument la critique.

Nos deux critiques anglais ont vu probablement la

cathédrale lorsqu'elle était encore grossièrement défigurée par *des additions vandales d'un goût négligé ou détestable*, faites par les Français. Ce hideux portail rococo de l'ouest[1], cette pesante voûte du transept avec ses pinacles ornés, au-dessus, d'incongrues fenêtres à cimaises d'emprunt s'élevant par devant, tandis que tout autour des parois courait une véritable rangée de misérables échoppes et de boutiques, alors que le portail Notre-Dame était littéralement en ruines et un sujet de chagrin pour les yeux !

Tous ces défauts ont été rapidement corrigés à l'aide de fonds suffisants, à ce qu'il semble, sous la direction d'un maître en art gothique, un élève de notre M. Street, M. Tornow.

Lorsque j'étais à Metz, la Fête-Dieu fut célébrée un dimanche à la cathédrale, et le dimanche suivant, dans les églises paroissiales.

C'était un spectacle charmant que ces jeunes filles en blanc, toutes ces fleurs et ces branches d'arbres, ces bannières et ces ornements, cette assistance nombreuse et, ce qu'il y avait de plus agréable à voir, c'était ces *deux nationalités* qui, bien que forcées de vivre côte à côte dans la vie de tous les jours, ne font preuve entre elles de rien moins que de bonne volonté, s'agenouillant pêle-mêle, épaule contre épaule, comme si dans la maison de Dieu, même sur terre, toute différence entre *Prussiens* et *Français* doit être effacée !

Aucun signe d'envie ou de répugnance. Je leur en fis

---

1. Ce portail fut construit, d'après les plans de Blondel, de 1764 à 1771.

compliment : « Mais nous sommes à l'église, nous sommes tous frères. »

Je ne sais pas si ce langage est orthodoxe ; mais je sais que c'est quelque chose qu'un pareil effet produit par l'Église et certainement c'est un argument en faveur de l'Église « catholique ».

L'édifice actuel est le troisième qui s'élève sur cet emplacement pittoresque [1]. Mais on y trouve des traits qui vous reportent à des constructions beaucoup plus anciennes.

Oui, il est possible que ces ronds piliers, archaïques, massifs et vénérables, à l'ouest, qui, certainement supportaient la voûte de la vieille Notre-Dame la Ronde [2], aient fait partie de l'ancienne cathédrale que Charlemagne tenait en vénération ainsi que Louis le Pieux, Charles le Chauve et Louis le Germanique en 879, lorsqu'il vint à Metz pour y rencontrer le comte de Paris et l'abbé de Saint-Germain, et qu'il agréa la proclamation de ce prince comme roi de France. Les Carolingiens favorisèrent toujours cette église. Saint Arnould, grand-père de Pépin d'Héristal, y fut évêque. Pépin le Bref désigna comme évêque, le doyen Hook dit archevêque, son parent Chrodegang, le réformateur des monastères et l'inventeur *original et patenté* de l'ordre si apprécié des chanoines. Charlemagne se montra un ami dévoué de la cathédrale, en désignant au siège épiscopal de Metz son fils favori

1. Il fut construit dans la seconde moitié du XIII[e] siècle.

2. Cette église, anciennement appelée *Sancta Maria infra domum*, fut reconstruite sous le nom de Notre-Dame la Ronde et était adossée primitivement à la cathédrale actuelle qui ne date que du XIII[e] siècle. Elle ne fut réunie à elle qu'au XIV[e] siècle.

Drogon et en le comblant de toutes sortes de privilèges. Jusqu'en 1500 son souvenir fut toujours conservé aux deux tours de l'extrémité occidentale appelées les tours de Charlemagne[1]. Sa curieuse petite statue équestre en pierre noire, en même temps que son évangéliaire et le livre d'heures de Charles le Chauve, couronné à Metz, furent emportés à Paris par Napoléon Ier.

Et ce curieux vêtement connu sous le nom de manteau du couronnement de Charlemagne, bizarrement orné de griffons, de croix et d'autres figures, est maintenant reconnu faux. Jusqu'en 1769, un prêtre de l'abbaye de Saint-Arnould le revêtait chaque année, lorsqu'il faisait le tour de la ville, monté à rebours sur un âne et accompagné des moines, ses confrères, pour recueillir ce qu'il appelait *les droits de Charlemagne,* consistant en présents de viande crue et de chandelles de suif avec promesse d'ails à payer au cours du jour, avec un présent de pains.

Il y avait encore mainte autre vieille coutume bizarre à Metz. Une d'entre elles était la bénédiction de la Moselle, chaque 23 avril, lorsque le Doyen et le Chapitre descendaient en pompe dans le quartier des Bateliers, chantaient le *Vox Domini super aquas* et versaient sur le rivage une offrande d'eau bénite.

Une autre coutume, c'était la fête turbulente des tonneliers qui était célébrée en reconnaissance des services qu'ils rendaient volontairement à la cité, et se signalait

1. Ces deux tours ont été faussement attribuées à Charlemagne; elles existaient probablement au XIIe siècle; elles furent détruites aux XVe et XVIe siècles avec le chœur du XIe siècle.

par une large consommation de liquides, accompagnée de discours en *vieux patois lorrain*.

Oui, la cathédrale, comme fondation, est d'une très vénérable antiquité.

Le premier et modeste édifice élevé, dit-on, par saint Clément (dont on peut voir encore le fauteuil de pierre très peu confortable) fut l'unique église, épargnée par les ravages des hordes d'Attila [1].

Saint Grégoire de Tours, écrivant au VIe siècle, le mentionne sous le nom d' « Oratoire de saint Étienne ».

Comme souvenir de cette époque, renouvelé bien entendu, le Chapitre conserve une image de ce monstre hideux, le Graoulli [2] (ce mot est dérivé de l'allemand *greulich*, qui veut dire *horrible*), tué, dit-on, par saint Clément, et dont le nom servait à faire rester les enfants tranquilles.

Cette image était promenée triomphalement autour de l'église tous les 2 mai (fête de saint Clément).

La seconde église fut bâtie par l'évêque Théodoric II [3] au XIe siècle. Elle est décrite comme un édifice à bas côtés, d'une grandeur moyenne, mais magnifique. La construction n'en dut pas cependant, être trop solide, car l'église tomba en ruines en moins de deux cents ans.

C'est dans cette cathédrale qu'à l'invitation de son

---

1. Le premier édifice, *Sanctus Stephanus in domo*, ne fut pas bâti par saint Clément. Le siège épiscopal de Metz y fut transféré au Ve siècle.

Saint-Étienne fut achevé et décoré par l'évêque Chrodegang au VIIIe siècle.

2. Nom populaire d'une figure du dragon de saint Clément, portée à Metz dans certaines processions.

3 Théodoric II gouverna l'évêché de Metz de 1005 à 1046.

55e évêque, saint Bernard prêcha en 1147, lorsque Metz fut choisi comme rendez-vous général de la seconde croisade, et que Louis VII prit, dit-on, ses quartiers dans la ville, à la tête de deux cent mille croisés.

La cathédrale actuelle fut commencée au XIIIe siècle et consacrée en 1546, peu d'années avant que Metz cessât d'appartenir à l'Allemagne.

L'édifice faillit ne pas survivre à l'annexion. Lorsque Guillaume Ier *favorisa* la cité *reconquise* de sa visite, en 1877, les fusées, les feux de joie et autres artifices enflammèrent la vieille toiture de bois et, sans les très prompts et très vigoureux efforts des pompiers, l'édifice eût été infailliblement détruit.

En tout cas, il y a là, heureusement sauvé et judicieusement amélioré, le souvenir glorieux d'une histoire pleine d'événements, le monument de pierre d'une longue suite d'évêques, dont il n'y a pas moins de vingt-neuf qui aient été canonisés (l'église dans laquelle l'empereur Charlemagne, lui aussi, a été canonisé [1]), d'une beauté qui dépasse toute description, grande et vénérable, portant les marques d'une antique histoire, la chaire de saint Clément, la large cuve de porphyre de l'époque romaine qui servait de fonts baptismaux [2] (cela doit s'entendre du baptême par immersion, car elle n'a pas moins de neuf pieds de long), les tombes de la reine Hildegarde et de Drogon, et aussi de quantité d'anciens évêques en bas, dans la crypte où, durant la première République, on

1. Nous n'avons pas trouvé traces de cette canonisation. Il fut mis au nombre des saints par l'antipape Pascal III.

2. M. Wolff veut parler de la cuve baptismale de l'ancien baptistère de Saint-Jean.

disait la messe en secret, de peur « des adorateurs de la Raison » et qui est pleine d'anciennes statues, une précieuse crosse du XI[e] siècle, et ces riches vêtements auxquels tout un couvent de Carmélites a consacré ses loisirs pendant la durée d'une vie d'homme. Ce n'est pas donner une idée de la noble grandeur de cette église d'un style hybride en quelques parties, mais « *plus allemand que français* », que d'indiquer ses dimensions : 133 pieds de hauteur, 373 de longueur, 48 de largeur. Il faut voir l'édifice pour comprendre l'originalité hardie de son plan ; le long triforium seul, si léger et si gracieux, laissant place à 16,700 pieds carrés de vitraux de couleur, la plupart de toute beauté, est un détail qui ne peut être passé sous silence. Beaucoup de ces vitraux sont anciens. La grande verrière de l'ouest est de Hermann de Munster en Westphalie, artiste d'une grande réputation qui mourut en 1392 et fut enterré dans cette même cathédrale.

La fenêtre du transept nord[1], Notre-Dame la Tierce, vint de Lixheim en 1504. Celle du transept sud, qui est datée de 1521, et les vitraux des chapelles latérales sont de Bousch, de Strasbourg. L'église est en forme de croix, avec un long vaisseau bien posé sur de grands mais massifs piliers, unis par des arceaux extrêmement gracieux, avec un chœur effectif et un arrière-chœur et de très jolies chapelles latérales. Un trait particulièrement digne de remarque à l'extérieur est le portail Notre-Dame[2], qui

1. L'autel et la chapelle de Notre-Dame la Tierce (antérieurement de Saint-Clément) se trouvent dans le transept occidental du transept.

2. Au bas du collatéral gauche et donnant sur la place d'Armes. Construit au XIII[e] siècle, il fut condamné et mutilé au XVIII[e] siècle et démoli et reconstruit avec diverses modifications en 1884. Il y a beaucoup à dire sur le mérite des restaurations récentes.

était tellement tombé en ruines sous le gouvernement français qu'il réclamait une restauration complète. Cette œuvre, qui exigeait une dépense considérable, a été exécutée avec le meilleur goût, et offre un morceau de sculpture d'une excellente exécution, ne comprenant pas moins de 232 figures.

Le portail rococo de l'ouest[1] existe toujours, mais est condamné.

Les transepts ont été très améliorés et mis en harmonie avec le reste de l'édifice. Une flèche gracieuse du même style XVIe siècle doit être élevée, et quand l'œuvre sera entièrement terminée, avec des frais estimés à environ 10,000 livres sterling, la vieille église sera un modèle splendide d'un type tout particulier.

La tour que nous voyons aujourd'hui, d'une originalité frappante, d'un type particulier d'architecture, très aimée des Messins, n'appartient pas en réalité à la cathédrale, ne fait pas un tout homogène avec elle. Elle fut construite *en dehors d'elle,* comme propriété de la cité.

Les Messins manquent d'un beffroi dans le genre de ceux de la Belgique. Mais il n'y avait pas d'argent pour en construire, ainsi que le maître-échevin (M. Wolff a écrit le Duc) et le Chapitre le déclarèrent tous deux.

C'est ainsi que la cité construisit sa propre tour, nommée la Mutte, nom que porte sa vieille cloche, fondue pour la première fois en 1381, puis toujours refondue par la suite après chaque fêlure périodique.

Un accident singulier de cette espèce lui arriva lorsque Charles IX, de France, apprenant, pendant qu'il

1. C'est-à-dire le portail de Blondel. Il est situé au sud-ouest.

était à Metz, une prétendue victoire remportée par ses troupes sur les Huguenots, ordonna que la cloche, dont l'usage était réservé pour les grandes occasions, comme notre grosse cloche de Saint-Paul, fût sonnée à toute volée. Dame Mutte refusa d'obéir et éclata juste au precoup, ce qui fit bien voir que la nouvelle était fausse, au grand soulagement des Messins dont un grand nombre étaient alors huguenots. C'est de ce jour que date le dicton messin en l'honneur de cette cloche :

« Dame Mutte aima mieux crever que de publier un mensonge[1]. »

Dame Mutte a porté diverses inscriptions pour expliquer son usage :

Dame Meutte suis baptisée
De là par la cité ci-posée
Pour servir à ladite cité
Aux jours de grande solennité
Et aussi pour crier justice,
Prendre ban et bonne police,
Les contredire quand bon me semble
Et pour convoquer gens ensemble.

Une dernière inscription de 1442, indiquant le passage d'une époque pacifique à une époque guerrière, dit :

Et pour guerre me fait souvenir
Pour gens mettre ensemble et armeir,

---

1. M. Wolff se trompe. C'est bien la victoire de Jarnac que Charles IX apprit lors de son séjour à Metz (13 février-12 avril 1569). Ce n'est que parce qu'on avait répandu à tort le bruit de la mort de l'amiral Coligny qu'un chroniqueur écrivit la phrase citée par M. Wolff. Ce n'est pas un dicton messin, car à Metz les protestants n'ont jamais été nombreux. — Après la bataille de Jarnac, Charles IX fit abattre le temple des huguenots. Le 7 avril, il leur fit défendre l'exercice de leur culte. Ils prièrent Dieu dès lors dans leur temple de Courcelles-Chaussy, près de Metz.

Et qui voldroit savoir mon nom,
Dame Meutte m'appelle-t-on.

La cloche actuelle fut fondue en 1605.

La vue du sommet de la Mutte est charmante. Mais l'ascension est un peu laborieuse. Quand on arrive au milieu de *ce svelte et léger tracé* de vieilles pierres qui compose le gracieux *apex*, connu en terme d'architecture sous le nom de couronne impériale, et qui est absolument l'unique chemin, l'escalier devient extrêmement étroit, de sorte que vous pouvez à peine vous mouvoir sans emporter avec vous quelque fragment de la muraille.

Mais la hauteur n'est pas excessive, et la position est si excellemment choisie que pour la plupart des visiteurs, la vue compense amplement les fatigues de l'escalade [1]...»

1. La première fonte de la Mutte eut lieu en 1381; elle fut refondue en 1427, 1442, 1443, 1459, 1479, 1574 et 1605.

L'ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

DE

PIERRE FOURIER

CURÉ DE MATTAINCOURT EN LORRAINE

1589-1646

PAR M. MAGGIOLO

Au début de ce siècle, l'un des chefs de cette croisade généreuse qui fonda et popularisa, en France, la réforme historique, Augustin Thierry, disait, avec raison, qu'il fallait *ramener fortement notre histoire nationale à la réalité et à l'analyse*. Élève de ce maître illustre, je m'efforce, depuis plus de cinquante ans, d'apporter mon grain de sable à l'œuvre de reconstruction ; mes travaux sur les écoles, conçus dans une même idée, et liés l'un à l'autre par un plan commun, montrent, avec évidence, que sous l'ancien régime, il y avait, en France, en Lorraine surtout, plus qu'en aucune contrée de l'Europe, des universités, des collèges, des pédagogies, des écoles justement renommées. En présence des réalités, c'est-à-dire des chiffres, des textes, des documents, les détracteurs du passé n'osent plus, comme il y a vingt ans en-

core, contester l'existence des écoles d'enseignement supérieur, secondaire et primaire. Ils sont forcés de reconnaître que ces écoles étaient nombreuses et libéralement dotées. Mais ils critiquent les méthodes, les doctrines, la discipline: La science du maître est légère... il n'a pas étudié la pédagogie... ce qu'il donne d'instruction se réduit à peu de chose... l'enseignement manque d'uniformité... il ne prépare pas l'enfant à la vie pratique... la discipline est immorale et barbare... le grand nombre de croix sur les registres et les actes de mariage témoigne que l'instruction primaire laissait beaucoup à désirer.... La conclusion est naturelle ; il fallait la Révolution pour donner aux âmes une secousse salutaire, pour faire tomber les vieux préjugés, pour semer les écoles dans les moindres villages. — Ces graves accusations, que j'emprunte textuellement à des publications récentes sur l'ancien régime, ne sont pas fondées sur la réalité ; je les ai réfutées déjà par les pièces d'archives et des documents officiels. On a écrit aussi et on a affirmé que le XVIe siècle fut un siècle païen ou protestant, que les hommes de la Réforme ont conçu et inauguré l'enseignement primaire ; il y a là une double erreur. Le XVIe siècle, le siècle des Ignace, des Thérèse, des Chantal, des Charles Borromée, des César de Bus, des François de Sales, des Vincent de Paul, des Pierre Fourier, a été un siècle essentiellement chrétien et catholique. En ce qui concerne l'enseignement, voyons les faits: en 1520, en 1524, Luther, un réformateur, un pédagogue, recommande à la noblesse et aux conseillers des villes d'Allemagne de créer et entretenir des écoles chrétiennes.... Les garçons doivent fréquenter l'école

durant une ou deux heures, les filles au moins une heure par jour.... *Saltem ad unius horæ spatium*. A Eisleben, sa ville natale, il organise les écoles et les dirige ; en 1529, en 1530, il publie un petit et un grand catéchisme, un sermon sur la nécessité de l'éducation ; le dix-huitième et dernier chapitre de ses directions aux visitateurs contient ce que l'on appelle le plan d'études saxon, le plan modèle destiné à faire de bons citoyens et de bons serviteurs de Dieu. Mais cette réformation des écoles que Luther, avec raison, réclame pour la Saxe électorale, est-ce que le Concile de Trente, les nombreux conciles et synodes de France, de 1510 à 1590, ne l'ont pas imposée, avec une autorité plus haute et plus universelle ? *Nihil esse de quo concilium divinius iniri possit quam de recta puerorum institutione; juventus enim est spes Reipublicæ.* Est-ce que la noblesse de France et le clergé, dans leurs cahiers aux États généraux de 1560, n'ont pas insisté sur la nécessité de l'enseignement populaire ? Est-ce que les édits et les ordonnances de Henri II, de Charles IX, de Henri III, n'ont pas confirmé la doctrine des conciles ? Aux institutions pédagogiques de la Réforme, j'oppose le *De pueris ad virtutem ac litteras liberaliter instituendis* d'Érasme, l'élève boursier du collège de Montaigu (1510) et son *Libellus de civilitate morum puerilium,* et cette littérature des civilités puériles inépuisable au XVI[e] siècle et ces miroirs de vertu, ces quatrains et distiques moraux contenant préceptes et enseignements utiles, et surtout le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus, longtemps appliqué et discuté et enfin adressé aux provinces le 8 janvier 1599. En Lorraine, nos collèges adoptent ce plan

modèle, dont Bacon disait : « En ce qui concerne l'instruction de la jeunesse, rien ne se peut faire de mieux et de plus pratique » ; cet éloge mérité eût été moins exclusif peut-être, si le chancelier eût connu, au siècle suivant, le *Ratio studiorum* de l'Oratoire, cette école nationale et sacerdotale de fortes études et l'admirable pédagogie des solitaires de Port-Royal. Après ces considérations générales, que j'abrège à regret, je présente à l'Académie une analyse rapide des *Vrayes constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, composées par le R. P. Fourier de Mataincourt, instituteur d'icelles,* d'après une copie fidèlement extraite par le notaire Faburin, *sur son vray original, sain et entier et escrit de sa propre main.* On a vanté, avec raison, la vaillance et les vertus du bon curé de Mattaincourt, ce grand citoyen, ce pieux et hardi réformateur, mais on n'a pas dit assez tout ce qu'il a fait pour l'éducation populaire, gratuite et professionnelle, et l'on connaît à peine l'importance et la valeur pédagogique de ses œuvres essentiellement lorraines : le *Summarium constitutionum congregationis Sancti Salvatoris* et « les Vrayes constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame ». Le *Summarium* imprimé en 1622 est fort rare ; notre bibliothèque n'en possède pas d'exemplaire ; j'ai vainement cherché à Épinal, à Verdun, à Châlons et à Paris, le manuscrit qui, en 1747, était au monastère de Pont-à-Mousson ; on y lisait ces mots : *hasce constitutiones propria manu venerandi servi Dei Petri Fourerii ad iota unum exaratas, ut pretiosum testamentum pretiosissime conservamus.* J'ai été plus heureux en ce qui concerne les *Vrayes constitutions,* notre bibliothèque



en possède un bel exemplaire, imprimé en 1649, un volume in-8°, de 681 pages[1]. Les monastères de l'Ordre[2] en ont une édition de 1690, qui leur sert de manuel. J'ai consulté et admiré, à Lunéville, chez les dames de la Congrégation, *le premier jet* de ces constitutions, un cahier précieux et vénérable, avec ses ratures et ses corrections. Je n'apporte dans ce travail ni la louange, ni l'admiration, je me borne à transcrire le plus possible le texte même, afin que l'on puisse mieux apprécier le caractère de cette œuvre, qui contient plus d'une leçon utile et plus d'une réfutation nécessaire. Prêtre, le 25 juin 1589, Pierre Fourier, le brillant écolier de l'Université de Pont-à-Mousson, prend possession de la cure de Mattaincourt le 1er juin 1599, avec le double titre de pasteur des âmes et de chef de la moyenne et basse justice. La paroisse est pauvre, on l'appelle « la petite Genève » ; il y opère des prodiges par l'éducation des enfants. Les livres de Platon, la conduite de son peuple, la visite des écoles, lui ont montré les hasards et les dangers d'enseigner pêle-mêle les garçons et les filles ; aussi, il forme le projet d'établir une religion d'hommes pour instruire les garçons et une religion de filles pour instruire celles de leur sexe. L'enseignement sera gratuitement donné, afin que personne, faute d'un sou par semaine, ne soit privé d'instruction ; il dirige lui-même l'école de sa paroisse ; on y accourt de tous côtés ; il est

1. Ce beau volume comprend 368 pages pour la 1re partie et la 2e ; 96 pour la 3e; 149 pour la 4e; 68 pour la 5e, la 6e et la 7e. Le portrait qui se trouve au verso du titre a été gravé à Paris, par Gatian Aubry.

2. Il y a, à Mattaincourt, une copie au net de ce même manuscrit, écrite entièrement de la main du fondateur.

vrai qu'il use très peu de vilenies, il préfère les bonnes raisons : « Puisque Dieu, disait-il à ses élèves, a mis de la différence entre les hommes, vous souffrirez bien que j'y en mette entre vous, que je traite le gentilhomme en gentilhomme et le roturier en roturier.... Mais qui sera mon gentilhomme ? Le plus riche, celui de meilleure maison ; non, mais le plus sage, le plus docile, le plus vertueux. Les paresseux seront mes roturiers. » Pour stimuler l'émulation, il fait dresser dans son église une sorte de théâtre pieux et ingénu ; les écoliers d'élite y montent pour y disputer et y représenter de petites pièces ; l'éloquence de ces prédicateurs de 11 et 12 ans séduit et charme la foule par la grâce de l'enfance unie à la force de la vérité ; l'appétit d'apprendre devient si grand que, le soir, les parents tirent leurs enfants à l'écart pour leur faire répéter ce qu'ils ont dit à l'église. Un jour, une jeune fille de la paroisse, Alix Leclerc, vint annoncer au bon curé qu'elle avait résolu, ainsi que quatre de ses compagnes, de renoncer au monde, afin de se consacrer à l'éducation. Il en fut réjoui ; il avait, nous dit un contemporain, « des procédés admirables pour affectionner ces pieuses filles à l'instruction et les rendre capables.... Jusque-là qu'il prit la peine de les enseigner à bien lire et correctement et de leur faire entendre les principes de l'orthographe et les règles de l'arithmétique, par méthode, et leur en faisait tous les jours une leçon. » Pour mieux éprouver leur vocation par l'étude et la prière, il les conduisit lui-même à l'abbaye de Poursas, le port de suavité, *portus suavis ;* l'année suivante, l'abbesse, Mme d'Aspremont, charmée de leurs vertus et de leurs aptitudes, leur donne, à Mat-

taincourt, une maison, où elles établissent une école gratuite. Aux fêtes de Noël, en l'an de grâce 1599, à la messe de minuit, elles sont auprès de la crèche, vêtues de noir et voilées.

Voilà le berceau de cette humble et magnifique Congrégation de Notre-Dame, destinée d'abord aux enfants d'un village ; elle se répand bientôt par la protection de Dieu et sous l'œil de Pierre Fourier, en Lorraine, en France, dans toute la chrétienté. A dater de ce jour, je constate une innovation sérieuse et féconde dans les formes de la vie monastique ; l'école n'est plus l'annexe de cet Institut d'un type nouveau ; elle en est la raison d'être ; la religieuse est une institutrice qui a mission de préparer des filles chrétiennes, non pour le cloître, mais pour la vie du monde. C'est là un fait essentiel et nouveau à noter dans l'histoire de la pédagogie ; l'enseignement gratuit des filles est désormais le patrimoine inaliénable de la Congrégation, le travail manuel et professionnel a sa place dans le plan d'études.

Les « *Vrayes constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, faictes par le Très Révérend Père Pierre Fourrier, leur instituteur, approuvées et confirmées le 28 août 1645, par nostre Saint-Père le Pape Innocent X* », comprennent sept parties, divisées en cent cinq chapitres et une préface adressée « à la fille dévote qui se présente à cette Congrégation et y demande entrée.... » — « Escoutez, fille de Notre-Dame, escoutez l'instruction salutaire, amiable et puissante et divine de votre très sainte et très sage et très bénigne Mère, qui d'un cœur tout de mère, vous dict ces très douces paroles, en vous prenant et retenant dans sa très dévote et

très noble famille.... Le but et principale intention de cet institut est spécialement de s'emploier diligemment et tout à faict à l'instruction des petites filles et gratuitement et pour l'amour de Dieu et à cet effet dresser des escholes en leurs maisons et y enseigner *par elles-mêmes* et *non par autres,* toutes les jeunes filles et pauvres et riches... en les instruisant fidèlement en ce qui est de la doctrine et piété chrétienne et leur apprenant tout ensemble à lire et à escrire et à travailler en diverses sortes d'ouvrages manuels honnêtes et utiles.... »

Les cinq chapitres de la première partie ont pour objet : les conditions et qualités requises des postulantes ; l'instruction d'icelles, leur conduite durant la première et la seconde année de la probation, l'examen, l'admission, la forme de profession et de vœu simple. « Le but de cette Congrégation n'étant pas seulement de s'emploier à bon escient en tous les pieux exercices des monastères de filles, *mais aussi* de travailler à bon escient et tant qu'elle pourra à l'instruction des jeunes filles séculières, il est du tout nécessaire que celles qui prétendent être du nombre de ces ouvrières de Dieu soient douées de belles qualités, fortes et courageuses pour supporter les grands travaux, spécialement pour l'esgard des escholes esquelles il faut attentivement emploier et le corps et l'esprit et gouverner ces deux pièces si bien qu'elles servent de miroir, d'exemple, de modèle et de règle à toutes leurs disciples.... Que tout leur extérieur soit si bien composé qu'il ne s'y trouve rien qui puisse aliéner ou dégouster, ou estranger ou par trop intimider les escholières. » Les conditions sont nombreuses : sai-

nes de corps et d'esprit, de bonne complexion, de grand courage, de bon naturel paisible, doux, docile et bénin.... Spécialement sachant lire et écrire, capables d'apprendre à lire et à écrire parfaitement. On éloignera celles qui seraient notablement mélancoliques, ou colères de nature ou hautaines et superbes et présomptueuses, altières, impérieuses ou opiniâtres, ou quéreleuses, facheuses et murmuratrices, ou instables et légères, ou d'un naturel si simple et si grossier qu'il soit du tout mal propre à servir à la Congrégation. La mère et nourrice et maîtresse choisie pour gouverner les novices se montrera douce, affable, accessible et bénigne à toutes ses filles, quasi comme à de petits enfans, qui désirent et demandent tacitement le laict d'une doctrine toute suave.... Elle aura soin de les interroger avec douceur, prudence et patience sur tout ce qu'elle aura lu, enseigné ou exposé.... On leur enseignera aussi le chant, les cérémonies de l'office du chœur; chaque semaine, la novice choisira quelques belles sentences de l'Écriture ou des Pères; elle les apprendra par cœur et les escrira en de beaux petits livres préparés à cet effet; elle en rendra compte et en récitera quelquefois en présence des autres. On cultivera avec patience et persévérance celles qui ne sont pas si idoines ou capables d'apprendre, si elles ont bon naturel, bon air et bonne volonté. Dans la seconde année de la probation, on exercera les novices en deux sortes d'expérience, la première au service des pensionnaires, à certaines heures du jour; la deuxième à enseigner en quelqu'une des classes d'externes, mais tout cecy sous des maîtresses qui soient continuellement avec elles et qui les gouvernent.

Au jour fixé pour la profession, la novice se présente au chapitre assemblé, elle supplie, les mains jointes et à genoux, qu'on veuille bien, au nom de Notre-Seigneur et de sa très bénite et très miséricordieuse Mère, l'admettre à la profession. On procède au scrutin, le vote est secret, il faut plus des deux tiers des suffrages. Le suffrage est exprimé par des fèves déposées dans une boîte: la blanche pour recevoir la postulante, la noire pour la refuser. Au cas où la novice est refusée, *on taschera, avec toute douceur et charité, de la faire se résigner à la volonté de Dieu.* L'acte de profession contient spécialement le vœu de se consacrer gratuitement à l'instruction des petites filles, de leur enseigner la crainte de Dieu, la piété, la lecture, l'écriture, et à faire les divers ouvrages honnêtes, utiles et séants et propres à des filles. Cet acte, bien minuté et bien ponctué, sera placé dans l'archive, avec les semblables de ses compagnes.

Aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, parmi les six mille cent soixante-quinze documents extraits de l'archive des neuf maisons de Lorraine, j'ai découvert et examiné les registres de profession, où l'on a inscrit les renseignements fournis par ces actes.

Seconde partie. — Les vingt-cinq chapitres de la seconde partie contiennent, avec tous les détails de la discipline monastique, des règles précises pour la vie contemplative et pour la vie d'action. Les chapitres de l'obéissance, de la pauvreté, de la chasteté, de la clôture, sont d'un large esprit, élevé et généreux. « La lecture dévote des livres pieux étant comme parente bien proche et très intime amie de la sacrée méditation et

compagne, coadjutrice et fidèle servante », chaque sœur fera une demi-heure de lecture dans un livre qui lui aura été assigné par la supérieure. Deux chambres ou plus seront, en chaque maison, députées au travail manuel ; les sœurs qui ne seront pas occupées à des exercices spirituels ou à l'instruction des jeunes filles y travailleront à des ouvrages utiles au mesnage des servantes de Dieu. Les jours de fête, de une heure à deux, chaque sœur écrira en son petit manuel quelques belles sentences, ou bien elle relira et répétera celles que déjà elle aura escrites en son petit thrésor. Un fait nouveau et caractéristique, c'est que « jamais la supérieure d'un monastère ne prendra le nom d'abbesse, ni de prieure, ni de madame, qui peuvent être bien séans à des religieuses de divers ordres, pour de bonnes raisons, mais elle s'arrêtera simplement à ce beau nom de mère, qui est le titre le plus doux, le plus aimable, le plus plein de bienveillance et d'affection, le plus naturel. Les maîtresses des novices, la préfecte des pensionnaires, l'intendante des écoles externes auront le nom de mère, que leur donneront toutes les escholières externes et pensionnaires. »

Troisième partie. — La troisième partie, avec ses vingt-quatre chapitres et son préambule, est à proprement parler un cours complet de pédagogie, un plan d'études, un manuel scolaire, c'est le *Ratio studiorum* des écoles primaires. Les questions du matériel, du personnel, des méthodes, des programmes, de la discipline, y sont traitées avec une rare intelligence et une vive sollicitude pour les écolières et pour les maîtresses. Je ne veux ni juger, ni discuter, je me borne à transcrire le

plus fidèlement possible, pour chaque chapitre, des textes, qui permettent d'apprécier l'œuvre dans son ensemble. Le préambule affirme de nouveau le but de l'Institut :

Il est très expédient, voire tout nécessaire pour le bien des pères et mères et des familles que les jeunes escholières gouverneront avec le temps et de la République qu'elles soient de bonne heure dressées et bien soigneusement instruites, ce qui ne peut être faict ni plus commodément, ni plus facilement, ni avec plus d'assurance et *moins de frais* et de dangers, que par d'autres filles bien vivantes et en nombre et en capacité suffisante... qui n'aient point d'autres affaires à démêler propres à les distraire ou empêcher. — Cette forme d'instruction très opportune, très belle, très utile ne coûtera rien à personne..., chacune, avec la doctrine et le pieux devoir d'une bonne chrestienne, y apprendra à lire, à escrire et à travailler en quelques ouvrages manuels... pour en gagner du pain et servir encore au ménage. Notre doux Seigneur aura pour agréable le soin des maîtresses... Il les enrichira de mérites en cette vie et les coronera dans la bienheureuse éternité, si elles observent la règle, c'est-à-dire les moyens ci-après déclarés et *tous autres meilleurs, qu'il plaira au Saint Esprit de Dieu encore à l'avenir, inspirer de sa grâce à la communauté.*

Je souligne ces mots, car on accuse à tort les Instituts religieux *de s'immobiliser dans le respect inerte du passé.* Quinze ans après, le bon Père envoyait la Mère Alix à Paris, chez les Ursulines, pour y étudier leurs méthodes et leurs procédés, *afin d'imiter sainctement ce qu'il y auroit de plus noble, de plus relevé, de plus parfait qu'en sa Congrégation.*

Chapitre I[er]. — *Du bastiment des escholes externes.* — L'installation matérielle doit être convenable ; il y aura une cour proche laquelle sera une chambre ou lieu capable pour contenir les escholières, en attendant l'heure des classes... On advisera de dresser une petite commodité, et un coin à l'écart... pour des nécessités, qui pourraient surprendre les petites filles, aux heures des leçons.

Chapitre II. — *Des religieuses, qui sont députées à la conduite des escholes externes.* — Avant qu'estre emploiée, chaque religieuse sera diligemment examinée par la Mère supérieure et soigneusement instruite par la Mère intendante de tout ce qu'elle devra montrer en la classe, où on la veut envoyer. On tiendra des maîtresses prêtes pour en mettre en chaque classe autant comme il sera nécessaire pour bien enseigner les escholières, avec le loisir, l'attention, la maturité requises et ne point accabler de travail ces ouvrières de Dieu, si d'aventure le nombre d'icelles y était trop petit en comparaison de celuy des enfans. Les religieuses choisies seront de vrayes filles de Notre-Dame reconnues pour telles déjà, depuis plusieurs années et qui aient de l'adresse, de la prudence et de l'esprit beaucoup, de l'esprit de Dieu. Afin que tout cela soit mieux gouverné et pour la discipline et pour l'avancement et la perfection de ces escholes, il y aura une Mère intendante d'icelles, qui s'estudiera à les maintenir en bon estat et les promouvoir en bien tousiours de plus en plus, sans y rien innover ou changer de son authorité.

Chapitre III. — *Des filles, qui pourront être reçues ès escholes.* — On n'y admettra pas celles qui sont au-dessous de quatre ans achevés, ni celles qui s'y présenteraient au-dessus de dix-huit ans, ni celles, qui ont quelque mal au visage ou à la tête, ce qui pourrait apporter du danger, de l'a-

version ou dégout aux autres. Lorsqu'une fille se présentera soit seule étant grandelette, soit que sa mère l'accompagne, ce qui serait le plus séant, la Mère intendante l'ayant ouï et vue et prudemment remarqué s'il n'y a pas en elle quelque empêchement, lui demandera si elle est prête à bien estudier, à venir en classe tous les jours, aux heures ordonnées et à garder les règles de l'eschole. *Elle escrira sur un gros livre préparé tout exprès, à cet effet, le nom, l'âge de la fille, le jour de son entrée, le nom et surnom de ses père et mère, leur profession, le lieu de leur résidence.* Elle advisera ensuite en quelle classe, elle doit la mettre et l'y enverra à la leçon prochaine... comme, il faut purger les escholes et les descharger des filles infectées et pestilentieuses, l'intendante les avertirait et les prierait doucement de n'y plus retourner, sans qu'elles en soient scandalisées, ni leurs pères ou leurs mères fâchés.

Chapitre IV. — *De la forme d'introduire les escholières en classe.* — Une demi-heure avant la classe se donnera un signal de cloche pour les avertir de s'assembler en la cour ou en la chambre destinée à cela. — A la sortie, nouveau signal de cloche; les escholières sortent deux à deux et s'en retournent modestement chacune en sa maison. Il est interdit aux sœurs portières de tanser les escholières, de les menacer et de se fascher à elles, si d'aventure en entrant ou sortant il s'y retrouve quelque petit désordre, comme entre des enfans.

Chapitre V. — *De ce que l'on enseigne aux filles ès escholes externes.* — Pour exercer les jeunes filles à plaire à Dieu, à leurs pères et mères et autres de leur appartenance, à se gouverner sainctement dans la richesse et dans la pauvreté, à pourvoir de bonne heure à la vie présente et à l'entretien d'icelle, on leur enseignera ce qui s'ensuit, assça-

voir la doctrine chrétienne, la forme et la pratique des exercices religieux... la civilité et bienséance..., à lire, à escrire, l'arithmétique, à coudre et travailler en divers ouvrages manuels qui de soy puissent apporter quelque profit.

CHAPITRE VI. — *De la méthode qui se tiendra pour enseigner.* — Afin de rendre leur ministère plus fructueux, plus parfaict, plus sainct, les religieuses prendront la méthode décrite en ce chapitre et ès douze suivans et s'en serviront jusqu'à ce qu'elles en aient *trouvé une autre* notoirement plus propre et plus utile et bien approuvée par leur monastère.

L'école se divisera en trois classes; il y aura en chaque classe, une ou deux ou trois maîtresses, selon le nombre des élèves; une d'icelles y sera comme première et principale pour commander. La Mère supérieure ne changera les maîtresses de classe que rarement et pour de bonnes causes. La Mère intendante divisera en plusieurs ordres, ou bancs, ou bandes, les élèves de chaque classe. Chacun de ces bancs sera composé de seize, ou dix-huit, ou vingt escholières au plus haut recordées, instruites et gouvernées par une maitresse. L'intendante donnera à chaque banc son titre de premier, de second, de troisième, de cinquième si tant il y en a, selon la diligence, modestie et capacité de celles qui y sont placées... Elles pourront quelquefois disputer banc contre banc, pour emporter le titre de premier ou deuxième selon la forme prescrite..., chaque maîtresse placera ès lieux les plus honorables, ses escholières les plus capables et plus diligentes, sauf à celles qui sont ès lieux plus bas de gaigner par dispute une place plus haute. Chaque maîtresse appariera ses élèves deux à deux et l'une avec l'autre, celles qui seront plus égales en science à lire pour s'écouter l'une l'autre et se reprendre et se combattre pour leurs prières, catéchisme et leçons. Il y aura dans chaque classe deux

bancs, l'un s'appellera le banc de victoire, de triomphe, de coronement de la Vierge Marie...; on y placera les escholières qui, durant une semaine, n'auront faict aucune faute et qui n'auront manqué de venir à toutes les classes par l'espace d'un mois. Les victorieuses filles de ce banc ont des privilèges..., celui, par exemple, d'obtenir de toutes les élèves un *Ave Maria,* à l'intention d'elles et de leur père et mère, ou quelque prix... Dans une lettre aux religieuses de la maison de Metz, le 26 février 1624, le Père leur recommande de ne jamais offenser, irriter ou étranger les filles de la religion prétendue réformée... si elles apprennent bien, louez leur diligence et leurs beaux ouvrages et pour prix, au lieu d'images ou d'*agnus,* que vous présentez aux catholiques, donnez-leur quelque papier doré, quelque belle plume à écrire ou autres choses semblables. — Voilà certes un bel exemple de tolérance; je souhaite que dans nos écoles *neutralisées,* on ne donne pas, pour prix, à des jeunes filles catholiques des livres qui blessent leur croyance. — L'élève qui est sur le banc de victoire pourra en être déjetée par quelque autre qui disputera contre elle et la surmontera en lisant, ou en écrivant, ou en récitant le catéchisme. Elle en sera aussi déboutée si elle commet quelque notable manquement ou si elle fait une absence sans cause légitime. L'autre banc se nommera le banc de pénitence, le banc de Métanée. Au-dessus d'iceluy sera une image de la laide Métanée, noire comme Égyptienne, toute dolente et pénitente, qui se tirera les cheveux du regret qu'elle aura de n'avoir pas bien étudié, pour se rendre brave et agréable à Dieu, à ses père et mère, à ceux de son appartenance. La maîtresse spécifiera à l'escholière placée sur ce banc le temps qu'elle y devra passer... si avant ce terme, la pénitente s'amende et fait quelque petite vaillance par disputes ou en ses leçons, écritures ou ouvrages, elle sera miséricordieusement remise en liberté. On veillera à ce que les élèves ne tracassent pas la classe,

n'y mènent point de bruit, n'y demeurent oiseuses... on tiendra soigneusement et doucement la main à ce que celles qui ont satisfait à leurs leçons puissent étudier chacune selon sa capacité... Les plus avancées écriront quelques belles sentences ou prières sur un petit livret ou feront quelque autre chose aisée et profitable pour s'avancer en bien tousiours et de plus en plus.

CHAPITRE VII. — *De la façon d'enseigner à apprendre et dire les prières.* — Les escholières apprendront les prières par cœur en les disant et répétant souvent, en écoutant les réciter par d'autres, et les estudiant chacune seule ès livres. Les prières en français se prononceront hautement par une seule, les autres écouteront, en faisant leur ouvrage, attentives et dévotes... En ces répétitions les maîtresses auront soin de donner parfois brièvement et comme en passant quelques petites instructions. — En première et en seconde classe, on enseignera le chapelet, les heures de Nostre-Dame, l'office des morts, les psalmes pénitentiaux, les litanies et taschera-t-on qu'elles apprennent par cœur des hymnes et prières, en particulier *Deus, in adjutorium meum intende,* on leur exposera ce que signifient tous les mots qui sont en ce thrésor.

CHAPITRE VIII. — *Du catéchisme ou doctrine chrestienne.* Les escholières s'estudieront à réciter le texte du catéchisme, à le bien retenir et bien comprendre; elles l'apprendront par petites leçons de quelques demandes et réponses. Les maîtresses en cette matière procéderont tousiours doucement, en sorte que les tendres esprits de ces petites ne soient ou trop chargés, ou trop ennuyés, ou dégoûtés de ces bonnes viandes... Le vendredi, une maîtresse désignée fera le catéchisme à certaine heure de l'après-midi; elle exposera *tout simplement* la doctrine, sans grand appareil, sans aucun

discours inutile ou questions subtiles... Elles apporteront parfois des histoires mais ***authentiquement*** et ***prudemment*** choisies. — Si la leçon de doctrine se fait à l'église par quelque catéchiste, ***elles n'y enverront leurs élèves que sous la permission de leur père et mère...*** Si le catéchiste les emploie à y disputer ou réciter quelque chose en public, elles les instruiront à s'en bien acquitter.

Chapitre IX. — *Des instructions qui se donneront aux escholières pour la dévotion.* — Les filles de Nostre-Dame auront un tout petit traité de ces grands thrésors, qui se trouvent dans le catéchisme; elles en feront, comme un cabinet sacré pour enrichir les escholières... Elles tiendront ces saintes instructions succinctement escrites sur un tableau en chaque classe. On les lira de trois mois en trois mois, ensuite, pour la conclusion, la maîtresse dira dévotement, hautement, intelligiblement, posément et gravement : très chères vierges et prudentes escholières de la Mère de Dieu, en gardant tout cecy, vous apprendrez bien ès escholes et y serez les bénites de Dieu, agréables au ciel, à la terre et profitables à vos pères et mères.

Chapitre X. — *Des instructions à la civilité chrestienne et modestie et bienséance extérieure convenable aux filles séculières.* — Les maîtresses dresseront leurs petites gens à se montrer modestes, non seulement ès escholes, mais durant toute leur vie..., elles les advertiront de ne permettre jamais que la vanité, ny la hautèneté [1], ny l'affectation ou singularité notable se fourre là dedans... Elles les règleront sur la soigneuse et perpétuelle retenue de leurs yeux, sur le mouvement des mains, de la tête, du corps, sur leur parole, leur

1. *Hautèneté,* orgueil, fierté.

marche, leur maintien à l'église, en l'eschole, parmy leur maison; à table en mangeant, en marchant par la ville, en parlant aux personnes, en les interrogeant, en les répondant, en leur escrivant quelque missive. Les maîtresses auront égard à ce qui convient à la condition de chacune des escholières et *surtout aux désirs et volontés raisonnables des parens en tout cecy et se garderont bien d'y rien entremêler de ce qui est de la vie religieuse.* — On leur dira que leur respect envers leurs maîtresses en classe est le modèle, formulaire et patron de celui qu'elles devront durant toute leur vie à ceux et à celles qui sont et seront leurs supérieurs... On s'efforcera d'instiller doucement cette doctrine dans leurs esprits et la pratique et le désir et ferme résolution de persévérer toujours en ce devoir. On les apprendra à parler et prononcer le langage du païs usité par les gens honorables et les mieux entendus, sans y apporter ny affectation, ny ostentation.

Chapitre XI. — *De la lecture.* — Les maîtresses enseigneront les escholières à lire proprement en langue vulgaire et en latin et à bien prononcer les mots; elles dresseront celles de la 1re et de la 2e classe à s'arrester un peu aux virgules et un peu davantage au bout des périodes. Celles de la première apprendront le matin dans des livres imprimés et l'après-midi dans les registres et autres papiers écrits à la main et, une fois la semaine, en des heures latines. Elles liront à chaque leçon une ou deux pages, un peu plus ou un peu moins; si la compagne appariée n'a pas repris la faute de celle qui lit, la maîtresse l'en reprendra doucement et lui fera répéter une fois ou deux les mots sur lesquels elle aura failli.

Les moindres de la deuxième ne liront qu'en latin, le matin; après midi, elles liront en des livres français; leur leçon sera de sept ou huit lignes. Celles de la troisième liront seulement en latin, et ce dans des heures ou petits alphabets;

les moindres diront deux ou trois lettres ou syllabes, elles les répéteront cinq, six, neuf ou dix fois s'il le faut pour les biensçavoir. Les autres anteront[1] une ligne ou moitié du verset d'un psalme et le répéteront trois ou quatre fois; autres diront seulement les syllabes une à une *Pa-ter* ou les mettront ensemble *Pater;* autres liront les mots sans anter. — Pour faire mieux profiter les petites, la maîtresse en prendra six à la fois, les plus égales en capacité, elle les recordera l'une après l'autre, les cinq estant tout proche escouteront tout ce qu'elle dira et, regardant dans leurs heures, le diront après elle tout bas. Quelquefois on les exercera toutes ensemble en leur montrant et faisant dire *sur un tableau* l'assemblage des lettres en syllabes et des syllabes en mots; — faict à faict que les escholières auront achevé leur leçon, la maîtresse leur montrera dans leur livre ce qu'elles devront étudier pour la leçon suivante. On taschera que les escholières d'une même maîtresse aient chacune un même livre en leur particulier. — La maîtresse pourra quelquefois en passant les advertir de quelques remarques et règles sur l'orthographe et sur la prononciation. Elle fera venir aux deux côtés de sa chaire les deux premières appariées de son banc, la plus avancée lira sa leçon, l'autre l'escoutera et la reprendra de toutes ses fautes. Celle-cy ayant achevé sa leçon, l'autre lira la sienne et y sera escouté et reprise par sa compagne. Les fautes de toutes deux seront marquées et si l'une ou l'autre en laisse échapper quelqu'une à sa compagne, ce sera une faute pour elle-même. Les deux premières estant recordées, toutes celles du banc viendront ainsi de suite deux à deux et garderont toutes la même forme.

---

1. *Anter,* c'est-à-dire épeler, nommer les lettres d'un mot et en former des syllabes en les assemblant l'une avec l'autre.

Chapitre XII. — *De l'escripture.* — Les escholières de la 1re et de la 2e classe y seront instruites une demi-heure le matin et autant après midy. Elles laisseront toutes leurs cahiers à l'École; une ou deux religieuses escriront deux lignes en chacun; à leur retour les élèves y escriront à loisir et attentivement cinq ou six lignes à chaque leçon; on ne les empeschera pas d'apporter de leur maison des exemplaires tout faicts, pour mieux apprendre. En certain cas, on donnera aux maîtresses un bon nombre de longs feuillets de papier, en chacun des quels elles escriront deux lignes; chaque escholière en recevra un, lequel elle rendra avant que sortir, après l'avoir rempli. Durant la leçon, les maîtresses prendront garde si elles observent les règles prescrites; elles leur montreront *à former les lettres, à les lier;* elles donneront tantôt aux unes, tantôt à toutes certaines règles générales pour escrire plus proprement; par exemple, comme il faut *tenir la plume, mettre son papier droict devant soy,* l'entretenir net, imiter au plus près que possible l'exemplaire, qu'on a pris pour patron, *faire droites les lignes, les commencer et finir à propos.*

Chapitre XIII. — *De l'orthographe.* — On y enseignera par règles générales divers points qui semblent y être nécessaires; la maîtresse expliquera chacune de ces règles et s'assurera que les élèves les comprennent. Elle se servira de la commune orthographe, qui est le plus en vogue et suivie du plus grand nombre; elle ne se hâtera pas de prendre une façon d'orthographe nouvellement née ou l'on n'escrit quasi que les lettres qui se font sonner en prononçant les mots. Les uns, par exemple, escrivent amy, aussy et divers autres par *y*, les autres par *i;* les uns void avec un *t* ou un *d*, et, en l'impératif, vois, voids. Pour dicter l'orthographe, on choisira un livre de quelque bon autheur, qui dans la sienne ne soit pas

trop éloigné de la forme la plus commune; elle en dictera quatre ou cinq lignes; l'une des élèves répétera chaque mot faict à faict qu'elle l'aura escrit, puis elle antera hautement et intelligiblement et posément tous les mots de ce sien escrit et les autres corrigeront les leurs, suivant les remarques et observations de la maîtresse, à laquelle chacune ira montrer le sien pour être veu, examiné et corrigé. On leur donnera quelquefois pour orthographe des formes de quittance, de récépissé des marchandises vendues ou ouvrages faicts, ou pour argent prêté et pour des choses qui se rencontrent tous les jours et ont besoin de s'escrire pour plus grande assurance. Autre fois, on leur dira, spécialement aux plus savantes, sans les trop presser, sans les ennuyer, de composer chacune quelque orthographe d'elles-mêmes sur quelques sujets utiles et pieux, par exemple d'adresser quelque prière à la Sainte-Vierge, ou bien d'escrire une petite missive à quelqu'une de leurs compagnes pour lui congratuler quelque bien qu'elle aura faict ou reçu, ou pour la consoler, ou la remercier, et divers autres sujets de pratique et séans à des filles du monde. Parfois aussi, la maîtresse leur ordonnera de copier une partie de la leçon du jour et luy porter afin de reconnoître si elles ont bien faict et prendre garde si elles observent les règles générales.

Chapitre XIV. — *De l'arithmétique.* — Les escholières, qui apprennent l'orthographe, seront aussi enseignées à compter par la plume et par jects[1], on leur montrera combien de chiffres ou de figures il y a, ce que chacun signifie estant seul ce qu'il vaut selon le lieu qu'il occupe... comme il faut les escrire... On représentera ces figures et l'assemblage de la valeur d'icelles *sur une ardoise ou sur une plan-*

---

1. *Ject*, manière de compter avec des jetons.

che et tableau attaché en un lieu éminent de la classe. On enseignera aux premières les règles de division et de trois; aux deuxièmes, les règles de multiplication et de substractions et aux moindres celles d'addition et la connoissance de la valeur des chiffres. La maîtresse dictera des nombres que les escholières poseront sur leur papier, puis, l'une d'elles fera sa chiffre et la nommera tout haut et en fera la preuve. Toutes les autres en escoutant celle-cy poseront aussi la leur; ensuite elles viendront toutes deux à deux, montrer leur chiffre à la maîtresse, qui prendra garde si elles posent les chiffres à l'endroit convenable. A l'heure destinée à la leçon des jects, les élèves représenteront avec iceux les mêmes sommes, sur lesquelles elles auront faict leurs opérations précédentes; la maîtresse les exercera à nombrer, l'une après l'autre, et à haute voix.

CHAPITRE XV. — *Des ouvrages manuels.* — Les escholières de la première classe et les plus capables de la deuxième y seront enseignées à coudre, à faire de la dantelle et du lassis et à le recouvrir et du poinct couppé et de la nuance et de quelques aultres ouvrages semblables et auront une maîtresse destinée à cela ou deux, ou trois ou quatre, s'il en est besoin pour la multitude des filles à apprendre. La Mère intendante aura tousiours spécialement esgard à ce que les filles qui sont ou pauvres ou de médiocre condition et qui désirent tirer profit de leurs ouvrages soient recordées et montrées aux heures les plus propres pour elles. On ne permettra pas que les escholières sautent vistement d'un ouvrage à un autre par légèreté ou desgout, ou ennuy, ou curiosité.... On se contentera d'enseigner des ouvrages communs et tout ensemble aisez et bienseans et utiles aux pauvres et aux riches. On n'y monstrera point d'autres ouvrages rares et subtils et de gros appareil, pour lesquels il faille de grands mestiers ou des tréteaux...

CHAPITRE XVI. — *Des devoirs et comportement des religieuses envers leurs escholières, en leur enseignant les choses avant dictes.* — L'intendante rendra compte souvent au moins de huit jours à autres, à la Mère supérieure de l'estat des escholes, du profict qui s'y faict, du nombre et qualité des escholières, de l'avancement d'icelles. Elle visitera souvent les classes pour voir comme les maîtresses s'y comportent, mais elle se gardera surtout de les y reprendre ou remontrer ou de dire ou faire qui puisse ou les offenser ou donner à leurs élèves occasion de les moins estimer. Elle se souviendra que les enfans remarquent et rapportent en leur maison ce qu'ils entendent ou voient en bien ou en mal, aussi elle aura soin de ne rien dire ou faire qui en quelque manière puisse les mal édifier ou dégouter, ou justement occasionner les pères et mères à ne les plus envoyer à l'eschole. Les maîtresses se gouverneront en sorte que tout leur maintien, leur port, leurs actions, leurs paroles, leurs mouvemens soient tellement réglés et ajustés qu'elles servent à leurs escholières de modèle, de miroir, de patron, un vif exemplaire et pourctrait de vertu et de dévotion. Elles ne leur montreront aucun signe de cholère, ou d'impatience ou de dédain; elles ne se dépiteront ou fascheront contre celles qui ont de la peine à apprendre; elles ne les appelleront ny anesses, ny bestes, ny sottes, ny mauvaises filles; elles ne crieront pas haut à l'entour d'elles, elles se garderont surtout de les battre ou frapper, comme aussi de les rejeter ou pousser rudement, elles ne diront jamais à pas une, ni de pas une des paroles de mépris, ou de moquerie, ou de risées n'y contre celles qui sont présentes, ny contre les absentes. Elles ne seront ny familières, ny portées aux unes plus qu'aux aultres, elles parleront à toutes également, avec la discrétion, la douceur, la modestie et gravité requises. Elles ne toucheront jamais le visage des filles, ny même les mains,

elles auront de petites touches pour montrer les syllabes et les mots à leurs abécédaires. Elles se tiendront le plus possible encloses dans leur chaire... Elles auront grand soin, durant les leçons, de ne jamais prier, dormir, travailler, causer ou lire... Elles ne permettront aux élèves l'usage d'aucun livre, sans avis de la Mère intendante; elles en presteront au besoin, qui appartiennent à la maison. Les maîtresses s'efforceront d'introduire doucement les enfans à bien apprendre, à se montrer diligentes et vertueuses, selon leur petite capacité, par des motifs fondés sur l'amour de Dieu et de la Sainte-Vierge, de leurs pères et mères, de la piété, de la bienséance, de l'honnêteté civile et des grands avantages et profits indicibles qu'elles en pourront tirer pour le présent et pour l'éternité... Cependant, si ces considérations et autres semblables n'ont pas de succès on leur remontrera la crainte d'estre chastiées de Dieu; si cecy n'y faict rien on leur insinuera qu'il y a là tout sur l'heure des punitions toutes prêtes pour elles, qui leur serviront de médecines efficaces pour les guarir de leurs infirmités.

On y usera de trois sortes de médecines, qui purgeront les petites malades et qui serviront de préservatif à celles qui sont saines. La première seront quelques *Pater noster* et *Ave Maria* récités à genoux pour celles qui auront récidivé à quelque faute légère, sans malice et sans négligence notable. La deuxième sera pour celles qui sont tout évidemment paresseuses, ne veulent s'amender et croupissent tousiours dans leur infirmité. On les mettra sur le banc dit de la Métanée, banc de regret, de pénitence, de paresse sur lequel elles garderont le silence tousiours. La Mère intendante seule et non la maîtresse décernera cette punition... si ce châtiment mécontentoit notablement les parens, la Mère supérieure, avec ses conseillères, décideroit s'il en faut faire usage, néanmoins on laisseroit ce banc-là en chacune des classes pour faire peur à celles qui auroient besoin de ce remède.

La troisième espèce de médecine sera plus rigoureuse, deux ou trois petites verges liées ensemble y seront emploiées, mais on ne s'en servira qu'avec *beaucoup de circonspection, fort rarement et très escharsement et jamais s'il se peut.* Ce sera pour celles qui auront jusques à deux ou trois fois juré à l'eschole, ou dit des menteries tout évidemment, ou frappé ou battu leurs compagnes ou désobéi et répondu fièrement à la maîtresse, ou commis en classe quelque faute notable pour les mœurs. La Mère intendante bien informée des fautes commises, des circonstances d'icelles... ira en advertir la Mère supérieure, toutes deux ensemble pourront conclure, si elles jugent unanimement et sans hésiter, que celle qui aura commis la faute soit frappée de verges, trois ou quatre coups, six au plus haut, selon que le forfait l'aura pu mériter, ce qui s'exécutera par une sœur converse aiant le visage voilé et ce en tel endroit de la classe que ny la maîtresse, ny la Mère intendante, ny les escholières ne puissent voir celle que l'on chastie.

Les maîtresses ne se mêleront pas de chastier les fautes commises hors des escholes, elles laisseront tout cela à la dévotion et bon devoir des pères et mères.

Les maîtresses enseigneront et conduiront le plus également possible toutes les escholières, les toutes plus pauvres, ainsi que les toutes plus riches. Elles auront surtout grand soin de ne se jamais contredire ou contrarier les unes les aultres, ou quéreler ou disputer en classe, même de s'y instruire; elles se garderont d'enseigner ou corriger ou s'y mêler de ce qui est de la charge d'une autre... Elles s'y porteront tousiours les unes aux autres tout respect et honneur, chacune prenant garde de rien faire qui puisse contrister sa compagne ou donner aux enfans occasion de la moins estimer.

CHAPITRE XVII. — *Du désir et comportement des escho-*

lières en apprenant les choses que dict est. — Le résumé des devoirs des escholières sera consigné en quatorze articles, il sera écrit en des tableaux attachés en chacune des classes; la maîtresse en fera lecture aux élèves, à la dernière leçon de chaque mois. Voici textuellement l'article sept consacré aux devoirs de la famille : « Les escholières porteront en leur intérieur et à l'extérieur un tout entier et tout parfaict amour et révérence à leurs pères et mères et une obéissance exacte et ponctuelle. Elles tascheront tousiours de les contenter et consoler et réjouir, sans jamais les désobéir, ny murmurer contre eux, ny faire aucune chose qui leur puisse déplaire ou les ennuyer, fascher ou contrister. Elles ne sortiront de la maison ni hanteront avec autres personnes contre le gré d'iceux; elles aimeront aussi leurs ayeux et ayeules et leurs oncles et tantes et les respecteront; elles demanderont tous les jours dévotement à Dieu la conservation de leur santé et toutes sortes de prospérité et de bénédictions du ciel et de la terre.

Chapitre XVIII. — *De l'ordre et distribution des heures et des exercices durant le temps des classes.* — En tout temps l'entrée en classe à huit heures, — prières — lecture — écriture. — Les maîtresses recorderont les élèves qui s'en iront ensuite au travail; celles qui doivent être recordées les dernières travailleront tousiours en attendant leur tour. Lorsqu'elles seront toutes recordées, s'il y reste du temps on l'emploiera à donner aux plus ignorantes et nouvelles venues quelques petites instructions.

Aux dix heures, après le *Salve Regina* suivi du verset *Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix* et de l'Oraison *Concede nos famulos,* les escholières sortent en bon ordre et en silence.

A une heure après midy, en la classe plus haute, à la première demie-heure, prières en français ou catéchisme ou un roole de divers avertissemens salubres et pieux. A la seconde

demie-heure, orthographe ou arithmétique. A deux heures, on commencera à recorder et à mettre aux ouvrages celles qui travaillent. A la dernière demie-heure, les mardys et jeudys, elles chanteront doucement quelques hymnes ou quelques chansons spirituelles dévotes et bien approuvées. S'il y reste du temps, ainsy que le matin, on leur fera réciter l'une à l'envie de l'aultre, comme par forme de petite dispute, quelque point du texte de leur catéchisme ou quelqu'autre chose de ce qu'on leur enseigne.

Chapitre XIX. — *Continuation de ceste instruction, qui devra s'entretenir à tousiours, mais se pratiquer gratuitement.* — Tous les monastères de la Congrégation seront obligés de maintenir à perpétuité ceste instruction de filles séculières, de l'estimer et chérir, conserver et l'orner comme *une pièce essentielle,* et *toute principale de leur saint institut et jamais ne le délaisser ou l'intermettre.* Si donc il arrivoit que pour quelque accident de guerre ou de maladie contagieuse on fust absolument contrainct d'en rompre l'exercice... en ces cas, le danger étant passé, tout aussitôt l'instruction se recommencera.

Lorsqu'un monastère sera nécessiteux pour n'estre suffisamment doté, ou ne jouir de son revenu pour les guerres ou autres empêchemens et ne pouvoir trouver des ouvrages manuels convenables à l'Institut et suffisant pour s'en entretenir, les sœurs pourront en ce cas accepter les charités, qui leur seront volontairement aulmonées par les parens de leurs escholières, mais elles ne leur demanderont rien et ne taxeront ny conviendront jamais que chacune leur donnera tant ou tant par mois ou par semaine.

On ne demandera rien aux escholières ny à leurs gens pour ayder à acheter des ballais à nettoyer les classes, ou faire des bancs ou des tables ou rabiller les verrières cassées ou pour autres choses, qui touchent aux escholes, tout

cela se fera aux frais du monastère. On ne permettra pas que les escholières contribuent de leur argent ou de leurs petits ouvrages pour *faire des oratoires en leurs classes, les religieuses y mettront quelques images dévotes de chez elles.*

CHAPITRE XX. — *Des escholières pensionnaires, des choses que l'on pratique en les recevant.* — Parce que plusieurs pères et mères bien sages et pieux demandent que leurs filles soient plus parfaitement dressées à la dévotion et à tout le reste de ce qui s'enseigne aux escholes et désirent qu'elles soient retirées en un lieu d'asseurance, les religieuses de la Congrégation prestes de servir, selon leur institut, à la dévotion de ces pères et mères recevront des pensionnaires. Les conditions d'admission sont stipulées avec soin ; on n'en tiendra point qui ne soient modestes, dociles, obéissantes ; une fille fiancée ou promise n'y sera pas reçue, ny celle qui auroit été autrefois renvoiée pour ses mauvais déportemens ou pour quelque maladie incurable ou faute de réputation. Si quelqu'une s'y présente qui ait esté refusée ou renvoiée de quelqu'aultre monastère, elle ne sera reçue que l'on ne sçache premièrement la cause pour laquelle on l'auroit refusé ou renvoié. La fille estant admise, la préfecte écrira dans son livre le nom d'elle et ceux de ses père et mère, son aage, le lieu de sa nativité, de la résidence de ses parens et le jour de son entrée. — Et, en un autre livre, la préfecte inscrira son nom aussi, son entrée, le prix de sa pension, ce qu'on aura reçeu sur icelle et ce qu'elle aura apporté de meuble avec soy et s'il y a quelques conditions particulières, elles seront escrites. On fera marquer d'une enseigne particulière ses meubles apportés, desquelles elle aura roole et la préfecte un double, pour s'en servir s'il en est de besoin.

CHAPITRE XXI. — *De la closture des pensionnaires et de tout ce qui touche au reste à la garde d'icelles.* — Le basti-

ment ou quartier de logis expressément dressé dans le pourpris du monastère pour les pensionnaires sera commode, il se fermera comme tout le reste par des bonnes murailles. En ce quartier, seront toutes les chambres des pensionnaires, leur eschole, leur réfectoire, une cour et jardin, leur confessionnal et fenestre de communion, leur chœur pour entendre le service divin, — il y aura un parloir et tournoir et toutes les autres commodités qui se trouveront y estre nécessaires. Pour l'ordinaire, les pensionnaires montreront à la préfecte les lettres qu'elles écriront; à l'esgard des lettres des pères et mères à leurs filles et des filles à leurs pères et à leurs mères, la préfecte usera de prudence *et n'ouvrira et ne lira ces lettres sans l'advis et le consentement de ces pensionnaires*. — Tout proche du parloir, se pourra faire comme un petit escoutoir, dans lequel se mettra (à l'insceu des pensionnaires qui parlent aux externes) la préfecte ou la tourrière pour escouter quelquefois ce qui se dira par les pensionnaires.

Je résume en quelques lignes les chapitres XXII, *De la conduite des pensionnaires ;* XXIII, *De ce qu'on leur enseignera et de la méthode qu'y tiendront les Préfecte et Maîtresses ;* XXIV, *De l'ordre et distribution du temps de toute la journée.*

Les maîtresses, en nombre nécessaire, s'efforceront de traicter les pensionnaires, avec une grande douceur et une toute particulière affection de mère, sans jamais les injurier, ny moquer, ny leur dire aucune parole ou faire aucun signe qui ressente son mespris, sa hautaineté, sa cholère ou son impatience, ny leur monstrer un visage fascheux, rigoureux, austère et mal plaisant, ou chaigrin, ou triste, ou ennuyé, ny les rabroiier, pousser et frapper. On les supportera avec patience en leurs petites infirmités et si elles se trouvent quelquefois affligées, on taschera de les consoler, en sorte qu'elles

aient sujet de recourir en toute confiance et sans crainte à leur maîtresses, toutes et quantes fois qu'il sera nécessaire.

Au début, chacune des pensionnaires sera placée en celle des trois classes, qu'on estimera lui convenir; une religieuse sera chargée de la doucement instruire de ce qu'elle doit faire. L'authorité est entièrement nécessaire en ce petit gouvernement de filles pour le profit d'icelles, aussi, les maîtresses ne diront et ne feront rien qui la puisse ravaler ou ternir; elles ne seront ny trop libres ny trop familiaires avec les escholières; elles ne profèreront, en leur présence, ny gausseries, ny contes impertinens, ny histoires frivoles, ny propos légers; *elles ne parleront jamais de ce qu'elles font en religion,* ny de ce qu'elles ont faict autrefois dans le monde. La discipline sera maternelle ; cependant, en cas de nécessité, il faudra recourir à des remontrances et même au chastiment, lorsqu'on y sera contrainct à toute extrémité — il sera modéré tousiours et accompagné des circonspections réquises; une sœur adjutrice en sera chargée ; on taschera que l'escholière chastiée sans colère ny passion recognoisse sa faute, non par force et violence importune, mais par de bonnes raisons et sages remontrances. La mère préfecte aura un tout grand soin de leur santé ; on évitera les veilles, *les méditations, les prières vocales prolixes,* les exercices violens. On tiendra la main à ce qu'elles soient peignées et lavées avec grand soin et décemment habillées.

Le matin, les escholières les plus grandes se lèveront à cinq heures et demie, les petites à six heures ; celles qui sont plus jeunes, faiblettes ou délicates seront dispensées de se lever aux heures fixées. Après le lever, la prière, puis des exercices d'écriture, jusqu'à la messe; au retour, déjeuner. De huit heures à dix, classe; l'enseignement est le même que pour les externes; elles étudient leurs leçons, elles sont recordées, elles écrivent et travaillent en leurs ouvrages, le

tout sous la direction de la mère préfecte, qui continuellement à l'eschole, prescrit à chacune ce qu'elle doit faire, *en sorte que personne ne perde point son temps*. A dix heures, dîner et récréation jusqu'à midy. A midy, on donnera de l'orthographe aux plus capables, les aultres écriront; après l'orthographe, l'arithmétique, chacune selon sa capacité. De une heure à deux, étude et récitation des leçons, travail manuel, — à deux heures et demie, goûter et récréation, — de trois à cinq heures, classe; on traitera à son jour ordinaire, du catéchisme, de la civilité, en y exerçant les élèves tantôt par petites questions ou disputes, tantôt par répétitions et divers moyens. A cinq heures, les escholières iront présenter leurs dévotions à la Mère de Dieu; à cinq heures et demie souper et récréation jusqu'à sept heures et demie, — de sept heures et demie à huit heures, examen de conscience, prières et coucher.

Les dimanches et fêtes, les élèves auront la liberté d'employer leur temps de une heure à deux en telles bonnes œuvres qu'elles aimeront le mieux, comme d'écrire quelques belles sentences, ou les apprendre par cœur, — de quatre à cinq heures la préfecte les instruira à la piété par des lectures ou des récits, elle leur apprendra quelques dévotes chansons, elle aura soin de choisir les meilleurs moyens pour leur être utile et agréable.

Quatrième partie. — Les trente-sept chapitres qui la composent traitent « de la garde et gouvernement et conduicte des religieuses de chaque monastère, en ce qui dépend d'elles ». Je me borne à indiquer ceux de ces chapitres qui ont rapport à l'instruction des maîtresses et des escholières.

CHAPITRE IV. — *Observances générales, qui se garderont*

en élisant les religieuses pour être emploiées aux offices ou charges. — On aura spécialement esgard que l'on n'établisse point d'officiers, en ce qui touche les externes, comme maîtresses, préfectes, intendantes, qui ne soient au préalable bien instruites et bien adroites en cela — et au commencement de leur charge, la supérieure se trouvera une ou deux fois, ou trois s'il est besoin au lieu où elles l'exerceront pour escouter et voir comme elles s'y comportent et les reprendre après à part et les instruire doucement, en cas qu'elles y faillent.

Chapitre VI. — *De la Mère supérieure.* — Elle se souviendra de l'obligation qu'elle a à Dieu et à la religion et au public, touchant l'entretien des escholes et la garde et la conduicte et l'instruction des escholières externes et pensionnaires... Pour s'en mieux acquitter, elle lira souvent les articles de la troisième partie... et veillera diligemment à ce que tous lesdits articles et ceux qui touchent aux maîtresses soient tousiours fidèlement gardés.

Chapitre XII. — *De la maîtresse des novices et des intendante, préfecte et maîtresses des escholières externes et pensionnaires.* — La maîtresse des novices aura pour ses règles les chapitres de la première partie, elle les lira souvent... elle a entre ses mains un très digne et très précieux et très important despot, duquel dépend une grande partie du bonheur et prospérité de tout le monastère et de la perfection de son sainct institut. Les intendante, préfecte et maîtresses iront trouver leurs règles aux chapitres de la troisième partie, qui les concernent le plus spécialement... elles se souviendront que leur institut est inspiré de Dieu et receu en l'Église *tout exprès pour l'instruction des jeunes filles* et qu'en pratiquant bien leurs règles, elles font justement ce que

demandent d'elles Notre-Seigneur, la glorieuse Vierge, la religion, l'Église et le public.

Chapitre XVIII. — *Règles de la maîtresse de l'ouvroir.* — La maîtresse portera un tout grand respect à ce lieu vénérable, qui fait si puissamment la guerre à la paresse et acédie et à la fénéantise et à l'oisiveté, source de tant de maux et ennemie jurée de la religion... Elle s'imaginera que cet ouvroir virginal est justement formé sur celuy de Nazareth, où la Reine du ciel faisoit jadis tous ses divins ouvrages manuels et le Créateur du ciel et de la terre les siens aussi, durant qu'il y travailloit sous l'obéissance et direction de sa bienheureuse Mère et du grand Saint Joseph... Elle taschera d'entretenir tousiours le plus nettement et le plus honorablement qu'elle pourra ce très bénit ouvroir témoin de tant de saintes actions, de belles hymnes, de rares ouvrages pieux et artistement bastis... Elle distribuera les ouvrages selon la capacité de chacune... Elle aura soin que les estoffes, les fils, les bancs, tables, pupitres et toutes les autres choses soient tenues en bon ordre et que rien ne s'y perde, ou s'y gaste, ou néglige.

Cinquième partie. — De l'aide que chaque monastère reçoit des personnes externes et de son devoir à l'endroit de chacune d'icelles : six chapitres.

Sixième partie. — De l'union de tous les monastères de la Congrégation : quatre chapitres.

Septième partie. — De quelques moyens plus propres pour aider à conserver et perfectionner tousiours de plus en plus la Congrégation et la faire florir et croistre et

pour y réparer promptement les pertes ou le déchet faict à faict qu'il s'y en trouvera : cinq chapitres.

Vieilles de trois siècles, les « Vrayes constitutions » se distinguent par la netteté de la pensée, par la pureté, par la poésie, par la suavité du style ; elles sont tout à la fois une œuvre pédagogique, un plan d'études, où le travail manuel a une grande part et aussi un code de discipline pour cette vie du cloître, ignorée du monde, où tant d'âmes sont venues et viennent encore vivre et mourir heureuses après s'être dévouées, pour l'amour de Dieu, à l'éducation des jeunes filles.

En 1599, la Congrégation existe en fait, mais ses constitutions n'ont pas la sanction de l'évêque de Toul ; le Conseil épiscopal est mal disposé ; on critique ce curé de village, qui fonde un ordre de femmes livrées à des œuvres extérieures ; ce mélange de la vie contemplative avec la vie d'action semble chimérique et dangereux. Introduit dans le Conseil, le curé de Mattaincourt trouve, dans sa foi et dans son cœur, des arguments merveilleux, il détruit les objections, il montre la sagesse de ses règlements, et son but de prévenir la misère par le travail manuel ; on applaudit et on approuve. « Le doigt de Dieu est vraiment ici ! » s'écrie le grand chantre, qui a la charge des écoles. Le 3 décembre 1603, le cardinal de Lorraine, évêque de Toul, proclame l'utilité des constitutions pour le temps présent, *in hac nostra tempestate perutilem*.

Il faut une bulle de Rome, les négociations sont longues, difficiles, pénibles ; rien n'effraie le vaillant fondateur ; son respect pour le successeur de Pierre ne l'em-

pêche pas de protester contre les agissements « de ces grands messieurs auxquels le Pape a renvoyé la connaissance de cette affaire.... Ils disent, en leur consistoire et dehors, que ces filles ne sont pas religieuses.... Ce qui est plus admirable, plus odieux, plus détestable, ils les taxent d'impudicité.... » Fort de sa conscience, il provoque des enquêtes, il adresse au consistoire des rapports et des mémoires fortement motivés ; il prouve que « l'on admire une réformation merveilleuse dans la petite jeunesse confiée à ses religieuses ; non seulement elles s'entretiennent honnêtement, mais plusieurs nourrissent encore leur mère pauvre et leurs petits frères et sœurs ». Le succès couronne ses efforts ; le 8 juin 1628, une bulle d'Urbain VIII donne aux religieuses de Notre-Dame le titre de Chanoinesses régulières de Saint-Augustin, et elle constate que déjà les prélats, les princes, les magistrats, les citoyens et le peuple rendent justice à leur capacité et à leur zèle. A la mort du *bon Père* (9 décembre 1646), la Congrégation compte 50 monastères ; en 1682, il y en a 70 et plus de 2,000 sœurs ; le général de l'Ordre l'affirme lors du procès de béatification. « *Insuper addit se didicisse a Patre Philippo assistente suo, qui lustravit omnia monasteria.... Supra septuaginta existere et plus quam duobus millibus monalium repleta, cum magno Ecclesiæ decore et reipublicæ bono.* »

Fidèle à la pensée de son fondateur, la Congrégation ne sépare jamais les intérêts de l'Église des intérêts de la famille et de l'État.

Je m'arrête et je conclus : les constitutions de Pierre Fourier, aussi belles par la valeur morale de la pensée que par le charme de la forme, sont trop peu connues ;

elles méritent d'être étudiées. Sa pédagogie simple, claire, intelligible, pratique, a exercé une féconde influence sur l'éducation populaire et gratuite des jeunes filles ; elle a fait école.

Nous la retrouvons dans la pédagogie de Port-Royal ; c'est par la patience, la douceur, l'affection, que Jacqueline Pascal élève ses petites filles, comme de petites colombes ; — dans les traités de Fénelon, qui a étudié et compris, comme le curé de Mattaincourt, les délicatesses du tempérament des âmes féminines ; — dans les traités de Fleury, — de Rollin, — dans la Conduite des écoles chrétiennes de M. de la Salle, — dans les constitutions de Saint-Cyr, qui fut une véritable école normale d'institutrices, où l'on ne sépara jamais l'éducation religieuse et morale de l'instruction intellectuelle et professionnelle.

Arrivé au terme d'une longue carrière uniquement consacrée à la pratique et à l'étude de la pédagogie, je considère comme un devoir d'opposer la simplicité, le bon sens, les résultats constatés des doctrines de nos maîtres d'autrefois, aux infirmités, à la présomption, à l'impuissance des systèmes de l'école jacobine de 1793, et de protester, avec énergie, contre les théories vagues, décevantes, antifrançaises des pédagogies d'origine étrangère, dont l'invasion menace nos écoles.

APPENDICE

J'ai reproduit textuellement, avec une émotion respectueuse, les parties essentielles des constitutions de Pierre Fourier, que je signalais, en 1866, au congrès des sociétés savantes, comme l'un des hommes qui ont rendu les plus grands services à l'éducation populaire. Depuis cette époque, je recherchais, dans les bibliothèques et les archives, les éléments d'un répertoire exact des œuvres du bon curé de Mattaincourt.

En 1882, je m'apprêtais à en faire l'objet d'un mémoire, lorsque le savant et modeste abbé Rogie me fit connaître les travaux bien plus sérieux et plus complets dirigés, avec une intelligente persévérance, par les hommes de foi, qui, au diocèse de Verdun, font revivre, depuis 1851, la congrégation de Notre-Sauveur. Déjà, M. l'abbé Rogie, membre associé de l'Académie de Stanislas, a recueilli, classé et publié, en sept volumes in-4°, les opuscules et les lettres de la vaste et admirable correspondance de ce curé de village, de ce grand citoyen, qui, selon l'énergique expression du Père Lacordaire, avait l'âme d'un consul romain.

FRAGMENTS

DE

BRIC-A-BRAC POÉTIQUE

PAR LE COMTE ÉDOUARD DE WARREN

(Lecture faite à la séance de l'Académie de Stanislas du 6 janvier 1893)

MES CHERS CONFRÈRES,

Permettez-moi d'abord de faire appel à toute votre bienveillance pour m'excuser d'avoir été si longtemps, trop longtemps, sans assister à vos séances. Mon absence a été bien involontaire, je vous l'assure. — Elle a eu pour cause moins mes quatre-vingt-deux ans que notre dur climat de Lorraine, bien pénible pour un vieux créole, né aux Indes, qui ne peut en cette saison, et surtout à cette heure tardive de vos réunions, quitter le coin de son feu, sans courir des risques très réels.

Mais aujourd'hui, j'avais un tel désir de vous souhaiter à tous la bonne année, que, vous le voyez : mon désir, cette fois, a été plus fort que ma prudence.

Me voici, mais il fait bien froid.

Réchauffez-moi par votre sympathie.

Je me propose de vous lire une lettre écrite par un vieillard de 82 ans à un autre vieillard de 85 ans. — Vous ne serez pas surpris s'il y a un peu de radotage; — mais je sais que vous avez la patience des grandes académies.

LETTRE

A MON CHER CONFRÈRE LEUPOL

qui fut associé à MM. GUERRIER DE DUMAST et BURNOUF

POUR LA RÉVÉLATION DES GRANDS POÈMES DE L'INDE

CHER AMI,

Dans la dernière visite que j'ai eu le plaisir de vous faire dans le touchant ermitage où vous supportez avec tant de vaillante sérénité de si longues souffrances, nous avons causé comme à l'ordinaire de notre sujet favori : poésies de toutes sortes, anciennes et nouvelles, françaises et étrangères, mais surtout indiennes. Puis, je ne sais comment, nous en sommes venus à une question qui nous préoccupait tous les deux, et sur laquelle j'avais le même sentiment que vous. Il s'agit de la diminution progressive des contributions poétiques dans le volume annuel de nos *Mémoires de l'Académie de Stanislas*.

D'où vient cette défaillance et quel pourrait en être le remède? — Hélas! la cause est facile à expliquer : des nombreux poètes qui ont fait la gloire de cette Académie, parmi lesquels on citait Voltaire, Boufflers, Tressan, à son origine ; M. de Caumont, Mme de Vannoz, Désiré Carrière, dans ma jeunesse, il n'en restait plus en dernier

lieu que cinq : MM. Guerrier de Dumast, Duchesne, Campeaux, Lombard et Leupol. — De ce nombre les deux premiers brillants, sympathiques, intarissables, Guerrier de Dumast et Duchesne, sont morts, Campeaux semble absorbé par ses devoirs de père de famille ; Lombard est fort occupé à la faculté de droit ; et enfin vous-même, mon cher maître, êtes depuis trop longtemps empêché par la maladie.

Toutes nos sources pour la poésie semblent donc, en ce moment, bien près d'être taries, car on a beau être académicien, n'est pas poète qui veut. Boileau l'a trop bien dit :

Si son astre en naissant ne l'a créé poète
Pour lui Phœbus est sourd et Pégase est rétif.

Après mûre réflexion, l'intérêt que vous portez à notre Académie vous a suggéré une idée dont j'ai pris note et que je voudrais voir discuter par nos confrères en séance plénière, parce qu'elle nous donnerait probablement le moyen de sortir d'embarras.

Pourquoi, à défaut de poésies nouvelles, n'accepterions-nous pas quelques poésies anciennes, inédites, oubliées ou inconnues en France. Tout ce qui est inconnu ou oublié chez nous peut être considéré comme nouveau.

Et alors, ce serait ouvrir un nouveau champ dans lequel il y aurait beaucoup à glaner. Beaucoup de perles enfouies reparaîtraient au jour.

Si cette faculté était admise, je pourrais être un des premiers à en profiter : car j'ai eu la bonne fortune de faire, il y a bien longtemps, une découverte fort cu-

rieuse, que j'ai toujours eu le désir de placer dans une revue de quelque importance. J'en avais parlé à notre confrère le comte Gaston de Ludres qui m'avait promis de s'en occuper pour le *Correspondant,* mais il a oublié. Pourquoi ne trouverait-elle pas sa place dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas ?*

Il s'agit de deux sonnets anciens : mais pour offrir à l'Académie des œuvres poétiques en dehors de ma compétence, il me fallait l'appui d'un poète et d'un critique exceptionnel. Je me suis adressé à vous, je vous ai demandé votre patronage et vous avez bien voulu me l'accorder. Il faut aussi, pour décider nos confrères et pour obtenir plus tard la confiance de nos lecteurs, que j'explique très clairement la provenance et les origines de ces deux exhumations poétiques.

Elles remontent à l'année 1842. A peine revenu de l'Inde, où je venais de passer une douzaine d'années de service militaire, je me trouvais chargé par de vieux amis, qui avaient été les protecteurs de mon enfance, de l'administration d'un vaste domaine, abandonné depuis longtemps par ses possesseurs, qui ne pouvaient plus en supporter le séjour, depuis la mort de leur fils unique victime d'un accident de chasse.

Ces fonctions me forçaient à habiter, pendant quelquefois plusieurs semaines consécutives, dans un vieux château délabré, en Lorraine, appartenant au baron de Jankowitz, fils d'un gentilhomme hongrois qui avait suivi la fortune de Stanislas, et s'était fait naturaliser à Lunéville. Cette habitation, surtout dans les derniers mois de l'automne où mon service m'y appelait, était des plus tristes. Chaque chambre rappelait quelque

scène de la longue agonie de mon jeune ami, mort du tétanos. Aucune société dans le voisinage, aucune ressource contre le chagrin et l'ennui ; rien qu'une bibliothèque vermoulue, qui ne contenait que de très anciens livres, presque tous en langues étrangères : hongroise, polonaise, russe, allemande, très peu d'ouvrages français, mais ces derniers de poésies bien choisies et d'une époque intéressante, de l'époque Clément Marot, Clotilde de Surville, etc. Un jour que je furetais pour trouver quelque chose de plus nouveau, je mis la main sur un album, très fané, ne contenant que des manuscrits, dont deux surtout, en français, attirèrent immédiatement mon attention par leur charme exquis et par les notes en marge, qui en expliquaient l'origine historique fort curieuse.

C'étaient deux sonnets intitulés : l'un, « Philosophie du fumeur » ; l'autre, « Parallèle de l'amour et de l'amitié ».

Le premier avait pour auteur le fameux chancelier Oxenstiern.

L'annotation disait que ce grand ministre suédois, tombé du pouvoir par un changement de gouvernement dans son pays, avait été enfermé dans une bastille où, pour plus de rigueur, on l'avait, pendant un temps assez long, privé non seulement de tout rapport de société, mais aussi de toute lecture, de tout moyen de se distraire. On ne lui permettait ni plume ni papier. Il se mourait de chagrin et d'ennui, lorsqu'un jour le geôlier de sa prison, entrant brusquement dans sa cellule, oublia de retirer de ses lèvres la pipe qu'il fumait avant d'y pénétrer; bien qu'il s'excusât aussitôt, Oxenstiern répondit que l'odeur de cette fumée ne lui déplaisait pas.

Cet homme lui demanda alors pourquoi il ne fumait pas, comme moyen de distraction, et lui proposa de lui fournir une pipe et du tabac.

Oxenstiern y consentit et obtint de cette mauvaise habitude un grand soulagement, tel qu'il se crut obligé de venger la pipe de tous les outrages qu'on lui prodiguait ; et, quelque temps avant sa libération définitive, quand son esprit était déjà rasséréné par l'espoir de reconquérir prochainement sa liberté, il composa le délicieux sonnet que voici :

Doux charme de ma solitude,
Fumante pipe, ardent fourneau,
Qui purge d'humeurs mon cerveau
Et mon esprit d'inquiétude ;

Tabac dont mon âme est ravie,
Quand je te vois te perdre en l'air
Aussi promptement qu'un éclair,
Je vois l'image de ma vie.

Je remets dans mon souvenir
Ce qu'un jour je dois devenir
N'étant qu'une cendre animée ;

Et tout d'un coup je m'aperçois
Que courant après ta fumée
Je me perds aussi bien que toi.

L'autre sonnet, dont malheureusement les quatre premiers vers manquent et sont probablement définitivement perdus, a été, comme le premier, composé dans une prison. L'auteur est le malheureux Cinq-Mars, l'ami et le compagnon d'infortune d'une autre victime de Richelieu, de Thou.

Ce serait la plainte exhalée (si l'on en croit la note qui

accompagnait le manuscrit) quelques jours seulement avant l'exécution des deux amis.

Ces vers furent trouvés écrits sur un chiffon de papier laissé par le prisonnier dans sa cellule :

Combien de fois tu trompas notre attente,
Amitié, sœur de l'amour trompeur ;
Et pourtant, de l'amour la coupe encor enchante,
A son ami on livre encor son cœur.

L'insecte qui file
Sa trame inutile
Recommence cent fois le fragile tissu ;

Et l'amour ensorcelle
L'homme qui renouvelle
Des nœuds qui l'ont cent fois déçu.

Quelle grâce exquise dans ce dernier morceau ! On s'aperçoit à peine qu'il est incomplet. La pensée qui en est le sujet y est contenue tout entière. Quel charme dans ce vieux style français, si simple, si naïf, si séduisant et pourtant si énergique. Ces deux sonnets, surtout le dernier, ont produit sur moi une telle impression que, dès le premier jour, ils sont restés gravés dans ma mémoire et que je les ai ruminés pendant cinquante ans, sans pouvoir m'en lasser. C'est pourquoi je désire les laisser après moi, pour que d'autres puissent en jouir de même.

Et vous, mon savant confrère, ne nous donnerez-vous pas un de ces jours, quand la maladie vous laissera quelque repos, quelque nouvelle merveille exhumée des prodigieux poèmes de l'Inde. Il y a dans ces énormes monuments qu'on appelle le Ramayana et le Mahabarata,

bien des parties encore inexplorées où vous seul, parmi nous, pourrez trouver de nombreux trésors.

Il y a aussi des œuvres de littérature légère d'un accès plus facile, des contes du Tauta-Cahanie dont on a tiré tout le recueil des mille et une nuits, qui n'en constituent qu'une petite partie. Il y a des idylles, des légendes charmantes, entre autres celle, si généralement répandue dans tous les pays orientaux, des amours de la Rose (Goul) et du Rossignol (Boul-Boul), par exemple ce joli distique du Persan Hafiz :

Kea subub hæ boulboul-ké-royankie
Goul-se nicolté-so-boyankie

que je traduis en vile prose de cette manière : Savez-vous pourquoi les chants du rossignol sont si tendres? C'est qu'il est enivré des parfums de la rose.

C'est précisément ce distique qui a inspiré à Lamartine les deux jolis vers qui se trouvent dans son *Voyage en Orient*, en parlant d'une jeune fille :

Fleur des jardins d'Alep que Boulboul eut choisie
Pour chanter et rêver sur son calice ouvert.

Allons poète, reprenez la lyre et vous oublierez quelquefois vos maux.

Et ne venez pas me dire, parce que nous avons dépassé tous deux notre quatre-vingtième année, que nous sommes trop vieux l'un et l'autre pour jouer de ce délicieux mais difficile instrument qu'on appelle la poésie.

Je vous rappellerais que le plus brillant de nos prédécesseurs à l'Académie de Stanislas, Voltaire lui-même, nous a donné un exemple qui prouve que l'étincelle

poétique se maintient encore vivante, sous la cendre accumulée par les années, puisqu'il improvisait pour une vieille amie ces jolis vers que vous connaissez :

> Ne soyez pas trop étonnée,
> Qu'au bout de quatre-vingts hivers,
> Ma muse, faible et surannée,
> Ose encore fredonner des vers.
>
> Quelquefois un peu de verdure
> Sourit sous les glaçons des champs,
> Elle console la nature
> Et rappelle le doux printemps.

Je pourrais citer aussi, sans sortir de l'Académie de Stanislas, un autre poète qui faisait des vers charmants à *quinze* ans et qui en faisait de plus jeunes et de plus charmants encore à quatre-vingts ans. Je veux parler de Mme de Vannoz.

Devenue aveugle, elle racontait la lutte contre la vieillesse et les infirmités dans ces lignes inoubliables où la femme se retrouve tout entière avec ses impressions passionnées et surtout le regret de sa beauté perdue, et le poète avec tout son génie :

> A de si vains succès quand l'âge enfin s'oppose,
> Quand la gloire à nos yeux offre un nouvel attrait,
> Toute femme en soupire et pose avec regret
> Des lauriers sur un front où se fane la rose !

Et ce retour si touchant sur la perte d'un petit enfant chéri :

> Mourir enfant, c'est tromper le malheur !
> C'est échapper à l'humaine tristesse :
> Le frais bouton qui meurt avant la fleur,
> De ses parfums conserve la richesse.

Parmi les contemporains de Mme de Vannoz, combien de jeunes mères ont eu ces vers constamment sur les lèvres avec des larmes dans les yeux.

Mais je ne veux pas trop prolonger une lettre déjà trop longue, et je termine, mon cher maître, en vous disant : A bientôt ; donnez-nous encore quelque chose de vous, de vous surtout.

Vale et me ama.

Nancy, 6 janvier 1893.

COUTUMES MATRIMONIALES

AU MOYEN AGE

PAR M. L'ABBÉ HANAUER

Dans les annales du moyen âge et des siècles qui le suivirent, il se rencontre toutes sortes de récits et de prescriptions coutumières, qui, au premier abord, jettent un jour suspect sur la législation matrimoniale de l'époque.

Pendant longtemps ces données passèrent de bouche en bouche, répétées de confiance, interprétées au gré des préjugés individuels, défrayant surtout la littérature légère et les adversaires du droit coutumier, qui y trouvaient des armes commodes à l'appui de leurs rancunes ou de leurs préventions. La science finit cependant par s'en occuper à son tour, pour dégager la vérité des nuages qui l'obscurcissaient, pour rechercher les différentes raisons d'être des usages ou des abus signalés.

L'étude des récits anecdotiques fut une tâche longue et souvent fastidieuse ; mais elle aboutit à des conclusions

péremptoires. Après être remonté à leur source, après les avoir ramenés à leur forme primitive, la seule importante pour la critique, on n'eut plus devant soi que des racontars sans autorité ou sans portée[1].

Dans leur ensemble, les prescriptions coutumières du moyen âge n'ont rien de choquant pour la froide raison. Elles se bornent à stipuler qu'à l'occasion de leurs mariages certains vassaux demanderont à leur seigneur son autorisation écrite ou verbale, lui présenteront un menu cadeau en argent ou en nature. Or, autorisation et redevance pouvaient être imposées pour vingt motifs différents. Comme chefs politiques, les seigneurs du moyen âge devaient avoir souvent la prétention de faire ce que font les souverains modernes, qui autorisent les mariages des membres de leurs familles, de leurs officiers, de diverses catégories de fonctionnaires. Comme propriétaires fonciers, ils devaient tenir à ce que leurs biens donnés en fiefs à des nobles, à des roturiers ou même à des serfs, ne tombassent entre des mains indignes ou hostiles, ne leur échappassent complètement, par des unions contractées à leur insu ou contre leur gré. Ils revendiquèrent même plus d'une fois le pouvoir franchement abusif de marier les gens placés sous leur dépendance, selon leurs propres visées, sans se préoccuper des convenances ou des inclinations des parties intéressées.

La redevance matrimoniale est tantôt un cadeau spon-

1. Ces conclusions ressortent surtout des recherches si patientes et si complètes du Dr Karl Schmidt, conseiller à la cour de Colmar (*Jus primæ noctis*. Fribourg, 1881). Nous comptons être bientôt en mesure de présenter au public français les résultats de cette enquête, commentés et enrichis par notre travail personnel.

tané devenu obligatoire avec le temps, tantôt une mesure fiscale représentant un droit de mutation pour les biens qui de la mariée passent entre les mains du mari, un droit de bienvenue pour les étrangers qui s'établissent dans la seigneurie, un droit d'émigration pour les dots emportées au dehors, etc., etc. La critique ne saurait donc admettre qu'en présence de formules vagues et générales on recoure, pour les expliquer, à une hypothèse réprouvée par les bonnes mœurs, alors qu'elles s'expliquent de cent autres façons.

Il existe cependant quelques coutumes d'une allure moins réservée, qui visent d'une manière spéciale la *première nuit* des mariés, qui subordonnent leur *premier coucher* à des conditions, parfois même à des cérémonies capables de soulever de graves soupçons. Ces soupçons seraient-ils fondés, ou bien aurions-nous affaire ici, comme souvent ailleurs, à des usages oubliés et par suite incompris ? Telle est la question que le présent mémoire se propose de résoudre. La plupart des textes sur lesquels il s'appuie sont déjà connus du public et ont été l'objet des interprétations les plus discordantes. Mais nous les grouperons d'après leurs analogies, et ce simple rapprochement, aidé et confirmé par quelques données nouvelles, suffira d'ordinaire pour marquer, sans controverse et sans polémique, leur véritable portée. La discussion sera par suite presque toujours superflue.

LE PREMIER COUCHER

L'empereur Frédéric III, après avoir obtenu la main d'Éléonore de Portugal, se rendit en Italie, pour attendre

à Florence l'arrivée de la princesse. De là ils allèrent à Rome où le pape Nicolas V bénit leur union. Mais, superstitieux comme il l'était, Frédéric refusait de consommer le mariage en Italie, de peur qu'un fils conçu dans ce pays n'eût le caractère trop italien. A Naples toutefois, le roi Alphonse Ier, oncle d'Éléonore, parvint à triompher de ses vaines appréhensions. Alors eut lieu une cérémonie qu'Æneas Sylvius, évêque de Sienne, plus tard pape sous le nom de Pie II, nous expose en ces termes :

« Sur les ordres de l'empereur un lit fut préparé à la mode allemande. Il s'y coucha et on déposa Éléonore dans ses bras. Puis, en présence du roi et de tous les grands, qui assistaient à la fête, la couverture fut étendue sur eux. La chose se borna à un baiser. Tous deux étaient habillés et ne tardèrent pas à se lever. Telle est la coutume des Allemands, lorsque les princes se marient. Les dames portugaises qui étaient présentes, quand elles virent la couverture rabattue sur eux, crurent qu'il s'agissait de quelque chose de plus grave et se mirent à pousser des cris d'indignation, s'en prenant au roi de ce qu'il permettait ces horreurs. Mais celui-ci observait en riant et non sans plaisir ces mœurs étrangères.

« A la nuit qui approchait devait se faire la consommation du mariage. Pendant que toute la cour était occupée à danser, les dames portugaises qui avaient la charge de l'appartement intime de l'impératrice, se mirent à faire des fumigations sur le lit où l'on devait coucher, à réciter des formules (*carmina*) ; elles font venir un prêtre pour bénir le lit, l'aspergent d'eau bénite, superstitieuses comme sont les femmes (*ut est superstitio mulierum*), qui pensent obtenir de la sorte une heureuse union et

un amour réciproque éternel. Mais quand il apprit cela, l'empereur, redoutant l'intervention de quelque maléfice, fit préparer un autre lit et appeler sa femme. L'impératrice repoussa cette invitation deux, trois fois réitérée, et resta dans son lit, disant qu'il fallait s'en tenir à l'usage, que c'était au mari à se rendre auprès de sa femme, que cette coutume devait être observée. Frédéric, comme vaincu, se rend auprès d'elle et la supplie de le suivre. Malgré sa résistance, il la prend par la main et finit par obtenir un triomphe qu'elle ne tenait pas trop à lui disputer. Le mariage fut ainsi consommé dans un autre lit, à l'abri des incantations faites par ces dames[1]. »

La cérémonie du coucher officiel, du *Beilager* comme l'appellent les Allemands, est ainsi complètement distincte de la consommation proprement dite du mariage. Tandis que celle-ci est réservée pour l'appartement intime des mariés, la première se fait publiquement, devant une nombreuse assistance. Les mariés y restent couverts de leurs vêtements et se relèvent au bout de quelques instants. Des témoins naïfs qui se méprennent sur ce qui se passe ou se doit passer, peuvent crier à l'horreur. L'homme sérieux, au lieu de se scandaliser d'usages nouveaux pour lui, se contente de les observer avec une bienveillante curiosité.

Voici un exemple analogue, quoique défiguré par des épigrammes peu justifiées. Nous l'avons rencontré depuis que ce Mémoire est sous presse[2].

En 1541, le duc de Clèves épousa, en France, Jeanne

1. *Hist. rerum Fréd. III*, p. 84 et 85, Argentorati, 1685.
2. *Revue des Deux-Mondes*, 1877, 15 juin, p. 821.

d'Albret, nièce de François I[er]. Après avoir parlé de la bénédiction ecclésiastique, des festins, du bal, Bordenave, l'historien de Jeanne d'Albret, ajoute : « Le soir, l'espous fut mené en la chambre et au lict de l'épousée, auquel il mit l'un pié seulement en la présence de l'oncle et des père et mère de la fille et de tous les grands seigneurs et dames de la cour, qui ne bougèrent de là qu'ils n'eurent mis dehors le povre espous pour aller coucher ailleurs ; ainsi il n'eut de tout ce mariage que du vent. » Le ton de ces dernières lignes prouve que l'historien français, qui n'était pas dans le secret des dieux, n'a compris ni le sens ni la portée de cette cérémonie. Mais elle est bien claire pour quiconque a lu le texte parallèle d'Æneas Sylvius. Fidèle à l'étiquette des cours allemandes et désireux de joindre à la sanction religieuse la consécration civile en usage dans son pays, le duc de Clèves a voulu tenir avec la princesse le *Beilager* traditionnel chez lui. Il ne désirait pas davantage — la manière dont il s'y prit et l'âge de la princesse, qui n'avait que treize ans, suffisaient d'ailleurs pour l'indiquer — et cela fait, il se retirait naturellement sans qu'on le *mît dehors*[1].

Des récits de ce genre sont rares[2]. Cela se comprend. Les princes allemands qui se mariaient à des étrangères et célébraient leurs noces au dehors, n'y assistaient guère en personne ; et, à l'intérieur, les témoins qui presque toujours appartenaient au pays ne trouvaient rien à noter dans une cérémonie uniforme en elle-même.

---

1. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qui advint de ce mariage, annulé plus tard pour défaut de consentement.

2. La rencontre que nous venons de faire nous autorise toutefois à croire qu'en cherchant bien on en trouverait encore d'autres exemples.

Le chroniqueur Fugger, pour ne citer qu'un exemple, mentionne le *hochherrliches königl. Beylager* de Wenceslas avec la princesse Gutha (1286), celui de l'empereur Frédéric avec Élisabeth d'Aragon, celui du duc Léopold avec Isabelle de Savoie (1315), celui de Wenceslas avec Sophie de Bavière (1394), celui du duc George de Bavière avec Hedwige, fille du roi Casimir de Pologne (1475)[1]. Mais il le fait pour décrire les fêtes données à l'occasion du *Beilager,* il ne s'occupe point du coucher lui-même. Si le *Beilager* de Frédéric III s'était tenu en Allemagne, nous n'en aurions pas entendu parler. Son chapelain Nicolas Lenckmann de Valkenstein qui avait ramené Éléonore du Portugal, raconte avec force détails tous les incidents du voyage ; mais quant à la solennité qui nous intéresse ici, il n'en souffle mot[2]. Æneas Sylvius, au contraire, qui était Italien, est frappé de ce spectacle nouveau pour lui et, grâce à son étonnement, nous en a transmis le souvenir.

Le *Beilager* est plus souvent décrit quand il s'agit de mariages princiers par procuration. Ceux-ci se célébraient d'ordinaire à l'étranger et présentaient souvent des détails dignes d'être relevés. Lorsque Maximilien, le fils de Frédéric III et d'Éléonore, voulut épouser Anne de Bretagne, « il envoya l'un de ses serviteurs Herbolt de Polheim pour recevoir la fiancée royale. On lui fit à Rennes une réception brillante et là le seigneur de Polheim *dormit* avec la fiancée princière, selon la coutume des princes,

1. L. I, XIV, 124. — L. III, III, 280. — L. IV, I, 288. — L. V, XXV, 824.

2. Freher, *Rerum germ. scriptores*. Str. 1717, II, p. 56 et suiv.

dont les représentants *dorment* avec la fiancée, couverts de leur armure, le bras droit et le pied droit nus, une épée nue entre eux. Ainsi faisaient les princes autrefois, et telle est encore leur coutume[1]. »

Notons en passant l'expression *dormir avec,* moins énergique toutefois que le verbe transitif *beschlaffen,* que le chroniqueur Unreit emploie deux fois pour désigner un acte purement symbolique, une formalité parfaitement inoffensive, de l'aveu de tous, et par elle-même, et par les circonstances qui l'accompagnent. La langue allemande ne possède pas de terme plus expressif pour marquer la copulation elle-même. On voit dans quelles erreurs nous tomberions, si des locutions de ce genre étaient toujours prises à la lettre, sans plus ample examen.

Malgré ce coucher solennel, Maximilien n'épousa point la princesse Anne, qui devint la femme du roi de France Charles VIII. Il en résulta une polémique très vive entre les jurisconsultes allemands qui soutenaient l'indissolubilité du mariage ainsi contracté, et les juristes français qui n'y voulaient voir qu'une vaine cérémonie. Comme la princesse se trouvait en France, l'opinion de ces derniers décida de son sort.

Maximilien dut chercher une autre fiancée, pour laquelle se renouvela la même solennité. « Le duc Louis

---

1. *Chronicon Austriacum,* Coll. mon. de Kahn, I, 775. Daselbs *beschluff* der von Polheim die Königliche praut, als der fürsten gewonheit ist das ihre sendpoten die fürstlichen praut, mit ein gewapter man, mit den rechten arm und mit dem rechten fus blos, und ein plos swert dazwischen gelegt, *beschlaffen.* Als haben die alten fürsten gethan, und ist noch die gewonheit.

de Bavière, son représentant, reçut en son nom la foi de la princesse (Marie de Bourgogne), et tint avec elle le coucher selon l'usage des princes. Au pied et au bras droit il avait une armure légère ; entre les deux était placée une longue épée nue. La duchesse Marguerite avec la dame de Halwin se trouvait d'un côté, de l'autre se tenaient les conseillers. Ces fiançailles eurent lieu le 26 avril 1477 à minuit.[1] »

Lorsque le duc de Savoie Philibert II épousa en 1501 l'archiduchesse Marguerite, un de ses frères la reçut à Dôle, dans le comté de Bourgogne. « Après qu'on se fut longtemps amusé à la danse, celui-ci tint avec elle le coucher (*Beylager*), à moitié couvert de son armure, selon la coutume, en présence de beaucoup de seigneurs et de dames. Pendant un instant, il l'empêcha de dormir par de délicates plaisanteries, puis il se leva et la pria très poliment de lui accorder un baiser pour sa récompense. Quand elle y eut consenti, il se jeta à genoux devant elle et s'engagea à mourir son serviteur. Mais elle le pria aussitôt de se relever, lui souhaita une nuit paisible et lui donna, en dehors du baiser, une bague précieuse ornée d'un diamant.[2] »

Encore au siècle dernier, en 1737, on observa le même cérémonial, lorsque le prince de Carignan épousa à Lunéville, au nom du roi Charles Emmanuel III, la princesse Élisabeth de Lorraine.

---

1. Und hielte nach fürstlichem gebrauch mit ihr das Beylager. Er war am rechten Fusz und Arm mit leichtem harnisch angethan, und zwischen sie beide war ein langes bloses schwerd gelegt. Fugger, L, V. XXVI, p. 855.

2. Fugger, L. VI, IV, p. 1135.

Dans les deux espèces de coucher que nous venons de décrire se rencontre un fond commun, avec des variantes faciles à comprendre. Dans l'un comme dans l'autre, le couple monte tout habillé sur un lit de parade, devant une nombreuse assistance, et se relève au bout de quelques instants. Mais lorsque le fiancé ne comparaît point en personne, son délégué se présente à moitié couvert de son armure et place son épée nue entre la fiancée et lui.

Cette épée nue nous rappelle ces âges lointains dont les bardes nous ont conservé le vague souvenir. D'après l'Edda, Brunhild reçoit dans son lit son fiancé Sigurd, et le guerrier met son épée entre la vierge et lui. Il meurt. Elle ne veut pas lui survivre. Mais quand elle se couche sur le bûcher avec le corps de Sigurd, elle dit : « Qu'on place entre lui et moi le glaive tranchant, le glaive orné d'or, comme il fut placé entre nous, lorsque nous montâmes sur la même couche [1]. » Jusque chez les morts elle voulut mettre sa chasteté sous la sauvegarde qui l'avait protégée de son vivant. Dans les romans de chevalerie, l'époux d'Iseult la rencontre endormie sur la mousse à côté de Tristan. A cette vue, il la veut frapper. Mais remarquant la large épée qui les sépare, il s'apaise et se retire. Plus tard, quand il délibère avec ses conseillers (chap. XXXI) sur le retour de la reine, il leur signale la présence de cette épée nue, comme une preuve de son innocence. « Il n'en doute point, jamais Tristan n'a exigé d'elle des complaisances coupables. »

Le *Beylager* lui-même remonte d'ailleurs à ces temps en

1. Michelet, *Origines du droit français*. Paris. 1837. p. 27 et 32.

quelque sorte préhistoriques. Pour les peuples barbares, il constituait le point essentiel de leurs rites nuptiaux. Après leur conversion au christianisme, il fut remplacé peu à peu par la bénédiction ecclésiastique. Mais sa suppression ne fut ni rapide, ni universelle. Il se conserva en particulier pour les mariages princiers, maintenu par l'étiquette des cours, mais aussi, dans les premiers temps surtout, par l'intérêt qu'avaient les princes d'entourer leurs épousailles de toutes les consécrations connues et reconnues de leurs sujets. On le rencontre dans le château du baron aussi bien que dans le palais du souverain, même dans les rangs infimes de la société.

Le savant Weinhold a pu résumer en ces termes les curieuses recherches qu'il a faites à cet égard : « Monter devant témoins dans le lit nuptial était une vieille coutume germanique[1], conservée pendant tout le moyen âge. Le mariage n'avait tous ses effets juridiques que lorsqu'il pouvait être constaté qu'une même couverture avait été étendue sur le couple. *Aussi trouvons-nous cet usage dans toutes les conditions, mais le plus longtemps dans les familles princières*[2]. » Nous n'insistons point. Le fait est d'ailleurs indiqué ou supposé par tous les usages coutumiers que nous allons exposer.

1. Qui se retrouve aussi dans les Indes, à Rome, etc. V. Haas, *Ind. Stud.* V. 279. Rossbach, *Röm. Ehe,* p. 370.

2. *Die deutschen Frauen in dem Mittelalter*. I, 399. — Cf. Athis D. 1-61 ; Mai et Beaflore, 91, 15 ; Titurel, 1795 ; Crone, 1450 ; Lohengrin, 2351. — Ulrichs Wilh. p. 148 ; Ebernand Heinr. 877 ; Hötzl 260 ; Neocerus, I, 126 ; Michelson, Armusson, Archiv. L. I, 69 ; Freiberg, *Ehebeschliessung*, p. 22 ; — V. Bavaria II, 278, un reste curieux de cet usage.

CONSÉQUENCES DU PREMIER COUCHER

D'après le *Miroir de Saxe,* « la femme ne devient la compagne du mari et n'entre dans ses droits que lorsqu'elle monte dans son lit[1]. » Sans cette cérémonie le mariage n'est ni complet, ni parfait. La mariée privée de son époux avant de l'avoir faite, reprenait son costume de jeune fille ; les stipulations insérées en sa faveur dans le contrat de mariage restaient nulles et sans valeur.

« Dans le droit romain, dit Stryk, la déclaration solennelle du consentement suffit pour la constitution du mariage, le *concubitus* n'est pas requis. D'après l'antique coutume germanique, le mariage n'a tous ses effets qu'après l'entrée dans le lit nuptial, *nach gehaltenem Beylager*. De là *est sortie,* je pense, pour les mariages princiers par procuration, la coutume d'exiger l'entrée fictive et simulée dans un lit, pour que rien ne manque à leur perfection. De même encore aujourd'hui, en Saxe, l'épouse ne peut rien toucher de ce qui lui est dû sur les biens de son époux défunt, s'ils ne sont pas montés ensemble dans le lit nuptial. Quelques-uns réclament en outre *conjunctionem corporum,* et dans plusieurs coutumes cela est de nécessité. Mais en Saxe, et dans d'autres parties de l'Allemagne, on ne le demande pas, la présence dans le lit nuptial suffit[2]. »

---

1. *Sachsenspiegel, Landrecht,* L. I, art. 45, § 1. Se is sin genossin und trit in sin recht, wanne se in sin bedde gat. L. III, art. 45, § 3. Det wif is ok des mannes genotinne, tohant alse sie in sin bedde trit.
2. *Usus modernus Pandectarum,* L. XXIII, t. 2, § 31.

Les mêmes principes nous sont exposés par d'autres jurisconsultes.

« L'action de placer la fiancée dans le lit nuptial, ce qui se pratique pour les nobles et les personnes illustres, quand on met la fiancée dans le lit à côté du fiancé, est considérée comme entrée dans le lit conjugal[1]. » — « Cette phrase, *rabattre la couverture,* ne doit pas s'entendre du coucher réel, mais seulement d'une solennité où l'on place les époux l'un à côté de l'autre[2]. »

Malgré les efforts contraires des jurisconsultes, le peuple persistait à subordonner les effets civils du mariage à sa consommation, ou au Beylager qui en était le symbole, tant qu'il fut en usage.

« Les pactes et conventions du contrat, disent encore les nouveaux statuts de Francfort, n'auront leur réalité et ne seront considérés comme exécutoires, que lorsque les deux conjoints auront été publiquement à l'église, selon la loi chrétienne, auront couché maritalement ensemble, auront cohabité, et seront de la sorte devenus de vrais époux. En conséquence, si l'un des fiancés meurt le jour de la noce, *après la cérémonie religieuse, mais avant le coucher nuptial,* le mariage ne devra pas être regardé comme complet, pour tout ce qui concerne les droits de succession et autres[3]. »

---

1. Appositio in lectum quæ inter nobiles et illustres personas solet servari, wann die Braut dem Brautigam ins Bett beigesetzt wird, pro ingressu thori conjugalis habetur. *Orbis novus litteratorum,* Ch. L. Dietert, 1679, p. 101.

2. Phrasis hæc die decken beschlagen non est de concubitu reali intelligenda, sed solum de solemni more dass man die Eheleut beylegt. Besold, *Thes. practicus* ad Diether, 1697, p. 97.

3. *Reform. Francf.* p. II, tit. 3, § 5. Dero wegen ob gleich der

Cette doctrine n'était pas inconnue en deçà du Rhin. « La consommation du mariage pouvait seule assurer à la femme la plénitude des avantages que lui reconnaissait la loi... » Tel était l'ancien usage en France. Loysel le rapporte en ces termes : « Au coucher, la femme gagne son douaire. » D'un autre côté, Beaumanoir, sur la coutume de Beauvoisis, s'exprimait ainsi : « Douaire est aquisà la fame, si tost comme loiax mariage et compaignie carnele est fate entre li et son mari et non autrement[1]. »

Le Midi s'accorde en ce point avec le Nord. La consommation du mariage seule rendait complète la communauté entre les nouveaux époux. C'est ainsi que nous lisons dans la *Coutume de Bourges* : « Homme et femme mariez, *après leur mariage faict et consummé,* ne peuvent par la coustume, durant et constant leur mariage, donner, céder ne transporter de l'ung à l'aultre, *neque inter vivos, neque in ultima voluntate,* ni faire quelconques contratz, par lesquelz biens de lung viennent à l'autre, *neque per obliquum, neque de directo.* Mais bien paravant, leur mariage faict et solennizé, *non consummé,* peuvent donner, céder et transporter lung à l'autre, et aultrement contracter, selon disposition du droict commun[2]. »

Brautigam oder die Braut nach vollbrachtem Kirchgang desselben Tages (doch vor dem eheligen Beylager) Todes verschieden, dasz es doch fur keine vollkömliche Ehe, so viel die Erbschafft und andere gemeine belanget, soll gehalten werden.

1. Darsy, *Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie,* t. XXVIII, p. 574. — Institutes l. V, t. III, art. 52. — Cout. de Beauvoisis. ch. XIII. — V. Aussi Cout. d'Amiens, art. 3; Cout. de Ponthieu, art. 32; Cout. de Normandie, art. 367.

2. Cout. Biturig. *Des coustumes concernans les mariages,* § 1, p. 102. édit. 1575.

Entre la France et l'Allemagne on constate toutefois à cet égard une différence importante, mais qui peut-être tient moins à la coutume elle-même qu'aux jurisconsultes chargés de la rédiger et de l'interpréter. Les Allemands qui rencontrent encore partout autour d'eux l'ancienne pratique du *Beylager* officiel, en font naturellement une espèce de mariage civil, dont dépendent les effets civils du contrat. Les Français, au contraire, qui ne voient plus trace chez eux de cette cérémonie démodée, ou qui, pour mieux dire, ne comprennent plus les traces nombreuses, mais incohérentes et isolées, qui en restent dans les coutumes de leur pays, ne connaissent et ne mentionnent que l'acte même de la consommation.

Il se présentait toutefois des cas où une distinction semblait commandée. A Aubigny « le mari bourgois peult faire sa femme bourgoise, et la femme bourgoise son mari bourgois semblablement; mais il convient *pour acquérir ladite bourgoisie que le jour de leurs espousailles ils viennent couchier ensemble en ladite* ville d'Aubigny, et faire appeller les eschevins dudit lieu pour les voir tous deulx au lit près l'un de l'autre et que rien ne soit mis entre eulx deulx. Autrement ne se peult faire le non bourgois bourgois, ne semblablement la non bourgoise bourgoise, et par ces moyens, se lesdits conjointz ont enffans, ils seront bourgois, et sy sont tenus lesdits conjointz eulx faire registrer le jour quilz ont acquis ledit droit de bourgoisie es registres desdits eschevins[1] ». Il est clair que ce que les échevins doivent

1. Bouthors. *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, II. 299. Aubigny, art. 26.

constater — la coutume le déclare formellement — ce n'est pas la consommation du mariage, mais la présence simultanée des deux époux sur un même lit. Le texte n'ajoute pas qu'ils seront couverts de leurs vêtements et que les gens de la noce seront de la partie ; mais les citations faites plus haut nous forcent à le supposer. Quant à la formule *que rien ne soit mis entre eulx deulx,* elle rappelle directement cette épée nue que dans les mariages par procuration on plaçait entre la fiancée et le représentant du fiancé, qui devait disparaître quand les époux étaient seuls en scène.

La coutume n'est pas moins claire sur le but qu'elle se propose. Il ne s'agit pas, comme Bouthors, le laborieux éditeur de ce texte, le croit sans motif, de fixer la conception du futur bourgeois d'Aubigny, mais d'assurer les droits d'indigénat à celui des deux conjoints qui serait né au dehors : la nationalité des enfants à naître du mariage n'est que la conséquence de ce premier fait. Dupin le comprit, mais au lieu de se servir de cette lumière pour éclairer des textes analogues moins explicites, il se contenta, dans son rapport sur les coutumes d'Amiens, de déclarer que c'était « une singulière manière d'acquérir le droit de bourgeoisie ». *Singulière !* la coutume ne l'est à aucun titre, quoi qu'en puissent dire les esprits systématiques, qui ne veulent pas qu'en d'autres temps et en d'autres lieux les hommes puissent penser, parler et agir autrement qu'on ne le fait dans la société actuelle. Elle n'a rien d'étrange pour ceux qui connaissent la cérémonie antique du *Beylager,* elle est indiquée dans une foule d'autres documents.

« Il y a des localités, dit le jurisconsulte Wehner[1], où règne cette coutume. Lorsqu'un enfant de la ville, qui par droit de naissance et d'origine y a la bourgeoisie, se marie au dehors, célèbre ses noces au dehors, *et ne tient pas son premier coucher en ville,* und das Beylager nicht in der Stadt verbringt, il *perd par là son droit de cité.* Cet usage existait autrefois à Haltenberg ma patrie ; il a été abrogé depuis... il existe encore à Anvers. »

Il existait aussi en Alsace, comme le prouve un vieux cartulaire de l'évêché de Strasbourg. Après avoir revendiqué pour l'évêque la moitié du village de Wettolsheim, il ajoute : « Quiconque se marie avec une femme de ladite moitié épiscopale, *et y passe avec elle la nuit de ses noces,* devient sujet de l'évêque, dût-il se transporter ensuite avec ses biens dans l'autre moitié, qui appartient au seigneur de Horburg[2]. »

Il existait surtout en Picardie. « Si aucuns demourans dans ladite ville de Dercy, lisons-nous dans le glossaire de Carpentier[3], se marioit hors de ladite ville de Dercy, il devait et estait tenuz, à amener sa femme au giste, en la devant dite ville de Dercy, la *nuit que il l'esposoit,* et se femme de Dercy se marioit à aucun de dehors, elle devait et estait tenue à gésir à Dercy la *nuit que elle esposoit.* » Sans aucun doute ce texte eût été plus explicite, si au lieu de s'adresser à des contemporains qui le com-

1. *Practicarum juris observationum.* Strasbourg 1701, p. 174.

2. Arch. du Haut-Rhin, C. 804, et est ibidem consuetudo quod quicunque matrimonium cum aliqua in dicta parte ville contrahit, et cum ea in eadem parte ville dormierit per noctem, ille tenebitur servire domino episcopo, quamvis ad aliam partem ville, quæ est domini de Horburg, postea cum rebus suis transierit.

3. Marcheta, Convention de 1318.

prenaient de reste, il se fût préoccupé des commentateurs modernes, qui l'étudient et l'interprètent six siècles après sa rédaction. Mais, quand on connaît l'usage dont nous parlons, il ne présente pas la moindre obscurité. En cas de formariage, les enfants de Dercy perdaient leur droit de bourgeoisie, si, le jour de leurs noces, ils tenaient au dehors leur premier coucher, ils le conservaient au contraire et le communiquaient au conjoint étranger, s'ils couchaient avec lui, au *giste*, à Dercy même.

Aujourd'hui que le Beylager n'est plus qu'une question d'archéologie à peine connue d'un petit nombre d'initiés, et que la première nuit du mariage se passe souvent dans une hôtellerie étrangère, selon les hasards d'un voyage de noces, toute réglementation à cet égard nous paraîtrait une absurde tyrannie. Il n'en devait pas être de même à l'époque où de l'endroit où les jeunes mariés couchaient cette nuit, dépendait leur droit de bourgeoisie avec ses avantages et ses charges, l'assistance de la commune ou du seigneur, la jouissance des pâturages communaux, des fournitures de bois de chauffage et de construction, etc., avec toutes ses conséquences matérielles et morales qui, elles aussi, ne sont plus guère de nos jours qu'un souvenir historique. On a dû entourer cet acte, si important alors, de garanties et de restrictions de toute espèce, le faire constater officiellement, comme à Aubigny, ou le soumettre à une autorisation préalable. Le seigneur du lieu, intéressé dans l'affaire tout autant que les mariés eux-mêmes, était en droit d'exiger qu'un étranger ne vînt pas s'installer chez lui contre son gré ou à son insu. S'il veut que l'on demande son consentement, s'il punit d'une amende ceux qui négligent cette forma-

lité, s'il subordonne son consentement à la remise d'un menu cadeau en argent ou en nature, personne ne saurait s'étonner de cette prétention, ni y chercher des motifs empruntés à un ordre différent d'idées, à moins d'avoir pour le faire des raisons évidentes.

« Item, si aulcuns se conjundent par mariage en ladite terre et seignourie (de Mesnil-les-Hesdin) ou ailleurs, veuillent *couchier la première nuit* de leurs nœupces *sur ladite seignourie,* soit quilz soient subgectz ou non, le sire de nœupces ne poeult ou doit couchier avec sa femme et espouse ladit première nuyt, sans demander grace ou congié de ce faire audit seigneur et, en son absence, à ses officiers, sur peine de confiscation du lit sur lequel lesdis conjointz averoient couchié, et de tout ce qui seroit trouvé sur ledit lit, lendemain au matin, le tout au droit et prouffit de iceluy seigneur[1]. » Ici comme dans les textes similaires, le seigneur ne s'occupe ni de l'origine des mariés, ni du lieu où ils reçoivent la bénédiction nuptiale ou célèbrent le repas de noces. Il ne vise qu'un point : l'autorisation de coucher la première nuit sur sa seigneurie. Pourquoi ? Nous n'avons plus besoin de le rappeler.

A Blanchy en Ternois est stipulée une légère redevance. « Par aultre coutume, se aucun estrangier se marie à aucune femme estant et demourant es mettes (dans les limites) d'icelle conté, et y *vient faire sa résidence,* avant qu'il couche avecque sa femme, il est tenu paier ausdits religieux abé et couvent un droit de II sols

1. Bouthors II, 626 ; Darsy, p. 581.

parisis, que l'on nomme vulgairement culaige[1]. » Mais cette redevance n'est due par le nouveau marié que parce qu'en couchant à Blanchy avec sa femme, il y vient faire sa résidence. C'est un droit d'installation qu'il paie. Quant au nom *vulgaire,* nous savons tout le mal qui s'en pense, et surtout qui s'en dit; mais cette réputation nous semble imméritée. Dans toutes les coutumes où le contexte l'explique, il ne désigne, comme ici, qu'une taxe fort compatible avec les bonnes mœurs. Son étymologie ne nous paraît pas plus effarouchante, et nous sommes persuadé qu'il ne vaut pas moins qu'une foule d'autres mots qui ne commencent pas mieux que lui.

Lorsque le marié réside déjà dans la seigneurie, se trouve déjà sous la dépendance du seigneur local, et que par conséquent le premier coucher ne lui procure aucun avantage nouveau, la coutume peut le déclarer affranchi et des redevances et des formalités prescrites de ce chef. « J'ai vu, dit après Rumet l'*Histoire de Ponthieu* (I, p. 238), un aveu servi le 13 janvier 1369 par David de Poix de la terre de Brimen à Raoul de Couci, où il déclare que si aucun prend femme en ladite ville de Brimen ou hors d'icelle, et s'il veut gésir la première nuit avec elle[2], il convient qu'il en prenne congé de lui, *s'il n'est homme lige qui gise sur un fief.* »

Ne pourrait-on pas signaler un synonyme français du *Beilager* allemand dans le texte suivant : « Quand aucuns conjointz par mariage font *leur litz de couche* en ma dite

1. Bouthors II, 77. Darsy. p. 579.

2. L'auteur qui analyse l'aveu, sans le comprendre, a omis ici un détail important. Après les mots *avec elle* l'aveu ajoutait certainement les mots *en sa dite ville.*

terre et seigneurie de Lambrecourt et qu'ilz prendent femme d'aultre seigneurie que icelle, au jour des espousaiges sont tenus, après leurs espousaiges fais en sainte église ou ailleurs, et qu'ilz viennent pour faire leur disner ou souper et pour asseoir à table au lieu *où led. lict se fait,* avant qu'ilz se mettent à table, le mari de lad. espougée est tenu moy apporter, ou à mes commis et officiers, ayant ses ménétreux et joueurs d'instrumens, à mon lieu seigneurial, ung gasteau d'un boisteau de farine blanche et une queune de vin de deux lotz, et icelluy vin et gasteau le moy présenter, ou à mes commis. Lequel gatteau ainsi présenté, comme dit est, par led. mary accompaigniet en la maniere dicte, moy ou mesd. commis le doibvent prendre et en copper un quartier pour ma part à tel bout et costé que bon semblera, lequel quartier me demeure aveuc led. vin, saouf que les vasseaulx (vases) en quoy sont apportés led. gatteaux et vin, se rendent. Et, se bon me semble, je donne ou fais donner dud. gatteaux et vin à boire et à mangier aud. mary et assistans, et se faulte y avoit en che que dit est, il y auroit envers moy pour tels facteurs amende de soixante sols parisis. Et tel breuvage qu'ilz usent, sont tenus faire et apporter en la manière dicte et sur pareille amende, ou de demander grâce, laquelle demeure en ma vollonté ou de mesd. officiers[1]. »

Quelques variantes se trouvent dans un aveu du même seigneur de 1514 : « Quand aucuns conjointz par mariage font *leur lict de couche,* que *l'on appelle la courtine,* en

1. *Bullet. de la Soc. de Picardie,* XII, 161. Arch. de Paris, Artois, O, 19, 638. Aveu de 1503.

ma dicte seigneurie de Lamberecourt, jasoit qu'ilz soient mes subjects ou non, au jour de leurs espousailles et qu'ilz viennent pour faire leur dîner ou souper, avant faire le repas et avant mettre à table, le mary est tenu moy aporter et présenter, pour mon droit qui se nomme droit de cullage, accompaigniet de ses joueurs et d'instrumens, à mond. lieu seigneurial, ung grand gâteau de farine blanche et une queune de vin de deux lotz, duquel gâteau ainsi présenté à moy ou à mesd. officiers, il s'en prend pour mond. droit ung quartier quy me demeure avec led. vin, et se faulte y avoit, telz manans escherioient en amende de soixante sols parisis vers moy. Et pour ce que souventes fois aucuns ne ont puissance d'avoir vin, et néantmoins sy sont-ils tenus présenter tel breuvaige et pareil nombre que dit est et tel qu'ilz buveront, ou demander grâce à paril de pareille amende de soixante solz parisis avec led. gâteau. »

Ce *lit de couche* nous rappelle le lit de parade où se plaçaient les fiancés allemands, quoique avec des différences que pourraient expliquer les mœurs des deux pays. En Allemagne, une couverture est rabattue sur les deux époux ; en Picardie, c'est un rideau, une courtine, qui doit les soustraire un instant aux regards de l'assistance. Le reste du document n'a qu'une importance secondaire. Que le fiancé donne pour son installation une pièce d'argent, ou un morceau de gâteau et un pot de vin, présentés avec une certaine solennité et avant le repas pour qu'on ne puisse pas y voir des restes, peu importe ; cela ne modifie en rien la coutume.

On en peut dire autant des textes suivants : « Si ung homme *foraing* se marye et prend femme en ladite ville

de Brestel, laquelle *y soit demourant,* alors qu'il le fianchera, il doibt et est tenu payer *le jour qu'il espousera,* aud. seigneur de Brestel, ou son commis, II deniers et s'il deffault à les payer, il eschiet envers led. seigneur en amende de LX sols[1]. — Item quant aucuns *estrangiers* se allient par mariage à aucunes *filles ou femmes* estans de la nacion de ladite ville d'Auxi, ou demeurans en icelle ville, ilz ne poeulvent la *nuit du jour de la feste de leurs noepces* couchyer avec leurs dites femmes, sans premièrement avoir congié de ce faire, à mondit seigneur, ou son bailly, ou lieutenant de son bailly, que ce ne soit en commectant amende de LX sols parisis chascun et pour chascune fois[2]. » Il s'agit toujours d'étrangers qui veulent s'établir sur les terres de leurs femmes et qui, dans ce but, y viennent coucher le jour de leurs noces, et des formalités imposées çà et là pour cet acte si grave par ses conséquences.

Tous ces textes, dont il serait facile d'augmenter le nombre sans sortir de la Picardie, et même du recueil de Bouthors, ont été longtemps, pour les savants du pays, l'occasion de singulières méprises. Le premier, M. Darsy, les soumettant à une analyse plus attentive, s'est approché de la vérité. « Il s'agit tout simplement, dit-il, d'un acte de soumission, par le vassal envers le seigneur, sur le fief duquel s'accomplit le mariage. C'est du reste ce qui se voit et rien de plus dans toutes celles de nos

1. Bouthors II, p. 84, 85. Darsy, p. 570.
2. Bouthors II, 60. Darsy, p. 580. On trouve dans certains livres (*Hist. de Ponthieu,* p. 238 et 239, etc.) une prétendue coutume d'Auxi, rédigée en un style si grotesque que nous croirions manquer à l'Académie, si nous la citions ici.

coutumes picardes où il est question de ce droit. On a dit que les redevances dont il vient d'être parlé étaient le prix de rachat du droit charnel du seigneur. C'est une supposition toute gratuite... Pourquoi était-ce le *fait de coucher sur le fief* qui impliquait l'obligation de l'autorisation du seigneur ? Parce que ce fait constituait l'accomplissement du mariage, sa consommation, comme on disait alors. Jusque-là le mariage ne produisait pas tous ses effets civils[1]. »

Dans ce commentaire, l'objectif de la coutume, le fait de *la première nuit passée sur le fief,* est nettement marqué. Mais l'exposé des motifs laisse à désirer. Au point de vue de ce qu'on appelle d'ordinaire les effets civils du mariage, sa consommation avait plus besoin d'être constatée qu'autorisée, elle ne dépendait point du lieu où elle se faisait et n'intéressait que fort peu la seigneurie elle-même. Mais si, comme on vient de le voir, le premier coucher équivaut en outre à une installation réelle et légale sur le fief, toutes les précautions et obligations imposées s'expliquent et se justifient sans le moindre embarras.

LE DROIT DE REPRÊT

Au *Beilager,* et au droit d'indigénat qu'il consacre ou confère, se rattache naturellement une coutume qui a été, surtout au siècle dernier, l'objet d'attaques plus vives que justifiées. Nous voulons parler du droit de reprêt.

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie,* XIV, 394.

« Dès le moment, nous dit Troplong[1], où l'histoire parvient à jeter quelque lumière sur les profondeurs de cette civilisation féodale où les classes inférieures vivaient dans le servage de la glèbe, on aperçoit les familles agricoles de mainmorte organisées en sociétés tacites héréditaires. L'association de tous les membres de la famille sous un même toit, sur un même domaine, dans le but de mettre en commun leur travail et leurs profits, est le fait général, caractéristique, qu'on trouve depuis le midi de la France jusqu'aux extrémités opposées.

« Ces familles, continue-t-il avec Coquille, composées de plusieurs personnes, qui toutes sont employées chacune selon son âge, sexe et moyens, sont régies par un seul, qui se nomme maître de la communauté, élu à cette charge par les autres, lequel commande à tous les autres, va aux affaires qui se présentent ès villes ou ès foires et ailleurs, a pouvoir d'obliger (engager) ses parsonniers en choses mobilières, qui concernent le fait de la communauté...

« Or, — parce que la vraie et certaine ruine de ces maisons de village est quand elles se partagent et se séparent — par les anciennes lois de ces pays, tant ès ménages de familles de gens serfs qu'ès ménages dont les héritages sont tenus en bourdelages, a été constitué, pour les retenir en communauté, que *ceux qui ne seraient en communauté ne succéderaient aux autres, et on ne leur succéderait pas.* »

Ces familles rurales n'étaient pas malheureuses, si nous en croyons ceux qui les ont vues et connues de

1. *Sociétés civiles*, p. XXXV et suiv.

[illegible] nouveau dans le comté de Bourgogne, [illegible], que les paysans des lieux main-mortables sont bien plus commodes, plus à l'aise, que ceux qui habitent la franchise, et que plus leurs familles sont nombreuses, plus elles s'enrichissent. » — « Coquille, commentateur de la coutume du Nivernais, et Vigier, commentateur de la coutume d'Angoumois, ont fait [illegible], les anciens [illegible] de la prospé-rité des familles soumises à ce régime primitif. Ces anciens ne sont point [illegible]... M. Dupin aîné a trouvé dans [illegible] du Nivernais une de ces heureuses commu-nautés... survivant aux menaces de la législation... Il a vu ce régime vigoureux fonctionnant encore aujourd'hui dans les mêmes conditions qu'au temps de Coquille, et procurant aux membres de l'association le même bien-être, les mêmes satisfactions matérielles et mo-rales. »

Mais, on l'a dit, la prospérité relative de ces commu-nautés [illegible]. La [illegible] de leur mariage avec des étrangers. Les enfants de ces familles [illegible] [illegible]

[illegible]

intentions, à l'usage coutumier que nous venons de signaler pour des situations analogues.

On appelle en Bourgogne serfs de formariage « ceux qui ne puent marier fors de dessous leur seigneur, sans licence ; et se ils se marient hors dessous leur seigneur, ils perdent quanque (tout ce que) ils ont. Toutesvoyes (toutefois) si homs se marie en autre jurisdiction et prend femme au lieu, *s'il la meine gésir le premier soir dessous son seigneur, il ne perd rien,* car il acquiert la femme pour le seigneur et la trait à sa condition. *Et se il ne gist le premier soir dessous le seigneur,* il perd quanque il a. » Gésir le premier soir dessous le seigneur, c'est passer dans la seigneurie la première nuit du mariage. Voir autre chose dans cette formule, ne serait plus même de la malice, quand il ne s'agit que d'hommes.

On pourrait croire que ce premier coucher n'a pas la même importance pour les filles. « Se la femme serve et de formariage sort dessous son seigneur, soit qu'elle veigne (vienne) gésir dessous son seigneur ou non, elle est formariée et desadvouée taisiblement (tacitement). Car se elle gist au lieu, elle ne peut acquérir l'homme, et, *si elle gist ailleurs,* l'homme l'acquiert. Pourquoi elle est formariée et perd tout ce qu'elle a. » Tout en proclamant l'importance du premier coucher pour l'homme, cet article semble la nier pour la femme. Mais cette négation n'est qu'apparente. La coutume ajoute en effet : « Se le mary venait advouer (reconnaître) le seigneur de la femme, *avant ce qu'il l'eust eu, se elle gisoit au lieu,* elle ne seroit pas fortmariée[1]. » Ainsi, dans les deux cas, qu'il

1. *Anciennes coutumes de Bourgogne,* art. 117. 118.

s'agisse de garçons ou de filles, si le nouveau ménage tient à rester dans la communauté rurale, à y conserver ses droits d'héritage, il est obligé d'y passer la première nuit. Si le conjoint étranger est un homme, il est forcé en outre de faire hommage, au préalable, au seigneur du lieu.

Cette condition ne semble pas toutefois requise partout. En Franche-Comté, par exemple, « la fille main-mortable qui est mariée au dehors avec sa dot perd tout droit à l'héritage commun. Mais elle peut... recouvrer son héritage, pourvu qu'*elle retourne gésir la première nuit de ses noces en son meix* (*ferme*) *et héritage*[1]. »

Quand on sait que le *Beilager* ou premier coucher était à l'origine une partie, non seulement importante, mais essentielle des noces; qu'il se rencontre pendant tout le moyen âge, à côté de la bénédiction ecclésiastique, non seulement chez les princes, mais aussi dans les diverses classes de la société; qu'il symbolisait la consommation du mariage et assurait la jouissance de tous les droits qui dépendaient de cette dernière; qu'en particulier la nationalité des nouveaux mariés et de leur descendance est fixée par de nombreuses coutumes au lieu où il se tenait; quand, en un mot, on juge cette cérémonie, non avec les idées d'aujourd'hui, mais avec celles qui avaient cours autrefois, la pensée d'y rattacher le droit de reprêt nous paraîtra, nous ne dirons pas simple et naturelle, mais en quelque sorte imposée.

---

1. Bourdot de Richebourg, II, 1201. *Coutumes générales du comté de Bourgogne*, art. 90. — Dunot, 105. *Coutume du comté de Bourgogne*, art. 8.

Tout autre serait notre impression, si nous tombions sur cet usage sans préparation aucune, sans même savoir que le premier coucher fut autrefois une cérémonie solennelle, si nous l'envisagions isolément, en dehors de cet ensemble d'institutions anciennes qui l'expliquent et l'appellent. Aussi Dunod, qui ne veut pas le condamner, s'efforce-t-il, dans son embarras, d'en amoindrir le sens et la portée (p. 10) : « Si la coutume parle de gésir, ce n'est que par manière de démonstration *et pour donner un exemple ;* ce n'est pas pour régler la forme et l'espèce de cet acte qui est indifférent au fond et où il ne s'agit que de faire connaître une intention, qu'on peut manifester par des actes équipollents à celui dont parle la coutume. » Voltaire, qui est d'un avis contraire, profite de son ignorance pour le ridiculiser de bonne foi. « On n'a imaginé qu'un remède pour tempérer l'injustice de cette décision (qui exclut du patrimoine commun ceux qui se marient en dehors de la communauté), remède aussi bizarre que la loi est monstrueuse et *que l'on devrait rougir de proposer sérieusement à des tribunaux respectables.* La fille serve peut se faire expédier par un notaire une attestation qui constate que la première nuit de ses noces, elle a couché dans la maison de son père ; ils appellent cela l'*acte de reprêt,* dénomination qui ne présente aucun sens. Au moyen de cette étrange précaution, cette fille mariée conserve les avantages de la communauté. Mais si elle manque à la formalité, tout est perdu pour elle et le recours même de la restitution lui est refusé[1]. »

---

1. Diss. S. Claude, seconde requête au Roi. App., p. 23, 24.

Non, la formalité prescrite pour le reprêt par les anciennes coutumes de la Bourgogne et de la Comté n'est pas indifférente en elle-même et prise au hasard, « pour donner un exemple ». Elle n'est pas davantage une bizarrerie étrange, dont on ait à rougir devant un tribunal sérieux. Elle était au contraire choisie à dessein. Pour mieux dire, elle était suggérée d'avance et sans choix par la législation traditionnelle qui régissait à leur berceau les sociétés modernes et qui rattachait à la solennité du premier coucher la condition civile des nouveaux mariés. Elle n'est devenue bizarre que par la suppression du *Beilager*.

Les jurisconsultes des derniers siècles ignoraient cela. Aussi s'empressèrent-ils, fidèles à la pensée exposée par Dunod, *d'adoucir* le droit primitif. Le parlement de Besançon décida que, pour sauvegarder ses droits, la fort mariée *ne serait tenue de passer la première nuit dans la maison paternelle*; il lui suffisait ou d'y faire le repas de noces, ou de la visiter un instant le lendemain du mariage, ou, en cas d'empêchement, de manifester par acte public la volonté de rester en communion de biens avec ses parents, ses frères et ses sœurs[1].

L'*Encyclopédie méthodique* a pu dire au mot *Reprêt*[2]: « La rigueur de la coutume et la défaveur du droit de main morte ont fait interpréter si largement cette disposition de la coutume, qu'on peut dire qu'elle ne s'observe pas. »

Dans l'intérêt de sa polémique, Voltaire a eu soin de se

1. Dunod 107-109. Arrêts de 1600, 1608, 1619, 1620, 1629, 1685.
2. Jurisprudence 1787, VII, 358.

taire sur ces adoucissements. « S'ils peuvent prouver, dit-il, qu'une fille mariée n'ait pas couché dans la maison de son père la première nuit de ses noces, mais dans celle de son mari, elle n'a plus de droit à la succession paternelle[1]. »

« Une fille esclave perd irrévocablement en se mariant toute espérance de succéder à son père, lorsqu'elle oublie de coucher la première nuit des noces dans la maison paternelle. Si elle passe cette première nuit dans le logis de son mari, elle en est punie par la perte de ses biens, et souvent on a lancé des monitoires, pour savoir si c'était chez son père ou chez son mari qu'elle avait perdu sa virginité[2]. »

Cependant si passionné qu'il se montrât dans la lutte, et si facile qu'il fût dans le choix des moyens, Voltaire ne paraît pas avoir été au delà de ces vulgaires exagérations. Il laissa dire ceux qui voulurent mêler la morale à cette question économique et greffer sur le droit de reprêt un prétendu droit du seigneur[3]. Mais il n'appuya point directement ces insinuations grivoises. Celles-ci trouvèrent de l'écho aux approches de la Révolution et rencontrèrent de nos jours encore des oreilles trop complaisantes[4]. Mais ni le texte des coutumes, ni leur application historique, ne leur donnent la moindre vraisemblance. Il est donc inutile de les discuter. Envisagé en

1. *La Voix du curé*, 1772.
2. Extrait d'un mémoire pour l'entière abolition de la servitude.
3. Collection de mémoires présentés au roi, 1772, p. 133-134.
4. *Le Cri de la raison* (1789) par l'abbé Clerget. — *Doléances du Mont Jura*. — Chassin, *L'Église et les derniers serfs*, 1880, p. 122 et 267.

lui-même et sans prévention, rapproché des textes picards et autres cités plus haut, le droit de reprêt n'est que l'installation, *par le premier coucher,* dans une propriété particulière et, par suite, dans la seigneurie dont cette propriété dépendait.

LE SYMBOLE

Jusqu'ici nous avons marché sans la moindre hésitation, appuyé sur des faits certains, sur des textes d'une authenticité incontestable, sur des explications fournies par des documents contemporains. Dans la suite de ce Mémoire nous aurons à présenter parfois des conjectures qui, si plausibles qu'elles nous paraissent, ont à subir l'épreuve de la critique.

En 1664, le comte Charles de Montvallat fut poursuivi devant les Grands Jours d'Auvergne pour avoir maltraité un de ses sujets et avoir enlevé des grains à un autre. Il fut condamné le 27 novembre 1665. L'arrêt, statuant en outre sur des incidents soulevés pendant le procès, ajoute ensuite : « lui fait deffenses de prendre ou exiger de ceux qui lui sont redevables des droits de guet et de nopces par les anciens Titres et Terriers, autre chose que trois sols pour chacun droit de guet en temps de paix, et la somme de trois livres à laquelle la cour a liquidé chacun droit de nopces. » Ce droit de noces ainsi vaguement indiqué nous est expliqué par Fléchier, le futur évêque de Nîmes, l'un des membres des Grands Jours.

« On l'accusoit aussi, dit-il, d'une autre espèce de concussion qui n'étoit pas moins plaisante. Il y a un droit

assez commun en Auvergne qu'on appelle le droit des Noces. Autrefois on ne l'appeloit pas si honnêtement; mais la langue se purifie dans les pays même les plus barbares. Ce droit, *dans son origine*, donnoit pouvoir au seigneur d'assister à tous les mariages qui se faisoient entre ses sujets, *d'être au coucher de l'épousée, faire les cérémonies que font ceux qui vont épouser par procuration les reines de la part des rois*. Cet usage ne se pratique plus aujourd'hui, soit parce qu'il seroit incompatible aux seigneurs d'être de toutes les noces de leur village et d'*emporter* leurs jambes dans les lits de tant de bonnes gens qui se marient, que parce que cette coutume étoit un peu contraire à l'honnêteté et qu'elle exposoit les gentilshommes, qui avoient l'autorité et qui n'avoient pas toujours la modération, à des tentations assez dangereuses, lorsqu'ils en trouvoient quelques beaux sujets. Cette honteuse cérémonie a été changée en reconnoissance pécuniaire, et, par un accord mutuel, les seigneurs ont demandé des droits plus solides, et les sujets ont été bien aises de se rédimer de cette loi si dangereuse à leur honneur. M. de Montvallat trouvoit que les anciennes coutumes étoient les meilleures, lorsque quelque belle villageoise alloit épouser et ne vouloit pas laisser perdre ses droits; et comme on le tenoit assez redoutable sur ce sujet, et qu'on craignoit que la chose passât la cérémonie, on trouvoit encore plus à propos de capituler et de lui faire quelque présent considérable selon leurs forces. Quoi qu'il en soit, il faisoit valoir ce tribut, et il en coûtoit bien souvent la moitié de la dot de la mariée. »

Au point de vue coutumier, il résulte de cette note

qu'à une époque antérieure à Fléchier, *dans l'origine*, les seigneurs d'Auvergne intervenaient au coucher de l'épousée, par une cérémonie, qui lui paraît, à lui et à ses contemporains, déplacée, dangereuse, mais qui n'était pas en elle-même directement immorale, puisqu'elle se pratiquait, sans scandale et sans protestation, aux mariages princiers par procuration.

Si nous en croyons Boërius, la même coutume, exercée telle quelle ou remplacée par une compensation pécuniaire, se rencontrait aussi en Gascogne. « Et pariter dici audivi et pro certo haberi, nonnullos Vasconiæ dominos habere facultatem, prima nocte nuptiarum suorum subditorum, ponendi unam tibiam nudam ad latus neogamæ cubantis aut componendi cum ipsis[2]. »

Choppin prétend qu'elle subsistait de même dans un domaine des comtes-chanoines de Lyon, mais qu'ils la remplacèrent par un plat nuptial. « Simili modo canonici simul et comites lugdunenses, quum patronale jus haberent coxæ locandæ in geniali thoro subditi subditæve nuptias ineuntium, primo connubiali die, passi sunt obscœni hujus oneris conversionem in epulare munus eodem die nuptiali[3]. »

Mais, jusqu'à ce jour, rien n'est venu confirmer ou expliquer les dires de ces deux jurisconsultes. Beaucoup d'écrivains italiens, allemands, français, les ont cités, souvent dénaturés par des additions et des variantes fantastiques. Personne n'a découvert de renseignement

---

1. *Recueil de Clermont*, 1666, p. 133-138. — Fléchier, *Mémoires sur les Grands Jours*, 1856, p. 157-158.
2. *Decisiones Burdigalenses*, dec. 297, 17.
3. *De legibus Andium*, L. I. Ch., 31, N. 8, p. 269; édit. de 1600.

tiré d'une source différente. Nous ignorons donc s'ils rencontraient autour d'eux plus qu'une vague rumeur, comme celle dont du Verdier s'est fait le sincère écho. « Je me suis laissé dire, raconte celui-ci, qu'il n'y a pas long-temps (il vivait au XVIe siècle), qu'aucuns seigneurs même ecclésiastiques avoient droict par ancienne coustume de mettre une jambe dans le lit où couchoit l'espousée, la première nuict de ses noces; il y en eut un, lequel voulut outre-passer les limites de son droict et abuser de son privilège, poussé d'une affreuse lubricité, fist perdre cette coustume au prix de sa vie[1]. » Du Verdier n'affirme pas nettement l'existence de la coutume. Mais les expressions qu'il emploie pour la décrire, conformes du reste au langage de Fléchier, de Boërius et de Choppin, prouvent qu'en tout cas il n'y voyait qu'une cérémonie sans autre portée. Bien plus, pour lui et pour ceux qui lui parlèrent de la chose, la première tentative qui se fit d'une interprétation moins réservée, amena le meurtre du commentateur et la suppression de la coutume.

La sentence arbitrale de Ferdinand le Catholique nous met en face d'un document historique[2]. Elle fut signalée en France par Lagrèze[3], qui ne l'a pas lue et s'en rapporte à son traducteur espagnol Mariano Nougues y Secall, qui ne l'avait pas lue davantage et en parlait d'après l'historien Pujades[4].

---

1. Du Verdier. Diverses leçons, 1610, p. 96.
2. Pragmaticas y altres Drets de Cathalunya, 1589. L. 4, Ch. 13, p. 97-106.
3. *Le Droit,* 12 juillet 1854 (tirage à part de 1855).
4. Cronica universal. Barcelone 1829-1832, IV, p. 332-337. Un fait matériel le prouve. Soit distraction, soit faute d'impression, la pièce est datée chez Pujades (L. VI, ch. 152, n° 11) de 1468 au lieu de 1486,

Or, le texte de la sentence ne justifie en rien les conclusions que celui-ci en tirait.

Elle a pour objet de terminer des différends qui depuis de longues années divisaient les paysans appelés *pagesos de remença* et leurs seigneurs. Dans l'article 1er elle s'occupe de six *mals usos*, qu'elle désigne par leurs noms, sans les préciser davantage. Mais ces *mals usos* étaient admis par les tribunaux et étaient mauvais moins en eux-mêmes que « par des abus nombreux et divers qui en furent la suite... ; s'ils étaient tempérés, réduits et limités à quelque modération, ils seraient tolérables[1] », et pour ce motif on n'osa point les supprimer sans compensation pécuniaire. Abolis antérieurement par une déclaration du roi Alphonse, ils avaient été rétablis par Ferdinand lui-même en 1481. Ce langage et ces tergiversations du prince ne permettent pas d'admettre qu'aucun des *mals usos* ait pu être ce qu'on appelle le droit du seigneur.

La sentence règle ensuite les détails de la compensation stipulée, et arrive ainsi à l'article 9. « De même nous statuons, jugeons et déclarons que lesdits seigneurs ne peuvent prendre pour nourrices, soit de leurs fils, soit d'autres enfants, les femmes desdits paysans *de remença*, en les payant ou en ne les payant pas. — Ni tampoc pugan (ne peuvent davantage) la primera nit que los pages pren muller dormir ab (avec) ella, o en senyal de sen-

---

et de lui cette erreur a passé non seulement aux deux écrivains mentionnés, mais à une foule d'autres qui les ont suivis, sans y regarder de plus près.

1. Per molts et diversos abusos que de ells se han seguit... si fossen temperats, reduits e limitats a alguna moderacio, serien tollerables.

yoria, la nit de las bodas (noces) apres que la muller sera colgada (placée) en lo lit, passar sobra aquell, sobre la dita muller. — Ne peuvent lesdits seigneurs demander des corvées de la fille ou du fils d'un paysan, en payant ou ne payant pas, contre son gré. » Ces prohibitions sont faites sans compensation aucune, sans commentaire, ce qui suppose que le second point n'a pas plus d'importance que les deux autres qui lui servent de cadre.

Enfin l'article 16 subordonne les suppressions indiquées à l'approbation du Saint-Siège pour les terres ecclésiastiques, et l'article 18 déclare qu'elles ne concernent pas les seigneurs qui basent leurs prétentions sur la supériorité territoriale. « Notre intention est de ne prononcer au sujet desdits *mals usos,* servitudes, cens, taxes et autres droits, qu'autant qu'ils existent entre lesdits seigneurs et paysans, à raison des terres et maisons que ceux-ci tiennent des premiers, et non par rapport à la seigneurie de castel, de lieu, de terme ou de juridiction. »

Si la sentence arbitrale avait rencontré devant elle les visées odieuses que Pujades y a découvertes gratuitement, ses rédacteurs — qui n'étaient point des paysans grossiers, abrutis, dépourvus de sens moral, mais le roi d'Espagne lui-même et les membres de son Conseil — se devaient à eux-mêmes de les mettre en relief, de les flétrir avec indignation, de les condamner sans merci. Les confondre sans un mot de blâme au milieu d'abus de minime valeur, les tolérer pour les seigneurs territoriaux, eût été de leur part une indifférence morale voisine du cynisme. Leur langage ne se comprend que dans le cas où il ne s'agit que d'une pure cérémonie, faite

pour manifester la suprématie seigneuriale, *en senyal de senyoria*, cérémonie déplacée à nos yeux, mais consacrée par l'usage et les mœurs du temps. Si grave que puisse paraître en soi l'expression *dormir ab ella,* elle ne saurait plus nous étonner, depuis que nous l'avons vue appliquée au cérémonial analogue des mariages princiers par procuration.

C'est aux documents que nous venons de rapporter que se borne jusqu'ici ce qu'on pourrait appeler le dossier du jambage, si une confusion perfide ou inconsciente n'avait détourné ce mot de son sens étymologique. Il n'est ni riche, ni toujours à l'abri de toute critique. Mais il suffit pour attester l'existence d'une coutume et nous édifier sur son caractère et son objet. Dans sa pratique, cette coutume n'est qu'une variante d'application du cérémonial usité pour les mariages par procuration. Dans son objectif, elle se propose d'affirmer à la fois la sujétion des nouveaux mariés et leur adoption par leur seigneur, confondant dans un même symbole les deux actes distingués ailleurs, l'*aveu* des premiers et le *congé* du second.

Lorsque l'Académie des inscriptions et belles-lettres voulut réduire à sa juste valeur la question alors (1854) si passionnément controversée du droit du seigneur, elle déclara que ce n'était au fond « qu'une taxe et un symbole, rien de plus. La taxe était payée en argent ou en un présent que l'usage fixait. Le symbole consistait dans certaines cérémonies, qui variaient suivant les lieux et auxquelles on était habitué. Le sénéchal ou le bailli y représentait ordinairement le seigneur, laïc ou ecclésiastique, majeur ou mineur, chevalier ou châte-

lain. » Elle avait dit quelques lignes plus haut : « Quant au droit suzerain, on ne pouvait le constater plus fortement que par certaines démonstrations symboliques conformes aux usages du moyen âge dans la plupart des contrats, et qui proclamaient la dépendance féodale, non seulement des vassaux vivants, mais des vassaux à naître[1]. » L'expression est discrètement voilée. Mais ces démonstrations symboliques, on ne saurait les retrouver ailleurs que dans les cérémonies qui nous occupent en ce moment, et quant à la présence d'agents subalternes chargés de les remplir, nous la signalerons plus tard.

Quelle est l'origine historique de ce symbole ?

A cette question la Légende répond qu'il n'est qu'une transformation, un adoucissement de son droit primitif, qui, directement remplacé ailleurs par un rachat pécuniaire, n'arriva ici à la taxe qu'en passant par la cérémonie symbolique. La thèse a été insinuée par quelques-uns; mais elle ne se soutient ni devant l'histoire, ni devant la raison. D'une part, la base sur laquelle elle s'appuie, l'existence ou la préexistence du *droit primitif*, n'est qu'une pure hypothèse, qui reste encore à prouver. De l'autre, conçoit-on qu'un peuple assez fort pour imposer la suppression ou la commutation d'un pareil droit, ait permis au seigneur de lui dire : « Soit, j'y consens. Désormais, si je monte dans le lit nuptial, ce ne sera plus qu'un semblant, une cérémonie sans conséquences. — Non, eût-il répliqué. Ne faites pas les choses à demi. Cette cérémonie rappellerait trop l'ancien usage. Plus d'un de vos successeurs se souviendrait trop facilement du rôle

1. Rapport du 18 août 1854.

plus sérieux joué par ses ancêtres, serait trop tenté de renouer la chaîne rompue de la tradition. » Si le seigneur prenait lui-même l'initiative de la mesure, la renonciation n'en devait pas être moins radicale et moins complète, sans danger aucun de retour aux errements d'autrefois.

La raison n'admet pas davantage que le symbole soit une fantaisie de la féodalité mourante, une pratique burlesque substituée à l'autorisation écrite ou verbale du seigneur. Une pareille fantaisie s'expliquerait pour un cas isolé. Mais elle était trop extraordinaire en soi, trop onéreuse aux deux parties, pour avoir pu s'étendre à diverses provinces et durer plusieurs générations, si elle n'avait pas eu d'autre fondement que le caprice d'un seigneur despote ou fantasque. N'oublions pas d'ailleurs qu'en tout et partout l'esprit humain a débuté par le symbole, qui parle aux yeux et à l'imagination. Ce n'est qu'après de longs siècles qu'il est arrivé aux formes plus précises peut-être, certainement plus sèches et plus froides, des chancelleries modernes.

Comme son pendant, le cérémonial des mariages par procuration, le symbole dont nous parlons ici ne se comprend que si, libre de tout précédent fâcheux ou suspect, il remonte jusqu'à l'origine même du *Beilager,* défendu contre les tentations abusives des uns et contre les inquiètes susceptibilités des autres par la vénération qui entourait autrefois les traditions des ancêtres. Le fiancé épousait la fiancée et la recevait dans sa famille particulière en se couchant tout habillé à côté d'elle sur un lit de parade, en présence de ses parents et de ses amis, assurant par ce coucher officiel, qui n'était lui-même

qu'un symbole, la validité du mariage et ses effets civils. Était-il absent, un personnage de distinction retenu ailleurs par la

Grandeur qui l'attache au rivage,

un délégué, en partie couvert de ses armes, prenait sa place sans que personne en fût étonné ou choqué. Pourquoi l'adoption dans la famille politique, la nationalité du nouveau ménage et de sa descendance, rattachée elle aussi au premier coucher, n'eût-elle pas été assurée avec un cérémonial analogue par le chef de cette famille ou son représentant local ? Pourquoi la fille du peuple et son mari eussent-ils protesté contre un rôle que les princesses et leurs augustes fiancés acceptaient ailleurs sans hésitation? Encore une fois, Fléchier l'a déjà remarqué, les deux cérémonies sont les mêmes, et toutes les objections historiques ou morales que l'on pourrait soulever contre le symbole plébéien, se retourneraient avec la même force contre le symbole aristocratique. Elles n'ont pas plus de valeur d'un côté que de l'autre.

Partie intégrante de la cérémonie plus générale du *Beilager,* notre symbole ne devait pas lui survivre, quand elle disparut des classes inférieures de la société sous l'influence des idées et des institutions du christianisme. On s'explique de la sorte la rareté des documents qui le concernent. Tant qu'il fut une chose ordinaire et commune, personne ne songeait à le noter. Plus tard, il n'en resta qu'un souvenir plus ou moins vague, signalé ici comme une bizarre singularité, rappelé ailleurs comme raison d'être de la redevance pécuniaire qui le remplaça.

C'est à ce dernier titre qu'il figura, croyons-nous, dans quelques formules équivoques que nous allons passer en revue.

L'ALTERNATIVE

Après la publication du *Jus primæ noctis*, quelques esprits éminents, frappés des critiques si étendues et si approfondies de l'auteur, passèrent en revue les marchandises que la Légende avait à son bord, jetant résolûment à la mer toutes celles qui leur paraissaient désormais sans valeur, ne conservant que quelques articles de choix, seuls dignes d'être présentés à des lecteurs sérieux. C'est ainsi qu'agit en France M. Julien Havet[1].

« Si l'on écarte, dit-il, les textes qui n'ont pas de rapport direct à la question, les témoignages légendaires, les documents apocryphes, enfin les assertions aventurées de quelques écrivains sans critique, qui n'ont pas pris la peine de donner la preuve de leurs dires, il reste pour tout le moyen âge chrétien cinq textes authentiques et précis qui mentionnent le droit du seigneur. » Encore, ajoute-t-il, « tous ces textes laissent au moins le choix entre l'application du droit du seigneur et le paiement d'une modique redevance. Il est donc probable que, dans la pratique, le droit n'était presque jamais appliqué, on peut même douter s'il a été exercé une seule fois. On remarquera aussi dans quel court espace de temps se rencontrent les documents relatifs au droit en question : le premier est de 1419, le dernier de 1543, soit cent vingt-

1. *Répertoire des travaux historiques*, 1882. p. 134 et suiv.

quatre ans plus tard. Avant le XVe siècle et après la première moitié du XVIe, il n'y a aucune trace authentique de l'existence du *jus primæ noctis*, sous quelque forme que ce soit. On doit au livre de M. Schmidt d'avoir mis pleinement ces deux points en lumière [1]. »

Vers la même époque, le Dr Dargun formulait des conclusions analogues dans une revue juridique de Vienne [2]. « Les rares exemples que nous venons de citer, sont les seuls dans lesquels, après examen des riches matériaux réunis par le Dr Schmidt, on puisse trouver une vraisemblance plus ou moins grande pour le *jus primæ noctis* des seigneurs féodaux. Un nombre beaucoup plus considérable de faits, jusqu'ici souvent répétés comme preuves de ce droit, est écarté pour toujours (*für immer beseitigt*) par l'ouvrage de ce jurisconsulte. Grâce à lui, il reste désormais acquis, qu'il ne saurait plus être question, pour aucun pays, ni d'une tradition du *jus primæ noctis* provenant du paganisme, ni d'une revendication générale de ce droit, s'étendant même aux seigneurs ecclésiastiques. Les cas pour lesquels l'existence de ce droit peut être prouvée, ou pour lesquels sa non-existence n'est

---

1. Cette remarque chronologique est plus spécieuse que fondée. Les dates mentionnées se rapportent aux documents qui nous font connaître les coutumes; mais ces documents ne sont, en général, que des renouvellements de chartes beaucoup plus anciennes et renferment, par respect pour la tradition, une foule de prescriptions depuis longtemps tombées en désuétude. Il serait plus important de noter que des cinq textes réservés par M. Havet, aucun n'était connu avant 1828. Cela indique quelle autorité doivent avoir devant la critique, sur ce point spécial d'histoire, tous les écrivains qui, avant cette date, posaient en défenseurs convaincus et triomphants du Droit du Seigneur.

2. *Zeitschrift für das Privat- und öffentliche Recht der Gegenwart.* Wien, 1882, p. 231-232.

pas démontrée, sont complètement isolés. La question du *jus primæ noctis* n'est peut-être pas entièrement supprimée, mais elle est décidée dans son essence, résultat qui, en face d'une opinion si répandue et si profondément enracinée, doit inspirer à l'auteur une légitime satisfaction. »

Les cinq textes authentiques et précis maintenus par M. Havet[1] ont tous un point commun. Ils laissent au fiancé le choix entre laisser le seigneur, ou son agent, coucher le jour des noces avec la fiancée, ou lui payer une légère redevance dont la valeur est stipulée.

Dans l'interprétation de ces textes, les partisans de la Légende supposent que le coucher est le droit primitif, que la redevance n'est qu'un adoucissement introduit dans le cours des siècles, à une époque inconnue. Leurs adversaires, s'appuyant sur les bizarreries législatives et juridiques qui abondent dans les anciennes coutumes[2], soutiennent au contraire — et le Dr Schmidt partage ce sentiment — que le droit primitif se retrouve dans la redevance, que le coucher n'est qu'une menace plaisante et goguenarde adressée au paysan qui négligerait de la payer.

M. Havet professe un troisième système. Lui aussi il admet qu'au début on ne connaissait que la redevance ; le coucher fut mentionné dans les coutumes plus tard seulement, mais comme une chose sérieuse et non par

1. Dargun réserve les mêmes, moins Drucat, et en outre, la Sentence de 1486 citée plus haut et le poème de Verson, que nous discutons ailleurs.

2. V. surtout le travail du Dr Gierke de Heidelberg sur l'*Humour dans le droit germanique*.

plaisanterie, comme la raison d'être supposée de la redevance. Voici du reste sa théorie, telle qu'il l'expose dans une lettre adressée à M. Schmidt :

« Je persiste à ne pas croire que les cinq textes cités par moi... contiennent *tous* une plaisanterie, non que je nie la place de l'humour dans le droit ; mais parce que en fait ces textes ne semblent pas *tous* rédigés sur un ton de plaisanterie et qu'il y aurait dans la répétition de la même plaisanterie dans ces divers actes une coïncidence singulière. Je crois que ces textes contiennent une *erreur* de leurs rédacteurs, qui ont été trompés par le *mythe* du droit du seigneur (mythe dont vous reconnaissez l'existence à partir du XVIᵉ siècle), mais que je crois plus ancien et qui, sous l'influence de cette erreur préconçue, ont attribué le *jus primæ noctis* à des seigneurs auxquels il n'était dû qu'une redevance matrimoniale. Ces textes juridiques, une fois rédigés, ayant fait loi, le droit du seigneur, de mythique qu'il était, est devenu au XVᵉ et au XVIᵉ siècle une réalité, du moins dans la théorie. Les habitants des lieux où on l'avait inscrit dans les coutumes s'y sont crus réellement soumis, pour le cas où ils négligeraient de payer leur redevance. Voilà comment je crois à l'existence du *jus primæ noctis* au XVᵉ et au XVIᵉ siècle, tout en pensant que pour les autres époques ce n'est qu'une fable. »

La thèse de M. Havet ne nous a point séduit. Ces rédacteurs *tous* égarés par une légende difficile à rencontrer avant le XVIᵉ siècle, insérant *tous* leurs erreurs dans la rédaction qui leur était confiée, réussissant *tous* à la faire accepter de gens si peu préparés et si peu intéressés à l'admettre : cela nous paraît une coïncidence cent

fois plus singulière que l'emploi simultané, dans les mêmes coutumes, d'une plaisanterie peu délicate, mais vulgaire, fort connue du peuple et provoquée en quelque sorte par les circonstances. D'un autre côté, si une certaine liberté de rédaction peut être attribuée aux scribes, pour les documents qui émanent de leurs chancelleries, il est plus difficile de la supposer pour des constitutions qui, comme celles des deux colonges suisses, étaient écrites sous la dictée des habitants, lues plusieurs fois par an dans leurs assemblées périodiques. Mais ses hésitations nous frappèrent et nous poussèrent à soumettre les textes visés à une analyse plus attentive.

Au fond il n'y en a qu'un seul dont la teneur semble insinuer une menace. Le voici : « En dit lieu, dit le seigneur de la Rivière Bourdet en 1419, aussi ay le droit de prendre sur mes hommes *et autres,* quand ils se marient *en ma terre,* dix souls tournois et une longue de porc tout au long de l'eschine jusques à l'oreille, et la queue franchement comprinse en ycelle longue, avecques un gallon de tel breuvage comme il aura aux nopces, ou je *puis et dois*, s'il me plaist, aler couchier avecque l'espousée, en cas ou son mary ou personne de par lui ne me paieroit, à moy ou à mon commandement, l'une des choses dessus déclairées. »

« Nous n'avons sous nos yeux qu'une formule comminatoire », est-on amené à dire avec L. Delisle, le savant éditeur de ce texte[1].

Le seigneur commence par réclamer sa redevance, et

1. *Études sur la condition de la classe agricole... en Normandie*, 1851, p. 72.

aux soins avec lesquels il décrit sa longe de porc, on sent qu'elle a été l'objet de plus d'une chicane de la part de ses vassaux. Poussé à bout par ces petites guerres de finasseries qui ne répugnent pas, dit-on, au paysan normand, il est entré dans un luxe de détails qui ne laisse aucune place à l'équivoque. Puis, son droit bien accentué et nettement défini, il termine en s'écriant : Vous m'apporterez tout cela, sans que rien manque, ou bien... menace qui, dans sa bouche, serait moins encore de l'humour que de la mauvaise humeur.

Ailleurs, l'idée d'une menace a été suggérée aux commentateurs, non par l'allure comminatoire du texte, mais par l'impossibilité morale de voir dans le coucher mentionné un acte qui équivaudrait à la profanation même du mariage. Pour le prouver, commençons par les deux colonges suisses, dont nous avons déjà parlé. Elles appartenaient à une même seigneurie, et se trouvaient toutes deux dans des conditions identiques.

MURÉ (texte de 1543) : « Les gens de la cour déclarent aussi que, lorsqu'un homme arrive ici à la *sainte* union du mariage, il doit inviter le maire et sa femme. Le maire prête au fiancé une marmite assez grande pour y cuire un mouton ; il amène aussi pour la noce une corde de bois ; le maire et sa femme apportent encore le quart d'un sanglier. Après la noce, le fiancé laissera le maire coucher avec la fiancée la première nuit, ou la rachètera pour 5 sous 4 deniers[1]. »

---

1. Grimm, *Weisthümer*, I, 43. « Aber sprechent die hofflüte, weller hi ze der helgen ee kumbt... Und so die hochzit vergat, so sol der brütgam den Meyger by sim wyb lassen ligen die ersten nacht, oder er sol sy lösen mit 5 schilling 4 pfennig. »

Stadelhoven (texte de 1538) : « Celui *quel qu'il soit* qui veut *coucher la première nuit* avec sa nouvelle épouse *sur les terres* qui dépendent de la cour, doit laisser le prévôt des bourgeois coucher *cette même première nuit* avec sa femme ; s'il ne veut pas le faire, il paiera au prévôt 4 deniers et 3 sols de deniers zurichois, à son gré, *le fiancé a le choix*. On donnera à ce fiancé, comme cadeau de noces, une corde de bois prise au Zurichberg, s'il a quelque part au bois[1]. »

Il n'est pas possible que dans un même article une coutume déclare le mariage chose *sainte* et stipule en même temps sa profanation, au moins facultative. En laissant au fiancé le choix entre le coucher et la redevance pécuniaire, le second texte suppose qu'il pourrait préférer le premier terme de l'alternative, et reconnaît qu'en ce cas le choix ne paraîtrait blâmable, ni à ses confrères, ni à l'autorité.

Or cette autorité, c'était pour Muré, depuis 1526, la cathédrale de Zurich et ses administrateurs ; pour Stadelhofen, depuis 1428, la ville même de Zurich. Avant ces dates, pendant plusieurs siècles, depuis une époque antérieure à la première rédaction des coutumes, les deux cours appartenaient aux religieuses de Zurich. Peut-on admettre que ces dernières aient laissé stipuler dans leurs domaines, en faveur du maire, leur agent local,

1. Grimm. IV, 321 « Wer der ist. der uf den gütern die in dem kelnhof gehörend die erste nacht bi sinem wibe ligen wil. die er nüwlich zu der ee genommen hat, der sol den obg. Burger vogt dieselben ersten nacht bi sinem wibe lassen ligen, wil er aber das nüt tun, so sol er dem vogt vier und drey schilling zuricher pfennige geben, weders er will, die wal het der brügam. »

un droit officiel à l'adultère ? Les magistrats de Zurich, seuls et directement en scène dans nos chartes de 1538 et 1543, pouvaient-ils introduire ou conserver, dans des actes approuvés par eux, la mention d'un pareil droit et de son exercice éventuel par leurs employés subalternes? On a essayé de dire que ce n'était plus alors que le souvenir d'un passé lointain, la justification de la taxe moderne. Cela n'est pas exact. Le texte de Stadelhoven en parle comme d'une chose encore pratiquée, tout au moins encore praticable, et ce serait une singulière manière de justifier une taxe que de lui donner pour origine une monstruosité immorale.

Et les colongers, les véritables rédacteurs de ces coutumes — le texte de Muré le reconnaît formellement — avaient-ils aussi quelque intérêt à rappeler un souvenir historique, qui n'eût été pour ces fiers républicains suisses qu'un souvenir de dégradation morale et de servitude politique? Devaient-ils, non pas admettre, mais stipuler spontanément, non pour un grand seigneur, mais pour l'un d'eux momentanément investi des fonctions de maire ou de prévôt, le droit exorbitant visé par la Légende?

Il est de toute évidence qu'en tenant compte de la teneur de ces textes, du caractère et de la condition des personnes qui ont quelque part à leur rédaction, il est impossible d'attribuer au coucher de l'alternative une portée contraire à la morale, même une importance sérieuse. Ce n'est qu'une menace goguenarde, une parole en l'air, ou une chose plus ou moins ennuyeuse et désagréable peut-être, mais tout aussi étrangère aux bonnes mœurs.

Mais quelle est cette chose? Pendant que nous songions

à ce problème se représenta à notre pensée cette expression *bechlafen* que nous avons signalée plus haut pour les mariages par procuration. Avant de lire Unreit nous ignorions l'acception symbolique du mot ; les lexiques et glossaires connus de nous, sans en excepter le *Wörterbuch* de Grimm, étaient et sont encore dans la même ignorance. Mais nous l'avons retrouvée ailleurs, désignant cette fois la cérémonie même du *Beilager*[1]. Elle avait son synonyme catalan dans le *dormir ab ella* de la Sentence de 1486. Cette dernière formule nous remit en face du symbole et des textes qui en parlent. Fléchier le décrit longuement. Boërius, Choppin, font de même. Mais, à côté des périphrases et des circonlocutions qu'ils emploient, devait exister un mot plus simple, plus précis, plus technique, que ces écrivains ne connaissaient point ou dont ils ne voulurent pas user, de peur d'être mal compris. Un seigneur de Gascogne ne pouvait pas dire à ses vassaux : Le jour de vos noces vous me donnerez cinq sols ou j'irai *ponere tibiam nudam ad latus neogamæ cubantis*. Un pareil langage eût été ridicule. Il leur disait tout bonnement : ou j'irai *coucher* avec la fiancée.

Les mots *coucher* avec, *dormir* avec, *beschlaffen*, *beiligen*, nous semblent ainsi avoir eu, outre leur significa-

1. On lit dans les *Nuits d'épreuve* du conseiller Fischer (p. 13) : « Frédéric III eut une fille du nom de Cunégonde. Le duc de Bavière, Albert IV, la connut (!) à Inspruck avant le mariage et le mariage fut ensuite célébré à Munich. C'est ce que dit très *crûment* un écrivain autrichien (Herzog Albrecht *beschlief* fraülein Kunegunden vor der Vermählung). » L'écrivain autrichien dit tout simplement que le *Beilager* précéda la bénédiction ecclésiastique. Il n'y a de *cru* dans l'affaire, que la méprise de notre conseiller trop ami des insinuations risquées.



tion propre et crue, un sens figuré, applicable et appliqué à la cérémonie symbolique, mais que l'on perdit de vue quand la cérémonie elle-même disparut des mœurs.

Cette conclusion admise, toutes les difficultés que l'explication de nos textes présente pour toute autre hypothèse, tombent d'elles-mêmes. A Muré et à Stadelhofen, l'installation des jeunes mariés sur les terres de la colonge se faisait à l'origine par le maire, au moyen de la cérémonie symbolique. Avec le temps la cérémonie perdit de son prestige, des délicatesses jusqu'alors inconnues se rencontrèrent : on transigea. Moyennant une légère gratification qui était une reconnaissance de son autorité, le maire renonça à faire valoir celle-ci d'une autre façon. Les gens de Muré diront que le fiancé doit laisser coucher ou racheter. Ceux de Stadelhofen pourront insister en tout honneur sur la liberté entière et réelle qu'a le fiancé de choisir entre les deux pratiques. Ils pourront aussi déclarer qu'il ne s'agit ici que d'une installation sur les terres de la colonge, qui atteint même les étrangers disposés à s'y établir en y venant coucher la première nuit, qui ne regarde en rien les indigènes désireux de se fixer ailleurs : situation incompatible avec le droit légendaire basé sur la naissance. La phrase amphigourique, *qui veut coucher la première nuit avec sa nouvelle épouse... doit laisser le prévôt des bourgeois coucher cette même première nuit avec elle,* n'a plus rien d'étrange, puisque la cérémonie en question ne doit durer que quelques minutes. Rien n'empêche les abbesses ou les magistrats de Zurich de tolérer une coutume qui, quoique tombée en désuétude, n'en était pas moins innocente en elle-même et consacrée par une longue tradition, qui constituait, sans honte et

sans danger pour personne, *le droit de leur maire ou de leur prévôt.*

Même appliqué à la coutume de la Rivière Bourdet, ce commentaire lui donne une portée plus plausible. On peut s'étonner qu'un supérieur lance, même par plaisanterie, une menace à laquelle il n'a jamais pu, selon les uns, à laquelle il ne pourrait plus, selon les autres, donner une suite quelconque. Il est tout naturel, au contraire, qu'un seigneur dont les ancêtres ont remplacé par une redevance un usage devenu impopulaire, ou qui a fait lui-même ce changement, — dise à ses vassaux : Vous me paierez régulièrement cette redevance, sinon je puis et dois revenir, s'il me plaît, à l'usage supprimé.

Voici le quatrième texte signalé par M. Havet : « Item et quant aucun des subgiets ou subgietes dudit lieu de Drucat se marye et *la feste et noeupce se font audit lieu de Drucat,* le maryé ne poeult couchier la première nuyt avec sa dame de noeupce, sans le congié, licence et auctorité dudit seigneur, ou quel ledit seigneur ait couchié avec ladite dame de noeupce, lequel congié il est tenu demander audit seigneur ou à ses officiers ; pour lequel congié obtenir, ledit maryé est tenu baillier ung plat de viande tel que on le mangue aus dites noeupces, avec deux loz de breuviage tel que l'on boit aus dites noeupces : et est ledit droit appelé droit de cullaige, et dicelluy droit de cullaige ledit seigneur et ses prédécesseurs ont joy de tout temps et de tel qu'il n'est mémoire du contraire[1]. »

Ici, point de menace. Le coucher n'est présenté ni

1. Bouthors, I, 481-485, art. 17. Darsy, p. 579.

comme une punition, ni comme une compensation d'une taxe impayée ; tout au contraire, la taxe ne semble due que si un coucher n'a pas eu lieu antérieurement. Aussi M. Schmidt s'est-il demandé, si la suppression éventuelle de la redevance, mentionnée par cette coutume, ne serait pas l'application du principe féodal qui suspend tous les droits du suzerain sur ceux de ses vassaux qu'il aurait déshonorés [1]. L'explication paraît si plausible au Dr Dargun qu'il n'hésite pas à retirer Drucat du dossier de la Légende. Cependant ces deux jurisconsultes ignoraient un détail qui, dans le cas donné, a une importance évidente. Le texte que nous avons rapporté appartient à un aveu de 1507 ; mais celui-ci avait été précédé d'un aveu beaucoup plus ancien, de 1312, qui s'exprime en ces termes :

« Se aucun des devant diz hommes ou des devant dites fames se marioit et *faisoit les noces en ma devant dite terre,* il est tenuz à moi envoier du pain et du vin. Et si le devant dit homme ou fame ne m'en envoioit, il seroit à soissante sols d'amende.

« Se aucuns *etrengers* homs se veut marier à mes ostes ou aux filles de mes ostes, il ne peut *couchier sur ma terre ne avecques sa fame,* sans mon congié ou sans le congié de celui qui de moi a cause, et si il estoit ne seu ne prouvé qu'il la faict, il serait à soissante sols d'amende [2]. »

---

1. Grand coutumier, VII, L. I, p. 276, t. XXXIX. Cf. 2 Feud. 26, § 24 ; 1 Feud. 5, § 1 et 1 Feud. 17. Partida cuarta (de Castille), t. 26, art. 9.
2. Ledieu. *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie.* 1882, p. 341.

Rien de plus vulgaire que les dispositions stipulées dans cette variante : nécessité de solliciter l'agrément des seigneurs chez lesquels le nouveau ménage, indigène ou étranger, veut s'installer en tenant sur leurs terres son premier coucher ; obligation de reconnaître cet agrément par un menu cadeau ; amende relativement élevée, si l'on néglige ce cadeau. Mais le coucher seigneurial n'y est indiqué d'aucune façon, ni directement, ni indirectement. Que doit-on conclure de ce silence ? Qu'en 1312 ce coucher n'était pas prévu ou que la chose ne parut pas assez importante pour être notée. En rapportant le texte de 1507, M. Bouthors s'étonne d'un fait qui aurait dû l'éclairer sur sa véritable portée. « La mention de ces deux dispositions, dit-il, n'a été l'objet d'aucune opposition ou réclamation de la part des habitants. Ils y acquiescent donc librement et spontanément, tandis que sur un point beaucoup moins important, l'amende pour retard dans le paiement des cens, ils ne se soumettent pas avec la même docilité. » En face d'une alternative sérieuse, qui entraînait la profanation du mariage, ils avaient à protester et eussent protesté sans aucun doute. Mais s'il ne s'agissait que d'un coucher criminel antérieur et indépendant du mariage, ou d'un coucher symbolique tombé en désuétude, en tout cas anodin, leur acquiescement tacite se comprend sans la moindre difficulté. Il serait plus surprenant, si l'on admettait avec M. Havet que ce coucher est une interpolation faite par un scribe, pour expliquer la taxe. De plus, en ce cas, on se heurterait à une autre difficulté : la teneur du texte n'a pas plus l'air d'une explication que d'une menace.

Le désir d'expliquer est au contraire aussi hautement

que maladroitement affiché dans deux dénombrements béarnais qui sont de la même année (1538), regardent deux localités voisines et sont évidemment rédigés par un même tabellion. Commençons par les citer :

Loubie (art. 39). — « Item que quant auguns de tals maisons qui part dessus seran declarados se maridan, d'aban que connexen lors molhers (femmes), son tengutz de las presentar per la prumere neyt à nostre dit senhor de Lobie, par en far à son plaser (plaisir), o autrement lo balhar (lui bailler) son tribut. » — Art. 40 : « Item si ben cascun enfant que enyendren (engendrent), lo son tenguts portar certane somme de diners (deniers), et si advien que lo prumer nascut (né) sie enfant mascle, es franc, par ço que pourra star (être) enyendrat de las obras deudit senhor de Lobie en ladite prumere neyt de sos susdits plasers. »

Bizanos. — « Item, cum en temps passat (passé), auxi que es bots et fama (ainsi que est renommée) en lodit loc et senhoria, sous sosmes (hommes) dequet temps eran en subjection en los senhors de tal los predecessors deu denombrant en dret, auctoritat, preheminence, totas quales vegades (toutes les fois) qui se fazen sposaliciis (épousailles) en lodit loc de Bizanos de dromir (dormir) a son plaser ab las nobias (fiancées) la prumera noeyt plus prochana de lasdictes sposaliciis, et per so que enter sos prodecessors et sosdits sosmes tal dicte subjection fo convertit en autre tribut, au moyen de que luy es en possession de haber, prener et receber, et sesdits sosmes son tenguts et an usat et acostumat ly balhan (baillent) et portan en sa maison, totas vegadas qui fen

(font) sposaliciis, une poralba (coq) o ung capon et una spalla (épaule) de moton et dus paas (pains) o una fogassa (fouace) et duas scudelas (écuelles) de bibaros[1] ».

De ces deux textes, M. Havet rejette le second parce que toute l'histoire du droit primitif et de sa conversion n'est fondée que sur une vague rumeur, par conséquent sans autorité. Il admet le premier et en forme sa cinquième et dernière réserve. Mais, tout en l'admettant, l'éminent critique ne peut dissimuler ses scrupules. L'explication que donne l'article 40, dit-il, « ne se soutient pas en bonne logique ; on ne voit pas pourquoi la franchise stipulée dans cette clause ne s'applique qu'à l'enfant du sexe masculin. On ne conçoit pas non plus que cette franchise ait lieu, quelle que soit la date de la naissance de l'enfant ». On pourrait demander aussi pourquoi elle fut maintenue, alors que, par suite de la conversion, le motif indiqué n'existait plus. M. Havet admet ainsi ce texte comme une preuve, non de l'existence primitive du droit légendaire, mais d'efforts, assez peu réussis d'ailleurs, pour baser la taxe matrimoniale sur l'hypothèse de ce droit.

Il n'est pas bien difficile d'entrevoir comment les choses se durent passer. Nous sommes en 1538. Depuis douze ans l'historien Hector Boethius a raconté à tous les Gaulois de France et de Navarre, dans un livre publié à Paris[2], qu'un roi préhistorique d'Écosse nommé Evénus, contemporain d'Auguste, avait doté les seigneurs de ses

---

1. Lagrèze. *Histoire du droit dans les Pyrénées*, 1867, p. 403 et 404.

2. *Scotorum Historia*. Paris, 1526. III f. 35 ; XII f. 260.

États, d'un droit sur les fiancées de leurs seigneuries (qui n'existaient pas encore); lequel droit se serait maintenu jusqu'au XI[e] siècle et eût alors été remplacé par une redevance pécuniaire. Le même écrivain ajoutait que sur le continent on rencontrait des redevances matrimoniales, rachats du même droit. Cette légende devait faire fortune parmi les élèves de la basoche, et, en dehors du mythe plus ancien dont parle M. Havet, suffisait pour leur faire expliquer de cette ingénieuse façon les redevances matrimoniales qui se trouvaient sur leurs pas.

C'est ce que fit docilement notre tabellion béarnais. Que lui présentait la coutume ? Une taxe ou l'alternative entre la taxe et le *dormir avec ?* Il sera difficile de le savoir, tant qu'on n'en aura pas découvert un texte plus ancien. Mais, taxe ou alternative, le tout fut commenté par lui selon l'ingénieuse théorie de Boethius. A Bizanos il fait tout l'historique de la question. Autrefois, d'après la voix publique... Plus tard... Aujourd'hui.... A Loubie, il se contente de noter l'alternative qu'il accentue de son mieux, et par les termes qu'il emploie et par son application aux franchises de l'aîné mâle, bien que cette application justifiât fort mal des franchises qui, heureusement, n'ont aucun besoin de justification, parce qu'elles constituent un fait général dans la législation béarnaise, commun aux nobles et aux paysans et compensé par des charges correspondantes[1]. Nous sommes donc réellement en présence de la situation qui sert de base à la théorie

---

1. For. de Morláas, de 1200, art. 223. Cf. Mazure, Fors. de Béarn, 1845, p. 171, 172. Lagrèze, *La Féodalité dans les Pyrénées,* 1864, p. 129.

de M. Havet, en présence d'un scribe qui, prévenu par la Légende, lui emprunte ses commentaires fantastiques. Il est donc inutile de s'y arrêter davantage.

Depuis la publication de M. Schmidt et la critique de M. Havet, on a signalé un sixième texte conçu en ces termes : « On bailliage de Senlis, en la prévosté d'Auge, en une ville appellée brathueil (ou brachueil) e serfz de telle condition que quant ilz se marient, le S[r] doit coucher la première nuyt avec la femme du serf, mais le S[r] len quitte pour cinq sols, s'il (le serf) veult[1]. » Si elle était isolée, cette coutume si laconique pourrait embarrasser. Grâce aux coutumes similaires plus explicites que nous avons rapportées, elle ne présente plus la moindre difficulté.

L'avenir nous réserve sans aucun doute d'autres découvertes du même genre. Nous les attendons avec confiance, persuadé que, pour peu qu'elles soient explicites, elles ne serviront qu'à confirmer ou éclaircir les usages matrimoniaux que nous venons d'esquisser.

Ces usages s'appuient tous sur l'importance du premier coucher, sur le fait que les *fiancés deviennent membres de la communauté chez laquelle ils le tiennent le jour de leurs noces,* vassaux du seigneur local, bourgeois de la commune, parsonniers de l'association agricole, etc. De

---

1. Ce texte du XV[e] siècle a été publié par la *Revue hist. du droit français et étranger,* t. VIII, p. 681. Bibl. nat. ms. fr. 4369 f. 82. Dans un autre ms. (18099, ancien S. Germain fr. 1316) à la dernière ligne, entre *mais* et *le S[r]*, on lit *il n'en fa,* mots effacés, début probable de la phrase *il n'en fait rien,* ce qui suppose qu'on voulait d'abord exprimer la pensée en d'autres termes.

là pour eux, du moins en certains endroits, défense d'y procéder sans l'aveu et le consentement gratuit ou payé du chef de la communauté. De là ailleurs, pour ce dernier, le droit et parfois même le devoir d'y assister par lui-même ou par son représentant local, et d'y adopter le nouveau ménage avec sa descendance, par une cérémonie symbolique nettement définie. De là enfin, lorsque, sous l'empire d'idées nouvelles, la cérémonie symbolique tomba en désuétude avec le coucher officiel qui lui servait de cadre, stipulation d'un menu cadeau en reconnaissance de la suprématie seigneuriale, avec réserve toutefois, pour les fiancés, de revenir, s'ils le préféraient, à l'antique symbole.

Jusqu'ici l'importance du *premier coucher* a été d'ordinaire méconnue ; son existence même est ignorée de la plupart. Ce qui a été dit plus haut met l'une et l'autre hors de doute, et l'on s'explique dès lors non seulement le *droit de reprêt*, mais aussi toutes les prescriptions relatives à la *première nuit*. Quant au *symbole*, il est décrit dans quelques documents, il est indiqué dans d'autres par l'alternative stipulée en faveur des fiancés. La description est toujours faite en termes si clairs et si précis que, pour s'y méprendre, il fallait se livrer à des insinuations sans fondement ou à des altérations tantôt volontaires, tantôt inconscientes, de la donnée primitive. Il n'en est pas de même de l'*alternative* : elle emploie une expression qui, à première vue, semble signifier autre chose. Mais, d'une part, l'examen critique des textes répugne à cette autre chose[1]. De l'autre, nous avons

1. Nous ne parlons pas de ceux du Béarn qui nous exposent, non

rencontré, pour l'expression visée, en dehors de son acception propre et ordinaire, une signification figurée, moins connue mais non moins certaine, qui répond parfaitement à la pratique du symbole, qui en fait pour ainsi dire le mot technique de cette cérémonie. Nous étions donc autorisé, même forcé, à ne tenir aucun compte des apparences graves de la formule elle-même.

---

une coutume, mais la manière maladroite dont la comprenait un scribe égaré par ses préventions.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1892

ALLAIN (l'abbé). — L'œuvre scolaire de la Révolution 1789-1802. Études critiques et documents inédits; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

ALLAIN (l'abbé E.). — L'enquête scolaire de l'an IX; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, du 21 juillet 1892.

A. BABEAU. — Le testament d'un moraliste au XVIIe siècle; Paris, 1892, 1 br. in-8°. — Les vues d'ensemble de Troyes; Troyes, 1892, 1 br. in-8°.

E. BADEL. — Pierre Gringoire, poète français, héraut d'armes de Lorraine; Nancy, 1892, 1 vol. in-16.

J. V. BARBIER. — Question de l'orthographe géographique au point de vue national et international; Nancy, 1892, 1 pl. in-8°.

H. BARDY. — Au pays d'Ajoie (Souvenirs préalpinistes); Belfort, 1 br. in-8°. — La complainte de la conspiration de Belfort publiée pour la première fois avec une introduction; Belfort, 1892, 1 br. in-8°.

F. BARTHÉLEMY. — Camps vitrifiés et calcinés; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

P. D. Bazaine. — Les premières voies ferrées en Alsace, chemin de fer de Strasbourg à Bâle inauguré les 19 et 20 septembre 1841 ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

J. Bel. — Nouvelle flore du Tarn et de la Haute-Garonne ; Albi, 1888, 1 vol. in-12 br. — Les champignons supérieurs du Tarn (32 planches) ; Paris, 1889, 1 vol. in-8° br. — La rose, histoire et culture, 500 variétés de rosiers ; Paris, 1892, 1 vol. in-8°.

A. Benoit. — Les gendarmes rouges à Lunéville (2e édition) ; Lunéville, 1892, 1 br. in-12.

C. Benoit. — La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

Bichat et Blondlot. — Sur un électromètre absolu à indications continues ; 1 plaq. in-8°. — Oscillation du plan de polarisation par la décharge d'une batterie, simultanéité des phénomènes électriques et optiques (Extrait du *Journal de physique*, 1882). — Mesure de la différence de potentiel des couches électriques qui recouvrent deux liquides au contact. (Extrait du *Journal de physique*, 1883).

Dr Bleicher. — Sur la structure microscopique du minerai de fer oolithique en Lorraine ; Paris, 1 plaq. in-4°. — Sur la découverte de coquilles terrestres tertiaires dans le Turf volcanique du Limbourg (Kaiserstuhl, grand-duché de Bade) [Extrait des Comptes rendus de l'Académie des sciences] ; 1 br. in-4°. — Recherches micrographiques sur quelques roches du Muschelkalk lorrain ; 1 plaq. in-8°. — Sur la structure microscopique des oolithes du bathonien et du bajocien de Lorraine ; 1 plaq. in-4°. — Recherches micrographiques sur quelques roches du Muschelkalk lorrain ; 1 pl. in-8°.

Dr Bleicher et Fliche. — Sur la découverte du bactryllium dans le trias de Meurthe-et-Moselle ; 1 pl. in-8°.

Dr Bleicher et Meyer. — Sur une tourbière disparue des environs de Froidefontaine ; Belfort, 1892, 1 brochure in-8°.

R. Blondlot. — Démonstration élémentaire du théorème de Maxwel relatif à l'action mécanique qui s'exerce entre des corps électrisés ; 1 plaq. in-8°. — Sur la capacité de polarisation voltaïque ; 1 plaq. in-4°. — Sur le diamagnétisme de l'hydrogène condensé ; 1 plaq. in-4°. — De la non-existence de l'allongement d'un conducteur traversé par un courant électrique, indépendamment de l'action calorifique ; 1 plaq. in-4°. — Sur la conductibilité voltaïque des gaz échauffés ; 1 plaq. in-4°. — Sur une nouvelle propriété électrique du sélénium et sur l'existence des courants tribo-électriques proprement dits ; 1 plaq. in-4°. — Sur la détermination de la quantité du magnétisme d'un aimant ; 1875, 1 pl. in-4°. — Recherches expérimentales sur la capacité de polarisation voltaïque (Thèse de doctorat ès sciences physiques) ; Paris, 1881, 1 br. in-4°. — Recherches expérimentales sur la transmission de l'électricité à faible tension par l'intermédiaire de l'air chaud (Extrait du *Journal de physique*, mars 1887). — Sur la double réfraction diélectrique, simultanéité des phénomènes électrique et optique (Extrait du *Journal de physique*, mars 1888). — Détermination de la constante diélectrique du verre, à l'aide d'oscillations électriques très rapides (Extrait du *Journal de physique*, mai 1891). — Sur un nouveau procédé pour transmettre des ondulations électriques le long de fils métalliques, et sur une nouvelle disposition du récepteur ; 1892, 1 pl. in-4°. — Détermination expérimentale de la vitesse des propagations des ondes électromagnétiques ; 1 br. in-8° (Extrait du *Journal de physique*, décembre 1892).

BLONDLOT et CURIC. — Sur un électromètre astatique pouvant servir comme wattmètre; Nancy, 1889, 1 plaq. in-8°.

BLONDLOT et DUFOUR. — Sur l'influence exercée sur les phénomènes de résonance électro-magnétique, par la dissymétrie du circuit le long duquel se propagent les ondes; 1 plaq. in-4°.

BOLESLAW KOTULA. — Distributio plantarum vasculosarum in montibus tatricis; Krakow, 1889-1890, un vol. in-8°.

BUISSON (l'abbé). — Un collaborateur de Buffon, l'abbé Bexon, sa vie et ses œuvres; Saint-Dié, 1889, 1 br. in-8°. — Les élections de 1789 à Remiremont, projet et réforme d'un citoyen; Remiremont, 1890, 1 br. in-16. — Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-État de Remiremont en 1789; Remiremont, 1889, 1 broch. in-16. — Notice sur les curés de Remiremont du XIII° au XIX° siècle par l'abbé Didelot, publiée, rectifiée et complétée par....; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Essai historique sur l'hôpital de Remiremont; Remiremont, 1888, 1 vol. in-16. — Notice biographique sur M. Galland Charmes, député aux États-Généraux, 1738-1793; Saint-Dié, 1892, 1 br. in-8°. — Un jurisconsulte vosgien: Scipion Bexon, sa vie et ses œuvres; Épinal, 1891, 1 br. in-8°. — L'abbé Remy, sa vie et ses œuvres; Saint-Dié. 1892, 1 br. in-8°.

Mlle BUVIGNIER CLOUËT. — Observations sur la manière dont M. Labande juge l'abbé Clouët; Verdun, 1891, 1 broch. in-8°.

C. C. CHABAUX. — De l'esprit et de l'esprit philosophique; Paris, 1892, 1 vol. in-18.

P. CHOSSAT et DE LORIOL. — Matériaux pour l'étude stratigraphique et paléontologique de la province d'Angola; Genève, 1888, 1 vol. in-4°.

DE CISSEY (lieutenant). — L'instruction raisonnée dans l'in-

fanterie; Paris, 1891, 1 vol. in-8°. — Conseils à un jeune gradé; Paris, 1891, 1 br. in-16.

COMPTE RENDU de la Société des ouvriers de Saint-François-Xavier de Nancy.

DEMANGE (l'abbé). — Impressions et souvenirs; Paris, 1892, 1 vol. in-12. — Les écoles d'un village Toulois; Nancy, 1892, un vol. in-18.

E. DENYS. — Procédés de fabrication et de moulage de la fonte malléable et de l'acier; Paris, 1892, 1 vol. in-8°.

F. DÉTRAUX. — Notice sur la production et l'utilisation de la chaleur; Nivelles, 1 br. in-8°.

E. DIETZ. — Le climat de l'Alsace-Lorraine, de 1888 à 1891; Strasbourg, 1892, 1 vol. in-8°.

DUCHESNE. — Le plongeur, par Schiller (traduction). — La chanson de l'homme de cœur, par Burger; Le Havre, 1892, 1 plaq. in-8°.

DUVERNOY. — Politique des Ducs de Lorraine envisagée dans leurs rapports avec la France et l'Autriche, de 1477 à 1545; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°.

L'ÉTOILE DES BERGERS. — Almanach pour 1893.

T. FAVIER. — Harangues des étudiants de Pont-à-Mousson au duc de Lorraine Henri II, 1614; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

P. FLICHE. — Sur une dicotylédone trouvée dans l'abbien supérieur aux environs de Sainte-Menehould (Marne); 1 plaq. in-4°. — Notice sur A. Mathieu, sa vie et ses travaux; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

A. FOURNIER. — L'Hôtel de ville de Rambervillers; Saint-Dié, 1890, 1 br. in-8°.

FRIREN (l'abbé). — Mélanges paléontologiques; Metz, 1892, 1 br. in-8°.

E. GALLÉ. — Rapport du comité d'enseignement horticole

pour l'attribution des récompenses à accorder aux instituteurs du département qui ont donné avec succès l'enseignement horticole durant l'année 1891. (*Bulletin de la Société centrale d'horticulture*, n° 6.) — La table aux herbes potagères (Extrait de la *Revue des arts décoratifs*) ; Paris, 1892, 1 br. grand in-8°.

LÉON GERMAIN. — La tombe de dom Didier de la cour ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Les Briot de la famille de Pierre Woeiriot, à propos d'un travail récent ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

GLASSON. — Rapport sur le concours pour le prix Odilon Barot à décerner en 1891 ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

CH. GUYOT. — La communauté des enfants prêtres et l'inventaire des fondations de la paroisse de Mirecourt ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Un tableau de l'église de Poussay (Vosges) ; Nancy, 1892, 1 plaq. in-8°.

C[te] J. DU HAMEL DU BREUIL. — Le testament politique de Charles V de Lorraine (Extrait de la *Revue historique*) ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

B[on] D'HAMONVILLE. — L'outarde canepétière en Meurthe-et-Moselle ; 1 plaq. in-8°. — Note sur l'acclimatation ou la domestication de différents gallinacés ou palmipèdes (Extrait du *Bulletin de la Société régionale d'acclimatation de Nancy*, 1857) ; Nancy, 1889, 1 br. in-8°. — Liste des oiseaux recueillis par M. E. Deschamp, sur la côte de Malabar (Extrait du *Bulletin de la Société zoologique de France*, 1891) ; Paris, 1891, 1 br. in-8°. — Second congrès ornithologique international tenu à Budapest en mai 1891 (Extrait des *Mémoires de la Société zoologique de France*, 1891) ; Paris, 1891. 1 br. in-8°.

B[on] HULOT. — Le contre-amiral Dumont d'Urville, 1790-1842 ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

HUYGENS. — Œuvres complètes, t. IV ; La Haye, 1891, 1 vol. in-4°.

H. JADART. — Bibliographie des ouvrages concernant la vie et le culte de saint Remi, évêque de Reims, apôtre des Francs ; Reims, 1891, 1 br. in-8°. — Notice sur la vie et les travaux de F. Lefort, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, membre titulaire de l'Académie de Reims ; Reims, 1891, 1 br. in-8°. — Les inscriptions de l'église de Mézières (Ardennes), recueil de textes historiques du xv[e] siècle jusqu'à nos jours ; Caen, 1892, 1 br. in-8°. — Sceaux, emblèmes et devises des sociétés savantes de France en relations avec l'Académie de Reims ; Reims, 1892, 1 br. in-8°.

JANSSEN et L. BOURGEOIS. — Discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés savantes le 11 juin 1892 ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

J. B. JAUGEY. — Supplément à la seconde édition du dictionnaire apologétique de la foi catholique ; 1 br. in-8°.

LOUIS JOUVE. — Les Wiriot et les Briot, artistes Lorrains du XVI[e] et du XVII[e] siècle ; Paris, 1891, 1 vol. in-12. — Pierre Woeiriot et sa famille, critique de la brochure de M. Albert Jacquot ; Paris, 1892, 1 br. in-18.

H. LABOURASSE. — Le conventionnel E. B. Courtois ; Bar-sur-Aube, 1892, 1 vol. in-8°. — Encore le camp de la Woëvre ; Bar-le-Duc, 1892, 1 br. in-8°. — Henrion de Pansey, savant jurisconsulte, premier président à la Cour de cassation ; Bar-le-Duc, 1892, 1 br. in-8°.

A. LANGSTED. — Athalia. En bibelsk tragédie i fem akter af Jean Racine ; Copenhague, 1892, 1 vol. in-12.

DE LANNOY DE BISSY. — Voyage du R. P. Mercui des missionnaires d'Alger, de Quilimani au lac Nyassa et retour, 1889-1890 ; Épinal, 1892, 1 br. in-8°.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Nancy ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

ERNEST LEHR. — Traité élémentaire de droit civil germanique (Allemagne et Autriche); Paris, 1892, 2 vol. in-8°.

JULES LEJEUNE. — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas) ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

C. LEMASSON. — Guide du botaniste aux environs de Bruyères (Vosges) ; 1 br. in-12.

P. DE LORIOL. — Description des animaux invertébrés fossiles contenus dans l'étage néocomien moyen du mont Salève. Genève, 1861-1863 ; 1 vol. in-4°. — Description des quatre échinodermes nouveaux ; Genève, 1880, 1 br. in-4°. — Catalogue raisonné des échinodermes recueillis par M. V. de Robillard à l'île Maurice ; Genève, 1885, 1 vol. in-4°. — Premier supplément à l'Échinologie helvétique ; Genève, 1885, 1 vol. in-4°. — Notes pour servir à l'étude des échinodermes; Genève, 1891, 1 vol. in-4°.

P. DE LORIOL et E. KOBY. — Études sur les mollusques des couches coralligènes inférieures du Jura Bernois ; Genève, 1889-1891, 1 vol. in-4°.

X. MARMIER. — Œuvres complètes ; Paris, 60 vol. in-8° et in-18.

E. MELLIER. — Le Tasse ; Paris, 1893, 1 vol. in-8°.

C. MILLOT. — Marche annuelle normale de la température de l'air à Nancy ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Répartition de la pluie et des orages dans une année normale à Nancy ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

L. DE MILLOUÉ. — Aperçu sommaire de l'histoire des religions des anciens peuples civilisés ; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

X. MOSSMANN. — La fondation Landeck à l'université de Fribourg; Mulhouse, 1891, 1 br. in-8°. — Mélanges Alsatiques; Colmar, 1892, 1 vol. in-8°.

Dr A. NETTER. — La parole intérieure et l'âme; Nancy, 1 vol. in-18°.

E. NOELTING. — Rapport présenté au comité de chimie sur un mémoire de M. A. Baur (Études sur le musc artificiel); 1 plaq. in-8°. — Sur les acides butyl-toluène et butyl-xylène, sulfoniques-nitrés. Mémoire présenté à la Société chimique de Paris; 1 plaq. in-8°. — Article dans la Revue générale des sciences pures et appliquées intitulé « Théorie générale des matières colorantes et de leur fixation sur les fibres végétales »; grand in-8°. — Recherches sur les matières colorantes dérivées du quinyl diphénylméthane; 1 plaq. in-8°. — Recherches sur les colorants dérivés du tryphénilméthane; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

E. NOELTING et GRANDMANGIN. — Note sur l'acide azothydrique. Mémoire présenté à la Société chimique de Paris; 1 plaq. in-8°. — Sur la constitution des hydrazones de la naphtoquinone et celle des dérivés azoïques en général; 1 plaq. in-8°.

E. NOELTING et L. STŒCKLIN. — Sur la nitration de quelques amines aromatiques; 1 plaq. in-8°.

E. NOELTING et TRAUTMANN. — Études sur les dérivés des toluquinoléines et de la métoxyquinoléine; 1 plaq. in-8°.

E. NOELTING et P. WERNER. — Sur la formation de dérivés d'iphényliques au moyen des éthers de l'hydroquinone; 1 plaq. in-8°.

I. T. OUDEMANS. — Die accessorischen Geschlechtsdrüsen der Säugethiere; Harlem, 1892, 1 vol. in-4° cart.

PÈLERINAGE et réunion des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges à Benoite-Vaux, le 2 juin 1892.

A. PICTET et H. DE SAUSSURE. — Iconographie de quelques sauterelles vertes ; Genève, 1892, 1 br. in-4°.

J. C. PILLING. — Bibliography of the algonquian languages ; 1 vol. in-8°.

Dr POINCARÉ. — Historique de la fièvre typhoïde dans les départements de l'Est ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

POSTILLON LORRAIN pour l'année 1893 ; Nancy, 1893, 1 br. petit in-4°.

V. RISTON. — Le retable de l'église d'Aingeray (Meurthe-et-Moselle) ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Quelques mots sur la crise agricole et l industrie fromagère en Lorraine ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

C. A. SALMON. — Le docteur Bagré ; Coulommiers, 1 plaq. in-16.

H. DE SAUSSURE. — Note supplémentaire à la synopsis de la tribu des Sagiens. — Orthoptères de la famille des Locustides ; Paris, 1 plaq. in-8°.

L. SCHANDEL. — Le carnaval sur les bords de la Chiers et des Thonnes ; Montmédy, 1892, 1 plaq. in-8°.

DE SOUHESMES. — La chapelle et les tombeaux d'Aulnois-en-Woëvre ; Nancy, 1 br. grand in-8°. — Une curieuse coutume à Gerbéviller au XVe siècle ; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Notice sur Souhesmes ; Nancy, 1884, 1 br. in-8°. — Notice sur les fiefs de Suzémont et de la tour de Fresnes ; Nancy, 1888, 1 br. in-8°. — Note sur la borne armoriée du bois de Champigneulles ; Nancy, 1884, 1 plaq. in-8°. — En pays Scandinave ; Paris, 1885, 1 vol. in-18. — Notes de voyage en Allemagne et en Autriche ; Paris, 1886, 1 vol. in-18. — Les châteaux du roi de Bavière ; Laval, 1891, 1 br. in-8°. — La procession dansante d'Echternach ; Laval, 1890, 1 br. in-8°. — Le rocher sculpté de Klang ; Nancy, 1891, 1 plaq. in-8°. — Note sur André des Isles ; Nancy, 1888, 1 plaq. in-8°. —

Journal du président Bourcier, 1649-1726; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — En Écosse ; Laval, 1890, 1 br. in-8°. — Note sur la famille de Chrétien de Chastenoy; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

A. TARDIEU. — Sources du nobiliaire d'Auvergne ; Saint-Amand, 1892, 1 br. in-8°.

A. TARDIEU et A. MADELÈNE. — Histoire illustrée de la ville et du canton de Saint-Gervais d'Auvergne ; Herment, 1892, 1 vol. in-16 cart.

A. THÉVENOT. — Éphémérides communales ; Arcis-sur-Aube, 1892, 1 br. in-8°. — Ernest Millot, négociant, explorateur et conférencier, 1836-1891. — Jean Dupuis, l'expédition au fleuve Rouge. La question du Tonkin ; Arcis-sur-Aube, 1892, 1 br. in-8°.

TISSERANT. — Compte rendu sommaire de la situation financière et des travaux de l'année 1891-1892 de la Société centrale d'agriculture ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°.

J. THOULET. — Considérations sur la structure et la genèse des bancs de Terre-Neuve ; Paris, 1 br. in-8°. — Note sur les projections orthographiques ; Paris, 1875, 1 br. in-8°. — Séparation mécanique des divers éléments minéralogiques des roches ; Paris, 1879, 1 br. in-8°. — Note sur la projection cylindrique ou de Mercator ; Paris, 1878, 1 br. in-8°. — Note sur les projections stéréographiques ; Paris, 1877, 1 br. in-8°. — Notice sur les travaux scientifiques publiés par M. J. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de Nancy ; 1888, 1 br. in-4°. — De l'état des études d'océanographie en Norvège et en Écosse. Rapport sur une mission du ministère de l'instruction publique ; Paris, 1889, 1 br. in-8°. — L'étude des lacs en Suisse. Rapport sur une mission du ministère de l'instruction publique ; Paris, 1890, 1 br. in-8°. — De la solubilité de quelques substances dans

l'eau de mer ; 1 plaq. in-4°. — Expériences sur la sédimentation ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

TOULOUSE. Annuaire des facultés, 1891-1892 ; 1 vol. in-18.

L. HUYN DE VERNÉVILLE. — De l'occupation comme mode d'acquisition de la propriété en droit des gens ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°. — Du damnum infectum en droit Romain ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°.

M. DE VIENNE. — Des transformations successives du Sou (Extrait de la *Revue numismatique* 1891) ; Paris, 1891, 1 br. in-8°. — A propos des articles de MM. de Marcheville et Blancard sur le rapport de l'or et l'argent au temps de saint Louis (Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique* 1891) ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

E. VILLARD. — Le président Le Febvre. — Réforme pénale au XVIIIe siècle. — Le droit de punir et Joseph de Maistre (Audiences de rentrée de 1877, 1882, 1886) ; Nancy, 3 br. in-8°.

VOLMERANGE. — Comptabilité des fabriques ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1892-1893

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie d'archéologie de Belgique.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Académie des sciences.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.
BERLIN. — Académie des sciences.
BERNE. — Société des sciences naturelles.
BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BORDEAUX. — Société linnéenne.
BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.
BRÊME. — Société des sciences naturelles.
BRESLAU. — Société des sciences et de l'agriculture.
BREST. — Société académique.
BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.
BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.
BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.
BRUXELLES. — Société d'archéologie.
BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.
CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.
CAEN. — Société des beaux-arts.
CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
CAIRE. — Institut égyptien.
CAMBRAI. — Société d'émulation.
CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.
CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie



CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA. — Académie royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

COMPIÈGNE. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CORDOBA. — Academia nacional de ciencias de la Republica Argentina.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Académie royale des sciences de Norwège.

DUBLIN. — Académie royale d'Irlande.

DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.

DÜRKHEIM. — Société des sciences naturelles.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GÊNES. — Reale Accademia medica.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Société des sciences naturelles et médicales.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

Harlem. — Archives du musée Teyler.

Halle. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

Harlem. — Société hollandaise des sciences.

Heidelberg. — Société historique philosophique.

Kiel. — Société historique du Sleswig-Holstein.

Kiew. — Société des naturalistes.

Königsberg. — Société des sciences physiques et économiques.

Laon. — Société académique.

Lausanne. — Société vaudoise des sciences naturelles.

Le Havre. — Société nationale havraise d'études diverses.

Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.

Le Mans. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Liège. — Institut archéologique liégeois.

Liège. — Société géologique de Belgique.

Lille. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.

Londres. — Geological Society.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura.

Luxembourg. — Institut royal grand-ducal.

Luxembourg. — Société botanique.

Lyon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Lyon. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.

Mâcon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Marseille. — Académie des sciences, lettres et arts.

Marseille. — Société de statistique.

Mende. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Meriden (Conn.). — Scientific association.

METZ. — Académie.
METZ. — Société d'histoire naturelle.
MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».
MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.
MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.
MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.
MOULINS. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
MULHOUSE. — Société industrielle.
MUNICH. — Société botanique de Bavière.
MUNICH. — Académie royale des sciences.
NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.
NANCY. — Société centrale d'agriculture.
NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.
NANCY. — Société lorraine des architectes de l'Est de la France.
NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.
NANCY. — Société de géographie de l'Est.
NANCY. — Société de médecine.
NANCY. — Société des sciences.
NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
NEUFCHATEL. — Société neufchâteloise de géographie.
NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.
NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
NÎMES. — Académie.
ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
PARIS. — Académie de médecine.
PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques.
PARIS. — Club alpin français.
PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société nationale des antiquaires de France.
PARIS. — Société de biologie.
PARIS. — Société de botanique de France.
PARIS. — Société des études historiques.
PARIS. — Société géologique de France.
PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
PARIS. — Société académique indo-chinoise de France.
PARIS. — Société de médecine légale de France.
PARIS. — Société philomathique.
PARIS. — Société philotechnique.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pennsylvania.
REIMS. — Académie nationale.
RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.
ROCHESTER. — Academy of sciences.
ROME. — Reale Accademia dei Lincei.
ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.
ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Académie royale des sciences.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et naturelles.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOURNAI. — Société historique et littéraire.

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Académie royale des sciences.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — Institut impérial et royal de géologie.

VIENNE. — Société impériale et royale de géographie.

VIENNE. — Société impériale et royale de zoologie.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis Croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

Clausenbourg. — Université royale des sciences hongroises de François-Joseph.

Florence. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

Kiel. — Université royale.

La Plata. — Revista Argentina de Historia natural.

Paris. — École des Chartes (Bibliothèque de l').

Paris. — École polytechnique (Journal de l').

Paris. — Journal des savants.

Paris. — Muséum d'histoire naturelle.

Paris. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

Rio-de-Janeiro. — Archivos do Museum nacional.

Rome. — Bolletino delle opere moderne straniere della Bibliotheca centrale de Victor-Emmanuel di Roma.

Turin. — Osservatorio della regia Universita.

Valence. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1893.

BUREAU.

—

Président : M. MELLIER.
Vice-Président : M. PFISTER.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. de METZ-NOBLAT.
Secrétaire annuel : M. BARTHÉLEMY.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres. Associé le 18 mai 1846, Membre titulaire le 1er février 1849, 20, rue Saint-Michel, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862), 1, rue du Tapis-Vert, Nancy.

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé le 7 juin 1838, Membre titulaire le 2 février 1866), Toul (Meurthe-et-Moselle).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. BENOIT (Ch.), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1847), 9, rue Lepois, Nancy.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (A.), Avocat à la Cour d'appel, Professeur à la Faculté de Droit (Associé le 18 janvier 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur honoraire du Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

10 Nov. M. HECHT (le Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 4, rue Isabey, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, 9, cours Léopold, Nancy.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres (Associé le 22 novembre 1872), 22 *bis*, rue de la Ravinelle, Nancy.

21 Juin. M. CUVIER, Pasteur (Associé le 22 novembre 1872), 29 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

1880. 16 Juill. M. MOURIN, Recteur honoraire 23, rue du faubourg Saint-Jean, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Associé le 4 juin 1880), 27, rue de la Ravinelle, Nancy.

M. DRUON, Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1882. 4 Août. M. CHASSIGNET, Sous-Intendant militaire en retraite (Associé le 5 mai 1882), 18, rue de Boudonville, Nancy.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Associé le 5 août 1881), 1 *bis*, rue de la Prairie, Nancy.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Ch.), Sous-Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres (Associé le 1er mai 1863), au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle).

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 138, rue Saint-Dizier, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT, Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER, Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT, ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 2, rue Gilbert, Nancy.

21 Déc. M. VACANT (l'abbé), Docteur en théologie, Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. **Thomas** (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 19 mars 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. **Mathieu de Vienne**, Chef d'escadron au 8e d'artillerie (Associé du 18 février 1888), 1, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. Émile **Gallé**, Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1892. 15 Juill. M. **Barthélemy**, Archéologue, faubourg des Trois-Maisons, 22. (Associé du 5 juillet 1889).

1893. 17 Fév. M. O. **Berger-Levrault**, Imprimeur-Éditeur, 7, rue des Glacis, à Nancy.

5 Mai. M. V. **Riston**, Avocat (Associé du 8 janvier 1882), 1, rue d'Essey, à Malzéville.

M. **Thoulet**, Professeur à la Faculté des Sciences. (Associé du 6 mai 1892), 15 *ter*, rue de la Ravinelle, Nancy.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. **Faye**, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées.

1855. 2 Fév. M. **Burnouf**, Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

M. **Mézières**, Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

25 Avril. M. **Chautard**, Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

25 Mai. M. **Cournault** (Édouard), Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875), 12, rue de Boudonville à Nancy.

1857. 10 Juin. M. DE MARGERIE (A.), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, à Paris.

M. LIÉGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 4, rue de la Source, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), rue Saint-Martin, 13, à Versailles.

M. DESJARDINS (Albert), Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), 30, rue de Condé, à Paris.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN, Professeur à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 39, place de la Carrière, à Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 18, rue de Montbauron, à Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

2 Nov. M. MICHEL (E.), Membre de l'Institut (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, à Paris.

22 nov. M. VIANSSON, ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, à Nancy.

M. HUGUENY, Professeur honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873), 19, rue des Frères, à Strasbourg (Alsace).

1874. 1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), Place de Rennes, 6, à Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 4, rue Sainte-Sophie, Versailles.

1877. 16 Mars. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 9, rue du Bel-Respiro, à Paris.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 20 avril 1877 au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 3 Mai. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

17 Nov. M. DEBIDOUR, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, à Paris.

1879. 2 Mai. M. DE GUERLE (E.), ancien Trésorier-Payeur général de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 23 janvier 1880 au 17 juin 1887), 23, rue de Marignan, à Paris.

Mgr MATHIEU, Évêque d'Angers (Maine-et-Loire). (Titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1882. 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. LORIN, Directeur des Contributions directes (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô.

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCHAL, Docteur en médecine, 57, rue Stanislas, Nancy.
M. DIDION, Docteur en médecine, 18, rue St-Dizier, Nancy.
M. MARCUS, ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.
M. PÊTRE, Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.
1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).
1856. 10 Déc. M. BÉNARD (l'abbé), Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, 9, rue Trouillet, à Nancy.
1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, à Malzéville (près Nancy).
M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).
1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie en retraite, 77, rue d'Arrès, à Bordeaux.
1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, rue de l'Université, 17, à Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1864. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue de Madame.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Inspecteur des établissements insalubres, 89, rue de Rennes, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des Forêts, à Charleville (Ardennes).

21 Juin. M. DOYOTTE (l'abbé), de la Compagnie de Jésus, Curé de Notre-Dame du Haut-Mont, à Mouveaux (Nord).

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, à Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, 5, rue du Parc, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 4, impasse Exelmans, Paris-Auteuil.

7 Déc. M. GRAND'EURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 23, cours Saint-André, à Saint-Étienne.

1879. 2 Mai. M. CASPAR, professeur et compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, à Nancy.

M. GLEY, ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. le comte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate en retraite, 214, boulevard Saint-Germain, à Paris.

M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, à Nancy.

1881. 6 Mai. M. **Broilliard**, Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la Revue des forêts, 97, rue du Cherche-Midi, à Paris.

1882. 5 Mai. M. **Fournier**, Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. **Bardy**, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin. M. le vicomte **de Warren** (Lucien), 3, place de l'Arsenal, à Nancy.

1884. 18 Janv. M. **Jacquot** (Albert), Luthier, 17, rue Gambetta, à Nancy.

18 Juill. M. **Dinago**, Conseiller de Préfecture à Vesoul.

13 Déc. M. **Haillant**, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, à Épinal.

1885. 15 Mai. M. **Bouvier** (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 64 *bis*, rue de Monceau, Paris.

20 Nov. M. **Benoit** (Arthur), Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. **Thirion** (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. **Netter** (A.), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 39, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

1886. 19 Mars. M. **Tisserand**, Vétérinaire, 3, rue Gilbert, à Nancy.

1887. 4 Févr. M. **Krantz** (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 6, rue des Dominicains, à Nancy.

1888. 16 Déc. M. **Ambroise** (Émile), Docteur en Droit, Avoué, 16, rue Gambetta, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

2 Mars. M. **Collignon** (le docteur R.), Médecin-Major, 42, rue de la Paix, à Cherbourg.

16 Mars. M. **Schlagdenhauffen**, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, 63, rue de Metz, à Nancy.

13 Avril. M. **Chapelier** (l'abbé), Curé de Lamarche (Vosges).

29 Juin. M. le baron **Hulot** (Ét.), 80, rue de Grenelle, à Paris.

1889. 3 Mai. M. **Rogie** (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, rue Saint-Victor, à Verdun (Meuse).

2 Août M. **Friot**, Docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

6 Déc. M. **Ganier** (Henry), Juge au Tribunal civil, 5, rue du Montet, à Nancy.

1891. 10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, près Nancy.

17 juill. M. DE LANNOY DE BISSY, chef de bataillon du génie, à Épinal (Vosges).

6 Mai. M. le baron D'HAMONVILLE, Conseiller général, au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

1892. 15 Juill. M. DES GODINS DE SOUHESMES, Hommes de Lettres, 93, place Saint-Georges, à Nancy.

M. VILLARD, Avocat général près la Cour d'appel, 68, rue Charles III, à Nancy.

M. BLONDLOT, Professeur adjoint à la Faculté des Sciences, 8, quai Claude-le-Lorrain, à Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, à Paris.

M. le baron DE BRAUX, Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. COLLIGNON, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 2 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy.

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut, 63, rue Claude-Bernard, à Paris.

3 Mars M. FLOQUET, Professeur à la Faculté des Sciences, 17, rue Saint-Lambert, à Nancy.

12 Mai. M. DE ROCHE DU TEILLOY, Professeur au Lycée, 5, rue de Rigny, à Nancy.

M. MATHIEU (A.), Conservateur des forêts en retraite, 4, rue de la Salpêtrière, à Nancy.

M. MENGIN (Henri), Avocat, 19, place des Dames, à Nancy.

2°

1845. 13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, à Paris.

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, à Paris.

1855. 25 Mai. M. **Séguin**, ancien Recteur, 36, rue de La Bruyère, à Paris.

1860. 22 Déc. M. **Loyson** (l'abbé), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 5 Juill. M. **Passy** (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1863. 4 Déc. M. **Foucaux**, Professeur de sanscrit au Collège de France, 3, rue Perronet, à Paris.

1864. 15 Juill. M. **Millien** (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. **Ménant**, Conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1865. 6 Janv. M. **de Ribbe** (Charles), Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules **Simon**, Membre de l'Académie française, Sénateur, 8, place de la Madeleine, à Paris.

1866. 20 Avr. M. Léon **de Rosny**, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, 47, avenue Duquesne, à Paris.

6 Juill. M. le duc **de Broglie**, Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, à Paris.

23 Nov. M. **Galleau**, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1868. 17 Janv. M. **Bouchard** (le Dr), Correspondant national de l'Académie de Médecine, Professeur à la Faculté de Médecine, 33, rue du Manège, à Bordeaux.

1869. 19 Févr. M. **Terrien de Lacouperie**, Professeur de chinois, 62, Cherilton Road, S. W., Londres.

1870. 17 Juin. M. **Lehr** (Ernest), Docteur en droit, ancien Professeur à l'Académie de Lausanne, Avocat-Conseil de l'ambassade de France en Suisse, les Toises, Lausanne.

15 Juill. M. **Malinowski**, Professeur en retraite, 9, rue du Portail-Albau, à Cahors.

1871. 17 Mars. M. **Hovelacque** (Abel), Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, 38, rue du Luxembourg, à Paris.

7 Juill. M. **Oppert**, Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, à Paris.

1872. 22 Nov. M. **Petsche**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21, rue d'Aumale, à Paris.

20 Déc. M. **Revoil**, Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, à Nîmes.

1873. 10 Déc. M. **Fano**, Docteur en médecine 5, rue d'Abbeville, à Paris.

1874. 19 Juin. M. **Rambaud** (Alfred), Professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, à Paris.

4 Déc. M. **Garrigou**, Docteur en médecine, 38, rue Valade, à Toulouse.

1875. 9 Juill. M. **Gravier**, Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, à Rouen.

M. **Petitot** (l'abbé), Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. **Vinson** (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, à Paris.

M. **Comettant** (Oscar), Homme de lettres, 13, faubourg Montmartre, à Paris.

M. **Gaffarel**, Professeur à la Faculté des Lettres, 5, rue Buffon, à Dijon.

M. **de Sémallé**, Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, à Versailles.

1877. 21 Déc. M. **Sachot** (Octave), Homme de lettres, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. **Thomas** (Ambroise), Directeur du Conservatoire national de musique, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), 15, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

1880. 2 Mars. M. **Gérard** (A.), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon.

16 Avril. M. **Blier**, Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

M. **de Josefowicz**, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. **Glasson**, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, à Paris.

1882. 5 Mai. M. **Hanauer** (l'abbé), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. **Babeau** (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON, lieutenant-colonel du 11[e] régiment de chasseurs à cheval, à Vesoul (Haute-Saône).

7 Déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue Romiguières, à Toulouse.

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, à Paris.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 5 Mars. M. FAUDEL, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar (Alsace).

7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, à Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, à Herment, près Clermont-Ferrand.

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL, ancien Magistrat, 10, rue Washington, à Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART, Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant.

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE, 15, rue Saint-Lazare, à Compiègne.

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, chemin du Caudérau, près Bordeaux.

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble.

5 Avril. M. BARTHELÉMY, Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, à Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, à Paris.

1890. 21 Mars. M. CHERVIN (D[r]), directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, à Paris.

M. COUSIN (Charles), vice-president de la Société des amis des livres, 20, rue de Dunkerque, à Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE, Inspecteur primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX, Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT, Maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

1893. 3 Mars. M. JOURNÉE, Chef de bataillon au 37e régiment d'infanterie, 7, rue du Général-Fabvier, à Nancy.

17 Mars. M. E. BOUTROUX, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 67, rue Claude-Bernard.

12 Mai. M. CLAUDIO JANNET, 39, rue Saint-Dominique, à Paris.

M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1844. 22 Août. M. SAVI (Pierre), Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain, 52, rue des Orphelins.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

17 Déc. M. MULLER (E.), Conservateur des forêts, membre de la Société royale des sciences à Copenhague (Danemark).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt (Wurtemberg).

1875. 6 aout. M. Blaise, Professeur, à Luxembourg.
M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. Rivier, Secrétaire général de l'Institut de Droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. de Saussure (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 18 Avril. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 61, rue de la Poste, à Saint-Ioss-ten-Noode, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. Langsted, Inspecteur de collège à Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. de Loriol le Fort, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

MEMBRE DONATEUR (1)

M. Lallement (Edmond), Professeur de la Faculté de médecine, membre titulaire, décédé le 27 février 1889. Don fait en mémoire de lui par sa famille. 500 fr.

(1) Règlement. Article additionnel : Les membres honoraires, titulaires, associés-correspondants peuvent acquérir la qualité de donateur, en versant une somme d'au moins 500 francs. Ces dons forment un capital inaliénable. Les noms des membres donateurs, — que la libéralité ait été faite de leur vivant ou après leur décès — sont inscrits à perpétuité dans les comptes rendus de l'Académie.



TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 18 mai 1893.

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

